THE UNIVERSITY
OF ILLINOIS
LIBRARY
282.05
REV
v.118

Digitized by the Internet Archive
in 2014

https://archive.org/details/revuedumondecath1181unse

REVUE

DU

MONDE CATHOLIQUE

TOURS, IMP. MAZEREAU, E. SOUDÉE, SUCCESSEUR

REVUE

DU

MONDE

CATHOLIQUE

RECUEIL

SCIENTIFIQUE, HISTORIQUE ET LITTÉRAIRE

TRENTE-TROISIÈME ANNÉE

TOME CENT DIX-HUITIÈME

TOME II DE LA SIXIÈME SÉRIE

A PARIS
76, RUE DES SAINTS-PÈRES,

A BRUXELLES
3, RUE DE LA CHAPELLE, 3

A GENÈVE
Chez H. TREMBLEY, Éditeur
4, RUE CORRATERIE, 4

1894

282.05
REV
v.118

UN APOTRE

De la Réunion des Églises schismatiques de l'Orient

LE R. P. VANNUTELLI

(suite)

Mais ces rêves sont (1) trop beaux ou encore bien éloignés de leur réalisation pour qu'on puisse fonder quelque espoir dessus. Rentrons plutôt dans la réalité présente. Contentons-nous de regarder les Églises de l'Orient actuel. Bornons-nous à l'étude que fait le R.P. Vannutelli de leurs traditions. Voyons, avec lui, si ces traditions sont encore assez pareilles à celles de l'Église Romaine pour rendre possible leur réunion avec elle, en attendant que nous assistions aux efforts faits par lui pour les y ramener, et que nous jugions de la probabilité de leur succès.

Ce qui ressort tout d'abord, avant tout, des relations du Révérend Père, c'est la conservation parfaite des traditions chrétiennes des Églises séparées d'Orient. Leur foi est restée complète, intacte, au dire de notre voyageur, plus intacte,

(1) Nous achevions en lignes relatives à la Russie où, comme on peut le voir, nous ne parlions d'elle qu'incidemment, à la suite du R. P. Vannutelli qui n'avait pu jusqu'ici la visiter, quand nous avons trouvé dans la semaine religieuse de Versailles (15 octobre 1893) une note parlant d'un voyage que ce Père venait d'y faire et des grandes espérances de retour de cette Église

668575

complète qu'on ne le suppose généralement et que lui-même ne s'en faisait idée, avant d'entreprendre ses pieuses excursions. Tout, chez elles, est, en effet, demeuré tel qu'au moment de la séparation ou de la conquête musulmane. Mêmes croyances, mêmes règles, mêmes liturgies. Pour lui, ç'a été un véritable étonnnement, une véritable révélation. Il s'attendait à trouver tout changé, tout perverti, tout faussé, dans les dogmes, les sacrements et les rites, par le clergé schismatique, surtout parmi celui des moines qu'il croyait voués à une entière et irrémédiable décadence. Mais ses voyages l'ont fait revenir de son erreur profonde. Tout, au contraire, est encore aujourd'hui le même qu'autrefois, si bien le même que, pour lui, le meilleur moyen de se faire une idée des mœurs et des pratiques de la primitive Église, c'est d'aller l'étudier chez les Schismatiques d'Orient. Ce serait, dit-il, la meilleure réponse à donner aux hérétiques novateurs de l'Occident qui accusent l'Église Romaine de s'être écartée de la discipline antique, que de les renvoyer à l'étude de ces vieilles Églises qui nous représentent, figée, paralysée, pétrifiée, la vie chrétienne telle que la menaient les premiers Chrétiens. Ces impressions de paralysie ou de pétrification qui peuvent paraître extraordinaires, sont les seules qui conviennent parfaitement pour caractériser leur état actuel.

On dirait, dit-il d'un homme, dont, en pleine vie, en pleine santé, les membres ont été soudain glacés, fixés par la paralysie, et qui, depuis, sans en mourir, resterait toujours dans la même position raide et cadavérique. L'autre expression de pétrification lui semble encore plus significative pour rendre cet état. Vous savez ce que tous les savants entendent par le phéno-

qu'il en avait rapportées. D'après cette note, il existerait même en Russie, un grand mouvement en faveur de l'unité. Déjà, cette question serait même à l'ordre du jour des discussions de la presse. S'il en est ainsi, cette note loin d'infirmer nos considérations sur l'Orient, ne ferait que leur donner plus de poids, et il faudrait étendre à l'Eglise de Russie ce que nous disons, d'après le R. P. Vannutelli, des seules Eglises d'Orient. Dieu le veuille ! Son empereur dont les visées sont déjà si hautes, loin de les diminuer pourait les élever encore. Et son empire demeuré, comme nous le disions, le seul chrétien au milieu de tous nos états, protestants ou francs-maçons, devenant par le fait de son retour à l'Unité, le seul protecteur de l'Eglise, donnerait à son chef aujourd'hui le rôle de Charlemagne autrefois, mais d'un Charlemagne agrandi encore, non plus seulement d'un Charlemagne de l'Occident, mais de l'Orient et de l'Occident et même du monde tout entier. Dieu le veuille !...

mène de la pétrification. Parfois, en fouillant certaines couches siliceuses de la terre, on trouve des bois, de petits animaux, conservés intacts, ayant la dureté de la pierre, et présentant tous leurs membres, toutes leurs fibres que l'on aperçoit dans leur nombre et leur intégrité. L'eau chargée de calcaire les a enveloppés, chargés, saturés, pénétrés, et conservés ainsi depuis des siècles et pour toujours. Ainsi des Eglises Orientales. Le schisme ou le Croissant les ont surprises toutes vives; ils ont eu beau les circonvenir, les étreindre, les serrer et les étouffer: ils ne les ont pas anéanties. Elles se sont, au contraire, pour vivre ou ne pas mourir, attachées et comme cramponnées à leurs croyances et à leurs rites, sans vouloir désormais rien en changer, ni un mot, ni un signe. Leur entêtement a été si grand, leur conservation si jalouse, qu'elles ont fini par perdre de vue le côté spirituel que le côté matériel voulait leur faire entendre ou leur signifier, pour ne s'attacher qu'à ce dernier obstinément. Et c'est ainsi qu'après des siècles, le R. P. Vannutelli les a trouvées telles qu'autrefois, pareilles, ainsi que nous disions, à des membres demi morts, paralysés, pétrifiés.

Ce sont bien, de fait, les images qui conviennent à leur situation actuelle. Quelques auteurs cependant ont paru froissés de ses applications, et ont, il y a quelques années, tenté de prendre la défense des Églises d'Orient et de les réhabiliter. M. Leroy-Beaulieu (1) en particulier, a voulu le faire au moins pour l'Eglise russe, avec de bonnes intentions, hâtons-nous de le dire, non pas pour s'en faire une arme contre l'Église romaine, mais avec une bonne foi entière, avec l'amour de la vérité qu'il a cru reconnaître et devoir dire. La foi assez vive de cette Église, le nombre immense de ses fidèles, leur piété profonde qui se montre dans leur assistance à leurs Églises orthodoxes et leur générosité à les embellir avec tous les raffinements de l'art bysantin, lui ont fait illusion et trouver dans ses apparences un semblant de véritable vie chrétienne.

Si la vie est tout cela, et uniquement, d'accord. Mais si par vie, nous, catholiques, nous entendons tout autre chose : le zèle et la science du clergé, son dévouement, son désintéressement, son prosélytisme, sa propagande par les missions et les bonnes œuvres, surtout sa force à soutenir les persécutions

(1) L'empire des Tsars. Tour. III

non pas seulement matérielles et corporelles, mais celles des âmes, des esprits, mille fois plus dangereuses, tout cela, s'échappant en magnifiques efflorescences de docteurs, de vrais martyrs, d'apôtres et de saints, et que toute cette vie, cette efflorescence, provienne de son propre fonds, de son sein, et non d'un support externe, d'un bras ou d'un glaive étranger, c'est ici où nous ne serons plus du même avis que l'honorable auteur. La vie qu'il leur prêterait, ressemblerait terriblement à la mort. Or, n'est-ce pas le cas de toutes les Églises d'Orient et de l'Eglise russe en particulier ? Qu'elles aient, si vous voulez, des milliers et même des millions de sectateurs, qu'elles possèdent des églises pleines de richesses innombrables, mais ces chrétiens qui les remplissent ont-ils une foi ardente, éclairée, qui, comme celle des membres de l'Eglise catholique, vive d'elle-même, sans aucun support séculier, en dehors et en dépit même de ces supports séculiers qui prétendent la protéger, mais qui tous ne font ou ne veulent que la restreindre et l'étouffer, qui lui sont hostiles, empêchent le développement de ses œuvres et le recrutement de ses prêtresqui, malgré tout, se multiplient et se propagent? Est-ce que surtout leur clergé a subi l'épreuve de la science, cet acide qui, selon l'expression de Joseph de Maistre, dissout tout, excepté l'or de la foi véritable, et, devant les attaques si fortes de l'impiété contemporaine, donné ses réponses, rendu ripostes pour ripostes, tenu tête sur toute la ligne à ses innombrables et acharnés assaillants, à tel point que les plus fiers tenants de l'irréligion ou de l'athéisme, si hardis au début, semblent aujourd'hui vaciller dans leur arrogante assurance, et, s'ils ne se sont complètement rendus, se sont mis à réfléchir et à se demander qui avait, en définitive, raison, d'eux ou de leurs adversaires ?

Or, voilà le spectacle que nous offre en ce moment partout l'Église catholique si pressée jadis par l'athéisme, l'irreligion, le positivisme, et toute les sectes antichrétiennes, le rationalisme et le protestantisme qui n'est guère qu'un rationalisme mitigé ou déguisé !... Voilà le magnifique tableau qu'elle nous présente ! Eh bien ! où est le pareil ou l'analogue dans l'Église russe ou parmi celles de tout l'Orient ? Ces Églises, leurs clergés, ils sont connus. Loin de nous offrir pareille lutte, cette foi vivace et éclairée, ils brillent, on le sait trop par leur ab-

sence totale de science, ou de quelque instruction que ce soit ou qui mérite vraiment ce nom, et cela, dans le haut comme dans le bas clergé. Partout, en effet, dans le bas clergé, une profonde ignorance qui ne sait rien, qui n'apprend rien, qui ne discute jamais, mais qui répète machinalement ce qui a été dit et fait avant lui. Tout au plus, s'il sait lire les prières du rituel. Toute sa science consiste dans un vain formulaire. Quant au haut clergé, celui des patriarches, des évêques, des archimandrites et des ligoumères, ses connaissances, pour être moins minimes, ne valent guère mieux.

Le R. P. Vannutelli nous en donne parfois des preuves flagrantes. En voici une précisément que personne ne pourra récuser. C'est celle du programme d'études que l'on fait suivre aux élèves du Séminaire patriarchal de Calchi. Tous pourront voir, d'après lui, que ces études ne sont pas bien compliquées, et que avec un pareil bagage, ses élèves ne peuvent qu'à peine sortir de leur ignorance, sans acquérir les grandes notions qui leur permettent de garder leur rôle et de tenir tête aux attaques de l'impiété contemporaine (1). « M'étant, dit le Père, informé du programme d'études du Séminaire, il me fut répondu qu'il se composait de la littérature grecque, tant profane que sacrée, même plutôt profane que sacrée. Comme cours de théologie, ils expliquent l'Epître de S. Paul aux Romains, lesquels, d'après eux sont eux-mêmes, eux, les Romains de Bysance. Le tout est assaisonné d'une soi-disant théologie pastorale, ouvrage traduit du russe, qui n'est autre qu'un cérémonial pour les cérémonies sacrées, et un formulaire pour l'administration des sacrements. Avec cela, un peu, très peu de latin, de français, d'allemand, et enfin quelque philosophie rationaliste contemporaine. »

Telle est, ajoute notre auteur, l'instruction qui se donne au Séminaire, d'où sortent des docteurs et les très rares membres du clergé qui sont un peu instruits, et qui, malgré cela, ne valent pas mieux que les autres. Pas d'autres études, car, bien entendu, il n'y a pas d'enseignement supérieur à celui-là, donné par des universités ou des séminaires de Hautes-Etudes, comme dans notre Occident. A ce compte, le dernier élève de nos Séminaires, que l'on prétend cependant n'être pas parfois assez à la hauteur des sciences sacrées, en a vu cent fois davan-

(1) Constantinopoli, 133.

tage, et il sort, à la fin de son cours d'Etudes, comparativement un véritable docteur. Toutefois, répétons-le, cette instruction si insuffisante du clergé grec et en général schismatique, est seulement celle de quelques membres du plus haut clergé, des évêques et des archimandrites, ou bien de quelques prêtres des grandes villes. Mais la grande masse reste dans la plus profonde ignorance, et c'est là, dit le R. P. Vannutelli, ce qui les rend moins coupables dans leur schisme. Du reste, ils n'ont ni le temps, ni les moyens, ni la volonté de s'instruire. L'instruction, en beaucoup de cas, leur serait plus nuisible qu'utile. Plus instruits, la plupart ne voudraient plus rester perdus ni confinés dans leurs misérables villages, au milieu de populations presque sauvages. Puis, les pauvres popes de campagne ont presque tous une femme et une nombreuse famille à nourrir. Quelques-uns, et c'est même le plus grand nombre, doivent travailler la terre pour avoir de quoi vivre, comme de vulgaires paysans, qui portent sur la tête un camilafio (bonnet des prêtres grecs) et disent la messe les jours de fête.

Voilà le côté noir, sombre, du tableau, si l'on veut : l'ignorance des clergés schismastiques, et la paralysie spirituelle qui en découle et qui fait consister toute leur religion dans un pur formalisme, sans rien qui instruise, nourrisse et élève son cœur. Nous pourrions, à ce trait principal, en ajouter d'autres, comme sa misère, son amour de l'argent et des honneurs, son manque absolu de désintéressement, surtout son servilisme envers le pouvoir civil. Mais il faut nous borner. Puis, à l'imitation du Révérend Père, nous ne voulons pas voir seulement ses défauts, mais nous désirons surtout contempler ses qualités, les vertus que, malgré toutes ces misères, il a conservées et qui le rendent susceptible de perfectionnement et de retour. Voyons donc, après ce côté sombre du tableau, le côté consolant. Il existe : notre pieux voyageur nous l'affirme, et mieux que de nous l'affirmer gratuitement, il le fait voir, il le prouve, et, au besoin, le défend contre ses négateurs ou ses détracteurs.

Ce côté consolant, c'est tout d'abord la foi, qui toute sèche qu'elle soit, toute paralysée ou pétrifiée qu'elle se trouve, est cependant réelle dans toutes les chrétientés d'Orient. C'est ensuite, et surtout leur respect pour toutes leurs antiques traditions qu'elles ont conservées dans toute leur intégrité. Ce respect, pour elles, est si grand qu'il ne leur permet d'y toucher en

quoi que ce soit. Il les leur a fait maintenir, garder précieusement à travers toutes les difficultés du schisme et de la conquête, telles qu'elles les avaient reçues autrefois de leurs ancêtres. Or, c'est là, au dire du R. P. Vannutelli, ce qui doit nous frapper, nous, catholiques, en dehors de tout, à l'exclusion de tous les motifs de critique que l'on pourrait trouver, et ce qui peut permettre aujourd'hui de tenter de les ramener au centre de l'unité. Aussi, ne faut-il voir que cela, et pas autre chose. Ne parlons pas, dit-il, des anciennes questions qui ont pu les diviser d'avec les Latins, des points de doctrine, de la procession du Saint-Esprit, des deux natures en Jésus-Christ, de pain asyme ou fermenté, de la communion sous les deux espèces, etc., etc., tout cela est passé, oublié, perdu de vue ; il n'en est plus question en rien. Ils ont la même foi, les mêmes dogmes que nous. Si une chose les divise encore actuellement d'avec les Latins, et leur fait redouter l'union avec eux, c'est que les chrétiens séparés d'Orient s'imaginent que les Latins veulent les absorber, leur faire abandonner leurs antiques traditions, leurs belles cérémonies, leurs belles prières, les leur faire dire dans une autre langue que celle de leurs Pères, et voilà tout. Là est l'unique question aujourd'hui. Qu'on les convainque du contraire, qu'on puisse les en persuader, et l'union, en est assuré notre auteur, est chose facile, sinon faite. Elle n'a en effet, qu'un seul ennemi : l'ignorance ou le préjugé, avec peut-être la politique de certains gouvernements actuels qui, nullement religieux, impies même dans leur essence, affectent, pour les besoins de leur cause, un dévouement mensonger pour les traditions et les prétendus intérêts de la religion orthodoxe.

Le R. P. Vannutelli nous apporte, de tout cela, maintes preuves. Leur foi, leur bonne foi, d'abord, combien il se plaît à lui rendre hommage, tant à celle du peuple qu'à celle du clergé qui, si elle est entachée d'ignorance et de superstition dans le peuple, et de simonie et d'avarice dans le clergé, est cependant, malgré toutes ces tares, bien réelle et bien profonde. Que de foi, en effet, partout ! Que d'empressement à fréquenter les églises et à les orner ! Partout, dans les plus modestes foyers comme dans les plus aisés, quelle piété, quelle dévotion, quelle vénération pour le Rédempteur, la Vierge, la Panaghia, comme ils l'appellent, pour les saints et leurs images, devant lesquelles brûle toujours la petite lampe allumée, et devant lesquelles, le soir,

s'assemble toute la famille pour faire la prière ! Quels sacrifices aussi de leur part en certaines occasions ! Quelle sévérité de discipline dans les jeûnes et les abstinences, discipline qu'ils ont conservée dans toute son austérité et son étendue primitives pour les Carêmes, les Avents, les vigiles, etc., lesquelles seraient bien capables de nous faire rougir, nous autres Occidentaux, qui, si nous sommes restés plus fidèles au dogme et à l'esprit du christianisme, avons si fort relâché dans la morale, et demandons toujours des adoucissements à la grande loi de la Pénitence.

Ceci est dit, sans doute, de toutes les chrétientés d Orient en général, mais en particulier, on peut le dire, du clergé, de celui des couvents surtout, qui sont, par excellence, les représentants d'une Église, parce que, chez eux, la vie chrétienne y est plus intense, et que les peuples, comme on le prétend parfois, ne sont que les échos de leurs clergés. Que le clergé soit mauvais, tiède ou fervent, qu'il soit pieux, instruit et rigide, et leurs peuples le seront de même.

Or, ici, à cet égard, cet aphorisme, s'il est vrai, est bien capable, au moins pour une partie, celle de l'austérité, d'avoir son effet auprès des populations chrétiennes d'Orient. Quelle rigidité, en effet, chez ce clergé, au moins chez celui des couvents qui, en Orient, nous le répétons, est le clergé par excellence, parce que c'est chez eux que sont pris les évêques, tous les membres du haut clergé, et parce que ces lieux de retraite sont autant d'endroits de pèlerinage où va se retremper la foi des peuples. Lisez en particulier ce qu'il nous dit des vingt monastères du Mont-Athos, des laures de la Syrie, des météores de la Thessalie. Vous vous les figurez peut-être, eux et les moines qui y vivent, analogues à ceux de nos pays d'Occident quand, au temps de leur décadence, des moines dégénérés y faisaient ce qu'ils voulaient, passaient le temps sans travail ni prière, où des abbés avilis en avaient fait autant de lieux de plaisir, meublés avec tout le luxe et servis avec tout le confort de l'époque ? Otez bien vite ces idées de votre esprit, si elles y sont, et entendez, voyez plutôt ce que nous en raconte notre auteur. Voici par exemple la description de la vie de ceux de l'Athos, de la Sainte Montagne, comme on dit là-bas, dans tous les pays d'Orient. Peut-être en avez-vous déjà lu certains récits qui vous auront dépeint plutôt le côté matériel que le côté religieux. Ils vous en auront énuméré toutes les richesses architecturales ou artistiques, et

passé légèrement sur leurs usages religieux qu'ils auront ridiculisés ou auxquels ils n'auront pas rendu complète justice. En tous cas, la narration du Révérend Père Vannutelli nous expliquera ce que ces auteurs n'ont pas vu ou ont mal vu. Il rectifiera, au moins, certaines de nos idées à leur égard (1).

« Voici, nous dit notre auteur, l'emploi des heures de leur journée. A minuit, on va au chœur, et l'office ne dure pas moins de deux heures, presque toujours davantage, et parfois se prolonge pendant de longues et nombreuses heures. Quand l'office est terminé, il y a un bref moment de repos, pendant lequel les moines rentrent dans leurs cellules, pour y exécuter tous les menus détails d'intérieur et de propreté, ainsi que tous ceux du monastère. L'heure venue, on célèbre les différentes messes dans les différentes chapelles, les unes un peu plus tôt, les autres un peu plus tard, de façon cependant que tout soit terminé vers les neuf heures du matin. A dix heures, repas, suivi d'un peu de recréation et de conversation libre. Puis, tous, ou presque tous, vers les onze heures, vont se reposer, c'est-à-dire dormir, ce qui n'est pas à refuser après avoir passé toute la nuit sur pied. Toutefois, chacun est libre de travailler, mais presque tous préfèrent dormir un peu, de telle sorte que si quelqu'un vient au monastère vers midi, il trouve un silence absolu, parce que tout le monde dort. Ce repos dure deux ou trois heures, selon le besoin et la faiblesse de chacun. Vers trois heures et demie ou quatre heures, on sonne les vêpres qui durent une heure et souvent plus. Celles-ci sont suivies d'un autres repas, après lequel arrivent les Complies. Ces Complies achevées, il y a un peu de temps de conversation qui se prolonge parfois assez tard, et pendant lequel on se fait des visites ou l'on s'entretient avec ses amis et disciples ».

C'est là, comme on voit, une journée assez remplie. Elle est presque tout entière consacrée à la prière et à des offices interminables. On comprend qu'avec ce système, il n'y ait presque plus de place pour aucun travail, intellectuel surtout. Aussi, d'après le Père, les intelligences ne s'y développent-elles guère. Mais à quoi bon peut-être pour ces moines qui sortent presque tous de la campagne ou de contrées où il n'y a plus eu aucune culture intellectuelle depuis l'invasion musulmane. Tout,

(1) La penisola monastica 78.

pour eux, consiste en exercices de prières. Mais quelles prières ! Avec quelle piété et quel recueillement elles sont faites ! Notre religieux voyageur, en les décrivant, en est encore comme tout édifié. Voici, par exemple, la description des vêpres entendues par lui au monastère russe de Saint-Pantaleimon, sur le mont Athos :

« A ce moment (1) commençait à retentir la simandre, longue verge de bois et de fer qui, les jours ordinaires, tient lieu de cloche. Elle appelait les frères à la célébration des vêpres. C'était pour moi le moment de bien étudier leurs usages liturgiques. Quand tous les frères eurent pris place à l'église, j'y allai aussi moi-même, plus pour les observer que pour autre chose ; je voulais cependant y prier un peu. Je dus vaincre tout respect humain, et me mis en un endroit d'où je pouvais tout voir.

Le chœur présentait une scène qui avait quelque chose de fantastique. Si, sur les murs, on voyait peintes, toutes ces figures sèches et hiératiques de saints moines, en bas, dans les stalles, les mêmes figures étaient reproduites, mais au naturel, en chair et en os. On voyait, droits, adossés au murs, tous ces personnages avec leurs longs habits noirs, à plis simples et sévères, qui leur descendent jusqu'aux talons. Leurs mains restaient cachées dans la manche longue et large de la cuculle monastique, leurs visages avec leurs grandes barbes étaient encadrés d'un grand voile qui du sommet de leur bonnet descend des deux côtés sur leurs épaules et en arrière. Toutes ces figures dont toute la différence était dans la couleur de la barbe, restaient fixes, droites sur pied, adossées à tout le mur de l'église, et cela, pendant toutes les longues heures de l'office quotidien, sur la fin des vêpres, on voit circuler de partout de nombreux moines avec des encensoirs odorants, et qui viennent encenser l'église jusque dans ses plus minimes recoins. Ce sont d'abord toutes les saintes images de l'iconostase, puis tous les tableaux qui se trouvent dans l'Église en nombre infini, puis tous les moines, puis toutes les parties les plus secrètes de la sacristie, du nartex, etc., etc., et cet encensement dure si longtemps qu'on n'en voit pas la fin. Quand celui-ci va cependant finir, commence la sortie du chœur qui est interminable. Chaque moine s'en va

(1) La penisola monastica, 78.

devant le tableau du saint du jour, fait là une profonde révérence, puis trois signes de croix, puis une prière qui finit aussi par trois signes de croix ; après le premier tableau, il passe à un second, puis à un troisième, à un quatrième, à un cinquième, selon la dévotion de chacun. A la suite du premier moine vient le second qui répète la même opération, et ainsi des autres. Tous ces mouvements de longs habits, de grands manteaux, de voiles qui s'agitent, de têtes qui penchent, de personnages qui se remuent et se rencontrent, sans faire cependant aucun bruit, présentent une scène vraiment fantastique qui ressemble à un songe. On dirait qu'on assiste, la nuit, dans une vaste nécropole, à la résurrection de morts, lesquels se remueraient sans faire de bruit et s'évanouiraient de nouveau dans les ombres. Ces bons moines ont quelque chose de grave et de cadavérique dans leur apparence. Ils sont la représentation exacte de l'église d'Orient réduite à une ombre ambulante depuis que de sa séparation d'avec le centre de l'unité, s'est éteint en elle le souffle de la vie !... Si j'avais été un artiste, j'aurais reproduit une scène semblable, ou, si j'avais possédé au moins un appareil photographique, j'aurais pu conserver la ressemblance de toutes ces statues vivantes, lesquelles restent toutefois inaltérables par leur calme et leur rigidité, tout aussi bien que des statues de marbre et de plâtre. »

Comme à ce vivant tableau, on aperçoit bien la piété, le maintien sincère et profondément religieux de tous ces bons moines de la sainte Montagne. Il est vrai que ceux-ci sont des moines russes, récemment implantés dans la péninsule monastique, et lui donnant peut-être par la beauté de leurs offices, la régularité de leur discipline, la splendeur de leur chant, une vie que les moines grecs proprement dits ne peuvent lui offrir. Mais ces côtés extérieurs exceptés, ce tableau est celui de tous les monastères du Mont Athos Le Père nous raconte même les lamentations des vieux moines qui prétendent que, si les Russes ont apporté plus de pompe et de régularité dans leurs couvents, ils sont cependant cause, parmi eux, et à leur façon, d'une certaine décadence de la vie monastique, par le confortable et les ressources matérielles qu'ils y ont amenés et que leurs anciens ne connaissaient pas.

Et pourtant ce confort est bien relatit. Combien, en effet, leur austérité reste grande, dans leurs repas ordinaires qui sont si

mal préparés, dans leurs abstinences qui sont perpétuelles, dans leurs jeûnes qui se renouvellent constamment puisqu'ils ont quatre grands Carêmes, outre leur Avent et leurs vigiles de toutes les grandes et petites fêtes. Et je vous prie de croire que ces jeûnes et abstinences sont de vraies abstinences et de véritables jeûnes : un seul repas par jour et à une heure très avancée de la journée, composé toujours de maigre, jamais de viande, les jours de jeûne, d'aliments secs, froids, avec un fruit, le tout assaisonné d'un peu d'eau et d'un pain lourd, mauvais et indigeste. Voilà leur régime presque habituel. Qu'il faut, pour le supporter, des chrétiens véritables ! Il faut croire que l'Orient n'en manque pas, puisqu'il s'en trouve, pour l'embrasser, le supporter et l'aimer, des multitudes, tous les jours. Ce sont bien, en effet, des multitudes, puisque le mont Athos, à lui seul, compte plus d'une dizaine de milliers de moines. Mais il n'est pas le seul à donner ce grand spectacle. Les montagnes du Liban, les déserts de la Syrie, les gorges de l'Albanie et de la Thessalie offrent la même merveille. N'y a-t-il pas là de quoi exciter l'étonnement et le ravissement de celui qui aime Dieu et qui, dans notre monde partout pour lui si froid ou si impie, le voit encore en certains endroits ainsi honoré, la nuit comme le jour, par des milliers de bouches humaines ? Aussi notre religieux voyageur ne se lasse-t-il pas de l'admirer, lui, pauvre moine de l'Occident, qui se voit, avec ses frères, chassé, tracassé partout, par les gouvernements actuels. Non seulement il l'admire, mais, malgré quelques misères, quelques ombres qu'il découvre en certains coins de ce ravissant tableau, il l'exalte, il le bénit, il le chante presque. Oui, gloire, honneur, s'écrie-t-il à la fin, à tous ceux qui présentent ce spectacle si digne et si saint ! Et malheur à celui qui serait tenté de le dédaigner : il montrerait qu'il ne sent plus ni ne connaît plus les choses de Dieu ! Que s'il existe, celui-là, que ce ne soit pas au moins parmi les catholiques. Eux n'ont qu'une chose à faire : c'est, en l'appréciant, de le faire entièrement tourner à la gloire de Dieu. Pour cela, il s'agit pour eux d'en faire disparaître les quelques taches qui pourraient s'y être glissées, en essayant tout pour ramener ces chrétientés, si dignes à tant d'égards, à la source de toute lumière et de toute sainteté, c'est-à-dire, au centre de cette Église toujours vivifiée par Celui qui s'appelle lui-même l'Esprit de lumière et de sainteté !!!...

III

Nous voici, par ces dernières paroles, ramenés au point principal de toutes ces pages, comme de tous les écrits, de toute les peines et de tous les voyages du Révérent Père Vannutelli : le retour à l'unité catholique pour toutes les églises d'Orient ! Tel est le but, nous l'avons vu, qui lui a fait entreprendre ses pénibles voyages ! Telle est la mission qu'il s'est imposée ou qui lui a été confiée ! Abordons-la, nous-mêmes, à sa suite, et voyons ce que notre moine voyageur en pense, les efforts qu'il a faits pour y ramener ou y faire songer, les difficultés qu'il y a rencontrées, en même temps que les règles à suivre pour y réussir et les espérances finales que, d'après lui, on en peut concevoir.

D'abord cette union est-elle possible, réalisable ? La pensée qui se retrouve au fond de tous les nombreux et différents écrits du Révérend Père, c'est que, si elle offre certainement de graves et multiples difficultés, elle n'est cependant nullement impossible, qu'elle est au contraire parfaitement réalisable, et que, si difficultés il y a, elles existent aussi bien du côté des Latins que des Grecs qui, tous deux, ont des reproches à se faire et des concessions à se ménager.

Elle est, premièrement, possible du côté des Grecs, au moins, en principe, puisque aucune question de doctrine, aucun point de dogme ne les distingue d'avec nous. Et c'est là surtout la grosse affaire. Du moment que rien de pareil ne nous sépare, le reste est facile : ce n'est qu'une question de préjugés à détruire, et par conséquent, question de temps et de tact.

Or, nous avons déjà vu plus haut que les choses en étaient ainsi, au moins, aujourd'hui. Mais nous devons en apporter de nouvelles preuves, fournies par notre auteur lui-même qui ayant étudié la question sur place, est plus à même qu'un autre de nous les donner. Ces preuves nouvelles, du reste, ne seront pas inutiles ni superflues: elles aideront notre conviction et achèveront notre foi.

Voici ce que nous dit tout d'abord, à ce sujet, le Révérend

1) Jerusalemme, page 179 et suiv.

Père Vannutelli : Il en est (1) « tout autrement dans le schisme d'Orient que dans les autres confessions religieuses de l'Occident. Celles-ci, comme le protestantisme, par exemple, n'ont presque plus rien de l'Eglise catholique, ni la foi, ni les sacrements, ni la hiérarchie, ni les institutions. Dans le schisme oriental, au contraire, tout ou presque tout est parfaitement chrétien : ses partisans ont donc les moyens de grâce et de salut; ils peuvent donc obtenir ce dernier, quoique en moindre mesure, ainsi qu'il se constate chez ceux où la religion n'apas de vie. »

Et plus loin, notre auteur, traitant toujours la même question, continue: « De fait, si l'on observe l'état religieux de toutes ces populations, on voit bien qu'elles sont plus matériellement que formellement dans le schisme, puisqu'elles professent, presque en entier, tout ce qu'exige la foi catholique. » En théologie, on entend par pécheurs formels ceux qui pèchent en pleine connaissance de cause, volontairement, et par suite sont coupables, et par pécheurs matériels, tous ceux qui commettent le péché involontairement, sans même le savoir ou s'en douter, et par conséquent ne sont pas responsables de leur faute. D'où, par analogie, cette expression de l'auteur disait que les schismatiques ne le sont que matériellement et non pas formellement. Cette explication donnée, nous continuons la citation : « Les erreurs de dogme, que l'on attribue au schisme, ou qui ont été professées par quelques mauvaises têtes, n'existent pas dans le peuple . Tout leur schisme consiste en un faux préjugé national dont se sert la politique, pour avoir sa libre action sur ces populations.

« On peut même dire, prétend toujours le Père, que là où le schisme existe, chez quelques rares prêtres ou évêques, il consiste plutôt dans une manière différente d'exprimer le dogme, que dans une réelle diversité dogmatique. C'est un mot dont la prononciation est différente, mais qui se rapproche cependant du même sens. Ainsi les Grecs qui, par exemple, n'admettront pas, à propos du Saint-Esprit, l'expression : qui procède du Père et du Fils, diront très bien : il procède du Père par le Fils, et il est le mandataire du Fils.

« Ils disent également qu'ils n'admettent pas le Purgatoire, mais ils font de longs et nombreux suffrages pour les âmes des

(1) Jerusalemme, 179 et suiv.

fidèles défunts, et ils ont presque la même formule que nous. Ils reconnaissent même au Pape un privilège d'honneur. En général, les rites orientaux, quand ils n'ont pas été altérés, sont si purs dans l'expression du dogme, qu'ils sont pour nous la meilleure défense de ce dogme contre les novateurs, et pour un Oriental qui revient à l'unité de l'Église, il n'y a aucun changement à faire dans le dogme. S'il y a quelque détail à corriger, cela ne regarde pas la partie substantielle, mais la partie purement secondaire. »

Tel est le sentiment du R. P. Vannutelli relativement à la question de principe, qui est celle du dogme, de la doctrine. Les quelques différences qui existent ou paraissent exister, sont donc, d'après lui, des nuances insignifiantes qui n'attaquent pas le fond, l'essence, mais qui consistent dan la manière de l'exprimer. Ce sont subtilités de langage plutôt que de véritables différences. Voici du reste un fait qu'il raconte et qui suffirait à confirmer cette manière de voir (1).

« Je me trouvais, dit-il, étant à Jérusalem, à faire un jour visite chez notre très digne Patriarche latin, quand on annonça la visite de l'archevêque syriaque dissident, archevêque jacobite, anciennement hérétique monothélite. C'était une excellente occasion pour faire une précieuse connaissance.

« De fait, en causant avec lui, je le trouvai un excellent homme, très simple, et qui se faisait un honneur d'être l'ami de notre patriarche latin. Il me pria instamment de venir le voir. C'était le cas de ne pas me faire attendre, et le jour même, j'étais chez lui.

« Je dus l'attendre un peu à l'Eglise, car l'archevêque, en cet instant, chantait les vêpres avec son assistant et un jeune sacristain. Et pendant ces vêpres, dans les moments d'encensement, l'archevêque nous adressa plusieurs fois divers coups d'encensoir, lesquels nous enveloppaient d'un nuage parfumé. En Orient, l'encens est très odorant, et on s'en sert même pour parfumer les appartements. A peine les vêpres furent-elles finies, que l'archevêque vint nous montrer toute l'Église... Puis, après nous avoir fait tout voir, même les ornements de la messe, il nous invita à monter en haut, chez lui, où, après avoir pris les raffraichissements habituels et obligatoires dans tous les pays d'Orient, on se mit à parler théologie. Et dans le

(1) Jerusalemme, 179 et suiv.

cours de la conversation, l'Évêque, entre autre choses, me dit : la différence qu'il y a entre vous autres Francs et nous, c'est que nous n'admettons pas les deux natures en Jésus-Christ.

Mais vous reconnaissez, lui répondis-je, que J.-C. est vraiment dieu et vraiment homme ? — Sans aucun doute, me dit-il, celui qui ne l'admettrait pas ne serait pas chrétien. — Alors, concluai-je, nous sommes d'accord. »

Ce simple fait, ajoute notre auteur, suffit pour se faire une idée de l'état d'esprit de ces pauvres dissidents. Ils professent en réalité la même foi que nous, bien qu'ils n'emploient pas certaines expression contre lesquelles leurs ancêtres, pour satisfaire leur ambition, se sont opposés jadis et qui les ont fait ainsi se détacher de l'Église catholique.

S'il en est ainsi, et cela paraît bien l'être, la question du retour des schismatiques à l'unité de l'Église, ne peut donc pas être en principe une grosse difficulté, puisque rien véritablement ne les sépare de nous autres, catholiques, et qu'ils ont absolument les mêmes croyances, ainsi que les mêmes institutions. Les difficultés se trouveraient plutôt de notre côté, du moins à leur égard. C'est nous qui, vu leurs préjugés ou leur profonde ignorance, passons pour ne pas avoir les mêmes croyances et même pour ne pas être chrétiens du tout ou bien peu. On ne peut en effet concevoir les idées que se font de nous, Occidentaux, tous ces pauvres schismatiques et les Grecs en particulier. Témoin ce curieux dialogue qu'au dire du Révérend Père, certain voyageur eut à subir de la part d'ignorants montagnards qui, à son arrivée, l'avaient entouré et lui faisaient mille questions toutes plus étranges les unes que les autres, dont voici les principales.

» Qui êtes-vous ? — Européen. — De quel pays ? — D'Angleterre. — Ce mot d'Angleterre était inconnu pour eux ; ils ne savaient quel pays c'était. Après un instant d'hésitation, ils reprirent : Dites-nous : Etes-vous chrétien ? — Certainement que je le suis. — Avez-vous les sacrements ? — Mais sans doute — Etes-vous baptisé ? — Pour sûr puisque le baptême est nécessaire pour devenir chrétien — Surprise plus grande de ces gens : Mais comment donne-t-on le baptême chez vous ? Est-ce en versant de l'eau sur la tête ou bien en immergeant la personne dans les fonts ? — En versant de

(1) La Morea, 27.

l'eau sur la tête. — Alors ce c'est pas un chrétien, se disaient-ils entre eux, tandis que d'autres affirmaient que si ; mais ne pouvant s'entendre, ils continuaient leurs interrogations : Avez-vous des prêtres ? — Oui, nous en avons. — Font-ils des miracles, vos prêtres ? — Cette dernière demande intriguait notre voyageur, il ne savait ce que que ces pauvres gens voulaient lui demander par ce mot de miracles ; pourtant il se risqua à dire que les prêtres d'Europe donnaient les Sacrements et exerçaient le ministère, et que, quant au reste il n'en savait pas plus . — Eh ! mais les nôtres, s'écrièrent-ils sous d'une voix alors, ils font des miracles ! Par la prière, ils guérissent les maladies, ils chassent les démons, et c'est pourquoi nous sommes vraiment chrétiens, et vous, non. »

Et ce singulier dialogue, ajoute le Père, ce n'est pas la seule fois qu'il a eu lieu. Il nous en cite, dans le cours de ses ouvrages, bien d'autres semblables ou analogues, ceux-là, échangés non, comme le précédent, avec les habitants d'un village perdu dans les montagnes, mais dans des lieux relativement civilisés, habités par des Grecs comparativement instruits et habitués à voir des catholiques ou en ayant entendu parler. En voici encore un que notre voyageur lui-même eût à subir de la part d'un des moines du Mont Athos, à son arrivée à l'un de ses principaux monastères : (1)

« Comme j'étais là à attendre à la porte, arriva un jeune moine vêtu, soit dit en passant, d'une robe assez malpropre, qui me demanda qui j'étais. Je lui répondis que j'étais un pélerin désireux de visiter la sainte montagne. Aussitôt, lui, de me repartir : Êtes-vous chrétien ? Certainement que je le suis, lui dis-je ; je suis même prêtre et religieux. A ma réponse, il n'en revenait pas d'étonnement et de stupeur. Il reprend : Orthodoxe? — Orthodoxe — Plus grande stupeur encore chez lui : Romain ? — Romain natif de l'ancienne Rome, du tombeau des Apôtres saint Pierre et saint Paul, chefs du collège apostolique. — La stupeur devenait embarras et rage, puis, haussant la voix : Vous êtes un prêtre franc ? — Je suis un prêtre latin — Les Latins ne sont pas Orthodoxes ! — Les Latins sont Orthodoxes romains et catholiques. — Les Latins ne sont pas Orthodoxes romains et catholiques ! — »

(1) La penisola monastica, 90.

Et termina le Père, à la manière dont il haussait la voix, je ne sais comment le chose aurait fini pour moi, si d'autres moines plus âgés et plus calmes, attirés par le bruit, n'étaient venus s'interposer et s'expliquer. Toutefois, ces deux faits nous montrent ce que nous disions touchant les étranges idées que les Grecs, même les meilleurs se font de nous autres Latins. Pour eux, nous ne sommes pas des chrétiens ; Nous sommes des païens ou peu s'en faut. Si ailleurs, se trouvant plus en contact avec nous, ils peuvent mieux nous apprécier et nous considérer comme des chrétiens, même validement baptisés, ainsi qu'a bien voulu la reconnaître, il y a quelques années, le Patriarche grec de Constantinople qui a ordonné de ne pas rebaptiser les rares catholiques qui passent au schisme, ce qui a été une concession immense, d'une partie considérable, pour les Grecs, si ailleurs, dis-je à cause de ces rapports, ils sont moins ignorants, ils ont alors sur notre compte d'autres préjugés presque aussi forts qui les tiennent profondément éloignés de nous et qui nous font considérer par eux comme de très mauvais chrétiens. Ils nous reprochent, par exemple, de ne pas aimer la Sainte Vierge, ou de ne pas dire la messe validement. Tous ces préjugés et autres sont, il est vrai, affaire de pure ignorance. La fréquentation des Latins, la vue des cérémonies catholiques, surtout leurs rapports et leurs conversations avec des hommes tels que le Père Vannutelli, les feraient bien vite tomber, et amèneraient à notre égard de meilleures appréciations. La décision du Patriarche de Constantinople dont nous parlions tout à l'heure relativement au baptême en est une preuve. Un contact plus fréquent en amènerait certainement d'autres.

Mais ceci n'est, pour ainsi dire, qu'un détail tout secondaire. C'est affaire de temps et de relations entre schismatiques et catholiques. A côté de ce point, il y en a d'autres plus importants ou plus difficiles, qui seront plus malaisés à trancher, parce qu'ils datent de loin et sont profondément ancrés dans les esprits. Et en parlant ainsi, je ne veux pas faire allusion à cette vieille prétention du Patriarche de Bysance de se poser en égal du Souverain-Pontife de Rome, laquelle, comme on le sait, a été, plus que tout, la cause et l'origine du schisme. Cette prétention, et la rivalité qui s'en suivait, est aujourn'hui bien diminuée, si tant est qu'il en reste encore quelque chose. La position du patriarche de Constantinople n'est plus, pour la main-

tenir, ce qu'elle était autrefois. Loin de pouvoir prétendre maintenant à une primauté dans l'Église universelle ou seulement orientale, c'est à peine si son autorité est reconnue par ses propres fidèles, Tous, les uns après les autres, ceux d'Athènes, comme ceux de Russie, de Serbie, de Bulgarie, de Roumanie, ne veulent plus la reconnaître, et se sont créé des patriarches nationaux. S'il voulait, malgré tout, garder ces antiques prétentions, le pourrait-il même? Aujourd'hui hélas ! la cour de Bysance n'est plus là, derrière lui, pour lui permettre de les soutenir avec un peu de crédit ! L'empire de Bysance est mort et enterré ! Ce n'est pas celui du Croissant qui, pour lui, pourra le remplacer. Ce dernier achève au contraire de le ruiner et de le disperser aux quatres vents.

Les difficultés dont nous parlons sont tout autres. Elles sont relatives aux traditions des schismatiques, à la conservation de leurs rites et de leur langue liturgiques. C'est ici, en effet, que réside le nœud de la question. Comme le dit et le répète le R. P. Vannutelli, la question du schisme chez les Églises Orientales est surtout une question de formes sensibles, de rites, d'ornements sacrés, de surplis, d'administration, de langues, de hiérarchie et de nationalité. Supprimons toutes ces questions, dit-il, ce qui, pour nous catholiques, est facile, acceptons tous ces usages à eux, et le reste s'arrangera aisément,

Cela est tellement évident, toujours d'après notre auteur (si nous ne le citons pas ici textuellement, du moins nous ne faisons que résumer ses idées), que ceux qui, parmi les chrétientés d'Orient, réfléchissent sur toutes ces choses, ne comprenant pas cette séparation, ne saisissent pas cette opposition ; ils en sont scandalisés et sont obligés d'étouffer ces sympathies qui les portent vers nous.

Ces sympathies, dit-il, existent ou commencent à s'éveiller chez ceux qui ne sont pas aveuglés par les partis-pris, ou qui ont perdu leur ignorance ou leurs préjugés au contact des catholiques. Il y a même plus chez eux : un véritable désir de l'union commence à naître chez eux, non pas seulement chez quelques-uns, mais chez un très grand nombre. Le Révérend Père en a vu maints indices, en a reçu même maintes assurances formelles. Témoin l'histoire de ce pope de Smyrne rencontré (1)

(1) La penisola monastica, 360.

par lui sur le mont Athos, qui, après avoir assisté à ses entiens avec les moines, revient le retrouver en particulier et en secret, la nuit, pour lui assurer que, parmi tous ceux qui s'occupent de ces questions, beaucoup pensent ainsi et veulent s'unir et se soumettre à l'Église Romaine. Mais, lui ajoutait-il, tous ont peur de quelque enragé qui abuse de l'ignorance du peuple et qui, pour satisfaire son ambition, compromet la cause de l'union. Ce soir, terminait-il, en vous entendant discuter avec les moines, j'ai pris courage, parce que votre présence et votre parole me servaient d'appui. Ah ! si nous aviens des hommes pour nous aider à sortir de l'état de décadence où nous nous trouvons ! Vous, du moins, continuez de parler et d'agir, parce qu'il est absolument nécessaire que l'union se fasse. Tous ceux qui ont du bon sens et de la véritable religion, sont d'accord là-dessus.

Voilà ce que disait au R. P. Vannutelli ce pape de Smyrne, au milieu des moines de l'Athos, ce sanctuaire des préjugés orthodoxes. Et ce que ce pope lui disait, l'auteur, au milieu de ces voyages, se l'est entendu redire et répéter par bien d'autres, et en cent endroits différents. La cause de l'union est donc déjà à moitié gagnée, puisqu'elle est maintenant désirée par nombre de ceux qui passent pour y être hostiles et n'en pas vouloir. Elle grandira certainement encore, à mesure que l'ignorance et les préjugés tomberont, ce qui a lieu tous les jours, à mesure aussi que les Grecs et tous les Schismatiques deviennent plus instruits et se trouvent plus en contact avec les Latins. Ces derniers, s'ils voulaient, pourraient beaucoup y aider et l'accélérer. Ils n'auraient, pour cela, qu'à faire, pour les Schismatiques, plus qu'ils n'ont fait jusqu'à ce jour, et surtout à tenir, vis-à-vis d'eux, une ligne de conduite tout autre que celle qu'ils ont suivie jusqu'à ce jour.

Ici, nous arrivons aux reproches que les Latins ont à se faire, d'après le R. P. Vannutelli, à l'égard des Églises d'Orient et à la règle qu'ils doivent se tracer dans leur conduite à suivre avec eux, s'ils veulent un jour les voir revenir au centre de l'unité. Ces reproches, c'est de ne rien faire ou à peu près pour les ramener, c'est de se tenir trop à l'écart d'eux, c'est surtout de leur donner à craindre qu'on veut tout détruire chez eux : leurs traditions, leurs rites, leur langue, pour les remplacer entièrement par la langue et les rites des Latins. La ligne de conduite à tenir

par conséquent, c'est de faire tout le contraire de ce qu'on a fait jusqu'ici, c'est de se rapprocher d'eux ; loin de décrier ou de mépriser leurs usages, c'est de les apprécier à l'égal de ceux des Latins, non pas seulement en paroles, mais par des actes, en fréquentant, au besoin, leurs offices et leurs cérémonies, comme celle des Latins eux-mêmes, en assistant, au moins, aux offices et aux cérémonies catholiques de même rite et de même langue que les Latins ont toujours à peu près traités comme ceux des Schismatiques. Mais, en pareille matière si délicate, nous ne voulons pas même avoir l'air de donner nos idées qui ne sont cependant que celles du Révérend Père Vannutelli que nous résumons. C'est pourquoi on nous permettra de faire une plus longue et dernière citation de notre auteur, où toutes ces questions sont traitées de main de maître. Elles seront comme l'épilogue ou le couronnement de ce travail déjà bien long peut-être.

« L'attitude (1) de quelques-uns parmi les catholiques est, je ne crains pas de le dire, vraiment odieuse à l'égard des dissidents: ils gardent trop de réserve vis-à-vis d'eux. Certains s'imaginent qu'on ne pourra rien obtenir des Schismatiques. Cette conduite ressemble à celle de saint Pierre qui ne voulait pas tout d'abord s'occuper de la conversion des Gentils et qui, disait-il, ne voulait avoir aucun contact avec les animaux immondes. Mais le Seigneur lui envoya, à ce propos, sa célèbre vision de Joppé, et lui fit dire ainsi de ne pas appeler immonde ce que lui-même avait purifié. C'est à partir de cet avertissement du ciel que saint Pierre commença l'Apostolat des Gentils.

« Je sais bien qu'il y a d'antiques règles qui ont tracé cette réserve. Mais on pourrait adoucir ces règles de pratique qui ont pu être très bonnes dans le temps où elles ont été portées, mais qui sont, aujourd'hui, nuisibles pour la plupart.

« Jusqu'à nos jours, il n'y a, pour ainsi dire, pas eu de mission qui s'occupât de cette portion si intéressante de la Chrétienté. De plus, nos latins ne les abordent presque jamais. Cependant le prestige et l'estime dont ils jouissent leur permettraient d'exercer une grande influence. Que si on craint l'entraînement dans le schisme, la différence du rite est un préservatif assez grand contre la fusion et l'absorption complète.

« De plus, à mon avis, c'est aller absolument contre l'esprit

(1) L'avvenire del Oriente considerato in Jerusalemme. 150.

de l'Église que de se tenir ainsi éloigné même des catholiques du rit oriental. Cela a des conséquences excessivement funestes.

« Il y a, par exemple, en Syrie et en Palestine, nombre de Grecs Melchites qui sont unis à l'Église Romaine et qui, par conséquent, sont catholiques, tout aussi bien que les Maronites et les Arméniens. Or nous ne les voyons jamais célébrer ensemble leurs fêtes, avoir enfin ces rapports qui puissent consolider l'union. Au contraire, on se tient tous toujours à distance, trop à distance. Aussi le peuple qui ne juge de tout que par les sens plutôt que par la raison, s'imagine, en ne voyant pas l'union dans les faits, qu'elle n'existe seulement que sur le papier. Plus d'un même prétend que ces Grecs catholiques sont à moitié schismatiques. Et en disant cela, on leur fait évidemment injure, et, en outre, cette fois, on les expose au danger de la séparation, tandis que nous devrions, au contraire, leur connaissant quelque faiblesse, tout faire pour remédier à un semblable inconvénient et pour assurer davantage leur union.

« Il est clair, après cela, qu'on n'obtient aucun résultat avec les dissidents, quand on ne maintient même pas de rapports avec les unis. Ces rapports devraient être d'autant plus intimes et cordiaux, qu'on a plus à craindre de leur faiblesse. Du reste, il faudra toujours s'attendre, avec des hommes, à quelques petites querelles, à des désordres, à des inconséquences. Il est nécessaire de prendre le monde tel qu'il est et non comme il devrait être : la perfection n'est pas d'ici-bas. On est même allé jusqu'à nier la vérité et la sincérité de leur religion. On va même jusqu'à prétendre qu'il serait préférable que les Orientaux perdissent toute foi et toute religion, pour qu'ils pussent revenir ensuite au catholicisme. Ceci est très improbable. En tout cas, il demanderait beaucoup de temps, en supposant que ce ne soit pas une sorte d'impiété que de tenir un pareil langage. Quand l'indifférence ou l'athéisme seront entrés dans les mœurs, nous verrons alors combien d'hommes se convertiront à l'Église. On le voit déjà trop par les pays qui en ont été contaminés. Ce n'est pas avec un pareil système qu'on peut faire du bien, surtout chez des peuples qui sont, depuis des siècles, de bonne foi dans leur christianisme, j'allais dire, leur catholicisme, puisque, chez eux, peu s'occupent de théologie spéculative, et que la plupart ne pèchent que par un certain amour-propre national.

«Il n'y a pas longtemps qu'un prélat très distingué me deman-

dait si je concevais des espérances fondées sur le retour des chrétiens d'Orient à l'unité Catholique. Je me permis de lui exposer mon sentiment en toute sincérité. La conclusion en était que si, pratiquement, on continuait avec le système suivi jusqu'ici, non seulement je n'espérais rien, mais que je prévoyais même une séparation plus profonde et irrémédiable ; qu'au contraire, si on adoucissait certaines règles pratiques, tout en maintenant intacts les principes, on pourrait facilement voir tout l'Orient Chrétien faire retour au centre de l'Église.

La base d'opération est fausse, si on garde une attitude odieuse et inopportune. Au lieu de les attirer à nous, en tel cas, ou les éloigne, on les repousse, on les chasse. Il faut, loin de rendre leur retour pénible, le leur faire facile, agréable. Alors on pourra compter sur lui.

Les Latins ont d'autant plus besoin de se faire aimer des orientaux, que le Saint-Siège est de leur rite. Puis, comme l'autorité a toujours un aspect un peu pénible, il est précisément nécessaire de leur faire accepter ce que leur orgueil leur fait considérer comme un obstacle.

Il y a deux conditions à l'Union, me disait, en Orient, un vénérable vieillard qui m'entretenait de ce sujet : C'est d'adoucir le cœur des Latins et de faire baisser la tête aux Grecs. Ces deux conditions obtenues, l'Union est faite.

On veut bien, c'est vrai, conserver et maintenir leurs rites, ainsi que leurs usages nationaux qui sont bons et innocents. C'est parfait. Mais il y a aussi autre chose à faire : c'est de les honorer et de venir à leur aide. Pourquoi exiger d'eux des sacrifices que l'Église ne demande pas ? Au début, il serait même nécessaire de tolérer quelques petites imperfections et de ne pas faire trop de changements. Le trop de zèle est quelquefois plus nuisible que le manque. On pourra, avec le temps, et suivant l'opportunité, y apporter des corrections. En attendant, on doit honorer leurs saints et leurs images, dont le style sévère est très conforme à l'esprit de l'Église catholique. Puis, évitons toutes ces formalités odieuses qui leur rendent l'union difficile, qui leur en font un fantôme, qui font peur au peuple, et qui équivalent pour lui à une apostasie de la religion chrétienne...

Mais surtout ne laissons pas les dissidents de côté. Occupons-nous d'eux, et sérieusement. Servons-nous de la prise que nous avons sur eux par les Églises catholiques de mêmes rit que nous

avons déjà. Par elles, en effet, nous pouvons immensément. N'ayons donc l'air de les ignorer. Tenons-les en honneur, en estime, à l'égal des chrétientés de notre rite. Entretenons-nous des rapports fréquents, habituels, avec elles. Prenons part à leurs offices, fréquentons leurs temples. Ainsi faisaient autrefois les Jésuites qui prêchaient même dans leurs églises, comme il apparaît de leurs lettres publiées il y a quelques années.

Si on ne fait rien, la fausse politique les tiendra toujours plus à la remorque de ses intrigues, l'athéisme fera de plus grands progrès, et le protestantisme en profitera pour les absorber à son avantage. Nos missions, si stériles déjà, le seront encore plus ; la foi s'affaiblira, et l'on verra se perdre tant de populations chrétiennes qui, avec un peu d'efforts, pourraient reprendre vie et renouveler la force de l'Église catholique.

Enfin, n'oublions pas que nos missionnaires latins d'Orient, si zélés qu'ils soient, si aimés et si estimés qu'on les suppose, ne sont toujours, cependant, qu'un élément étranger et d'emprunt. L'élément indigène est le seul qui ait un avenir assuré. En un cas donné, si les nôtres ne sont pas bien unis avec les Orientaux, ils peuvent courir le risque d'être persécutés et chassés, comme cela s'est vu trop de fois. Puis, si l'Orient se transforme, cela est inévitable, ceux-là seuls qui sont du pays pourront, par leur action, obtenir efficacement sa forme dernière et définitive qui sera ce qu'elle voudra, pourvu qu'elle soit fondée sur l'union. »

Cette citation dernière est un peu longue, mais, je le répète, en matière aussi délicate que celle d'indiquer la marche à suivre vis-à-vis des dissidents, et si contraire à celle suivie jusqu'à ce jour, mieux valait laisser parler l'auteur que de tenter de le faire parler nous-même ; nous aurions pû trahir sa pensée ou en être accusé. Devant ses paroles mêmes, il n'y a qu'à nous incliner ou, si l'on veut, à les discuter. Mais avec un auteur si bien informé, qui a vu les choses de si près, sur place, cette dernière échappée est difficile. Mieux vaut nous en tenir à ce qu'il dit. C'est du reste le langage d'un homme qui, non seulement a beaucoup vu, mais a beaucoup réfléchi : il est donc digne d'être respecté et écouté

En résumé, pour clore ces pages trop nombreuses peut-être, les chrétientés d'Orient, par leurs croyances et leurs traditions, qui, toutes, sont substantiellement d'accord avec celles de l'Église

romaine, ne sont pas indignes de faire, d'elle, partie intégrante. On doit donc tout tenter, ce qui est humainement possible, pour les ramener à ce centre de l'Unité d'où elles sont tombées ou d'où elles ont été arrachées, par la violence, celle en particulier de la conquête musulmane. Ce retour à l'unité est plus facile à réaliser qu'on ne croit, puisqu'il est déjà désiré par un grand nombre de dissidents. De ce désir, il ne tient qu'aux Latins d'en accélérer le courant par une ligne de conduite toute autre que celle qu'ils ont suivie jusqu'à ce jour, et qui leur fera désormais ne pas se tenir à l'écart des dissidents, mais les fréquenter, honorer leurs usages, et surtout traiter d'égal à égal les Eglises catholiques de rit oriental qui pourront leur servir de base excellente pour agir sur les schismatiques. Fasse donc le ciel que tous le comprennent, et qu'à l'image du R. P. Vannutelli, ils agissent désormais dans ce sens ! Fasse Dieu surtout qu'il suscite, parmi eux, des apôtres comme notre moine voyageur. Et suivant le mot de Mgr Dupanloup, cité au commencement de ces pages, notre siècle, attristé par tant de malheurs religieux, sera peut-être destiné à contempler ce grand spectacle du retour définitif de toutes les Eglises d'Orient au centre de l'unité catholique.

L'Abbé Hautefeuille.

LE BUDGET DES CULTES

ET

LA SÉPARATION DE L'ÉGLISE & DE L'ÉTAT

La suppression du budget des cultes occupe depuis vingt ans la première place dans les programmes maçonniques ; elle a été proposée et discutée plusieurs fois déjà au Parlement, et, étant donnée la composition de la nouvelle Chambre, il est hors de doute qu'elle sera réclamée avec une ardeur nouvelle au cours de la législature qui vient de s'ouvrir. Le moment est donc venu d'envisager cette grave question sous ses divers aspects.

Pour séparer l'Eglise de l'État, il suffit de dénoncer le Concordat. Mais ceux-là tombent dans une grave erreur qui croient que la dénonciation du Concordat entraîne *ipso facto* la suppression du budget des cultes.

Le Concordat mentionne la dette de l'État envers l'Eglise, mais il n'est pas le titre sur lequel cette dette repose et qui en garantit le paiement.

Ce titre, respecté par tous les gouvernements, même par la Convention, nous le transcrirons dès que nous aurons montré dans quelles circonstances s'est produite l'obligation dont il est l'expression.

I

LA SITUATION FINANCIÈRE DE LA FRANCE EN 1789.

A la faveur des utopies philosophiques et sociales qui avaient envahi la plupart des classes éclairées, une profonde agitation,

s'accroissant sans cesse sous l'impulsion des loges maçonniques et de meneurs stipendiés, régnait dans les esprits au début de l'année 1789.

Bientôt vint l'Assemblée nationale qui, dans son ardeur de tout réformer, accrut encore la confusion et désorganisa tous les services publics. L'anarchie, l'insubordination étaient partout ; plus de commerce, plus de travail. Les impôts anciens n'étaient plus perçus (1) ; les nouveaux n'existaient encore qu'à l'état de vagues et lointains projets. Les coffres de l'Etat étaient vides ; son crédit était devenu nul.

Le 8 août, Necker fit décréter par l'Assemblée un emprunt de trente millions qui ne fut pas couvert ; le 27 août, il fit voter un emprunt de quatre-vingts millions, payables moitié en argent, moitié en papier ; il n'obtint pas plus de succès que le précédent, tant les désordres éloignaient la confiance.

Le 24 septembre, Necker imagina un autre expédient : *le don patriotique*. Tout citoyen devait verser dans une caisse nationale le quart de son revenu d'une année, soit en argent, soit en vaisselle. Mais comme cette offrande devait se faire sur une déclaration non sujette à contrôle, elle ne produisit qu'une somme de quatre-vingt-dix millions, laquelle ne fut entièrement perçue qu'au bout de trois ans.

Ce n'était pas le remède immédiat qu'exigeait la pénurie du Trésor public.

Douloureusement ému de cette situation, Louis XVI, dont le dévouement ne reculait devant aucun sacrifice, s'empressa d'envoyer sa vaisselle d'or et d'argent à la monnaie ; en outre, le Roi et Marie-Antoinette, bien qu'ayant déjà opéré de très notables réductions sur le service des pensions et les dépenses de la cour, se hâtèrent de rédiger une liste des économies que la générosité de leur cœur leur faisait considérer comme étant encore praticables.

Néanmoins, la misère est à son comble et l'on voit approcher avec effroi la saison rigoureuse. Louis XVI et Marie-Antoinette s'empressent de s'imposer un nouveau sacrifice. Il décident que « les habillements d'hiver et le linge de corps » engagés au Mont-de-Piété pour des sommes inférieures à 24 livres, seront

(1) Sans doute afin d'en rendre la perception plus difficile, l'Assemblée nationale avait eu la maladresse de les déclarer « *illégalement établis* », tout en décidant qu'ils seraient recouvrés comme précédemment.

remis gratuitement aux déposants, et le roi et la reine entendent que le dégagement soit opéré « sur leurs besoins personnels (1). » Cette bonne œuvre mettait à la charge de ses augustes auteurs une dépense de trois millions.

De son côté, le clergé, traditionnellement dévoué à toutes les infortunes, et qui, à toutes les époques, était venu si généreusement au secours du trésor public chaque fois qu'il avait été fait appel à son patriotisme (2), le clergé ne pouvait manquer d'intervenir. Il avait fait spontanément l'abandon de toutes ses dîmes, se fiant, avait-il dit, « à la générosité de la nation. » Il avait également renoncé à ses privilèges pour exemption d'impôts (3) et même offert, par l'organe de Mgr de Boisgelin, arche-

(1) C'est l'expression dont se sert le républicain Prudhomme dans ses *Révolutions de Paris*

(2) Au moyen des *Dons gratuits*, dénomination indiquant bien le caractère de ces allocations toutes facultatives.

En défendant à l'autorité civile d'obliger les clercs à contribuer aux charges publiques, le Concile de Latran, en 1179, permit toutefois aux évêques et au clergé de contribuer volontairement, en cas de nécessité ou d'utilité considérable.

En 1188, à l'occasion de la croisade de Philippe Auguste pour reprendre Jérusalem sur Saladin, le clergé paya la *dîme saladine* qui est généralement considérée comme la première imposition faite sur les ecclésiastiques. Depuis lors, ils en acquittèrent sous presque tous les règnes : treize en vingt ans sous saint Louis, vingt-et-une en vingt-huit ans sous Philippe-le-Bel, etc., etc ..

En 1527, le clergé versa treize cent mille livres pour la rançon du roi François Ier.

En 1534, le revenu des biens ecclésiastiques fut partagé entre le roi et le clergé.

En 1551, nouveaux sacrifices du clergé en faveur du roi.

En 1557, création en titre d'office des receveurs des décimes du clergé pour les gages desquels les décimes furent augmentés d'un sol par livre.

A partir du contrat de Poissy, en 1561, les levées sur le clergé au profit du roi, ont été continuelles.

Quelques années avant 1789, après la défaite de la Dominique, le Roi fit demander au clergé une subvention pour l'aider à réparer autant que possible le désastre que nous venions d'éprouver. L'assemblée du clergé se réunit et accorda au Roi un généreux subside de quinze millions plus un million pour les matelots blessés et les enfants des matelots morts dans les combats.

(3) Le clergé était exempt de la Taille, du Vingtième et de la Capitation, mais, en revanche, il acquittait, outre les Dons gratuits, des décimes annuels.

Voltaire, dans le *Siècle de Louis XIV* (Edition de 1828, t. II, p. 416 et 420) évalue à environ quatre millions par année les sommes versées par le clergé de France à l'Etat, à la fin du XVIIe siècle, sous le nom de décimes, de subvention extraordinaire, de don gratuit. . « Les revenus de

vêque d'Aix, de solder les 360 millions de la dette exigible au moyen d'un emprunt hypothécaire sur les biens ecclésiastiques ; enfin, l'archevêque de Paris avait proposé de mettre à la disposition de la nation l'argenterie des églises non indispensable au service du culte.

Mais les meneurs qui entendaient procéder à l'émiettement individuel de la nation par la suppression de tous les corps constitués, états provinciaux, administrations municipales, parlements, jurandes, maîtrises, etc., avaient bien moins à cœur de combler le déficit financier (1), que d'appliquer un principe, c'est-à-dire de ruiner et de tenter d'asservir un corps puissant, indépendant et où la cohésion était parfaite.

Aussi Talleyrand, l'indigne évêque d'Autun que Mgr Freppel a naguère stigmatisé, à la tribune de la Chambre en ces termes : « Cet évêque apostat, véritable type d'hypocrisie et de « lâcheté, qui devait traîner à travers la première moitié de ce « siècle le scandale de ses palinodies, et, après avoir trompé tous

« toute l'Eglise gallicane séculière et régulière, ne peuvent, dit-il, être « portés au delà de quatre-vingt-dix millions. Ce n'est pas une somme « exorbitante pour l'entretien de quatre-vingt-dix mille personnes reli- « gieuses et environ cent soixante mille ecclésiastiques que l'on comptait « en 1700. »

D'après ces chiffres, le clergé donnait par an 22 50 0/0 de son revenu à l'Etat, et chacun de ses membres n'avait pas en moyenne plus de 334 livres de rente.

Il ne faut pas oublier que le clergé payait, comme les autres citoyens, les impôts indirects sur les denrées et consommations.

En 1784, les décimes annuels acquittés par le clergé s'élevaient à dix millions cinq cent mille livres.

(1) D'après le Mémoire présenté par Necker à la séance d'ouverture des Etats généraux (5 mai 1789), le déficit budgétaire s'élevait à 56 millions 150,000 livres. — Précédemment, M. de Calonne l'avait fixé à 55 millions.

La France physique, administrative, militaire et économique de M. Louis Dubuc (Paris, Dumaine, éditeur, 1875) établit ainsi la situation du trésor public au 1er septembre 1789 :

Dépenses.	532,794,000	francs
Revenus	475,294,000	»
Déficit annuel.	57,500,000	»

Le 26 septembre 1789, Necker déclarait à l'Assemblée nationale que l'intérêt de la dette de l'Etat atteignait 240 millions. C'était l'intérêt du déficit de quatorze siècles de monarchie.

Aujourd'hui, c'est-à-dire un siècle plus tard, notre dette atteint le chiffre de 38 milliards et exige un service d'intérêts septuple de celui de 1789, — et cela malgré la banqueroute des deux-tiers sous le Directoire, malgré la vente des biens du clergé, des émigrés et des biens affectés aux œuvres de charité ou appartenant aux fabriques des églises.

« les hommes pendant sa vie, essaya encore de tromper Dieu « lui-même à son heure dernière, » — Talleyrand présentait, le 10 octobre, à l'Assemblée nationale, une motion tendant « à rendre disponibles pour la nation les biens de l'Église . »

II

L'ASSEMBLÉE NATIONALE ET LES BIENS DU CLERGÉ

La discussion fut longue et laborieuse. Le 12 octobre, Mirabeau demanda que l'on accueillît la proposition de l'évêque d'Autun à cette double condition :

« 1° Que les biens ecclésiastiques deviennent propriété de la « nation à charge par elle de subvenir aux besoins du culte et » à ceux des ministres des autels ;

« 2° De déclarer qu'il soit promptement fait entre les pasteurs « une répartition fraternelle et juste ; qu'enfin le curé le « moins riche ne puisse avoir moins de 1200 livres sans com- « prendre le logement . »

La discussion continua les 13, 23, 24 et 30 octobre.

Dans cette dernière séance, Mirabeau osa contester les droits de propriété du clergé et les combattit avec une extrême violence ; il compta parmi ses contradicteurs son propre frère, le vicomte de Mirabeau que son embonpoint excessif fit surnommer Mirabeau-Tonneau.

Entre autres arguments, le fameux tribun dont Mgr Freppel a tracé à la Chambre ce véridique portrait : — « Un des mor- « tels les plus chargés de vices qui aient paru en France, trai- « tre à la révolution comme il avait été traître au Roi et qui au- « ra montré, par son exemple, qu'un merveilleux talent est le « don le plus funeste quand il est accompagné d'une absence totale de sens moral, » — dirigeait contre la propriété en général cet effronté sophisme :

« Qu'est-ce que la propriété ? C'est un bien acquis en vertu des lois. *C'est donc la loi seule qui constitue la propriété.*

D'où cette conséquence que le droit de propriété est à la merci du premier législateur venu, lequel a la faculté de déposséder tel propriétaire qu'il voudra et même de prononcer l'abolition totale de la propriété.

Un tel argument qui menaçait de spoliation tout possédant

souleva les consciences et émut vivement une majorité composée presque uniquement de propriétaires.

Aussi Mirabeau comprit-il que celle-ci ne voterait pas une disposition déclarant *la nation purement et simplement propriétaire des biens du clergé.* Il jugea prudent d'ajourner le vote qui fut renvoyé au lundi suivant, 2 novembre, jour des Morts.

Pour sortir d'embarras, Mirabeau, par une subtilité digne de son œuvre, imagina cette formule : « Les biens ecclésiastiques sont à la disposition de la nation. » Il esquiva la difficulté en évitant de faire prononcer sur la question de propriété.

C'est ainsi qu'après six séances, le 2 novembre 1789, l'Assemblée nationale vota par 568 voix contre 346 et 40 voix nulles le décret ci-après :

« L'Assemblée nationale décrète :

« 1° Que tous les biens ecclésiastiques (1) sont à la disposi-
« tion de la nation, *à la charge* de pourvoir d'une manière
« convenable aux frais du culte, à l'entretien de ses ministres
« et au soulagement des pauvres, sous la surveillance et d'après
« l'instruction des provinces.

« 2° Que, dans les dispositions à faire pour l'entretien des
« ministres de la religion, il ne pourra être assuré à la dotation
« d'aucune cure (2) moins de 1200 livres par année, (3) non
« compris le logement et les jardins en dépendant ».

Voilà le titre de créance du clergé contre l'État.

(1) Les propriétés des fabriques ne furent pas comprises dans les biens ecclésiastiques. Ce fut seulement le 19 août 1792 que l'Assemblée législative porta la main sur « les immeubles et rentes affectés aux fabriques », en stipulant qu'il serait « payé aux fabriques l'intérêt du prix de vente à raison de 4 0/0. »

A ce taux, la valeur des biens ecclésiastiques aliénés par la nation étant de deux milliards, la rente due au clergé atteindrait 80 millions, soit presque le double du budget des cultes.

(2) Il n'y avait pas alors de *desservants* au sens actuel du mot; tout prêtre chargé d'une paroisse était qualifié *curé* ; le titre de *desservant* n'était usité que pour désigner l'ecclésiastique chargé de *desservir* un bénéfice au lieu et place du titulaire.

(3) Le minimum de 1,200 livres fixé en 1789 équivaut aujourd'hui à 2,400 francs au moins.

III

LE BUDGET DES CULTES SOUS LA RÉVOLUTION

Tous les gouvernements qui se sont succédé ont reconnu la validité de l'engagement ci-dessus et en ont assuré l'exécution, ainsi que nous le verrons bientôt.

Pressé par l'Assemblée et surtout par Mirabeau et ses amis, Louis XVI sanctionna le décret dès le surlendemain 4 novembre et ordonna qu'il serait aussitôt expédié en province par des courriers extraordinaires.

Le 13 novembre, l'Assemblée nationale vota un décret prescrivant à tous les titulaires et supérieurs de maisons et établissements ecclésiastiques de faire, dans un délai de deux mois, la déclaration de leurs biens meubles et immeubles.

Le décret d'application de la loi du 2 novembre 1789 fut rendu le 14 avril 1790. Voici l'article 14 qui formule la disposition matérielle et financière :

« Dans l'état des dépenses publiques de chaque année, il sera « porté une somme suffisante pour fournir aux frais du culte de « la religion catholique, apostolique et romaine, à l'entretien « des ministres des autels, au soulagement des pauvres et aux « pensions des ecclésiastiques tant séculiers que réguliers de « l'un et l'autre sexe, de manière que les biens qui sont à la « disposition de la nation puissent être dégagés de toutes « charges et employés, par les représentants ou par le corps « législatif, aux plus grands et plus puissants besoins de « l'État ».

Voici, d'après le discours de Chasset, rapporteur du comité des cultes, les émoluments affectés au personnel ecclésiastique :

Il fut alloué pour le traitement :

1° De l'épiscopat	2. 000. 000 fr.
2° Des curés (1)	22. 500. 000 »
3° Des vicaires	19. 200. 000 »
Puis pour l'entretien des presbytères . .	12. 000. 000 »
Total —	55, 700. 000 »

(1) Les sommes ci-dessus, allouées par la Constituante aux curés et aux vicaires, sont la preuve indéniable qu'en retour de la dépossession du

C'est notre premier budget des cultes, et, d'un chiffre bien supérieur au budget actuel, il représente aujourd'hui plus de 100 millions.

C'est aussi le commentaire le plus autorisé du décret du 2 novembre puisqu'il émane des auteurs mêmes de ce décret.

Et ce n'était pas une charge passagère que la nation assumait ainsi. Le 12 juillet 1790, l'Assemblée nationale votait une dotation annuelle de 77 millions pour remplacer les revenus divers et bénéfices que le clergé et les corps religieux des deux sexes avaient possédés jusque là. Un mois après, le 13 août, la même assemblée décidait que les dépenses du culte catholique seraient mises *à la première place des dépenses publiques*, avant celles de la guerre, de la marine et de l'instruction publique.

Ce principe est également inscrit dans la constitution de 1791 où nous lisons :

« Sous aucun prétexte, les fonds nécessaires à l'acquittemen.
« de la dette nationale ne pourront être refusés ni suspendus..
« Le traitement des ministres du culte catholique... FAIT PARTIE DE LA DETTE NATIONALE. »

En 1792, au lendemain du jour où elle a déclaré l'infortuné Louis XVI « suspendu de ses fonctions, » au lendemain du massacre des prêtres à l'Abbaye aux Carmes, à Saint Firmin, etc. l'Assemblée législative décrète que tous les biens des Français seront à la disposition du pouvoir exécutif. Voilà le moment de revenir sur les engagements pris en 1789. Loin de là, l'Assemblée législative maintient le traitement des ministres du culte catholique.

Voici la Convention. Elle, du moins, reniera la dette ? Détrompez-vous. C'est le contraire qui a lieu. A peine réunie, le 27 septembre 1792, la Convention sanctionne la pension des religieux et des religieuses qu'elle fixe à un minimum de 1.000 fr.

Le 24 août 1793, elle rend un décret portant que « la République pourvoira aux frais du culte. »

Le 18 septembre et le 23 décembre de la même année, elle

clergé, l'Etat assurait un traitement, non seulement aux évêques et aux curés de canton, *mais au clergé tout entier.*

Les cantons n'étaient pas créés d'ailleurs lors du décret du 2 novembre 1789 ; ils ne le furent que l'année suivante, en même temps que les départements et les districts.

ratifie le décret ci-dessus en faisant subir, vu les embarras financiers du moment, une certaine réduction au traitement des évêques et des prêtres.

Enfin, le 14 décembre 1794, formulant deux idées qui semblaient inconciliables, la Convention, tout en déclarant qu'elle ne salariait plus aucun culte et n'en reconnaissait aucun, confirmait les dispositions relatives au traitement des évêques, des curés, des vicaires et des religieux, avec cette seule modification que, désormais, les bénéficiaires seraient tous désignés sous le nom de *pensionnaires de la République*.

Et ces pensionnaires de la République reçurent leur allocation jusqu'au Concordat, car les articles 67 et 68 des Organiques, s'occupant des traitements des évêques, des curés, des desservants et des vicaires, déclarent que, dans ces traitements, seront précomptées les pensions qu'ils reçoivent en vertu des décrets de la Constituante.

Ainsi, à toutes les époques, même les plus néfastes, le principe de la dette de l'État envers le clergé a été reconnu et a servi de base à un paiement.

VI

LE CONCORDAT

Nous arrivons aux négociations qui ont abouti au Concordat. Pour le traitement des ecclésiastiques, Portalis se réfère aux engagements de 1789.

Devant le Tribunat, le comte Siméon rappelle que « de pieuses « libéralités avaient créé un riche patrimoine au clergé », et il ajoute que « ce patrimoine ayant été incorporé au domaine « national, il est juste d'assurer le traitement des prêtres. »

C'est le 26 messidor an IX que le Concordat fut conclu entre S. S. le pape Pie VII et le premier consul. (Loi du 18 germina an X, avril 1802).

Nous lisons dans le préambule :

« Le gouvernement de la République française reconnaît que « la religion catholique, apostolique et romaine est la religion « de la grande majorité des citoyens français... »

Puis, quelques lignes au-dessous :

« Article premier. — La religion catholique, apostolique et

« romaine sera librement exercée en France; son culte sera « public, en se conformant aux règlements de police que le « gouvernement jugera nécessaires pour la tranquillité pu- « blique.

. . . . . .

« Article 13. — Sa Sainteté, pour le bien de la paix et l'heu- « reux rétablissement de la religion catholique, déclare que ni « elle ni ses successeurs ne troubleront en aucune manière les « acquéreurs des biens ecclésiastiques aliénés et qu'en consé- « quence la propriété de ces mêmes biens, les droits et reve- « nus y attachés demeuront incommutables entre leurs mains « ou celles de leurs ayant-cause.

« Article 14. — Le gouvernement assurera un traitement « convenable aux évêques et aux curés... »

Jetons maintenant un coup d'œil sur les articles organiques faisant suite au Concordat, mais arrêtés par le gouvernement français seul, sans la participation du Souverain Pontife.

« Art. 7. — Il y aura recours au Conseil d'État s'il est porté « atteinte à l'exercice public du culte et à la liberté que les lois « et règlements garantissent à ses ministres.

. . . . . .

« Art. 67. — Les pensions dont ils jouissent (les ministres du « culte) en exécution des lois de l'Assemblée constituante seront « précomptées sur leurs traitements.

« Les conseils généraux des grandes communes pourront, « sur leurs biens ruraux ou sur leurs octrois, leur accorder « une augmentation de traitement si les circonstances l'exigent.

« Art. 68. — Les vicaires et desservants seront choisis parmi « les ecclésiastiques pensionnés en exécution des lois de l'As- « semblée constituante. — Le montant de ces pensions et le « produit des oblations formeront leur traitement (1). »

(1) Voir les décrets du 11 prairial an XII (30 mai 1804), et du 5 nivose an XIII (5 décembre 1805) sur le mode de paiement du traitement des desservants et des vicaires.

Un arrêté du 18 nivose an XI (8 janvier 1803) avait déclaré les traitements des ecclésiastiques insaisissables dans leur totalité.

Sur la question de la suspension des traitements ecclésiastiques, voir la consultation de M. Fernand Nicolaï, avocat à la cour d'appel de Paris.

Nous n'y relèverons que cette conclusion :

« 1° Le Concordat, par là même qu'il *assure*, dans son article 14, un « traitement au clergé, interdit manifestement la suspension.

« 2° L'arrêté du 18 nivose an XI, déclarant *insaisissables* dans leu tota

Une compensation s'opérait ainsi entre les traitements et les pensions des ecclésiastiques. A mesure que les titulaires de ces pensions disparaissaient, les sommes inscrites en leur faveur au chapitre de la dette publique étaient biffées de ce chapitre et portées au budget des cultes pour le traitement des prêtres qui succédaient aux curés, desservants et vicaires pensionnés. C'est ainsi que le budget des cultes augmentait chaque année sans que pour cela l'État payât et le clergé reçût un sou de plus. L'équivalent de ce qu'il payait en moins comme pensions il le payait en plus comme traitements.

Il résulte de là avec la dernière évidence qu'il est absolument faux que l'Etat ne soit obligé de rétribuer que les évêques et les curés de canton. Les articles 67 et 68 des articles organiques, ainsi que l'application qui en fut faite immédiatement, contredisent formellement cette allégation. Et ceux qui, en voyant au *Moniteur* le budget des cultes pour l'an XIII, c'est-à-dire au lendemain du Concordat, s'élever seulement à 13 millions, seraient tentés de récriminer contre l'énorme augmentation subie par ce budget, devraient être invités à se reporter à la rubrique : *Dette publique* où ils trouveraient les pensions ecclésiastiques inscrites pour 22 millions formant le complément des traitements ecclésiastiques.

De nombreux actes subséquents du pouvoir civil ont reconnu la dette de l'Etat envers le clergé. Nous n'en citerons que deux :

Le premier est l'inscription du budget des cultes dans la Constitution de la seconde république française.

En effet, la Constitution républicaine votée le 4 novembre 1848 et qui avait inscrit le nom de Dieu en tête de son préambule, porte que « chacun professe librement sa religion, » et que « les ministres des cultes ont le *droit* de recevoir un traitement de l'État. »

Le second est celui-ci :

Au cours d'un procès administratif, M. Le Vavasseur de Pré-

« lité les traitements ecclésiastiques, est également inconciliable avec la « pénalité arbitraire contre laquelle nous nous élevons.

« En résumé, la suspension des traitements est un abus, une violence « contredite par les lois, et il n'a pas fallu moins que *l'altération officielle « des textes* pour donner à la théorie gouvernementale l'apparence de la « légalité. »

court, commissaire du gouvernement, reconnaissait, le 23 novembre 1883, dans son rapport au Conseil d'État, que « le traitement des ecclésiastiques a le caractère d'une dette obligatoire pour l'État. »

V

LES OBJECTIONS

La première, celle que nous voyons le plus souvent, le plus obstinément reproduire, est celle-ci :

« On ne saurait être obligé de contribuer aux frais d'un culte « auquel on ne participe pas. »

Dès 1789, Chasset, rapporteur de la commission des cultes, que nous avons déjà cité, y répondait en ces termes :

« Le culte est un devoir de tous ; tous sont censés en user « parce que le temple du Seigneur est ouvert à tous. La milice « sainte est entretenue pour l'utilité de tous, de même que l'ar- « mée, aux dépenses de laquelle personne ne tentera jamais de « se soustraire. Ainsi, il est juste et constitutionnel de faire « supporter les frais du culte à tous, par le moyen d'une impo- « sition générale. »

Prétendrait-on s'appuyer sur l'article 353 de la Constitution de l'an III, ainsi conçu :

« Nul ne peut être forcé de contribuer aux dépenses d'un « culte ; la république n'en reconnaît aucun. »

Mais nous avons déjà répondu à cet argument en passant en revue la législation révolutionnaire concernant la dette de l'État envers le clergé.

En même temps, avons-nous dit, que la Convention édictait cet article, elle reconnaissait expressément la dette de l'État ; seulement, au lieu d'en acquitter l'intérêt sous la rubrique : *Traitement des ministres du culte*, elle déclarait vouloir l'acquitter désormais sous la rubrique : *Pensions ecclésiastiques*, ce qui ne constituait qu'une modification de pure forme. Et ce sont ces mêmes *pensions ecclésiastiques*, établies par la Convention pour l'acquit de l'engagement contracté envers le clergé par le décret du 2 novembre 1789, que nous avons retrouvées mentionnées quelques années plus tard dans les Articles organiques.

Voici maintenant l'opinion d'un républicain dont nul ne contestera l'ardeur ni la sincérité.

S'adressant aux électeurs de la Seine, en 1848, Proudhon disait :

« Tant que la religion aura vie dans le peuple, je veux qu'elle « soit respectée extérieurement et publiquement. Je voterai « donc contre l'abolition du salaire des ministres du culte. »

Puis, réfutant l'argument disant que « ceux-là qui veulent de la religion n'ont qu'à la payer seuls, » Proudhon répondait : Si l'on devait retrancher du budget social toutes les allocations qui ne nous profitent pas directement, « pourquoi le paysan bourguignon paierait-il pour les routes de la Bretagne, et l'armateur marseillais les subventions de l'Opéra ? »

Enfin, lors de la discussion de la constitution républicaine de 1848, le représentant Chapot parlait dans le même sens :

« L'impôt, disait-il, n'est pas payé par chacun avec telle ou « telle destination, parce qu'il y a beaucoup de services salariés « dont l'effet immédiat et direct n'est ressenti que par un petit « nombre de contribuables. »

Nombre de personnes, en effet, paient pour les théâtres où elles ne mettent jamais les pieds, pour les lycées, pour les écoles laïques où elles n'envoient pas leurs enfants. Quand on fait partie d'un corps social, on n'a pas le droit de se soustraire à certaines obligations sous le prétexte qu'elles ne nous conviennent pas.

Il y a lieu d'ailleurs de faire une remarque qui prévient toute objection : *c'est qu'il s'agit ici d'une dette dont le capital a été incorporé à l'État, qui a profité à l'État, c'est-à-dire à tous les citoyens et dont par conséquent tous les citoyens sont débiteurs indistinctement.*

Aussi bien, nous, catholiques, qui avons fourni, par nos ancêtres, aux dépens d'un patrimoine que nous avons reçu diminué d'autant, la dotation de l'Eglise, comment pourrions-nous être placés dans l'obligation d'en fournir une seconde ?

Le clergé catholique n'est pas dans le cas des ministres de l'Eglise réformée (1) et des rabbins dont le traitement est dû

(1) Les confiscations opérées à la suite de la révocation de l'édit de Nantes contre les protestants réfractaires et rebelles ont été l'objet d'une restitution intégrale, opérée en 1791, en vertu d'un décret de l'Assemblée nationale. Les protestants ne sauraient dès lors se prévaloir des spolia-

uniquement en vertu de la loi qui a reconnu leurs fonctions.

Notre clergé possédait des biens assurant son existence. Il ne demandait rien à l'Etat auquel il venait même fréquemment en aide par des dons gratuits. Il ne lui demanderait non plus rien aujourd'hui s'il n'avait été dépossédé de ces biens. On les lui a pris ; c'est pourquoi le clergé est un créancier inscrit au grand livre de la dette publique en vertu d'un acte d'une assemblée souveraine ; le jour où son traitement disparaîtrait, l'Etat serait tout simplement en faillite tout comme s'il supprimait une portion quelconque de la rente sans désintéresser les rentiers.

Il ne faut pas perdre de vue d'ailleurs qu'il n'est pas au pouvoir du Parlement de rayer les cultes du budget ; c'est là une question qui échappe complètement à la compétence des Chambres, ainsi qu'à celle du pouvoir exécutif, une question de droit relevant uniquement des tribunaux qui, seuls, ont qualité pour statuer toutes les fois qu'il s'agit de l'interprétation et de l'exécution des contrats. Or, malgré les défaillances dont notre temps ne nous a fourni que trop d'exemples, il est indubitable qu'en présence d'un engagement aussi formel, aussi clair, aussi précis que la loi du 2 novembre 1789 et de son exécution constante depuis plus d'un siècle, l'Etat succomberait et serait contraint de payer soit le traitement, soit le capital qu'il représente.

En 1869, M. Gladstone a opéré en Angleterre la séparation avec l'Eglise d'Irlande. On a laissé à l'Eglise d'Irlande ses tem-

tions exercées contre eux un siècle auparavant pour réclamer le même droit au traitement que le clergé catholique.

En fait de traitement, remarquons combien, au mépris de son droit, le clergé catholique est mal rétribué en comparaison des pasteurs et des rabbins.

Sans parler des nombreux prêtres qui ne reçoivent rien de l'Etat, bien qu'ils soient indispensables au service du culte, le clergé catholique, non compris les évêques et archevêques, touche annuellement un traitement variant de 450 à 1.600 francs, et ce dernier chiffre n'est alloué qu'aux curés de cathédrale.

Les pasteurs calvinistes ou luthériens, qui n'ont à s'occuper que d'un très petit nombre de fidèles et peuvent faire autre chose, le culte protestant se réduisant à un « prêche » par semaine, ont des traitements variant de 1.800 à 4.000 francs.

Quant aux rabbins, dont les coréligionnaires sont en nombre fort restreint pour chaque synagogue puisque le nombre des Juifs en France ne dépasse guère 60.000, ils sont encore plus généreusement traités. Les rabbins communaux touchent de 1.750 à 3.000 francs et les grands rabbins de 4.000 à 12.000 francs.

ples et ses cimetières. A ses évêques et à ses ministres on a garanti, leur vie durant, un traitement égal aux revenus dont ils jouissaient. En outre, l'Eglise d'Irlande a reçu une indemnité de 125 millions de francs, et il s'agit d'une Eglise qui compte moins de 600,000 adhérents. Sur ce taux, on a calculé que, pour l'Angleterre, l'Eglise anglicane devrait, en cas de séparation, toucher une indemnité de 1 milliard 750 millions.

A quel chiffre s'élèverait l'indemnité à allouer, en France, à l'Eglise catholique ? Nous ne nous chargeons pas de le fixer ; mais, sans se baser sur la valeur des biens ecclésiastiques en 1789, et en prenant simplement pour guide le premier budget des cultes dressé en exécution de la loi du 2 novembre 1789 et dont nous avons donné le chiffre plus haut, il est clair que, contrairement aux allégations de certains politiciens, l'opération serait loin d'être une économie pour l'Etat.

VI

CARACTÈRE PARTICULIER DE LA DETTE DE L'ÉTAT ENVERS LE CLERGÉ

Un éloquent orateur parlementaire (1), qui défendait naguère à la tribune de la Chambre le budget des cultes, s'exprimait ainsi :

« Si le traitement du clergé et l'acquit des frais du culte n'é-
« taient une dette de l'État, ce serait encore une condition es-
« sentielle de la liberté de conscience et une nécessité sociale,
« car la religion est une garantie auguste et nécessaire qui pro-
« fite à tous, même à ceux qui la renient ; les libres-penseurs
« ont beau se détourner d'elle, elle moralise à côté d'eux, sans
« eux, pour le plus grand bien de tous ».

Un illustre écrivain (2) a affirmé qu'un curé faisait plus, dans sa paroisse, pour le bon ordre, les bonnes mœurs, la sûreté des relations et des transactions, qu'une brigade de gendarmerie. Rien n'est plus vrai, mais ce n'est pas assez dire. La gendarmerie ne prévient que certains méfaits et ne concourt au châtiment que de certaines transgressions de la loi pénale, laquelle n'at-

(1) A. Granier de Cassagnac.
(2) Lamartine.

teint pas, à beaucoup près, tous les actes répréhensibles. La religion, au contraire, les prévient et les condamne tous, même à l'état intentionnel ; elle va plus loin encore : elle prescrit toutes les vertus et en fait un devoir strict et sacré.

« Partout où il y a une société établie, a dit Voltaire, une « religion est nécessaire ; les lois veillent sur les crimes connus, « et la religion sur les crimes secrets ».

Ceux-là qui nient la salutaire et incomparable influence de la religion sur la morale publique et privée, sur la paix et l'honneur des familles, sur la respectueuse soumission des enfants, sur la fidélité des serviteurs, sur la bonne foi des transactions, sur ces dévouements qui excitent une si légitime admiration, sur ces merveilles de la charité chrétienne qui déconcertent si fort nos égoïsmes, ceux-là nient l'évidence même.

Considérons d'ailleurs dans quelles circonstances particulières, nous devrions dire providentielles, a été constitué peu à peu ce patrimoine de l'Église, destiné à assurer son existence et la liberté de son action. Toutes ces donations accumulées à travers les siècles ont eu pour mobiles des sentiments de piété, de glorification, d'expiation et de bienfaisance. Les uns avaient surtout en vue de louer Dieu, d'accroître et d'embellir son culte ; d'autres étaient animés du désir de reconnaître ses grâces ou de mériter sa miséricorde. Ceux-là bâtissaient et dotaient des églises ; ceux-ci, songeant plus particulièrement aux humbles et aux souffrants de la grande famille chrétienne, s'attachaient à leur assurer les secours intellectuels qui dissipent l'ignorance, préviennent ou guérissent les infirmités morales, les secours matériels contre la souffrance et le dénûment. Prière et bienfaisance, telle a été, pendant une longue suite de siècles, l'unique pensée des pieux donateurs.

En songeant aux vicissitudes si diverses qui ont marqué les destinées de la patrie, nous pouvons dire que, sans ces œuvres pieuses et généreuses qui ont assuré, à travers les siècles, avec la perpétuité du culte et de la foi, les progrès des lumières et de la civilisation, la France serait bientôt retombée dans la barbarie, ou plutôt qu'il n'y aurait pas eu de France.

Propriétaire légitime, l'Eglise l'était indubitablement, car elle possédait en vertu d'actes exactement analogues à ceux qui rendent la propriété inviolable entre les mains du premier citoyen venu, et encore convient-il d'ajouter que les dotations

ecclésiastiques n'étaient pas faites, comme les legs ordinaires, à titre purement gratuit. Elles étaient concédées par leurs auteurs à charge de prières, de messes, d'œuvres charitables de toutes sortes.

M. Taine, qui n'est pas un clérical, s'exprime ainsi dans les *Origines de la France contemporaine* (T. 1er, p. 420) :

« Si l'Etat exproprie les corps ecclésiastiques, ce n'est pas lui « qui peut revendiquer leurs dépouilles. Il n'est pas leur héri- « tier, et leurs immeubles, leur mobilier, leurs rentes ont, par « nature, sinon un propriétaire désigné, du moins un emploi « obligé.

« Accumulé depuis quatorze siècles, ce trésor n'a été formé, « accru, conservé qu' en vue d'un objet. Les millions d'âmes « repentantes, généreuses ou dévouées qui l'ont donné ou admi- « nistré, avaient toutes une intention précise. C'est une œuvre « de religion, de bienfaisance, d'éducation, et non une autre « œuvre qu'elles voulaient faire. *Il n'est pas permis de frustrer « leur volonté légitime...* »

Et un peu plus loin :

« Exécuteur testamentaire de la succession (du clergé), l'Etat « abuse étrangement de son mandat lorsqu'il la met dans sa « poche *pour combler le déficit de ses propres caisses, pour la « risquer dans de mauvaises spéculations, pour l'engloutir « dans sa propre banqueroute*, jusqu'à ce qu'enfin, de ce trésor « énorme, amassé pendant quarante générations, pour les « enfants, pour les infirmes, pour les malades, pour les pauvres, « il ne reste plus de quoi payer un desservant dans une paroisse. »

VII

AUTRES CONSIDÉRATIONS

Ceux qui prétendraient que la nation était, en réalité, propriétaire des biens ecclésiastiques, émettraient une absurdité. Aucune charte de donation n'a contenu ces mots : « Je donne et lègue au pays, à la nation ; » mais : « Je donne et lègue au diocèse. « à l'évêché, à la paroisse, à la fabrique, pour les frais du culte, « l'entretien des ministres, le soulagement des pauvres, etc. »

L'Église était si bien propriétaire absolue de ses biens que depuis quatorze siècles, elle vendait, administrait, donnait à

bail et faisait tous actes de propriété. Et cela était si constant, si bien reconnu que lorsque l'État était en détresse il s'adressait, comme nous l'avons dit, aux corps ecclésiastiques, au Pape, pour obtenir des secours qui lui étaient accordés sous la dénomination caractéristique de dons gratuits.

Déclarer le budget des cultes « une libéralité de l'État », est aussi monstrueux que de réputer le clergé fonctionnaire de l'État, c'est-à-dire dans la situation d'un agent à ses ordres, qu'il peut casser aux gages le jour où il lui déplaît ou qu'il estime n'avoir plus besoin de ses services.

Eh quoi ! ce serait au nom de l'État athée que le prêtre exercerait les fonctions de son ministère sacré, qu'il enseignerait les devoirs de l'homme envers Dieu, qu'il célébrerait la messe, qu'il administrerait les sacrements ! Une telle insanité ne comporte pas de réfutation.

Non ! les prêtres ne sont pas des fonctionnaires. La Convention elle-même l'a reconnu dans deux ordres du jour motivés, des 10 décembre 1792 et 25 brumaire an II, dont le second porte que « les prêtres ne peuvent être considérés comme des fonctionnaires publics ; » et cette opinion a été reproduite, le 15 juin 1848, dans un rapport du Comité des cultes adopté par l'Assemblée constituante. Enfin la cour de cassation a émis le même avis.

Un prélat éminent dont l' Église et la tribune parlementaire portent également le deuil et dont nous avons mis souvent à profit les discours au cours de ce travail, prononçait à la tribune de la Chambre, le 22 novembre 1883, une réfutation péremptoire de l'allégation contraire.

Mgr Freppel commençait par citer cette définition de Dupin aîné : « Le fonctionnaire public est celui qui détient une portion, une parcelle de la puissance publique, par délégation de la loi ou du gouvernement, dans l'ordre judiciaire, administratif ou militaire. »

Cette définition a toujours été admise.

Or, ajoutait Mgr Freppel, je vous demande quelle est la portion, quelle est la parcelle de pouvoir administratif, judiciaire, militaire, quelle est la parcelle de la puissance publique dont un évêque, un prêtre, est en possession à notre époque ?

Reste la question du traitement ; c'est là le grand argument que l'on met en avant. Je n'examinerai pas de nouveau, conti-

nue Mgr Freppel, si le traitement ecclésiastique n'est pas une simple indemnité... Je prends le mot traitement dans le sens où vous l'entendez et je dis que le traitement n'est pas la caractéristique du fonctionnaire public, car il est des fonctionnaires publics qui ne touchent pas de traitement, entre autres les maires, les juges de tribunaux de commerce, etc.

La doctrine contraire est en opposition avec la nature des choses, avec la doctrine des auteurs, avec la jurisprudence dans ce qu'elle a de plus décisif.

L'opinion que je soutiens est constante, générale. Lisez Dalloz dans son *Dictionnaire de jurisprudence*, lisez Maurice Bloch dans son *Dictionnaire d'administration*.

Mais qu'est-il besoin de citer les auteurs ? Pendant la période révolutionnaire si chère à quelques membres de cette assemblée, le tribunal de cassation, à peine installé, déclarait dans un arrêt resté célèbre, que les ministres du culte ne sont pas des fonctionnaires publics.

Quarante ans après, dans l'arrêt de 1831, je trouve la même doctrine que celle qu'avait émise le tribunal de cassation de 1793. Sur le réquisitoire de M. Dupin, la cour de cassation déclarait de nouveau que les ministres du culte ne sont pas des fonctionnaires publics.

Donc, je le répète, disait en terminant l'éloquent évêque, la thèse qui vient d'être apportée à cette tribune par le précédent orateur a contre elle la nature des choses, la doctrine générale et constante des auteurs, la jurisprudence enfin dans ce qu'elle a de plus élevé.

Dans un autre discours, Mgr Freppel, traitant la même question, s'exprimait ainsi :

« Le prêtre est un fonctionnaire de l'Église et non de l'État. Prétendre le contraire, c'est tout brouiller. Ainsi l'a reconnu la la Cour de Cassation dans son mémorable arrêt de 1831.

« Ce n'est pas du président de la République ou de ses ministres que les évêques et les prêtres tiennent leur mission d'enseigner l'Évangile, d'administrer les sacrements.

« Le président de la République nomme les évêques, mais, pour l'État, c'est simplement les présenter, les désigner ; ce n'est pas leur conférer la juridiction. La preuve, c'est que le Pape peut la leur refuser. »

Si les évêques, si les prêtres n'étaient que des fonctionnaires

de l'État, comment continueraient-ils d'exercer leur ministère après avoir été frustrés arbitrairement de l'allocation qui y est attachée, au contraire des véritables fonctionnaires qui en certaines circonstances, reçoivent, sous une forme quelconque, des émoluments de l'État après avoir été relevés de leurs fonctions ?

Est-il rien de plus inepte que cette admonition lancée chaque jour à la tête du clergé par les feuilles radicales :

« La République vous paye, vous devez la respecter. »

C'est aussi spirituel que si l'État, en payant à un créancier du Grand-Livre ses coupons trimestriels, lui disait : « C'est moi qui vous fais vivre. » A quoi le rentier ne manquerait pas de répondre : « Rendez-moi mon capital, et après cela nous serons quittes. »

S'aviserait-on de prétendre que la France n'est plus chrétienne, que la foi y est morte et que le culte ne comptant plus de fidèles il est inutile d'en solder les frais ?

Pour se rendre compte de la valeur de cette assertion, il suffit d'additionner le nombre des enfants non baptisés et des enterrements civils, et de le comparer au nombre des baptêmes et des enterrements religieux.

Les recensements nous édifient d'ailleurs, et officiellement, sur le chiffre des catholiques français. Il s'agit des recensements qui ont précédé celui de 1891, car celui-là a prudemment laissé de côté la question de culte.

Eh bien ! dans le dernier de ces recensements, 37, 387, 600 français se sont déclarés catholiques ; 85,000 seulement ont déclaré ne vouloir d'aucun culte. Concluez.

VIII

CE QUE LE BUDGET DES CULTES COUTE A CHACUN

Nous avons parlé plus haut de la salutaire et nécessaire influence de la religion sur la morale publique et privée.

Disons un mot de ce que coûte, à nous tous contribuables, ce service qui est un véritable besoin social.

Les impôts de toute nature pèsent sur nous annuellement à raison d'environ 120 francs par tête.

Or, savez-vous quelle est la part du budget des cultes dans ce chiffre ?

Environ 1 fr. 25 — soit, pour chacun de nous, vingt-cinq sous par an, deux sous par mois.

Quel est celui qui oserait prétendre que la célébration des offices, l'éducation religieuse, l'administration des sacrements, les consolations suprêmes au chevet des mourants, ne valent pas cette minime redevance ?

Et s'il s'en trouvait qui soutinssent qu'il n'est pas de petite économie, que l'Etat peut fort bien à ce prix renier ses engagements, fermer les églises et supprimer le culte, nous leur répondrions :

— Si vous vous flattez d'avoir vingt-cinq sous de plus dans votre poche au bout de l'an, vous vous trompez. Vous ne paierez pas un sou de moins d'impôt. Dans le budget de l'Etat, les économies de détail donnent toujours ouverture à des dépenses correspondantes. Dans un cas comme dans l'autre, vous paierez toujours vos 120 francs.

Remarquons d'ailleurs que le budget des cultes est resté à peu près stationnaire jusqu'en 1875, qu'il a subi, en ces dernières années, les réductions les plus regrettables, alors que tous nos autres budgets n'ont cessé d'augmenter dans les plus énormes proportions. On n'a tenu nul compte au clergé du renchérissement considérable de toutes les choses nécessaires à la vie, et ce n'est qu'à grand'peine qu'il a pu obtenir qu'on lui tint compte, dans une proportion d'ailleurs fort insuffisante, de quelques accroissements de personnel nécessités par le développement de la population sur certains points, et par les besoins du service.

IX

LE MOT D'ORDRE DES LOGES.

La séparation de l'Eglise et de l'Etat avec la suppression, c'est-à-dire la confiscation du budget des cultes, est le mot d'ordre lancé par la franc-maçonnerie ; il a été formulé au congrès tenu à Liège en 1855, et souvent renouvelé depuis avec une insistance de jour en jour plus vive et plus pressante.

La séparation de l'Eglise et de l'Etat ! Elle existait en 1789,

du moins en ce sens que le trésor public était indemne des frais du culte. L'Etat ne payait rien à l'Eglise. Chaque paroisse avait sa dotation pour l'entretien du clergé et des monuments consacrés au culte. Mais la Révolution est intervenue, et elle a dissipé ce patrimoine.

L'incorporation des biens ecclésiastiques au domaine national fut une opération déplorable, critiquée par tout le monde, depuis M. Thiers jusqu'à M. Louis Blanc. En jetant dans le commerce toute cette masse de biens, on les dépréciait et l'on s'en défaisait à vil prix. On accélérait la banqueroute, laquelle survint quelques années plus tard.

Mais c'est là de l'histoire. Ce qui seul rentre dans notre thèse, c'est qu'en mettant les biens ecclésiastiques à la disposition de la nation, on transféra à celle-ci les charges auxquelles ces biens subvenaient. Cela, ne craignons pas de le répéter, résulte d'un contrat formel, reconnu et exécuté sans interruption jusqu'ici.

Il n'y a place ici ni pour le doute ni pour des considérations d'opportunité. Nous sommes en face d'un droit certain, absolu. Et ce droit, redisons-le, ce n'est pas le Concordat qui l'a créé; ce n'est pas l'abolition du Concordat qui le rendrait caduc. Dans le Concordat, l'Église, acceptant une situation antérieure qui n'était pas son œuvre, a renoncé à toute revendication de ses biens parce que l'État s'était engagé, en 1789, à l'entretien perpétuel du culte.

Si l'État refusait d'entretenir le culte, il ouvrirait à l'instant le droit à la revendication. Et comme les biens ecclésiastiques ont été vendus par l'État et à son profit, l'Église aurait, devant la justice, droit à une indemnité équivalente à ce que coûte l'entretien du culte. Aucun jurisconsulte ne niera ces conséquences.

L'abolition du Concordat ne changerait rien à la situation puisque, répétons-le encore, le principe de l'indemnité n'est pas dans le Concordat, mais dans l'expropriation mentionnée et indemnisée, assez incomplètement d'ailleurs, par la loi du 2 novembre 1789.

L'indemnité fait partie de la dette publique. La banqueroute seule ou la confiscation peut la supprimer.

On n'arguera pas sans doute de ce que l'Assemblée de 1789 était une assemblée monarchique. Depuis quand un enga-

gement cesse-t-il d'être un engagement parce qu'une assemblée républicaine succède à une assemblée monarchique ? Le budget paie d'innombrables dettes qui nous ont été léguées par nos devanciers. Que dirait un rentier de l'État auquel la République refuserait le paiement de sa rente sous le prétexte qu'il s'agit de l'intérêt d'un emprunt contracté sous l'une des monarchies qui ont précédé le gouvernement actuel?

Ceux-là qui, par des sophismes de juriste ou des arguments de sectaire, renieraient la dette de l'État envers l'Église, cette dette qui, comme l'a dit si éloquemment et si judicieusement Mgr Freppel, est l'héritage de la Constituante, de la Législative, de la Convention, c'est-à-dire de la Révolution elle-même, porteraient à la propriété sous toutes ses formes, à la propriété déjà menacée de toutes parts, un coup décisif. Quel propriétaire, quel rentier serait assuré de n'être pas lui-même dépossédé sous un prétexte quelconque.

Ce serait légitimer la maxime du fameux révolutionnaire socialiste Karl Marx, proclamant que *la nation est l'unique propriétaire du sol.*

Dans la bouche du grand chef de l'Internationale, cette maxime est à sa place, mais le gouvernement qui oserait en faire l'application à son profit et le pays où s'accomplirait impunément une telle spoliation seraient mis, et à juste titre, au ban de la civilisation.

ISIDORE CANTREL.

LES CATALOGUES ÉPISCOPAUX

DE L'ANCIENNE GAULE

Réponse au Mémoire sur l'origine des Diocèses épiscopaux dans l'ancienne Gaule
De l'abbé Duchesne, membre de l'Institut de France.

« A l'origine, *au premier siècle chrétien* pour notre pays (150-250), une seule Église, celle de Lyon, réunissant dans un même centre d'action et de direction tous les groupes chrétiens épars dans les diverses provinces de la Celtique » (1).

Telle est la conclusion que M. l'abbé Duchesne tire triomphalement en terminant son *Mémoire sur l'origine des diocèses épiscopaux*. Il est donc bien vrai que, depuis le moment où le christianisme est apparu chez nous, c'est-à-dire depuis l'an 150 jusqu'au milieu du IIIe siècle, la Gaule n'a possédé qu'une seule Église à laquelle se rattachaient les chrétientés qui existaient éparses à sa surface. Et nos crédules aïeux avaient accepté comme vraies une foule d'histoires forgées par les moines du Moyen-Age au sujet de nos premiers apôtres : ces histoires étaient à la longue passées à l'état de traditions, et le vulgaire ne s'apercevait pas qu'il était le jouet de quelques faussaires

(1) Mémoire sur l'origine des diocèses épiscopaux dans l'ancienne Gaule, p. 80. Publié en 1889, dans le tome L des « Mémoires de la Société nationale des Antiquaires de France », cet ouvrage parut en une brochure de 80 pages, en 1890

ambitieux exploitant sa naïve confiance au profit « de prétentions présentes et d'intérêts de clocher. »

Mais alors la critique n'était pas née. C'est seulement au XVIIe siècle, ou tout au plus à la fin du XVIe, que l'on vit apparaître dans les mains des savants cette arme redoutable au mensonge et à l'erreur, destinée à faire bonne et prompte justice des erreurs accumulées dans l'esprit des masses, avec la connivence intéressée de l'Eglise durant toute cette période de ténèbres et de barbarie qu'on appelle le Moyen-Age.

Nous ne voulons pas dire qu'il n'y a pas eu des légendes altérées ou même fabriquées de toutes pièces ; mais les partisans de l'école prétendue historique n'ont ni su, ni voulu faire la part de la vérité et celle de l'erreur. Ils ont dépouillé les couronnes de toutes les Églises de la Gaule de fleurons qu'ils jugeaient usurpés, en ramenant au IIIe, au IVe, voire même au VIe siècle leur fondation qu'elles avaient eu la prétention de faire remonter aux Apôtres ou à leurs envoyés. La besogne toutefois ne se fit pas sans difficulté s'il faut en juger par quatre cent volumes écrits pour ou contre nos traditions depuis trois siècles (1).

Lorsque l'intègre et vérace Launoy (2) entreprit sa campagne contre l'apostolicité de nos origines chrétiennes, c'étaient nos traditions et nos légendes qui étaient en cause ; maintenant il n'en est plus question ; « il n'y a pas même à discuter avec les personnes qui s'autorisent dans la question présente de semblables documents (3) ». Telles sont les manières vraiment chevaleresques de M. Duchesne à l'égard des partisans de nos traditions. Il n'y a même pas à discuter avec eux... Vous entendez bien ; témoignages des Pères de l'Eglise, légendes vraies ou fausses, traditions, tout est mis dans le même sac, et le savant critique se contente de répondre à ses adversaires par le sarcasme, croyant peut-être qu'ils se contenteront aussi du procédé.

Ainsi, lorsque l'Abbé Hénault, l'un des regrettés défenseurs

(1) Le *Polybiblion* donne la liste des plus connus, partie littéraire, 2e série, tome Ier (XIII de la collection) 3e, 4e et 5e livraisons.

(2) Benoist XIV le qualifie de menteur impudent (De festis II, XV, 12), et son éditeur, l'abbé Granet lui reproche avec pièces à l'appui de falsifier les textes dont il se sert (Ed. complète, Genève 1731.) Cf. aussi. Ad. de Valois : Defensio de Basilicis.

(3) Mém. sur l'orig. des diocèses épiscopaux, p. 2.

de la tradition, publia ses remarquables « *Recherches historique sur la fondation de l'Église de Chartres et des Eglises de Sens, Troyes et d'Orléans,* » l'illustre hypercritique aiguisa sa plume et dans son *Bulletin critique du 15 mars 1885*, il en-entreprit de prouver, toujours d'après ses catalogues épiscopaux, que les Églises pour lesquelles le docte abbé chartrain revendiquait l'apostolicité ne furent fondées que vers le temps de Constantin. Puis il finit en ajoutant que « les arguments présentés sont connus pour avoir été cent fois réfutés. » L'abbé Hénault lui répondit dans un *Supplément aux recherches historiques* qui ferma la bouche à son contradicteur. Maintenant il est mort, on peut impunémentt s'efforcer de le ridiculiser. M. Duchesne n'y manque pas. « J'ai eu l'occasion, écrit le savant professeur, de dire ici quelque chose des origines de l'Église de Sens (Bull. 1885, p. 107). Je l'avais fait à la demande du digne abbé Hénault, maintenant défunt, qui tenait absolument à savoir ce que je pensais de ses recherches historiques sur la fondation des Églises de Sens, Chartres *et autres. Quand il le* sut, il n'en fut pas content. Sa mauvaise humeur s'épancha en une brochure dont il ne me reste qu'un vague souvenir. » (1) M. l'abbé Duchesne a-t-il donc oublié que depuis la publication de cette brochure il a gardé le silence le plus éloquent sur cette question? Au bout de sept ans, il peut bien ne lui rester qu'un *vague souvenir* d'une brochure qu'il n'a pas lue ! Car sachez-le bien, notre savant ne lit pas les livres qui défendent la thèse opposée à la sienne : il suffit qu'un de ces livres paraisse pour être condamnable et dès lors condamné sans autre forme de procès, et il nous l'a amplement démontré dans ce qu'il prétend appeler son appréciation sur le livre de l'abbé Hénault. Il a compté XIV — 397 pages (2), tandis que nous en avons trouvé XVI — 525, plus une page de corrections et rectifications. A-t-il seulement ouvert le livre ? question indiscrète peut-être, mais nous nous permettrons de la lui poser.

Dans la polémique échangée entre les critiques de XVIIe siècle, nous ne sachions pas que l'on ait toujours vu briller la courtoisie dont ne se doivent jamais départir des écrivains qui comprennent bien leur mission. Peut-être M. Duchesne a-t-il hérité

(1) Bulletin critique du 1er avril 1892, p. 121.
(2) Bull. crit. du 15 mars 1885.

quelque peu sur ce point de Launoy et de son école, mais il n'ignore pas pourtant qu'on ne persuade pas ses adversaires par le mépris que l'on affecte pour eux et que ce ne sont pas des dénégations plus ou moins injurieuses qu'un critique sûr de la bonté de sa cause apporte ordinairement contre les champions de la thèse opposée. Peut-être aussi que, s'il ne voulait pas les condamner de parti pris et sans les lire, pourrait-il savoir un jour qu'ils ne s'autorisent pas comme il le prétend de traditions n'ayant d'autres sources que *des intérêts de clocher*. Mais à l'égard de ceux qui combattent ses opinions, M. le professeur se retranche dans la majesté de son dédain : ils sont trop petits pour qu'on leur répondent, *aquila non capit muscas!*

Les « gens rassis, » (1) ceux-là, suivent l'illustre membre de l'Institut avec la docilité que jadis l'on a connue chez les disciples de Launoy, contents de croire ceci ou cela, et au besoin sans preuves, parce que *le maître l'a dit* ; mais pour nous qui ne sommes pas *gens rassis*, il est, nous l'avouerons, certaines difficultés qui nous arrêtent et qu'une affirmation, si tranchante soit-elle, n'est pas de nature à faire disparaître.

Hâtons-nous toutefois de dire en commençant que si nous jugeons que la tradition de tout un peuple mérite d'être traitée plus respectueusement et surtout plus dignement que ne fait la critique moderne, nous ne la ferons pas entrer dans la question, du moins pour prouver sa valeur. Nous convenons sans peine que s'il y a des légendes qui méritent une confiance absolue même en dehors des Acta sincera de D. Ruinart, on en rencontre aussi qui ont été altérées, défigurées par des remaniements plus ou moins consciencieux. Mais, est-ce un motif pour un critique sérieux de les envelopper toutes dans une même proscription ; sous prétexte de ne vouloir que la vérité dont il est sûr, doit-il se retrancher une bonne partie des moyens qui sont à sa disposition pour l'acquérir. Il serait aussi logique de récuser tous les titres de noblesse parce qu'il y en a qui sont usurpés. Pourtant les légendes pas plus que la tradition ne feront le fonds de nos preuves, mais elles pourront nous servir à l'occasion pour montrer l'accord de leur témoignage avec celui de l'histoire.

(1) Mém. sur l'orig. des diocèses épiscop. p. 2. Le système de l'école historique, nous dit M. Duchesne, « a toujours semblé aux gens rassis plus solide que » celui de l'école légendaire.

CHAPITRE PREMIER

LE SOUVENIR DE NOS ORIGINES CHRÉTIENNES DANS LA TRADITION, DANS LA LÉGENDE ET DANS L'HISTOIRE

Sulpice Sévère est « plus recevable comme témoin historique » que Grégoire de Tours (1). La chose est fort possible et tout le monde n'en voudra pas conclure qu'il fut très recevable. « Il a souvent erré », dit le P. Pagi (2) ; et Mamachi : « Je ne crois pas Sulpice Sévère, il se trompe souvent, il connaît peu l'histoire (3). » Son histoire du reste ne brille point par l'exactitude, et l'on pourrait y signaler nombre d'erreurs impardonnables. Aussi après trois siècles de luttes, au sujet du fameux texte de son livre qu'ils invoquaient contre l'antiquité de nos origines chrétiennes, les critiques ont-ils dû l'abandonner à son malheureux sort et chercher d'autres armes.

Bien que mettant Sulpice Sévère au-dessus de Grégoire de Tours, M. Duchesne a un faible prononcé pour ce dernier écrivain et invoque souvent son autorité.

« L'Église de Tours a possédé, dès la fin du sixième siècle, nous dit-il, une série de notices sur ses évêques, et elle la doit à l'homme le mieux placé pour connaître *ses traditions*, le plus qualifié pour les produire, le plus capable de les exposer sincèrement (4). » Et cet homme, c'est Grégoire de Tours.

Telle est la décision du savant professeur, les récits de Grégoire de Tours concernant son Église et ses premiers évêques sont des *traditions sincères*, qu'il a recueillies au bout de trois siècles, et les légendes, même plus anciennes que lui, ne sont que « des conjectures artificielles, des fictions de lettrés ; » on veut que nous présentions des témoignages contemporains et l'on récuse celui des Pères de l'Église des premiers siècles. N'y a-t-il pas quelque peu de parti pris à récuser leur autorité, sous prétexte que les passages que nous invoquons sont « des phrases oratoires, des tournures poétiques où se retrouve l'em-

(1) M. Duchesne : Les anciens catalogues épiscopaux de la province de Tours, p. 24, note,

(2) Critica in annales Baronii (1625), adann. 255 ; t. I, p. 257.

(3) Origin. et antiquitat. christian. libri XX (1750) ; t. II, p. 270.

(4) Les anc. catal, épisc. de la prov. de Tours, p. 9.

phase naturelle au génie oriental et dont il ne faut point presser rigoureusement le sens, l'expression dépassant évidemment la pensée ? » (1). M. Duchesne ne le croit pas, et il est bien d'avis, avec toute sa critique, que sa science l'emporte incontestablement sur celle de saint Irénée, de Tertullien, de saint Épiphane et de saint Jérôme pour ce qui regarde les origines de nos Églises et la condition de la Gaule au point de vue chrétien durant les premiers siècles. Leur accord n'est pas une circonstance dont on doive tenir compte, la critique moderne a fait assez de progrès pour pouvoir s'affranchir de l'autorité des Pères toutes les fois qu'elle est gênante.

« Avant saint Martin, dit notre professeur, la tradition de l'Église de Tours, telle que Grégoire de Tours la recueillit deux cents ans plus tard, ne connaissait que deux évêques, Gatien et Lidoire. Celui-ci, d'après Grégoire, aurait siégé trente-trois ans, ce qui reporte le début de son épiscopat à une date peu postérieure à la mort de Constantin (337). Toujours d'après Grégoire cette date coïnciderait avec la première année du règne de Constant. S'il entend par là la première année du règne de cet empereur en Gaule, ce sera l'année 341-342; s'il compte les années de Constant à partir de la mort de Constantin son père, ce sera 337-338. Cette deuxième hypothèse cadre mieux avec l'ensemble de sa chronologie. Au-delà de Lidoire, il place une vacance de trente-sept ans et *admet avec quelque hésitation* (2) (ut ferunt) que Gatien siégea cinquante ans. Ces

(1) L'abbé Chevaiier : *les origines de l'Église de Tours*, p. 9.

(2) Ainsi le veut l'impartiale critique, ces termes ut ferunt, fertur, ut legitur, signifient suivant le cas que l'auteur ne parle pas sans hésitation, ou qu'il est sûr de ce qu'il rapporte et a consulté plusieurs documents authentiques, ou qu'il est de mauvaise foi. Dans le premier cas il est question d'une affirmation gênante rencontrée chez une des autorités de l'école : « On rapporte, dit Grégoire de Tours, que saint Eutrope fut dirigé vers les Gaules par le bienheureux évêque Clément, *fertur*. » « Grégoire de Tours prononce le nom de saint Clément à propos du premier évêque de Saintes mais *il ne le fait pas sans hésitation*, etc. » (M. Duchesne : *Mémoire sur l'orig. des diocès.* p. 77.) Dans le second cas il s'agit d'une affirmation dont on n'a rien à craindre. Ainsi, dans ce passage de son histoire : « Gatianum episcopum a Romanis Episcopis ad urbem Tunoricam transmissum, primumque Turonicis pontificem datum *fama ferente* cognovimus, » (*De gloriâ confess.* XV) l'historien des Francs « ne laisse apparaître ni l'ombre d'un doute ni le semblant d'une hésitation. » (M. l'Abbé Bernard : *Les Origines de l'Église de Paris*, p. 94.) Dans le troisième cas, enfin, il est question d'un texte gênant qu'on ne peut éluder qu'en lui niant toute autorité. Saint Adon réclame l'apostolicité pour

quatre-vingt-sept ans le conduisent en remontant jusqu'au milieu du troisième siècle, à la première année du règne de Dèce, c'est-à-dire à l'année 250 (Decio et Grato cons.), qui est pour lui celle de la mission des sept évêques chargés par le pape d'évangéliser les Gaules.

« A mon avis, l'envoi simultané des sept évêques est une légende antérieure à Grégoire et recueillie de bonne foi par lui ; mais primitivement elle ne portait aucune date. C'est Grégoire qui lui en a donné une. Il l'a déduite de la passion de saint Saturnin où elle est appliquée à la venue de ce saint à Toulouse, tandis qu'elle correspond *vraisemblablement* à son martyre.

« La tradition de Tours, isolée de cette légende et de la date que Grégoire de Tours en a déduite, ne fournissait à l'historien que le nom de Gatien, peut-être accompagné du chiffre de 50 ans ; encore ceci est-il bien douteux. Quoiqu'il en soit, de ce détail que Grégoire de Tours ait trouvé ou non les cinquante ans dans un document antérieur à lui, ce chiffre ne paraît pas lui avoir inspiré une entière confiance (1). Quant à la vacance de 37 ans qu'il intercale entre la mort de Gatien et l'avènement de Lidoire elle comble trop bien les lacunes de son échelle chronologique pour ne pas exciter le soupçon. En comptant les cinquante ans de Gatien à partir de l'an 250, on n'arrive qu'à l'an 300. D'autre part l'avènement de Lidoire, ne peut être reporté plus haut que l'année 337. Conclusion : le siège a été vacant 37 ans. Pour qui recherche la tradition et se défie des

plusieurs églises des Gaules, il donne à saint Trophime d'Arles et à saint Crescent de Vienne le titre de disciples des Apôtres, il attribue à saint Savinien une mission apostolique, il rapporte sur la foi de la tradition (*tradunt*) que saint Paul de Narbonne est Paul Serge lui-même, converti par l'Apôtre. (*Libell. de Festis Apost.*, IX *Kal. Aprilis*). Pour avoir rapporté ces prétentions, c'est « un témoin reprochable du chef de suspicion. » (M. Tailliaz. *Essais sur les origines et le développement du Christianisme dans les Gaules*, p. 50). « Adon est, dit M. Duchesne, un auteur sujet à caution pour ces choses-là. » (*Bull. crit.*, 15 mars 1885). Il est utile, comme on voit, d'avoir plusieurs cordes à son arc.

(1) M. Duchesne condamne ici le système qu'il emploie pour les listes épiscopales de nos Eglises. Il défend à saint Grégoire de Tours de faire une conjecture pour combler une lacune dans sa chronologie et il base toutes les conclusions qu'il donne pour les origines de nos églises sur la double conjecture d'une évangélisation tardive et d'une conservation intacte de tous les noms de leurs évêques. Il est intéressant de le voir condamner ses procédés chez les autres.

combinaisons, *réfléchies* les anciens souvenirs de l'Eglise de Tours sur la succession et la chronologie de ses premiers pasteurs prendront l'expression suivante :

« Premier évêque : Gatien.

« Second évêque : Lidoire, trente-trois ans d'épiscopat.

« Troisième évêque : Martin, ordonné sous Valentinien.

« Ceci permet de faire remonter au règne de Constantin la fondation du siège de Tours. » (1)

L'homme le mieux placé pour connaître les traditions de l'Eglise de Tours ne les connait pas si bien que M. Duchesne. Nous aurions sur ceci beaucoup de réserves à faire.

Sans nous arrêter à démontrer que la légende des sept évêques était datée dans les actes de saint Ursin où l'évêque de Tours l'a puisée, nous ferons remarquer que notre critique fait bon marché de l'autorité des auteurs qu'il invoque en faveur de sa thèse.

Il efface d'un trait de plume la lacune de trente-sept ans que l'on trouve mentionnée dans la chronologie des évêques de Tours, de quel droit, nous le savons pas, mais une telle lacune, si elle avait pu se produire pour Tours, nuirait à la sureté de ses conclusions pour les autres Eglises.

Cependant, l'évêque de Tours y tient, à cette affirmation que M. Duchesne relègue avec tant d'assurance au rang des *combinaisons réfléchies* qui à lui-même coûtent si peu.

Il la reproduit en deux endroits de son *Histoire*, et il en donne même le motif : « Saint-Gatien, dit-il, resta évêque de Tours durant cinquante ans et il mourut en paix au sein de son Eglise, on l'enterra dans le cimetière qui appartenait aux chrétiens, et le siège épiscopal fut vacant durant trente-sept ans (2) — Et si l'on veut connaître pourquoi, depuis saint Gatien jusqu'à saint Martin, on ne compte qu'un évêque, saint Lidoire, que l'on sache que l'Eglise de Tours resta longtemps sans évêque à cause de la cruelle persécution des païens » (3).

Il n'est guère facile de récuser une assertion aussi clairement exprimée et en termes aussi positifs. Mais on pourrait se de-

(1) *Les anciens catalogues épiscopaux de la province de Tours*, pp. 22-24.

(2) *Hist. eccl. Franc.*, X, 31.

(3) *Hist. eccl. Franc.*, I, 43.

mander pourquoi durant tout le règne du grand Constantin, même après l'édit de Milan publié solennellement dans tout l'Empire, la persécution sévissait si violente dans une grande ville de la Gaule que l'Église de Tours fut sans évêque jusqu'à l'avènement de son fils Constant. On ne saurait devant l'insistance de Grégoire de Tours refuser de croire à une vacance du siège de son Église dont la mémoire fut conservée par la tradition. Mais on est sûr que dans son histoire il l'a mal placée. Sous le règne de Constantin les païens songeaient plus à se défendre qu'à attaquer la religion protégée officiellement par le maître de l'Empire. Ils n'eussent pas osé entraver ainsi les élections des évêques, lorsqu'il suffisait d'une plainte au tribunal de l'empereur pour arrêter leurs vexations. Ce qu'il dit de saint Gatien qui mourut en paix, *obiit in pace*, se rapporte au temps primitif où l'on n'avait pas encore commencé à persécuter les chrétiens dans la Gaule, et la vacance du siège épiscopal ne peut correspondre qu'au temps des grandes persécutions. Grégoire de Tours était donc fort mal renseigné sur les origines de sa propre Église ; il l'avoue du reste lui-même en commençant son histoire que de son temps on n'avait plus que fort peu de documents pour écrire le récit des événements passés, aussi invoque-t-il souvent la tradition qu'il interprète quelquefois sans critique et dont il lui arrive en mainte occasion de tirer le plus mauvais parti. Ne le lui reprochons pas, sa bonne volonté doit nous être pour lui une suffisante excuse.

Mais c'est trop spéculer sur la naïveté du lecteur que de vouloir se faire une arme contre l'apostolicité de nos Églises, de la lettre de sept évêques de la province de Tours à sainte Radegonde. M. Duchesne fait dire à ces prélats que la prédication de la foi dans les Gaules remonte à « une date peu antérieure à l'épiscopat de Saint-Martin. » (1) C'est trahir leur pensée.

D'accord en cela avec D. Ruinart, nous avons lu exactement le contraire (2). « Après que la parole évangélique eut commencé à retentir sur tout l'univers, et quand la prédication des Apôtres avait fait dans nos régions des progrès lents et tardifs au point

(1) *Mém. sur l'orig. des dioc.*, p. 61.

(2) D. Ruinard trouve qu'il est bien étrange, lorsque nous savons que la foi n'a pas été prêchée en Gaule, avant l'an 250, de voir ces évêques affirmer qu'elle a été apportée chez nous dès les premiers temps (*Histor. Franc.* col. 464).

que dans de rares cités seulement on rencontrait des Églises réunissant peu de fidèles, et, que la connaissance des mystères ineffables de l'auguste Trinité était le partage du petit nombre, *bien que les Gaules eussent respiré comme les autres nations aux premiers souffles de la foi divine*, Dieu leur envoya, dans sa miséricorde, saint Martin, étranger de nation, pour illuminer des splendeurs de la foi notre patrie qui n'eut plus alors rien à envier aux nations voisines. » (1)

Telle est l'affirmation des évêques de la province de Tours que nous rapporte l'historien des Francs; nous n'oserions pas arguer de ce texte, même sur l'autorité de M. Duchesne que « dans la Gaule des derniers temps romains et même des temps mérovingiens, on avait l'impression d'origines assez tardives. » (2)

Le savant membre de l'institut, qui constate avec une bien légitime satisfaction que les légendes les plus anciennes « ne contredisent en aucune façon l'idée d'une évangélisation tardive, » (3) et que « Grégoire de Tours en a recueilli une d'après laquelle sept évêques auraient été envoyés de Rome en Gaule au temps de l'empereur Dèce, » avoue qu' « on ne sait d'où lui vient cette tradition. Elle est d'ailleurs inexacte sur certains points, ajoute-t-il, on ne peut en douter. Il est sûr en effet que l'Église d'Arles existait avant la date indiquée, très probablement aussi celle de Toulouse. » (4)

Cette tradition, Grégoire de Tours l'a fabriquée lui-même en réunissant la date du consulat de Dèce indiquée dans la légende de saint Saturnin, où il n'est nullement question des sept évêques, et les noms des sept évêques tirés de la légende de saint Ursin qui les déclare envoyés *a sanctis Apostolis* (5). Et pour qu'on

(1) *Histor. Francor.*, IX, 39; Ed. Ruinart, p. 464.
(2) *Mém. sur l'orig. des dioc.* p. 52.
(3) *Mém. sur l'orig.*, p. 76.
(4) *Mém. sur l'orig.*, p. 62.
(5) Cf. *Histor. Francor.*, lib. I, cap. 28. — Hujus (Decii) tempore, septem viri episcopi ordinati ad prædicandum in Gallias missi sunt, sicut historia Saturnini denarrat. Ait enim : sub Decio et Grato consulibus, sicut fideli recordatione retinetur primum ac summum Tolosana civitas Saturninum habere ceperat sacerdotem. Hi ergo missi sunt : Turonicis, Gatianus episcopus ; Arelatensibus, Trophimus episcopus ; Narbonæ, Paulus episcopus ; Tolosæ Saturninus episcopus ; Parisiacis, Dionysius episcopus ; Arvernis, Stremonius episcopus ; Lemovicis, Martialis est destinatus episcopus.

ne s'y trompe pas, il invoque la passion du saint Apôtre de Toulouse, *sicut historia Saturnini denarrat*, il donne la liste des sept évêques d'après la légende de saint Ursin à laquelle il emprunte toute une page, sans la citer, pour faire le vingt-neuvième chapitre du premier livre de l'histoire des Francs.

M. Duchesne avait déjà apprécié à sa juste valeur le texte des sept évêques, dans ses leçons sur les origines chrétiennes, en ajoutant que le témoignage de Grégoire de Tours est isolé, et que ce n'est pas en l'an 250 que pouvait être organisée cette mission en pays lointain (1) ; ce qui revient à dire que l'évêque de Tours est dans l'erreur sur ce point et que ceux qui le suivent en cela se trompent avec lui. Ici nous sommes d'accord avec la docte académie, et l'illustre professeur nous permettra de lui dire que sa tradition à lui qui n'était guère représentée que par les témoignages de Sulpice Sévère, de Grégoire de Tours et de la légende de saint Saturnin était fort mal représentée, elle ne l'est pas mieux par les listes épiscopales.

La nôtre l'était par des documents sérieux, mais fort dédaignés par M. le professeur. Dès avant le temps de l'historien des Francs, nous dit-il, « les têtes étaient déjà travaillées par la manie des origines antiques », mais à part les deux cas de saint Trophime et de saint Eutrope, « il ne trouve, avant le VIIIe siècle, aucune revendication d'origines apostoliques ou quasi-apostoliques (2) ».

Et pourtant c'était bien au VIIIe siècle que, d'après *une antique relation*, Paul Wornefride, appelé aussi Paul Diacre, attribuait à saint Pierre la mission de saint Clément à Metz et d'autres évêques vers les principales villes de la Gaule. Voici en effet ce qu'il écrivait en 778 : « Le bienheureux apôtre Pierre dirigea vers la ville de Metz un homme vertueux et plein de mérite du nom de Clément, qu'il avait consacré évêque. Avec lui, comme nous le savons *par une antique relation*, le même Prince des Apôtres envoya d'autres docteurs religieux dans les principales villes de la Gaule pour les conquérir par la prédication de la foi (3 ».

(1) *Origines chrêtiennes* (*la Gaule*), p. 440. — Cf. Tillemont : *Mém. Hist. Eccl.*, t. IV, p. 711.

(2) *Mém. sur l'orig. des dioc.*, pp. 77 et 78.

(3) *Libellus de ordine Episcoporum Mettensium.* P. lat., t. VC, col. 699-700.

Paul Diacre a donc consulté une antique relation *antiqua relatio*, document qui ne nous est point parvenu et où il a lu que saint Pierre envoya en même temps saint Clément à Metz et d'autres évêques en Gaule dans les villes les plus importantes.

Or en admettant que ce document n'ait pas eu plus d'un siècle d'existence alors, — et nous croyons que, même aux yeux de M. Duchesne, un siècle n'est pas un titre à l'antiquité, — en admettant donc qu'il n'ait eu que cent ans, voilà une revendication d'origines apostoliques, se faisant jour au VIIe siècle, pour plusieurs églises des Gaules et nommément pour Metz.

Nous avons déjà dit que la légende de saint Ursin d'où Grégoire de Tours a tiré sa liste des sept évêques attribue leur mission aux saints apôtres, a sanctis Apostolis.

Bien avant cet historien, une légende, apocryphe tant qu'on voudra, si un pseudonyme est un apocryphe, mais qui n'en était pas moins le reflet des croyances du temps où elle fut écrite, nous montrait saint Martial comme envoyé par l'apôtre saint Pierre. Un contemporain de Grégoire de Tours, Fortunat, composa en l'honneur de l'apôtre de l'Aquitaine une hymne que l'on retrouve en tête de trois manuscrits de cette légende appartenant tous trois à des bibliothèques italiennes, l'un à la bibliothèque Médicis de Florence, l'autre à celle de la Minerve, le troisième à celle de Saint-Jean-de-Latran à Rome. M. le chanoine Arbellot en a publié le texte et en a démontré, croyons-nous, l'authenticité (1).

Mais s'il faut accorder à M. Duchesne que « les hymnes attribuées à Fortunat ne sont pas de Fortunat » nous ne pouvons pourtant point en reculer la date au delà du VIIIe siècle, nous les croyons même plus anciennes.

Ce que nous disons de l'hymne à saint Martial que M. Arbellot attribue à Fortunat et que nous croyons au moins antérieure au VIIIe siècle s'applique également à l'hymne à saint Denys envoyé à Paris par le Pape saint Clément pour faire fructifier dans notre patrie la semence de la parole divine.

Que ces hymnes du reste soient acceptées ou rejetées par la critique moderne, la cause de l'apostolicité n'en est nullement infirmée. Nous avons d'autres monuments de nos traditions, d'autres témoignages à opposer à ses négations.

(1) Dissertation sur l'apostolat de saint Martial, pp. 235-239.

Et déjà au sujet de saint Denis de Paris, nous avons un document de haute importance ; sa vie reconnue authentique par les Bollandistes, qui en mettent la composition au VIe siècle et dont le caractère accuserait plutôt la seconde moitié du Ve, le présente comme envoyé par saint Clément aux temps apostoliques. Cette vie n'est certainement pas du IXe siècle, à cette époque, elle existait dans plusieurs manuscrits où elle est la même, sauf de légères variantes sans importance ; de plus, on n'y rencontre pas ces interminables discours, ces récit pleins de merveilleux de l'époque carlovingienne (1).

Elle serait plutôt disons-nous du Ve siècle, elle en reproduit le style, on y retrouve « l'élégance creuse et le clinquant des dernières productions des écoles romaines de la décadence. » Son auteur est « un écrivain habitué aux usages de la primitive Église et vivant au milieu des luttes ardentes de l'arianisme. A deux reprises, il affirme sa croyance à la Trinité dans des termes qui trahissent les vives préocupations des chrétiens alarmés des périls que les ariens faisaient courir à la fois orthodoxe. Après avoir raconté le martyre des saints, il ajoute : « Heureuse société dans laquelle il n'y eut ni premier, ni second, ni troisième, mais où ils confessèrent ensemble la Trinité et rendirent ce lieu vénérable par un triple martyre (2). » Dans l'interrogatoire, « ils confessèrent un seul et vrai Seigneur dans la Trinité (3). » Cette insistance n'est point là sans une intention manifeste. L'auteur en tirant du nombre trois une allusion puérile et maniérée à la Sainte Trinité témoigne de l'agitation dont l'Église souffrait au Ve siècle à cause des erreurs ariennes. La réflexion se fût difficilement présentée à son esprit à la fin du VIe siècle et encore moins au milieu du VIIe » (4).

Ce qui nous confirme dans ce sentiment, c'est l'emprunt tex-

(1) M. l'abbé Narbey : l'Apostolat de saint Denys l Aréopagite dans la province de Paris, (*La croix de Paris* du 21 août 1892). — Extrait du Supplément aux Bollandistes (en cours de publication). Cet ouvrage dont le titre indique assez le grand développement est la *somme historique* de nos traditions.

(2) Beata nimirum et domino grata societas inter quos nec primus, alter potuit esse vel tertius, sed Trinitatem confitentes non potuerunt non venerabilem locum trino decorare martyrio. (Lect. VIII)

(3) Interrogati enim unum et verum in Trinitate Dominum confitentes. (Lect. VIII.)

(4) L'Abbé Narbey, *loco citato.*

tuel de certains passages des Actes de saint Denys et en particulier de sa mission sous saint Clément, fait pour l'antiphonaire de saint Grégoire le Grand que l'on conserve dans deux manuscrits du IXe siècle, l'un à la Bibliothèque nationale, fonds latin des manuscrits, n° 17. 436 ; l'autre à la Stifts bibliotheck, n° 359 (2). Le second de ces deux manuscrits fut possédé par l'abbaye de Saint Gall en Suisse où il fut apporté de Rome. On ne suppose pas qu'il fut copié sur un exemplaire falsifié.

Une autre preuve de l'ancienneté de la *Passion de saint Denys* c'est une vie anonyme de sainte Geneviève, composée par un de ses contemporains et sous les yeux même de ceux qui l'ont connue, quelques années seulement après la mort de la sainte. M. Kohler, l'auteur d'une importante étude sur les manuscrits latins de la vie de la Patronne de Paris, admet que la composition de cette vie n'est pas postérieure au VIe siècle (3). Entre autres motifs de s'en tenir à cette date, nous citerons du moins les deux suivants : L'auteur nous rapporte avoir vu, dix-huit ans après la mort de la sainte, un vase où l'huile s'était multipliée à sa prière ; il cite des noms de lieu et de personnes et des particularités précises, qu'on ne saurait plus signaler deux où trois générations après les contemporains. Ensuite il cite plusieurs fois la sainte Écriture en des termes différents de la Vulgate de saint Jérôme, ce qui nous oblige de croire qu'il avait étudié avant que la traduction hiéronymienne fût généralement adoptée, c'est-à-dire avant le VIIe siècle.

Or le biographe de sainte Geniève nous donne dans son livre une preuve éclatante de la haute antiquité de la Passion de saint Denys. « Je ne saurais assez faire comprendre, dit-il en parlant de la sainte, combien elle avait de vénération et d'affection pour le bourg de Catholace où saint Denys a souffert et a été enseveli. Ce saint, premier évêque de Paris, fut martyrisé par les persécuteurs à quatre milles de cette ville. Comme je l'ai appris par la tradition des anciens et par le récit de sa *Passion*, il avait été ordonné à Rome par saint Clément, lequel était fils

(1) S. Dionysius qui tradente b. Clemente... ad Parisios... pervenit. B. N. mansc. f. lat. 17.436, fol. 79, verso.

(2) Son titre le rappelle : Antiphonarium B. Gregorii Magni, illud ipsum quod Cantor Romanus Româ hùc attulit.

(3) Cf. M. Kohler : Etude critique sur le texte de la vie latine de sainte Geneviève, in-8, 1881, p. LIV.

spirituel de saint Pierre et il avait été envoyé par lui dans cette contrée (1). »

Ici, nous allons choquer une opinion généralement reçue dans le camp de la tradition. Il nous semble que la vie de sainte Geneviève nous donne la note juste au sujet du premier apôtre de Paris qu'elle fait ordonner évêque par le pape saint Clément La Passion de saint Denys rapporte également qu'il reçut de saint Clément la mission de porter la parole divine aux gentils, *tradente sancto Clemente Petri apostoli successore, verbi divini semina eroganda susceperat.* La doctrine de l'Aréopagitisme ne prit naissance que plus tard, lorsque les églises et les abbayes rivalisaient de zèle pour rehausser la gloire de leurs saints patrons, c'est-à-dire vers le IXe siècle. La vie de saint Saintin, évêque de Meaux, telle qu'elle nous est parvenue est un remaniement de l'ancienne, fait par Hincmanr dans le sens des aréopagitiques de l'abbé Hilduin. Le manuscrit vieux et usé des Actes de saint Saintin dont parle cet évêque de Reims dans sa lettre à Charles le Chauve, en 876, ne commençait sûrement point par ces mots : « Sanctus Areopagites Dionysius. ». Ces remaniements plus ou moins consciencieux ne sont pas de nature à augmenter le crédit de la tradition.

Au sujet de la légende des saints fondateurs de l'Église de Sens, Savinien et Potentien, M. Duchesne invoque le silence d'un religieux de Saint-Pierre-le-Vif, Odoranne ; mais pour s'appuyer sur le silence d'un écrivain, il faut avoir établi par de bonnes preuves qu'il devait nécessairement connaître le fait ou la tradition en question, et que, le connaissant, il ne pouvait manquer d'en parler. Il ne l'a point fait, sa cause n'est donc pas gagnée.

Il est vrai qu'en récusant tous les autres témoignages, on arrivera facilement à faire de cette légende une fable inventée de toutes pièces par Gerbert, abbé de Saint-Pierre-le-Vif, au XIe siècle. A l'en croire, cette fable moins fortunée que celle de saint Julien du Mans et de saint Denis de Paris ne s'imposa point aux esprits sans quelque résistance. Il y avait encore à cette époque des hommes ayant conscience des droits imprescriptibles de la vérité (2).

(*A suivre*) L'abbé Trouet.

(1) Vita S. Genovefœ, XVI. — Bibl. nat., mansc. lat., n° 17.625 (Xe Siècle.) fol. 21 verso ; Stifts bibl., n° 561 (IXe Siècle.)

(2) Bull. crit., du 1er avril 1892.

DES COURS DE RELIGION
DANS LES MAISONS D'ÉDUCATION

Les pages suivantes sont tirées de l'*Introduction* d'un remarquable ouvrage qui vient de paraître à la librairie Poussielgue, sous le titre de *Directoire de l'enseignement religieux*, dans les maisons d'éducation. (Fort volume in-12, XVII-482 pages, franco 4 fr.)

En publiant cet extrait, la rédaction n'a, pas plus que l'auteur, l'intention de soulever un débat public et passionné ; mais seulement de provoquer une louable émulation, parmi les maîtres chrétiens, pour introduire les améliorations qui seraient désirables sur ce point capital dans l'éducation de la jeunesse.

Après avoir indiqué la pensée qui a présidé à la publication de son travail, M. Dementhon étudie *l'état actuel* des cours de religion, dans les maisons de l'enseignement secondaire, — et il examine les *causes de cet état*.

I. Quel est l'*état actuel* de l'enseignement religieux dans les maisons d'éducation ?

« L'instruction religieuse, déclarait naguère le directeur de l'*Enseignement chrétien*, n'a généralement pas, dans les collèges catholiques, la place qui lui revient, et elle ne donne pas les résultats qu'on pourrait en espérer » (1).

Peu auparavant, le même mal était déjà signalé dans une autre revue non moins bien informée : « Dans le système d'éducation moderne, dit le *Monde catholique*, l'enseignement religieux est à peu près nul, et, là même où il est le plus en honneur, il ne forme qu'un maigre accessoire des autres études.

« Dans les *lycées* de l'Etat, c'est la partie des classes la moins considérée ; les élèves, voyant le peu d'importance que leurs

(1) L'*Enseignement chrétien*, octobre 1886.

maîtres y attachent, la négligent tout à fait. Le cours de religion est comme un enseignement de bonne volonté, une chose surérogatoire et facultative, tellement que dans la plupart des collèges universitaires, il n'a pas même l'importance des leçons de gymnastique et d'équitation.

« Disons-le aussi, ajoute notre auteur, dans les *maisons ecclésiastiques* elles-mêmes, sans en excepter les petits séminaires, l'instruction religieuse proprement dite n'occupe qu'une trop faible place. On y consacre à peine une heure de classe par semaine et les élèves sont assez disposés à la considérer comme une classe de repos, un temps de diversion à leurs études habituelles. Ils y apportent peu d'attention et de goût, et les plus forts abandonnent volontiers le prix d'instruction religieuse, à peu près comme le prix de sagesse, à ceux qui ne peuvent en avoir d'autre » (1).

Enfin, qui ne sait en quels termes énergiques, Mgr Gaume déplorait, vers le milieu du siècle, l'ignorance en matière de religion, conséquence fatale du système d'enseignement alors en vigueur presque partout? « Au sortir du collège, nous savions par cœur les noms, l'histoire, les attributs, les aventures des dieux et des déesses de la fable ; nous connaissions les Danaïdes et les Parques, Ixion et sa roue, Tantale et son supplice, les oies du Capitole et les poulets de Claudius. Sans broncher, nous aurions pu faire la biographie de Minos, d'Eaque et de Rhadamante, de Codrus et de Tarquin, de Scipion et d'Annibal, sans compter celles d'Alexandre et de César, de Virgile et d'Homère. En un mot, nous possédions tout le savoir désirable dans d'honnêtes jeunes gens de Rome et d'Athènes, rejetons des Brutus ou des Gracques, candidats des gloires du Forum, adorateurs ou prêtres futurs de Jupiter et de Saturne.

« Mais si, par malheur, on nous eût transportés sur le terrain du christianisme, et qu'on nous eût priés de dire le nom des douze apôtres, le nombre de leurs épitres, si on nous eût interrogés sur nos saints et nos martyrs, sur nos héros et nos gloires, les Chrysostome, les Augustin, les Athanase, les Ambroise, les rois de l'éloquence et de la philosophie chrétienne, les pères du monde moderne, nos maîtres dans la science de la vie ; si on nous eût demandé, à nous, leurs enfants, les enfants de l'Eglise

(1) *Revue du Monde Catholique*, juin 1873.

et des martyrs, quelle fut l'époque de leur naissance, quels combats ils eurent à soutenir, quels ouvrages ils composèrent, quelles actions leur méritèrent l'admiration des siècles et le culte de l'univers, on nous eût parlé une langue inconnue » (1).

Voilà quelle était autrefois la situation générale des cours de religion dans l'enseignement secondaire, si l'on en croit les témoignages qui viennent d'être invoqués, et dont l'autorité n'est pas contestable.

Cette situation a-t-elle beaucoup changé depuis quelque années?

Nous n'avons pas à répondre longuement pour les *lycées*.

Tant mieux, car le souci de la vérité ne nous permettrait guère une réponse satisfaisante (2).

Il n'est que juste de rendre hommage au zèle et au dévouement intelligent avec lequel certains aumôniers tâchent de communiquer à leurs élèves les enseignements de la foi ; quelques-uns même, aiguillonnés par le péril, font des efforts qui ne se rencontrent pas toujours au même degré dans les collèges chrétiens, où l'enfant, plus protégé, n'inspire pas les mêmes inquiétudes. D'autre part, c'est justice aussi de reconnaître que, dans le corps professoral des lycées, se trouvent des hommes du plus haut mérite et souvent d'une grande foi.

Si le cours de religion laisse à désirer dans les établissements officiels, c'est donc, d'ordinaire, moins par la faute des hommes que par un vice de système.

Pour endormir les pieuses sollicitudes des parents et ne pas blesser la conscience publique, on a, il est vrai, conservé à l'instruction religieuse une certaine part dans le règlement des heures de classe des lycées. Mais nos lecteurs n'ignorent pas que, par décret du 21 décembre 1881, l'assistance à ces classes est déclarée facultative, au gré des familles, dans tous les collèges et lycées de garçons. Aussi, quels que soient les vertus et les talents de l'aumônier, en qui se personnifie la religion aux

(1) Mgr Gaume *Du paganisme dans l'éducation* p. 247.

(2) Un maître, dont on ne saurait contester le profond attachement à l'Université, avouait récemment lui-même « qu'en certains lycées, on a dû adjoindre à l'aumônier un maître-répétiteur, chargé de surveiller les élèves pendant qu'il leur donne l'instruction religieuse. » Marion, *De l'éducation dans l'Université*, p. 170.

yeux des élèves, il n'est plus l'homme nécessaire, le maître dont les leçons doivent exciter le plus d'ardeur : « C'est un je ne sais quoi qui n'a pas de nom dans la langue de l'admiration, moins encore dans la langue du cœur, parce que l'idée elle-même dont il est le représentant n'a qu'une place très secondaire dans l'estime, et aucune dans l'affection du monde qui l'entoure. » (Mgr Gaume).

De plus, comme, par son principe de neutralité, l'Etat se soucie très peu de la croyance de ses professeurs et institue au même titre des maîtres qui sont ostensiblement incrédules, israélites, protestants ou catholiques, il en résulte d'inévitables désaccords entre l'enseignement de la chaire professorale et celui du sacerdoce : un protestant ou un juif pourraient-ils enseigner l'histoire, par exemple, comme un catholique, si leur foi est sincère ? En fait, quelques soins qu'on puisse prendre dans les lycées de respecter l'âge et les croyances des élèves, il arrive trop souvent, surtout dans les cours de philosophie et d'histoire, que les leçons du professeur sapent par la base et contredisent plus ou moins directement celles de l'aumônier : de là, un péril très grave pour l'âme des enfants, disputée, tiraillée en sens contraires, par les deux influences du prêtre et du professeur de classe.

Sans nous arrêter davantage à la situation de l'enseignement religieux dans les établissements officiels, arrivons aux maisons d'éducation chrétienne.

Quel est l'état actuel des cours de religion dans les *petits séminaires* et *collèges ecclésiastiques* ?

Bien délicate est la réponse à faire à cette question ; car, malgré le secours de tous les renseignements par lesquels on cherche à s'éclairer, c'est toujours une tâche périlleuse que celle de critiquer une situation générale.

Mais n'est-ce pas à se montrer difficiles pour eux-mêmes que les prêtres éducateurs doivent mettre leur honneur, afin de justifier de mieux en mieux la confiance des familles ?

Or, s'il est incontestable que, depuis quelques années, l'instruction religieuse se trouve en progrès dans la plupart des maisons d'éducation chrétienne, ne doit-on pas reconnaître pourtant que, çà et là encore, on se résigne, à regret sans doute, mais trop facilement, à laisser dans l'ombre ces cours de religion

qui sont la partie la plus essentielle d'un enseignement chrétien?

Ne faut-il pas avouer aussi que là même où l'organisation des cours de religion a été améliorée, on est rarement satisfait des résultats qu'on obtient auprès des élèves : « L'enseignement secondaire de la religion est négligé, déclare un juge très compétent en matière d'éducation. Il ne parvient pas à dompter les oppositions que la foi rencontre dans l'intelligence du jeune homme; son insuffisance peut même nuire dans un grand nombre à la prospérité de la foi, et, au lieu de la prémunir, en menacer les assises. Je sais plus d'un élève sorti sceptique du collège : la maladroite explication du dogme et la faiblesse des réponses données avaient scandalisé leur esprit pour toujours » (1).

Peut-être, en lisant ces pages, quelques laïques apprendront-ils avec surprise que l'instruction religieuse laisse quelquefois à désirer dans les collèges ecclésiastiques. Nous leur demandons instamment, au nom de l'équité, de ne pas en conclure un jugement défavorable sur l'ensemble de nos maisons d'éducation chrétienne ; car, on l'a déjà dit, un certain nombre d'entre elles ne méritent aucune critique sur ce point, et dans celles où le cours de doctrine religieuse ne répondrait pas à l'idéal qu'on peut désirer, d'autres moyens sont mis en œuvre pour atteindre le but suprême que vise le prêtre éducateur : la formation du sentiment religieux dans les âmes.

Il y a donc des exceptions à l'état de choses qui vient d'être signalé.

C'est au nombre de ces glorieuses exceptions que voudra bien se ranger chacun de nos vénérés collègues, à qui il déplairait de s'entendre adresser indirectement quelque reproche qu'il ne croit pas mériter.

II. Quant aux *causes* de l'infériorité et de l'inefficacité relatives des cours de religion, il ne serait pas facile d'être bref, si l'on voulait en faire une analyse complète.

Parmi ces causes, les unes tiennent à un état de choses général, les autres sont dues à des influences particulières.

Dans la première catégorie, qu'il nous suffise de signaler, en

(1) P. Didon, *L'enseignement supérieur dans les Universités catholiques*, p. 66

passant, l'*indifférence dédaigneuse des esprits* de notre temps pour tout ce qui se rapporte à la religion.

Mais arrêtons un peu notre attention sur une autre source du mal que nous déplorons, source plus profonde et plus funeste, parce qu'elle est moins sensible au regard distrait : nous voulons parler du *système de l'enseignement classique* encore florissant aujourd'hui dans plus d'une maison d'éducation.

Dieu nous garde de vouloir raviver les cendres à demi éteintes de la fameuse querelle sur l'emploi des classiques chrétiens ou païens. (1)

Cependant, qu'il nous soit permis de le demander de bonne foi, avec le P. Ventura : n'est-il pas tout naturel que l'ostracisme relatif dont la littérature sacrée reste frappée dans les études de l'enseignement secondaire, amène les élèves à une sorte de mésestime pour tout ce qui tient à la religion chrétienne ? Nos élèves s'imaginant que les Pères et les Docteurs n'ont jamais su ni bien parler ni bien écrire, n'est-il pas inévitable qu'ils en viennent à croire que ces auteurs n'ont pas su davantage bien penser, et que, dès lors, ils étendent leur dédain pour le style des écrivains chrétiens jusqu'aux divines doctrines de l'Église qui s'y trouvent renfermées ?

Puisque le génie d'un S. Jérôme et d'un S. Augustin n'a pu échapper à ces mauvaises impressions, à force de vivre dans la société des païens et d'admirer leur génie, n'est-il pas à craindre que la jeunesse des écoles ne vienne se briser au même écueil ? N'est-il pas à craindre qu'elle aussi ne puise dans l'étude à peu près exclusive des auteurs païens un certain dégoût, voire même du mépris pour tout ce qui est chrétien ? On n'aime pas ce qu'on n'estime pas, et on finit toujours par prendre en aversion ce qu'on a d'abord méprisé : c'est logique, et voilà pourquoi l'esprit actuel de l'enseignement classique, bien que sensiblement amélioré depuis un demi-siècle dans la plupart des collèges catholiques, paraît être une des principales causes générales des préjugés de la jeunesse scolaire à l'égard de l'instruction religieuse.

(1) Voir sur cette question les récents documents pontificaux : l'Encyclique *Inter multiplices angustias*, du 21 mars 1833, — le Bref adressé par Pie IX à Mgr Gaume, en date du 22 avril 1874, — le Bref de Pie IX à Mgr d'Avanzo, 1er avril 1875; — la lettre de Léon XIII au cardinal Parocchi, 20 mai 1885 ; — le récent travail du P. Delaporte : *Classiques chrétiens et païens*, 1 vol. Retaux.

Si nous entrons maintenant dans le détail des causes particulières qui peuvent expliquer la situation présente des cours de religion, ce n'est pas seulement le rôle des *élèves* qu'il faudra examiner, c'est encore celui des *parents* et... des *maîtres*.

Assez peu d'*élèves*, croyons-nous, auraient le droit de protester, si on leur attribuait la plus grosse part de responsabilité dans la négligence des cours d'instruction religieuse.

Jusqu'à la première communion, ils sont ordinairement assez désireux de connaître leur religion, et, chez plusieurs, cette noble ambition ne s'éteint pas durant toute la durée des études classiques.

Mais, une fois le grand jour passé, combien se laissent aller peu à peu à une froide indifférence pour tout ce qui se rapporte à l'enseignement chrétien !

Tantôt, c'est l'effet d'un sot orgueil qui s'irrite des mystères auxquels l'esprit se heurte inévitablement dans l'étude des choses de la foi. Tantôt, le plus souvent, c'est la honteuse suite des passions naissantes. Comment un enfant vicieux pourrait-il prendre goût à l'étude d'une religion, où il trouve son juge et sa condamnation ? Néanmoins, à peu près partout, le plus redoutable ennemi du cours de religion, c'est assurément le baccalauréat, c'est la fièvre des examens, et le silence calculé des programmes de l'Université sur toute question doctrinale de l'enseignement religieux (1). Les matières des programmes se multipliant sans cesse, les élèves s'imaginent volontiers trouver dans

(1) On sait que, par des lois et règlements portés en 1880, 1882, 1886, l'instruction religieuse est exclue du programme des examens publics à tous les degrés, en France. Elle est exclue même des écoles maternelles, de sorte qu'aux plus petits enfants on ne peut dire un mot du bon Dieu ! (Loi du 16 juin 1881).

On ne trouvera pas mauvais que nous signalions ici ce qui se fait au-delà du Rhin pour l'instruction religieuse, aux divers degrés de l'enseignement.

Dans les *écoles primaires*, la doctrine religieuse, conforme aux croyances des parents, est imposée comme un élément essentiel des programmes.

Dans les gymnases et autres *maisons de l'enseignement secondaire*, l'instruction religieuse est soigneusement maintenue comme un élément indispensable. Qu'on lise le diplôme de maturité délivré à l'élève du gymnase, qui a convenablement subi sa dernière épreuve ; le premier mot est celui-ci : Nous attestons que l'élève, de confession catholique ou évangélique, est instruit dans la doctrine religieuse, et qu'il connaît les enseignements traditionnels de la foi de ses pères.

cette surcharge une sorte d'excuse pour négliger celles de leurs études que l'examen officiel ne doit pas contrôler. Ainsi, plus approche le terme des classes, avec la terrible sanction des examens universitaires, plus s'accentue le discrédit des infortunés cours de religion.

Voilà pour les élèves.

De leur côté, les *parents* n'ont-ils rien à se reprocher sur le peu d'intérêt que leurs enfants apportent à l'enseignement religieux, dans nos maisons d'éducation ?

Nous serions heureux de pouvoir l'affirmer ; mais que de démentis nous aurions à essuyer !

Ignorez-vous donc, nous dirait-on, qu'aux yeux des parents l'instruction religieuse est une science très secondaire, parce que, à leur avis, elle ne mène à rien ici-bas et n'aboutit à aucune position sociale ? Vous ne savez donc pas que les parents ne seraient pas très éloignés de regarder comme à peu près perdu le temps qu'on y consacre ? Des progrès dans les sciences humaines, et, par dessus tout, la conquête des palmes du baccalauréat, voilà ce qui leur semble le but auquel se termine une éducation.

Hâtons-nous d'ajouter que, grâce à Dieu, les pères et mères de famille ne pensent ni n'agissent pas tous de la sorte. Mais, après avoir apporté les tempéraments nécessaires à ce réquisitoire dont notre plume tremble à se faire le fidèle écho, dites-moi, parents chrétiens, n'est-il pas vrai que sa vérité est justifiée par de trop nombreux exemples ?

Enfin, pour tout dire sincèrement et ne pas rester, selon la parole de saint François de Sales, « taupes pour nous-mêmes, tandis que nous sommes lynxs pour les autres », ne convient-il pas que nous fassions aussi notre examen de conscience, nous, *maîtres chrétiens* ?

Eh bien, chers et vénérés collègues, n'y a-t-il jamais de notre faute, si l'enseignement religieux de la jeunesse des écoles libres ne donne pas tous les résultats que désirerait notre zèle ?

Et pour préciser quelques-uns des griefs qu'il n'est pas rare d'entendre murmurer à ce sujet autour de nous, laissez-moi soumettre respectueusement les questions suivantes à l'impartialité de votre examen :

Est-ce que, pour le temps et la place assignés au cours de religion, notre distribution générale des études ne témoignerait pas, quelquefois, que nous sommes trop préoccupés de la partie du programme qui est réellement neutre et qui se rapporte directement aux examens, sans donner assez de place et de faveur à l'instruction religieuse, l'unique nécessaire ?

Est-ce que, soit dans l'organisation particulière des cours de religion, soit dans la méthode de l'enseignement religieux, nous ne laisserions pas trop facilement la routine prendre la place des vrais principes ? — Avons-nous des programmes qui définissent nettement l'objet et le caractère de l'instruction religieuse dans nos maisons d'éducation ? qui précisent où elle commence et où elle s'arrête pour chaque cours, en quoi elle se distingue du catéchisme élémentaire ou de l'instruction supérieure, comment elle répond aux besoins actuels des classes éclairées, auxquelles s'adresse l'enseignement secondaire ? — Quant aux méthodes, ne serait-il pas utile de perfectionner, de rajeunir quelques-uns de leurs procédés ? A ce point de vue, ne resterions-nous pas trop immobiles et les yeux fermés, au milieu du mouvement pédagogique qui s'accomplit autour de nous et où tout n'est pas à dédaigner ?

De plus, n'y a-t-il pas lieu de craindre, malgré le talent de nos professeurs, que tous ne soient pas suffisamment préparés à l'enseignement secondaire de la religion ? ou plutôt, est-ce que quelques-uns ne concentreraient pas trop exclusivement leurs travaux intellectuels sur les sciences profanes, au risque de perdre bientôt de vue les sciences sacrées et de ne plus communiquer avec assez d'autorité les grandes vérités théologiques et apologétiques ?

Enfin, serait-il indiscret de penser, serait-il téméraire de dire que la tiédeur du zèle de quelques maîtres, à l'égard du cours de religion, ne reste peut-être pas toujours étrangère au peu d'enthousiasme et de fruits qu'il obtient ? C'est un axiome en pédagogie, que l'élève, l'enfant surtout, dirige ses affections d'après celles de ses professeurs, et mesure l'importance de telle ou telle étude à la valeur et à l'intérêt pratique qu'il voit ses maîtres y attacher eux-mêmes : comment donc expliquer que si peu d'élèves prennent goût à la science de la religion, la plus attrayante de toutes, tandis qu'un grand nombre se passionnent pour les sciences humaines, en apparence les plus arides et les

plus rebutantes ? Il y a là un mystère que nous n'osons approfondir, mais qui expliquera au lecteur l'insistance du *Directoire* à réclamer l'action personnelle des professeurs, pour améliorer le cours d'instruction religieuse.

Arrêtons notre marche au milieu de ces charbons ardents : *incedo per ines...*

Il nous en coûte assurément de tenir un langage plein de réticences si peu flatteuses pour quelques-uns de nos collègues, dont le mérite est, à tant d'égards, au-dessus de tout éloge : c'est une douloureuse nécessité de la tâche que se propose ce travail ; et d'ailleurs, une confession sincère n'est-elle pas le meilleur moyen de préparer le repentir et de disposer à changer de tactique ? Si, plus d'une fois, le *Directoire* se montre exigeant pour le professeur d'instruction religieuse, c'est que, dans la supériorité du maître, se trouve assurément un des meilleurs moyens de restaurer le cours de religion et de lui rendre sa vraie place, en dépit des programmes universitaires. N'en avons-nous pas eu des exemples célèbres avec les Lacordaire, les Gratry, les Perreyve, et tant d'autres qui ont si bien réussi dans leurs conférences à la jeunesse des écoles ?

III. — Le *sujet* du *Directoire* est assez clairement indiqué par ce qui précède ; aussi nous reprocherions-nous d'accroître par un exposé inutile les dimensions de cette préface déjà trop longue.

En deux mots, voici notre plan général :

Organisation des cours de religion, c'est-à-dire, objet, division et programmes de l'enseignement religieux dans les maisons d'éducation ; *méthode* à suivre pour rendre l'enseignement de la religion plus intéressant et plus utile; *qualités* de science, de piété et de zèle qui conviennent au prêtre-catéchiste ; enfin, *appendice bibliographique* où le professeur d'instruction religieuse trouvera une liste aussi riche que sûre, soit des manuels classiques à l'usage de l'élève, soit des ouvrages utiles à consulter pour ses études personnelles.

Sans doute, nous n'aurions pas songé à écrire sur ces graves questions, si, jusqu'à ce jour, elles n'eussent été à peu près complètement négligées par les maîtres de la pédagogie chrétienne. Chose étrange, tandis que les méthodes de catéchisme à l'usage des paroisses s'appellent légion, et pourraient former

à elles seules toute une bibliothèque d'ouvrages variés et intéressants, il ne nous a pas été possible, — malgré les plus actives recherches dans la librairie française, belge et suisse, — de trouver nulle part, traité ex professo et avec une certaine ampleur, l'ensemble des questions qui intéressent le cours de religion dans les maisons de l'enseignement secondaire.

Si nous tenons à faire cette déclaration, ce n'est certes pas dans la pensée de prétendre combler une lacune, mais c'est uniquement dans l'espoir d'y trouver un nouveau motif à l'indulgence des lecteurs pour les imperfections de cet essai qui n'a pas eu de modèle à suivre.

Peut-être, cependant, nous accusera-t-on de témérité pour avoir osé dire tout haut, dans ces pages, ce que beaucoup pensent et disent tout bas. « Au jugement de certains esprits, n'est-ce pas être suspect que de ne point se pâmer d'admiration devant tout ce qui se pratique parmi nous, catholiques? Formuler quelques réserves, indiquer des réformes utiles, souhaiter timidement une amélioration, c'est un scandale. A-t-on surtout le malheur de signaler, chez les adversaires, des procédés heureux qu'il serait bon de leur emprunter, immédiatement on est considéré comme un lâche déserteur des intérêts communs, un traître ayant déjà le pied dans le camp des Philistins » (1).

En vérité, la perspective de ces anathèmes nous effraye peu, et notre consolation sera facile si la publication de ce travail doit être quelque part l'occasion du moindre accroissement de bien. Lorsque les intérêts supérieurs sont en jeu, il ne faut pas trop craindre d'être blessé, ou même de blesser pour tenter de guérir : *summa prudentia*, *summa imprudentia*.

Voilà pourquoi, sans jamais nous départir de la respectueuse modération qui s'impose lorsqu'on a l'honneur de s'adresser à des ministres de Jésus-Christ, nous dirons avec une franche hardiesse ce que nous croyons vrai sur la question capitale de l'enseignement religieux.

D'ailleurs, si, au cours de ces pages, il échappe jamais à notre plume d'offenser qui que ce soit par les critiques qu'exige notre tâche, nous affirmons en toute vérité que c'est sans le vouloir et sans le savoir.

Avant de terminer, laissez-nous vous dire, bien-aimés con-

(1) P. Fontaine, *la Chaire et l'Apologétique chrétienne*, p. 178.

frères, que loin de redouter des critiques de votre part, nous les sollicitons au contraire avec instances de vos lumières et de votre charité, parce que nous sommes sûr d'y trouver un sage contrôle de nos principes et de leurs applications pratiques.

Les difficultés qui avaient été prévues en commençant cet ouvrage, nous les avons senties s'accroître à mesure que nous le poursuivions, et maintenant qu'il est achevé, nous nous dissimulons moins que personne toutes ses imperfections. Mais, dans les questions de méthode comme dans le domaine de la science, les essais, quels qu'ils soient, ont toujours leur utilité. Si donc, le long de cette route malaisée, il nous arrive parfois de dévier, ces erreurs serviront du moins à ceux qui la parcourront après nous.

Daigne le bon Maître agréer et bénir ce travail entrepris pour sa plus grande gloire ! *Suscipiat Dominus hoc opusculum, ad laudem et gloriam nominis sui, ad utilitatem quoque nostram, totiusque Ecclesiæ suæ sanctæ !*

Ch. Dementhon,
Professeur de philosophie au Séminaire de Meximieux.

LAMARTINE

SA VIE POETIQUE

Lamartine eut le tort de se croire multiple : ce malentendu fut la cause de ses défaillances. Il touchait à mille choses, effleurant tout sur son passage, mais son âme toujours inquiétée, incapable de se poser nulle part, ne restait jamais satisfaite.

Il se crut homme politique, et chercha dans le tumulte de la popularité, de quoi contenter le penchant qu'il se supposait pour l'action.

S'il connut quelques jours de gloire, il n'eut à vrai dire aucune influence et ne réussit pas.

Il voulut écrire l'histoire, mais il n'avait ni la longue patience ni l'impartialité, ni le bon sens qui sont les qualités premières de l'historien ; et les pages qu'il a consacrées à juger les événements et les hommes, sont, quoique très belles, romanesques ou injustes.

Il se fit critique mais sans beaucoup de succès. Son penchant marqué pour la bienveillance, sa trop grande légèreté d'appréciation, sa personnalité un peu envahissante, l'empêchaient d'avoir une vue nette des œuvres d'autrui : l'époque où il aborda ce genre littéraire fut aussi la plus douloureuse de son existence et les ennemis dont il se vit entouré devaient lui enlever sa liberté d'esprit. Nous assistons au spectacle pénible d'un grand homme aux prises avec les difficultés banales et impérieuses de la vie. Tourmenté de dettes et voulant retrouver un peu de cet argent qu'il avait dépensé jadis avec tant de prodigalité, le chantre des *Harmonies* exploita le goût

malsain du public pour les intimités d'autrui : il fit commerce de ses plus chers souvenirs et déchira de ses propres mains les voiles qui cachaient ses secrets ignorés pour les donner en pâture à la foule de ses lecteurs : il leur jetait périodiquement, quelque confidence bien secrète, mettant à nu devant les indifférents et les railleurs les hésitations, les souffrances, ou les joies de sa vie intérieure.

Il fut payé en argent, mais il demeura incompris : il fut en butte aux épigrammes, et aux morsures souvent invisibles mais douloureuses de l'ironie.

Lui, l'homme de toutes les distinctions, de tous les raffinements, il fut raillé sans pitié, bafoué, ridiculisé, et mérita jusqu'à ce jeu de mot grossier d'un journaliste.

« Il a changé sa lyre en tire-lire. »

Nous laisserons dans l'ombre l'homme politique, l'historien, le romancier, tous ces personnages en un mot que l'on a tant critiqués et qui devaient l'être. Nous ne nous occuperons que du poète.

Là, nous nageons en pleine lumière. Le ciel qui nous environne est d'une pureté merveilleuse, à peine maculé de quelques-unes de ces taches comme il s'en trouve partout, dans le soleil même. On l'a dit, Lamartine fut non seulement un poète, c'est la poésie même.

I

Il naquit pendant la Révolution, d'une mère, qui fut, on peut le dire, la meilleure part de lui-même. Mme de Lamartine était une femme d'un mérite rare, qui n'avait conservé de son éducation du XVIIIe siècle qu'une admiration trop vive pour Jean-Jacques Rousseau ; mais son esprit net, sa piété solide et passionnée, sa droiture, un sentiment viril de l'honneur, faisaient d'elle une femme et une mère accomplies. Quand on la voyait entourée de ses enfants, on l'eût prise pour la sœur aînée de cette jolie famille dont elle était adorée. L'influence qu'elle exerça sur son fils fut durable et c'est à cette vie commune, passée avec une mère exceptionnelle et des sœurs

douées comme étaient les siennes, que Lamartine dut de posséder cette grâce caressante et communicative qui s'acquiert au commerce de certaines femmes.

Tout enfant il apprit à lire sur les genoux de sa mère, et son premier livre fut la *Bible* : son imagination s'éveilla au récit des plus belles scènes qu'aucun homme ait jamais pu concevoir et la mémoire de ces lectures, des commentaires qui lui en étaient faits, reste gravé en lui.

Il fut mis très jeune en pension, au collège des Jésuites de Belley. Atteint de langueurs, on lui conseilla l'exercice, et plusieurs fois par semaine, il allait avec un surveillant faire de longues promenades dans les montagnes.

Son compagnon, le P. Varlet, n'échangeait aucune parole avec lui. Ce silence obstiné le rendait contemplatif, par force : il revenait de ses excursions dans les Alpes, plus rêveur que jamais. Tout l'impressionnait ; la majesté du Mont-Blanc, que le soleil nuançait de mille façons, la blancheur des premières neiges, les aspects riants et mystérieux des sous-bois, l'indépendance légère des papillons ou le vol des grands oiseaux de la montagne. Sans qu'il s'en aperçut lui-même, il faisait provision de mille souvenirs qui, plus tard, devaient rejaillir comme un flot de son âme chantante.

Quand il revenait les classes le laissaient encore distrait, et son attention ne se réveillait complète, qu'aux instants où le maître prenait les œuvres de quelque écrivain fameux, pour les lire à ses élèves. Un jour même, le professeur de rhétorique, le P. Béquet fit lecture d'un ouvrage récemment paru qui faisait grand bruit alors, et de l'effet duquel il voulait juger sur les générations de l'avenir. Il s'agissait de plusieurs pages empruntées au Génie du Christianisme.

Lamartine n'oublia jamais le plaisir délicieux, incompris pourtant, qu'il éprouva de ce style étonnant. La lecture était achevée qu'il écoutait encore. D'ailleurs nou-mêmes nous écoutons toujours.

Les récréations l'intéressaient peu et sa fierté naturelle répugnait au contact des premiers venus : souvent, comme il l'a raconté lui-même, il s'échappait aux récréations du soir, pour aller se cacher dans la chapelle, à l'ombre d'un pilier, satisfaire ainsi les aspirations de son enfance mystique, et prier, si toutefois c'est prier que rester agenouillé de longs instants,

en regardant la nuit descendre à travers les vitraux et assombrir peu à peu les coins cachés du sanctuaire.

Dans les dortoirs du collège, de son lit, situé à l'angle d'une fenêtre et dominant un assez vaste horizon de campagne, il rêvait encore : Souvent pendant que tout dormait autour de lui, pendant que les intelligences qui l'avoisinaient étaient assoupies par le sommeil il restait éveillé tardivement dans la nuit pour composer des vers.

Quand il revint à Milly, dans le calme d'une vie de famille passée en province il ressentit au bout de peu de temps les atteintes de l'ennui : il s'ennuyait de voir les brûlantes années de sa jeunesse passées dans l'inaction : arrivé au seuil de sa destinée et voulant en scruter le mystère, il retomba sur lui-même de tout le poids de sa pensée, comprenant que l'avenir était le secret de Dieu et que lui comme les autres en était réduit à attendre. Il savait en outre qu'à son époque (l'Empire était alors à son apogée), il n'y aurait pour lui, fils de royalistes ardents, ni places ni faveurs. Il ne pouvait prévoir la chute prochaine de l'Empereur et il se croyait tenu à l'écart pour de longues années encore : il ne reposait sa vie sur rien d'assuré.

Et pendant qu'il se croyait plus que jamais condamné à la médiocrité, il sentait naître en lui le pressentiment des passions à venir, il voyait s'agiter confusément sans y rien démêler, ce mélange d'idées qui tantôt l'enlevait jusqu'au ciel et tantôt le faisait ramper à terre. Il sentait que des luttes vagues, indéfinies allaient commencer, et avant d'avoir combattu, il éprouvait déjà toutes les lassitudes de la défaite.

Pour écouler les heures, il lisait, apprenant la versification dans les rimeurs incolores du XVIIIe siècle, mais ses auteurs favoris ceux qu'il a relus sans cesse et dont l'influence se retrouve en lui, si tant est que son intelligence indépendante, fut capable de subir une influence, furent Ossian, Rousseau, Châteaubriand et Byron, écrivains qui cachent sous le vernis d'un langage magnifique le peu de solidité du fond, et c'est sur ce terrain mouvant que sa pensée jetait les fondations qui lui serviraient plus tard. Il prit dans Ossian et dans Châteaubriand le goût des contours indécis, des horizons vagues au point de se confondre avec les nuages.

Rousseau et Byron l'entretinrent dans une mélancolie déjà

très naturelle en lui et accrurent au centuple cette disposition maladive de son esprit : à Bernardin de Saint-Pierre dont le doux roman l'avait charmé et dont il admirait les descriptions brillantes, il demanda le sentiment de la couleur. André Chénier l'impressionna plus que de raison et lui communiqua sa passion de la liberté. Lamartine chanta la liberté avec des accents qui émeuvent chez ce songeur, tant ils reflètent d'énergie. Mais déjà à ce moment de sa vie comme plus tard, il lisait trop peu « il s'emprisonnait dans sa personnalité » puisant tout en lui-même. Sa lyre qu'il devait manier avec une aisance sans pareille n'était pas encore accordée et il souffrait de ses inexpériences ; il souffrait de ne pouvoir rendre comme il l'aurait voulu les visions dont il était hanté.

Pour le distraire on l'envoyait de temps à autre visiter les divers membres de sa famille qui habitaient la contrée, mais il ne rencontrait partout que des cœurs froids contre lesquels il se glaçait : un seul de ses oncles avait son affection, l'abbé de Lamartine, homme d'honneur, mais esprit sceptique et tolérant, qui s'occupait d'un neveu qu'il comprenait mal. Lamartine allait vivre des semaines dans le château d'Urcy, perdu au fond des bois ; il passait son temps à cheval ou à se promener dans les vieilles futaies qui avoisinaient la demeure seigneuriale de son oncle ; il y a daté quelques-unes de ses plus fraîches inspirations d'enfance, c'est là, comme il l'écrit, qu'il a bu la solitude jusqu'à l'ivresse et non jusqu'à la satiété; il acquérait ainsi une finesse extrême de sensation, cherchant à rendre mille choses que le vulgaire n'eut jamais comprises : il avait pris en goût une clairière du parc d'Urcy au milieu de laquelle naissait une petite source dont le clapotis le berçait doucement ; il y passait de longs moments qui n'ont pas été inutiles car il les a chantés plus tard dans quelques-unes de ses pièces qui peuvent compter pour les meilleures.

Mais cette existence vide et dénuée d'intérêt finit par troubler sa santé ; il fut pris comme d'une nostalgie qu'il fallut combattre par les voyages. Je ne sais quel désir de voir des horizons nouveaux, de respirer le parfum de fleurs qu'il ne connaissait pas s'empara de lui sans relâche. Sa mère, qui le devinait à merveille, comprit les secrets désirs de son fils et, malgré son chagrin, consentit à se séparer de lui.

Elle le vit partir avec de secrètes terreurs. Mme de Lamartine

répondait jusqu'à ce jour de son fils ; elle savait que de toutes les femmes, il n'aimait encore que sa mère : elle le savait sensible à l'excès, et puis, ce fils qu'elle aimait avec une sorte de tendresse adoratrice était séduisant aussi ; dans son entourage on l'avait surnommé « Raphaël », tant les cheveux blonds retombant en boucles fines, tant son regard ardent et profond, tant la finesse de ses traits rappelaient le beau portrait de Raphaël enfant. Qu'adviendrait-il de l'oiseau voyageur qu'elle lançait elle-même ? Enfin il partit ! Pourquoi ? Pourquoi ? répond-il !

Mais l'âme a des instincts qu'ignore la nature
Semblable à l'instinct de ces hardis oiseaux,
Qui leur fait pour chercher une autre nourriture
Traverser d'un seul vol l'abîme aux grandes eaux.
Que vont-ils demander aux climats de l'aurore ?
N'ont-ils pas sous nos toits de la mousse et des nids,
Et des gerbes des champs que notre soleil dore
L'épis tombé pour leurs petits ?

Il se dirigea sur l'Italie ; il est curieux de remarquer la fascination que l'Italie exerce pendant la première moitié du siècle ; il semble que les écrivains d'élite aient éprouvé le besoin d'aller comme Child Harold y faire un pèlerinage.

Schiller, Gœthe, Byron l'ont parcourue; Shelley et John Keats y ont longtemps vécu ; ils y sont morts même et reposent maintenant côte à côte dans le cimetière protestant de Rome ; tous ces grands esprits ont passionnément aimé l'Italie ; ils ont eu pour elle la reconnaissance des sensations exquises qu'elle leur a procurées. Lamartine passa l'hiver seul à Rome ; il descendit jusqu'à Naples, jusqu'au tombeau de Virgile et jusqu'au berceau du Tasse. L'Italie devait pour ainsi dire le couronner poète par la main de cette jeune fille d'Albano qui, le rencontrant un jour sur la route de Terracine à Rome, lui déposa sur la tête la couronne d'amandiers fleuris dont elle avait orné ses cheveux. Il respirait à longs traits le bonheur de la liberté dans un pays qui l'enchantait. En traversant Ischia au printemps, il fit la connaissance de la Graziella, qui fut son premier amour et son premier remords. Il a raconté cette intrigue en l'idéalisant comme toujours, car il semble que l'idéal lui fut naturel. Si le récit fait honneur au poète, il accable l'homme

et le montre capable de certaines indélicatesses. Après un assez long séjour, l'oiseau volage s'en revient au nid d'ou il s'était si joyeusement échappé, l'aile basse et meurtrie. Lamartine avoue que le souvenir de Graziella ne l'abandonnera jamais et qu'au jour ou il délaissa la pauvre enfant dont il avait été si follement aimé il se fit une blessure dont la cicatrice ne se ferma jamais ; il y eut toujours au fond de son cœur, « une larme qui filtra goutte à goutte » et qui tombait en secret sur cette chère mémoire pour la rafraichir et l'embaumer. On peut croire à la sincérité de ce chagrin, si l'on en juge par une élégie composée bien des années après et où l'émotion déborde à chaque mot, *Le premier regret.*

En 1814, pendant les premiers mois de la Restauration, il se fit garde du corps. Il avait toujours considéré l'armée par son côté sublime, il ne voyait rien au-dessus de la vie de soldat, lui, ce délicat et cet inspiré qui avait les gracieuses apparences d'une femme. Pendant les Cents-Jours il reprit les voyages et ne revint à Paris qu'après la rentrée de Louis XVIII, il vécut alors de jeux, de dissipations, de désœuvrements ; il cessa d'être l'adolescent rêveur de jadis pour devenir pendant un temps une sorte de dandy élégant et poseur.

Rappelé chez lui il ne put tenir de nouveau à l'ennui qui l'obsédait et qui d'ailleurs ne le quittait nulle part, il y avait en lui un fonds d'ennui qui ne disparut jamais et qui ne pouvait disparaître puisqu'il était de ceux qui se disent passagers en ce monde. Malgré lui, il prenait des allures d'exilé, on eut dit qu'il gardait souvenance de je ne sais quels pays mystérieusement beaux.

Il partit alors pour les eaux d'Aix en Savoie, il y rencontra une jeune femme dont la beauté maladive le troubla, créature étrange et malheureuse, mariée presqu'enfant à un vieillard et qui se mourait de consomption. C'est celle que le nom Elvire à immortalisé. La passion de Lamartine pour cette femme qui n'acceptait de l'amour que les hommages et les souffrances mais qui en repoussait les plaisirs, fut la plus ardente de sa vie ; son égoïsme inné disparut dans l'élan avec lequel il se donna : il se fit l'adorateur et l'esclave de son idole, et pendant plusieurs années, il ne voulut vivre que pour elle. Mais la mort guettait au passage la gracieuse amie du poète. La douleur de Lamartine fut immense ; il crut mourir, il pleura, il chanta.

Au coup de ce désespoir, son âme vibra merveilleusement ; *Le Lac*, *Le Crucifix* sont dans toutes les mémoires.

Au sortir de cette épreuve il se révèle tout entier ; il sentait des « mondes de poésie rouler dans son cœur et dans ses yeux » et c'est peu de temps après en 1820 qu'il publia son premier volume sous un titre significatif: les titres des trois recueils de poëmes, *Méditations*, *Harmonies*, *Recueillements* sont peut-être le meilleur commentaire de l'œuvre tout entiere.

Les *Premières Méditations* racontent la diversité des impressions que la nature a jetées dans son âme. Que ce soit à Urcy, au milieu des grands arbres ou sur le banc de pierre de la clairière, que ce soit à Milly au milieu des mœurs simples des paysans et auprès de sa mère, que ce soit sur le bord des lacs et sur les montagnes de la Suisse et de la Savoie, que ce soit en Italie, à l'ombre des bois d'orangers ou sur les grèves de la baie de Naples, partout il chante ; son âme, prétendaient ses amis, son âme frissonnait aux moindres émotions, comme frissonnaient jadis aux plus légères brises du soir, ces harpes que les prêtres de la Grèce suspendaient aux bosquets d'oliviers qui avoisinaient les temples. Pourquoi chantais-tu, demande-t-il au poëte mourant ?

> Je chantais, mes amis, comme l'homme respire
> Comme l'oiseau gémit, comme le vent soupire
> Comme l'eau murmure en coulant,
> Aimer, prier, chanter, voilà toute ma vie.

Il exprime la même idée lorsqu'il raconte qu'étant en Italie, il se détourna longuement de sa route pour aller à Ferrare toucher la pierre de la prison du Tasse. Lorsqu'il eut inscrit son nom au-dessous de celui de Byron, il détacha un morceau de la brique qu'il fit enchasser dans une bague sur laquelle il grava ces deux mots qui, selon lui, résumaient si bien la vie des penseurs : *Amour* et *Larmes*.

Les *Méditations* dès leur apparition eurent un succès immense comme il ne s'en vit jamais depuis. Le jeune inconnu de la veille devint le héros du lendemain. Louis XVIII adressa des félicitations qui, descendant d'aussi haut, durent être accueillies avec reconnaissance. Lamartine, dont on a pu dire qu'il avait l'imagination des éclats d'âme avait pressenti à

merveille, un peu aidé en cela par l'exemple de Chateaubriand, l'état d'âme de ses contemporains. La mythologie était abandonnée depuis longtemps, les églogues des derniers survivants du XVIIIe siècle sonnaient aussi très faux ; à la suite des émotions subies, chacun ressentait le besoin d'être ému consolé ou compris. Le XIXe siècle était né lyrique : les conceptions philosophiques et sociales des encyclopédistes ne pouvaient plus l'émouvoir, il aspirait de plus en plus à un genre qui fut moins solennel mais qui fut à la fois plus intime et plus sincère. Tous se reconnaissaient plus ou moins dans les effusions du poète et chacun voulut trouver en lui un confident : on avait assez de l'ironie et du « hideux sourire » de Voltaire, on désirait un peu moins d'esprit et plus de sentiment. Et puis certains écrivains naissent parfois, qui semblent résumer en eux les pensées d'une masse de générations. Depuis le XVIe siècle, le sentiment de la nature avait paru s'amortir ; mais au fond des campagnes, l'âme des paysans était restée la même, toujours accessible à ces sensations de poésie, brutale peut-être, mais très réelle, partout enfin des cœurs naïfs avaient vécu inhabiles à rendre leurs aspirations vagues mais épris au fond, de ces beautés, toujours les mêmes, qui réjouissent les yeux depuis six mille ans. Un homme vient un jour, qui, ayant reçu de Dieu, certaines facultés créatrices, exprime les sentiments de tous genres endormis dans des âmes simples depuis longtemps. Lamartine fut cet homme. On vit dans son livre comme un nouveau *Cantique des Cantiques*, comme un résumé des tendresses humaines pour tout ce qui valait la peine en ce monde d'être aimé, et le poète connut pour un temps les délices de la popularité.

En 1823, les *Nouvelles Méditations* parurent, aussi profondément pensées que les premières, aussi belles, composées à la même époque, mais elles furent accueillies avec une certaine froideur. La jalousie s'était attachée à cette renommée grandissante et travaillait à la détruire ; les envieux pensent volontiers qu'une gloire n'est jamais assez pure quand il s'agit de la ternir, les Arabes disent que l'on ne tourmente pas les arbres stériles et desséchés, ceux-là seulement sont battus de pierres dont le front est couronné de fruits d'or. Lamartine n'en jouissait pas moins de son premier triomphe ; il venait d'épouser à Genève une jeune Anglaise éprise de lui et de

son talent ; la faveur du roi lui avait mérité un poste diplomatique dans une des capitales italiennes les plus fameuses, à Florence ; il avait trente-deux ans, il en était arrivé à cette époque de transition où les esprits supérieurs passent « des tempêtes des sens aux grands calmes de l'âme. » Il était heureux, si tant est que le bonheur put s'abriter en lui. Il savait trop que ce bonheur tant rêvé « s'enfuit sur l'aile des années. »

En 1824, il publia le dernier *Chant de Child Harold* inférieur au modèle, mais très éclatant quand même très pénétré de cette tristesse amère qui fait du poème de Byron la plus décevante des lectures. Quelques paroles imprudentes sur l'Italie lui valurent à ce sujet un duel retentissant : le calme revint vite, et pendant six ans, dans les loisirs de son existence d'attaché d'ambassade, à l'apogée de sa réputation, il écrivit des vers datés un peu de partout, des lieux différents qu'il visitait, des musées, des églises, des bois qui dominaient la côte aux environs de Livourne, des bords de la mer, auprès de laquelle il aimait à demeurer de longues heures.

Les *Harmonies* parurent en 1829 : elles rappellent par l'esprit d'ensemble les *Méditations*, mais une inspiration plus large s'y devine : le souffle religieux y est plus abondant, et la perfection de la forme atteint un degré supérieur. De grands chagrins venaient de fondre sur lui : il perdit un de ses enfants et sa mère. Ce fut l'une des plus grandes douleurs de sa vie, et l'on peut dire qu'il ne s'en consola jamais. Il savait trop tout ce dont il était redevable à cette mère qui, la première, avait cru à son génie et y avait aidé : il savait qu'il ne retrouverait jamais une affection aussi reposante et aussi vraie.

Quelques années après son retour d'Orient il lança son magnifique poème de *Jocelyn*, son œuvre de prédilection, à laquelle il travaillait depuis longtemps et qu'il chérissait par les souvenirs qu'elle lui rappelait ; il en avait composé une partie dans les montagnes du Liban, à l'ombre des forêts de cèdres qui le dominent. Il semble qu'en racontant les divers épisodes de la vie de son *Curé de campagne*, il ait prodigué dans ses vers tout ce que la poésie a de plus pénétrant : il avait ainsi conçu et mené à bien une ravissante mais dangereuse épopée intime ; il y faut regretter certaines situations

anormales, certaines paroles un peu trop hardies qui attirèrent sur l'auteur en cette occasion les sévérités de l'Eglise.

Les *Recueillements poétiques*, livrés en 1839, sont une œuvre de maturité ; on y sent déjà quelques faiblesses mais très légères et à peine perceptibles. Car Lamartine ne connut pas les heures de décadence qui attristèrent les admirateurs de Victor Hugo. Lamartine écrivit des vers presque jusqu'à la fin de sa vie, « ayant conservé, comme le disait Sainte-Beuve, cette flûte enchantée dont il joua toujours. »

Telles ont été les principales étapes de sa carrière poétique. Son imagination sans cesse en éveil concevait des projets qu'il n'eut jamais le temps de poursuivre : il rêva de composer une épopée philosophique dont le cadre rappelât celui de la *Divine-Comédie*.

Il s'inspira de Platon pour écrire un fragment poétique. d'une éloquence consommée sur la *Mort de Socrate* ; il avait résolu d'achever un drame des *Prophètes*, voulant prendre l'époque où l'inspiration suffisait à soumettre les peuples : c'est que l'inspiration était sa qualité maîtresse. Il fit quelques essais dans le genre dramatique, mais ne réussit pas. Ses tragédies de *Saül* et de *Toussaint Louverture* tombèrent aussitôt mortes que nées ; il n'avait pas en lui les qualités de force, de pondération qui sont indispensables à l'auteur dramatique : on l'a bien défini en disant qu'il était lyrique de la tête aux pieds.

Ses quatre recueils lyriques renferment tous les mêmes qualités et les mêmes défauts. L'enthousiasme, l'imagination et la sensibilité y débordent de toute part. Chez Lamartine l'enthousiasme n'est pas ce sentiment voisin de l'exaltation qui aveugle plus encore qu'il n'éclaire, c'est l'élan vers les régions supérieures, c'est l'appel de l'infini, c'est le besoin de calmer dans l'âme ces désirs qui l'élèvent, si bien que chez lui l'enthousiasme satisfait ne procure pas l'agitation mais le calme.

Sa vie de poète se passait un peu en extases continuelles. Il n'envisageait pas l'amour comme une volupté, mais comme une passion qui enflamme le cœur, le dédouble, l'épure : c'est en partie à cela qu'il faut attribuer sa façon respectueuse et presque idéale de parler des femmes : la femme pour lui est comme entourée d'une auréole et dans sa pensée. Il la pose sur une sorte de piédestal dans l'attitude de quelqu'un

qui attend et doit recevoir les hommages. Il a décrit les spectacles tendres de la nature.

Depuis le doux ramier dont le cou s'entrelace
Au cou du ramier gémissant,

jusqu'à ces « larmes d'insectes » qui renferment des mondes dit-il, jusqu'aux grâces de l'enfance ; il sait mieux parler aux enfants que Victor Hugo qui parle sur les enfants ; il leur épèle joliment les pages de la nature : il reprend quelques dates passées, il remue les fibres sensibles et douloureuses qui dorment mal au fond de sa mémoire, et se laissant aller au lot de ses souvenirs, il en raconte la douceur, la tristesse ou l'amertume ; il reprend à nouveau sa vie et s'arrête effrayé en contemplant « le passé jonché de tombes ». Il sait garder la place aux âmes absentes et quand chaque année, vers l'époque du jour des morts, il retournait dans la terre de Saint-Point, il raconte qu'il se levait dès cinq heures, et que sans craindre le froid des matinées d'automne il ouvrait sa fenêtre donnant sur le cimetière peuplé en partie de ceux qu'il avait aimés, où reposaient ses deux enfants et sa mère, il raconte qu'à l'aspect des montagnes encore endormies et de la petite église dont l'angelus tintait si tristement pour lui, il pensait, il priait, ému du silence qui s'échappait des tombes, et laissait flotter plus de rêveries que les peupliers de ses prés ne laissaient flotter de feuilles jaunies au soleil mourant. Lamartine était de ceux qui ne s'habituent pas à la tristesse des affections disparues, il avait compris qu'un seul sépulcre renferme parfois plus d'une âme. Il songeait à cette idée que l'on perd vraiment la vie par morceaux. Il sentait que le cœur se brise et s'effrite chaque jour. Tantôt il se brise en voyant l'inutilité d'un pauvre amour, tantôt c'est une illusion perdue, tantôt c'est une amitié qui s'en va, tantôt c'est un remords qui le secoue, chaque jour, en effet, un petit coin de notre misérable cœur tombe en poussière, mais sans doute il est de la nature de ce sphynx dont parle la fable et il renaît de ses propres cendres, sans cela comment résisterait-il à bout de ruines et de destruction ?

Lamartine se posait alors cette interrogation qui avait ému déja le Psalmiste, et il se demandait aussi *quare tristes es anima mea* ? Mon âme pourquoi donc êtes-vous triste, mais sa mélancolie que rien n'égale sinon quelques sons de

de musique restait toujours artistique il y avait chez lui comme chez les Grecs une horreur de ce qui, en général, n'était pas harmonieux, et comme eux il eût caché la douleur qu'il exprimait, si elle eut apparu grimaçante.

Il y avait entre lui et les éléments une immense sympathie ; il se mettait avec eux en communication directe. Il chercha en effet à transcrire une à une les voix de ce qu'on appelle le concert de la nature. Toutes lui ont fait la même réponse, qu'il ait interrogé les montagnes, la mer,

Dont le doux souvenir,
L'émeut comme un coursier qu'un autre entend hennir,

les hautes cimes des arbres où viennent se jouer et mourir les brises impalpables, qu'il interroge les nuits clairsemées de leur nids d'étoiles, dans lesquels il voyait comme des regards ou entendait des « silences pleins de voix », qu'il ait demandé au désert le secret de sa solitude envahissante, qu'il ait demandé aux grands horizons qui se dessinaient devant lui, ce qui les rendait si limpides, partout et toujours, ces éléments lui criaient ce que criait jadis la sybille antique, quand elle parlait dans son délire, *Deus* ? *Ecce Deus* ! c'est Dieu qu'il trouvait au fond de tout. Écrire des vers était pour lui une façon de prier, de souffrir et de penser. Ses chants ne sont parfois que des prières, que des psaumes rappelant ceux de David. Souvent il a fait œuvre de poète sacré, et pour se servir d'une expression de la Bible, il répand son âme et lui fait admirer les œuvres du Créateur : il bondissait de cime en cime et semblait n'en jamais trouver d'assez inaccessibles qui le rapprochassent assez du ciel; il était un peu contemporain des prophètes et des bardes ; il était de ce temps où le poète parlait au ciel en prêtre à la terre en prophète.

Une anecdote qu'il raconte dans son voyage en Orient le fait bien connaître. Un soir, sur les pentes embaumées du Carmel, à l'ombre de quelques oliviers, il faisait face à l'horizon bleu de la mer ; il se trouvait assis avec son hôte et la fille de son hôte, quand un jeune arabe, connu dans la contrée pour être poète, vint s'asseoir auprès d'eux. Il lui propose alors de consacrer chacun dans leur langue respective et en vers les sentiments que leur inspirait leur rencontre et la situation présente.

Ils s'écartèrent un instant tous les deux de quelques pas,ils revinrent, ayant eu tous les deux la même pensée, celle de célébrer la grâce de la jeune fille, aux pieds de laquelle ils se trouvaient. Voici la poésie du jeune arabe :

« Dans les jardins de Kaïpha, il y a une fleur que le rayon du soleil cherche à travers le taillis des feuilles du palmier.

« Cette fleur a des yeux plus doux que la gazelle, des yeux qui ressemblent à une goutte d'eau de la mer dans un coquillage; cette fleur a un parfum si enivrant que le cheik qui s'enfuit devant la lame d'un autre sur sa jument plus rapide que la chute des eaux, la sent au passage et s'arrête pour la respirer.

« Le vent de Simounn enlève des habits du voyageur tous les autres parfums, mais il n'enlève jamais du cœur l'odeur de cette fleur merveilleuse.

« On la trouve au bord d'une source qui coule sans murmure à ses pieds : jeune fille, dis-moi le nom de ton père et je te dirai le nom de cette fleur. »

Lamartine fit aussi quelques couplets charmants, moins gracieux peut-être, que ces strophes et la jeune fille pour laquelle on venait de décrire ainsi en français et en arabe littéral, ne comprenait ni le français ni l'arabe ; elle entendait à peine quelques mots d'italien. Tout Lamartine se devine dans ce duel poétique, dans cette idée d'une cour d'amour, improvisée sur une montagne perdue de l'Orient.

On a dit de Lamartine qu'il avait été un poète religieux et chrétien. Il était chrétien par le cœur et l'imagination, pas assez par la raison et la conviction éclairée. S'il eut une éclipse au temps de sa jeunesse, il est vrai que plus tard le malheur et l'amour le ramenèrent à Dieu : au lendemain de ses plus grands chagrins, son regard se retournait bien dans la direction du ciel, moins par amour qu'à cause des consolations qu'il y trouvait : ce qu'il cherchait avant tout dans la prière et la méditation, c'était le plaisir qu'il en ressentait. Quoi qu'il fit, il revenait toujours et s'inclinait vers celui dont il avait balbutié le nom avec ses premières paroles sur les genoux de sa mère. Mais son christianisme était un christianisme de phrases ; il aimait la religion de Jésus pour la beauté des doctrines qu'elle contenait et parce qu'il se sentait incapable de résister à quoi que ce soit qui fût beau. Mais trop

souvent on remarque en lui à ce sujet plus de sentimentalité que de sentiment, plus de religiosité que de conviction : il a des élans magnifiques ; par exemple, quand il raconte qu'étant en Terre-Sainte, devant Nazareth et le Jourdain, arrivé sur la crête des collines qui dominent la bourgade de Galilée, il descendit de son cheval et baisa la poussière du chemin en souvenir de Celui que les Juifs nommèrent si dédaigneusement le Galiléen, mais on se demande si au fond de lui la pensée intime est d'accord avec l'imagination, s'il n'y a pas quelque hypocrisie, et si cet homme, épris en tout de ce qui était artistique, ne s'était pas laissé séduire par ce que la religion catholique avait de séduisant et d'artistique : on pourrait lui appliquer le mot de Sainte-Beuve sur Chateaubriand : « c'était un épicurien à imagination catholique. » Enfin, dans toutes les poésies de Lamartine, qu'elles racontent les premiers ravissements du voyage d'Italie et les impressions plus rassises de l'âge mûr, c'est toujours un sens parfait de la nature, une habileté de paysagiste à en retracer certains spectacles ou les beautés insaisissables, c'est aussi ce que certains critiques ont appelé, le P. Longhaye par exemple, une grande aptitude musicale ; il avait, en effet, certaines qualités d'un musicien, un sentiment parfait du rythme et de la cadence, une véritable science de l'harmonie et une sonorité caressante de la phrase. La poésie était pour lui ce que Shakespeare la définissait, cette musique que tout homme porte en soi. Toutes les facultés de Lamartine étaient doublées encore par la conscience qu'il possédait de son génie : ce n'était pas de l'orgueil ; est-ce en effet de l'orgueil de se reconnaître du génie quand on en rejette l'honneur sur Dieu, dispensateur de tous les dons, et de fait, les cris de découragement, de tristesse ou d'espérance, les frissons de doute, chez Lamartine, se terminaient par un acte de foi et souvent par un remerciement.

Il savait que ceux à qui Dieu a départi quelques étincelles de son feu divin sont les prédestinés du monde : ceux dont le génie a fasciné l'œil, ceux qui savent voir la beauté partout, ceux qui devinent des merveilles là où le regard du vulgaire ne voit rien ou ne devine que du mal, ceux qui savent du bloc de fange tirer la perle qui luit au fond, ceux-là sont en communication plus parfaite avec les choses et les êtres,

ils ont certains droits, ils ont le pouvoir de redire aux êtres moins doués qui les entourent, ce qui les a charmés et ce qu'ils ont compris, mais ils ont certains devoirs aussi. Lorsque ces privilégiés font fausse route, lorsqu'ils consacrent au mal, les forces vives qui leur avaient été confiées pour s'approcher plus près du bien ils commettent une sorte d'abus de confiance, ils oublient que ces forces dont ils sont fiers et que leur donnent un si beau prestige ne sont, en résumé, qu'un dépôt et qu'il y aurait indélicatesse à mal en user.

Si Lamartine constate les jouissances secrètes de l'artiste en général il n'en prétend pas moins que tout génie est martyr.

> Il est des mots sacrés que l'âme peut entendre,
> Que nulle langue humaine en accents ne peut rendre,
> Que brûleraient la main qui les aurait écrits
> Et qu'il faut même à soi, mourir sans avoir dit.

Il a repris cette idée commune à ceux qui ont travaillé de l'esprit et de la pensée. C'est que le meilleur d'eux-mêmes n'était jamais connu et resterait éternellement l'objet d'un secret entre eux et Dieu.

Mais Lamartine perdit quelques-uns des dons sublimes que la Providence lui avait prêtés. Par un manque d'énergie absolu, il en arriva à détendre tous les ressorts, de sa pensée ; il se laissa absorber par la rêverie. Caro a dit qu'elle ne devait n'être que le *Dimanche de la pensée :* Lamartine en fit au contraire sa compagne assidue : ce fut la cause de beaucoup de ses défauts.

La langueur et l'indécision l'envahirent, et c'est ainsi que de nonchalances en nonchalances, il en arrive à laisser passer dans ses œuvres certains manques de goût, tels que des excès d'éclat, des enfantillages, des contradictions, des périphrases pompeuses, des confidences qui deviennent des indiscrétions. Son style ne devint plus assez châtié. Son immense facilité ne fut pas sans lui nuire : le travail de seconde manque trop souvent à Lamartine. On a prétendu que ses manuscrits portaient des traces de corrections, mais il faut regretter que ces retouches n'aient pas été plus nombreuses ; enfin reproche plus grave et vrai, bien que Lamartine le répudiât à tout prix,

il se laissa tomber quelques fois dans des doctrines panthéistes. Il fut sensualiste aussi. « Je suis oriental et je mourrai tel dit-il. La solitude, le désert, la mer, les montagnes, les chevaux, la conversation intérieure avec la nature, une femme à adorer, un ami à entretenir, de longues nonchalances de corps pleines d'inspirations, d'esprit, puis de violentes et aventureuses périodes d'actions, comme celles des Ottomans ou des Arabes, c'était là mon être, une vie tour à tour poétique, religieuse, héroïque ou rien. » Cette vie, Lamartine la vécut pendant deux ans au cours de son voyage en Orient; il y avait de l'Oriental en lui. Il était contemplatif comme ces Arabes que l'on voit passer dans leurs grandes capes blanches, bercés dans l'illusion, marchant sans rien voir que leurs beaux horizons et leur rêve éternel! Il était un peu nomade : son imagination était de la même couleur que cette mer et que ce ciel : il se sentait attiré là-bas, comme on se sent attiré vers un pays natal :

Je n'ai pas étanché ma soif intarissable,
Le soir, au puits d'Hébron, de trois palmiers couverts,
Je n'ai pas étendu mon manteau sous les tentes,
Dormi dans la poussière où Dieu retournait Job,
Ni la nuit, au doux bruit des toiles palpitantes
Dormi les rêves de Jacob,
Des sept pages du monde une me reste à lire
. . . . . .
Je ne sais pas comment l'étoile y tremble aux cieux,
Je ne sais pas comment, au pied d'une colonne
D'où l'ombre des vieux jours sur le barde descend,
L'herbe parle à l'oreille où la terre bourdonne
Où la brise pleure en passant.

Voici les motifs qui attiraient Lamartine en Orient.

On lui reprocha ce voyage qu'il fit presque en souverain. Peut-être quand vint sa vieillesse, quand vint la difficulté de vivre regretta-t-il lui aussi les sommes importantes engouffrées dans ce caprice. Lamartine, comme la cigale de la Fontaine avait chanté tout l'été: quand vint l'hiver il se trouva dépourvu de toute chose, et volontiers ses ennemis lui eussent répondu aussi impertinemment que la fourmi de la fable. Quand, après 1848, l'empire revint, il disparut de la scène,

« Spectateur fatigué du grand spectacle humain »

il eut dix-huit années d'une vieillesse douloureuse, il se survécut à lui-même, sentant que de jour en jour un linceul d'oubli le resserrait davantage, se débattant au milieu de mille ennuis et croyant presque qu'il avait manqué sa vie. Son besoin de solitude fut pleinement satisfait et il put écrire en toute vérité.

J'ai vécu pour la foule et je veux dormir seul.
Le bonheur de la mort c'est d'être enseveli

Il mourut en 1869, laissant le souvenir d'un poète incomparable, le mieux doué qui eut vécu depuis Virgile mais d'un homme étonnamment léger et sans caractère. Ses funérailles furent modestes : seuls quelques amis l'accompagnèrent dans son vallon natal où il voulut reposer auprès de ceux qui l'avaient le plus aimé; Laprade le suivit jusqu'au bout. Il y avait une grande sympathie entre le génie de Lamartine et le talent de Laprade : ces deux poètes sont très similaires. Panthéistes tous les deux, ils laissent à ceux qui les ont lus une impression de calme et de tristesse. Laprade, lui aussi, a passionnément aimé la nature et c'est lui qui formait un jour ce vœu étrange d'être métamorphosé en chêne pour mieux entendre la voix des grandes cimes qui balancent la tête des arbres de la forêt, ou pour mieux savourer les murmures du torrent qui arrose les pieds du colosse.

Les poésies de Laprade sont d'une perfection un peu froide, celles de Lamartine offrent plus de vie et, entre les deux écrivains, il y a la même différence qu'entre un statuaire parfait et cet autre statuaire de la légende, ce Pygmalion, qui non content d'orner son œuvre de toutes les grâces possibles, arrivait encore à lui communiquer la vie.

Il n'y aurait pas à comparer Lamartine avec nos deux autres grands poètes lyriques de ce siècle : Victor Hugo et Musset. Qu'importent ces comparaisons d'où chacun sort diminué : tous les trois à leur façon ont atteint le sublime, mais l'un fût gâté par sa fatuité, l'autre par son orgueil et le troisième par son existence de débauché, voilà pourquoi, malgré leur grand génie, ils n'ont été que des génies imparfaits. Au lieu de nous faire entendre le cri d'âmes fortes et saines, ils ne nous ont fait entendre au contraire que le cri d'âmes maladives et blessées.

S'il fallait rapprocher Lamartine de quelqu'un, nous le rapprocherions de Chateaubriand : « Entre eux, la ressemblance est frappante, écrivait M. Sherer : le grand ennuyé et le grand éploré : deux initiateurs littéraires immortels : l'un et l'autre, au total, laissant un nom plutôt qu'une œuvre ». En cela le critique est injuste comme aussi lorsqu'il prétend que Lamartine n'exprime que des sentiments particuliers à une époque. Le grand poète laisse une œuvre d'une immortelle beauté et destinée à vivre parce qu'elle nous parle justement des choses qui ne passent pas : Dieu et la Nature. On lui a reproché de ne prendre pour objet de son intérêt que de la plus belle part du cœur humain, de ne voir en lui que les côtés nobles, que les aspirations vers l'infini, et de trop ignorer cette lie qui dort cependant au fond de toutes les âmes les plus honnêtes. Mais faut-il reprocher à certains soirs d'été d'être trop purs parce que les heures du midi auront été orageuses et sombres ? Non Lamartine est en ce moment oublié pour un temps, mais son heure reviendra. Dans ces dernières années on élevait partout des statues à Paris et personne ne songeait à Lamartine : dans cette ville sans limites on n'aurait pu trouver une place où poser l'image de ce grand génie ; un jour vint toutefois, où des ministres de passage couvrirent de louanges officielles le poète des *Méditations* et des *Harmonies*. La statue placée sous les ombrages d'un petit square de Passy représente le grand homme assis, rêvant ses belles chimères, tandis qu'un lévrier dort à ses côtés. Cet oubli s'explique par la tendance littéraire de notre époque.

Aujourd'hui ceux qui écrivent paraissent plus ou moins s'être rangés en deux groupes : les uns, font métier de tout connaître, de tout analyser, de tout décrire; ils mettent sur le compte de la science ce qui au fond n'est que curiosité malsaine et remuent toutes les boues : ce sont les réalistes. Les autres sont les dilettantes ; ils font mine d'accepter toutes les croyances, de respecter tous les avis, parce qu'au fond ils ne croient à rien ; ce sont des masques de velours qui cachent un squelette. Tout se résume pour eux en ces deux mots : Peut-être ? Pourquoi pas. Ceux-là assurément ne trouvent pas dans la poésie grave et religieuse de Lamartine ce qu'ils cherchent ou ce qui les séduit, mais qu'un grain d'enthousiasme vienne à germer dans le cœur des générations de demain et Lamar-

tine reprendra dans les mémoires la place qui lui est assignée à côté, sinon au-dessus de Victor Hugo.

Dieu, sans doute, avait ses raisons quand il créa l'oubli : ayant cherché le remède à certains maux, il le trouva dans cette étrange faculté d'effacement qui semble parfois rayer de notre souvenir ou y atténuer la vivacité de certaines impressions; mais l'homme peut et très victorieusement lutter contre l'indifférence. Il suffit alors qu'il donne un peu de son cœur et de sa reconnaissance.

Evitons ce reproche si mélancolique et si mérité que Sully Prudhomme, un sceptique pourtant, adresse aux esprits forts du jour :

Nous n'osons plus parler des roses,
Quand nous les chantons on en rit,
Car des plus adorables choses
Le culte est si vieux qu'il périt.

GEORGES MAZE SENCIER.

LE VOYAGE DES CLOCHES

— Dans un petit village, coquettement bâti au pied des Pyrénées, au sein d'un intérieur jusque là paisible et heureux une femme, une mère de quatre enfants se mourait.

Qu'avait-elle ?

Le médecin du chef-lieu de canton, appelé en toute hâte, avait prononcé le mot : typhus... et cette appellation savante avait fait redresser la tête du mari, brave homme d'une quarantaine d'années, forgeron de son état, excellent ouvrier, mais peu savant.

— Vous dites, M'sieu le Docteur, qu'elle a ?...

— Le typhus, mon ami, ou autrement la fièvre typhoïde.

— Jésus ! C'est grave alors ?...

— Eh oui, reprenait le médecin entre ses dents en prenant pour la troisième fois la main de la malade.

Puis tirant sa montre, dont le tic-tac régulier et monotone seul s'entendit durant une longue minute, dans la grande pièce : « Mon ami, pouvez-vous aller tout de suite à Nay, demanda-t-il brusquement en s'adressant au forgeron. Je vais faire une ordonnance, et, pour me retirer, j'attendrai votre retour.

Un sanglot, une plainte étouffée interrompirent ses paroles. Il regarda sa malade. Allongée sur le grand lit placé au fond de la salle, la figure enfiévrée, les yeux vagues et agrandis, rejetant les couvertures dans un mouvement continu, celle-ci n'avait pas parlé, ne se plaignait pas ; mais à son côté, toute droite, la figure pâle, les yeux pleins d'angoisse, une petite fille de huit à neuf ans pleurait.

Comme une couleuvre elle s'était glissée par l'entrebaillement

de la porte, au moment de la visite du docteur, et en voyant son air grave, en constatant que sa mère de plus en plus absorbée, était restée inconsciente à ses appels ne la reconnaissant plus, elle avait laissé sa grande peine concentrée depuis de longues heures s'exhaler dans des sanglots convulsifs, et maintenant quel bien cela lui faisait de pleurer.....

— Rosa... dit le père, puis brusquement, l'attendrissement le gagnant lui aussi, et sentait son cœur mordu par une angoisse affreuse : —Allons, Rosinette, ne te lamente pas comme ça, c'est laid de pleurer près des malades !

Puis faisant un signe au docteur, il essuya furtivement avec le revers de sa main noircie par le travail, ses yeux pleins de grosses larmes, et sortit.

Du fond de la pièce alors, l'aïeule se leva ; une vieille béarnaise ridée, que son grand âge courbait chaque jour un peu plus vers la terre.

Depuis longtemps elle ne bougeait guère, gardant le coin du foyer et les tisons mourants comme un chat fidèle qui a besoin de chaleur, de tranquillité, et de sommeil ! Mais puisque sa bru était malade, par conséquent incapable de travailler, elle avait laissé là ses chères habitudes de vieille, et soutenue par un bâton, elle allait, venait, s'empressant auprès du grand lit, ou surveillant la petite famille.

Et ils étaient diables, ses petits-fils ! trois marmots de quatre, six et huit ans, qui couraient sur la route, franchissaient les haies, et déchiraient leurs pantalons à qui mieux mieux.

L'amie de tous, la petite affligée, Rosa, restait au moins près de l'aïeule et l'aidait dans l'intérieur, préparant le repas, tournant la broye, faisant les lits du ménage, puis c'était la chère confidente, avec laquelle elle pouvait parler cette langue des vieux, simple, douce, et se répétant sans cesse.

— Tu sais Rosa...

Et elle lui racontait, quelque chose, une histoire d'antan, presque aussi âgée qu'elle !

L'enfant souriait ; elle la connaissait bien cette histoire.

C'était au moins la vingtième fois qu'elle l'entendait : mais par respect elle n'en disait rien, et riait davantage aux récits de l'aïeule.

II

Ce jour-là, qui s'était levé à l'horizon en noyant les hautes cimes d'une pure lumière, tandis que Jeanne, la mère de Rosa, effrayée par l'embrasement des vitres de la croisée, demandait dans son délire si le feu était à la maison, ce jour ramenait le mercredi saint.

Depuis le commencement de la semaine, la grand'mère entretenait Rosa des grands souvenirs, des sublimes et douloureuses prédications de cette huitaine de larmes ; et la petite fille, encore très ignorante, bien qu'elle allât à l'école et qu'elle apprît le catéchisme, trouvait un grand intérêt à ces récits.

La veille, peu de temps avant que sa mère s'alitât, l'aïeule ne lui avançait-elle pas une chose extraordinaire ! ... que les cloches, ces voix de bronze qui parlaient là-bas à certaines heures dans le vieux clocher, et auxquelles elle trouvait un si joli son, devaient partir, comme elles partaient tous les ans, le matin du Jeudi Saint, s'envolant vers Rome, la ville éternelle, pour aller prier et pleurer aux pieds du pape, le représentant de Jésus-Christ, comme lui souffrant et captif ! .... Et les voyageuses ne reviendraient que lorsque le Sauveur, vainqueur de la mort, serait ressuscité.

L'enfant, saisie, remuée à cette pensée que dans sa naïveté elle croyait vraie et qu'elle trouvait belle, ne songeait plus qu'à cette envolée des cloches, à ce départ auquel elle aurait bien voulu assister ... Et sa petite tête travaillait !... Mais sa chère maman tomba malade, et ses idées furent toutes pour elle.

Effrayée par la mine soucieuse du docteur, trouvant étrange et douloureux que la malade ne reconnût plus les siens, que le son père pleurât, que l'aieule répétât sans cesse en s'agitant comme une pauvre âme en peine ! « Quel malheur ! ... pauvre d'elle ! ... » Rosa resta pensive, malheureuse, cherchant ce qu'elle pourrait faire pour guérir sa mère.

Tout à coup, elle se toucha le front ! Quel trait de lumière !.. Pendant que le docteur et son père partaient à la recherche des remèdes, elle avait mieux que cela, vraiment, et pour sûr, ce serait elle qui guérirait la malade !

— Je sors, murmura-t-elle doucement en embrassant sa

grand'mère, je vais à l'église faire une petite prière pour maman. — Rentre bientôt, répondit la vieille, car j'aurai besoin de toi.

Et Rosa s'esquiva ! Mais avant de franchir le seuil de la maison, prenant dans la grande armoire un petit paquet blanc, elle le mit dans sa poche, puis légère comme un oiseau, s'élança au dehors.

Trois secondes après, chez une voisine, elle se faisait prêter un crayon, du papier : demandait qu'on mît en grand secret dans un sac jaune, une douzaine d'œufs « bien frais » pris avec mystère dans « l'estuyoo » de Pâques, puis, avec fièvre, écrivait l'épître suivante :

« Mon bon Sein Père le Pape
Léon treize

« Vous qu'on di si bon, si sein, si pieu, vous ne refuseré pas a une povre, petit'file ce qu'il va vous demandé.

« Voici le cloche qui von à vous, et je charge lune d'ell, la plus petit de vous porté la présenté.

« Ma mère es bien malade, Sein Père, bien malade, le Doctur n'a pas l'aire content devan elle, et je voudré bien la voir guéri, oui je voudré la voir guéri !

« Bon Sein Père, prié pour elle ; demandé au bon Dieu qu'il chass son mal, les cloche vou diron qu'on es bon ché nous, dans not' pays, qu'on vat à la messe, et il ne veule pas de mal à not' curé, on va bien un peu au cabaré..... mais c'est leur seul péché !

« Bon Sein Père, je vous offre ce que j'é, des ufs frais et une cravat neuve, puisqu'il vous tienent en prison, là ba, vous n'avé pa de tout ça... prené le et je seré content'.

« Vot' petit' enfan,

« Rosa Pitou. »

Satisfaite, Rosa plia la lettre, prit le sac, dissimula le tout sous son tablier et courut vers l'église.

Dans la sacristie, grande agitation, on secouait le dessus d'autel, on sortait les fleurs, on nettoyait les flambeaux, préparant les ornements du saint tombeau pour le lendemain.

Rosa avisa un homme, qui, le pied sur la première marche de l'escalier conduisant à la tribune, semblait prendre la direction du clocher.

— Piarinou, je veux vous dire un mot, un petit mot !

Surpris, l'homme se retourna ; puis, voyant l'air grave de l'enfant, se pencha vers elle.

— Et après ? que te faut-il ?

— Je voudrais monter au clocher, ajouta Rosa en attirant le sonneur à l'écart.

— Peste ! drôlette, et pourquoi ?

— Vous le saurez après, Piarinou, mais accompagnez-moi ; ma grand' mère vous donnera quelque chose pour la peine ; seulement vous ne direz ma demande, ni ce que je ferai là-haut à personne !

— Compris ! répondit l'homme, qui, gagné par la promesse, croyait à une gageure, ou à un caprice d'enfant.

Ils montèrent l'étrescalier qui condoit uisait aux cloches. Les murs à leur droite percés de meurtrières, laissant voir par des échancrures quelques petits morceaux de ciel bleu ; l'air entrait par là aussi, un air pur imprégné de senteurs, venant de la campagne verte ; et çà et là, contentes de trouver une issue, quelques branches de lierre, en curieuses, venaient tapisser la surface intérieure du mur.

— Nous voilà, dit Piarinou en s'arrêtant à une petite plate-forme donnant accès dans la chambre des cloches.

Rosa leva la tête et vit les grosses bouches de bronze suspendues à quelques mètres au-dessus d'elle. Un petit frisson la fit trembler... Ces blocs immobiles la surprenaient...

— La plus petite, la voie la plus douce, demanda-t-elle en se tournant vers Piarinou.

— Celle-ci alors. Et que veux-tu faire, Rosa ?

L'enfant ne répondit pas, mais s'avança au-dessous de la cloche, puis mystérieusement, et en regardant autour d'elle pour voir si on ne l'entendrait pas :

— Piarinou, les cloches partent pour Rome demain, et je veux qu'elles me portent ceci là-bas !...

Elle tira son sac, le petit paquet blanc, et son épitre. Mais comment faire pour attacher ceci à la cloche !

Le sonneur se mordit les lèvres ; puis soudain devinant la

pensée de la petite fille, il sentit un nuage humide passer sur ses yeux.

— Tiens, voici une ficelle, et une ! deux ! monte sur mes épaules, tu attacheras le tout au cou de la cloche.

Ce fut prestement fait ! Une minute après Rosa joyeuse, descendait du clocher en recommandant le plus grand silence à Piarinou.

Le lendemain les voix de bronze, durant l'office parlèrent une dernière fois ; la petite surtout jetait dans l'air ses notes claires aux sons cristallins, puis toutes trois se turent, et s'envolèrent, comme le pensait Rosa, dans l'infini du ciel bleu.

III

La malade ne va pas mieux, le docteur est de plus en plus grave, le délire augmente, le forgeron sans respect humain, maintenant laisse couler ses larmes, l'aïeule se démène dans la pièce jetant des petits cris cassés qui sont ses sanglots !

Pauvres gens ! La mort est là, penchée, qui attend l'heure marquée par le sablier du temps. Tous la sentent qui arrive, et les pleurs redoublent ; seule, Rosa, accroupie au pied du lit de souffrance de sa mère, malgré la fièvre de son regard, a de la résignation dans le cœur et sur le visage. Elle aussi attend ! ... mais que sa mère guérisse !

Enfin le samedi-saint ! La messagère aimée, la cloche à la voix chantante va revenir. Oh ! comme le cœur de Rosa bat vite.

La-bas au fond de l'Église, sous la voûte inondée d'un gai soleil, l'office commence, il se récite, il avance ! Puis voici le : « Gloria in excelsis », l'hymne des anges, le : « Gloire à Dieu ! » et paix aux hommes de bonne volonté et de foi !

Les cloches sont revenues ! elles parlent... ébranlant le clocher, la voûte, le sol, l'air, emplissant tout d'allégresse, mettant dans les cœurs une joie dont on avait besoin.

Le Christ est ressuscité ! Vainqueur de la mort il s'élève au-dessus du monde, transfiguré comme au Thabor, entouré de nuages qui lui font une gloire !

Et l'Église entière, tous les fidèles, tous les chrétiens de l'univers, à cette heure aveuglés par la vive lumière qui jadis éblouit

les gardiens du sépulcre, se prosternent, et chantent avec amour : « Gloire ! Gloire à Dieu !.. »

Rosa a entendu la voix de sa cloche ; elle est donc revenue de Rome, elle a porté le message, et peut-être à son col de bronze est attaché un pli, un mot pour elle ! Car pourquoi ne lui répondrait-on pas ? L'enfant anxieuse, troublée, regarde sa mère ; Celle-ci subitement vient de tourner les yeux de leur côté, sur tous les chers visages en larmes, ces grands yeux sans regard se fixent, retrouvant un éclair d'intelligence, se remplissant d'un sourire, se voilant d'un nuage...

— Juste Ciel, s'écrie le forgeron, ma chère Jeanne, tu nous vois, tu nous entends, nous sommes sauvés !... Le docteur m'a dit que tu avais une mauvaise fièvre, pas la typhoïde comme il croyait, mais une autre, une autre fièvre, et que si la raison à la fin de l'accès te revenait, il répondait de toi !

La malade encore étonnée par le grand vague qui s'était emparé d'elle, ouvrait davantage ses yeux agrandis, en larmes ! essayait de parler et, trop faible pour articuler ce qu'elle voulait dire, souriait à ceux qu'elle aimait !

IV

Pour l'enfant, le soir blottie au fond de la vaste salle, dans un coin de l'âtre, tout contre les jupes de l'aïeule, ne lisait-elle pas avec ravissement ce qui suit :

« Ma chère enfant,

« Depuis que j'ai appris que votre bonne mère était si malade, des messes ont été dites pour elle, et nous avons demandé au bon Dieu qu'il vous la guérisse et vous la conserve ! Puissions-nous être entendus !

« Vous avez un bon petit cœur, ma chère enfant, aimant, simple, généreux ; conservez-le toujours tel, soyez bien pieuse, aimez l'église et soignez bien vos parents.

« Votre offrande est acceptée, soyez en remerciée ! Les pauvres ne refusent jamais ce qu'on leur donne ! Vous aurez fait plaisir à l'un deux. »

Avec ces mots, un petit paquet pendait au cou de la cloche, en l'ouvrant, un superbe chapelet de nacre, ayant sur une médaille, en effigie, la figure longue et ascétique du Saint Pape Léon XIII, tomba sur les genoux de Rosa.

Celle-ci embrassa la croix du chapelet, puis, à côté de la grand'mère redevenue rêveuse, déjà presque endormie, à son tour elle songea.....

Et son ange gardien ne lui donna-t-il pas la vision de son bon curé « auquel ses paroissiens ne voulaient pas de mal », montant l'avant-veille, avec Piarinou, devenu un peu trop bavard, jusqu'au haut du clocher, où il recueillit, afin qu'il ne lui arrivât pas malheur, la missive pour Rome ; puis remontant le lendemain pour suspendre à la cloche le dernier chapelet qui lui restait, béni par la main du Saint Père, et après s'être préalablement assuré que les trois messes commandées par lui pour Jeanne Pitou, née Cambon, avaient été dites.

S. Lydiani.

LES FRANÇAIS AU CONGO

(suite)

Au Congo, la valeur de l'argent était absolument inconnue aux indigènes. Si l'un deux a fini un service, il a le droit de se faire payer le bon qui lui a été remis, au moment de sa libération, à tout poste où il se présente. C'est un goût à mettre à profit : une exportation de marchandises européennes à destination de la colonie serait fort à propos, pourvu qu'elles fussent appropriées aux besoins et au choix des noirs.

Les anglais et les allemands vendent, eux, à ces populations africaines ce qu'elles leur demandent, si laid ou si inférieur soit-il. Aussi constate-t-on, depuis quelques années, une prospérité rapide de leur commerce africain, au détriment du nôtre.

Notre gouvernement a agi prudemment et il faut qu'il donne une impulsion plus grande à cette idée commerciale. Il a réuni pour les fournitures du gouvernement local des échantillons de tous les objets de pacotille et des étoffes qui se vendent le plus au Congo. Il les a envoyés à Paris pour qu'on puisse en fabriquer de tout pareils pour la couleur et le dessin, soit dans la coutellerie, la verroterie et les étoffes. Depuis quelque temps, les marchandises expédiées au Congo, au nom du gouvernement, sont presque toutes de fabrication française.

Nous avons fixé le chiffre total du mouvement commercial et nous avons pris l'année 1887 comme terme à peu près intermédiaire entre l'année du début de la conquête et notre année courante. Les années après 1887, il y a eu un mouvement ascen-

sionnel intéressant à enregistrer, malgré des conditions, pour les échanges, déplorables. Nous ne le ferons point figurer ici ; il est mieux dans une publication d'économistes.

Conditions déplorables ! disons-nous, et nous en apportons les preuves. Des droits ont été établis sur les objets importés d'Europe dans la partie de la colonie comprise entre la frontière nord et la rivière Sette-Kama ; une détaxe existait pour les marchandises françaises importées sous tous pavillons. Un décret du 22 août 1887 impose d'un droit de 5 p. 100 *ad valorem* tous les produits exportés entre Sette-Kama et la frontière portugaise. Ensuite il y avait des droits de navigation de 1 à 10 fr.

Qu'a fait notre gouvernement concernant ces droits commerciaux pour procurer de l'activité aux échanges? Peu de chose, sinon rien, depuis lors.

Et pour les voies de communications ? Elles sont si nécessaires ! « Dans les bassins du Niger et du Congo, dit Stanley, « tant que les chemins de fer manqueront il sera inutile de « songer à entreprendre un commerce vraiment rémunérateur. » (*Cinq années au Congo*, p. XV-XVI). Les belges ouvrent une voie ferrée de Matadi à Léopoldville ; d'importants capitaux sont réunis (1).

Chose singulière! là où les communications sont faciles il n'y a pas de maison française, croyons-nous. Ainsi en est-il dans les régions de Fernan-Vaz, de N'gôoué et de Sette-Kama. Pour le N'gôoué on peut naviguer avec un vapeur de 100 tonneaux, depuis l'embouchure de la lagune de Sette-Kama jusqu'à l'em-

(1) La construction des 425 kilomètres de voie ferrée exigeait une somme évaluée à 25 millions. Cinquante millions sont déjà dépensés et 52 kilomètres seulement sont construits dans des conditions défectueuses. Les difficultés à surmonter égalent, si elles ne surpassent, celles avec lesquelles on a eu à lutter : une région marécageuse et un massif montagneux restent à traverser.

Il faut donc de l'argent et d'autant plus vite qu'un groupe de nos compatriotes entreprend, d'après les études de M. le Chatelier, sur la rive française du Congo, une ligne reliant à la côte la capitale de notre Congo. On utilise, pour cette ligne rivale, une partie du Niari-Kiliou et elle n'aurait que 200 kilomètres de développement dans une région relativement facile.

Si la construction de la ligne française gagne en vitesse sur la ligne belge, l'entreprise belge avorte. Le Congo belge devient, à cet égard, le tributaire du Congo français. On peut même dire sans exagération que jusqu'à la construction du Transsaharien, non seulement le Congo belge, mais toute l'Afrique centrale devient tributaire de notre colonie. 80 kilomètres, en effet, séparent seulement les parties navigables des bassins du Congo et du Tchad.

bouchure du Rhembo. La navigation avec pirogues peut se faire partout et jusqu'à un jour au-dessus de Bango, soit pendant trois jours en remontant le Rhembo et un jour et demi en descendant jusqu'à Capo.

Le Kama et le Rhembo arrosent une région fertile, très habitée et où un riche trafic s'était développé. Aujourd'hui le commerce abandonne ce pays par manque de sécurité et de protection. Il ne se passe pas de semaine que les noirs ne pillent les embarcations chargées de marchandises. Nos avisos ou nos canonnières qui viennent pour les châtier font fausse chasse : les indigènes s'enfuient dans des brousses inextricables.

Pourquoi l'administration réserve-t-elle de vastes étendues de territoire, sur lesquelles elle n'accorde aucune concession ? Ainsi, elle refuse d'ouvrir au commerce la partie de l'Ogôoué située au-dessus de Si-Djolé. Elle laisse, de cette façon, improductif un pays regorgeant de produits naturels, dont l'exploitation eut assuré des ressources appréciables au budget congolais.

Depuis dix ans, *vingt millions* pour le moins ont été absorbés par l'administration. A-t-on effectué des travaux pour faciliter au commerce l'accès de la colonie ? Nous avons déjà dépeint l'aspect, avec exactitude, des trois ports de Libreville, du cap Lopez et de Loango. Depuis la conquête, la création ou l'amélioration des voies de communication est insignifiante. Pour se transporter d'un point à un autre, il faut traverser une broussaille épaisse, souvent périlleuse, franchir des marais, naviguer sur des cours d'eau hérissés de rapides.

Il est entendu que ce que nous appelons *routes* n'est fréquemment qu'un sentier raboteux, à travers marais et bois. Pour arriver à Brazzaville, il y a une route par Loango, Ludima-Niari, Buenza et Comba. Le trajet se fait en 25 jours de marche. C'est la plus directe. Une autre part de Banane, rive droite de l'embouchure du Congo, remonte le fleuve jusqu'à Matadi ou à Nokki et atteint Pool, en suivant par terre la rive gauche du Congo. A Léopoldville, on traverse le fleuve en pirogue. Cette voie ne demande que 15 jours de marche, mais il faut sans cesse descendre et gravir les montagnes rocheuses voisines du Congo. Pendant la saison pluvieuse elle est interceptée par des cours d'eau torrentiels et profonds. Elle est peu suivie par les Français, car, par Loango, on évite le débarquement des marchan-

dises à Nokki, leur réembarquement au Pool et un troisième transit sur les terres françaises.

La route par Loango, ou du Niari-Kiliou, est presque entièrement terrestre, les accidents de terrains y sont rares et d'un petit relief. De Buenza, point où doit se terminer la navigation sur le Niari-Kiliou, jusqu'à Brazzaville, il n'y a que 112 kilom. Elle est appelée, croit-on, à un grand avenir, car des études ont permis de s'assurer que la zone des rapides pouvait être utilisée avantageusement.

La troisième route est celle de l'Ogôoué ; les vapeurs peuvent remonter le fleuve jusqu'à N'Djolé près duquel sont les premiers rapides (Lambarné). Alors on doit employer les pirogues qui, en deux mois, arrivent à Franceville. Les barrages sont si nombreux et si dangereux qu'on perd, en moyenne, le tiers des marchandises avant de parvenir à la Paesa. A Franceville, on prend la route de terre qui passe par l'Arbre-Sec, on traverse la rivière N'Koni, puis on arrive à la Lékila qu'on suit et qui conduit à Dieélé. A cet endroit, on peut se servir d'une pirogue ou d'un petit vapeur et, à 160 kilom. de Franceville, on rejoint le Lekéti où il faut à nouveau embarquer les colis qui, pour arriver au Pool, devront descendre l'Alima et le Congo. Par cette voie le trajet dure trois mois (1).

(1) L'Ogôoué a *vingt* principaux rapides qui à la saison sèche sont transformés. Alors ses dénivellations produites par les roches qui constituent de véritables barrages donnent lieu à une série d'écluses qui sont, à ce moment, vidées comme d'immenses pièces d'eau. Ils affectent souvent la forme de vastes cirques ou de grands quadrilatères bordés de murailles de plusieurs mètres de hauteur en pierres noires très dures semblables au silex. Quand les eaux sont basses on traîne de temps en temps les pirogues sur les cailloux. Quand c'est possible, on marche à la pagaie ou à la perche en franchissant une série d'obstacles en amont desquels sont de vraies écluses.

Il faut 25 à 30 jours pour remonter l'Ogôoué et cinq pour le descendre La descente de cette rivière, dont les bords tantôt s'écartent, tantôt se rapprochent, souvent varient d'aspect sous des voûtes de verdure fleuries. Les pirogues, comme pour la remonter, sont montées par 16 hommes qui manœuvrent debout. Les 16 pagayeurs frappent l'eau en cadence et chantent presque constamment pendant que le timonier perché sur la poupe se livre à des sauts et gambades qui n'ont rien d'humain et dont le but est de donner de l'élan à la pirogue.

Les chants se rapportent à l'histoire du pays natal, aux noms des européens ou des indigènes les plus renommés ; ils ont aussi pour fin d'effrayer les hippopotames ; ils roulent également sur les noms et les périls des rapides.

Le passage en est dangereux. « Les deux hommes de tête, pour les passer, se raidissent sur leurs jarrets, en piquant, comme au vol, de l'extrémité

La maison Daumas, Béraud et Cie avait, en 1890, un vapeur, *La France*, sur les eaux du Congo. A la même époque, 15 vapeurs évoluaient sur ce fleuve et, depuis, cette flotille s'est accrue.

Par le bas Congo, le prix de la tonne revient, à Léopoldville, à 2,000 fr. environ ; sur l'Ogôoué jusqu'à Lekéti, à 1,500 fr. De Loangô, par le Kiliou-Niari, à Brazzaville qui est en face de Léopoldville, un peu plus de 1.000 fr. seulement.

Pour le Haut-Congo, les caravanes de porteurs se forment à Loango. Un contre-maître se met à la tête de 30 porteurs. Ceux-ci s'engagent au mois et au prix de 40 fr. par charge de 30 kil. à partir de Brazzaville et ils se nourrissent. Ce prix augmente de 1,333 fr. celui de la tonne de 1,000 kilog.

(Trivier : *Mon voyage au continent noir*. Bordeaux, 1891, in-8).

Le réseau intérieur des voies navigables est de plus de 12,000 kilom. actuellement parcourus par plus de 30 à 40 vapeurs dont une dizaine de canonnières. Les produits congolais, pour gagner le littoral, suivent déjà et suivront encore davantage la voie tout entière sur le territoire français en utilisant le cours du Kiliou-Niari, puis, par voie terrestre ou autre, atteindront Brazzaville qui n'est qu'à 132 kilom. du point où s'arrête la navigation. Un décret du 25 janvier 1890 a confié l'étude et la concession de cette route à l'industrie privée qui se trouve ainsi directement intéressée à la mise en valeur de notre Congo.

En vertu de la loi du 15 mars 1889, un service maritime postal a été créé pour desservir la côte occidentale africaine. Les paquebots partent alternativement tous les deux mois du Havre et de Marseille. Ceux du Havre accomplissent le trajet en 36 jours dont 10 pour les escales ; celui de Loango au Havre en 40 jours dont 15 pour les escales. Les bateaux de Marseille mettent deux jours de moins à l'aller et deux jours de moins au retour.

de leur perche la roche de droite ; une forte secousse, de ce fait, est imprimée à l'avant de la pirogue qui dévie brusquemeut et se trouve ainsi lancée, du haut de l'écluse, dans la passe du rapide où elle disparaît dans les eaux qui bouillonnent furieusement autour d'elle. Elle se relève aussitôt, son élan augmente et habilement dirigé par quelques coups de pagaie la met bientôt hors de portée et à l'abri des endroits périlleux. On s'arrête alors pour respirer et vider l'eau de la pirogue, pendant que le passager est blotti au fond de l'embarcation. » (Dunod : *Le Congo français*.)

En février 1890, la ligne du Havre eut, outre les paquebots faisant le service entre la colonie et la métropole, deux petits bâtiments qui visitaient les factoreries de la côte et devaient surtout remonter certaines rivières. Ils servaient ainsi d'intermédiaire entre les comptoirs de la région et le paquebot mensuel. Les paquebots de la ligne anglaise vont de Liverpool au Gabon en 29 jours, escales comprises, et retournent en 35 jours. Grâce à ces lignes maritimes régulières qui côtoient la bordure occidentale de l'Afrique, toutes les contrées littorales de notre colonie sont desservies, soit un rivage de plus de 1,000 kilom. de longueur. Mais hélas ! n'oublions pas que nos trois principaux ports de commerce sont dans un état désastreux.

Ce qui paralyse aussi l'élan de notre commerce congolais, ce sont les prétentions monopolisatrices de l'Etat indépendant du Congo c'est-à-dire de la Belgique. Cependant la convention franco-belge du mois d'avril 1892 était de bon augure. Jusqu'alors la société du Haut-Congo et la Maison française Daumas et Cie se faisaient une guerre acharnée, nuisible à leurs intérêts respectifs et aux progrès de la civilisation, car plus on paye cher l'ivoire et le caoutchouc, moins le noir travaille pour s'en procurer.

On conclut un arrangement comportant la fusion des intérêts des deux sociétés où devaient entrer des capitaux et des administrateurs français. Avant, les intérêts anglais et allemands étaient presque seuls représentés dans les compagnies belges. Il faut remarquer que la Maison Daumas n'a fait entrer dans la nouvelle Compagnie franco-belge que ses établissements en territoire belge et sa flotille du Haut-Congo, se réservant ses centres commerciaux du Gabon d'où elle continue ses opérations dans le Congo français (1).

(1) M. Thys, belge habile, officier d'ordonnance du Roi, après avoir essuyé un échec en Angleterre, qui lui a refusé le concours de ses capitaux gagna à sa cause M. Hector Percher (Harry Alis), délégué du Congo français au Conseil supérieur des colonies, secrétaire du Comité de l'Afrique française. Le concours de M. Percher lui amena celui du prince d'Arenberg et du groupe colonial qu'il dirige. Le premier résultat de cette entente a été la fusion de l'unique maison de commerce française dans le Haut-Congo, la maison Daumas-Bérand, avec la Société anonyme belge.

« Les Anglais, dit M. Flourens, ne procédèrent pas autrement pour nous « déposséder des bouches du Niger où nous semblions avoir pris racine. « Ils portèrent le dernier coup aux intérêts généraux français en achetant « les intérêts particuliers qui justifiaient la présence du pavillon. Les

Un désideratum que nous exprimions dans notre étude sur le Soudan pour le développement de notre commerce colonial africain et de la civilisation française, c'était la mise à exécution d'une idée gigantesque en notre fin de siècle où les entreprises les plus étourdissantes n'étonnent plus : nous voulons parler du Chemin de fer *Transsaharien* qui serait comme le tronc immense allant de l'Algérie au fond du continent noir, sur lequel viendraient se greffer les mille rameaux des régions traversées et enrichies. Un commencement d'exécution a déjà eu lieu. Espérons, malgré tout, et croyons avec une foi sans défaillance, en notre puissance nationale. Nos neveux verront s'accomplir cette merveille du vingtième siècle !...

*
* *

Pour tirer un utile parti de notre conquête africaine, nous avons étudié les couches du sol, ses courants d'eau, ses climats, ses produits naturels et cultivés, ses échanges et ses voies commerciales. Ce n'est là que l'aspect matériel de la question de l'assimilation, de l'action colonisatrice.

Il est de notre devoir de nous préoccuper, à cette heure, de la colonisation *psychique* ; nous devons rendre ces âmes françaises et catholiques. Nous devons tenter l'union de ces âmes fraternelles noires dans l'amour de la patrie qui améliorera leur sort et les relèvera et du Dieu qui les consolera dans leur désolante abjection : « *Cor unum et anima una* » telle devra être la devise du drapeau de la France conquérante, comme elle est, depuis des siècles, celle de la Croix rédemptrice.

Aussi, pour cette belle œuvre d'assimilation, pénétrerons-nous avec encore plus de soin, s'il est possible, les caractères fonciers de ces noirs déchus, esclaves, leurs attributs et leurs distributions de race, leurs courants intellectuels et moraux ; leurs mœurs, leur administration, leur religion. Nous indiquerons ce qui a été fait pour eux, dans cet ordre, ce qui reste à faire ; nous le ferons sans crainte de flageller les abus adminis-

« belges veulent perfectionner encore ce système d'élimination à leur pro-
« fit, fonder des compagnies franco-belges avec notre propre argent, pour
« mettre la main sur les richesses naturelles que nous n'avions encore pas
« su utiliser et nous évincer peu à peu ».

(L'*Eclair* du 20 février 1894).

tratifs ou autres, les incuries officielles. Voilà, croyons-nous, le vrai patriotisme. Car, pour la politique du *Renard à l'égard du Corbeau* applaudie, tout cœur français ne peut avoir assez de mépris pour l'écraser outrageusement.

En général, ce que nous appelons des villes, au Congo, ce sont des groupes de quelques cases en bois ou en terre recouvertes de chaume où gîtent, comme ils peuvent, les employés blancs. Telles sont Léopoldville, Brazzaville, Lirangua etc. Cependant, depuis une douzaine d'années, des maisons en briques se construisent suivant un plan européen (1).

Les principales *races* qui habitent le Congo sont celles des: *Pahouins*, à l'est de la Chaîne de Cristal. Ils sont de haute et robuste taille, s'ornent d'un tatouage de cinq raies de couleur, tracées derrière le cou. Ils tressent leurs cheveux et leur barbe et, comme beaucoup d'autres peuplades de l'Afrique centrale, se liment les dents et se façonnent des mâchoires en forme de scie circulaire. Ils sont fort sauvages et belliqueux. Leurs villages sont gardés par des portes blindées, crénelées et percées de meurtrières. Leur principale industrie est de forger le fer.

Les *Chakés*, situés sur les deux rives de l'Ogôoué, ont été chassés d'une partie de la rive droite par une tribu pahouine. Ils sont bien découplés et ont aussi un tatouage national. La plupart d'entre eux sont d'excellents piroguiers et d'habiles tisserands.

Les *Batékés*, depuis le Haut-Niari jusqu'à l'Alima supérieur, sont petits, extrêmement sobres : ils vivent de manioc et de millet ; ils mangent aussi avec délices une espèce de fourmi blanche, certains vers roses et des insectes délicats. La nourriture animale est chez eux dans une minime proportion.

(1) — « Mes explorations, dit M. Jean Hess, ont successivement porté sur Madagascar, la côte orientale, le Sénégal, les rivières du sud, le *Gabon*, le *Haut-Congo*, le pays des *Pahouins*, le *Bénin*, le bassin du Niger. Il m'a donc été donné de généraliser mes observations : la comparaison et l'étude d'un nombre considérable d'individus, dans les contrées les plus variées, m'ont permis de me rendre compte de ce que sont aux pays nègres les arts, la poésie.

« Au point de vue artistique, tout d'abord on ne saurait trop protester contre ce préjugé si enraciné qui représente le nègre comme un brute capable tout au plus de taillader un morceau de bois ou de faire entendre une musique terriblement barbare.

« Assurément, le nègre n'a que le sentiment du primitif, mais il n'en a

Néanmoins, comme tous les noirs de l'Afrique centrale, excepté ceux plus civilisés du littoral, en temps de guerre ils dévorent avec respect les prisonniers et les gens de leur tribu morts au combat. Ils pensent qu'aucune tombe plus glorieuse ne peut être donnée à ces héros malheureux. Ils se livrent activement à l'agriculture et ne laissent que les soins ménagers à leurs femmes qui ne sont point traitées en esclaves et prennent part parfois aux conseils de famille. Les Batékés sont commerçants ; ils s'engagent volontiers comme porteurs et sont de bons serviteurs de nos compatriotes.

Les *Boubanghis* ou *Bafourous*, le long du Congo, à partir de l'Alima moyen jusqu'au cours inférieur de la Likuala et la plus grande partie du bassin de l'Oubanghi, ont une belle prestance sont très forts et généralement d'une remarquable beauté. Ils sont anthropophages et vêtus de feuilles et de filaments croisés et joints ensemble. Leur corps est peint de tatouages en forme de bourrelets charnus. Ils ont le goût du commerce, sont hardis en affaires et d'une curiosité féminine de nouvelles qu'ils colportent, journaux parlés, dans les pays environnants. Même

pas moins le sentiment artistique très développé : en lui, l'artiste accompagne toujours l'ouvrier, et chacune de ses productions, fût-elle l'objet domestique le plus usuel, revêt un cachet individuel tout particulier. Il est à noter que les arts nègres sont le plus souvent utilitaires : c'est un manche de sabre que l'ouvrier cisèlera, un gobelet qu'il ornera, un chapeau dont il tressera les étoffes de couleur, et dans tous ces objets un art, rudimentaire peut-être, mais un art véritable se fera jour. Et comment pourrait-il en être autrement ? L'ouvrier a sous les yeux le modèle d'une nature si merveilleuse.

« Mais si, même dans les objets les plus usuels, le nègre trouve moyen de mettre un cachet artistique, il se surpassera réellement dès qu'il en arrivera à l'art religieux. Là, ce n'est plus la commodité qu'il recherche, il a une idée, un symbole à exprimer, et il fera une véritable œuvre d'art. C'est ainsi qu'il édifie des temples vraiment remarquables et des fétiches qui sont de véritables bijoux.

« La musique elle-même est toute différente de l'idée qu'on s'en fait généralement. Pour nous autres, européens, musique nègre semble être le synonyme de charivari et de tintamarre. Mais il est certaines peuplades, celles du bassin du Niger par exemple, qui renferment de véritables musiciens. Comme instruments, ils n'ont le plus souvent que des tambours ou des violons à une ou deux cordes ; malgré ces faibles ressources, ils s'aident de la voix, ils arrivent à exécuter des morceaux d'une musique pleine de charme et de caractère, des variantes d'une légèreté infinie et dont une oreille européenne a quelquefois peine à saisir les nuances délicates. Nous voilà bien loin des coups de tam-tam qu'on se figure être la seule expression musicale du nègre.

ils font une sorte de reportage mercenaire ! Rien à envier, sous ce rapport, à nos mœurs parisiennes !... Les femmes agrémentent leurs jambes et leur cou d'ornements en cuivre massif bruyants et lourds.

Lorsqu'un chef meurt, on sacrifie plusieurs de ses femmes et de ses esclaves. C'est la première épouse qui est chargée de désigner celles de ses compagnes qui suivront le mari pour les hommages mystérieux du tombeau. Certaines tribus de cette race vivent entièrement sur l'eau et vont chercher dans le haut Alima le manioc pour les peuplades riveraines du Congo.

Les *M'Bochis,* vivant sur le bas Alima, principalement sur la rive droite, sont sauvages, entêtés, soupçonneux, très âpres au gain et ne voient notre occupation qu'avec une hypocrite hostilité. Avant notre arrivée, ils étaient d'actifs marchands d'esclaves, mais l'autorité française leur a enjoint de renoncer à ce trafic inhumain. Ils sont d'humeur sombre, ne chantent et ne dansent jamais ; leur corps est badigeonné d'un bariolage de couleurs violentes pour éloigner les sorts funestes. Ils se retranchent dans leurs villages protégés par des fossés et des parapets gazonnés, hérissés d'abattis d'arbrisseaux épineux, aux pointes empoisonnées

« Et,ce qui m'étonne, c'est qu'il y a là une véritable tradition artistique. On voit, tels nos anciens troubadours, des poètes musiciens qui vont à travers les villages, chantant et s'accompagnant de leur violon à deux cordes. D'autres se fixent auprès d'un roi dont ils charment les loisirs et guident les conseils. Le chantre du roi d'Oys, par exemple, a une vraie réputation de compositeur et d'improvisateur.

« Les improvisateurs, d'ailleurs, sont nombreux et s'exercent dans tous les genres de poésie, aussi bien religieuse, historique que satirique. Sur ce dernier point, il est à noter que les nègres ont très vif le sentiment du ridicule : aussitôt qu'ils voient quelque chose qui leur semble anormal, drôle ou amusant, ils l'expriment par quelque raillerie, à laquelle ils donneront souvent une forme poétique Il m'est arrivé, par exemple, d'entendre des nègres chanter, au passage d'un Européen chauve :

O pauvre blanc... o pauvre blanc,
Qu'est-ce que tu as donc fait à ton père,
Qu'est-ce que tu as donc fait à ta mère,
Pour avoir la tête dans un pareil état ?

« En tout, le nègre saisit le côté ridicule et en rit : mais touche-t-il à la religion, son expression prend souvent un véritable caractère d'élévation. Tous les mythes se ressemblent, d'ailleurs : on assiste toujours à la lutte du bien et du mal ; on voit apparaître les bons et les mauvais génies.

« Dans les proverbes des pays nègres se trouvent souvent l'expression de nuances délicates, de véritables traits d'observation que ceux qui connaissent superficiellement le caractère africain s'étonneront de trouver là. »

Les *Loangos*, entre le N'goumé et le Haut-Kiliou, en raison du souvenir de la traite, fuient la société des blancs. Les produits du sol et de la pêche suffisent à leur nourriture. Ils exportent du sel qu'ils vendent à une autre tribu loango. De taille avantageuse, d'un naturel orgueilleux, ils s'estiment les plus heureux et les plus civilisés d'entre les noirs. Ils s'adonnent au cabotage des côtes et font avec intelligence le service des convois du Niari-Kiliou et de Brazzaville. Volontiers ils s'expatrient et servent comme cuisiniers d'une finesse palatale et d'une habilité de main très expertes. Ils sont aussi tailleurs ingénieux et appréciés.

Comme chez toutes les peuplades du bassin du Congo, y compris les Batékés, la division du temps est quartenaire et non septénaire ; le quatrième jour est celui du marché.

Les femmes ont une place influente au foyer domestique ; elles prennent part au conseil et choisissent leur époux. Cette race est très prolifique et la mortalité des enfants presque nulle à cause des soins maternels dont tous les jeunes enfants sont entourés.

Dans les blancs les indigènes n'ont vu longtemps que des traitants, venant les traquer comme des fauves ou des chevaux sauvages pour les vendre ensuite. Aussi, même aujourd'hui, sont-ils encore animés de sentiments de haine mal dissimulée contre nous. « Ce n'est qu'en pénétrant progressivement et doucement, dit M. de Brazza, au milieu de ces indigènes, comme on l'a fait déjà dans l'Ogôoué, dans l'Alima et le Kiliou, dans quelques parties du bassin du Congo, qu'on arrivera à les rassurer, à les rapprocher de nous, à les faire nos amis, rapprochement nécessaire pour la prospérité de la colonie ». Les traitants mulâtres, blancs, noirs ou maures nous opposeront une résistance opiniâtre parce que nous serons les représentants les plus autorisés de la fraternité humaine, de la France abolitioniste et généreuse et, par là, la cause certaine de la disparition de leurs marchés d'esclaves scandaleux en notre siècle de liberté outrancière. Le gouvernement, nous voulons bien l'espérer, s'il a quelque souci de l'avenir africain, tiendra énergiquement la main pour briser ces oppositions qui seraient notre ruine coloniale.

Une singularité ethnographique c'est, comme une tache blanche au sein des pays noirs, la présence de la race *foulah* qui a établi sa domination des rives de la Bénoué à celles de la Sangha.

« Les Foulani sont *blancs*, dit M. Mizon, probablement de race aryenne, et je suis porté à voir en eux le peuple pasteur, les Hycsos, qui autrefois envahit l'Egypte et y régna pendant plusieurs siècles...Leurs mœurs, leur architecture, leur hostilité non déguisée envers leurs corréligionnaires de race sémitique et tant d'autres preuves sont venues m'affermir dans cette opinion. L'œuvre qu'ils poursuivent, en Afrique, est une œuvre de civilisation ; ils apportent aux peuples païens le bien-être de la vie, le confortable, et, le plus grand de tous les biens, la sécurité. Loin de rencontrer une zone de dévastation entre les pays musulmans et les pays païens, j'ai trouvé autour des avant-postes musulmans une population dense, vivant en bonne intelligence avec les musulmans qui leur apportent du nord les produits des industries européennes et haoussa. C'est au delà que se touve la zone dépeuplée.

Notre politique, dans ces contrées, doit être l'accord avec les musulmans ; c'est avec eux que nous devons poursuivre l'œuvre de la civilisation que nous avons entreprise dans ces pays. » (*Journal officiel*, 21 juillet 1892, n° 196.)

*
* *

Tous les noirs de l'Afrique équatoriale ont en commun une dolichocéphalie accentuée, un prognéthisme des plus remarquables, une couleur acajou différente des tons noir grisâtre des indigènes côtiers.

Les cases sont presque toutes construites avec du bambou ou un palmier de la forêt ; il n'y a pas d'autre ouverture que la porte. L'intérieur est divisé en deux parties : la première est la pièce commune, salon, salle à manger, cuisine ; l'autre est la chambre à coucher où l'on place les fétiches.

L'indigène de l'intérieur est peu vêtu : il s'habille avec de l'étoffe faite au moyen de fibres de raphia ou avec l'écorce d'un figuier rendue souple par le macérage et le battage. A mesure qu'il entre en contact avec les européens il se sert de nos étoffes. A la côte, surtout à Libreville, les hommes commencent assez à porter nos habits, tandis que les femmes revêtent peu à peu les robes françaises, quelquefois en tissu de soie, articles fanés la plupart, de nos grands magasins.

Parmi les peuplades de l'ouest africain il y a *l'homme libre*

et l'esclave. Le premier ne travaille pas ; il chasse, il pêche, il fume ou fait palabre longuement en quoi consiste son plus vif plaisir, tant est innée chez les africains équatoriaux la passion de parler. A la femme les soins du ménage, des animaux domestiques, des enfants et des plantations alimentaires. Le nègre, comme l'arabe, peut avoir plusieurs femmes, selon ses moyens de fortune. Il a tout droit despotique sur elles et en use et abuse férocement.

Tous les noirs ont un goût irrésistible pour le tabac et, sur le littoral, il n'y a que les gens misérables qui ne possèdent une pipe en terre brunie par l'usage et dont le type serait vendu, en France, de 5 à 10 centimes. Presque partout, le fond de la nourriture c'est d'abord le manioc et la banane, ensuite le maïs, le mil, l'igname et la patate douce. Aux fêtes, on y ajoute du gibier, du cabri, des poulets. On mange aussi beaucoup de poisson fumé.

Avant la conquête, ils n'avaient pour armes que le fusil à silex et une espèce de javelot très primitif. Dans les bassins de l'Ogôoué, du Kiliou et du Congo les indigènes naviguent et pêchent sur des pirogues. On les fabrique avec un tronc d'arbre creusé à la hache et à l'herminette.

Après, on flambe la partie en contact avec l'eau, ce qui la rend luisante, imperméable et glissante. Sur les bords de l'Ogôoué, la pirogue peut transporter jusqu'à 30 voyageurs ; sur le Congo, principalement sur l'Oubanghi, elle peut recevoir jusqu'à 100 hommes. Plus haut, les congolais construisent des radeaux de guerre sur lesquels 120 et même 150 hommes peuvent s'embarquer.

Comme leurs congénères des autres parties de l'Afrique, les noirs du Congo sont d'une gaieté exubérante et, dès que le soleil disparaît à l'horizon radieux, ils se livrent avec frénésie à des jeux de corps burlesques et à des danses vertigineuses. C'est au son de leur instrument préféré : le tam-tam ou d'un autre instrument musical assez indéfinissable, dont les cordes vibrantes n'ont rien des ondes d'un stradivarius.

(*A suivre*) LOUIS ROBERT.

Du Clergé de Paris.

UNE PETITE ÉGLISE

LES MANHARTERS

EPISODE DE L'HISTOIRE DU TYROL 1809-1826

(*suite*)

1° Reconnaissez-vous l'ordinaire, ici présent, comme votre légitime pasteur? 2° Voulez-vous le respecter et lui obéir, comme au conducteur de vos âmes ? 3° Êtes-vous prêts à vous joindre au reste des fidèles, pour la réception des sacrements et l'assistance au saint sacrifice de la messe? 4° Renoncez-vous à vos erreurs et consentez-vous à vous laisser instruire de la vraie doctrine ?

Manhart, prié le premier de signer, s'avança très ému et très pâle ; il prit le papier d'une main tremblante, relut les questions et signa lentement, après avoir ajouté cette réserve : « Je demande qu'on me permette d'aller à Rome, pour consulter le saint Père ».

Sa femme signa, sans condition. Quand vint le tour de Mair ; les yeux étincelants, la figure enflammée, il écarta la plume qu'on lui offrait et s'écria :

« Avant tout, je veux aller à Rome ; tant que mes oreilles n'auront point entendu le vicaire du Christ m'assurer que ce monsieur est notre légitime archevêque, je ne le croirai pas !

Les autres Manharters très impressionnés par cette énergique déclaration, refusent de signer ou ne le firent qu'avec des restrictions qui enlevaient toute valeur à leurs promesses.

Sortant fièrement de la sacristie, ils dirent à la foule, qui les attendait avec anxiété.

» Eh bien ! les loups ne nous ont pu dévorer ! »

L'archevêque sortit aussi, pour donner sa bénédiction sur le parvis ; le peuple se jeta pieusement à genoux, mais les Manharters debout, ricanaient et montraient le costume séculier du prélat avec des gestes irrespectueux.

Monseigneur de Firmian allait parler, lorsqu'une jeune fille de seize ans, fendant la foule, l'interpella avec insolence en criant :

« Dis-moi un peu, quand faisions-nous bien, autrefois ou maintenant ? »

L'archevêque eut l'imprudence d'essayer de répondre :

« Autrefois, comme aujourd'hui... commença-t-il.

La jeune fille battait des mains, elle reprit, soutenue par les applaudissements des Manharters :

« Qui donc, de toi ou du Cardinal, sait mieux ce qu'il faut faire ? Tu en sais peut-être plus que le pape ?

Les fidèles atterrés de ce mépris de la dignité épiscopale, n'osaient lever la tête, des larmes coulaient ; mais les Manharters continuaient leurs bruyants applaudissements. La discussion devenait impossible ; le prélat dût s'éloigner pour ne plus revenir.

Manhart et ses partisans demandèrent alors, en redoublant d'instances, qu'on autorisât leur voyage à Rome. Le bon M. de Mensy et le gouverneur du Tyrol, le comte de Bissingen, appuyaient leur demande, mais le ministre autrichien, Saurau, ne voulait rien entendre et traitait les récalcitrants de fous dangereux qu'il fallait réduire par la rigueur au lieu de favoriser leurs billevesées.

Heureusement, il chargea de cette mission un homme intelligent et fort estimé dans le pays, qui sut adoucir les instructions ministérielles. C'était le président du conseil des affaires ecclésiastiques, Bernard de Galura; à l'époque de l'invasion, les menaces de Napoléon n'avaient point intimidé ce haut fonctionnaire ; resté fidèle à l'empereur d'Autriche, Galura risqua, plus d'une fois, sa vie, avec un courage qui lui valait les sympathies des Manharters eux-mêmes.

Ce fut à Schwaz que M. de Galura réunit les principaux chefs de la secte; il parlementa longuement avec eux et fit les plus grands efforts pour convaincre Manhart.

« Ne voyez-vous pas, lui disait-il, que vous troublez l'ordre établi dans l'Église par Jésus-Christ lui-même ? Vous vous

attribuez un pouvoir qui ne vous appartient pas ; de qui le tenez-vous ?

« Du « Cardinal ! » reprenait fièrement Manhart.

« Voyons, mon ami, réfléchissez ; le nonce a-t-il pu vous établir docteur et prédicateur ? Vous a-t-il conféré le sacrement de l'Ordre ?

« Pour cela, non !

« Vous savez cependant que l'Ordre seul communique les pouvoirs auxquels vous prétendez. Le Christ n'a donné qu'aux prêtres la mission d'enseigner l'Évangile ; ne le croyez-vous pas ?

Manhart se taisait, M. de Galura lui exposa, d'une manière très frappante, la constitution de l'Église catholique, puis lui lut une lettre du pape saint Clément, en appuyant sur ce passage :

« Quiconque se sépare de son évêque, se sépare de Dieu ».

« Oh, mon ami, conclut le président, songez à ce que vous faites ! Non seulement, par votre obstination, vous restez en dehors du corps de l'Église, mais vous vous privez des sacrements, de la confession, du saint sacrifice de la messe ; vous rompez avec vos pasteurs, avec le premier pasteur du diocèse et, par conséquent, avec le pape lui-même !.. Vous renoncez à votre part de paradis... Que répondrez-vous quand vous paraîtrez devant Dieu ?...

L'Évangile le dit : « Pour celui qui scandalise un des petits qui croient en Notre-Seigneur, mieux vaudrait qu'on lui attachât au cou une meule de moulin et qu'on le jetât dans la mer ! » Et vous, Manhart, vous scandalisez, vous égarez tant d'âmes ! Ah ! je tremble pour votre salut !

Le malheureux Manhart fondait en larmes...

« Laissez-moi, suppliait-il, oh ! laissez-moi partir pour Rome, laissez-moi aller interroger le Saint-Père... Combien sommes-nous à plaindre, nous autres pauvres gens, de ce que vous ne vous accordez pas avec le Nonce ! Laissez-nous aller au Saint-Père... Quel dommage cela vous causerait-il, à vous et à l'empereur ? Nous paierons les frais du voyage... Le pape n'est pape que pour éclairer tous les fidèles dans leurs doutes.

« Oui, mon ami, interrompait, doucement, M. de Galura, mais si tous les catholiques refusaient d'obéir à leurs prêtres et à leurs évêques jusqu'à ce qu'ils aient pu interroger le pape lui-même, où en serait-on ? Toute la hiérarchie de l'Église se trou-

verait renversée : Néanmoins, puisque rien ne peut vous convaincre, adressez-vous, vous, j'y consens, au souverain pontife ; un voyage à Rome n'est pas nécessaire pour cela. Le pape ne comprend point votre langage, vous n'entendriez pas le sien ; il vous faudrait un interprète, quand même vous seriez à ses pieds, acceptez donc ses interprètes naturels ; il y a des moyens d'obtenir une réponse certaine du pape, ne vous en contenteriez-vous pas ?

« Si nous étions certains que le saint Père ait parlé, n'importe ce qu'il nous commande, nous le ferions.

« Donc, vous renoncez au voyage de Rome ?

« Oui, si l'on peut nous faire connaître avec certitude la réponse du saint Père. »

M. de Galura était profondément touché des souffrances morales de ces pauvres errants et d'une obstination, par certains côtés, vraiment héroïque ; il insista près du ministre pour qu'on fît venir Manhart à Vienne, où le chef des dissidents conférerait avec le nonce.

Mais tout appel direct au Saint-Siège faisait frémir les joséphistes autrichiens ; d'ailleurs, on était fort irrité contre les Manharters qui s'étaient déclarés déliés de leurs devoirs de sujets envers l'empire, sous prétexte que des chrétiens ne pouvaient avoir aucun rapport avec un gouvernement séparé de l'Eglise. — Car, pour l'Eglise d'Allemagne, les sectaires la traitaient de « prostituée infâme et vendue ».

Un mot du pape aurait fait cesser toutes ces erreurs et tout ce trouble ; plutôt que de le lui demander, les ministres autrichiens préférèrent violenter les consciences ; la persécution la plus odieuse et la plus maladroite fut ordonnée.

Les Manharters se rassemblaient le dimanche, où ils pouvaient, à l'heure des offices. L'un d'entre eux lisait les prières de la messe et faisait une exhortation. On interdit ces réunions, on poursuivit ceux qui s'y rendaient ; aussitôt leur nombre augmenta. Ils se cachaient dans les forêts, gravissaient le sommet de la Salve, pour s'enfermer dans la petite chapelle de Saint-Jean-Baptiste. Ils fréquentaient aussi l'église de Sainte-Elisabeth, mais seulement quand on n'y officiait point. Leur retraite préférée était la crypte de l'église de Hopfgarden. Ils trouvaient là, une chapelle consacrée à Notre-Dame-des-Sept-Douleurs et ornée d'ossements humains dont la funèbre

broderie s'harmonisait avec leurs sombres dispositions ; ils entendaient le son des cloches de l'église supérieure, l'écho des orgues et de la voix des prêtres, et ils pleuraient d'être séparés de l'assemblée chrétienne, sans pouvoir se résoudre au retour, tant ils se croyaient dans l'unique et véritable voie.

Les pauvres égarés se confessaient tout bas, devant le crucifix du sanctuaire et communiaient spirituellement ; ni pour le baptême, ni à l'heure de la mort, ils ne recouraient au ministère du prêtre. On enterrait leurs morts en terre non bénite, sans prières, sans clergé... si quelque fidèle leur reprochait cet enfouissement civil, ils répondaient que les corps des premiers chrétiens avaient bien été jetés au fond des cloaques ou livrés aux bêtes féroces. Un des plus pieux Manharters étant mort, à Kirchbichl, dans l'Unterinnthal, la police le fit inhumer non dans le cimetière de la paroisse, mais dans un pré, derrière l'église. Ce lieu devint l'objet d'un pèlerinage très fréquenté.

Rien ne décourageait les dissidents : emprisonnés pour contravention aux lois, ils se regardaient comme des confesseurs de la foi et souffraient sans murmurer. Mair qui, en été, se cachait dans la montagne et en hiver, restait confiné en un coin de son étable s'étant aventuré un jour, dans la rue, fut arrêté puis transporté à Inspruck avec Manhart (1822). Un grand nombre de leurs adhérents subirent, comme eux, l'amende et la prison. La résignation des Manharters commençant à s'épuiser, les fonctionnaires autrichiens craignirent un soulèvement populaire. Il fut question de déporter les chefs de famille ; on osa aller jusque là ; on devait d'abord, sévir contre onze des plus influents Manharters, on se borna, néanmoins, à interner Manhart à Brunech et Thomas Mair à Méran.

Cependant, un archevêque, reconnu par le souverain pontife, venait d'être envoyé à Salzbourg ; c'était Mgr Augustin Gruber, dont le cœur vraiment pastoral s'émut douloureusement de la situation de son troupeau. Il s'empressa de se rendre dans la Brixenthal, y prêcha avec toute la tendresse, toute la conviction d'une âme d'apôtre, fit couler des torrents de larmes des yeux des pauvres Manharters et... n'obtint rien !

« Si nous étions sûrs que le pape nous le donne pour archevêque, nous l'aimerions bien volontiers », répétaient les malheureux égarés.

Mgr Gruber rentra dans sa ville épiscopale malade, à bout de

forces, après avoir reçu la soumission de six Manharters qui se retractèrent le lendemain, réclamant avec les autres, l'appel au pape. Le digne archevêque résolut de tenter l'impossible pour que cette satisfaction fut enfin accordée aux récalcitrants. Le souverain pontife venait de publier le jubilé de son intronisation, sur les instances de Mgr. Gruber, l'empereur profitant de la circonstance, autorisa une députation de Manharters à se rendre à Rome, en qualité de pèlerins. La joie fut immense par toute la vallée, les visages si sombres de Manharters rayonnèrent, tandis que la bureaucratie viennoise désapprouvait cette tolérance de l'empereur et prétendait que le Saint-Siège s'emparerait de l'affaire pour aggraver les difficultés alors pendantes, entre la curie romaine et le gouvernement Autrichien. On doutait de la sagesse pontificale, car on n'était plus guère catholique, en Autriche, comme le disaient les Manharters.

Il fallait en finir, pourtant, l'empereur fit donner à Manhart une lettre antographe pour être remise au pape, on prit toutes les dispositions nécessaires pour le voyage et l'on réunit à Méran les trois chefs désignés: Manhart, Mair et Laiminger. Le préfet leur délivra des passeports qu'il accompagna de minutieuses instructions.

Thomas Mair surtout, semblait transporté; il s'écriait avec une joie naïve.

« Oh, je lui dirai tout, oui tout !

« A qui, demanda le préfet.

« Mais au saint Père, donc ? Qui croirait-on si l'on ne croyait pas le pape ?... Pourvu que ce soit un vrai pape ! »

Les obstinés paysans se ménageaient déjà une échappatoire. On leur traça un itinéraire et on leur adjoignit un interprète, Pierre Amort, originaire du Tyrol-Italien, homme intelligent et sûr, qui parlait également bien l'une ou l'autre langue.

Nos pèlerins traversèrent Verone, Mantoue, Bologe, Padoue; ils arrivèrent, le 2 octobre, en vue de la ville éternelle ; la route leur avait paru longue ; ils allaient à pied, récitant presque constamment leur chapelet ou entamant avec Amort d'interminables discussions théologiques, car ils prétendaient le convertir.

Dès qu'ils aperçurent le panorama et le faîte des églises de Rome, les quatre paysans ôtèrent leurs larges chapeaux, puis tombèrent à genoux, les Manharters fondirent en larmes.

On les hébergea gratuitement à l'hospice germanique d'*All*

Anima ; comme Léon XII était alors malade, les pèlerins durent se reposer, ou visiter les sanctuaires romains, en attendant l'audience pontificale. Le cardinal prince Ruspoli protecteur de l'hospice, voulut un jour voir les tyroliens ; il parlait leur langue avec assez de facilité et comptait les interroger. Il arriva donc en grand équipage, leur fit servir une abondante collation à laquelle il présida gracieusement. Au dessert les langues se délièrent, alors le cardinal demanda aux pèlerins, d'un ton plein de bienveillance, d'où ils venaient :

« Du Tyrol, répliquèrent-ils.

« Beau pays ! s'écria le prince de l'Eglise ; on y garde encore l'esprit chrétien ! Et quel est votre canton ?

« La Brixenthal, le bas pays.

« Vous venez uniquement pour gagner votre jubilé ?

« A vrai dire, reprit Mair, nous avons fait le voyage surtout pour nous appuyer sur le rocher de saint Pierre. Nos prêtres ont quitté la voie droite, nous voudrions savoir ce que pense d'eux, le Saint-Père.

« Comment se nomme votre archevêque ?

« Nous dépendons, à présent, de l'archevêché de Salzbourg.

« Ah ! Je connais le pieux, le sage archevêque de cette ville, l'excellent Augustin Gruber ! Heureuses les brebis conduites par sa houlette ! »

A ces mots, Thomas se leva furieux ; jetant son assiette sur les dalles, il s'écria :

« On cherche à nous tromper, ici comme ailleurs !... Nous parlerons au Pape. C'est lui que nous voulons et non vous autres ! »

D'un violent coup de poing sur la table, il bouleversa, brisa tout le service. Le prélat, fort mécontent, quitta la salle en murmurant :

« Que faire avec ces gens-là ? »

Trois semaines s'écoulèrent, les pèlerins visitaient les églises de Rome, mais l'attente leur semblait longue ; ils allaient s'impatienter, quand on leur annonça enfin que, d'après les ordres du souverain pontife, l'abbé Mauro Cappellari, vicaire général des Camaldules, devait conférer avec eux et les préparer à l'audience solennelle.

On les conduisit au monastère des Camaldules située dans la campagne romaine et environné d'immenses jardins où se voyaient encore les ruines du palais des Césars.

D'une taille élevée, très imposant sous sa longue robe de religieux, l'abbé Capellari, depuis Grégoire XVI, accueillit les Manharters avec une indulgente bonté. Un prêtre allemand lui servait d'interprète et de secrétaire, car, des deux côtés, on devait dresser un procès-verbal des séances.

Ni l'austère poésie du lieu, ni la dignité du vicaire général n'émurent beaucoup nos paysans. Ils avaient l'entêtement de l'ignorance et un peu de l'orgueil des sectaires, mais en même temps, leur naïve bonne foi désarmait le docte interrogateur. Il fallut six entretiens pour les convaincre ; on laissait un intervalle de plusieurs jours entre chaque entrevue, ne voulant pas les surprendre ou les étourdir.

Tous parlaient à la fois, s'emportaient, gesticulaient, il était impossible d'écrire leurs réponses, tant ils y mettaient de volubilité et de désordre. L'abbé Capellari eut beaucoup de peine à obtenir qu'ils ne parlassent que successivement. Leurs principales difficultés se résumaient dans la question de l'interdit lancé contre Napoléon et ses adhérents. D'après les Manharters cette excommunication entraînait la déchéance du clergé de Salzbourg, on ne parvenait pas à les faire renoncer à cette opinion.

Le récit de ce qui se passa dans une de ces pénibles séances donnera une idée de toutes les autres et de la patience avec laquelle l'abbé Capellari conduisit la négociation.

Après quelques préambules Thomas Mair frappe sur la table et s'écrie :

« Oui, oui ! Toujours la même chose, ici comme chez nous on cache la lumière. Mensonge partout ! Tromperie, fausseté ! Je ne vous crois pas, vous prétendez représenter le Saint-Père et vous vous entendez avec les prêtres de Salzbourg ! Vos belles paroles ne nous abuseront point ! La véritable Église se prouve par des miracles, faites un miracle !

« *L'abbé Capellari.* Si nous, prêtres romains, nous ne sommes point de la véritable Église, si vos prêtres de Salzbourg n'en sont pas non plus, où se trouve-t-elle donc ? Peut-être, la composez-vous seuls, toi et tes compagnons ?

« Oui !

« Eh bien, mon ami, puisque vous êtes la véritable Église, à vous d'opérer des miracles ; voyons, ne tardez pas !

« Thomas, embarrassé, jeta sa plume avec colère et reprit son refrain.

« Tant que le Saint-Père ne nous parlera point de sa propre bouche, nous ne croirons personne.

L'abbé Capellari : Le Saint-Père ne fera que confirmer ce que je vous dis en son nom.

Thomas : Mais si l'on nous conduisait devant un faux pape ?

Le représentant du souverain pontife s'indigna d'une pareille insolence :

« Crois-tu donc que nous ayons un faux pape ? demanda-t-il d'une voix sévère. Allons, expliquez-vous sans détour, afin que nous sachions à quoi nous en tenir ; êtes-vous hérétiques ou fidèles ?

Thomas, se retrancha dans son invariable formule :« Nous croyons tout ce que croit le vrai pape ! »

La conférence dura sur ce ton, pendant trois heures ; ensuite, on fit passer les Tyroliens dans le réfectoire. Ils mangèrent avec appétit, prenant la salade à pleine main, buvant l'huile et le vinaigre dans les carafes, plongeant leurs doigts dans les sauces. L'abbé Capellari, quoique fort austère, avait beaucoup d'entrain et de joyeuse humeur, il riait si fort des façons de ces braves gens, que, ses épaules étaient toutes secouées, « dit la relation ». Devenu pape, il se plaisait à raconter cet inoubliable dîner « avec Messieurs les Tyroliens à San-Grégorio.

A la dernière conférence, le vicaire général des Camaldules déclara aux pèlerins que le Saint-Père souffrait toujours du larynx et pouvait à peine parler, que d'ailleurs la dignité souveraine ne permettait point au pape de discuter avec les fidèles.— L'abbé Capellari ajouta :

« Sa Sainteté veut vous voir, elle confirmera en peu de mots mes paroles ; si dans ces conditions vous ne consentez point à vous soumettre, Elle m'ordonne de rompre toute négociation. Maintenant, consultez-vous et dites si vous consentez à signer une déclaration ainsi rédigée :

« Nous reconnaissons la vérité de tout ce que Mauro Capellari, abbé de Saint-Grégoire, nous a exposé. Nous croyons son enseignement et le mettrons en pratique, dès que sa Sainteté Léon XII, nous l'aura confirmé de sa propre bouche. »

« Oui, oui ! s'écrièrent Manhart et Laiminger, nous voulons signer.

Thomas Mair hésitait :

« Quand verrons-nous le Saint-Père ? demanda-t-il, les yeux ardemment fixés sur ceux de l'abbé Capellari, qui soutint ce regard interrogateur, sans trouble.

Enfin, Thomas signa ; mais il avait fallu discuter encore plusieurs points, d'une façon minutieuse.

Entre autres : la diminution des jours fixés, le vaccin exigé par le gouvernement et recommandé au prône..... Des changements liturgiques, plus ou moins graves, scandalisaient aussi nos rustiques casuistes. Afin de ne rien brusquer l'abbé Capellari remit la décision de ces cas à l'ordinaire et fit promettre aux envoyés qu'ils s'y soumettraient eux et par leurs mandants.

Tout semblait applani, mais les Tyroliens résistaient toujours ils reculaient à mesure qu'on croyait avancer.

Ils en revinrent à une de leurs idées fixes. Le pape près duquel on allait les conduire, ne serait peut-être pas le pape authentique ? L'abbé Capellari déployait une héroïque patience ; il leur montra un portrait de Léon XII qui ornait la salle :

« Regardez-le bien, leur dit-il ; ce portrait est parfaitement ressemblant, on en trouve la copie chez tous les marchands de gravures et dans des milliers de maisons, vous pouvez donc vous convaincre aisément de l'identité de celui auquel vous serez présentés.

Un peu tranquillisés, les paysans se mirent à contempler longtemps cette image comme s'ils la voyaient pour la première fois ; après quoi, on collationna les procès-verbaux des séances. Trouvés conformes, ils furent envoyés au souverain pontife.

Le lendemain, le pape ordonna de préparer les pèlerins pour la réception des sacrements. Depuis dix-huit longues années, ni Manhart ni ses compagnons ne s'étaient confessés. Quand ils se sentirent réconciliés avec Dieu, l'Église et leur conscience, ce fut un bonheur indicible ; on ne les reconnaissait plus, leurs visages, perdant l'expression farouche des sectaires, rayonnaient de joie.

Plusieurs cardinaux voulurent les faire dîner, le prince de Ruspoli les invita de nouveau ; il s'amusa et rit aux larmes en les voyant éplucher les écrevisses et autres mets du même genre choisis exprès. Ils déchiraient tout à belles dents, avalaient brusquement les huîtres, croquaient, crachaient, sans

le moindre souci des règles du bon ton, et le prince les encourageait par sa bonne humeur.

Enfin, l'audience papale fut indiquée pour le 18 décembre. Les Manharters pleuraient, chantaient, battaient des mains, se livraient à des transports délirants. Le grand jour tant attendu, tant différé se leva. L'abbé Capellari vint lui-même chercher ses protégés afin de les introduire au Vatican, il leur fit traverser une longue suite de pièces que les pieux paysans regardèrent à peine. Ils tremblaient d'émotions et arrivés sur le seuil de la chambre où le pape devait les recevoir, lorsqu'ils aperçurent le majestueux vieillard vêtu de blanc, qui s'avançait vers eux, ils tombèrent à deux genoux devant lui. Léon XII les salua paternellement, s'assit et leur fit signe d'approcher ; nos pèlerins marchèrent sur les genoux jusqu'auprès du pape, puis baisèrent sa mule avec une telle ferveur que le souverain pontife ne put s'empêcher de sourire. Il les interrogea ensuite, avec bonté. Le curé de Dahmen traduisait ses paroles, comme il avait traduit déjà les entretiens de l'abbé Capellari.

« Croyez-vous bien à tout ce que vous a dit ce vénérable abbé ? demanda le Saint-Père.

Oui, oui, nous croyons tout ! sanglotèrent les envoyés.

« Ce qu'il vous a dit, je l'eusse dit moi-même, répétez-le à vos frères. . Nous le promettez-vous ?

« Oui, oui, nous le jurons !

« Etes-vous tranquilles ? Quelque difficulté vous gêne-t-elle encore ?

« Plusieurs des nôtres ont été inhumés en terre profane, reprit timidement Manhart.

« Oh ! cela n'a pas empêché leurs âmes d'aller au ciel.

« Nous serions heureux de voir déposer leurs corps en terre bénite. Nous vous en conjurons, Très Saint-Père, permettez que ces restes soient transportés dans le champ de repos de la Sainte Église !

« Nous ne devons point empiéter sur les droits de votre archevêque. Adressez-vous à lui, il fera ce qui sera convenable à cet égard.

Le pape ajouta qu'il allait écrire à l'empereur, pour lui recommander les pieux Tyroliens ; puis, montrant du geste une grande corbeille remplie de chapelets, de croix, de médailles, il continua :

Tous ces objets vous sont destinés, nous les avons bénits ; distribuez-les entre vous et entre vos compatriotes ; faites en sorte que tous reçoivent un témoignage de notre paternelle affection :

Manhart et ses compagnons baisèrent, avec un nouveau transport, la mule de Sa Sainteté ; avant de quitter la salle, s'arrêtèrent longuement pour contempler le pontife et graver ses traits dans leur mémoire. Les larmes leur montaient aux yeux, le Saint Père leur sourit une dernière fois, enfin ils sortirent du Vatican.

Le retour des pèlerins dans la vallée de Brixen fut salué par d'enthousiastes acclamations ; lorsqu'on annonça qu'on allait distribuer les cadeaux du Saint Père, la joie n'eut plus de bornes, la plus petite médaille valait tous les trésors de la terre, aux yeux de ce peuple si pieux. On fixa un jour et tous les Manharters vinrent à Hopfgarden, faire une soumission solennelle entre les mains des commissaires de l'archevêque, puis ils participèrent aux sacrements avec la plus joyeuse ferveur. Après avoir été si longtemps privés de la mane céleste, il leur semblait, disaient-ils, revivre d'une vie nouvelle et se réveiller d'un mauvais rêve.

Néanmoins le germe des résistances n'était pas entièrement arraché. Une jeune fille faillit détruire tout le bien si laborieusement obtenu. Marie Sillober ou la *Moid* (1), était une simple

(1) *Moid* est une altération de *Marie* dans le patois tyrolien.

servante de vingt ans, d'une rare beauté et d'une étonnante éloquence ; pieuse, sage, vénérée comme une sainte, parmi les Manharters, son zèle pour la secte avait quelque chose de farouche et d'exalté ; on la croyait inspirée. Elle servait depuis son enfance, dans une famille de cultivateurs très attachée au schisme de Manhart, partageant le fanatisme de ses maîtres, l'exagérant encore s'il était possible.

Quand il avait été question d'aller à Rome la jeune servante s'était mise en fureur.

« Un pèlerinage ! s'écriait-elle. A quoi bon ? Ne sommes-nous pas ici sur une terre sainte ? Que vont demander au Pape ces hommes sans foi, ces roseaux brisés ? Si le pape, qu'ils veulent consulter, est un vrai pape, il parlera comme Pie VII ; s'il parle autrement, ce n'est pas un vrai pape.

Moid s'était pourtant décidée à donner son obole, pour les frais du voyage, car on lui avait assuré qu'on se rendait à Rome

uniquement afin de voir si le pape régnant était vrai ou faux

Le jour de la distribution des cadeaux du pape, Manhart et Mair, assis devant une table, où l'on venait de placer la corbeille du saint Père, commençaient la répartition des pieux objets, lorsque Moid, écarta la foule qui se pressait dans la maison et, s'avança près de la table. Elle se mit à regarder les deux hommes avec une étrange expression, puis sembla entrer dans une sorte de sommeil extatique dont elle sortit au bout de quelques minutes, en murmurant :

« Ah ! c'est donc vous ?... Tout à l'heure j'ai vu, là, à votre place Hérode et Caïphe !... Hélas ! hélas ! je sais ce que cela signifie !... Moid cacha son visage entre ses mains et fondit en larmes. Quelques femmes se mirent à pleurer comme elle.

« Vous avez trahi vos serments ! reprit la jeune fille, qui se redressa menaçante et inspirée. Vous avez vendu le Sauveur, renié la foi !

Montrant du doigt les chapelets amoncelés, elle continua d'un ton véhément :

« Vous voudriez nous acheter avec ce clinquant, cette mercerie, ces bagatelles ! Tentateurs ! Dieu vous juge !

Sortant à ces mots comme un ouragan, elle laissa l'assistance sous la plus pénible impression. Quelques jours après, Moid revint chez Manhart ; elle rapportait le lot d'objets pieux attribué à la famille de ses maîtres ; jetant le paquet sur la table elle cria :

« Tiens Judas, garde tout cela ! nous n'en voulons pas un grain !

« Fille orgueilleuse ! ne put s'empêcher de dire la femme de Manhart ; elle blâme tout, parce qu'on ne l'a point envoyée à Rome...

Des murmures s'élevèrent contre Moid ; mais Manhart avait été frappé au cœur ; la fanatique paysanne s'en aperçut.

« Viens ! lui dit-elle.

Manhart fasciné la suivit, lorsqu'ils furent dehors :

« Bast (Sébastien), lui demanda-t-elle, qu'as-tu fait ? Si tu ne pouvais achever, pourquoi commencer ? Ecoute, je vais te montrer comment tu as perdu la grâce de Dieu. Réponds !... Tu es entré dans leurs églises ? Ne mens pas, je sais tout ; dis oui ou non !

Manhart, les larmes aux yeux, fit un signe affirmatif.

« Oh le malheureux !... Tu as voulu plaire au monde ; on ne peut servir deux maîtres ; aussi, Dieu t'abandonne ! Ah ! je te croyais plus intelligent... Avant de conclure ne devais-tu pas

t'assurer si *Celui* d'à présent, qui se dit vicaire du Christ, est uni avec l'ancien Pape par la doctrine? s'il est le pape véritable ? Mais tu as cru les trompeurs. Tu t'es confessé à eux, tu as communié de leurs mains !... Avoue-le, tu as fait une folie!

Manhart pleurait comme un enfant, l'ardente prophétesse n'avait pas fini :

« Va, maintenant, va, poursuivit-t-elle, va te traîner aux pieds des Messieurs d'Inspruck et de Salzbourg, va mendier, de presbytère en presbytère ; accepte de l'argent, des beaux habits, des louanges... Si la bouche des hommes te félicite, celle du Seigneur te vomit! — La mission qui t'avait été confiée, je l'accomplirai, moi! Devant le ciel, je t'assigne au tribunal du Christ !

La jeune fille, les yeux fulgurants, les bras étendus, fit un geste dramatique, puis avec des hurlements de bête fauve, elle s'enfuit à travers champ... Manhart restait épouvanté.

Bientôt, cédant à l'influence de la prophétesse, dix-sept Manharters revinrent sur leur rétractation. Mais Manhart lui-même, ainsi que Mair et Laiminger tinrent loyalement la parole donnée ; rien ne put les ébranler

Des dix-sept adhérents de Moid, la plupart faisaient partie de la famille où celle-ci était en service. Vainement le saint archevêque de Salzbourg s'efforça de ramener le petit troupeau de nouveau mutiné. Il vint lui-même dans la vallée pour courir après ses brebis, mais deux femmes l'insultèrent grossièrement et Moid lui soutint en face, « qu'il n'y avait plus de pape légitime. Léon XII se trouvant excommunié avec les cardinaux *napoléonniens* dont les suffrages, par un abominable sacrilège, l'avaient placé sur la chaire de saint Pierre... »

Ces injures et cette obstination révoltèrent tous les assistants ; les autres Manharters déjà réconciliés, se pressaient autour de leur pasteur, lui demandaient pardon, l'assuraient d'une soumission absolue. Rien ne consola le saint archevêque de la perte de ses ouailles ; pendant toute la durée de son épiscopat, ces dix-sept égarés furent son grand chagrin, sa constante préoccupation. Quelques-uns lui revinrent cependant; entre autres le fils aîné de la famille chez laquelle demeurait Moid. — Sa mère le maudit. Chaque fois qu'elle le rencontrait, elle écumait de rage lui montrant le poing et l'appelant « renégat ! » Cette femme repoussa le prêtre de son lit de mort et voulut être déposée, près de son mari, en terre non bénite.

Quant aux derniers obstinés, comme ils faisaient peu de bruit, ne paraissaient guère, ne cherchaient point à recruter d'adhérents, l'autorité ne s'en occupa nullement, laissant éteindre ces restes d'une rébellion déjà presque oubliée.

La Moid continua, pendant quelques années, à jouer le rôle de prophétesse ; peut-être que son ignorance la maintenait dans une espèce de bonne foi. Elle priait et jeûnait beaucoup, elle observait strictement les anciens jours fériés.

Ses disciples lui demandaient de bénir des herbes, des fleurs, de l'eau et certains objets auxquels ils attribuaient une vertu miraculeuse, on la respectait et on la craignait, à peu près comme les antiques prêtresses du paganisme ou les sorcières du moyen-âge. Elle disparut silencieusement. Manhart mourut en 1841 ; Mair en 1849; il était devenu aveugle, mais ses yeux brillaient encore de joie et d'émotion, quand on lui parlait de sa visite au saint Père.

On garda précieusement, dans une maison voisine de celle où Manhart habitait, la corbeille rapportée de Rome, dans laquelle on a réuni une partie des chapelets et des croix donnés par Léon XII. Ce trésor fait la gloire de la paroisse, on l'expose à côté du livre des saints Évangiles, sur le passage de la procession de la fête Dieu. Quant à l'histoire du schisme des Manharters peu de gens s'en souviennent dans le pays.

Remarquons-le en terminant, nulle part comme sur cette pieuse terre du Tyrol, la dévotion au Sacré-Cœur, née parmi nous, en France, n'a été accueillie et ne s'est propagée. Dès 1796, les représentants du peuple Tyrolien fondèrent solennellement, le *verein* (la société) du Sacré-Cœur. « Cette association, écrit un publiciste Allemand, sauva le pays ; démembré, partagé entre les puissances, privé de son autonomie, dépouillé même de son nom, le Tyrol s'est relevé, il a revécu !.. Quelle nation traversa jamais de pareils désastres sans y périr ? »

Fidèles et intrépides les Tyroliens l'ont été dans la suite des âges, parce qu'ils restaient profondément chrétiens ; malheur à qui sème le matérialisme dans l'âme des peuples; on sait ce que donne la récolte !

Les Manharters se sont égarés sans doute, dans l'excès de leur zèle, il y eut du moins, chez eux, ce qui manque là où les croyances font défaut : des caractères : c'est pourquoi ces obscurs héros nous ont paru intéressants.

J. DE ROCHAY.

LA FAUTE D'UN PÈRE

(*suite*)

— Cette révolte injuste contre la fortune qui t'est fidèle est faite pour étonner !

— Tous ces contre-temps m'irritent, m'exaspèrent.

— Mieux vaut attendre avec calme la fin de la tempête : l'impatience enflamme la douleur, augmente nos tourments. Plus il se fait attendre, et plus grand est le bonheur.

— Mais si, en vil ravisseur, un Maure perfide se trouve sur mon chemin ! si, servi par le hasard, un disciple du prophète...

— Impossible.

— Il faut le craindre.

— On croit trop aisément au mal qu'on redoute.

— Ah ! qu'on me la rende ou qu'on cesse de me leurrer.

— Elle reviendra.

— Non, non !

— Espère ! je t'en prie.

— Je ne le puis...

L'arrivée de plusieurs femmes met fin à cet entretien poignant.

En les voyant paraître Lara se penche vers son ami et lui dit :

— Voilà Isabelle.

C'était elle, en effet.

Elle s'avance à pas lents, soutenue par deux de ses suivantes.

Cependant, tandis que les chevaliers s'entretenaient ainsi, leurs soldats et les gens d'Alphonse, mêlés, confondus, et fraternisant, arrivaient de toutes parts, envahissaient les cours et les remparts, et devisaient bruyamment entre eux sur les événe-

ments extraordinaires auxquels ils venaient d'assister inopinément.

Un jeune page d'Alphonse, tout dévoué à son maître, se glisse alors furtivement entre les divers groupes, se rend chez Odila ; ne trouvant point l'intendant, il le cherche partout dans le château, arrive enfin dans l'appartement d'Isabelle.

La châtelaine, en ce moment, recouvrait le sentiment de la vie et la connaissance de ses peines ; ses larmes coulaient abondantes et silencieuses ; elle soupirait, priait avec ferveur.

A sa vue, le page hésite et s'éloigne ; puis, se ravisant tout à coup, il revient sur ses pas, s'approcha de l'infortunée et lui remet entre les mains une flèche, à l'extrémité de laquelle une lettre était attachée.

Isabelle prend la lettre, y jette les yeux, pâlit aussitôt :

— Mon Dieu ! mon Dieu ! murmure-t-elle, pauvre Alphonse !... Lara ! où donc est Lara ?

— Rodrigue arrive, Lara est allé le rejoindre ; je les ai vus s'entretenant d'Alphonse ; ils lui portent, madame, un visible intérêt.

— Rodrigue !... Il est là ? s'écrie la malheureuse.

Elle se soulève péniblement.

Et le page reprit :

— Ils sont dans la cour d'honneur et vous pouvez les contempler d'ici ; ils paraissent inquiets, quoique victorieux.

— Aidez-moi, mes amies, dit-elle alors à ses suivantes ; soutenez mes pas chancelants ! Si je n'interviens pas auprès de Rodrigue, Alphonse est perdu, et Zuléma !... O mon Dieu ! pitié !...

Elle se lève ; et, portée plutôt qu'elle ne marche, elle arrive auprès de Rodrigue, les cheveux épars et les yeux égarés, pleurant et gémissant.

Se jetant aux pieds du héros, elle lève vers lui ses tremblantes mains, et, muette d'inquiétude, elle attend que lui-même daigne la rassurer.

Rodrigue la relève avec bonté et lui dit avec attendrissement :

— O noble et innocente victime d'une déplorable erreur, pourquoi vous tenir à mes pieds comme une captive désolée ou une femme coupable ? Je connais les griefs qu'un traître inventa contre nous et je suis sensible à des malheurs immérités, dont j'ai souffert en même temps que vous. Que puis-je maintenant

pour vous rassurer, pour vous faire oublier ce triste passé? L'infortuné peut m'adresser des vœux, ah ! je ne comprends que trop le langage de la douleur. Demandez ce qui vous plaît, madame, et si cela dépend de Rodrigue, il vous prouvera que le Ciel ne condamne pas sans retour l'innocence et la vertu.

Isabelle les mains jointes, les yeux baignés de larmes, lui dit alors :

— Laissez-moi, seigneur, laissez-moi demeurer prosternée à vos pieds. C'est à genoux que la pauvre Isabelle doit implorer Rodrigue et mériter son appui. Alphonse est innocent, seigneur! On l'a trompé indignement. Si l'ami d'autrefois ne vous intéresse plus, ah ! de grâce, par égard pour moi, ayez pitié de lui!

— Qui donc, madame, vous a fait croire que je juge cet ami plus sévèrement que vous ? Me suis-je vengé de lui ? enfin, l'ai-je combattu ?

— Non, seigneur.

— Alors pourquoi implorer ma clémence ?

— Il va mourir !

— Mourir ! Qui l'a dit ?

— Et Zuléma, qui vous aime ; Zuléma que vous aimez, ce soir devra choisir entre le bon plaisir d'un Maure et la plus effroyable mort.

— Zuléma !... que dites-vous, madame ?

— Lisez, seigneur, lisez

Rodrigue dévore du regard la lettre qu'Isabelle lui abandonne.

Ses traits se contractent a mesure qu'il avance ; sa figure ridée soudain, devient livide et sa main tremble comme un roseau agité par la tempête ; mais ses yeux sont étincelants comme ceux du lion qui bondit sur le chasseur qui l'a blessé.

Puis, tout à coup, son visage pâle, qui paraissait auparavant si tourmenté, respire le calme froid d'une résolution farouche.

La menace, la fureur guerrière, la haine implacable, l'impatiente et cruelle vengeance, éclatent sur son front, y marquent leur présence par des rides profondes. La mort était dans ses regards, livide et sanglante, terrible.

Lara lui-même le contemplait ainsi avec épouvante.

— Ils vont donc mourir ? balbutie Isabelle.

Le héros lui répond brièvement :

— Laissez faire Rodrigue, madame ; soyez tranquille et reposez-vous sur lui pour tout le reste. Vous avez besoin de repos, retirez-vous. Quant à nous, nous allons réfléchir à ce qu'il convient de tenter ce jour même.

Elle s'éloigne le bénissant du regard.

Rodrigue passe aussitôt la lettre à Lara qui la parcourt.

— C'est la main d'Odila, dit-il en la rendant à Rodrigue.

— Evidemment.

— Il nous trompe encore, c'est la comédie qui se déroule à nos dépens. Pèse chacune de ses paroles : ne va-t-il pas jusqu'à dire que Mahomet menace la vertu de sa fille ? Mais Almanzor occupe seul ton château ; quand donc l'émir y serait arrivé ?

— Il y est cependant ; moi-même, je l'ai vu sur les murs, heureux et triomphant. Quand la retraite d'Almanzor allait se changer en déroute, il fit en personne une sortie contre nous pour l'appuyer et arrêter nos succès.

— Penses-tu qu'il ose sacrifier Alphonse, l'envoyer au bûcher? N'a-t-il pas plus d'intérêt à le garder comme otage, à trafiquer de sa liberté ?

— Les Maures se vengent de leurs défaites et rarement ils pardonnent le courage chez le vaincu.

— Il ne peut néanmoins se croire en sûreté, assiégé dans ton château. Crois-moi : il ne tombera un cheveu de la tête de ton ami, ni une fleur d'oranger de le couronne de Zuléma ; n'a-t-il pas de représailles à craindre ?

— Il ne croira pas me déplaire en accablant Alphonse. Quant à Zuléma, il ignore ce quelle est pour moi et ne sait que trop qu'elle est fille d'un traître. Sût-il le secret de mon cœur, qu'il ne renoncerait pas à ses projets.

Il s'imagine d'ailleurs pouvoir tenir longtemps contre nous ; et, derrière ces murs, il attendra les renforts du calife. Oublies-tu que Mahomet *le Vieux* est l'allié de Pierre de Castille, depuis que ce dernier lui a rendu le trône de Grenade ?

Pierre *le Cruel* n'ose pas nous combattre au grand jour ; mais, exciter les Maures, les soutenir en secret et puis fermer les yeux sur la violation évidente des traités, n'est pas un artifice qu'il juge indigne de lui. Voilà ce qui peut enhardir notre ennemi, lui faire paraître plus doux le plaisir de m'outrager.

Mais, dès avant cette nuit... Va, Lara, que nos hommes se tiennent sous les armes.

XIII

FACE A L'ENNEMI

Zuléma, se rendant au camp de Rodrigue avait donné au milieu d'un parti Maure.

Soudain des hommes, coiffés de turbans et portant des sabres recourbés, l'entourèrent silencieux et menaçants. Ils lui firent signe de se taire, pour que ses cris ne révélassent point leur présence en ce lieu.

Tous la regardaient avec des yeux insolents et cupides. Leurs prunelles se dilataient ; un souffle voluptueux gonflait leurs narines.

De ce temps, comme de nos jours, les disciples du Coran ne poussaient pas loin le respect du vaincu, et ne plaçaient pas au-dessus d'un caprice la vertu, l'honneur d'une captive.

Zuléma sentait ces regards lui brûler la face ; et sa première terreur se changea bientôt en effarement

Néanmoins, des appels pressants, réitérés, se rapprochant sans cesse, retentissent à son oreille ; elle reconnaît la voix de son père, et un cri d'angoisse s'échappe de sa poitrine ; vingt glaives aussitôt brillent sur sa tête ; mais Odila l'a entendue.

Il accourt, tombe au milieu de la troupe ennemie.

On l'entoure, on va le frapper ; toutefois le traître, puisant dans l'amour paternel un courage indomptable, se dresse devant sa fille, le front haut sous les cimeterres qui le menaçent.

— Almanzor ! s'écrie-t-il avec angoisse, je demande Almanzor. Prenez garde, vous tous ! car, vous rendrez compte à Mahomet de chacun des cheveux de ma tête ! Osez donc porter la main sur ma fille que votre chef attend pour en faire demain son épouse !

A ces mots, les cimeterres s'abaissent ; et déjà le dépit est peint sur plus d'un visage ; mais aussi nul n'ose plus lever son insolence à la hauteur de l'épouse future de l'ombrageux émir.

Celui qui semblait commander la troupe, s'approche alors d'Odila et lui demande qui il est et ce qu'il vient faire.

— Je n'ai de compte à rendre qu'à Mahomet, répondit le traître avec une mâle assurance : mène-moi donc vers Almanzor, ou mieux encore vers votre maître à tous ; ils me connaissent l'un et l'autre ; à eux seuls je m'expliquerai sur le motif qui m'amène parmi vous, à la suite de ma fille.

La fierté de l'Espagnol, l'audace de son discours étonnent les Maures et leur en imposent Le chef détache aussitôt plusieurs hommes pour conduire au château l'intendant qui le demande et sa fille stupéfaite.

C'est l'émir lui-même qui les reçoit.

Leur guide, après s'être prosterné trois fois la face contre terre, dit aussitôt à Mahomet :

— Nous avons trouvé cette femme dans la forêt et nous avons arrêté cet homme qui la poursuivait jusqu'au milieu de nous. Est-ce un imposteur ? Nous l'ignorons.

Il dit cependant que c'est là sa fille et que votre cœur, l'ayant distinguée entre toutes les femmes, vous avez daigné abaisser les yeux sur elle, que vous avez promis d'en faire votre noble épouse.

Le traître l'interrompt vivement et, s'adressant à l'émir étonné, il lui dit :

— Reconnaissez en moi, seigneur, Odila, votre serviteur fidèle, et daignez m'écouter plutôt que ces hommes qui ignorent qui je suis, qui ne savent pas surtout ce à quoi je me suis exposé pour vous servir efficacement.

A ces mots, l'émir se tourne vers l'assistance et dit avec autorité :

— Retirez-vous tous.

Alors, revenant au traître, il le considère longuement et ajoute :

— Tu es Odila, dis-tu ?

Un sourire dédaigneux plissait la lèvre de l'émir. Néanmoins son regard, qui rencontre celui de Zuléma, reste fixé sur elle, comme fasciné par ses charmes irrésistibles, par son œil noir et brillant, quoique voilé de larmes.

Plus il la contemple ainsi et plus elle lui paraît désirable.

Lentement, sans qu'il daigne s'en défendre d'ailleurs, il aspire un poison redoutable, violent : l'amour. Déjà son cœur,

secoué profondément, est envahi par un trouble inexprimable, et malgré cela charmant. En effet, il se sent heureux de pouvoir admirer cette créature superbe qu'il tient en son pouvoir ; mais elle, sous son regard pénétrant, enflammé, tremble, pâlit, baisse les yeux, courbe la tête, affaissée déjà sous le poids du malheur qui la menace et que, vierge timide, elle entrevoit soudain dans un jour horrible.

Emue ainsi, et toute effarée, ses grâces redoublaient d'éclat ; la pâleur qui se répandait sur sa face rehaussait l'éblouissante fraîcheur de son teint comparable à celle du lys, humide de rosée, qu'on trouve penché sur le bord d'une fontaine, se mirant dans le cristal limpide. Ses cheveux, qui se sont déroulés durant sa course à travers l'épaisse forêt, retombaient en boucles abondantes sur ses épaules et, cachant son cou d'albâtre, enveloppaient sa taille élancée de leurs ondes mobiles.

Mahomet reste donc tout subjugué en face d'elle.

Il se demande s'il se trouve ainsi en présence d'une déesse ou seulement d'une faible mortelle, d'une femme enfin, qu'un bonheur inespéré mettait à sa merci.

Et cet homme farouche, autant que libertin, semblable à la paille légère qui, gisant auprès d'un brasier, est attirée soudain par la flamme et dévorée par elle, s'émeut et s'abandonne au sentiment qui l'emporte.

Alors il pousse un soupir, et, ne cessant de regarder Zuléma, il dit à son père :

— Qui est donc cette jeune, cette adorable beauté ? Par quel heureux hasard, ou plutôt, par quelle faveur d'Allah se trouve-t-elle devant mes yeux ?

Odila comprend aussitôt, hélas ! à quel danger est exposée sa fille.

Il répond néanmoins, affectant une assurance qui est loin de son âme :

— Ma fille, seigneur, ignorait nos démêlés avec Alphonse et Rodrigue, et la présence de vos soldats dans la forêt. Chaque jour, au lever du soleil, elle descendait la colline, et, sur la lisière du bois, elle allait respirer l'air pur du matin, cueillait les fleurs que l'aurore avait fait naître. Aujourd'hui, selon son habitude, elle s'en allait seule et sans défiance par les bois et par les vallons. Je l'apprends ; aussitôt je me lance à

sa recherche ; je vole, me précipite et remplis la forêt de mes cris. Une voix me répond enfin. Je cours dans la direction où j'avais entendu le bruit et trouve ma fille entourée de vos guerriers, qui la menacent. J'invoque le nom d'Almanzor, votre propre nom ; et, pour sauver mon enfant, pour éloigner d'elle l'insolence du soldat, j'ai osé dire que votre Seigneurie avait abaissé sur elle un regard protecteur et qu'Elle voulait, dans ce jour de triomphe, en faire sa fortunée épouse. J'espérais que, amené devant vous, Seigneur, en découvrant ma détresse, vous alliez en faveur d'Odila, excuser l'artifice d'un père.

Mahomet ne paraît point convaincu par ces paroles.

Il examinait tour à tour le traître et sa fille : au fond de l'âme, sans en rien laisser paraître, il admirait l'une autant qu'il méprisait l'autre.

Ainsi, durant un silence prolongé à dessein, il laissait sa pensée hardie errer au gré de ses désirs toujours impérieux. Il avait déjà un projet et ne songeait plus qu'à le réaliser.

— Dès ici-bas, dit enfin l'émir folâtre, en jetant à la craintive enfant un regard enflammé, dès ici-bas il convient qu'Allah fasse naître sous les pas des croyants les plus douces joies. Plaise donc au grand Prophète, adorable beauté, de te les faire goûter toutes en ce château, auprès de moi !

— C'est ici le château de Rodrigue, s'écrie la jeune espagnole.

— Oui, belle enfant, mais je viens de le conquérir. Il ne tient qu'à toi d'en recevoir avec ma main le gracieux hommage.

— Jamais !

— Ah !

— Excusez une enfant ignorante, Seigneur, intervient vivement Odila.

Mais elle continue avec une sorte d'emportement :

— Les temps sont bien passés où le Croissant superbe, comme une lèpre, envahissait les terres chrétiennes ; sans trahison, un Maure n'eût pu mettre le pied dans le foyer de mon Rodrigue !

— Il n'a su ni le protéger, ni le défendre ; songerait-il à le reconquérir, ricane Mahomet ?

— Et toi, penses-tu le braver ?

— Moi !... Tu m'interroges !... Mais d'où vient donc en toi, femme, ce superbe dédain? ce langage outrageant ? Sais-tu à qui tu parles, en quelles mains tu te trouves ?

— Je serais indigne de Rodrigue, si je craignais un Sarrasin, si je tremblais devant lui.

Odila joignait les mains et, du regard, il suppliait sa fille.

Elle aime Rodrigue qui, sans doute, la dédaigne, l'ingrat ! pensait l'émir. Cependant, je la trouve aimable, moi, et volontiers je la lui disputerais.

Puis élevant la voix :

— Ainsi donc cette arrogance te viendrait...

— De ma confiance en Dieu ; de mon amour pour Rodrigue.

— Malheureuse ! que dis-tu, exclame son père accablé.

Mahomet devine et répond avec dépit :

— Ainsi, il existe entre Rodrigue et toi, femme, des liens qui t'éloignent de moi !

— Mon cœur pour te déplaire ose bien haut s'en flatter.

— Sans exalter mon mérite, je pourrais prouver qu'à mon gré, je sais mettre un frein à l'insolence d'une femme. Ose donc, pour le seul plaisir de me déplaire, outrer ma clémence, ou exciter mon courroux ?

— Plût à Dieu que je connusse les bornes de ta patience et de ce pas, beau Mahomet, je les franchirais rien que pour venger Rodrigue.

— Seigneur, supplie le traître, ah ! de grâce écoutez-moi, ne la croyez pas ; tant d'événements imprévus, de si sensibles coups, ont troublé son cœur, ébranlé ses esprits. Elle ne sait pas qui vous êtes, encore moins à quel danger elle s'expose.

— Père, dit-elle alors, ne tentez rien pour me sauver ; j'attends l'honneur et la liberté de Rodrigue, et la mort, s'il le faut, de ma fidélité. Chrétien, vous êtes au-dessus d'un mécréant ; c'est une place d'honneur et il faut y rester, mon père.

— Pour toi, ma fille, je m'abaisserai jusqu'à l'enfer.

— Pour vous, mon père, avec vous surtout, je m'élèverai jusqu'au martyre, jusqu'aux cieux.

Mahomet ne peut réprimer un cri de dédain en regardant le traître.

Odila, craignant qu'une parole indiscrète n'ouvre les yeux à sa fille, dit à l'émir :

— Seigneur, allez-vous perdre un père dans l'esprit de son enfant, allez-vous trahir un serviteur fidèle ?...

— Sers-moi près d'elle, exclame Mahomet, il est temps.

Odila se tourne alors vers Zuléma et le front pâle, ruisselant de sueur et de honte :

— Zuléma ! fait-il d'une voix faible.

— Assez, père ! quoi ! vous allez obéir, le servir auprès de moi ? déjà entrerait-il dans votre pensée qu'il ferait bon de lui céder !

— Ton père !...

— Jamais !... jamais, mon père, vous ne le tenterez, ah ! faites-m'en le facile serment.

— Ma fille...

— Jurez-le moi.

— Jamais...

— Odila ! intervient l'émir.

— Excusez-moi, Seigneur, excusez-nous ! ce rare bonheur la trouble, égare sa pensée ; et moi-même, voyez-le, j'en suis encore tout confus.

— Bien ! Allah, qui inspire parfois les mortels, t'a révélé, je le constate, les aimables secrets de l'avenir ténébreux. C'est en voulant protéger ta fille que tu m'as désigné la fière compagne qui doit couler à mes pieds de longs jours.

— Plutôt mourir ! fait-elle.

— Périr à ton âge, innocente enfant, réplique l'émir, périr à l'aurore de la vie ! Je le vois, ton père a bien dit : un bonheur immense autant qu'imprévu te trouble. Calme-toi ; réfléchis, pour l'en bénir, au bonheur que t'envoie Allah, et n'oublie pas que, dès ce soir, il faudra t'estimer heureuse d'être la plus aimée de mes femmes.

— Ah ! loin d'ici, loin de moi, vil tyran ! Oh ! oui, je suis prête à bénir Dieu, même pour tous les maux dont il voudrait me frapper, s'il daigne seulement me garder de toi. Ma main, du reste, saurait aider la bienveillance des cieux.

— Il ne me déplaît pas, poursuit l'émir, d'entendre de toi, même un langage outrageant. Je suis à telle hauteur que je ne saurait ressentir l'insulte d'une femme. J'aime, au surplus, une résistance que je brise à mon gré : le plaisir de l'emporter n'en devient que plus doux.

Et, se tournant vers le père :

— Suis-moi, Odila, dit-il. J'appelle Zélinde ; laissons-lui le soin d'entretenir ta fille et ma future épouse.

XVI

TENTATION D'UNE DUÈGNE

Mahomet et le traître s'étant éloignés, Zuléma resta seule dans cette chambre vaste et déserte, froide comme jadis, alors qu'elle veillait aux côtés du père de Rodrigue.

C'était la salle des ancêtres, — les ancêtres de Rodrigue ! — et ces preux, ces ombres survivant à plusieurs siècles écoulés, la regardaient du haut des murailles d'un œil immobile. Il lui semblait qu'ils se consultaient entre eux et se demandaient si elle méritait bien l'amour du dernier rejeton d'une si illustre race.

Là, chaque objet lui était familier, chaque figure de ces morts fameux lui était connue ; car, vingt fois, durant les longues soirées d'hiver, Alvarez lui avait conté, en le lui désignant, l'histoire de chacun de ses aïeux.

Le bon vieillard, en effet, prenait un sensible plaisir à l'initier ainsi ; et parfois avec un doux sourire, il s'oubliait jusqu'à l'appeler *sa* fille ; alors son regard, invinciblement rêveur depuis l'éloignement de Rodrigue, s'attachait sur elle et semblait, en elle, chercher vers l'avenir lointain la suite de sa postérité.

— Tu sauras ce que j'appelle de mes vœux, ma fille, avait-il souvent répété, mais plus tard, plus tard !

Et le voilà, maintenant, *plus tard* ! immobile à son tour et muet à la suite des autres. Est-ce une illusion ? ce mort l'attire toujours ; hélas, il lui répétait encore : ma fille, plus tard !

Elle s'approche tout en larmes et invoque, le cœur brisé, cet ami d'autrefois, le père de Rodrigue !

Elle admira, même sur la toile insensible, ce front large, serein, et le doux sourire fixé sur ces lèvres à jamais muettes, mais sur lesquelles elle cherche obstinément le secret de son bonheur. Couvert par la mort, lui, du moins, n'a plus rien à craindre et pouvait, en ce jour de colère et d'angoisses, veil-

ler sur elle comme autrefois elle veillait sur lui, même quand la mort l'approchait, comme aujourd'hui le déshonneur s'avance vers elle-même.

L'infortunée ne songeait pas que sous la menace des vivants la pensée des morts est une noble, mais bien faible défense.

Néanmoins, comme la solitude autour d'elle se prolongeait, comme nul ne venait la troubler dans cet entretien poignant avec les choses et les êtres passés, peu à peu elle se rassura, se mit à mesurer la salle d'un pas lent ; et alors, dans son cœur ému, elle s'adressa à son Rodrigue pour l'appeler à son secours.

Elle l'attendait, l'infortunée !

On sait qu'en ces jours de malheur, le Maure belliqueux, fanatisé, se croyait tenu à combattre les Chrétiens, à les exterminer sans pitié ; pour complaire à Allah et pour mériter ses faveurs, il franchissait les frontières sans scrupule, en traître, et portait souvent des coups inattendus, terribles. Que de fois l'arrogance du Croissant attrista l'âme de l'Espagne, que de fois aussi elle fit frémir d'épouvante et de fureur le noble peuple de Castille : là, hommes, femmes et chastes vierges, les enfants mêmes, connaissaient, pour en avoir été trop fréquemment témoins, les tristes excès dont se rendaient coupables les disciples du Coran. Ils savaient que leur cruauté était froide et sauvage, que la hideuse volupté leur coulait avec le sang dans les veines. Non, les Chrétiens n'ignoraient rien des mœurs licencieuses inspirées par le prophète; et, dans cette connaissance parfaite, ils puisaient la volonté indomptable de refouler les barbares, de reconquérir le patrimoine qu'avaient perdu leurs aïeux. Comment donc les mystères du sérail et ces joies permises sur terre par l'Alcoran, auraient-elles tenté une vierge chrétienne, alors que les félicités de l'Eden maure, lui inspiraient déjà un dégoût souverain, une angoisse mortelle !

Non, non, l'Espagnol, homme ou femme, ne cédait rien, ne faiblissait jamais; loin d'être tenté ou séduit par l'exemple, mais pris d'une aversion salutaire, il ressentait au fond de son cœur une haine incurable, qui, avec le sang et la vie, s'en allait à travers les générations pour remplir, huit siècles durant, le ciel des Espagnes d'un souffle belliqueux. Portée

par cette inspiration mystérieuse qui s'élevait des âmes troublées, des consciences blessées par la vue d'infamies étalées au grand jour, la Croix victorieuse alors volait de rempart en rempart jusqu'aux murs de Grenade et refoulait le Croissant impur vers les plages lointaines, jusqu'aux sables brûlants du désert immense.

Zélinde, dont Mahomet avait dit le nom, était une vieille fille, une sorte d'eunuque enjuponné, chargée de la conduite du harem, et qui, attachée à son maître, le suivant partout, jouissait de sa confiance et de sa pleine faveur. Elle était antique et rusée comme ces vieilles corneilles, qu'on voit, enrouées par de longs hivers et qui passent leurs derniers jours à gémir, inconsolables, dans des yeuses ruinées autant qu'elles; cette duègne était jaune comme le lard fumé et sèche comme un vieux parchemin ; sa laideur échappait à toute comparaison possible. Son moral était au niveau de son physique dégradé : une âme noire ; un cœur vide de tout noble sentiment, mais dévoré, comme par un chancre, de jalousie et d'éternelle envie. Parce qu'on la savait capable de tout, on n'osait lui déplaire ; mais le dégoût qu'elle inspirait n'avait d'égal que la crainte qui la faisait respecter de tous.

Les femmes de Mahomet lui devaient toutes la faveur du maître : elles étaient donc devant elle tremblantes et soumises, car, plus d'une, desservie par elle, se trouvait veuve et misérable du vivant même de son époux.

Aussitôt prévenue par Mahomet, Zélinde se mit en mesure de voir la jeune chrétienne ; elle comptait bien la convertir ou la contraindre, la plier surtout au bon plaisir de son seigneur et maître : car, aux yeux de la vieille, du moment où Mahomet affirmait son empire et ses désirs, il avait tous les droits sur l'amante de Rodrigue.

Elle entre doucement, fait un effort, bien inutile d'ailleurs, pour redresser sa taille brisée et trouve Zuléma occupée à contempler le portrait d'Alvarez. Ainsi que l'on peut voir l'araignée, après de malheureuses chasses qui la réduisent à jeûner trop longtemps, guetter, avec une fébrile impatience, la mouche folâtrant au bord de sa toile et n'y tombant point quoi qu'elle l'effleure à chaque instant, telle l'horrible Zélinde couve de son œil gris l'innocente vierge, cherche en elle le plus sûr

moyen de l'entamer plus tôt. Elle avait l'expérience de sa charge, en connaissait les ruses, les perfidies dont les plus noires lui pesaient légèrement. Elle avait appris à ses dépens la fierté des Espagnoles et eût préféré avoir à convaincre cent filles de Maures, plutôt qu'une seule *chienne* de Castille, comme elle disait en son langage imagé.

Elle observait toujours Zuléma qui ne se doutait pas de sa présence.

Enfin l'affreuse créature s'approche, et, par son nom, appelle la fille d'Odila.

A cette voix mielleuse, la jeune chrétienne se retourne; son regard rencontre une face ravagée, grimaçante sous l'effort d'un sourire forcé.

Épouvantée, elle recule d'autant qu'approche Zélinde; mais la muraille l'arrête, et Zélinde peut l'aborder, lui mettre sur le bras sa main décharnée.

Zélinde s'efforce de plus en plus de se montrer carressante; elle essaie encore son sourire d'hyène et renouvelle ses effroyables grimaces, au milieu desquelles elle annonce à *son* enfant qu'elle veut l'entretenir de son rare bonheur, de son futur époux, de l'invincible émir Mahomet, le soutien du trône de Grenade.

— L'émir, ajoute-elle d'une voix grave, en termes pompeux, est l'homme, le héros que vous savez et qui daigne m'envoyer vers vous. Il est grand, il est saint, il descend du prophète ; le Ciel veut son bonheur, comme lui-même souhaite et déjà prépare le vôtre.

Et, longuement la vieille énumère les qualités du corps, de l'esprit et du cœur de l'émir; elle célèbre sur un ton inspiré ses richesses incomparables et sa divine magnificence.

Zuléma, pensant à Rodrigue, avait l'air attentif, pénétré, quoique distraite, si bien que Zélinde, ravie d'un succès si prompt, demande enfin ce qu'elle doit dire, en son nom, au divin Mahomet.

Zuléma absorbée dans sa rêverie, ne répond pas ; Zélinde insiste, la presse de la voix et de la main; et la jeune chrétienne revenant à elle, soupire profondément et demande à la duègne ce que, infidèle, elle attendait d'une chrétienne.

— Ce que je veux ! clapit la vieille, ce que je veux !

Et, soudain, changeant de ton aussi bien que de langage, elle poursuit :

— Ah ! chienne, c'est ainsi que tu daignes m'écouter, que tu oses me répondre et me braver ! Ce que je veux ? Tu ne l'as ni deviné, ni compris ? Mahomet attend tout de ta complaisance, et m'envoie te l'apprendre, voilà ! Sans répéter encore mes discours, je te laisse en paix réfléchir à ces paroles : Femme, tu es à ton maître, sois prête à lui céder.

Elle sort, tel qu'un juge inflexible qui, dans une égoïste fureur, a rendu un arrêt irrévocable.

Cependant elle rage de ne pouvoir, comme autrefois, relever sa tête altière, se raidir dans sa dignité outrée, et apparaître comme un chêne sec, mais fort, devant ce roseau qui l'affronte.

Seule derechef, Zuléma éclate en sanglots et gémit :

— Pleurez mes yeux, pleurez maintenant une liberté chère ! Pleurez l'éphémère durée d'un rêve trop doux ! Et toi, mon âme, désole-toi, le jour et la nuit, sans te lasser jamais : trop de bonheur m'était promis. Hélas ! pourquoi le malheur vient-il à moi ici, où chaque objet me rappelle le passé, m'entretient de Rodrigue ! Naguère, je l'attendais sous ce toit, au retour des combats ; je souffrais de son absence et sa présence me troublait ; je ne voulais que l'aimer en secret, souffrir toujours. Il a voulu sourire à ma flamme, me donner l'espérance d'un enviable sort ! Hier encore... ; mais aujourd'hui en quelle disgrâce je suis tombée : menacée des fers ou du déshonneur, de tous côtés le malheur m'attend. Eh ! quoi, vivre dans des ombres éternelles, exilée au milieu des vivants, gémir, comme Isabelle, vivante en un tombeau, exposée aux terreurs, aux tourments ! Non, non ! mais suis-je prête à vivre en infâme ! à trahir mon Rodrigue ? Jamais !... Ciel, écoute-moi, sépulcre noir, attire-moi ; qu'en ton ombre sacrée ma vertu me serve de linceul !... Que dis-je ! Rodrigue est-il mort et suis-je déjà vaincue ! Suis-je lasse de combattre, et, même pour plaire à Rodrigue, serai-je incapable de résister plus longtemps ?

Ainsi pensait l'infortunée ; et du dehors un grand bruit arrivait jusqu'à elle.

(*A suivre*). ARTHUR SAVAÈTE.

QUESTIONS SCIENTIFIQUES

SOMMAIRE

I. *La physique en Angleterre.* — La nouvelle et l'ancienne école en France. — Puissance de l'imagination représentative chez les Anglo-Saxons. — Les Modèles. — Indifférence de l'Anglais pour le défaut de logique. — Inconvénients et avantages de cette méthode. — Adhésion partielle de la nouvelle école française.

II. *Les causes de la formation des anciens glaciers.* — Trois périodes glaciaires et deux interglaciaires. — Premières industries paléolithiques vers la fin de la seconde période interglaciaire, d'après M. deLapparent. — Inadmissibilité des causes astronomiques. — Mers tertiaires du centre de l'Europe et continent nord-Atlantique. — Soulèvement de l'Himalaya du Caucase, des Alpes ; creusement de la Méditerranée ; effondrement graduel du continent Atlantique. — Pertubations atmosphériques en résultant. — Immenses quantités de vapeurs d'eau condensées par les sommets des montagnes. — Diverses phases de ces phénomènes correspondant aux extensions et aux retraits des glaciers.

III. *De l'âge de l'humanité.* — Exagération des durées excessives. — Nécessité de reculer de plusieurs milliers d'années les six mille ans traditionnels. — Liberté sur ce point de l'exégèse chrétienne.— Données nouvelles calculées par les savants américains et par ceux d'Europe et fixant la fin de la dernière extension glaciaire entre 7000 et 10,000 ans. — Civilisations naissantes en Occident remontant au XXe siècle avant l'ère chrétienne ; pleines civilisations de l'Orient plus vieilles de vingt ou trente siècles. — Causes du déclin des peuples émigrés en Occident. — Comment leur vinrent l'inspiration et les éléments du progrès. — L'âge paléolithique en Amérique. — Discussion entre savants américains. — Conclusion.

IV. *Les industries préhistoriques en Espagne.* — Une ville néolithique fortifiée, dans la province de Grenade. — Sa nécropole : disposition des monuments funéraires. — Leur analogie de conception avec les riches tombes égyptiennes. — Outils et instruments des quatre classes du paléolithique. — Fin de l'âge quaternaire.— La civilisation néolithique. — Son analogie avec celle qu'ont fait connaître les fouilles d'Hissarlik et de l'île de Chypre.— Influence des civilisations de l'Orient sur les sociétés primitives de l'Europe, principalement aux deux extrémités de la Méditerrannée. — Conclusion.

I

LA PHYSIQUE EN ANGLETERRE

Il a été parlé, dans notre avant-dernier article de *Questions scientifiques* (1), de la discussion qui s'est élevée dans le monde savant sur la question de savoir si l'étude des sciences physiques doit se borner à la constatation et au classement des phénomènes et de leurs lois, sans y ajouter aucune hypothèse explicative, — ou si, au contraire, le physicien doit chercher à se rendre compte de la raison d'être des faits qu'il constate et enregistre.

M. Duhem, aujourd'hui Maître de conférences à la Faculté des Sciences de Rennes, et M. Vicaire, Ingénieur en chef et professeur à l'Ecole nationale des Mines, avaient échangé, à ce sujet, une joute brillante dans la *Revue des questions scientifiques* de Bruxelles. Nous en avons rendu compte dans notre article précité.

Le débat est loin d'être épuisé, et se poursuit dans d'autres recueils. La jeune école, à laquelle adhère M. Duhem, peut invoquer des noms éminemment autorisés, tels que ceux de M. Poincarré, l'un des plus illustres mathématiciens de nos jours, de M. Mansion, de l'Université de Gand, non moins éminent dans les sciences mathématiques, de M. Couette, professeur de physique aux Facultés catholiques d'Angers.

D'autre part l'ancienne école, que soutient M. Vicaire, peut se recommander de savants comme M. Haton de la Goupillère, directeur de l'Ecole nationale des Mines, de M. Aimé Witz, professeur de physique aux Facultés libres de Lille, et de philosophes comme M. Domet de Vorges.

La *Science catholique* et les *Annales de philosophie chrétienne* sont entrées dans la discussion ; et c'est, en ce moment entre M. Couette, partisan de la nouvelle école, et M. de Vorges, champion de l'esprit philosophique dans l'étude des sciences, que le débat se poursuit. Nous aurons sans doute à y revenir. Il se terminera probablement par quelque transaction résultant de l'éclaircissement de malentendus et de con-

(1) *Rev. du monde cath.* du 1er Octobre 1893.

cessions réciproques : car, de part et d'autre, la plus franche droiture comme la plus cordiale urbanité président à ce tournoi à armes courtoises ; et, de part et d'autre aussi, à côté d'assertions discutables, des propositions incontestablement vraies sont émises.

Aujourd'hui nous voudrions appeler l'attention sur la disposition particulière des esprits en matière scientifique de l'autre côté de la Manche. L'Anglo-Saxon, lui, ne se pique pas d'abstraction, d'hypothèses et de théories concordantes entre elles : il vise avant tout au concret ; et sous ce rapport la jeune école française, au moins par ses tendances, n'est pas sans offrir des affinités avec l'école anglaise.

M. Duhem a exposé cet état d'esprit, si différent de celui qui règne en France et en Allemagne, dans un curieux mémoire intitulé : *L'école anglaise et les théories physiques* (1), dont nous donnerons les principaux traits.

L'imagination, chez notre voisin d'Outre-Manche comme chez tous ceux de sa race, a une puissance de représentation dont nous n'approchons point sur le continent. C'est ce qui explique les infimes détails auxquels il se complait dans sa littérature, et qui rendent si fastidieuses pour nous, par leurs longueurs, certaines descriptions des romans anglais : ces descriptions font tableau et prennent corps dans son esprit, comme s'il avait sous les yeux l'ensemble des objets décrits.

Dans les sciences physiques, cette disposition se manifeste par la création immédiate de ce qu'il appelle des *modèles*. Avant toute démonstration théorique d'une proposition donnée, il lui faut un appareil bien concret, bien matériel, donnant une représentation tangible du phénomène ou de l'ensemble de phénomènes, objet de la proposition. Que ce modèle mécanique corresponde plus ou moins à la réalité, qu'il n'en ait même que les semblants, peu lui importe. La vue du modèle fixé d'une manière indélébile dans l'imagination du savant ou de l'élève, finit par se confondre, dans son esprit, avec l'intelligence même de la théorie que ce modèle représente ou dont il donne les apparences.

Une démonstration préalable et purement abstraite n'entrerait pas dans une cervelle anglo-saxonne. Au contraire, les mécanismes adoptés comme *modèles* fussent-ils compliqués à

(1) Voir la *Rev. des quest. scientif.* de fin Octobre 1893.

l'infini et au point qu'un Français ou même un Allemand s'y perdrait vite sans parvenir à s'y retrouver, l'Anglais ou le Yankee s'y mouvra sans gêne aucune et ne s'y perdra jamais. Ce qui est simple ne va pas plus à son esprit que ce qui est abstrait, et s'il s'agit, par exemple, de représenter la constitution de la matière, il laissera de côté toutes propriétés abstraites des formes géométriques pour ne faire appel qu'à des objets concrets, pareils à ceux qui affectent nos sens.

Ce mode de conception se manifeste non seulement par l'enseignement qui ne saurait être compris et goûté autrement ; mais encore dans les travaux et les recherches originales des savants. Au lieu de justifier au préalable, par une démonstration déduite suivant les lois d'une rigoureuse logique, la formule mathématique résumant une théorie, ils commencent par en poser les équations, sans autre préambule qu'une ligne ou deux d'indications sommaires.

Après quoi l'on construit un *modèle* représentant le mieux possible à *l'imagination* le phénomène ou l'ordre de phénomènes dont s'agit, sans s'inquiéter de savoir si par là on ne se met pas en contradiction avec les explications fournies par d'autres modèles, ou si l'on n'arrive pas à plusieurs explications contradictoires d'une même loi. Ce n'est là, aux yeux de nos voisins, qu'un détail sans importance, attendu qu'ils ne se préoccupent point d'établir un lien logique quelconque, une unité de plan, une certaine harmonie entre les diverses parties d'un ensemble. Des constructions partielles, indépendantes, fussent-elles sans communication possible entre elles, tel est leur seul objectif.

La mise en œuvre des matériaux ainsi préparés sans lien entre eux, par nos voisins d'Outre-Manche, c'est-à-dire la construction d'un système logique réalisant la synthèse de ces éléments épars, ce sera l'œuvre des savants du continent. C'est ainsi, nous dit M. Duhem, qu'en a agi l'Allemand Boltzmann, relativement à l'Anglais Maxwell, dans ses « Leçons sur la théorie de l'électricité et de la lumière (I) ».

Mais il est dans le génie même de la race anglo-saxonne de ne reculer devant aucun obstacle, d'aller de l'avant en toute audace, sans rien connaître de ces hésitations, de ces répu-

(1) Boltzmann. *Vorlesungen über Maxwel's Théorie der Elektricitat und des Lichtes*, J. Theil, Leipzig, 1891.

gnances que nous éprouvons devant des théories semées de contradictions ou seulement de lacunes. Aussi, du maître qui enseigne aux disciples qui écoutent, la correspondance s'établit sans effort ; et quand les inventeurs veulent réaliser leurs conceptions hardies, ils trouvent autour d'eux ce concours empressé qui d'ordinaire leur fait si grandement défaut chez nous.

Comment la nouvelle école française apprécie-t-elle la manière de faire de nos voisins ? L'approuve-t-elle sans réserve ? Non. Elle estime que, passé certaines limites, l'audace anglo-saxonne conduit à de dangereuses excentricités. Mais elle paraît goûter fort, néanmoins, le système des *modèles* ; elle ne recule même pas devant l'adoption simultanée de systèmes inconciliables, de théories en contradiction entre elles, à la condition toutefois qu'on ne les mêle point et qu'on ne les emploie que séparément, isolément, sans vouloir établir aucun lien des uns aux autres. Cependant elle est bien contrainte d'avouer, au moins par l'organe de M. Duhem, qu'un système scientifique satisfaisant en tout point aux exigences de la logique en même temps que toujours conforme aux faits, est assurément supérieur à tout autre. Mais c'est là un idéal, et l'idéal n'est guère à la portée des moyens d'action humains. Il est donc préférable, d'après la nouvelle école, de se contenter d'explications qui satisfassent l'imagination, sauf à les remplacer plus tard, le cas échéant, par des théories plus parfaites et donnant davantage satisfaction à la raison.

II

LES CAUSES DE LA FORMATION DES ANCIENS GLACIERS

En attendant que les idées de la nouvelle école française aient prévalu dans les sciences physiques proprement dites, d'abord, dans les sciences naturelles ensuite, — car sa prétention va jusque là (1), — la recherche des causes explicatives des phéno-

(1) Cf. *La science catholique* du 15 novembre 1893 : *Bulletin de physique* par M. Couette, professeur aux Facultés catholiques d'Angers. — Ce savant a, depuis que ces pages sont écrites, continué la discussion dans les livraisons de la *Science Catholique* de janvier et mars 1894, et M. Doncet de Vorges (en un sens différent) dans les *Annales de philosophie chrétienne* (livraison de novembre 1893, tardivement parue en février 1894.)

mènes suit son cours, et le suivra probablement longtemps encore. L'un des problèmes qui préoccupe le plus les adeptes de certaine branche de la science, c'est la cause des grandes extensions glaciaires qui ont précédé, ou peut-être accompagné à ses débuts, l'apparition de l'homme sur la terre.

Bien des hypothèses ont été émises dont aucune n'est pleinement satisfaisante. Celle que propose à son tour l'éminent géologue A. de Lapparent, professeur à l'Institut catholique de Paris, paraît, mieux que celles qui l'ont précédé, donner une explication satisfaisante de tous les faits (1).

C'est la troisième période de l'ère géologique appelée *tertiaire,* la période *pliocène*, qui aurait vu les premières glaces se former sur les hauteurs et s'étendre de proche en proche jusqu'au pied des chaînes de montagnes et à travers la plaine. Puis les glaces et les névés fondirent, se retirèrent, pour laisser reparaître le chaud et humide climat antérieur.

L'ère *quaternaire* succède à l'ère tertiaire, et c'est à sa période de début ou *pleistocène* que survient, sur une étendue plus vaste encore que la première fois, la seconde invasion glaciaire. C'est alors que paraît l'*Eléphant antique*, succédant à un congénère antérieur l'*E. méridional*, et destiné à être supplanté à son tour par l'*E. primigenius*, plus connu sous le nom de *Mammouth*, lorsque les énormes masses glacées, s'étant fondues peu à peu auront de nouveau laissé revenir un climat humide et doux, nous représentant le second âge *interglaciaire*

Est-ce à cet âge qu'il faut faire remonter les premiers produits de l'industrie humaine, les armes et outils en silex taillés sur deux faces (époque patéolithique *chelléenne*) ?. M. de Lapparent l'affirme et plusieurs autres géologues avec lui. Nous verrons que certains savants, sans nier cette contemporanéité, ne l'estiment pas suffisamment prouvée.

Toujours est-il que, durant l'ère quaternaire, survint une troisième grande extension des glaciers, moins grande cependant que la seconde, mais couvrant encore toutes les chaînes de montagnes, remplissant leurs vallées, lançant de longs fleuves de glace dans les plaines avoisinantes, le tout sur une étendue de l'hémisphère occidental (Europe et Nord améri-

(1) A. de Lapparent : *Les causes de l'ancienne extension des glaciers*, in *Revue des questions scientifiques* d'octobre 1893.

cain) comprise à peu près entre le pôle et le 42e parallèle.

On avait essayé d'expliquer cet ensemble de grands phénomènes par l'effet des mouvements astronomiques. Mais cette théorie se heurte à de très fortes objections, notamment à celle-ci : une cause astronomique eût fait sentir ses effets sur une zône tout entière du globe terrestre. Or les extensions glaciaires ont sévi, dans l'hémisphère nord, seulement sur une partie de la zône comprise entre le pôle et le 42e degré de latitude, n'ayant atteint ni l'Est de l'Europe, ni la Sibérie, ni l'Ouest du continent nord-américain et se trouvant circonscrit entre le 60e degré de longitude est et le 130e ouest du méridien de Paris. D'ailleurs un simple abaissement de température serait notoirement insuffisant à produire une extension glaciaire, s'il n'était accompagné d'une importante dose d'humidité, laquelle n'a rien à voir avec les mouvements astronomiques. D'autre part il existe, de nos jours même, une extension glaciaire, relativement restreinte si on la compare à celles des époques tertiaire et quaternaire, mais qui occupe encore plus de deux millions de kilomètres carrés sur une presqu'île en contenant en tout 2,170,000 : c'est l'*Inlandris* ou glacier du Groënland, dont nous avons donné une description dans notre article précité. Ce glacier s'étend du 60e au 80e parallèle ; il s'atténue vers le 82e, et une bande habitable, de 60 à 70 kilomètres de largeur, suit toute la côte accidentale de la presqu'île. D'autre part, un grand nombre de contrées situées dans la même zone circompolaire sont ou habitables et habitées ou couvertes de forêts et de pâturages. C'est donc uniquement par des causes locales, géographiques et tirées de la physique du globe, qu'on peut expliquer l'existence de cet énorme glacier.

C'est par les effets météorologiques produits par l'effondrement dans la mer de certaines terres autrefois émergées, combinés avec le soulèvement ou, pour parler comme M. de Lapparent, la *surrection* des principaux massifs montagneux, que s'expliquerait la formation des grandes extensions glaciaires, et par l'intermittence de ces phénomènes géologiques, l'existence des périodes interglaciaires.

Durant les âges du tertiaire inférieur et moyen, une vaste mer intérieure couvrait toute la partie centrale de l'Europe et communiquait, par l'Est et le Sud-est, avec les mers asiati-

ques, tandis que les portions occidentales de cette même Europe, telles par exemple que la péninsule armoricaine et le Pays de Galles, étaient reliées au côtes nord-américaines par un vaste continent qui occupait toute la partie septentrionale de l'océan Atlantique. Notre Méditerranée actuelle n'était guère représentée que par quelques grands lacs, et de fréquentes alternances d'exondation et d'immersion de terres se produisaient, durant la période *miocène* (tertiaire moyen), dans les vastes mers qui couvraient une part importante de l'Europe et de l'Asie.

Vient, avec la période pliocène, la « surrection » simultanée des monts de l'Himalaya, du Caucase, des Alpes ; l'Europe centrale émerge au dessus de la mer miocène, tandisque s'écroule la chaîne faîtière des montagnes qui joignaient l'Espagne à l'Afrique, livrant passage aux eaux de la Méditerranée qu'agrandit à la même époque le creusement de l'Adriatique et des mer Égée et Tyrrhénienne.

D'autre part le continent nord-Atlantique était le théâtre de phénomènes d'ordre inverse : pendant que l'Europe centrale surgissait du sein des mers dont elle prenait la place, l'Atlantide miocène s'effondrait sous les eaux. Non pas brusquement et en une seule fois, mais par fragments successifs et, selon toute probabilité, avec des alternances d'immersion et d'exondation.

Quel était le résultat de tous ces événements géologiques sur la condition de l'atmosphère ? La colonne d'air sur les terres émergées, se refroidissait au contact du sol ; sur la nappe liquide l'atmosphère trouvait un contact moins froid et en même temps s'imprégnait de l'humidité qui baignait son pied. Un air humide et relativement chaud étant moins dense qu'un air sec et froid, de violents courants s'établissaient, les couches d'air plus léger s'élevant en hauteur, et l'air plus froid et plus sec se précipitant pour combler les vides ainsi produits.

Quelque chose d'analogue, quoique sur une échelle infiniment réduite, se passe sous nos yeux à l'époque des équinoxes, par suite des différences de température des continents et des mers pendant la saison qui vient de finir. Les masses d'air humide et doux s'élevant en altitude et marchant en contre-courant des masses d'air froid qui vont les remplacer rencon-

trent les hauts sommets des montagnes : ceux-ci font alors office de condenseurs et retiennent, sous forme de neige, l'humidité que les vents leur ont apportée. C'est ainsi que s'entretiennent nos modernes et minuscules glaciers.

On peut se figurer combien plus intense et combien plus continu se faisait le même phénomène atmosphérique sous l'influence de ces vastes transformations sensiblement simultanées de mers en continents et de continents en océan, quand de puissants courants atmosphériques sursaturés de vapeur d'eau se trouvaient arrêtés sur leur passage, ici par les sommets des Pyrénées, des Alpes, de la chaîne scandinave, là par ceux des États-Unis septentrionaux et du Canada.

D'une manière générale, on peut admettre ceci : l'envahissement graduel du continent atlantique par les eaux, déversait une grande quantité d'humidité dans l'atmosphère ambiante, tandis qu'ailleurs la transformation des mers en continents asséchait au contraire la colonne d'air, superposée ; il en est résulté successivement, à la fin des temps tertiaires et au commencement du quaternaire, d'excessives perturbations atmosphériques ayant eu pour effet l'élévation, dans les hautes altitudes, d'énormes quantités d'eau tenue en dissolution. Le soulèvement ou l'exhaussement des grandes chaînes de montagnes se produisant alors, condensait ces masses aqueuses qui se précipitaient en incalculables chutes de neige : comment la neige se transforme ensuite en névés et en glaces, c'est ce que personne n'ignore ; il n'est pas utile de le rappeler ici.

On ne trace, dans cette analyse, que les lignes d'ensemble du beau travail de M. de Lapparent. Il faut s'y reporter si l'on tient à suivre les détails de la théorie appliqués à chacune des trois grandes extensions glaciaires et aux périodes interglaciaires ; l'influence de la mise en communication des mers boréales, naguère fermées, avec les mers équatoriales, par d'immenses courants d'eaux ; plus tard, une période de froid sec succédant à la dernière extension des glaciers et correspondant aux âges du renne et de la pierre taillée ; puis le passage, jusqu'alors ouvert de l'Atlantique au Pacifique, un beau jour fermé par le soulèvement géologiquement très récent de l'isthme de Panama, pendant que, à l'inverse, la Floride se séparait des Antilles par le détroit de Bahama. De là naquit le Gulf-Stream. Les eaux de

l'Atlantique, poussées par les vents alizés du nord-est dans la mer des Antilles et ne trouvant plus l'issue du détroit de Panama, vont s'échauffer comme dans une chaudière dans le golfe du Mexique sous les feux du tropique, et se précipitent ensuite en torrent d'eau chaude, à travers le détroit de Bahama, dans la direction du Nord-est, pour réchauffer l'Europe.

C'est lorsque ce régime nouveau des courants atlantiques vint à s'établir que le climat doux et humide des tourbières remplaça peu à peu le climat sec et froid de l'âge paléolithique, et vit naître les industries du bronze et de la pierre polie.

III

De l'age de l'humanité

Il est bien certain que l'homme existait sur la terre dès la fin de la troisième extension glaciaire. Peut-être même avait-il paru un peu auparavant, à la fin de la seconde période interglaciaire. Mais à quelle époque s'est réalisée cette dernière invasion des glaciers ?

Pour arriver à donner à cette question une réponse vraisemblable, bien que de longtemps encore incertaine, il faut éviter un double écueil.

D'une part il faut ne pas tomber dans les exagérations extrêmes que, soit par esprit systématique, soit plus souvent pour la misérable satisfaction de convaincre, si possible, l'Écriture Sainte d'erreur, professent certains savants, en supputant par centaines de milliers d'années le temps qui nous sépare des premières origines de l'homme. D'autre part il faut loyalement reconnaître, avec de savants exégètes catholiques, — comme feu le vénérable abbé Le Hir, du séminaire de Saint-Sulpice, comme le cardinal Meignan, le cardinal Gonzalès, le Père jésuite Brucker, — que les six mille ans adoptés jusque vers le milieu de ce siècle comme représentant l'âge de l'humanité, sont notoirement insuffisants pour rendre compte de la naissance, de la diffusion et des développements du genre humain sur le globe ; d'ailleurs rien, dans l'Écriture sainte, n'oblige à adopter un chiffre déterminé, les données

chronologiques des vingt premiers chapitres de la Genèse, notamment, étant vagues et incertaines et prêtant à des supputations nombreuses, très différentes entre elles.

D'où il suit que les catholiques qui se livrent aux recherches de l'archéologie préhistorique, ont toute liberté pour ajouter foi aux données sérieuses qu'ils peuvent rencontrer, établissant une antiquité de l'homme supérieure aux 6,000 ans traditionnels.

Ces données sont fournies à la fois par des savants américains et des savants de ce côté-ci de l'Atlantique, recherchant à quelle date probable on peut faire remonter la fin de la dernière époque glaciaire. (1). Elles résultent de supputations établies ici sur le recul graduel de la chute du Niagara (M. Waren Upham, M. Gilbert), là sur les érosions du lac Michigan (Dr Andrews), ailleurs sur les rochers dans lesquels s'encaisse le Mississipi, sur les rives des lacs de l'Utah et du Nevada, sur le mode de remplissage des excavations naturelles appelées *Kames*, enfin, plus près de nous, sur les alluvions de la Saône, sur les bords des lacs de la Suisse, etc. Sans doute les calculs fondés sur ces multiples séries d'observations ne concordent pas entre eux d'une manière absolue et rigoureuse; mais ils se tiennent entre des limites suffisamment rapprochées pour constituer des concordances et un degré de vraisemblance bien autrement probants que les centaines de milliers d'années arbitrairement supputées par les tenants d'une certaine école. Ces limites, — M. le Mis de Nadaillac les expose en détail et M. de Lapparent les donne en résumé dans le travail précité, — sont comprises entre 7,000 ans et 10.000 ans.

Toutefois ces chiffres ne pourraient être appliqués à l'âge de l'humanité qu'autant que les premiers hommes n'auraient apparu sur la terre qu'après la dernière extension des glaciers. C'est l'opinion de M. de Nadaillac ; mais d'autres savants, et parmi eux M. de Lapparent, le font remonter jusqu'à la fin de la seconde période interglaciaire. Encore M. de Nadaillac ne nie pas qu'il puisse être porté à cette époque ; il estime seulement que l'on n'en donne pas de preuves suffisantes.

(1) Cf. Marquis de Nadaillac, *les dates préhistoriques*, in *Correspondant* des 10 et 25 novembre 1893, et *Le préhistorique américain* in *Revue des quest. scientif.* d'Octobre 1894.

Combien de temps d'ailleurs s'est-il écoulé entre les débuts et la fin de la dernière période glaciaire ? C'est ce qu'il serait très important et paraît d'ailleurs fort difficile d'élucider. Mais même en admettant l'opinion qui ferait l'homme témoin de la formation, du règne et du déclin de la troisième invasion des glaciers, le seul fait de la réduction à une durée de sept à dix mille ans au maximum, du temps écoulé depuis leur extinction définitive, constitue déjà un progrès considérable sur les supputations antérieures : naguère l'évaluation la plus modérée de l'âge des chutes du Niagara, lesquelles auraient commencé après la fonte des grands glaciers, l'évaluation du géologue anglais Lyell, portait cet âge à 35,000 ans : M. Gilbert, le géologue américain, ne l'évalue plus qu'à 7,000, et M. Waren Upham à 10,000.

Quoiqu'il en soit, si des considérations d'ordre purement géologique on se reporte aux faits qui résultent des récents travaux des ethnographes, des préhistoriens, des égyptologues et des orientalistes, on arrive à ce résultat que c'est seulement vers le xxe siècle environ avant notre ère que l'on peut placer le début des premières civilisations digne de ce nom en Europe, alors que vingt ou même trente siècles auparavant, l'Égypte, l'Assyrie, la Chaldée étaient occupés par des peuples déjà policés et parvenus au faîte de la civilisation. Cependant c'est de l'Orient, premier foyer de lumières et de progrès, qu'étaient parties toutes ces immigrations qui avaient peuplé l'Occident. Comment les immigrants étaient-ils tombés dans cet état de misère les réduisant à habiter des cavernes, des huttes, des palafittes, à ignorer l'usage du métal, à n'avoir d'autres armes et d'autres outils que des pierres grossièment taillées, tout au plus quelques engins, quelques ornements en bois de cerf ou de renne, en coquillages, en ossements d'animaux ? Et comment, tombés dans cet état quasi sauvage, ont-ils pu, à la longue, retrouver la voie du progrès et parvenir à cet état de civilisation déjà élevée qui marque les débuts des temps historiques en Europe ?

Parmi les éléments qui peuvent fournir une réponse à la première de ces deux questions, il est permis de compter la présence, en Europe, d'une foule de redoutables mammifères qui paraissent avoir été inconnus des populations orientales. Sans cesse obligé de disputer sa nourriture, son abri et sa vie,

au rhinocéros, à l'éléphant, à l'hyène et à l'ours des cavernes, à la panthère, à un lion énorme et, par dessus tout au féroce *machairodus* aux dents comparables à des poignards (Μάχαιρα, poignard ; ὀδούς, dent) (1), sans parler des cerfs gigantesques aux bois redoutables, des rennes et autres animaux sauvages qui peuplaient les immenses forêts d'alors, — l'immigrant, et de nombreuses générations à sa suite, avait bien trop à faire dans la satisfaction des besoins les plus pressants et les plus immédiats de la vie matérielle, pour songer à la recherche du progrès et aux tendances civilisatrices. Le progrès vint cependant, à la longue ; mais comment ? Il vint, importé par des immigrations nouvelles, pacifiques ou belliqueuses, d'infiltration ou par grandes masses; il fut apporté aussi par les expéditions commerciales. Expéditions et immigrations avaient toujours pour lieu d'origine ces régions orientales, centre primitif de la civilisation, comme il fut le berceau de l'humanité.

De même pour l'Amérique. Mais l'âge paléolithique de ce pays remonte-t-il à la même époque qu'en Europe ? De vives discussions se sont élevées parmi les savants à ce sujet ; beaucoup tendaient à le rapprocher beaucoup plus des temps historiques, et les arguments qu'ils invoquaient paraissaient probants dans un grand nombre de cas. Mais des *paléolithes* ou engins en pierre taillée des formes primitives ayant été trouvés, par MM. Carr, Dawkins et Whitney, au sein des graviers de Trenton (New-Jersey), dans une tranche non remaniée, il en résulte, après vérification par M. Gaudry et M. Boule, que l'homme existait certainement en Amérique dès l'origine, au moins sur les rives du Delaware, dit M. le Mis de Nadaillac, et probablement sur d'autres points où les conditions de la vie étaient comparables, durant les âges paléolithiques (1).

En tout cas on peut inférer de ce qui précède, d'abord que, si loin que les investigations historiques et ethnographiques puissent remonter, on trouve des sociétés organisées, policées, en pleine civilisation, dans certaines régions de l'Orient. Ailleurs les traces d'industries primitives de peuples encore barbares, dénotent une intelligence ouverte, industrieuse, apte au progrès ; de plus, les procédés de ces populations primitives sont

(1) Cf. Albert Gaudry. *Les enchaînements du monde animal.*
(2) *Le préhistorique américain..*

partout les mêmes ; partout les restes d'objets façonnés révèlent une conception semblable, quelque grandes que soient les distances qui séparent les lieux où ces débris ont été retrouvés. D'où l'on conclut légitimement que les hommes ont une commune origine et qu'il n'y a qu'une espèce humaine. Il ressort encore des travaux de M. de Nadaillac un point que nous n'avons pas eu occasion de faire ressortir ; c'est que les restes de crânes et autres ossements humains qui remontent aux époques les plus reculées, impliquent une conformation identique à celle de nos races contemporaines : objection majeure à opposer aux partisans des théories transformistes étendues au genre humain.

Enfin, quelque puisse être l'antiquité réelle des premiers représentants de l'humanité sur le globe, il est d'ores et déjà établi qu'elle est sans aucun rapport avec les centaines de milliers d'années que lui alloue si généreusement l'école évolutionniste.

IV.

Les industries préhistoriques en Espagne

Que les civilisations rudimentaires, dont l'archéologie préhistorique retrouve les traces dans nos contrées occidentales, se rattachent aux vieilles et brillantes civilisations de l'Orient, c'est ce qui ressort encore, à un point de vue plus particulier que celui de M. le Mis de Nadaillac, d'une très importante étude d'un ingénieur belge, sur le préhistorique espagnol.

M. Louis Siret, ingénieur, que ses occupations professionnelles retiennent depuis plusieurs années en Espagne, y a été conduit, par ses travaux mêmes, à mettre au jour une foule d'objets, produits évidents de l'industrie humaine à ses origines. Il n'a eu garde de négliger cette mine précieuse de découvertes, et il est parvenu à des résultats merveilleux.

C'est principalement sur une importante ville néolithique, par lui découverte au lieu dit *Planos de los Millares,* non loin de la ville d'Almeira, port situé à 110 kilomètres au Sud-Est de Grenade, que nous voudrions appeler l'attention.

Au confluent du Rio Andarax et d'un torrent appelé Ram-

bla de Huéchard, s'élève, sur de hautes berges, un plateau en rampe inclinée dans la direction de l'ouest, et qui se termine, à l'est, en une pointe triangulaire dominant de ses 70 mètres de hauteur, les rives des deux cours d'eau. A l'ouest de cette pointe avait été construite une levée de terre, d'une longueur de 275 mètres, qui formait avec elle un triangle d'une étendue de cinq hectares. C'était l'emplacement de la ville, protégée au nord, à l'est et au sud, par ses défenses naturelles, ses berges rocheuses dont deux rivières baignaient le pied. Au sud et à l'ouest du plateau s'élève une petite chaine de collines qui le dominent : M. Siret y a retrouvé les traces très apparentes de quatre constructions fortifiées destinées évidemment à défendre la ville et le surplus du plateau contre toute agression possible de ce côté.

Nous disons : la ville et le surplus du plateau. C'est qu'en effet ce plateau d'une longueur de près d'un kilomètre, avait une grande importance pour elle : couvert d'un grand nombre de monuments funéraires et représentant ainsi la demeure des morts à la suite de la résidence des vivants, il était en outre traversé par un aqueduc partant d'une source, aujourd'hui tarie, qui existait à son extrémité la plus élevée et qui approvisionnait d'eau la ville. Les restes de cette conduite d'eau sont encore très apparents ; elle se bifurquait à l'entrée de la cité et allait aboutir, par sa branche principale, à une sorte de citerne située non loin de la pointe du triangle, où paraissait être le quartier le plus peuplé. Les maisons, construites en pierres cimentées avec de la terre, étaient allignées ; elles possédaient parfois deux étages ; la toiture, formée de roseaux et de branchages recouverts de terre, était supportée par un pilier de bois occupant le centre de la maison. Une partie de la levée de terres qui fermait la ville à l'ouest était formée par le mur extérieur des maisons elles-mêmes, faisant ainsi office de rempart. On distingue encore les ruines d'un petit pont sur un ravin qui traversait cette clôture.

En dehors d'elle on retrouve les restes d'un grand nombre de sépultures. Là, comme sur beaucoup d'autres points de la péninsule ibérique, ces sépultures se composaient de constructions tout-à-fait comparables aux monuments mégalithiques ; elles comprenaient le plus souvent plusieurs comparti-

ments contenant chacun un ou plusieurs morts, les uns ensevelis, d'autres, en moins grand nombre, incinérés, et les restes de ces derniers reposant dans des urnes. Parfois on utilisait des anfractuosités naturelles sur le flanc des rochers, et l'on complétait par construction la demeure sépulcrale. L'intérieur de celle-ci, comme ses subdivisions, était, jusqu'à hauteur d'un mètre, revêtu de dalles, elles-mêmes recouvertes d'un enduit de plâtre peint en rouge. Toujours on rassemblait auprès du mort tous les objets présumés nécessaires à sa vie ultra-terrestre : armes et outils en silex taillé, en pierre polie, en os ; vases en poterie ; peignes et épingles en ivoire ; grains de collier en diverses pierres ; outils et armes en cuivre, etc. Et, circonstance des plus remarquables, la disposition intérieure comme le mobilier de ces sépultures de l'Espagne préhistorique, correspond exactement, bien qu'avec moins de luxe et avec des éléments plus primitifs, à la même conception, au même ordre d'idées que l'on retrouve dans les riches sépultures des Egyptiens qui étaient alors parvenus au faîte de la civilisation.

Les divers produits de l'ingéniosité humaine, servie seulement par les matériaux les plus élémentaires, ont été retrouvés par M. Siret dans presque toutes les provinces de l'Espagne, et sous toutes les formes accusant soit des époques, soit des localités différentes, ou des moyens d'action plus ou moins dissemblables.

Ce sont, pour le *paléolithique*, les haches poignards, coups-de-poing en silex, taillés par petits éclats et sur les deux faces, qui distinguent l'industrie *chelléenne* ; les couteaux,pointes, racloirs, scies, grattoirs, taillés sur une seule face du *moustérien* ; les pointes à cran, en feuille de laurier, les grattoirs doubles recourbés, les lames en calcaire de la phase *solutréenne* ; les armes plus légères, les outils plus minces et plus petits avec absence presque constante d'instruments en os, si caractéristiques en Europe de l'industrie *magdalénienne*.

C'est dans des cavernes et à différents niveaux en contrebas du sol que M. Siret a recueilli, en très grande abondance, tous ces précieux restes.

Pour ce savant, le chelléen et le moustérien ne représentent pas deux époques successives, mais seulement deux destinations différentes. Le solutréen indique une phase nouvelle,

une étape dans la voie du progrès, le magdalénien au contraire correspondrait à une époque de stationnement sinon de décadence.

Cette ère paléolithique est contemporaine de l'ère géologique appelée quaternaire. Un climat humide et pluvieux à l'excès, où d'incessantes précipitations atmosphériques désagrégeaient les flancs des montagnes, comblaient les vallées et changeaient sans cesse le cours des fleuves, obligeaient les hommes à se réfugier dans les grottes et les cavernes naturelles. Puis le calme s'étant établi peu à peu parmi les éléments, l'industrie *néolithique* apparaît avec l'ère géologique actuelle. C'est une civilisation nouvelle qui se juxtapose à l'ancienne, lui apportant l'emploi de la pierre polie, de la poterie, des industries textiles, portant à un haut degré de perfection la fabrication des instruments en silex taillés, introduisant la culture des céréales, la connaissance et l'emploi de certains métaux, le goût de la parure attesté par des bracelets, des colliers en pierre et en coquilles.

On a parlé, plus haut, de la parfaite analogie de conception entre le plan et l'ameublement des sépultures néolithiques de l'Espagne et, bien que sous des formes et avec une ornementation plus élégantes et plus luxueuses, ceux des sépultures égyptiennes. Il n'est pas moins remarquable de constater que la même analogie se rencontre des silex taillés, pierres polies, poteries, meules, amulettes, etc., de l'industrie préhistorique espagnole, aux objets similaires mis au jour par les fouilles d'Hissarlick et de l'île de Chypre. Si l'on retrouve en Espagne, les traces des divers âges préhistoriques, de ceux de la pierre taillée et de la pierre polie, à ceux du cuivre, du bronze et enfin du fer, une observation attentive y relève une série de choses montrant, dit M. Siret, que, aux deux extrémités de la Méditerranée, les peuples subissaient une même influence générale « et profitaient, quoique dans une mesure très inégale, des progrès de la civilisation. » En Europe l'industrie des temps primitifs est, aux mêmes époques, plus grossière et fort inférieure dans le nord, perdant graduellement ses caractères d'infériorité à mesure qu'on avance vers les extrémités occidentale et orientale de la Méditerranée. En sorte que la prédominence de la pierre taillée ou de la pierre polie, ou des instruments en os, ou même des métaux, indique

moins une échelle chronologique qu'une distribution géographique, et l'emploi préféré des ressources locales : ainsi la forme de certains engins de pierre taillée indique visiblement qu'ils ont été copiés sur leurs similaires en métal. « Chaque découverte nouvelle, — c'est toujours M. Siret qui parle — montre un lien de parenté de plus entre le dernier âge de la pierre dans notre Occident et les vieilles civilisations orientales. »

On voit, comme nous le disions au commencement de ce paragraphe, que, par une voie différente, M. Siret arrive à la même conclusion que celle où nous avait conduits M. le marquis de Nadaillac. Les vieilles et complètes civilisations orientales, aussi anciennes tout au moins que les primitives civilisations néolithiques de l'Europe ont, en quelque sorte, rejailli sur elles. C'est des sociétés policées de l'Orient que sont venus en Occident les germes et les éléments du progrès. Et si les antiques quoique relativement plus récentes civilisations dont l'histoire nous y a conservé le souvenir, marquent le résultat d'un long et persévérant effort de races parties des degrés les plus infimes, c'est qu'elles y ont été promues par l'influence de civilisations antérieures et plus avancées. Infiltrations, invasions, relations commerciales, ont périodiquement apporté, aux tribus déshéritées de la famille humaine, ces aspirations vers le mieux-être, cette émulation pour le perfectionnement, à l'aide desquelles elles sont parvenues à prendre en mains le flambeau de la civilisation échappé aux mains devenues débiles des peuples, puissants jadis, de l'antique Orient.

JEAN D'ESTIENNE.

A TRAVERS LES REVUES

I. *Etudes religieuses.* 1° La persécution fiscale ; 2° Les *Idées-Forces* de M. Fouillée ; 3° La conversion et l'évolution de l'Église.
II. *Correspondant.* Le vrai P. Joseph.
III. *Revue des Deux-Mondes.* 1° Le règne de l'argent ; 2° Les ennemis de l'armée.
IV. *North american.* Souveraineté temporelle du pape.
V. Gegenwort (Berlin) Crise du protestantisme.

I

1° La persécution inaugurée par M. Brisson, sous le titre de droit d'accroissement est plus injuste, plus odieuse encore que le coup de main de Ferry dans la campagne des décrets. Au lieu d'une persécution violente, exercée au grand jour ; au lieu de portes enfoncées ou crochetées, la persécution agit dans l'ombre ; la spoliation se cache sous des textes et des formules obscurs pour tous ; elle s'exerce par des agents de l'administration chargés de rapporter sans démonstration et sans bruit les dépouilles des victimes qui ne sont bien entendu, ni des sociétés secrètes ou civiles de francs-maçons ou de Juifs, mais des communautés religieuses, dévouées au service du peuple et principalement des pauvres. Cette persécution légale est exercée depuis treize ans. Elle prélève sur le revenu des communautés religieuses 4 *pour* 100, sur le revenu *brut* évalué *à forfait* à 5 pour 100 de tous les biens meubles et immeubles *possédés* ou *occupés* péremptoirement le R. P. Prelod dans le travail que nous résumons un impôt de 40 pour 100 et plus même sur le revenu net réel. Le prélèvement s'exerce non seulement sur les biens possédés mais encore sur les biens occupés à titre de bail par les religieux. Il paraît que, pour une congrégation religieuse, payer son terme, c'est s'enrichir, c'est toucher un revenu sur lequel le fisc réclame son dû. Il y a là un tour de force fiscale.

On doit à M. Brisson le projet initial de la loi du droit d'accroissement. Le député sectaire ne voulait rien moins que la sécularisation immédiate de toutes les congrégations autorisées ou non autorisées. Le gouvernement, qui avait déjà sur les bras l'exécution des décrets, s'effraya d'un projet qui bouleversait toutes les règles du droit public, civil, administratif ; il se borna aux aggravations d'impôts. Mieux valait, pensait-il, dépouiller peu à peu les congrégations que de les déposséder d'un seul coup. Le résultat final serait le même et il n'y aurait pas de scandale. C'est ainsi que deux nouveaux impôts furent créés : l'impôt d'accroissement et l'impôt sur le revenu,

En ce qui concerne l'impôt d'accroissement, il consacre une inégalité choquante. En 1872 la taxe de mainmorte à laquelle les congrégations reconnues sont soumises fut portée à 87,5 pour 100 y compris les décimes ; de telle sorte qu'elles acquittent 187 fr. 50 d'impôt foncier pour un immeuble qui ne payerait que 100 fr. s'il appartenait à un particulier. En outre, composé presque entièrement de propriétés bâties, le patrimoine congréganiste est soumis au nouveau régime d'impôt de *qualité* et supporte par conséquent, une élévation de tarif, soit pour la taxe foncière, soit pour la mainmorte son annexe.

Ainsi, les congrégations payent sur *tous* leurs immeubles ; ils ne jouissent d'aucune des exceptions si nombreuses accordées aux corporations laïques.

Et malgré ces charges déjà si lourdes, on a établi contre elles, sous le nom de *droit d'accroissement*, une nouvelle aggravation de charges, qui n'a aucune raison d'être. D'abord, il n'y a pas à proprement parler, de droit d'accroissement pour les congrégations reconnues dans le sens où la loi se comprend. Quand un religieux meurt, il n'enrichit pas les autres religieux, comme religieux, comme associé, car il ne possède rien, puisqu'il n'a ni propriété sur les biens sociaux, ni créance contre l'association ; c'est la personne morale créée par la loi, qui est seule propriétaire. Quant aux individus ils le sont si peu, qu'en cas de dissolution, ils n'auraient rien à se partager, les biens devant faire retour aux donateurs ou être attribués aux établissements similaires ou même revendiqués par l'État. Comment une part qui n'existe pas pourrait-elle accroître à des parts qui n'existent pas davantage.

On étonnerait beaucoup de Français si on venait leur apprendre qu'il s'opère au profit des habitants d'une ville un accroissement de fortune, chaque fois qu'un habitant de cette ville vient à mourir ou à s'expatrier. Leur part dans le domaine communal de cette ville n'augmente ni ne diminue par suite du mouvement de la population, pour cette bonne raison que ce domaine appartient, non point aux particuliers mais à la commune qui est personne morale. La situation de toute association, religieuse ou non religieuse reconnue par la loi est, à ce point de vue, absolument la même que celle des citoyens dans la commune qu'ils habitent ou des citoyens dans l'Etat ; par conséquent, le droit d'accroissement appliqué aux congrégations reconnues n'existe pas.

En est-il de même pour les congrégations non reconnues ? Là l'accroissement peut se produire. Le tarif appliqué pour les transmissions de propriété avait été fixé par les Tribunaux et la Cour de cassation à 0,50 centimes pour tout accroissement dans les sociétés civiles et commerciales, indépendamment de la nature des biens meubles ou immeubles existant au moment de la mutation. La part d'associé était assimilée à une créance entre la *personne morale* de la société, la jurisprudence admettant cette fiction d'une personne morale dans les sociétés, en dehors même de la reconnaissance légale. En face, l'accroissement ne donnait guère lieu qu'au droit de 0,50 centimes. C'était bien assez, puisque ce droit s'ajoutait à l'impôt ordinaire des mutations sur l'apport. M. Brisson bouleversa ces règles, égales pour tous, du moins en ce qui concerne les congrégations religieuses,

en demandant que les droits d'accroissement opérés par suite de reversion au profit des membres restants fussent assujettis au droit de mutation par décès et au droit de donation soit 11 fr. 25 au lieu de 0,50 centimes. Le R. P. Prelod établit l'iniquité de cet impôt et montre que pour les congrégations reconnues comme pour celles qui ne le sont pas, sont placés, au point de vue de l'impôt, en dehors du droit commun et accablées de charges fiscales qui compromettent leur avenir.

2° Le P. Roure réfute le système de M. Fouillée qui a voulu reprendre pour son compte les essais d'Auguste Comte et de Hæckel pour expliquer la genèse et l'évolution des êtres organisés. A-t-il réussi ? Son monisme est-il recevable ? Le P. Roure oppose une réponse négative à ces deux questions et la justifie. Il montre les côtés faibles du système de M. Fouillée au point de vue psychologique ; il prouve que ce système n'a rien de concluant et de scientifique et qu'au point de vue moral il aboutit à la négation de la liberté. Dans ce système, le mal moral ne serait que l'amour du bien entravé. Il y aurait liberté dans le bien, mais impuissance et absence de liberté dans le mal. Par conséquent, l'homme ne serait pas responsable du mal qu'il commettrait et il n'y aurait plus de coupables, ni même plus d'ordre moral.

Quant aux procédés d'exposition et de démonstration employés par M. Fouillée, ils sont ceux des philosophes qui prétendent concevoir l'origine de la vie et des êtres en dehors des données de la philosophie spiritualiste. Ils veulent bien suivre celle-ci d'explication en explication, de principe en principe, mais dès qu'ils se trouvent en présence de l'inexplicable, de l'insoluble, ils s'arrêtent et ils concluent de l'incompréhensible et de l'inexplicable à l'absurde, comme si notre mesure de comprendre était celle du réel et du vrai. Il serait sans doute très philosophique de reculer autant que possible le domaine du mystère, mais c'est se tromper étrangement que de se flatter de faire sur tous les points la pleine lumière. Tout ce qu'on peut demander à une doctrine, c'est qu'elle procède de faits bien constatés, qu'elle n'en tire que ce qu'ils fournissent à une prudente induction et qu'elle ne heurte pas des vérités établies par ailleurs. Or le P. Roure démontre que le monisme à *Idées-Forces* de M. Fouillée ne remplit pas ces conditions. Ce ne sont pas seulement les nouveautés de son système qui sont étranges, mais ses fictions, ses incohérences, ses *a priori*, non motivés, et ses contradictions. Dire que tous les êtres sortent les uns des autres par une évolution mentale, sans donner la moindre preuve acceptable établissant cette prétendue évolution, ce n'est pas faire de la science, c'est substituer la fantaisie à la philosophie. Le *Credo* chrétien d'un Dieu créateur est plus rationnel et plus philosophique que l'hypothèse de l'évolution mentale de M. Fouillée.

3° La conversion et l'évolution de l'Église. Il y a des alliances de mots dont le moindre tort est de tourner en paradoxe. Le livre donné au travail que nous signalons en est une preuve entre bien d'autres du même genre : socialisme chrétien, conversion de l'Église, démocratie catholique autant de mots dont l'alliance blesse toute oreille tant soit peu habituée à l'harmonie entre les mots. Qu'y a-t-il d'apparent ou de vrai dans cette évolution prétendue de l'Église se demande le R. P. Martin ? Nous regret-

tons de ne pouvoir donner ici qu'un très insuffisant résumé de sa réponse à cette question.

M. Paul Desjardins un de ceux qui croit avoir remarqué dans l'Église des symptômes de conversion : La religion du Christ se rajeunit, dit-il, et son Église cesse d'être immobile. Et la preuve, c'est qu'elle se tourne vers les foules souffrantes. M. Desjardins semble donc ignorer l'histoire de l'Église, car s'il la connaissait il saurait que, depuis les temps apostoliques, l'Église n'a jamais cessé de prendre la défense des faibles, des pauvres, contre les forts et les riches, quand ceux-ci opprimaient les faibles et les pauvres. Sa législation et les œuvres innombrables qu'elle a fondées en faveur du peuple et des malheureux en font foi.

M. Desjardins nous avertit charitablement que cette conversion pour être entière et permettre à l'Église de gagner le peuple et de pacifier les haines sociales doit se séparer de l'État. Fonctionnaire de l'État, le prêtre sera toujours un objet de défiance pour le peuple ; il faut que l'Église de France se résigne à la séparation, afin de conquérir la liberté de son apostolat. D'où la conclusion qu'il faut que le spirituel se délie du temporel et qu'il n'y a rien de mieux à faire qu'à dénoncer le Concordat.

Telle est la conversion que M. Desjardins conseille à l'Église.

M. Spuller a épanché son âme dans les colonnes de *la République Française* et exposé son avis sur le même objet. Mais en fait de séparation, il paraît moins pressé que M. Desjardins. Il conseille aux impatients une sage lenteur pour arriver plus sûrement au but ; il faut laïciser à outrance mais sans brusquer l'opinion : c'est la persécution par petits paquets, pratiquée avec une inflexible modération. Ce système a réussi au gré de M. Spuller comme on le sait ; et la main mise sur les fabriques prouve que le programme est fidèlement suivi.

M. Spuller prétend que l'évolution de l'Église vers la classe populaire n'est qu'une manœuvre habile pour se donner un point d'appui parmi le monde ouvrier : l'Église abandonnerait les partis monarchistes décimés ou vaincus et se mettrait du côté des gros bataillons, pour être plus sûre, de vaincre et de dominer. Ce n'est plus la conversion du cœur dont parle M. Desjardins, c'est une combinaison diplomatique et intéressée, ou, pour mieux dire, une conversion opportuniste, dans le sens politique du mot.

M. Leroy-Beaulieu s'est préoccupé également de la nouvelle attitude de l'Église. La papauté, dit-il, voyant paraître sur le théâtre social un personnage nouveau, la démocratie, lui a parlé un langage qui devait lui aller au cœur, ou que, du moins, elle pouvait comprendre. Et personne, ajoute M. Leroy-Beaulieu, n'est autorisé à contester à Léon XIII le droit d'évangéliser la démocratie sur le terrain social.

Comme M. Desjardins, M. Leroy-Beaulieu prétend voir dans la chute du pouvoir temporel du Pape la cause de ce rapprochement entre la Papauté et le peuple. L'Église s'est ainsi dégagée de toute solidarité avec les trônes et a démenti le préjugé populaire qui la représentait comme la protectrice des riches. Tout malentendu entre l'Église et le monde cesserait par le fait de cette nouvelle orientation de la papauté. Loin d'être un danger pour l'ordre social elle en sera la garantie la plus efficace.

Monseigneur Yreland, évêque américain, a développé sa pensée sur le même sujet dans un discours prononcé à l'occasion du Jubilé de S. E. le cardinal Gibbons. La thèse qu'il a soutenue a paru hardie même au pays de la liberté. Elle se résume à dire qu'on n'a rien fait depuis longtemps pour la défense intelligente de la religion. On n'a pas voulu ou l'on n'a pas su aller au peuple. Il est temps d'en finir avec une tactique reconnue fausse et de chercher d'un autre côté les voies qui mènent à la pacification religieuse et sociale. L'accusation,on le voit, est grave.Venant d'un évêque elle mérite plus qu'une attention ordinaire. En attendant un sérieux examen sur ce qu'il y a de vrai dans cette accusation, Mgr Yreland nous permettra au moins un doute sur une défaillance aussi générale et si complète. Nous ne pouvons pas consentir à considérer comme une quantité négligeable les œuvres multiples et populaires fondées par le clergé et les catholiques dans les deux derniers siècles et principalement dans ces derniers temps.

En France, nous rencontrons dans le clergé quelque partisans de ce dédain pour le passé et de cette manière dite nouvelle d'envisager le rôle de l'Église. M. l'abbé Klein a adopté la thèse de Mgr Yreland et il l'a même additionnée d'un amendement politique qui nous met en demeure d'accepter la théorie de la souveraineté populaire :Hors de la démocratie point de vérité politique et point de salut social... Les tenants des autres systèmes sont traités de rétrogrades et mis au rang des vieilles perruques. Il s'agit maintenant de renier les vieux partis et de réaliser « l'alliance entre la vieille Église, gardienne du bien moral,et la démocratie,« cette fougueuse amante du progrès et de la liberté. »

M. l'abbé Naudet, prêtre de cœur, de talent et d'action subit la même poussée vers l'avenir. Il croit lui aussi que l'Encyclique *Rerum novarum* accuse une rupture réelle de la Papauté avec le passé, et il en conclut qu'il y a une évolution nécessaire de l'Église en faveur de la démocratie. Disons en passant que M. l'abbé Naudet croit avoir vu dans cette Encyclique beaucoup de choses qu'il serait difficile d'y trouver et que la question sociale n'a jamais été une question indifférente pour l'Église. Il nous paraît qu'elle a été résolue dès les temps apostoliques par la prédication de l'Évangile, qui a réhabilité et relevé les petits, les faibles et les pauvres et brisé les fers de l'esclavage. Mais les apôtres, pour faire admettre leur doctrine, se sont bien gardés de l'étayer sur la question sociale.

M. l'abbé Naudet déplore les divergences d'opinion parmi les défenseurs d'une même cause : il a raison, car ces divergences sont regrettables et funestes. Il suppose que ce désaccord ne repose que sur des malentendus. Nous le croyons aussi. Mais ces malentendus ne cesseront que lorsqu'on reconnaîtra l'exagération mêlée de part et d'autre à l'interprétation des principes et des faits. M. l'abbé Naudet dit avec raison que « le travail est aujourd'hui sous le régime d'une oppression formidable »,mais il aurait pu ajouter qu'il y a des patrons chrétiens dont les ouvriers sont les collaborateurs et non les esclaves. Nous souscrivons volontiers aux sentiments de sympathie qu'il témoigne pour le sort des ouvriers, mais nous n'admettons pas que leur misère soit *toujours imméritée*.

Qu'y a-t-il de vrai, qu'y a-t-il de faux dans les accusations et dans les

diverses appréciations que nous venons de résumer ? Tout n'est pas vrai, assurément, mais tout n'est pas faux non plus. Le R. P. Martin nous dira dans un prochain article ce qui est vrai et ce qui est faux : c'est là ce qu'il importe de préciser pour ne point perpétuer des équivoques qui ne peuvent que désorienter le clergé et les catholiques, et tromper l'attente de ceux qu'on prétend gagner à la cause de l'Évangile.

II

Grâce aux patientes investigations de M. Gustave Fagniez, on sait maintenant à quoi s'en tenir sur la vieille et romanesque légende qui a travesti la vie et le rôle de l'ami et du confident du cardinal Richelieu, le P. Joseph. Ce célèbre religieux capucin avait été représenté jusqu'alors, sous le titre d'Eminence grise, comme le mauvais génie de Richelieu, comme un ambitieux qui sous le masque d'une humilité douteuse jouait des rôles divers et faisait l'office même de délateur au profit de la politique de Richelieu. Il faut aujourd'hui renoncer à cette légende. Le livre de M. Fagniez, fondé sur des documents originaux, nous apporte tout ce qu'il est humainement possible de savoir sur la personne et l'œuvre du P. Joseph.

Au point de vue religieux, le P. Joseph fut un moine très pieux, très régulier et savant, successivement professeur de philosophie, maître des novices, prédicateur en renom, élu provincial de Touraine quinze ans après avoir pris l'habit. C'est cette dernière charge qui le mit à même de négocier en 1616 un accommodement entre la reine régente et les princes révoltés. Le P. Joseph fonda et dirigea jusqu'à sa mort l'ordre des Filles du Calvaire. Par un prodige d'activité d'esprit et de possession de soi-même, au milieu des négociations les plus absorbantes, il écrivait ou prêchait longuement à ses chers religieux. La délivrance des Lieux Saints était son plus cher désir. Il fit le voyage de Rome pour prier le Pape d'organiser une croisade avec le concours des puissances catholiques ; mais l'ambition de la maison d'Autriche empêcha la réalisation de ce projet. Par ses soins de nombreux religieux de son Ordre se répandirent en Grèce, en Asie-Mineure, en Perse. Doué de cet esprit d'initiative qui est le propre des missionnaires français, le P. Joseph voulut fonder dans le Liban une imprimerie pour les langues orientales. Son zèle s'étendit à l'Afrique du nord où le dévouement des capucins qu'il y envoya alla jusqu'au martyre. Deux d'entre eux moururent prisonniers au Maroc, deux autres, vainement sommés d'apostasier, furent lapidés par une foule furieuse. Les documents cités dans l'ouvrage de M. Fagniez rappellent trait pour trait les *annales de la propagation de la Foi.*

En France, l'infatigable capucin se révéla comme chef et organisateur de mission et prit une part active au mouvement de *contre-reformation* qui signala le règne de Louis XIII. Missionnaire, fondateur d'ordre, directeur spirituel, le P. Joseph fut encore et surtout un diplomate émérite. Le célèbre capucin était doublé d'un homme d'État. Il fut l'homme, l'*alter ego*, le confident, l'admirateur du cardinal Richelieu, et pendant les dix dernières années de sa vie, le chef de notre diplomatie. Richelieu

l'avait logé chez lui pour pouvoir le consulter le jour et la nuit. Jamais le patriote chez le P. Joseph ne se sépara du chrétien. Le but de tous ses efforts fut de transporter à la France la prééminence en Europe et de résister aux visées ambitieuses de la maison d'Autriche.

On doit féliciter M. Fagniez du résultat de ses patientes et consciencieuses recherches. Son livre, dit avec raison le *Correspondant*, a fait justice d'une légende absurde et démentie par les faits et il a rendu à notre histoire « un grand homme de plus. »

III.

1° Dans la *Revue des deux Mondes*, M. Leroy-Beaulieu fait l'histoire du règne de l'argent dans le passé et dans le présent. Le roi des sociétés contemporaines, c'est l'argent. C'est bien l'argent qui est le vrai souverain et qui étend partout sa domination, à mesure que tombent ou décroissent les autorités anciennes, religion, royauté, aristocratie. M. Leroy-Beaulieu suit dans le passé les progrès de cette nouvelle royauté qui domine aujourd'hui toutes les classes. Nous regrettons de ne pouvoir résumer sa magistrale étude, remplie de vérités sévères mais utiles et qu'il est opportun de rappeler à ceux qui ont perdu « le sens de la vie » et qui n'ont plus d'autre règle de conduite que de jouir et de s'enrichir. Le grand danger de cet empire presqu'universel de l'argent, c'est que l'amour effréné de la richesse et du bien-être qu'elle procure donne plus que jamais au peuple des leçons de corruption et de matérialisme en même temps qu'il provoque la révolte des pauvres contre les riches. Nous ne pouvons qu'applaudir aux conclusions de M. Leroy-Beaulieu :

« Notre âge rationaliste, émancipé de tout dogme, est en train de s'enlizer dans une misérable et vile idolâtrie.

Nous glissons vers une sorte de néo-paganisme, moins les dieux de marbre blanc de l'Hellade et les beaux mythes de l'Olympe. Le vrai Dieu, le Dieu unique auquel tous croient et que tous servent, c'est l'Argent... Les adorateurs du veau d'or ont multiplié comme les grains de sable du désert, et plus de Moïse descendant de la montagne pour le fondre et le réduire en poudre. Juifs et chrétiens dansent à l'envi autour de lui ; les plus fiers de nos fils plient le genou devant ses images, et les plus chastes de nos filles suspendent à ses autels leur voile de mariée. Le Juif a oublié son Messie, et le chrétien ne se souvient plus de son Sauveur. Le Messie des temps nouveaux, c'est l'argent, et le moderne rédempteur est la richesse, qui doit ouvrir aux hommes la terre promise où le lait et le miel coulent en abondance. La Bourse est le temple de la nouvelle Sion, et le Sinaï dont descend la loi, d'où découle la source de la vie, c'est le Stock Exchange..... La science, la nouvelle Pallas Athènè, n'est aux yeux du grand nombre que la servante et le ministre de l'aveugle Ploutos...

2° M. Etienne Lamy a publié dans la même Revue une critique très opportune contre les ennemis de l'armée. Il signale trois sortes d'adversaires de l'armée, fort i égaux de tailles et de griefs : ceux qui condam-

nent le principe même de l'armée et tiennent pour illégitime la force qu'elle représente ; ceux qui condamnent son objet, parce qu'ils ne croient pas à la patrie, qu'elle défend ; ceux qui condamnent ses pratiques, en condamnant les institutions militaires qu'elle perpétue. M. Lamy réfute et flétrit avec raison ces trois sortes d'adversaires. Les premiers qu'il appelle les mystiques sont les moins dangereux, car chacun comprend que la force est nécessaire à un peuple pour résister à la force d'une nation étrangère et contenir la révolte. Les seconds, sont les socialistes qui nient la patrie. Ceux-ci sont les amis les plus déterminés de la force ; mais comme ils n'arriveront jamais à détruire les distinctions et les rivalités de races et l'idée de la nationalité, il faudra toujours des armées nationales pour résister aux rivalités des peuples contre les peuples. Enfin, les troisièmes sont les critiques qui attaquent les pratiques de la moralité de l'armée.

L'armée, disent-ils, est une machine de mort qui, pendant la guerre, tue les corps, et qui, pendant la paix, tue ou abrutit les intelligences et les caractères. M. Lamy répond aux diverses accusations portées contre l'armée ; il montre que la plupart de ces accusations sont fausses et que les autres sont exagérées. Il constate que les détracteurs de l'armée sont ou des civils qui n'ont pas qualité pour la juger ou des soldats mécontents pour qui tout paraît désordre parce qu'ils se croient les supérieurs de leurs égaux et les égaux de leurs supérieurs. La principale cause de cet esprit de critique et de dénigrement c'est que tout français est habitué à se considérer comme supérieur à l'autorité puisqu'il la crée, comme juge de ceux à qui il la remet : et l'étrange manière dont la plupart de ceux-ci la briguent et l'exercent a contribué à rendre général dans la nation le mépris du pouvoir, du pouvoir militaire comme de tous les autres. Ajoutons avec M. E. Lamy que l'on a tout fait depuis quelques années pour détruire dans le soldat et dans le citoyen le respect de l'autorité et l'esprit de discipline :

« Trois puissances dans la société avaient autrefois une vertu éducatrice et disciplinaient l'homme : l'Église, l'École et l'Armée. De nos jours la force de l'État s'est employée à détruire la force de l'Église. — L'École pour empêcher les enfants de se courber sous la superstition, exalte en eux l'idée de la grandeur et de l'indépendance humaines, leur donne l'orgueil de la science avant la science, et dès l'alphabet, ils lèvent sur le monde, sur leurs maîtres, sur leurs parents même leur petite tête et leurs jeunes regards qui sont peu disposés à se baisser devant rien. »

IV

La *North americain* Review (Février) nous offre un article dû à la plume de Mgr Bernard O'Reilly sur la nécessité de la souveraineté temporelle du Pape. Bonghi a écrit avec beaucoup de justesse : « Le jour où Léon XIII quittera Rome par la porte *del Popolo*, le roi Humbert avec sa dynastie se sauvera par la porte *Pia*. » Une semblable prophétie, acceptée sans discussion par Mgr Bernard O'Reilly, l'amène à se préoccuper par

avance des mesures de sauvetage. Il expose les arguments bien connus qui réclament l'indépendance nécessaire du chef spirituel de la catholicité, indépendance qu'il considère avec raison comme une nécessité sociale. Il établit en même temps la légitimité de la souveraineté temporelle du Pape, sanctionnée par le droit international pendant une période de douze siècles. Il constate ensuite que jamais dans le passé, l'établissement d'un pouvoir civil de la papauté n'a nui à la prospérité de l'Italie. C'est d'ailleurs ce qu'ont reconnu les écrivains italiens les moins suspects, et, parmi eux, Ugo Foscolo (1778-1827) qui déclarait que les Italiens devaient verser jusqu'à la dernière goutte de leur sang pour que le pape souverain non seulement existât et régnât, mais régnât sur l'Italie pour la défense des Italiens. Le Gegenwart (Berlin) nous signale le grave danger qui menace le protestantisme allemand, grace à la coalition de tous ceux qui croient en quelque chose : « Le protestantisme s'est fait des ennemis partout : au dehors comme au dedans. Comment cela se fait-il que le protestantisme, qui ne comptait que des sympathies parmi les orthodoxes, les juifs et tous les libéraux, il y a vingt ans, n'a aujourd'hui que des détracteurs... C'est que le protestantisme a radicalement changé... Lui qui a fondé jadis son existence sur la tolérance, lui qui a mené la guerre de Trente ans en faveur de la liberté de la foi, est devenu une sorte d'*ecclesia militans*... A peine le bruit des canons a-t-il cessé sous Sedan, que le protestantisme a relevé la tête et se met à rêver d'un *empire protestant* et de l'unification religieuse. . Il a déclaré la lutte au catholicisme (*Kulturkampf*)... Les juifs ne peuvent pas lui pardonner les prêtres protestants qui ont inauguré le mouvement antisémitique... Les athéistes et les socialistes voyant de nouveau qu'il était impossible de doter l'Allemagne d'une religion unique, se sont mis à propager l'unité de l'athéisme.

Cet isolement du protestantisme libéral ne saurait nous étonner. Un système religieux qui repose sur le libre examen est la négation de tout symbole, de toute confession de foi, et par là même de toute religion positive. C'est, en d'autres termes, l'individualisme doctrinal, ou la liberté pour chacun de croire ce qu'il veut.

Cette fausse situation du protestantisme est un sujet de grave inquiétude pour ses représentants les plus distingués et les plus sincères. Nous citerons parmi ceux-ci M. Francis de Pressensé qui a fait, le mois dernier à Lausanne, quatre conférences très remarquables. Il avait choisi pour sujet le mouvement théologique qui inclina l'Université d'Oxford vers le catholicisme, de 1835 à 1850, mouvement qui détermina la conversion des Newman et du Manning. Quoique protestant, l'orateur a loué la sincérité, la piété, la compétence scientifique et la valeur morale de ces deux grands hommes. Il a même cité la poésie composée par Newman, dans ses jours de doute et de recherche.

« O Rome, disait Newman, ô Église romaine, toi que j'ai appelée la prostituée de Babylone, il faudra donc qu'un jour je me jette dans tes bras et te proclame ma mère ? O Pontife romain, toi que j'ai appelé l'Antechrist, il faudra donc qu'un jour je me jette à tes pieds ? Il faudra, ô Église d'Angleterre, toi qui m'as élevé sur ton sein, il faudra que je

t'abandonne? Oui, il le faut, car seule l'Église romaine peut donner à mon intelligence la vérité et à mon âme le salut. »

Au moment de conclure, M. de Pressensé a ajouté, avec un profond accent de sincérité :

« De toutes parts, dans notre protestantisme, s'élève un même cri : De la franchise, plus de franchise. On étudie, on arrive à des conclusions, à des convictions personnelles que l'on n'ose pas livrer au public. J'aurai avec vous plus de franchise. La critique et la science moderne ont ébranlé les fondements historiques de la foi chrétienne ; on voit des contradictions entre la raison et la foi ; on ne veut plus de dogmes, mais une simple morale, et l'on ne sait sur quelle base l'asseoir. Le protestantisme reposait sur deux principes : l'inspiration divine de la Bible et la justification par la foi à Jésus Sauveur. Chaque mot des Livres saints était la parole de Dieu, et le Christ Sauveur était cru en toute vérité le Fils éternel de Dieu, fait homme. Mais aujourd'hui, qu'a fait le protestantisme de ces deux fondements ? L'inspiration divine des saints Livres, qui l'admet encore ?

« Qui refuserait aujourd'hui de signer des deux mains la déclaration d'Edmond Scherer, à Genève, niant cette inspiration de l'Ecriture Sainte, et soulevant, il y a quelques années seulement, de si vives protestations ?

« Le Christ est-il encore cru et prêché comme Dieu réel, incréé et consubstantiel à son Père ? Il n'est plus qu'un être purement humain ; sa divinité, si l'on garde encore cette expression, n'est plus que la sainteté et la perfection morales. Il ne reste plus pour guide aux âmes protestantes que la conscience individuelle : de là un émiettement qui va sans cesse grandissant et qui n'a plus de raison pour s'arrêter.

« En présence de ce spectacle, on se demande si la vérité, si la vie surnaturelle ne sont pas plus en sûreté dans le catholicisme, si l'individualisme protestant a le pouvoir de résoudre les questions sociales. Les âmes religieuses veulent un dogme, une autorité, la certitude : or, ne sont-elles pas poussées à les demander à l'Église romaine, qui leur donne son *Credo* invariable et semble avoir la clef des problèmes sociaux de notre époque. Ce que la conscience des Newman et des Manning a accepté, qui, *a priori*, pourrait le déclarer faux ? Lorsque nous voyons des hommes d'une si grande piété et d'une telle science se jeter dans les bras de l'Église romaine, qui oserait les blâmer ?... Qui pourrait s'étonner si d'autres les suivent ? Qui sait si le besoin légitime d'autorité et de croyances positives n'entraînera pas un certain nombre d'âmes à la suite de Newman et de Manning ? les consciences protestantes sont dans l'angoisse ; n'ayant plus rien dans le présent, elles sont obligées de vivre du passé par les souvenirs. »

De tels aveux sortis de la bouche de bien des représentants les plus distingués du protestantisme méritent d'être recueillis et médités par tous les hommes sincères qui appartiennent aux églises réformées. Puissent tous ces frères séparés se décider à chercher la vérité et la paix dans l'unité de la foi, là seulement où elle se trouve, là ou Newman et Manning et tant d'autres, en proie aux mêmes angoisses l'ont trouvée, dans le sein de l'Église catholique !

H. D'HESSERT.

CHRONIQUE GÉNÉRALE

C'est, sans contredit, une situation singulière pour un peuple de se trouver en république avec une Constitution faite par une assemblée monarchique et qui, dans l'intention de celle-ci, établissait un régime provisoire de transition plutôt qu'un état de choses définitif. Cette Constitution de 1875, quoique d'origine en quelque sorte monarchique, ce n'était point la monarchie, puisque le principe républicain y était inscrit comme article fondamental, mais ce n'était pas non plus la république, puisqu'elle contenait des éléments essentiellement monarchiques.

Elle offrait un mélange des deux genres de gouvernement et par là-même elle n'était pas plus la république que la monarchie.

Dès l'origine elle déplut au parti républicain. Il se forma tout de suite un courant d'opinion, qui s'accrut d'année en année, en faveur d'une revision du statut constitutionnel.

A l'extrême gauche on tenait ce langage : « Nous ne sommes pas en république. La républiqne n'est que nominale. La Constitution actuelle ne diffère pas sensiblement de la Charte de 1830. Sous prétexte d'arriver à un équilibre, qui n'est autre chose que la monarchie de Juillet, avec Carnot aux lieu et place du roi Louis-Philippe, on a, par des poids et des contre-poids, affaibli, annulé la véritable, la seule force du pays, qui est le suffrage universel. Et on assiste à ce spectacle scandaleux d'un Sénat, issu du suffrage restreint, qui fait la loi à la volonté nationale. La république ne sera une réalité que lorsque le pouvoir émanant directement du peuple, c'est-à-dire le pouvoir législatif, sera le maître ; jusque-là, nous vivrons dans un or-

léanisme qui n'est même pas le vrai. — Rendez-nous la république dont nous n'avons que le mot ! ».

A droite, à mesure que le régime républicain s'implantait, et que les espérances d'une restauration monarchique s'éloignaient, on regrettait de plus en plus l'erreur commise par l'assemblée nationale de 1871, et toute occasion paraissait bonne de s'associer au mouvement révisionniste, soit de la part des impérialistes, pour demander qu'on revînt au principe plébiscitaire, soit de la part des royalistes, pour faire remettre en question le principe républicain.

Avec les abus croissants du régime parlementaire, la revision de la Constitution avait fini par devenir une question quasi-nationale. Le grand mouvement de popularité, formé des éléments les plus divers, qui, pendant plus d'un an porta graduellement le général Boulanger au pouvoir, avait son point de départ dans l'agitation révisionniste créée ou entretenue autour du nom de cet étrange favori du suffrage universel.

La question passionnait alors, ou du moins excitait l'opinion. Elle joua le principal rôle dans les élections de 1889. Depuis, la cause de la revision, absolument compromise dans l'aventure finale du général Boulanger, a été reprise par les groupes avancés de gauche, au nom du principe républicain. Mais elle ne paraît plus guère intéresser le pays. Ce n'est plus maintenant qu'une affaire de programme parlementaire, qui n'excite aucune émotion réelle, parce qu'on sait d'avance que la revision, quelle qu'elle soit, s'il y en a une, n'aboutira pas à un changement de gouvernement.

C'est au milieu de l'inattention générale qu'elle a été portée de nouveau à la tribune de la Chambre des Députés, au moyen d'une proposition de loi présentée par MM. Bourgeois, Naquet, Pelletan et autres. L'ancien président du conseil des ministres. M. Goblet, qui aspire à prendre dans la Chambre la situation de chef du parti radical socialiste, en attendant de redevenir le chef du gouvernement, a prononcé un long discours en faveur de la revision d'une Constitution, à laquelle il est facile à tous les partis de trouver des défauts absolus. Son thème, comme celui des orateurs qui ont parlé dans le même sens, c'est qu'il fallait supprimer les prérogatives du président de la République et restreindre les droits du Sénat, qui sont un obstacle aux réformes démocratiques.

Mais que venait faire, en ce moment, cette question de revision ? Le jour où M. Naquet a parlé pour réclamer la nomination d'une Assemblée Constituante, la Chambre des députés, peu disposée à céder sa place à une autre Assemblée, était beaucoup moins occupée des raisonnements de l'orateur que de la nouvelle qui venait de lui arriver d'une explosion à l'église de la Madeleine. Et dans les dispositions d'esprit où elle se trouvait, elle était beaucoup plus désireuse de répression que de revision.

Or, M. Casimir Périer a mérité toute la confiance de la majorité opportuniste pour son énergie à combattre le parti anarchiste. Il n'avait qu'à demander à la majorité de repousser la proposition de revision pour que celle-ci la repoussât. Malgré les promesses et les programmes électoraux que rappelait M. Camille Pelletan, le président du conseil n'a point eu de peine à obtenir de la Chambre qu'elle renvoyât à une époque indéterminée l'affaire de la revision. Comment eût-elle résisté à cet argument décisif que M. Casimir Périer a fait si bien valoir en disant et en répétant à la Chambre qu'elle ne pouvait faire la revision en ce moment, sans paraître offrir une revanche aux vaincus du « boulangisme ? »

M. Casimir Périer s'est posé en gardien et en défenseur de la Constitution. Elle a peut-être surtout à ses yeux le mérite d'investir le président de la République d'une haute autorité morale et effective et de rendre cette suprême magistrature de l'État très enviable pour qui aspire à la première place. Les partisans de la revision constitutionnelle trouvent ces prérogatives exorbitantes et plus propres à faire ressembler la régime actuel à une monarchie qu'à une république. La vérité est qu'elles sont assez mal définies. Suivant le tempérament plus ou moins autoritaire, le goût plus ou moins prononcé du chef de l'État pour l'exercice du pouvoir, elles lui permettent de s'immiscer plus ou moins directement dans le gouvernement.

Les radicaux les réduisent à une irresponsabilité honorifique, qui donnerait au premier magistrat de la République un caractère si ridicule, qu'il ne leur reste plus après cela qu'à réclamer la suppression de la fonction comme inutile et gênante.

Un de leurs griefs contre M. Carnot c'est que celui-ci aurait, plus d'une fois, outrepassé son rôle de simple personnage d'apparat, pour exercer une action personnelle dans les affaires

du pays. On l'accuse d'être intervenu dans les dernières crises ministérielles, moins pour résoudre la situation selon les données parlementaires, que pour constituer des cabinets conformes à ses vues et avoir la haute main dans la direction de la politique.

Ces accusations ont trouvé un nouveau prétexte dans les révélations assez graves publiées par le *Figaro* sur un incident diplomatique ignoré jusqu'ici. Les confidences d'un « personnage très renseigné » lui permettaient, disait-il, de donner les raisons jusqu'ici cachées du rappel et de la mise en congé de notre ancien attaché militaire à Copenhague, le capitaine d'artillerie de Beauchamps. D'après cette version, lorsque M. de Beauchamps partit pour Copenhague, il aurait reçu la visite du général Borius, chef de la maison militaire du président de la République. Celui-ci, au nom de M. Carnot, aurait chargé M. de Beauchamps de mettre à profit les sentiments patriotiques de la princesse Valdemar de Danemarck, fille du duc de Chartres, pour la France, pour en tirer, grâce à la faveur dont elle jouit auprès de l'empereur de Russie, des renseignements, plus intimes et moins officiels que ceux que l'on reçoit d'ordinaire, sur la pensée, sur les dispositions et sur les impressions du tzar.

Ces renseignements étaient demandés pour le compte de l'Élysée et ils devaient être adressés directement au général Borius afin d'être communiqués ensuite à qui de droit. M. de Beauchamps accepta et s'acquitta de sa mission spéciale, autant que le lui permit la réserve de la princesse Marie, qui ne tarda pas à comprendre qu'on l'engageait dans une voie, où sa situation particulière, son rang officiel et ses relations personnelles avec l'empereur de Russie ne lui permettaient pas de s'aventurer sans inconvénients.

Sa prudence mit fin au courtage diplomatique de M. de Beauchamps. Celui-ci avait remis à la princesse un questionnaire par écrit auquel il la priait de répondre. « Qu'est-ce que la Russie attend de la France pour répondre à l'amitié qu'elle lui témoigne ? — Pensez-vous que l'empereur de Russie se croie engagé vis-à-vis de la France, au moins pour la défensive ? » Tels étaient les renseignements confidentiels que l'Élysée faisait demander secrètement à Copenhague, en passant par

dessus le ministre des affaires étrangères et le représentant officiel de la France dans la capitale du Danemark.

Cette conduite n'était pas d'un président que la Constitution a pourvu d'un conseil des ministres chargé de diriger les affaires intérieures et extérieures du pays. Elle finit par être connue, comme tout se sait aujourd'hui, avec une diplomatie plus bavarde que des gazettes et des journaux ouverts à tous les genres d'informations. A l'avènement du cabinet Casimir-Périer, M. de Beauchamps paya de sa place d'attaché militaire sa complaisance pour l'Élysée ; M. Le Pelletier d'Aunay, ancien représentant de France à Copenhague, fut révoqué de ses fonctions de ministre plénipotentiaire pour prix de ses indiscrétions supposées au *Figaro*.

Le vrai coupable ici, c'était le président de la République, enfreignant la Constitution pour s'immiscer directement dans la diplomatie, en dehors du ministre des affaires étrangères, c'était le chef d'État compromettant, par de maladroites et inconvenantes négociations, les intérêts les plus graves du pays. M. Casimir-Périer le lui a fait comprendre en punissant les subalternes impliqués dans l'affaire et aussi, dit-on, en lui reprochant directement sa conduite. Le chef du cabinet n'en a pas mis moins de zèle à défendre les attributions et l'existence du président de la République contre les révisionnistes qui voulaient faire disparaître de la Constitution ce personnage inutile ou dangereux.

On prétend que M. Casimir Périer tient à conserver la suprême magistrature de l'État pour lui-même. Elle ne ferait pas moins envie à M. Challemel-Lacour, président du Sénat. Mais le Sénat aussi était menacé par les projets de revision de la Constitution, ce qui en rendait la réalisation impossible. La revision ne peut aboutir en effet qu'avec le concours du Sénat. dont l'assentiment est nécessaire pour la tenue du congrès. Ici on lui demandait de se suicider lui-même. C'était trop. Le Sénat a donné toutes les preuves possibles de complaisance et même de soumission. Les raisons alléguées contre lui n'existent pas. Quoique jouissant, en matière de lois et de finances, de pouvoirs égaux à ceux de la Chambre des députés, jamais son opposition n'a donné lieu à des conflits capables d'entraver le jeu du mécanisme parlementaire. Il n'a jamais résisté que pour mieux céder.

On dirait, du reste, que le Sénat a tenu à prouver tout de suite combien il était inutile de demander sa suppression, par voie de revision constitutionnelle, puisqu'il était prêt, à toute occasion, à se supprimer lui-même.

La création d'un ministère des colonies a montré jusqu'où pouvait aller cette abdication du Sénat. A quoi bon un nouveau ministère, et surtout un ministère des colonies, dont on distrayait par avance tous les services importants pour les rattacher à d'autres départements ministériels, et auquel il ne devait rester, selon le mot spirituel de M. de l'Angle de Beaumanoir que l'honneur et l'argent, c'est-à-dire le titre et le profit pour le titulaire ? A quelle pensée de M. Casimir Périer répondait cette nouvelle création ? Quelle urgence y avait-il de tant presser le Parlement de voter les crédits nécessaires à l'institution ? Les explications du président du conseil des ministres n'ont pas suffisamment éclairé ces divers points.

La Chambre des députés n'en a pas moins voté avec empressement la proposition du gouvernement. C'était un ministère de plus pour ses appétits, un ministère avec toutes ses annexes et tous ses avantages, un ministère dont les opérations s'étendent à toutes les colonies existantes et futures, et dont la juridiction embrasse toutes les affaires d'exploitation et de spéculation auxquelles ont servi principalement jusqu'ici les nouvelles colonies et les pays de protectorat.

Le Sénat, de son côté, s'était montré plus pressé de prendre ses vacances de Pâques, que de voter le projet de loi qu'on lui apportait à la dernière heure, dans une séance de nuit, à laquelle on l'avait convoqué extraordinairement. Malgré l'insistance du président du conseil pour obtenir, sur le champ, un vote favorable à la création de son ministère des colonies, le Sénat avait ajourné l'affaire, vu l'impossibilité d'étudier à l'improviste le projet de loi voté par l'autre Chambre. Et même son président, M. Challemel-Lacour, avait, un peu à l'écolière, joué le tour à M. Casimir Périer, son rival secret, de mettre aux voix la date de la rentrée de vacances, au lieu du projet pour lequel le président du Conseil demandait un vote d'urgence.

Pour une fois, le Sénat avait donc fait preuve d'indépendance ; mais, aussi, quel argument nouveau il fournissait à des adversaires, en mettant ainsi dans l'embarras le chef du cabi-

net, pour qui les conditions du service colonial apparaissaient si lourdes qu'il déclarait ne pas pouvoir se passer d'un ministre spécial pendant les cinq semaines de vacances parlementaires ! C'est précisément cet excès d'indépendance qui a permis à M. Casimir Périer d'en user envers le Sénat, que sa propre hardiesse devait inquiéter, avec un sans façon et un autoritarisme inouï. La nuit même, après réunion du Conseil des ministres, il priait ou plutôt il requérait M. Challemel-Lacour de rappeler le Sénat déjà parti en vacances et de le convoquer d'urgence pour le surlendemain, à l'effet de l'amener à se déjuger,

Louis XIV n'en agissait pas avec plus d'autorité avec le Parlement, lorsqu'il allait tenir un lit de justice au milieu de la haute compagnie, pour l'obliger à enregistrer un édit auquel celle-ci s'était opposée.

Le Sénat républicain ne pouvait pas moins faire que le Parlement royal. Devant la menace d'une crise ministérielle, le Sénat n'a pas hésité à se déjuger, votant par 225 voix contre 32, la création de ce même ministère des colonies dont il n'avait pas voulu l'avant-veille, et accordant de nouveau, par surcroît, sa confiance à ce président du Conseil des ministres si peu déférent pour lui. C'était un argument de moins pour la révision de la Constitution. Que peut-on reprocher, en effet, à un Sénat, aussi docile envers le gouvernement qu'envers l'autre Chambre, à un Sénat toujours prêt à s'effacer lui-même de la Constitution, en abdiquant toute action propre, toute indépendance ? Après cela, on n'entendra plus, d'ici quelque temps, parler de révision.

Mais dans les préoccupations du parti républicain la question constitutionnelle le cède de beaucoup à la question religieuse. Esclave des loges maçonniques il n'a cessé jusqu'ici de persécuter la religion de la très grande majorité des Français.

Le cabinet Casimir Périer n'avait pas encore eu l'occasion de s'expliquer nettement sur la conduite qu'il comptait suivre dans les affaires religieuses. Il s'était borné à une première déclaration, peu rassurante, sur le maintien intégral des lois de laïcisation. La droite a voulu le sonder. Justement il se trouvait une affaire dans laquelle le ministre des cultes avait été mêlé directement.

Il s'agissait de l'ancien arrêté du maire de saint Denis qui interdisait au clergé, sous prétexte de liberté de conscience, d'accompagner les morts au cimetière, et aux familles de faire placer aucun emblême religieux sur les cercueils. M. le curé de saint Denis en avait appelé de l'arrêté municipal au Conseil d'État. Là, à ce que l'on croyait savoir, M. Dumay, directeur de l'administration des cultes, et représentant du Gouvernement devant le haut tribunal administratif, avait soutenu, au mépris des libertés et des simples convenances chrétiennes, l'arrêté du maire de Saint Denis dans toutes ses parties.

En demandant compte devant la Chambre, au ministre des cultes, de la conduite de son subordonné, M. Denys Cochin amenait le gouvernement à exposer, plus explicitement que dans la déclaration ministérielle du début, sa politique religieuse. Et, en effet, le ministre des cultes et le président du conseil sont venus tour à tour exprimer la pensée du gouvernement. Leur langage, toutefois, n'a pas été tout à fait le même.

Plus ouvert, plus libéral, M. Spuller a eu un mot qui a pu faire croire que le gouvernement allait enfin renoncer à la persécution religieuse, qu'il consentait à traiter l'Eglise et les catholiques avec plus d'égards que par le passé. C'était une vraie surprise d'entendre un ministre des cultes déclarer que, tout en étant résolu à maintenir les droits de l'Etat et de ses représentants, en ce qui touche l'exercice extérieur du culte, et à affirmer l'indépendance du pouvoir civil vis-à-vis de l'Eglise, il ne l'était pas moins à s'inspirer dans les questions religieuses du principe supérieur de la tolérance et d'un *esprit nouveau* que justifiaient les circonstances.

Mais qu'était-ce au juste que cet « esprit nouveau », qui a tout de suite excité les défiances et les susceptibilités de la gauche avancée ? MM. Brisson et Goblet l'ont demandé au ministre des cultes avec une acrimonie bien faite pour montrer que le radicalisme n'entendait, en aucun cas, se départir de l'ancienne conduite vis-à-vis de l'Église ni approuver le moins du monde la politique de tolérance et de conciliation formulée par M. Spuller. Et même ils voulaient faire voter un ordre du jour où la Chambre aurait déclaré qu'elle persistait dans les principes anticléricaux dont elle s'était toujours inspirée.

Le président du Conseil est alors intervenu. Jusqu'à quel point la situation ministérielle était-elle compromise par l'opposition de la gauche radicale? Elle ne l'eût pas été du tout si M. Casimir Périer, au lieu de ne vouloir, comme il l'a plusieurs fois déclaré, qu'une majorité républicaine, s'était appuyé sur la gauche modérée, le centre et la droite.

Tous ces groupes avaient applaudi les déclarations de M. Spuller; ils eussent soutenu le cabinet dans un ordre du jour qui aurait été la ratification des paroles du ministre de l'instruction publique et des cultes. Mais la volonté formelle de M. Casimir Périer est de ne gouverner qu'avec la gauche. Pour rattraper sa majorité, il s'est cru obliger d'infirmer en grande partie les paroles de M. Spuller.

Rien n'est plus contraire à la politique d'apaisement et de modération, que les revendications hautaines des droits de l'État par M. Casimir Périer et que les sommations impérieuses qu'il a adressées aux catholiques sur le devoir de l'obéissance aux lois. Son insistance à déclarer que, dans la lutte engagée entre l'autorité religieuse et l'autorité laïque, celle-ci était restée victorieuse, est bien plus un défi à l'adresse de l'Église qu'une assurance pour les catholiques que l'État, se sentant maître désormais de la situation, n'usera plus de sa force pour continuer à combattre le cléricalisme.

La conclusion du discours de M. Casimir Périer, c'est qu'il a repoussé l'ordre du jour pur et simple, proposé par les modérés, pour accepter un ordre du jour de M. Barthou par lequel la Chambre exprimait sa confiance dans la fermeté du gouvernement pour maintenir les lois républicaines et défendre les droits de l'État laïque.

Après ce vote final de la Chambre, ratifié par le cabinet, que devenaient les belles promesses, les belles déclarations du commencement, où l'on avait cru voir l'intention du gouvernement d'inaugurer une politique nouvelle? Il fallait, évidemment, des actes à l'appui des paroles, pour que l'on pût ajouter quelque foi à celles-ci.

Un des membres de la droite, non des plus autorisés assurément, M. de Baudry d'Asson, crut que le plus sûr moyen de savoir quelle était au juste cette politique inspirée de l'esprit nouveau de M. Spuller, était d'interpeller le gouvernement sur cette question de la comptabilité des fabriques, qui cause

une si juste émotion dans tout le clergé et au sein de toutes les administrations fabriciennes.

Aux yeux de presque toute la droite, l'initiative de M. Baudry d'Asson était de nature à compromettre la cause, en amenant le Cabinet à rétracter ses premières bonnes paroles et à refuser aux catholiques, par peur de la gauche radicale, toute satisfaction au sujet de la nouvelle législation sur les fabriques. Il n'en a pas fallu davantage en effet, pour que M. Spuller retirât ce qu'il avait dit précédemment. Le vaillant député de la Vendée avait protesté énergiquement contre la loi sur les fabriques et le décret complémentaire que le gouvernement y a joint. Il avait rappelé avec raison que l'Église est une société indépendante, ayant son existence propre, son autonomie, sa pleine juridiction, et que l'État, en mettant la main sur ses biens, lui ôtait l'élément matériel nécessaire à son fonctionnement et détruisait sa liberté. Le ministre des cultes a répondu que la loi serait appliquée, que le gouvernement y veillerait conformément à son devoir, que l'on avait toujours reconnu la compétence de l'État en ce qui concerne la législation des fabriques et que le gouvernement continuerait d'exercer son droit avec « une inflexible modération. »

De telles déclarations, confirmées et accentuées par le président du Conseil des ministres, donnaient raison à ceux qui croyaient que l'intervention de M. de Baudry-d'Asson avait été plus préjudiciable qu'utile à la cause qu'il voulait servir. Mgr d'Hulst a expliqué, au nom de ses amis et au sien, comment il entendait le débat. Eux et lui s'étaient trouvés d'accord pour penser que l'interpellation était une mauvaise voie pour demander compte au gouvernement d'un décret rendu en Conseil d'État. C'est par voie législative qu'il fallait agir, en demandant l'abrogation de l'article de la loi de finances de 1893, qui avait servi de base au décret sur les fabriques et en attendant, sur les points où le décret est illégal ou impraticable, c'est par le recours à la Cour des Comptes ou même au Conseil d'État que les intéressés doivent agir.

L'interpellation de M. de Baudry d'Asson menaçait, aux yeux de la droite, de compromettre cette méthode de résistance légale et d'aggraver la situation par le vote d'un ordre du jour motivé, approuvant formellement le décret. C'est pour

conjurer ce péril parlementaire que Mgr d'Hulst, et, avec lui, toute la droite, s'est rallié à l'ordre du jour pur et simple réclamé au Centre et accepté par le gouvernement. Si la tactique du successeur de Mgr Freppel a pu paraître plus prudente que courageuse à ceux qui pensent que la vraie habileté est de défendre les principes, le droit, la justice, l'honneur plutôt que de réussir par des compromis et des transactions qui ne terminent rien, d'un autre côté, elle a été approuvée de la plupart de ses collègues de la droite, de M. de Mun en particulier, et elle a été généralement louée dans les feuilles catholiques et revues religieuses diocésaines, et ratifiée par le journal romain *l'Osservatore*, en qui l'on reconnaît quelquefois un organe officieux du Vatican.

La question des fabriques, il est vrai, reste entière ; mais les intéressés feront mieux de compter sur leur propre action et sur leur résistance, pour tenir en échec la loi des fabriques, que sur l'efficacité de la voie législative pour en obtenir l'abrogation. Que tous les évêques, les curés, les conseils de fabrique s'entendent pour refuser d'appliquer la loi et la loi, qui est à la fois illégale et impraticable, tombera d'elle-même.

La paix religieuse est à peu près rétablie dans les pays protestants. En Allemagne, l'appui donné par le centre catholique au souverain, pour la ratification par le Reichstag du traité russo-allemand, lui permettra d'obtenir quelque concession nouvelle, peut-être même la réintégration complète des congrégations religieuses, qui effacera les dernières traces du *Kulturkampf*. Le concours du centre n'a pas peu contribué, en effet, à faire triompher la volonté personnelle de l'empereur, combattue avec la plus vive énergie par le groupe des agrariens, et c'est un service qui réclame son prix. Du reste, le traité de commerce en question, auquel on peut reprocher d'être préjudiciable à l'agriculture nationale allemande, et surtout de favoriser l'émigration des juifs de Russie en Allemagne, profitera à la classe ouvrière des villes, en donnant au commerce et à l'industrie un nouvel essor du côté des marchés russes. Le centre ne saurait être accusé, en cette circonstance, d'avoir sacrifié les intérêts nationaux aux intérêts religieux. Mais l'abolition complète du *Kulturkampf* ne serait pas un des moindres avantages du traité de commerce russo-allemand.

Dans les pays catholiques, au contraire, les luttes religieuses s'aggravent. L'Italie officielle semble vouloir se dédommager de sa détresse financière par un redoublement de vexations et de tracasseries à l'égard du clergé et des catholiques. Mais ce ne sont pas les amendes infligées au *Moniteur de Rome* et à *la Vera Roma*, pour attaquer l'unité italienne, qui combleront l'énorme déficit de son budget. Il s'agit de cent millions que la soumission parlementaire des finances propose de trouver au moyen d'économies et d'impôts nouveaux pour égale part.

Le gouvernement accepte les impôts, que le ministre des finances, M. Sonnino, avait le premier réclamé et en plus fortes proportions, mais quant aux économies, le ministre de la guerre rejette la réduction de vingt millions demandée par la Commission. C'est un conflit sans issue entre la Commission et le Gouvernement. La situation devient chaque jour plus difficile et la dissolution de la Chambre paraît inévitable dans un délai plus ou moins rapproché. C'est en vue de ce dénouement que M. Crispi s'est fait munir de pouvoirs dictatoriaux. Comme il serait plus simple et plus sûr pour l'Italie de faire la paix avec l'Église, d'intéresser le Pape à sa cause, d'accepter le haut patronage du souverain Pontife qui vaudrait pour elle plus que la plus forte armée et que le plus gros budget !

La Hongrie continue à être troublée par la question du mariage civil. Toutes les passions anti-religieuses et anti-autrichiennes s'agitent derrière ce projet de soi-disant réforme réclamé par les libéraux, les séparatistes et les juifs. Pour les uns, le mariage civil est le commencement de l'indépendance religieuse, le premier triomphe politique de la libre pensée en Hongrie ; pour les autres, c'est un instrument, une machine de guerre contre l'unité impériale et un moyen de hâter le démembrement de l'Autriche.

Le vieux révolutionnaire qui vient de mourir à Turin, Kossuth, avait pris le projet de mariage civil sous son patronage ; il le considérait comme le préliminaire de la République qu'il a rêvé, jusqu'à la fin de sa vie, de fonder, en continuant d'être en exil le grand fauteur de l'agitation séparatiste entretenue par le parti Magyar.

Et malgré ce rôle de factieux et d'excitateur à la guerre civile, dans lequel le héros de la révolution de 1848 est mort à l'âge

91 ans, la faiblesse de l'empereur d'Autriche a permis que son trépas prit en Hongrie le caractère d'un deuil public. En même temps que le trop débonnaire souverain sanctionnait le triomphe de l'anarchie, il autorisait la dissolution de son propre empire en laissant les adversaires de la monarchie autrichienne, Magyard et démagogues, juifs et protestants, se liguer autour du triste ministère Weckerlé pour soutenir à la chambre des députés hongroise le projet de mariage civil.

D'un autre côté, il est vrai, l'opposition au funeste projet grandit dans la partie catholique et fidèle de la population; elle tient énergiquement la loi en échec et donne une base de résistance solide à la chambre des Magnats. Les vacances de Pâques ont interrompu les débats parlementaires, sans que M. Weckerlé ait essayé de hâter le vote de son projet.

Le Gouvernement hongrois n'est donc plus aussi sûr de faire adopter cette loi de mariage civil, dont les organes libres penseurs et juifs de toute la presse européenne annoncent depuis longtemps le vote, comme un triomphe certain pour le libéralisme cosmopolite.

La Belgique n'est pas encore sortie de la crise constitutionnelle. La loi électorale n'arrive pas à se faire ; l'agitation des esprits continue. Tout ce petit peuple, qui a parfois l'ambition de vouloir être trop grand, qui ne sait pas toujours se préserver des écueils de la politique, se passionne pour des discussions qui l'affaiblissent, et, chose plus grave encore, qui mettent la division dans le parti catholique, heureusement maître du pouvoir depuis plusieurs années. Puissent-elles ne pas aboutir au triomphe du parti adverse !

Tout se borne, en ce moment, à une crise ministérielle dont l'issue a été prompte. Le 17 mars, les sections de la Chambre belge se réunissaient pour discuter la proposition du gouvernement relative à l'introduction du principe de la représentation proportionnelle des minorités dans la loi électorale. Par 75 voix contre 49 et 11 abstentions, la majorité, M. Wœste en tête s'est prononcée contre le projet. Le 20 mars, M. Bernaërt, président du Conseil, annonçait à la Chambre que, en présence de ce vote qui l'atteignait personnellement, comme le principal auteur du projet, le cabinet avait donné sa démission. Le 26 mars, après le retour du roi Léopold qui avait quitté inopinément la Belgique, quelques jours

auparavant, sans que l'on sut où il était parti, le *Moniteur* annonçait que la démission de M. Bernaërt, et celle de M. Lejeune, ministre des finances, étaient acceptées, et que le cabinet était reconstitué, à la suite d'un ramaniement partiel sous la présidence de M. de Burlet, ministre de l'intérieur.

C'est un des fâcheux effets du régime parlementaire d'obliger des hommes comme M. Bernaërt, qui ont bien mérité du pays, à quitter le pouvoir pour un dissentiment avec les Chambres sur une question particulière.

Ce n'est pas une raison du même genre qui a amené, en Angleterre, la retraite de M. Gladstone. Son grand âge et l'état de sa santé ont décidé le chef du ministère anglais à remettre sa démission à la reine, qui lui a donné pour successeur lord Roseberry, âgé seulement de quarante sept ans. Le jeune premier ministre a annoncé l'intention de reprendre la politique de son illustre prédécesseur. Au sujet de l'Irlande, il rencontrera les mêmes difficultés, la même opposition de la part du vieux parti tory et surtout de la Chambre des Lords. Mais celle-ci commence à soulever un véritable mouvement d'antipathie.

A la Chambre des communes, elle a été l'objet, par surprise il est vrai, d'une motion violente tendant à l'écarter de la confection des lois. Le cabinet Roseberry n'entrera pas directement en lutte avec elle. La question du *Home-Rule* est ajournée ; mais d'après un discours programme du premier ministre prononcé dans une réunion du parti libéral, elle sera reprise et énergiquement soutenue, l'année prochaine après la dissolution du Parlement et de nouvelles élections. M. Gladstone a voulu continuer à siéger, après sa démission, à la Chambre des communes pour continuer à défendre la cause de l'autonomie irlandaise, à laquelle il a voué sa vieillesse politique.

A. Loth.

Tours, imp. E. Soudée

HISTORIENS ET PHILOSOPHES CONTEMPORAINS

H. TAINE

I

Je ne voudrais pas médire de l'Ecole normale. Elle a donné à l'Académie et au journalisme, à l'histoire et à la critique, des écrivains distingués, élégants, ingénieux, corrects, et il est tel d'entre eux, M. Taine par exemple, qui peut prétendre au premier rang. J'ai pourtant contre elle plus d'un grief, dont le principal est d'avoir fait de Victor Cousin, de Théodore Jouffroy, de Jules Simon, de Caro, de Taine lui-même, — puisque aussi bien c'est de lui qu'aujourd'hui je voudrais parler, — d'en avoir fait des *philosophes*.

Cousin, à vingt ans, avait l'esprit, la verve, l'éloquence, la passion des lettres. Il eut été un historien de premier ordre, un critique incomparable, peut-être même un grand romancier. L'Ecole le prend et lui dit : « Tu seras professeur de philosophie ! » Et le malheureux, pendant cinquante ans, a usé un prodigieux talent, des facultés merveilleuses, à discuter sur le *moi* et le *non-moi*, sur la causalité et la phénoménalité, sur l'*immédiation* et l'*aperception des liaisons causales entre le vouloir primitif et la motion*. Il a écrit sur toutes ces belles choses vingt volumes que personne ne lit plus et qui dorment, à la Bibliothèque de la Sorbonne, côte à côte avec les livres de

(1) *H. Taine*, par *Amédée de Margerie*, doyen de la Faculté catholique des lettres de Lille. Un vol. in-8°, librairie Ch. Poussielgue, rue Cassette, 15. — 1894.

M. Philippe Damiron et ceux de M. Adolphe Garnier. Il ne resterait rien de ce grand et bel esprit, s'il ne s'était avisé sur le tard de tomber amoureux de Mme de Longueville et de lui consacrer trois ou quatre volumes, où se trouvent quelques-unes des plus belles pages qui aient été écrites au XIXe siècle.

Au moment où Victor Cousin sortit de l'Ecole normale, en 1813, Théodore Jouffroy y entrait. Il avait fait ses premières études à Lons-le-Saulnier, sous un vieil oncle prêtre ; de là il était allé à Dijon, où il avait suivi le collège sans y être renfermé, lisant beaucoup à part des cours, et se formant avec indépendance. Il avait un goût marqué pour les comédies et essaya même d'en composer. Ses premiers essais à l'Ecole attestaient une lecture immense, et particulièrement des études historiques très nourries. Peut-être avait-il une vocation d'historien, comme Augustin Thierry, qui était alors son camarade d'Ecole ; mais le malheur voulut qu'il fût enrégimenté parmi les « philosophes ». Et tandis qu'Augustin Thierry débutait, à peu de temps de là, par ses lettres au *Censeur* sur l'*Histoire de France*, Théodore Jouffroy se faisait recevoir docteur avec une thèse sur la *Causalité*, devenait maître de conférences à l'Ecole normale et était en même temps attaché comme professeur de philosophie au collège Bourbon. Le pli était pris ; il ne devait plus s'effacer. Force nous est bien de le regretter. Malgré tout le talent qu'il devait déployer plus tard dans ses divers écrits, dans ses *Mélanges philosophiques*, dans son *Cours de droit naturel* et dans son *Cours d'esthétique*, il n'est que trop certain qu'il n'avait pas trouvé là l'emploi de ses vraies facultés, et que Sainte-Beuve, avec sa pénétration habituelle, voyait juste, lorsqu'il écrivait du vivant même de Jouffroy :

« Je me suis demandé souvent si M. Jouffroy avait bien rencontré sa vocation la plus satisfaisante en s'adonnant à la philosophie ; je me le suis demandé toutes les fois que j'ai lu des pages historiques ou descriptives où sa plume excelle, toutes les fois que je l'ai entendu traiter de l'Art et du Beau avec une délicatesse si sentie et une expansion qui semble augmentée par l'absence, *ripæ ulterioris amore*, où enfin lorsqu'en certains jours tristes, au milieu des matières qu'il déduit avec une lucidité constante, j'ai cru sentir l'ennui de l'âme sous cette logique, et un regret profond dans son regard d'exilé..... Un rude sacrifice s'est accompli en lui ; il a fait pour le bien, il a pris sa science au sérieux, et a voulu que rien de téméraire et de hasardé n'y restât. La réserve a empiété de jour en jour sur l'audace..... Sa raison est demeurée victorieuse, mais quelque chose en lui a regretté la flamme, et son regard paraît souffrant.

Nous disons qu'*il a eu tort pour sa gloire*, mais c'est un rare mérite moral que de faire ainsi... »

Et en terminant son étude, Sainte-Beuve ajoutait :

« Outre les travaux et écrits ultérieurs qu'on a droit d'espérer de M. Jouffroy, il est une œuvre qu'avant de finir nous ne pouvons nous empêcher de lui demander, parce qu'il nous y semble admirablement propre, bien que ce soit hors de sa ligne apparente. On a reproché à quelques endroits de sa psychologie de tenir du roman ; nous sommes persuadé qu'un roman de lui, un *vrai roman*, serait un trésor de psychologie profonde. Qu'il s'y dispose de longue main, qu'il termine par là un jour! il s'y fondera à côté de la science une *gloire plus durable* : Pétrarque doit la sienne à ses vers vulgaires, *qui seuls ont vécu* Un roman de M. Jouffroy (et nous savons qu'il en a déjà projeté), ce serait un lieu sûr pour toute sa psychologie réelle... ce serait un refuge brillant pour toutes les facultés poétiques de sa nature qui n'ont pas donné (1).... »

Ce roman que Sainte-Beuve demandait à son ami, Jouffroy ne l'a pas écrit, et ce n'est ni le *Cours d'esthétique*, ni le *Cours de droit naturel* qui nous en tiendront lieu.

Le conseil que Sainte-Beuve, en 1833, donnait à Théodore Jouffroy, je me permettais de le donner, à mon tour, il y a quelques années, à M. Jules Simon. A lui aussi je disais : « Faites-nous un roman ! » C'est qu'il me semble bien qu'à lui aussi, M. Jules Simon, l'École normale a joué un vilain tour lorsqu'elle lui a dit : Tu seras philosophe. Ils sont nombreux, ses livres de philosophie ! On lui doit une *Étude sur la Théodicée de Platon et d'Aristote*, une *Histoire de l'École d'Alexandrie*, en deux gros volumes, le *Devoir*, la *Religion naturelle*, la *Liberté de penser*, la *Liberté civile*, la *Liberté de conscience*, l'*Ouvrière*, l'*École et le Travail*, sans parler d'un *Manuel de philosophie*, jadis en honneur dans l'Université, et d'articles importants insérés dans le *Dictionnaire des sciences philosophiques*, la *Liberté de penser* et la *Revue des Deux-Mondes*.

Histoire, études, articles, manuel même, tout cela est clair, élégant, d'une plume facile et d'un tour aisé. Ce n'est pas à M. Jules Simon que M. Jourdain aurait eu jamais besoin de dire : « Il y a trop de tintamarre là-dedans et trop de brouillamini... Voilà des mots qui sont trop rébarbatifs, apprenons autre chose qui soit plus joli ». Tout est joli chez l'auteur de la *Religion naturelle*, et avec lui le *Devoir* n'a rien de rébarbatif.

(1) *Portraits littéraires*, T. I, p. 306 et 323.

Malheureusement, dans tous ces écrits, on voudrait trouver plus d'originalité. Disciple de M. Cousin, il n'est que l'écho de la parole du Maître. Il ne se distingue sur aucun point des autres écrivains de l'Ecole : M. Damiron, M. Garnier, M. Jacques, M. Saisset, M. Franck. De tout ce groupe, dont Victor Cousin était l'âme et le chef, une seule physionomie se détache, pâle, ardente, désespérée, celle de Théodore Jouffroy, garrotté dans les liens de cette fausse philosophie qui l'a séparé de Dieu, et les brisant un jour avec éclat, redevenant libre un instant pour écrire l'histoire de ses combats intérieurs, de ses souffrances, de ses angoisses, dans une page superbe, la seule qui survive au naufrage de l'éclectisme (1).

Une telle page, on la chercherait vainement dans les œuvres philosophiques de M. Jules Simon. Est-ce pour cela qu'un beau jour, à l'exemple de Victor Cousin il a planté là la philosophie? Il s'est fait journaliste. Lorsque lui advint cette aventure, il pouvait dire :

Et j'avais soixante ans, quand cela m'arriva.

Il fit campagne dans *le Matin*, et de cette campagne le souvenir est resté. Chacun de ses articles était un petit chef-d'œuvre. Mais des articles de journaux, même les plus réussis, on peut dire, hélas ! qu'ils vivent

L'espace d'un matin !

En même temps, il publiait ici et là de petites nouvelles, de courts récits, des Souvenirs d'enfance et de jeunesse, qui sont des morceaux achevés. Il avait enfin trouvé sa voie ; mais c'était un peu tard, trop tard sans doute pour qu'il nous donnât le roman qui lui aurait peut-être assuré une gloire durable. S'il n'a été qu'un écrivain ingénieux et brillant, si aucune de ses œuvres ne doit lui survivre, la faute n'en est pas à son talent, qui est et qui reste considérable ; elle est toute entière, je le crois bien, à l'Ecole normale.

Il y professait encore, lorsque M. Caro y fit son entrée, en 1845. Caro venait d'avoir, au concours général, les deux prix de dissertation latine et française. Ce fut sa perte. Lorsqu'il sortit

(1) Voir le livre de Mgr Baunard, *Le Doute et ses victimes dans le siècle présent*, pages 7 et suiv.

de l'Ecole, il était voué par état à la philosophie. Que pouvait-il faire dès lors que de composer des ouvrages sur le *Matérialisme et la Science*, sur la *Philosophie de Goethe*, sur le *Mysticisme au XVIII siècle*, sur le *Pessimisme au XIXe siècle*, sur le *Positivisme*, etc, tous livres remarquables, je le veux bien, mais qu'il fallait laisser faire à M. Garnier ou à M. Damiron ? Qu'au lieu de cela il eût fait de la critique littéraire, ce qui eût été, je crois, sa vraie vocation, il aurait pris rang parmi les maîtres, un peu au-dessous de Villemain et de Nisard, de Sainte-Beuve et de Pontmartin.

Mais c'est surtout à M. Taine que l'Ecole normale a été funeste ; et le mal ici a été d'autant plus grand que l'écrivain qui en a souffert était de tout premier ordre.

II

Né à Vouziers, dans les Ardennes, le 21 avril 1828, Hippolyte-Adolphe Taine vint à Paris avec sa mère en 1842 et suivit comme externe les cours du collège Bourbon. Après avoir eu, au concours général, les deux seconds prix en philosophie, il entra à l'Ecole normale, en 1848, le premier de sa promotion. Un de ses camarades d'alors nous le représente « lisant Kant et Spinoza pour se distraire » (1). On le classa dans la section de philosophie, si bien que, lorsqu'il quitta la rue d'Ulm, en 1851, ce fut pour être envoyé, comme suppléant de philosophie, au lycée de Nevers. Il y resta peu de temps et se fit bientôt mettre en disponibilité. Pendant son court séjour à Nevers, il avait conçu toute une psychologie nouvelle, et c'était pour l'approfondir qu'il désirait avoir des loisirs. La philosophie ne va point, paraît-il, sans beaucoup de mathématiques et d'algèbre, sans un peu de médecine et de physiologie. M. Taine revint donc à Paris et se refit étudiant. Durant trois années, il se mit aux sciences et s'appliqua principalement à la physiologie humaine et comparée, suivant assidûment les cours de l'Ecole de médecine et ceux du Muséum. C'en était fait. Lui qui était né pour être un grand littérateur, un grand artiste et un grand historien, il était devenu un savant, l'homme d'un système, et ce système, il l'appliquera, au risque de les fausser, à l'art, à la littérature, à l'histoire.

(1) Sainte-Beuve, *Nouveaux lundis*, T. VIII, *Appendice*.

Tout en fréquentant l'Ecole de médecine et le Muséum, il se préparait à l'agrégation de philosophie. Elle semblait ne devoir être pour lui qu'un jeu, mais il arriva que, pour des raisons de doctrine, il fut refusé. Cet échec ne laissa pas de le refroidir un peu, et c'est sans doute ce qui le décida quand il voulut se faire recevoir docteur ès-lettres, à choisir pour sa thèse française un sujet purement littéraire : *La Fontaine et ses Fables* (1853). Sa thèse latine était une thèse philosophique et avait pour titre : *De personis platonicis.*

Dans sa thèse française, dans cette œuvre de début, — l'auteur avait alors vingt-cinq ans, — se révélait un tempérament d'écrivain d'une force singulière. Le style avait les qualités les plus rares, la vigueur, l'originalité, le mouvement et la vie. On ne pouvait lui reprocher qu'un éclat trop violent, un coloris trop vif, une profusion d'images qui allait jusqu'à l'encombrement. Ces défauts même étaient de ceux qui attestent la richesse et la puissance des dons. Somme toute, le talent était énorme. Mais, dès ce premier livre, le système apparaît.

Le volume s'ouvre par une description de la Champagne, du sol, du paysage, du climat, des produits ; et il se trouvera tout à l'heure que La Fontaine et ses *Fables* sont eux-mêmes au nombre de ces produits, comme les moutons et les vins mousseux. « L'air et les aliments, dit M. Taine, font le corps à la longue ; le climat, son degré et ses contrastes produisent les sensations habituelles et à la fin la sensibilité définitive ; *c'est là tout l'homme, esprit et corps*, en sorte que tout l'homme prend et garde l'empreinte du sol et du ciel ; on s'en aperçoit en regardant les autres animaux, qui changent en même temps que lui, et par les mêmes causes : un cheval de Hollande est aussi peu semblable à un cheval de Provence qu'un homme d'Amsterdam à un homme de Marseille » (1). Et voilà pourquoi La Fontaine a écrit ses Fables ! Son caractère, son génie, ses œuvres s'expliquent de la façon la plus simple et la plus naturelle — par *l'Anthropologie* ! Le mot y est, et dès la huitième page ; il me semble que c'est un bien gros mot, quand on parle des *Deux Pigeons* et de *La Cigale et la Fourmi.* Ce n'est pas qu'il n'y ait dans ce livre, et en grand nombre, des pages charmantes, des mieux venues et des plus spirituelles ; mais toutes, même les

(1) *La Fontaine et ses Fables*, p. 8.

meilleures, ont un grave défaut : le *bonhomme* ne s'y serait pas reconnu. On l'eût bien étonné, certes, si on lui eût dit — comme le fait M. Taine — qu'il a créé des *types* (!!) ; que ses Fables résument toute l'histoire et toute la société de son temps, le Roi, le Noble, le Courtisan, le Prêtre, le Bourgeois, le Peuple — le Peuple, dont l'Ane est l'image (pas flatteur, M. Taine), comme le Lion est l'image de Louis XIV. Et, de fait, à l'aide de ces malheureuses Fables qui n'en peuvent mais, M. Taine dresse contre Louis XIV et son siècle un réquisitoire terrible et qui a le tort, à tout le moins, de n'être pas à sa place.

Nous lisons dans Gulliver que ce grand voyageur habita quelque temps une contrée dont tous les habitants étaient tellement adonnés à l'étude des sciences exactes, qu'un tailleur vint avec un quart de cercle lui prendre mesure d'un habit — qu'il manqua, malgré toute sa géométrie. — Malgré toute son anthropologie M. Taine a manqué son La Fontaine.

En 1855, l'Académie française ayant proposé pour sujet d'un de ses prix un *Essai sur Tite-Live*, M. Taine se mit sur les rangs, et son travail fut couronné. C'était moins une étude littéraire qu'une application de son système de psychologie. D'après lui, Tite-Live tout entier s'explique par la théorie de *la faculté maîtresse*. Cette théorie est ainsi énoncée dans la préface : « Les facultés d'un homme, comme les organes d'une plante, dépendent-elles les unes des autres ? Sont-elles mesurées et produites par une loi unique ? Cette loi donnée, peut-on prévoir leur énergie et calculer d'avance leurs bons et leurs mauvais effets ? Peut-on les reconstruire comme les naturalistes reconstruisent un animal fossile ? Y at-il en nous une *faculté maîtresse, dont l'action uniforme se communique différemment à nos différents rouages et imprime à notre machine un système nécessaire de mouvements prévus* ? J'essaye de répondre *oui*, et par un exemple » — Il n'y a pas à se méprendre sur la portée d'une doctrine qui se formule avec cette rigueur. Pour la préciser encore, M. Taine la met sous le patronage de Spinoza et redit avec lui que « les mouvements de *l'automate spirituel qui est notre être* sont aussi réglés que ceux du *monde matériel où il est compris.* »

D'après M. Taine, la faculté maîtresse de Tite-Live, c'est l'éloquence. Tite-Live est orateur. Dès lors, besoin est que tout, dans son œuvre, se ramène à l'esprit oratoire. Cet esprit ora-

toire, notre critique le voit à toutes les pages de l'historien latin, dans les narrations et les portraits comme dans les discours.

Aimez-vous l'éloquence ? on en montre partout.

Sainte-Beuve, qui savait, lui aussi, son Tite-Live, a très bien fait voir, lors de l'apparition de l'*Essai* de M. Taine, que la thèse de ce dernier n'était rien moins qu'exacte, qu'il n'était pas vrai de dire que Tite-Live était orateur en tout et *partout* dans son Histoire, orateur au pied de la lettre, et orateur en quelque sorte dépaysé lorsqu'il fait autre chose que des discours (1). M. Amédée de Margerie le montre, à son tour, avec non moins de sûreté que Sainte-Beuve, avec plus de détails et en serrant de plus près la question. Il conclut en ces termes un chapitre excellent : « L'*Essai sur Tite-Live*, riche de beaux détails, de vives peintures, d'observations fines et pénétrantes, de grandes vues sur l'histoire et la philosophie de l'histoire, est un livre manqué comme livre, parce que tout, y compris les faits, y est violemment au service d'une idée systématique et fausse. »

Son ouvrage une fois envoyé à l'Académie, M. Taine, souffrant d'un excès de travail, dut faire une promenade aux Pyrénées. Il en revint avec un volume (2) où il se montrait un paysagiste de premier ordre. Le livre est *illustré* de dessins de Gustave Doré et de formules telles que celle-ci : « Un degré de chaleur dans l'air et d'inclinaison dans le sol est la *cause première* de nos facultés et de nos passions. » Même en *Voyage*, M. Taine n'abandonne pas son système :

La Thèse monte en croupe et galope avec lui.

III

Jusqu'ici cependant, et malgré le rare talent dont témoignaient ces premiers écrits, M. Taine n'avait pas encore conquis la grande célébrité. Tandis que son camarade Edmond About obtenait, avec *La Grèce contemporaine*, *Tolla* et *Le Roi des Montagnes*, des succès retentissants, il lui fallait se contenter du suffrage des lecteurs d'élite, suffrage restreint. Mais voilà que tout à coup, avec un petit volume intitulé les *Philosophes français du XIX*e

(1) *Causeries du lundi*, T. XIII, p. 274.
(2) *Voyage aux Pyrénées.*

siècle, il réussit aussi bruyamment que Edmond About avec la *Grèce contemporaine*. Les deux ouvrages se ressemblaient d'ailleurs en ceci, que tous les deux étaient prodigieusement spirituels et que tous les deux étaient des pamphlets.

Celui de Taine était une critique, la plus vive du monde et la plus irrespectueuse, des maîtres de l'enseignement spiritualiste officiel. Jamais Royer-Collard, Maine de Biran, Victor Cousin, Théodore Jouffroy n'avaient été traités avec une telle irrévérence. Seul, Laromiguière était un peu ménagé, sans doute parce que sa philosophie est celle qui se rapproche le plus de la philosopie du XVIIIe siècle. L'auteur avait trouvé moyen de rendre amusantes des discussions sur la méthode d'analogie et sur l'idée du moi, sur la doctrine de la finalité et sur l'objectivité de la perception extérieure. Afin d'y arriver, il avait donné pour prologue, ou pour épilogue, ou pour épisode, à chacun de ses chapitres une scène, ou un portrait humoristique qui, par sa verve et son coloris, attirait et retenait le lecteur. Il faisait ainsi passer la discussion philosophique, austère et froide, entre une étude littéraire accessible à tous et un hors-d'œuvre de haut goût, attrayant pour tous. Les cadres dans lesquels il place ses *philosophes* sont vraiment ingénieux. Pour Victor Cousin, par exemple, et pour Jouffroy, c'est la métamorphose du premier en un contemporain et disciple de Bossuet, prédicateur renommé et qui eût été évêque s'il n'eût préféré jouir à Paris des triomphes de son éloquence ; — du second en un protestant anglais, élevé à l'Université de Cambridge, qui, plus libre dans un symbole plus élastique, évita les conflits entre la science et la foi, philosopha en observateur solitaire, et finalement suivit Locke et devança Condillac.

A côté du pamphlet brillant, pittoresque, agressif, il y a, dans l'ouvrage de M. Taine, un énoncé de doctrine, l'exposé de sa propre méthode, et c'est ici la partie faible du livre.

La doctrine de l'auteur se réduit aux formules suivantes.

Il n'y a *ni esprits ni corps*, mais simplement des *groupes de mouvements* présents ou possibles et des *groupes de pensées* présentes ou possibles. Il n'y a point de substances, mais seulement des *groupes de faits* qui constituent les différents êtres (1).

(1) *Les Philosophes français du XIXe siècle*, p. 73. 161. — Article de M. Taine sur Stuart Mille, *Revue des Deux-Mondes* 1er mars, 1861.

L'homme n'est pas une personne, une force, une volonté; il n'est qu'un *système de faits*, la résultante de certains rapports, le produit de certaines nécessités logiques. Le monde est *une hiérarchie de nécessités* ; et cela n'est pas moins vrai du monde moral que du monde physique (1). Une *loi unique imprime à l'automate spirituel qui est notre être un système nécessaire de mouvements prévus.*

La destinée d'un être — de l'homme, ou du chien, ou du bœuf, ou de tout autre animal — c'est le groupe des faits principaux qui composent sa vie (2).

Un être atteint ou manque sa destinée suivant que les circonstances sont favorables ou défavorables à la satisfaction de ses tendances.

Pour l'homme, les circonstances sont toujours défavorables, l'homme n'atteint jamais sa destinée.

Dans cette doctrine, il n'y a place ni pour l'âme qui « n'est pas distincte des idées et des sensations » (3), ni pour la liberté, ni pour la loi morale. La philosophie de M. Taine aboutit au pur pessimisme. Sous les dehors qui la couvrent, sous les images qui la décorent, elle n'est pas autre chose au fond que la philosophie d'Henry Beyle (Sthendal), que M. Taine appelle le plus grand psychologue de ce temps : c'est le matérialisme. Victor Cousin, qui vivait encore, aurait eu beau jeu pour répondre, et, s'il l'eût fait, j'incline à croire que les rieurs n'auraient pas été toujours du côté de M. Taine.

Mieux encore que ne l'eût pu faire Victor Cousin, M. de Margerie, qui est catholique, a répondu à l'auteur des *Philosophes français du XIXe siècle*. Il a fait toucher du doigt l'inanité et le péril de sa doctrine. Sa discussion est un modèle de netteté, de clarté, de logique, et la courtoisie de la forme ajoute encore à la solidité du fond.

(1) *Les Philosophes français*. p. 354.
(2) *Ibid.*, p. 266.
(3) *Ibid.*, p. 243-244.

IV

L'*Histoire de la littérature anglaise* (1), publiée en 1864, est le plus étendu des ouvrages littéraires de M. Taine, et c'est encore un ouvrage philosophique.

Dans son *Tive-Live*, il avait tout expliqué par la théorie de la *faculté maîtresse*. A ce facteur personnel et interne, il en joint un autre dans sa *Littérature anglaise*, et ce nouveau facteur en partie interne, en partie externe, est constitué par trois causes qui sont *la race*, *le milieu*, *le moment*.

Ainsi que le fait très bien remarquer M. de Margerie, aucune de ces influences n'avait jamais été complètement méconnue, même au temps où la critique littéraire appréciait les choses de l'esprit comme des *choses en soi*, sans s'inquiéter du milieu historique où elles avaient pris naissance. La théorie de la *faculté maîtresse* ne fait que transporter du domaine de l'émotion et de l'action dans celui de la pensée, la doctrine, classique chez tous les moralistes, de la passion dominante. Horace célébrait les merveilleuses aptitudes esthétiques de la *race* des Hellènes :

> Graiis ingenium, Graiis dedit ore rotundo
> Musa loqui.

En exceptant les Béotiens de sa louange,

> Bœtum in crasso jurares aere natum,

il appliquait la théorie des *climats*, que chez les Grecs eux-mêmes, plusieurs siècles avant Horace, Hippocrate avait touchée le premier dans son *Traité des airs, des eaux et des lieux*. Fénelon l'a reprise au XVIIe siècle dans sa *Lettre sur les occupations de l'Académie française*. Au XVIIIe, Montesquieu s'y est longuement arrêté. Il n'a pas consacré moins de cinq livres et de quatre-vingt neuf chapitres (je dis quatre-vingt neuf) à étudier les lois dans le rapport qu'elles ont avec la nature du climat et avec la nature du terrain (2). Enfin, quant au *moment*,

(1) Quatre volumes in-8. Un cinquième volume, *Les Écrivains anglais contemporains*, parut l'année suivante, en 1865.

(2) *Esprit des Lois*, livres XIV à XVIII.

Fénelon, dans la *Lettre* déjà citée, ne manque pas d'en signaler l'importance. Voltaire lui-même, selon lequel « pour tout homme qui pense et qui a du goût il n'y a que quatre siècles qui comptent dans l'histoire de l'esprit humain », Voltaire n'ignorait pas que les siècles précédents avaient servi du moins à les préparer. Et il était si loin de méconnaître l'importance des moments dans l'histoire des lettres qu'il l'exagérait jusqu'à tout sacrifier aux quatre moments privilégiés. Enfin, de nos jours, est-ce que Lamennais, lui qui croyait pourtant avant tout à la toute-puissance de la volonté de l'individu, ne reconnaissait pas hautement l'influence du *milieu* et du *moment*? N'a-t-il pas écrit quelque part : « Plus je vais, plus je m'émerveille de voir à quel point les opinions qui ont en nous les plus profondes racines dépendent du temps où nous avons vécu, de la société où nous sommes nés, et de mille circonstances également passagères. Songez seulement à ce que seraient les nôtres, si nous étions venus au monde dix siècles plus tôt, ou, dans le même siècle, à Téhéran, à Bénarès, à Taïti. »

Il y a mieux. Longtemps avant M. Taine, en 1836, Chateaubriand écrivait ses deux volumes sur l'histoire de la *Littérature anglaise*. Bien loin de ne tenir aucun compte des influences de race, de milieu et de moment, il les estimait si considérables qu'il consacrait la plus grande partie de son premier volume à retracer l'histoire des Anglo-Saxons, à peindre leurs mœurs, à décrire leurs institutions. « Les institutions politiques, écrit-il, ont autant d'influence que les mœurs sur la littérature » (1). Il montre les changements que produisent dans les lettres mêmes les changements des institutions et des mœurs. Dès qu'il lui faut parler de Shakspeare, de Milton, de Dryden ou de Pope, il ne manque pas, avant de les aborder, de s'étendre sur les circonstances au milieu desquelles ces grands poètes se sont trouvés, sur la société au milieu de laquelle ils ont vécu.

On le voit, M. Taine n'a pas découvert les éléments dont est formée sa théorie des causes. Où donc est la nouveauté dans son système ?

(1) *Essai sur la littérature anglaise*, T. I, p. 109.

Elle est dans ceci qu'il a donné aux *milieux* la *première place* dans la production de l'œuvre d'art ou de littérature. Il fait même plus que leur donner la première place, puisque aussi bien il nie la liberté humaine. Cette liberté n'existant pas, l'influence des milieux étant décisive et inéluctable, les œuvres de littérature et d'art naissent, croissent et se développent comme des plantes, comme les fleurs du parterre humain. Ces grandes choses auxquelles appartient vraiment la première place, l'âme, la loi morale, la liberté humaine, l'illustre écrivain, j'ai regret à le dire, les écarte résolument. Ainsi comprise, la théorie des milieux est périlleuse autant que fausse. Non, il n'est pas vrai que l'on doive assimiler des œuvres d'art, fruits de notre intelligence et de notre liberté, à des plantes qui naissent et poussent fatalement dans des conditions déterminées d'avance par le terrain où elles germent, par l'atmosphère qui les entoure, par le soleil qui les mûrit. L'histoire de l'art est une chose, l'histoire naturelle en est une autre. Vainement essaierez-vous de les confondre. Si puissantes que soient vos descriptions, si ingénieuse que soit votre comparaison de l'art avec la botanique, vous ne pourrez pas faire qu'il n'y ait dans les chefs-d'œuvre du génie humain un élément qui fait défaut dans les chefs-d'œuvre de la nature : c'est l'élément immatériel, c'est l'idée morale, c'est l'âme.

La vérité, la note juste, sur la théorie des milieux en tant qu'elle s'applique à la littérature et à l'art, je la trouve dans cette pensée de Joubert : « Dans le tempéré, et dans tout ce qui est inférieur, on dépend malgré soi des temps où l'on vit et malgré qu'on en ait, on parle comme tous ses contemporains. Mais dans le beau et le sublime et dans tout ce qui y participe en quelque sorte que ce soit, on sort des temps, on ne dépend d'aucun, et dans quelque siècle qu'on vive on peut être parfait, seulement avec plus de peine en certains temps que dans d'autres. »

Pourquoi faut-il que la *philosophie* de M. Taine soit venue gâter un livre qui, sans elle, sans les idées systématiques qui le déparent en trop d'endroits ,eût été un chef-d'œuvre ?

L'auteur le présenta au jugement de l'Académie française et le fit inscrire au concours pour le prix Bordin « spécialement consacré à encourager la haute littérature ». Dans la séance du

12 mai 1864, le rapporteur, M. Villemain conclut en ces termes :

« La commission a donc pensé que l'ouvrage de M. Taine, considérable par l'étendue des recherches, l'importance du sujet dans son ensemble, le mérite éminent de quelques parties, était hors de comparaison ; et qu'en blâmant quelques fausses théories de l'auteur, on pouvait honorer d'une récompense son vaste et savant travail. Elle a pensé que ces fausses et dangereuses théories, ces tendances matérialistes d'une philosophie étrangère, il les discrédite souvent lui-même par les démentis qu'il leur donne en raisonnements et en exemples, et qu'ainsi reste une œuvre abondante en idées et d'un style expressif non sans quelque monotonie, mais avec une force souvent originale... La commission propose donc sans dissentiment, et avec les réserves qu'elle a exprimées, de décerner le prix Bordin à M. Taine. »

C'est dans ces conditions que s'ouvrait le débat. M. Cousin prit le premier la parole et fit ressortir éloquemment le danger des principes et des doctrines professés par l'auteur, doctrines et principes opposés à la spiritualité, à la dignité de l'homme.

Plusieurs membres sans prendre la défense des doctrines incriminées firent valoir que, s'il convenait de repousser les erreurs, il était juste de récompenser le talent. Ils ajoutaient que, si les théories de l'auteur étaient fausses et dangereuses, le livre lui-même était honnête, autant que savant, et que l'impression générale qui s'en dégageait n'était contraire à la morale ni dans l'intention ni dans l'effet produit sur les esprits. Ce fut alors que Mgr. Dupanloup intervint. Il avait apporté avec lui les volumes de M. Taine. Il fit de nombreuses citations, celles-ci entre autres : — « Dans les grands courants historiques... il n'y a, *comme partout*, que des *PROBLÈMES DE MÉCANIQUE.* » — « Lorsque nous avons considéré la race, le milieu, le moment, c'est-à dire le *ressort* du dedans, la *pression* du dehors, et *l'impulsion* déjà acquise, nous avons épuisé, non seulement *toutes les causes réelles*, mais encore *toutes les causes possibles* du mouvement (2). » — « Le *VICE* et la *VERTU* sont des *produits* comme

(1) *Histoire de la Littérature anglaise.* Introduction p. 13
(2) *Ibid.*, p. 33.

le *SUCRE* et le *VITRIOL* (1). » Ces citations faites, l'évêque d'Orléans déclara qu'il ne concevait de correctif et de contrepoids à ces erreurs que le blâme complet et le désaveu. Que l'auteur eût loué çà et là les sentiments honnêtes et la bonne morale d'un écrivain, cela ne justifiait pas ses attaques contre l'essence même et les conditions de toute morale. Pour lui, il aimait à se rappeler en ce moment que, dans une autre occasion, il avait défendu contre un zèle sincère, mais aveugle, l'usage des classiques païens, dont la doctrine, imparfaite sans doute, n'offrait rien de pareil à ce qu'on relevait ici. Il n'approuvait pas que l'amour de vérités plus pures proscrivît ce que la raison avait reçu d'une première tradition divine et de la conscience humaine développée chez de grands peuples. Mais ici, où il voyait des erreurs systématiquement rétrogrades, des retours volontaires au matérialisme, le plus réprouvé par la sagesse antique, il n'admettait pas l'indulgence et ne pouvait que réprouver des théories si fausses en soi et si dangereuses pour la jeunesse (2).

L'Académie, par treize voix contre onze, décida que l'ouvrage ne serait pas couronné.

V

En cette même année 1864, peu de mois après son insuccès à l'académie, M. Taine fut nommé professeur d'histoire de l'art et d'esthétique à l'Ecole des beaux-arts. Le recueil de ses leçons forme plusieurs volumes : «Philosophie de l'art» (1865); — « Philosophie de l'art en Italie » (1866); — « L'Idéal dans l'art » (1867) ; — « Philosophie de l'art dans les Pays-Bas» (1868) ; — « Philosophie de l'art en Grèce » (1869).

Après avoir donné, dans son Introduction à l' « Histoire de la littérature anglaise, » une nouvelle philosophie de l'histoire, M. Taine ne se fait pas faute d'exposer ici une nouvelle philosophie de l'art. Le système d'ailleurs n'a pas changé ; c'est toujours la « Théorie des milieux ». De même qu'il a donné au sang, au soleil, à la paternité et au siècle la première place

(1) *Histoire de la littérature anglaise.* Introduction, p. 15.

(2) *Vie de Mgr Dupanloup, évêque d'Orléans*, par M. l'abbé Lagrange, T. II p. 420.

dans la production des événements historiques, quand ils ne méritent que la seconde ; de même il assigne aux milieux la première place dans la production de l'œuvre d'art, tandis qu'ils ont seulement droit à la deuxième. Il est ainsi conduit, pour ne citer qu'un exemple, à expliquer toute la splendeur de l'école italienne, à l'époque de la Renaissance, par les mœurs sauvages, sanglantes et libertines du seizième siècle. Mais c'est là une thèse que suffit à ruiner le nom seul de Michel-Ange. Le sculpteur du *Moïse*, le peintre du *Jugement dernier*, ne fut un si grand artiste que parce qu'il fut un grand chrétien. « Il a vécu près de quatre-vingt-dix ans, dit l'historien Scipione Ammirato, et dans une aussi longue période de temps et avec toute liberté de pécher, on n'a jamais pu relever dans ses mœurs une souillure et même une tache. » Dans toutes les occasions graves, il réclame des prières. Au moment de faire couler à Bologne sa statue de Jules II, il en demande à Florence « afin que la statue vienne bien. » Sa confiance en Dieu ne faiblit jamais. « Il ne nous a pas créés, écrit-il, pour nous abandonner. » Il n'est pas jusqu'à son ardeur artistique qu'il ne reporte à Dieu : « Rien, écrit-il encore, ne rapproche plus de Dieu et ne rend l'âme plus parfaite et plus pure que l'effort pour produire une œuvre parfaite, puisque Dieu est la perfection et que celui qui y aspire aspire à chose divine. » (1)

Que M. Taine ait ici cédé une fois de plus à l'esprit de système, qu'il ait considéré la science qui étudie les œuvres d'art « comme une sorte de botanique appliquée non aux plantes mais aux œuvres humaines », cela est d'autant plus regrettable que, dans ces volumes sur l'art, plus que dans aucun de ses autres ouvrages, il a déployé toute sa puissance descriptive, il a tracé des tableaux qui, par la fermeté du dessin et l'éclat de la couleur, rivalisent avec ceux des plus grands maîtres.

A l'époque même où M. Taine faisait, à l'Ecole des Beaux-Arts, sur la rive gauche, ses savantes leçons sur l'esthétique, sur la rive droite, dans un « milieu » très différent, un Journal amusant, la *Vie parisienne*, publiait des « Notes sur

(1) Voir le beau livre de M. Emile Ollivier sur *Michel-Ange*. (Garnier, frères, éditeurs, 1892).

Paris, » signées Frédéric-Thomas Graindorge, docteur en philosophie de l'Université d'Iéna, principal associé commanditaire de la maison Graindorge and C° (Huiles et porc salé, à Cincinnati, Etats Unis d'Amérique). On eût fort étonné les lecteurs et les lectrices de ces *Notes*, si on leur eût dit alors qu'elles avaient pour auteur le docte et grave professeur de la rue Bonaparte, M. Taine lui-même. Rien de plus vrai cependant. Thomas Graindorge, c'était M. Taine, — M. Taine avec son système, qui le suit partout, même au Casino de la rue Cadet, avec sa philosophie qui ne le quitte jamais, même quand il va au bal Perron. Aussi ses jugements sont-ils du pessimisme le plus noir. Pour lui, la vie ne vaut pas la peine de vivre. La « minute de jouissance » n'y est qu'un accident heureux, une broderie clairsemée ; le tissu tout entier en est fait « de besoin, d'inquiétude et d'ennui, de dangers et de douleurs ». Du point de vue où s'est placé M. Taine, on ne peut guère voir les choses sous un autre jour. Et en effet, d'après les principes de sa philosophie, rien n'est plus vain que ce raisonnement : la nature humaine aspire invinciblement à tel bien, donc ce bien lui sera donné. Son aspiration n'aurait de valeur que si elle révélait une promesse et s'il y avait quelqu'un qui pût promettre et dût tenir. Mais il n'y a personne, il n'y a qu'une série de mouvements déterminés par des lois mécaniques ; voulez-vous, pouvez-vous sans ridicule implorer ces lois qui ne vous connaissent pas ? Thomas Graindorge — ou M. Taine, c'est tout un — explique cela tout au long dans une page qu'on dirait sortie de la plume de Swift.

« Mon enfant, tu as les joues roses, et tu entres dans la vie, comme dans une salle à manger, pour te mettre à table. Tu te trompes; les places sont prises. Ce qui est naturel, ce n'est pas le dîner, c'est le jeûne. Ce n'est pas le malheur, c'est le bonheur qui est contre nature. La condition naturelle d'un homme comme d'un animal, c'est d'être assommé ou de mourir de faim .. Dans le monde, on souffre, et cela est raisonnable ; veux-tu demander aux grandes puissances de la nature de se transformer pour épargner la délicatesse de tes nerfs et de ton cœur? On s'y tue et on s'y mange et cela n'a rien d'étrange ; il n'y a pas assez de pâture pour tant d'estomacs. Si tu veux comprendre la vie, que ceci soit le commencement et comme l'assiette de tous tes jugements et de tous tes désirs : tu n'as droit à rien, et personne ne te doit quelque chose, ni la société, ni la nature... Il y a des lois immuables qui gouvernent la

possession de la gloire, comme la rencontre de l'amour, comme l'acquisition du bien-être. Elles t'enveloppent et te maîtrisent comme l'air méphitique ou sain dans lequel tu es plongé, comme les saisons qui, sans s'inquiéter de tes cris, tour à tour te gèlent ou te brûlent. Tu es parmi elles, pauvre être débile, comme un mulot parmi des éléphants ; aie l'œil vigilant, prends garde où ils vont poser le pied ; ne te hasarde pas sur leurs sentiers accoutumés ; grignotte avec précaution quelque petite parcelle des provisions qu'ils accumulent ; mais surtout ne sois pas à ce point ridicule que de t'étonner s'ils ne sont pas à ton service et si leurs redoutables masses se meuvent sans songer à toi. Ce que tu auras de vie est un don gratuit ; mille qui valaient mieux que toi ont été écrasés dès leur naissance... Tu te complais dans ta taupinière, elle te paraît solide; cela est vrai jusqu'au premier flot d'eau lancé par une de ces grosses trompes, jusqu'à l'approche de ces lourdes pattes. Après tout, au vingtième jour, au cinquantième ou un peu plus tard, l'effet sera pareil. Le monstrueux galop rencontrera ton petit corps, un soir que tu mettras le nez dehors au soleil couchant, un matin que tu sortiras pour aller à la pâture. Plaise à la chance que, du premier coup, la patte s'appuie sur toute ta carcasse! A peine si tu la sentiras, c'est ce que je puis souhaiter de mieux à mes amis, à toi, à moi-même... (1) »

M. Taine est de ceux que l'on peut nommer à côté de nos plus grands écrivains. Les « Notes sur Paris » rappellent les « Lettres persanes ». Quelle différence, pourtant ! La satire, chez Montesquieu, est vive, enjouée, souriante ; elle est, chez M. Taine, triste, morose, amère. L'auteur de « Thomas Graindorge » a de l'esprit à revendre, mais il n'a pas, dans la frivolité et dans l'épigramme, la grâce, la légèreté, la belle humeur du président à mortier du Parlement de Bordeaux. De cela peut-être, il eût tiré un argument en faveur de sa théorie favorite. Son livre est triste, parce qu'il est, lui, un homme du Nord ; il est né à Vouziers,

Tout au beau milieu des Ardennes.

Montesquieu est né au château de la Brède, près de Bordeaux, sur les rives ensoleillées de la Garonne, et voilà pourquoi son livre est gai. « Thomas Graindorge » ne pouvait pas ressembler aux « Lettres Persanes » ; autrement, M. Taine se serait trompé, lorsqu'il a écrit dans son livre sur « La Fontaine » : « Un cheval de Hollande est aussi peu semblable à un cheval de Provence qu'un homme d'Amsterdam à un homme de Marseille. »

(1) *Notes sur Paris, Vie et opinions de Th. Graindorge*, p. 263-266.

VI

M. Taine avait écrit en se jouant les « Notes sur Paris ». Son livre « De l'Intelligence », qui parut en 1870, lui avait coûté de longues années de préparations.

On y trouvait l'exposé complet et systématique des doctrines de l'auteur, déjà esquissées par lui un peu partout, mais à l'état dispersé. Aussi bien jusque-là, dans tous ses livres, il n'avait jamais fait que de la psychologie — mais de la psychologie appliquée. Dans l' « Intelligence », il fait de la psychologie pure (1). Ce qu'elle vaut, M. de Margerie nous le fait toucher du doigt. Dans une discussion pleine de logique et de force, irréfutable, si je ne m'abuse, il montre qu'elle est fausse et qu'elle est de plus funeste.

M. Taine, en effet, n'admet qu'un principe générateur de la connaissance, la *sensation*. D'après lui, il n'y a rien en dehors de nos états de conscience déterminés et passifs. Donc le monde extérieur est une illusion, le moi se fait et se défait à chaque instant, les idées générales ne sont que des mots. L'idée du devoir est absente du livre de l'*Intelligence*; le nom même n'en est pas prononcé. Et, il en devait être ainsi, puisque M. Taine nie le libre arbitre. La loi morale n'est que la loi des êtres libres, et n'est leur loi que parce qu'ils sont libres. Les deux choses sont inséparables l'une de l'autre. L'idée de loi morale est l'idée d'une loi qui oblige sans contraindre, d'une loi que la volonté peut, suivant son *arbitrium*, ou suivre ou ne pas suivre ; être obligé, c'est être libre. Toute philosophie qui nie le libre arbitre est par cela même condamnée à nier non seulement l'existence objective d'une loi morale, mais l'idée subjective du devoir, puisque cette idée ne peut être conçue par l'esprit sans s'imposer à la volonté comme impérative.

Et de même M. Taine se tait sur l'idée de Dieu, ce qui est une façon dédaigneuse — et commode — de la nier. Plus encore peut-être que l'idée du devoir, — et ici je ne fais que

(1) Lettre de M. Taine à M. Yves Le Querdec, du 12 décembre 1890. (*Le Monde*, du 12 mars 1894).

reproduire les termes mêmes de M. Amédée de Margerie, — l'idée de Dieu est universelle dans l'humanité. Rien n'a pu la détruire ; et sa persistance invincible est absolument inexplicable si on se refuse à reconnaître qu'elle tient au fond même de notre nature intelligente. Elle est là, vivante, survivant à tout, présente aux consciences individuelles comme aux consciences collectives, tenant une place presque aussi considérable dans l'esprit de ceux qui lui font la guerre que dans l'esprit de ceux qui s'inclinent devant elle avec adoration. Elle s'incarne partout dans des institutions religieuses stables, à côté desquelles les plus solides établissements politiques sont des accidents éphémères. Il y a là un courant aussi large et profond que l'humanité elle-même, un courant auquel nous ne pouvons, vu son universalité, chercher une autre source que la nature humaine elle-même. Le philosophe qui prétend s'opposer à ce courant et qui ne veut voir dans cette foi universelle qu'une universelle illusion, s'impose donc une double tâche qu'il ne peut décliner : la tâche d'*expliquer* l'illusion par des causes aussi étendues qu'elle, la tâche de *détruire* l'illusion en réfutant les raisons scientifiques par lesquelles nous élevons notre foi naturelle en Dieu à l'état de conviction réfléchie, et notre affirmation spontanée de l'existence de Dieu à l'état de vérité démontrée.

Mais se taire sur l'idée de Dieu, ou se délivrer d'elle en niant *a priori* la possibilité du surnaturel, et se persuader ensuite qu'on a fait une analyse complète du contenu de l'intelligence, c'est se retirer toute autorité en matière philosophique, et c'est se reconnaître vaincu sur un terrain où l'on n'a point osé engager le combat après avoir promis de le soutenir. C'est précisément le cas de M. Taine. La critique de l'idée de Dieu est plus absente encore de son livre que la critique de l'idée du devoir. Il semble que ce *détail* lui ait échappé, ou qu'à ses yeux l'idée de Dieu soit si irrémissiblement submergée dans le naufrage général des entités scolastiques et des fantômes métaphysiques qu'il soit désormais inutile de s'en occuper (1).

« Ne méprise pas les choses invisibles », disait Socrate à Euthydème. Et Joubert parlait, en les plaignant, des

(1) Amédée de Margerie, page 181.

esprits « qui n'ont pas de fenêtres ouvertes du côté du ciel. » Dans son livre de l'*Intelligence*, qui témoigne pourtant d'une si grande force de volonté et où il y a une si grande dépense de talent, M. Taine a été de ces esprits. Il faut donc, bien à regret, reconnaître la fidélité de ce portrait tracé au lendemain de sa mort par une plume très amie : « Taine était un positiviste pur, un positiviste sans mysticisme, ce qui est excessivement rare en France. Notre race est foncièrement idéaliste. Quand elle devient positiviste, elle croit à la science comme à une déesse, à l'humanité comme à une personne sacrée et divine, fille et puis mère du progrès. Taine était positiviste tout simplement. Il ne croyait qu'aux faits et à quelques petites lois très humbles auxquelles une patiente, méthodique, minutieuse, héréditaire et séculaire observation des faits peut conduire. Les hommes sont une fourmilière, et les grands événements du monde qui nous entoure sont des éléphants. Avec de bons télescopes — une connaissance vague des éléphants, et avec une observation intense — quelques indications sur les chemins ordinairement suivis par les éléphants et leur façon de marcher, voilà ce qui est permis aux plus intelligentes d'entre les fourmis. Ramasser des faits et en tirer quelques lois plus ou moins certaines et toutes relatives proportionnées à la taille des citoyens des fourmilières, voilà le droit, et voilà aussi le devoir du philosophe. Taine ne voyait rien et se refusait à rien voir au-delà. Personne ne fut moins religieux. (1) »

Et c'est pour cela, ajoute avec raison M. de Margerie, qu'aucune philosophie n'est plus incomplète et moins scientifique que la sienne.

VII

Nous sommes arrivés à la veille des événements de 1870. A cette date, il a conquis un des premiers rangs, le premier peut-être, parmi les écrivains de son temps. Il est un artiste en même temps qu'un penseur. Artiste, il a un style qui lui est propre. Sa plume, qui est un admirable instrument de précision pour analyser les idées, est aussi un pinceau qui repro-

(1) Emile Faguet (*Revue bleue*), 11 mars 1893.

duit avec une extraordinaire fidélité les images des objets, leurs contours, leur relief surtout et leur couleur, et qui fait revivre avec une intensité rare l'impression rude ou caressante, sombre ou lumineuse, violente ou délicate que ces objets produisent (1). Penseur, il a cette rare et précieuse qualité d'être logique. Il part d'un principe et en tire toutes les conclusions qu'il renferme. Il va devant lui, déduisant inexorablement toutes les conséquences de son idée-mère. Aussi son influence est-elle considérable, principalement sur les jeunes esprits.

Cette influence, malgré la haute probité de l'écrivain, s'est exercée, il faut bien le dire, dans le sens le plus funeste, dans le sens matérialiste et révolutionnaire. Je ne veux pas insister sur ce point et citerai seulement deux témoignages, venus de deux points opposés.

Dès 1863, dans son « Avertissement à la jeunesse et aux pères de famille, » Mgr Dupanloup dénonçait les attaques dirigées par M. Taine contre les vérités religieuses et philosophiques ; il signalait dans ses premiers écrits les germes d'une philosophie matérialiste et fataliste. En 1866, dans « l'Athéisme et le péril social, » l'évêque d'Orléans exposait, avec une éloquente tristesse, le mouvement d'impiété radicale qui se faisait en France, le progrès des doctrines matérialistes et athées, la guerre à la religion et à Dieu grandissant chaque jour, préliminaire menaçant de la guerre à l'ordre social. Il fournissait ses preuves, il produisait ses témoins, et parmi les écrivains qui défendaient ces doctrines, il était condamné à nommer M. Taine.

J'ai promis un autre témoignage. Interviewé par un journaliste, au lendemain de la mort de M. Taine, M. Emile Zola se vanta d'être un de ses disciples. Il se réclama de lui, estimant n'avoir fait autre chose, dans ses romans, que mettre en application la théorie des milieux, telle que l'a enseignée le Maître.

Ce que j'ai hâte d'ajouter, c'est que M. Taine valait mieux que sa doctrine. La condamnation qu'il est juste de porter contre le système, il ne serait pas juste de la faire peser sur l'homme. L'homme était la probité, la délicatesse, l'honneur même. Alexis de Tocqueville, dans ses *Souvenirs*, parle de

(1) Amédée de Margerie, p. 213.

certain sentiment populaire « qui passe à travers les Révolutions sans s'y dissoudre, comme l'eau de ces fontaines merveilleuses qui, suivant les anciens, passaient au travers des flots de la mer, sans s'y mêler et sans y disparaître (1).» De même en fut-il des sentiments de M. Taine. Si grande était sa droiture naturelle, et ce que j'appellerai sa probité native, qu'il a pu traverser le positivisme et le matérialisme sans y rien perdre de son esprit de justice, de son ardent amour de la vérité. C'est pourquoi il lui a été donné, au lendemain de la guerre de 1870, de remplir enfin tout son mérite, d'élever un monument impérissable, d'écrire ce livre, « Les Origines de la France contemporaine », qui sera l'immortel honneur de son nom. C'est de ce livre qu'il nous reste à parler. Ce sera l'objet d'un second article.

EDMOND BIRÉ.

(1) *Souvenirs d'Alexis de Tocqueville*, page 311.

LES JÉSUITES

sont les premiers auteurs de la guerre de Trente Ans

Ce sont les Jésuites qui ont provoqué la Guerre de Trente Ans. Ce cliché est devenu pour les gens instruits aussi bien que pour les ignorants un axiome qui n'a plus besoin d'aucune démonstration. Voici en quels termes cette accusation est formulée par un professeur de théologie à l'Université de Halle-Wittemberg : « Combien de volumes faudrait-il remplir si l'on voulait racon- « ter tous les honteux et sanglants exploits des Jésuites contre « le protestantisme ? Que les Jésuites soient les principaux « auteurs de la Guerre de Trente Ans..., c'est une chose recon- « nue partout où l'on n'a pas encore mis en honneur les procédés « historiques de Janssen. » (1)

Tenons-nous en à la lettre de l'accusation et étudions seulement les origines de la guerre ; il nous sera facile de démontrer d'abord que les prétendues preuves apportées à l'appui de cette fable n'ont aucune valeur : ce sera la partie négative de notre thèse. Ensuite, remontant aux sources et appuyé sur les résultats des recherches les plus récentes, nous mettrons sous les yeux du lecteur la vraie genèse de la guerre de Trente Ans. Cette seconde partie, mieux encore que la première, fera voir combien ce soi-disant axiome est insoutenable.

I. — La première attaque dans ce sens, pour prouver la culpabilité des Jésuites, vient du Dr Christian Hutzelmann, bibliothécaire de la ville de Fürth, qui a publié d'après un manuscrit de 1735, (2)

(1) Beyschlag, *Les Jésuites.*

(2) Nuremberg 1891. — Dans son *Histoire de la politique prussienne* (4e vol, 4, 416 et seq.) Droysen a aussi reproduit cette absurde factum

un libelle conçu dans un esprit ouvertement protestant, sous ce titre imprimé sur papier rouge sang : « *Un plan de campagne des Jésuites pour l'extermination de tous les hérétiques.* » Ce plan de campagne sanguinaire nous montre par exemple les princes protestants d'Allemagne « châtiés en corps et en âme et passés au fil de l'épée ; ... les Polonais se jetant sur la Prusse protestante... les Suédois exterminés par la famine et le feu... les Anglais ruinés par les troubles intérieurs. » Le Dr Hutzelmann fait précéder cette publication d'une introduction historique où nous lisons au sujet des Jésuites : « Les sièges de l'ordre étaient Vienne pour les États de Habsbourg, Ingolstads pour la Bavière et éventuellement pour la Franconie, Cologne pour les Pays-Bas et la région du Rhin. Tout ce que Rome a pu conserver de fidèles dans ce pays, elle le doit principalement aux Jésuites. Mais par là ils divisèrent l'Allemagne en deux camps ennemis, et par la haine qu'ils soufflaient aux catholiques contre les autres confessions, ils firent éclater la Guerre de Trente Ans qui fit de l'Allemagne un désert couvert de ruines et le champ clos des brigands de tous les pays d'Europe. » (1)

L'argumentation est celle-ci : 1° Les Jésuites ont travaillé au *maintien* de la religion catholique ; *donc* ils ont divisé l'Allemagne en deux camps ennemis. L'antécédent est vrai ; la conclusion est fausse logiquement et historiquement, car maintenir n'est pas diviser, et la séparation, le déchirement opérés depuis un siècle dans l'unité religieuse ne sont pas le fait des Jésuites.

2° Les Jésuites ont attisé la haine contre les autres confessions ; donc ils ont fait éclater la Guerre de Trente Ans. Cette proposition est déjà inexacte en ce qu'elle repose sur une hypothèse fausse, savoir : que la guerre de Trente Ans a été une guerre de religion. Cela n'est pas. La Guerre de Trente ans fut premièrement et essentiellement une guerre de prépondérance politique et de conquête. En second lieu l'assertion énoncée dans la majeure est dénuée de tout fondement. En travaillant énergiquement à la défense de la vieille foi, les Jésuites n'ont pas soufflé la haine contre les autres confessions. De cette accusation on

comme un « *Mémoire de la sainte Congrégation de 1735.* » Toutefois il ne donne aucune preuve de l'authenticité de ce *mémoire*, ni dans l'ouvrage ci-dessus, ni dans la conférence citée par lui dans les comptes-rendus des séances de l'Académie de Berlin (1869. p. 663 seq.)

(1) Hutzelmann p. 4.

ne saurait apporter aucune preuve sérieuse, et quand même on trouverait ici ou là quelques paroles ou expressions haineuses échappées à quelque jésuite, il n'est pas permis de généraliser et de fonder sur ces faits particuliers une affirmation absolue (1). En outre, l'assertion telle qu'elle est formulée par le Dr Hutzelmann n'aurait de sens que si les catholiques excités à la haine par les Jésuites, avaient été les agresseurs, et s'ils avaient les premiers attaqué l'électeur palatin qui convoitait la couronne de Bohême avec ses bandes avides de butin et les rebelles *utraquistes* (2). Or en réalité l'attaque ne vint pas des catholiques. Enfin, en ce qui concerne les brigands de tous les pays d'Europe, ce ne sont pas les catholiques qui appelèrent dans l'empire les Turcs, les Danois, les Hollandais, les Suédois, etc.

On ne peut donc admettre comme des preuves convaincantes les raisons apportées par le Dr Hutzelmann pour attribuer aux Jésuites la Guerre de Trente Ans. Il en va de même des autres assertions produites dans le même sens.

Le professeur Koldewey dit que « la guerre peut être désignée au vrai sens du mot comme le produit d'une semence jésuitique », et voici comment il prétend le prouver : « Tout homme instruit et bien au courant des choses... n'oublie pas que tous les sanguinaires et impitoyables ennemis du protestantisme, Ferdinand II et le duc Maximilien de Bavière, Tilly et Wallenstein, ont été élèves et grands amis des Jésuites » (3). On a déjà dit ailleurs que pareil argument n'a rien à voir avec la logique. Contentons-nous pour le moment de répondre par cet autre témoignage : « Sans m'arrêter dans le détail à examiner le temps, les circonstances et toutes les causes qui ont eu une

(1) Au contraire les Jésuites ont toujours été très indulgents pour les personnes des protestants. Le P. Olivier Manare raconte par exemple qu'à Augsbourg vers la fin du XVIe siècle les Jésuites n'employaient presque que des ouvriers protestants et qu'ils s'adressaient à un médecin et à un pharmacien protestant. (*De rebus Soc. Jesu Commentarius* Florence, 1886. p. 163).

(2) On appelait de ce nom *utraquistes*, ou *subutraquistes*, ou *subutraque*, une secte de Bohémiens qui professaient encore les erreurs de Jean Huss, et qui entre autres choses réclamaient la communion aux fidèles sous les deux espèces (*sub utraque*). Les Hussites étaient encore nombreux en Bohême. Ils faisaient presque toujours cause commune avec les protestants. Ils avaient pris part en masse à la révolte de la Bohême contre l'empereur, et c'est cette révolte qui fut le signal de la guerre de Trente Ans.

(3) Koldewey. *Les Jésuites et le duché de Brunswick*, p. 171.

influence décisive, je serais en droit de conclure à un plus juste titre : Thurn, Christian de Brunswick, Frédéric V et Christian IV étaient élèves et grands amis des protestants et en même temps ennemis « sanguinaires » des catholiques et des Jésuites ; donc la Guerre de Trente Ans est un produit d'une semence protestante. » (1)

Huber essaie d'une preuve plus à fond. « C'est ainsi, dit-il, que tout poussait de plus en plus à la guerre, et on peut dire que les Jésuites en furent les principaux promoteurs. » Et plus loin : « La misère sans nom que cette malheureuse guerre de religion produisit en Allemagne, l'impuissance politique, la déchéance dans la civilisation, le sauvage dérèglement des mœurs et la décadence intellectuelle, l'effroyable dépopulation et le complet appauvrissement de notre patrie doivent être attribués en grande partie à la Compagnie de Jésus. » (2)

Et voici ses arguments ; « Les suggestions des Jésuites et l'exemple de l'archiduc Ferdinand décidèrent l'empereur Rodolphe II à pratiquer, d'abord dans la Haute et dans la Basse-Autriche et ensuite dans ses autres États héréditaires, en Bohême et en Hongrie, un système de violente contre-réformation. » (3)

Cette première preuve est caduque. Un historien plus sérieux que Huber, et qui fait autorité pour tout ce qui a trait à cette époque, a rangé ces sortes de phrases « dans le domaine des purs radotages. » « Tout nous autorise à penser, dit Gindely, dans son ouvrage sur Rodolphe II, que les mesures de rigueur prises par l'empereur Rodolphe contre les protestants furent exclusivement le *résultat de sa détermination personnelle*. Il fut si peu influencé en cela par l'Espagne et par Rome, que ces deux puissances n'eurent, dès le principe, aucune connaissance des mesures en question. Dans son *Histoire des Hongrois*, Fessler ne se gêne pas, il est vrai, pour attribuer aux Jésuites et aux Capucins une telle influence sur l'esprit de l'empereur ; mais *nous devons écarter absolument cette allégation*, attendu que la publication de la correspondance diplomatique espagnole ne peut nous laisser aucun doute au sujet des influences qui prédominaient à la

(1) Reichmann, *Les Jésuites et le duché de Brunswick. Lettre ouverte au professeur Koldewey*. Fribourg en Brisgau 1890. p. 27.
(2) Huber. *L'ordre des jésuites* p. 138 143.
(3) Huber — op. cit. p. 136.

cour de Prague. Par conséquent nous devrons rejeter les assertions à tout instant réitérées de Fessler au sujet de l'influence de San Clemente et du Nonce dans le domaine des purs radotages. » (1)

Huber poursuit sa démonstration en signalant deux « *Jésuites* » comme particulièrement coupables. « Le *Jésuite Jean de Mellen*, imagina l'expédient suivant. L'empereur n'était pas en état d'exterminer les hérétiques, il pouvait en *usant d'une restriction mentale*, s'abstenir pour un temps d'employer la violence, et supporter les rebelles jusqu'au moment où l'accroissement de ses forces lui permettant de reprendre les moyens de rigueur, il pourrait les poursuivre de nouveau et les réduire ...» Et ailleurs : « L'attitude des Jésuites dans leurs paroles et leurs écrits devenait alors toujours plus hardie et plus hostile. Le *Jésuite Windeck* ne réclamait rien moins que le meurtre et l'extermination des Luthériens et de tous les autres hérétiques » (2).

Le malheur est que Windeck n'*était certainement pas un Jésuite*. Déjà, en 1611, le P. Keller avait protesté contre l'opinion qui voulait faire passer *Paulus Windeck*, Rossæus, Alanus Copus et Stapleton pour des Jésuites (3). Mais ces protestations sont restées inutiles. Jusqu'aujourd'hui ce nom de Windeck figure toujours dans tous les écrits dirigés contre les Jésuites. Cela tient à ce que les ennemis des Jésuites se

(1) Gindely *Rodolphe II*, I, p. 67, et notes. Dans l'apologie des Jésuites de Bohême il est dit expressément. « Les mesures de réforme dans les choses religieuses prises par l'empereur Ferdinand I et Rodolphe II n'ont pas été conseillées par les Jésuites, mais par d'autres. » Khevenhiller, *Annales Ferdinandei* IX.125 ; *Apologia auction pro Soc. Jesu ex Boemia et Moravia proscripta*. Ingolstadt 1619. p. 25.

(2) Huber op. cit. p. 127 sq.

(3) *Tyrannicidium*.(Munich 1611) p.17 : « Quoties vobis Jesuita est Alanus Copus ? Quoties Stapletonus ? Quoties *Paullus Vindeck* ? » — Jean Paul Windeck, de Schlestadt, Docteur en Ecriture Sainte, Gardien et chanoine de l'église collégiale de Markdorf — c'est ainsi qu'il est désigné dans une lettre de l'archiduc Maximilien, du 4 octobre 1604, — obtint une chaire de professeur à Fribourg (Bade) et fut plusieurs fois recteur de l'université de cette ville. D'après les registres matricules de cette université, Windeck étudia à Fribourg de 1555 à 1558. Il n'a donc jamais été élève des Jésuites, puisque ceux-ci ne vinrent à Fribourg qu'en 1620, l'année même de la mort de Windeck. Cf. Schreiber *Histoire de l'université Albert* Louis II 319 sq — p. 402 seq. — Sur la personne de Jean de Mellen je n'ai rien pu apprendre de positif.

copient les uns les autres sans s'inquiéter aucunement des réfutations qu'on leur oppose (1).

De plus, d'après Huber, « les Jésuites représentèrent aux princes qui leur était devoués que la paix religieuse de Nüremberg (!) de 1555 n'obligeait pas, parce qu'elle était contraire aux intérêts de l'Eglise, et ils déclarèrent indigne du bonheur du ciel l'empereur Ferdinand Ier qui l'avait conclue » (2). A l'appui de cette double assertion pas une preuve. L'accusation relative à cette paix de 1555 a été souvent produite dans les pamphlets protestants ; toujours elle a été énergiquement repoussée par les Jésuites, et cela, déjà bien avant la guerre de Trente Ans. Voici par exemple comment s'exprime le Jésuite Rosenbusch (Roseffius) dans sa déclaration de 1588 contre Osiander. « Je n'ai donc aucun motif de rompre la paix religieuse avec un hérétique., tant qu'il observe à mon endroit ce qui a été stipulé. En effet, si l'on est une fois convenu avec eux volontairement et délibérément d'une chose qui n'offre d'ailleurs rien de mauvais, on doit l'observer loyalement et *sincere*. On sait bien à Rome que la paix religieuse a été conclue. Aussi n'a-t-on jamais entendu dire que le Pape ait donné la moindre raison, ou même ait posé la question de rupture de cette paix » (3). Le P. Becan, qui était, au commencement de la guerre de Trente Ans, confesseur de l'Empereur Ferdinand II, enseigne expressément qu'un prince catholique qui a conclu avec les hérétiques un traité concédant à ceux-ci la liberté religieuse qu'on ne saurait d'ailleurs empêcher sans de plus grands maux, est tenu d'observer ce traité (4).

(1) Wolf (*Histoire des Jésuites* II p.132) représente aussi Windeck comme un Jésuite. Il fait de même du cardinal Klesel, «un Jésuite». Klesel figure aussi à plusieurs reprises comme un Jésuite dans Peschek (*Histoire de la contre réformation en Bohême* I. 236. 245).

(2) Huber, op. cit. p. 138.

(3) Rosenbusch *Réfutation des ineptes allégations d'Osiandre*, p. 96.

(4) « Si Princeps vel Magistratus catholicus paciscatur cum hæreticis de toleranda libertate Religionis quam sine majori detrimento impedire non potest, sine dubio fides servanda est. Nam fides servari debet in omni pacto licito et honesto ; at qui licitum et honestum est tolerare libertatem religionis ad majus malum evitandum et de ea toleranda licite et honeste pacisci potest Princeps catholicus. Ergo si paciscitur fidem servare debet. » Becanus, *Theol. Schol.* t. II, tract. 1, cap. 16, q. 4; et *Opuscula omnia*, p. 363 sq. Cf. *Manuale controv.* (*Opuscula omnia*, p. 1559 sq.)

Dans son ouvrage intitulé : *Publications politiques des Jésuites* (p. 144 sq.) Krebs fait toute une série d'insinuations tendant à infirmer

« Enfin, continue Huber, les attaques continuelles des Jésuites contre l'édit impérial, contribuèrent beaucoup à exciter la défiance des Bohémiens (1).

C'est encore là une vieille accusation souvent ressassée. Les Jésuites de Bohême y avaient déjà répondu aussitôt après leur expulsion de ce pays par les rebelles. Voici comme ils s'en exprime dans leur Défense :

« Les *sub utraque* prétendent, dans leur décret de proscription, que les membres de notre Société se seraient déclarés contre l'édit de l'Empereur ; mais ils ne *peuvent dire quand, par qui, comment* cela est arrivé, ni ce qui a été dit; il n'est donc pas nécessaire de s'arrêter plus longtemps à ce reproche. En fait les Jésuites n'ont pas voulu exprimer leur opinion définitive sur l'Edit, et si l'un d'eux l'avait fait, c'est celui-là *qu'on devrait punir pour cela et non pas la Société toute entière.* En outre Sa Majesté elle-même avait constaté que les *sub utraque* étaient allés plus loin que ne leur permettaient et l'édit

les principes posés par Bécan. Ensuite il ajoute : « L'effet des éloges donnés par Bécan à l'empereur Charles-Quint pour avoir respecté le sauf-conduit accordé à Luther, devait être bien affaibli par les sophismes auxquels il se livre pour justifier la violation du sauf-conduit de Jean Huss. Bécan réplique en effet que l'empereur Sigismond n'a pas violé le sauf-conduit délivré par lui à Jean Huss, mais que le concile qui condamna Jean Huss ne lui avait rien accordé de semblable. » De telles paroles ne sauraient prouver qu'une chose, c'est que le Dr Krebs n'a jamais lu cette lettre de l'empereur Sigismond adressée « à tous les princes spirituels et temporels du royaume... et à tous les sujets et fidèles du Saint-Empire », sans quoi il n'aurait jamais parlé de *violation de sauf-conduit.* En effet, cette lettre qui, dans sa teneur littérale, n'est autre chose qu'un passe-port, renferme-t-elle un seul mot permettant de supposer que l'empereur voulût soustraire Huss à la juridiction et à l'autorité du concile ? Cela l'empereur ne le pouvait pas pour toutes sortes de motifs. (Cf. *Feuilles historico-politiques* 1839, IV vol. et après l'article *Frédéric*, l'article Jean Huss II, 10 sq.) Il n'y a pas là de violation de sauf-conduit pour l'excellente raison qu'il n'y avait pas de sauf-conduit, et Bécan ne peut être accusé d'une « sophistique justification » d'un fait qui n'existait pas. Krebs continue : « Il y a plus : Bécan joue de malheur quand il cite à l'appui de son opinion *qu'il ne faut pas accorder la liberté religieuse* un passage justifiant précisément la maxime qu'on *n'est nullement obligé de respecter les engagements pris avec les hérétiques.* » Mais c'est là encore une erreur de Krebs, car la citation à laquelle il fait allusion porte expressément : rescripto *per fraudem* elicito », et ceci concorde précisément avec la phrase que Krebs cite à la page précédente comme exprimant l'opinion de Bécan : « Si l'ennemi a usé de *force*, de *crainte* ou de *ruse* pour contraindre à un traité, il est permis de ne pas l'observer. »

(1) Huber, op. cit. p. 139.

impérial en question, et la convention arrêtée entre eux et les catholiques leurs adversaires. Il n'y avait pas lieu de s'étonner que l'on ait pu donner de l'édit lui-même des interprétations *diverses*. On dit que l'empereur Rodolphe n'avait pas le droit d'accorder cet édit sans le consentement du Pape ; mais les Jésuites ne prétendent pas discuter ce que l'empereur a pu faire ou concéder pour éviter un plus grand mal, alors qu'il était enfermé dans la ville et comme assiégé par les *utraquistes*. Que si l'on veut trancher la question théoriquement *sans tenir compte de circonstances et de faits particuliers*, leur avis est en définitive que dans toutes les choses qui concernent la religion, la décision appartient avant tout autre au Pape de Rome, en sa qualité de chef suprême de l'Église sur la terre. » (1)

II. — Venons maintenant à la partie positive de notre thèse. Qui est le véritable auteur de la Guerre de Trente Ans ? Ce ne sont pas nos opinions personnelles, mais les faits historiques qui fourniront la réponse.

Le 4 août 1608, à l'instigation d'une puissance étrangère, le roi catholique de France, fut fondée l'*Union Calviniste* sous la présidence de l'électeur palatin Frédéric IV. Ce n'est qu'une année plus tard, le 10 juillet 1609, que se forma la Ligue catholique dans un but de défense contre l'Union. Que voulait donc cette Union ? Devait-elle son existence uniquement aux mesures de proscription exécutées en 1607 à Donauwœrth par l'électeur Maximilien sur les ordres de l'empereur ? L'électeur de Saxe répond à cette question dans la lettre du 18 mars 1610 : « Le but mis en avant par les membres de l'Union, c'est-à-dire l'allégement des maux causés par l'acte de Donauwœrth, la conservation de la paix dans l'Empire, les progrès de l'Église évangélique, n'a pas été atteint. L'Union a mis la cause évangélique dans un bien plus grand danger. Il devient manifeste que le seul but de l'Union est la résistance aux décrets de l'Empereur. Que *par suite de la formation* de cette union, les catholiques *se soient*

(1) Khevenhiller, *Annales* IX, 134 sq. Les passages cités par Krebs (*Publications politiques des Jésuites*, p. 103) comme faisant partie du texte même de l'*Apologie*, quoique non guillemettés, et déjà reproduits par une feuille satirique allemande comme une citation *littérale*, ne se trouvent nulle part dans ladite *Apologie*. Cf. Londorp, *Acta publica* et *Schriftliche Handlungen*, Francfort I, 429, 433. De même cette assertion que « Tanner (l'auteur de l'Apologie) rejette l'édit impérial comme non obligatoire », est inexacte. Tanner n'a jamais dit cela, et il repousse lui-même énergiquement cette accusation.

organisés de leur côté, on ne saurait leur en faire un reproche. » (1)

Que celui qui veut avoir ici toute la vérité parcoure les pièces et documents cités par Ritter dans ses « Lettres et Actes pour l'histoire de la guerre de Trente Ans. » Le plan de la fondation d'une « Union » était déjà préparé longtemps avant l'affaire de Donauwœrth. Nous ne pouvons reproduire ici que quelques extraits qui font bien connaître les chefs de cette Union et les tendances de la politique française qu'ils secondaient.

Le 27 octobre 1602, le roi Henri IV écrivait à Bongars au sujet du résultat d'une visite du landgrave de Hesse-Cassel : « Je l'ai nommé colonel-général de toutes les troupes allemandes qui seront dorénavant enrôlées et employées à mon service, avec un traitement annuel de 36.000 livres, en temps de paix comme en temps de guerre. Je savais par avance qu'il désirait cette charge, et il l'a acceptée avec plaisir. » Ce que voulait le roi de France, il le dit clairement dans la même lettre : « Sachant combien l'union des princes allemands est nécessaire à la France, j'ai prié le landgrave de les avertir en mon nom et de les encourager à s'unir et à se liguer, non seulement par des mots, mais par des faits et des actes sérieux, pour défendre leur liberté et assurer leur situation *contre les projets et les entreprises de la Maison d'Autriche.* Cette dernière en effet, en même temps qu'elle devient plus forte par la discorde qu'elle entretient habilement parmi eux, abuse continuellement de leur patience, et travaille à ruiner entièrement leur réputation et leurs intérêts. » (2) Quelques années plus tard (août 1606), Henri IV ne craignait pas de s'exprimer très ouvertement dans le même sens, en présence du prince Christian d'Anhalt : « Plus je verrai la Maison d'Autriche abaissée et dans l'embarras, plus je m'en réjouirai pour mon repos » (3). Le 11 février 1610 l'*Union* conclut un traité formel d'alliance avec la France (4).

(1) Ritter, *Briefe und Acten zur Geschichte des Dreizigjahrigen Krieges*, Munich 1877, III 209. — Cette *Union* (*Apologia auctior* p. 92) « était donc une Ligue ayant pour but avoué de détruire la constitution de l'empire allemand (au besoin avec le secours des étrangers), et de faire la guerre à l'empereur. » Ce sont les propres paroles du protestant Leo, dans son *Histoire universelle*, III, p. 331.

(2) Ritter, *Briefe und Acten* I, p. 330

(3) Ritter, id. I, p. 507

(4) Cf. Leo *Histoire universelle* III, p. 333.

A un écrit publié pour justifier l'*Union*, trois princes non catholiques, l'électeur de Saxe, le duc Henri-Jules de Brunswick, et le landgrave Louis de Hesse-Darmstadt, répondaient entre autres choses le 30 juillet 1610 : « L'*Union* se défend de vouloir rien contre l'empereur et contre la paix de la religion et du pays. Mais il est déjà maintenant évident que l'*Union* elle-même, *l'appel fait aux puissances étrangères*, et les menaces d'une guerre imminente, ont précisément et uniquement pour but la résistance aux ordres de l'empereur, et l'envahissement des États catholiques. On en a pour preuves : les cantonnements et les marches effectuées sans caution préalable et contrairement aux lois de l'empire, à travers les biens des couvents ; l'attaque du couvent de Strasbourg ; les menaces faites aux autres États et à nous-mêmes qui avons toujours au milieu des plus grandes difficultés veillé et travaillé à la paix et à la prospérité de notre chère patrie... Quant à la demande qu'on nous fait de nous opposer aux projets formés pour la répression des Évangéliques et de ne pas fortifier la puissance de l'Antechrist de Rome, *nous devons rendre à l'empereur et aux princes présents à Prague le témoignage qu'ils ne songent en aucune manière à troubler la paix du pays et de la religion...* Mais si vous demeurez sous les armes toujours prêts à attaquer tantôt un État, tantôt l'autre, il ne doit plus être question pour nous du Pape l'Antechrist de Rome et de la tyrannie, pour employer vos expressions ; nous n'avons plus dès lors qu'à pourvoir en temps utile au maintien de l'union et de la paix dans l'Empire. Mais vous pouvez être assurés qu'en cas de conflit, fidèles à notre serment et à nos devoirs, nous n'abandonnerons pas Sa Majesté Impériale, notre chef à tous, ni les électeurs et les princes nos confédérés... »

L'historien protestant Senckenberg, qui a publié il y a plus d'un siècle déjà un extrait de cette lettre, ajoute la remarque suivante : « C'est à peine si un catholique aurait pu écrire quelque chose de plus fort contre l'*Union* » (1).

Déjà en 1612, à la cour de Heidelberg, on avait émis des prétentions à la couronne de Bohême. Les membres de l'*Union* se déclarèrent en 1615 et en 1616 pour l'extension des pouvoirs de

(1) Klopp, *Histoire de la guerre de Trente Ans jusqu'à la mort de Gustave-Adolphe* Paderborn 1891 I p. 98.

la Diète dans l'empire. Un de leurs considérants se termine par ces mots : « l'*Union* désire que dans le pays de Juliers les drapeaux de la Diète flottent à côté de ceux de l'empereur. » En 1618 les membres de l'*Union* s'étaient d'abord contentés d'encourager par leurs paroles les rebelles de la Bohême ; peu après ils les cautionnèrent pour un emprunt de 200,000 floritns. Au mois de juillet 1619 leurs troupes attaquèrent sur le territoire de l'évêque d'Eichsœttt une troupe de 500 cavaliers à la solde de Ferdinand : c'était là une double violation de la paix. Le chef de l'*Union*, Frédéric, trahit alors ouvertement son serment de fidélité à l'empereur, et se fit décerner par les rebelles de Bohême une couronne volée. Sur une gravure hollandaise du temps, on voit Frédéric représenté assis sous une tente royale ; derrière lui, debout, plusieurs princes allemands présentant des plumes d'aigle qu'un pelletier de Frédéric prend pour en orner le manetau royal. Vis-à-vis on voit l'aigle dépouillé de ses plumes enfermé dans un ecage à poules. A côté une bande de paysans bohémiens chasse et pousse dans une fosse les princes et les électeurs ecclésiastiques et toute une troupe représentant le clergé catholique. (1)

De même que parmi les membres de l'*Union*, on remarque dans les États de Bohême ou plus encore dans leurs chefs des tentatives continuelles d'agression. Thurn disait déjà en 1614 que les Bohémiens « attendaient qu'on vînt les mordre, alors ils devraient se remuer et en venir aux actes pour chercher un autre maître (2). » Mais personne ne songeait à les « mordre » et l'on dut chercher un prétexte qu'on pût faire passer pour une *morsure*. Ce prétexte on le trouva dans les mesures prises pour interdire la construction d'églises protestantes *sur les territoires de princes ecclésiastiques catholiques.*

Thurn et ses alliés ne toléraient dans leurs possessions qu'un clergé et des églises protestantes ; mais ils prétendaient exiger que les princes catholiques tolérassent aussi les églises protestantes. Sans parler de la criante inconséquence de ces prétentions, notons qu'elles étaient contraires au texte du rescrit impérial. Celui-ci en effet, en dehors des villes « mixtes », c'est-à-dire ayant des catholiques et des protestants, ne parlait que des villes et des possessions royales. Or les domaines des princes catholi-

(1) Klopp. ibid I, 443.
(2) Müller, *Recherches sur l'histoire moderne*, III,205; Klopp. ibid I, 246.

ques ecclésiastiques ne pouvaient en aucune manière être rangés parmi les possessions royales. (1).

Malgré cela on bâtit des églises protestantes à Braunau et à Klostergrab, sur le territoire de princes ecclésiastiques. Déjà en 1611 les seigneurs de ces territoires, l'archevêque de Prague et l'abbé de Braunau, avaient adressé une plainte à l'empereur à ce sujet. Une décision impériale du 30 août 1611 interdit la continuation de ces travaux. « Malgré tous ces avertissements, dit le diacre protestant Peschek(2), les protestants continuèrent, *encouragés par les défenseurs* » (3). Au mois de mai 1616, l'empereur Mathias manda auprès de lui à Brandeis, Thurn, le principal agitateur. « Je ne puis pas admettre, lui dit l'empereur, qu'il soit permis aux sujets des princes ecclésiastiques de bâtir des églises protestantes. Pour ce qui est de la nomination aux cures dans mes Etats, je ne veux pas faire moins que les autres, qui permettent expressément que les prêtres soient désignés par l'archevêque. J'ai de très vifs sujets de me plaindre de votre conduite à mon égard dans l'affaire de Braunau, et je désire n'être plus importuné de pareilles plaintes. » (4)

En toute cette affaire il y a deux choses très claires : 1° Les seigneurs ecclésiastiques étaient en droit d'après le texte du rescrit impérial, l'interprétation de l'empereur, et les décisions des juges, d'empêcher la construction d'églises protestantes ; 2° A cette occasion les Défenseurs ont poussé les intéressés à la désobéissance, pour avoir le prétexte cherché, et agir comme s'ils avaient été « mordus » les premiers.

Même les écrivains ultra-protestants en conviennent. Il n'est pas sans intérêt d'avoir à ce sujet le sentiment de Peschek que nous avons déjà cité : « Les protestants, dit-il, exigeaient *plus* qu'ils ne pouvaient *raisonnablement* espérer, en prétendant avoir des églises *partout* où cela leur semblait nécessaire ou désirable, même sur le territoire des seigneurs ecclésiastiques

(1) Voir sur la question de droit *Zeitschrift für kathol. Théologie* X. 385 sq. — Un protestant désintéressé de ce temps, déclare : « Il n'y a pas dans tout le rescrit impérial un seul mot autorisant la construction d'églises aux sujets des princes ecclésiastiques. » *Acta publica* I. 481, Klopp. *op. cit* I, 247.

(2) Peschek *Histoire de la contreréformation en Bohême* Leipzig 1850 I. 272.

(3) Les protecteurs des révoltés bohémiens.

(4) Hurter. *Histoire de l'empereur Ferdinand II.* VII, 241.

catholiques. » Après avoir énuméré les douze griefs des protestants, il ajoute : « Maintenant pour apprécier impartialement, nous ne pouvons reconnaître à ces plaintes un fondement sérieux et un poids décisif. Les protestants ont *beaucoup trop demandé*..... Il y a bien en réalité dans le rescrit impérial quelque chose d'équivoque.... Cependant il faut bien admettre que dans ce rescrit on n'avait pas visé exclusivement *les villes et les états protestants*, et que les *sujets* ne pouvaient bâtir d'églises qu'après entente préalable avec leurs souverains respectifs. Si donc nous envisageons impartialement cette affaire, nous devons nous aussi reconnaître qu'ici le droit n'était pas du côté des protestants, mais du côté de l'abbé. » (1)

Les défenseurs n'avaient donc pas été *mordus*, mais il mordaient eux-mêmes ; et leur rôle d'agresseurs apparut bien plus clairement quant on les vit s'attaquer traîtreusement par l'assassinat aux plus hauts personnages. Tout d'abord on avait résolu de poignarder les conseillers de la régence dans la chancellerie royale ; mais ensuite on se prononça pour « l'ancien usage », et le 23 mai 1618, on précipita deux des régents, les comtes Martinitz et Slawata, avec un secrétaire, par les fenêtres au bas des remparts de la ville. La justification de cette tentative d'assassinat n'est qu'une ironie et une véritable déclaration de guerre : « Cette fois Votre Majesté daignera nous marquer sa satisfaction. » Voici comment, deux ans plus tard, l'électeur de Saxe s'exprimait sur les motifs qui avaient fait agir les Défenseurs : « Il y en avait aussi qui auraient aimé à obtenir de très hautes charges ; mais ils n'étaient point assez en faveur à la cour de l'empereur Mathias, ce qui les rendait mécontents. Et maintenant on dit partout sans se gêner même en Bohême : Si ces hauts personnages d'aujourd'hui avaient eu alors les emplois qui leur ont été donnés depuis, il ne se seraient sûrement pas mis en peine de dire même un seul mot dans l'intérêt de la religion, bien moins encore d'insister pour un changement complet de régime. Cela est si facile à remarquer maintenant que cela sauterait presque aux yeux des enfants, et que cela se dit partout dans les rues. » (2)

On s'explique qu'avec de pareilles dispositions les rebelles n'aient pas voulu entendre parler d'accommodement. Toutes les propositions de l'empereur Mathias d'abord, et ensuite de l'empe-

(1) Peschek, op. cit, I, 272.
(2) Müller, op. cit, III, 195. Klopp. ibid. I, 330.

reur Ferdinand, furent rejetées. On écarta même la demande formulée par Ferdinand d'envoyer à Vienne quelques députés de la Diète pour conférer. Thurn fut d'avis de répondre : « Les choses en sont venues si loin que nous-mêmes n'en somme plus maîtres. Pour sauvegarder notre honneur, respecter nos engagements et notre parole, il nous est impossible de donner aucune réponse décisive sans l'avis et le consentement de nos confédérés. » Peu après, Thurn se mettait en route avec son armée pour venir assiéger Vienne.

Dès lors les événements se précipitent. L'électeur palatin Frédéric reçoit de la main des rebelles la couronne de Bohême qui n'était pas vacante. Il déclarait solennellement : « Nous protestons encore une fois en toute conscience que si nous avions vu quelque moyen certain d'éviter par notre refus cette malheureuse guerre, d'assurer en même temps la paix toujours si précieuse et de pourvoir par là-même suffisamment aux vrais intérêts de tout l'empire romain, tous les honneurs et les biens du monde n'eussent pu nous tenter, et alors, non seulement nous aurions refusé la couronne qui nous était offerte, mais encore nous eussions employé dans ce but tous nos efforts et plutôt sacrifié tous nos biens. » Senckenberg dont les sympathies sont plutôt pour les rebelles que pour leurs adversaires, apprécie ainsi cette proclamation de l'électeur : « Est-il possible de prendre Dieu à témoin qu'on n'a pas eu de visées ambitieuses, que l'on n'a rien fait dans ce but, alors qu'on a soi-même conscience du contraire ? Si Frédéric a lu lui-même et par conséquent approuvé cette expression de son manifeste, cela seul ne suffirait-il pas pour attirer sur sa tête le châtiment du faux témoignage ? » (1)

Les Jésuites ne sont donc en aucune manière responsables de la révolte de la Bohême et les Jésuites de Bohême ont complètement raison quand ils disent dans leur Apologie. « Qui donc a inspiré et persuadé aux dénonciateurs de notre société, les *subutraquistes*, de résister avec tant d'acharnement et de se révolter contre Sa Majesté Impériale et Royale l'empereur Mathias II, jeté par la fenêtre ses représentants et ses fonctionnaires, et après que ceux-ci ont été sauvés d'une mort certaine par une protection vraiment merveilleuse de Dieu, allumé une guerre

(1) Senckenberg, *Nouvelle histoire de l'empire allemand de Hœberlin*, Hall 1791, XXIV, 388 ; — dans Klopp. op. cit. I. 439.

civile pour soutenir un tel attentat, détourné l'argent destiné à payer les dettes du royaume, osé soudoyer les capitaines et les officiers de Sa Majesté sur ses propres territoires et domaines pour leur faire violer leur serment de fidélité et les forcer à contracter avec eux de nouveaux engagements ?

« Avant que les États aient commencé à jouer ce jeu, tout était en paix et en repos dans l'empire et il n'y avait aucune raison de fomenter une telle révolte. Si toutefois ils croyaient avoir remarqué que des serviteurs ou des fonctionnaires du roi étaient coupables de quelque chose, il auraient dû poursuivre cette affaire en toute équité, selon les usages reçus et les prescriptions de la loi, et non pas précipiter tous les pauvres sujets et l'empire tout entier dans de tels désastres.

« Maintenant que les ennemis de la Compagnie disent tout à leur aise : « *Qui sont ceux qui causent toute cette agitation*, qui troublent la paix et la tranquillité publiques ? qui provoquent la guerre et la révolte, qui soulèvent les sujets contre leurs légitimes souverains, qui excitent les citoyens les uns contre les autres ? » Laissons-les crier contre la Compagnie. Est-ce donc toi qui troubles Israël ? La réponse est toute prête et facile à faire. Ce n'est pas moi, c'est vous et la maison de votre père qui troublez Israël, vous qui avez abandonné les préceptes du Seigneur, l'ancienne et véritable Église, et la foi de vos pères... » (1)

Tandis que Frédéric ravissait à l'empereur, son légitime titulaire, la couronne de Bohême, les autres princes confédérés avaient déjà jeté leur dévolu sur une autre proie.

Gindely, reproduisant dans son ouvrage sur la guerre de Trente Ans, un rapport de Plessen à Anhalt, daté de Nuremberg le 27 septembre 1619, ajoute la remarque suivante :

« Cette pièce met au jour de la manière la plus évidente, les plans des princes confédérés en 1619, qui *visaient la suppression d'un certain nombre de principautés ecclésiastiques*. Au cours de nos recherches nous avons trouvé de nombreux renseignements indiquant *les évêchés que tel et tel prince convoitait déjà*. Mais comme ces indications n'étaient données que occasionnellement dans d'autres pièces, nous n'avons pas osé les utiliser, pensant qu'elles reposaient peut-être sur les calomnies des adversaires de l'Union, plutôt que sur des fondements sé-

(1) Khevenhiller, *Annales*, IX, 126.

rieux. Mais la lettre précitée de Volrad de Plessen, un des conseillers les plus influents de l'électeur palatin, initié à tous les plans de son maître et des princes confédérés, est un document d'une indiscutable valeur. » (1)

Les États des autres pays qui faisaient cause commune avec les rebelles prirent aussi pour prétexte la question religieuse. Un médecin protestant de la Basse Autriche dit d'un grand nombre de membres de ces États, « que ces *prétendus défenseurs de l'Evangile*, sont de purs épicuriens ne se souciant d'aucune religion, sauf celle qui sert leurs passions. »

Une note du comte Mailath nous donne une idée de la tyrannie exercée par les protestants dans la Basse Autriche. « Bon nombre de seigneurs n'attendaient pas la mort du curé catholique ; mais ils le chassaient et installaient à sa place un prédicateur de la nouvelle religion. Les sujets catholiques étaient contraints sous peine d'emprisonnement ou de travaux forcés de se rendre aux jours de fête dans les châteaux des seigneurs luthériens afin qu'ils ne pussent point assister au service religieux catholique. Les prêtres catholiques étaient arrachés à leurs chaires, maltraités, blessés, les offices catholiques étaient honnis et violemment entravés. » (2)

Nous avons aussi un tableau frappant de l'oppression exercée sur les catholiques par les protestants d'Autriche (quoique le seigneur de cette province fût un prince catholique), dans une pièce de l'an 1618 portant pour titre « Mauvais traitements *dont les Etats catholiques ont à souffrir de la part des Évangéliques.* » Il est dit dans l'introduction que les protestants se plaignent partout à grands cris d'être opprimés par les catholiques et que non contents d'adresser leurs doléances aux États catholiques, ils les ont encore répandues au dehors. A ces plaintes les catholiques opposent toute une longue liste de griefs. Par exemple, disent-ils, à l'exception d'un très petit nombre de catholiques on ne nomme *que des protestants de la confession d'Augsbourg*, aux emplois de receveur et aux offices de la chancellerie de la Chambre des députés, et à toutes les

(1) Gindely III, 441 (1878) Gindely donne cette pièce d'après une copie du temps trouvée dans les Archives nationales de Saxe. Cet important document avait déjà été reproduit précédemment par le R. P. Keller dans sa *Chancellerie secrète de la principauté d'Anhalt* (3e édition 1621, p. 203 sq.) et plus tard dans les *Acta publica* de Londorp (I. 876).

(2) Mailath, *Histoire de l'empire d'Autriche*, II, 246.

charges et emplois publics de la province d'Autriche, au-dessus et au dessous de l'Enns. « Le palais de la Diète de Linz est mis exclusivement au service des protestants et sert d'habitation à leurs prédicants. Dans la Haute-Autriche les deux secrétaires de la Diète sont deux protestants de la Confession d'Augsbourg ; dans presque tous les quartiers on n'autorise que des médecins dévoués à cette secte ; les prêtres qui portent le Saint-Sacrement aux malades sont publiquement injuriés ; nombre d'églises et de chapelles catholiques, dont on donne les noms, ont été enlevées aux catholiques et données aux protestants. Quand des membres protestants de la Diète sont contraints par décision supérieure de remettre aux catholiques, les paroisses, annexes et chapelles dont ils s'étaient injustement emparés, et qu'ils exécutent la sentence, ils rendent ces églises vides, dépouillées de tous leurs décors et ornements liturgiques, les tableaux et les crucifix hachés, arrachés et mis en pièces, les calices disparus, les troncs volés, les revenus dissipés, sans que personne puisse dire où tout a passé. Le couvent de Gottweih a aussi souffert tous ces dommages lorsqu'on a dû lui rendre la paroisse de Hainfeld.

Beaucoup de curés et de prêtres catholiques « sont tellement opprimés et maltraités, qu'ils sont contraints de se retirer d'eux-mêmes ou ne peuvent remplir les devoirs de leur charge qu'au milieu de provocations de troubles, de dangers et de difficultés de toutes sortes. »

Nous ne citons que quelques points pris parmi les 30 premiers *Gravamina* ; le nombre total de ces griefs dépasse 90. Le dernier, le 96e, est ainsi formulé : « Les honorables États de la Confession d'Augsbourg (par un incident qui a empêché jusqu'ici, malgré tout notre bon vouloir, de délibérer et de traiter de nos communes affaires) *ont beaucoup contribué aux maux qui nous ont accablés quand les hordes bohémiennes ont fondu sur notre chère patrie sans trouver de résistance*, se sont emparées par force des domaines des seigneurs catholiques, ont dévasté et saccagé l'abbaye, la prévôté et la ville de Zwettel avec plusieurs autres. En outre, ce qui est plus grave, ils ont communiqué aux Bohémiens la correspondance échangée entre tous les États du pays, l'ont fait imprimer, et ont causé par là beaucoup de mal aux catholiques » (1).

(1) Voir dans Hurter (*Ferdinand* II, VII, 612-630,) cette pièce tout entière, empruntée aux Archives des Etats de la Basse Autriche.

Qui voudrait maintenant prétendre que les États Autrichiens qui persécutaient en tant de manières leurs compatriotes catholiques, ont été amenés par les Jésuites à se joindre aux rebelles de la Bohême ?

Un autre facteur important dans ces affaires du commencement de la guerre de Trente Ans est Bethlen Gabor. On ne peut douter que l'ambition et le désir d'agrandir ses domaines n'aient déterminé Bethlen Gabor à se joindre aux rebelles. Les prétentions que vers la fin de 1619 il faisait exposer par ses envoyés à Prague et à Brünn, n'étaient pas précisément modestes.

Son élévation ayant eu lieu sur les instances pressantes des Bohémiens, il demandait un secours comme indemnité pour ses dépenses, un autre secours pour ses forteresses de Hongrie, et en outre si les Habsbourg étaient une fois détrônés, il réclamait en sa qualité de souverain de la Hongrie, la Haute et la Basse Autriche, la Styrie, la Carinthie, la Carniole et Goritz (2).

Tout d'abord il n'arriva rien de tout cela, mais on agréa une autre demande de Bethlen, d'envoyer une ambassade commune au Sultan. Ce point est caractéristique « pour la guerre de religion allumée par les Jésuites » En novembre 1620 cette ambassade arriva à Constantinople, portant avec elle des présents pour une valeur de 70,000 florins. L'orateur hongrois déclara entre autres choses : « Depuis qu'ils ont rejeté l'autorité de Ferdinand et ne veulent plus dans l'avenir la reconnaître, ils sont prêts à conclure avec la Sublime Porte une alliance perpétuelle, et à devenir par là-même, amis de ses amis et ennemis de ses ennemis... Ils ont résolu de faire la paix avec la Sublime Porte et avec le magnanime Sultan, non plus comme précédemment pour un an, un mois et un jour, mais pour toujours, et ils veulent en conséquence rester chacun de son côté en guerre contre Ferdinand... Et parce que, comme nos princes nous le mandent, Ferdinand envoie des troupes dans nos terres, à cause de l'alliance que nous sommes disposés à conclure avec le magnanime Sultan, nous demandons que ledit magnanime Sultan *veuille bien nous envoyer sans retard un secours de 6,000 Tartares et de 10,000 Turcs.* » (3).

A ce fait et à ceux que nous avons rapportés plus haut s'applique

(2) Muller *Recherches* III, 299 dans Klopp : op. cit. I 448.
(3) Katona *Historiaregum Hungariæ* XXX, 578 sq. dans Klopp, op, cit I, 580

bien le mot de l'empereur à propos du crime du 23 mai : « Il est honteux que l'on prétende couvrir du manteau de la religion des actes aussi abominables et jusqu'alors vraiment inouïs. »

Tout cela était en effet d'autant plus honteux que les catholiques avaient beaucoup plus sujet de se plaindre d'être opprimés que les protestants, circonstance très importante pour réfuter le reproche de *guerre de religion.*

Où en étaient les choses sous ce rapport dans l'Empire quelques années avant que la guerre éclatât, on peut s'en rendre compte par une lettre que Klesel écrivait le 14 juin 1614 au landgrave Louis : « Dans l'Empire les catholiques et les *correspondants* (protestants unis) sont toujours en querelle : Le Turc en rit et cela fait son affaire. Je regrette profondément cet état de choses. On prend aux catholiques ce qui leur appartient ; et ce que les sentences judiciaires leur attribuent en droit ne leur est point délivré, mais est retenu par force. Toutes les décisions des juges sont non avenues, leur exécution entravée ; et l'on tient pour suspect toute sentence équitable, mais qui ne plaît point. Et tout cela doit s'appeler évangélique ! »

Malgré toutes les injustices qu'ils avaient eu et qu'ils avaient encore sans cesse à souffrir, il était difficile d'amener les États catholiques, surtout les principautés ecclésiastiques, à prendre les armes, *même dans l'unique intérêt de leur propre conservation.*

(*A suivre*).

JEANNE D'ARC

Son œuvre réelle et sa mission providentielle. — Raison de l'oubli relatif dans lequel elle était tombée. — Pourquoi et comment son souvenir s'est réveillé ; pourquoi la voici devenue grandement populaire

Notre Jeanne d'Arc vient d'être déclarée vénérable par l'Eglise,; il est permis d'espérer qu'avant bien longtemps elle sera proclamée sainte. Concurremment, ce qu'on peut appeler la dévotion patriotique envers elle fait de très notables et très rapides progrès. Evêques et prêtres catholiques, écrivains laïques et même un peu libres-penseurs, s'entendent désormais à miracle pour la glorifier. Chaque année, depuis nombre d'années, dans les fêtes commémoratives des jours de mai 1429 où elle délivra Orléans réduit aux abois par un long siège, la vénération spéciale des chrétiens et la reconnaissance de tous les patriotes à son égard, se manifestent avec plus de chaleur et d'éclat ; jamais encore ces deux sentiments unis ne se sont, à coup sûr, manifestés avec la force qu'on va leur voir atteindre en mai de cette année, à Orléans, et aussi, peut-être, dans beaucoup d'autres villes françaises.

C'est donc le moment de rappeler, de montrer combien grande et combien visiblement providentielle, en sa courte durée, fut la mission propre, l'œuvre historique et réelle de la bonne Lorraine. Il entrera dans mon sujet de rechercher ensuite

pourquoi, comment, sauf la fidèle commémoration orléanaise, le souvenir de l'héroïne parut longtemps comme éteint dans le pays qui lui devait son salut non moins qu'Orléans même ; et de rechercher, d'autre part, à quel moment, sous l'empire de quelles circonstances a commencé surtout de se dessiner le revirement heureux d'opinion, l'irrésistible mouvement auquel nous assistons aujourd'hui avec joie.

I

Depuis la conquête de l'Angleterre par Guillaume, duc de Normandie et suzerain de la Bretagne, mais vassal de la couronne de France, les deux pays que la Manche sépare avaient été en lutte à peu près permanente. Les forces respectives des deux Etats s'étaient trouvées brusquement et extraordinairement modifiées, en 1154, aux dépens du royaume de Hugues-Capet, par l'accession au trône britannique de Henri Plantagenet, déjà duc d'Anjou, comte du Maine et de Touraine, à qui Eléonore d'Aquitaine, impolitiquement répudiée par Louis VII, venait d'apporter en surcroît son immense Duché ; si bien que le domaine continental des monarques anglo-normano-angevins avait compris dès lors tout l'Ouest, de la Manche aux Pyrénées, c'est-à-dire plus d'un tiers de l'ancienne Gaule.

Philippe-Auguste, Louis VIII, Louis IX ou saint Louis, Philippe-le-Hardi et Philippe-le-Bel étaient parvenus, le premier faisant le plus gros de la besogne, à ressaisir de proche en proche à peu près tous ces territoires ; et c'est comme dot d'Isabelle, fille de Philippe-le-Bel, mariée à Edouard II d'Angleterre, que le territoire de Bordeaux, sous le nom de Duché de Guyenne, et sous condition de vassalité envers la France, était resté en 1299, mais resté seul, à la couronne anglaise.

Née par malheur des prétentions que pouvait avoir sur le trône de Saint Louis, en 1328, Edouard III, fils d'Isabelle, neveu propre du dernier capétien direct Charles IV, et qu'excluait la seule loi salique, selon l'interprétation qu'elle avait reçue pour la première fois en 1316, la guerre de Cent Ans allait remettre les choses presque dans l'état où les avait trouvées Philippe-Auguste : les défaites de l'Ecluse, en 1340, et de Crécy en 1346, toutes deux accompagnées de trêves, mais

suivies du désastre de Poitiers, en 1356, avaient amené le lamentable traité de Brétigny (1360), lequel, laissant à l'Angleterre Calais, dont elle s'était récemment emparée, lui rendait, en pleine souveraineté cette fois, ou sans aucun lien de vasselage, toute l'ancienne Aquitaine, c'est-à-dire la Gascogne, la Guyenne avec le Quercy, la Saintonge et l'Aunis, le Périgord, le Limousin et le Poitou. Par l'épée de Du Guesclin, Charles V avait reconquis à peu près tout cela ; mais dès que Charles VI était tombé en démence, secondée par la lutte atroce des Armagnacs et des Bourguignons, l'Angleterre avait recommencé sa conquête, ajoutant notamment la victoire d'Azincourt (1415) à celles de Poitiers et de Crécy ; et à la mort du malheureux fils de Charles V, en 1422, Albion était maîtresse encore de la Guyenne, de la Picardie, de la Normandie, de l'Ile de France, de presque toutes les villes situées au nord de la Loire.

Orléans seul, sur le grand fleuve, et quelques places peu importantes de la Champagne et de la Lorraine, tenaient encore pour le parti français. La Bretagne, avec son Duc, était l'alliée de l'Angleterre ; Philippe-le-Bon, duc de Bourgogne et comte de Flandre, pour venger le meurtre de Jean-Sans-Peur, son père, tué en 1419 sur le pont de Montereau, s'était aussi jeté avec rage dans le parti de l'étranger. Enfin, en exécution du honteux traité de Troyes, par lequel le prince bourguignon et la Reine Isabeau avaient, en 1420, donné la fille et promis le trône de Charles VI à Henri V d'Angleterre, le fils de celui-ci, Henri VI, avait été proclamé solennellement à Paris roi de France, tandis que le Dauphin Charles, réduit aux provinces du Centre et de l'Ouest, jusqu'à la Loire, était obscurément reconnu au Puy, sous le nom de Charles VII, par un petit nombre de fidèles.

Charles avait bien d'abord voulu combattre ; mais, découragé par les défaites de Crevant et de Verneuil, qui l'avaient obligé de se retirer définitivement au sud de la Loire, il était tombé dans une indolence fâcheuse ; il se livrait au plaisir pour chasser les soucis et, sans même essayer de secourir Orléans, qui luttait avec une héroïque ténacité contre la fortune de Talbot, il ne semblait, comme on l'a dit, occupé qu'à perdre gaiement ce qui lui restait de royaume. Orléans pris, le petit-fils de Charles V ne pouvait plus résister un peu effi-

cacement qu'en Auvergne, où même sa résistance n'aurait pas, selon toute apparence, été bien longue. La France entière paraissait ainsi destinée à tomber sous le joug de l'héritier d'Edouard III; et elle aurait eu ce sort, sans aucun doute, si Dieu, qui ne voulait point sa perte, ne lui eût envoyé un sauveur.

Ce sauveur eut quelque peine à se faire reconnaître : ce n'était pas un homme puissant, ce n'était pas non plus un guerrier connu par ses exploits ; c'était une humble paysanne, une toute jeune fille. Née en 1409, à Domrémy, dans un coin de la Lorraine déjà française et déjà fidèle, fille de paysans religieux et patriotes, Jeanne avait de bonne heure vu les siens gémir sur les malheurs de la France, prier pour l'infortuné Roi ou pour le Dauphin Charles ; de bonne heure son imagination avait cherché les moyens de secourir l'un ou l'autre prince, les moyens de sauver la France. Vers l'époque où la mort de Charles VI et la proclamation de l'anglais Henri VI à Paris mettait le comble à la désolation nationale, en récompense, peut-on croire, de ses tourments et de ses candides préoccupations, elle commença d'avoir des hallucinations étranges : il lui semblait entendre des voix lui annonçant que le royaume des lys serait sauvé par elle. Charmée et troublée à la fois par ces vagues avertissements, elle n'en parla d'abord à personne ; mais dans les bois, tout en gardant le troupeau de son père, elle s'abandonnait au plaisir de les entendre et de les écouter.

Bientôt, ce ne furent plus seulement des voix, ce fut une femme, revêtue d'un éclat tout céleste, une sainte du Paradis évidemment, qui lui apparut, et lui traça de la part de Dieu une double mission : celle d'abord d'aller trouver à Chinon le Roi Charles, pour en obtenir les moyens de faire lever le siège d'Orléans ; celle, ensuite, de conduire le Prince à Reims et de l'y faire sacrer.

Cette fois, la timide mais généreuse enfant ne crut pas pouvoir taire à sa famille sa vision et la mission qu'elle avait reçue. Sa famille la traita de folle ; et pendant quelque temps encore elle garda pour elle seule les révélations aimées. Bientôt ce fut un archange, l'archange Saint Michel, l'un des patrons de la France, et ce fut, après l'archange, une sainte nouvelle, qui lui apportèrent, comme un ordre, l'avertissement mys-

térieux et divin. N'y tenant plus, Jeanne résolut de s'en ouvrir de nouveau à quelqu'un des siens. Elle fit choix de son oncle André Laxart. Vaincu par sa foi naïve, par la conviction enthousiaste qui éclatait dans toutes ses paroles, André Laxart crut à sa vocation. Selon son désir il la conduisit auprès du sire de Baudricourt, qui commandait à Vaucouleurs pour le Roi Charles. Moitié souriant de voir une si frêle créature poursuivre un projet d'une exécution si difficile, mais moitié persuadé aussi par l'éloquence de la jeune fille, le vieux soldat consentit à donner à Jeanne un guide et des recommandations qui devaient lui permettre, sauf accident, d'arriver à Chinon.

Heureuse, et sans s'arrêter aux difficultés, aux fatigues, aux périls de ce long voyage, à travers des territoires occupés par les Anglais ou par les Bourguignons, après de touchants adieux à sa famille, la Vierge inspirée part avec son guide et une faible escorte. Premier prodige, elle arrive, elle pénètre auprès du jeune Roi ; second prodige, quoiqu'elle ne l'eût jamais vu, elle le reconnaît, au milieu des chevaliers qui l'entourent, elle va droit à lui sans être avertie ni guidée par aucun des signes ordinaires de la majesté royale, le Prince, prévenu de la mission qu'elle se donnait comme de son arrivée, ayant voulu, pour première épreuve, qu'elle eût ainsi en quelque sorte à le découvrir. Au Roi lui-même elle répète les avis ou les ordres qu'elle a reçus. Dans des entretiens particuliers elle achève de porter la conviction dans son esprit, en lui disant des choses que lui seul aurait dû savoir, et qu'elle ne pouvait connaître sans un don spécial de divination ou de prophétie. Soumise, enfin, à l'examen d'une commission extraordinaire de Prélats et de légistes, elle sort triomphante de cette dernière épreuve.

Le Roi ordonne, en conséquence, qu'une armée soit équipée, et il en confie la conduite à Jeanne. Or, deux mois et demi après l'arrivée à Chinon de la jeune fille, le 8 mai 1429, les Anglais, vaincus devant Orléans, levaient précipitamment le siège : la ville était délivrée.

Ayant accompli la première partie de sa mission, Jeanne devait, à n'en plus douter, pouvoir réaliser également la seconde.

Tout le monde, dès lors, crut aveuglément en elle. De tous les points de la France les chevaliers accoururent se ranger

sous le commandement de cette bergère miraculeuse. Sans perdre de temps, avec une armée renforcée et pleine de confiance, on se met en marche vers Reims. Déjà frappée de terreur, l'armée de Talbot est culbutée à Patay, et ce général tombe lui-même prisonnier. Ainsi la route devient plus libre.

On avance avec précaution, toutefois, et l'on juge prudent de contourner l'Ile de France, à cause de Paris, où Bedfort a concentré le meilleur de ses forces ; on fait un circuit par la droite, par la Champagne, où l'on espère trouver les populations particulièrement favorables : la marche en sera plus lente, mais plus sûre. Les prévisions se réalisent, la plupart des villes que l'on rencontre ouvrent leurs portes, Troyes entre autres. Le 14 juillet enfin, un peu plus de deux mois après la délivrance d'Orléans, le Roi fait son entrée à Reims, et il y est sacré le 17, Jeanne occupant dans la cérémonie la place d'honneur, avec sa blanche bannière, gage désormais sacré de la victoire.

Sa double et formelle mission était réalisée ; Jeanne considérait son œuvre propre comme finie ; elle voulait revenir immédiatement à ses champs et à ses bois de Lorraine, à son troupeau, à sa famille. Charles, qui aurait cru perdre, en la perdant, l'âme de son armée, la supplia de rester ; tous ses généraux, tous ses chevaliers, joignirent leurs supplications aux siennes, et il est bien certain que l'armée entière formait secrètement le même vœu. Jeanne se laissa fléchir, elle resta, mais à regret, avec inquiétude, et sans plus croire apporter infailliblement la victoire avec elle. Se mettre à la tête de troupes découragées pour leur rendre la foi dans le succès, refaire le moral des guerriers et du peuple lui-même, par l'accomplissement de choses réputées prodigieuses : voilà de quoi le ciel avait pu charger une humble fille des champs ; peuple et guerriers une fois remis en confiance, la guerre à poursuivre était l'affaire du Roi et des chefs de son armée, la vierge instrument de Dieu n'avait plus qu'à disparaître ; le mouvement imprimé se continuerait sans elle. Ainsi pensait Jeanne, dans le secret de son âme droite et simple.

Et Jeanne, sans doute, pensait juste. Elle prit part à une tentative contre Paris, qui échoua. Elle réussit à se jeter dans Compiègne, qu'assiégeaient les Bourguignons, comme elle s'était jetée dans Orléans assiégé par les Anglais ; mais une

sortie malheureuse la laissa prisonnière aux mains de Jean de Luxembourg, qui commandait les assiégeants ; et celui-ci, agissant d'ailleurs avec l'assentiment de son maître, le duc de Bourgogne, eut le courage de la vendre pour 10,000 livres aux Anglais, qui l'emmenèrent à Rouen.

Tout heureux de tenir en leurs mains celle qui, en relevant le courage des vaincus, en jetant la crainte parmi les vainqueurs, avait définitivement, peut-être, changé la fortune, les Anglais songeaient à la faire mourir ; et c'est pourquoi ils se l'étaient fait livrer par les Bourguignons qui avaient eu le cœur de la leur vendre. A leur haine, cependant, à leur cruauté, il fallait des prétextes : ils les trouvèrent.

Ils trouvèrent également un évêque indigne pour diriger le procès le plus inique. Malgré le bonheur singulier avec lequel sa droiture et sa candeur la firent sortir des plus noires embûches, victime dévouée d'avance au supplice, la pauvre jeune fille fut, comme sorcière, hérétique et relapse, condamnée à être brûlée vive, et subit cette horrible mort sur la place du Vieux-Marché, à Rouen, le 30 mai 1431. Sur le bûcher, son courage ne se démentit point, non plus que sa foi de chrétienne et son dévouement à la France. Les flammes et la fumée l'enveloppaient, qu'elle chantait toujours et priait encore pour son pays.

Elle mourut sans que le roi Charles VII eût rien tenté pour la sauver. En réalité, il ne pouvait rien faire, et l'on aime à le constater pour l'honneur de sa mémoire. Il avait échoué contre Paris en 1430 ; en 1431 il n'était pas davantage en mesure de le reprendre ; comment aurait-il pu arriver jusqu'à Rouen et arracher Jeanne à ses bourreaux ? En la conduisant dans la capitale normande, les Anglais savaient qu'ils la tiendraient là bien à l'abri d'un coup de main, et qu'ils y seraient fort à l'aise pour assouvir contre elle leur vengeance. S'ils l'avaient conduite à Paris, leur sécurité n'eût pas été aussi grande ; et Charles VII, en ce cas, eût certainement tenté en sa faveur quelque chose. Il devait plus tard, en 1456, les Anglais une fois hors de France, montrer qu'il n'était point oublieux, il devait solliciter du Pape Calixte III la réforme de l'odieux jugement et la réhabilitation de la virginale héroïne ; il devait, en même temps, combler de faveurs sa famille.

C'est seulement de nos jours, au surplus, que des écrivains,

moins par ignorance que par antipathie pour l'ancien Prince des Armagnacs, se sont pris à taxer Charles d'indifférence et d'ingratitude envers Jeanne ; ils ont trouvé des ignorants nombreux pour répéter et propager leur accusation mal fondée. Les contemporains, qui voyaient parfaitement le possible et l'impossible, n'ont rien énoncé de semblable. Quant à Jeanne, pas une plainte ne lui est échappée contre qui que ce soit, au sujet de l'abandon où elle se trouvait. Il eût fallu, pour la délivrer, un plus grand prodige encore que celui qu'elle avait accompli elle-même en délivrant Orléans. Qui sait d'ailleurs si sa mission rédemptrice ne comportait pas pour elle-même la mort et l'horrible bûcher? elle semble en avoir eu le soupçon, avoir accepté son martyre expiatoire et s'être donnée quelque peu en holocauste pour la patrie. C'est bien peut-être en partie à cela qu'elle doit d'avoir été déclarée vénérable, avec chances très grandes d'être bientôt canonisée.

En tout cas, sa mort servit la France d'une autre manière : elle la servit en y redoublant la haine l'étranger ; le crime des Anglais y provoqua une indignation générale qui ajoutait considérablement à leur faiblesse déjà grande. L'âme de l'héroïque martyre anima plus que jamais les armées françaises, tandis que les envahisseurs perdaient dans le pays les alliés qui avaient fait leur force. En 1435, la Bourgogne, imitant la Bretagne, précédemment ramenée à Charles VII par le Connétable Arthur de Richemont, abandonnait enfin le parti de l'insulaire ; et l'année suivante le Roi recouvrait Paris, sa naturelle capitale. La victoire de Formigny, en 1450, enleva aux Anglais leur dernière province du Nord, la Normandie; la victoire de Castillon, en 1453, leur arracha définitivement la Guyenne. Dès lors il ne restait plus à l'Angleterre, sur notre territoire, que Calais, qu'elle devait conserver un siècle environ encore.

Jeanne avait réveillé la France et commencé l'œuvre de réparation, et donné l'impulsion nécessaire : 24 ans suffirent, depuis son apparition miraculeuse, pour rendre le pays entièrement à lui-même, pour réparer Crécy, Poitiers, Azincourt, tous les désastres d'une guerre contre l'étranger, compliquée de luttes fratricides. Et certes, le doigt de Dieu est là, visible.

II

On peut être étonné que le nom de Jeanne d'Arc ne soit pas devenu immédiatement et ne soit pas demeuré ensuite populaire, sans aucune intermittence, dans ce pays qui lui dut, à coup sûr, d'échapper à la conquête étrangère ; on peut être étonné que ce nom n'ait pris, chez nous, qu'assez récemment la place qui lui revient, la première place, parmi ce que l'on appellerait volontiers les saints et les saintes de la religion patriotique. Cela est fait pour surprendre ; mais cela s'explique, en somme.

A peine sortie, grâce à l'héroïne incomparable, du péril de mort que lui fit courir, entre 1340 et 1450, l'invasion anglaise favorisée à plusieurs reprises par de lamentables querelles intestines, la France avait eu à se défendre et s'était défendue, sous Louis XI, contre un autre péril presque aussi grand, celui du morcellement intérieur, dû à la constitution de quelques grands fiefs, duchés de Bourgogne, d'Anjou, de Bretagne, de Bourbon, de Normandie, parfois de Berry et de Guyenne, qui avaient remplacé la première féodalité abattue. Les grands feudataires vaincus à leur tour, ou réduits à l'impuissance, et l'unité territoriale préservée, l'instinct avait poussé les rois, artisans de cette unité, et représentants de l'idée nationale, à essayer de couper court aux dissensions intérieures en jetant au dehors toutes les énergies batailleuses. Ils auraient pu les jeter tout de suite et persévéramment vers l'Est, à la conquête d'une meilleure frontière, par la prise de possession, morceau par morceau, de la portion des domaines de la Maison de Bourgogne qui était alliée à la Maison d'Autriche ; ils se laissèrent entraîner à les jeter en Italie, à la conquête de territoires provenant d'héritages, non impossibles à prendre, mais presque impossibles à garder.

Stériles à certains points de vue, fécondes cependant à certains autres, ces guerres d'Italie avaient en somme fait avancer le travail de l'unification française. Puis la France vraiment créée, tenue homogène, en outre, sous la main adroite ou vigoureuse de ses monarques, et tendant à s'arrondir en ses frontières naturelles, avait eu à défendre son intégrité ter-

ritoriale, son existence même, ainsi que l'indépendance des autres peuples; car l'Espagne et l'Allemagne unies sous le sceptre des Habsbourgs lui étaient plus redoutables encore que jadis l'Angleterre servie par ses luttes fratricides. Malgré les convulsions nouvelles produites dans son sein par des guerres religieuses souvent en connexion, hélas ! avec les guerres du dehors, et grâce à des convulsions semblables qu'éprouva l'Allemagne, comme à une heureuse succession de grands hommes, grands hommes de guerre tels que François de Guise, Enghien, Henri IV, Condé, Turenne, grands politiques tels que Henri IV, Richelieu, Mazarin, la France avait fini par surmonter ce nouveau et formidable danger, elle avait brisé la prépotence hispano-germanique et dicté les stipulations de Westphalie, qui la faisaient prépondérante en Europe. Puis Condé et Turenne encore, avec Luxembourg, Vauban, Duquesne et d'autres grands soldats, avec les grands ministres de Louis XIV, Louvois, Colbert, Torcy, et avec Louis XIV lui-même, avaient conduit le pays à l'apogée de Nimègue, à cette suprématie incontestée qui devait, malgré le léger déclin d'Utrecht, survivre au grand règne comme aux grands hommes.

Vite amoindri au milieu de tant de faits de première importance, qui avaient suivi de très près son très rapide passage, le souvenir de la libératrice miraculeuse était allé s'affaiblissant de plus en plus, sans qu'il y ait trop lieu de s'en étonner, à mesure que le pays qui lui dut sa préservation s'était affermi et graduellement élevé au premier rang, sous l'effort continu de ses enfants de génie. Au cours du grand règne, par exemple, quand, après les longues luttes, on respira assez pour pouvoir, en en mesurant la grandeur, jouir de l'œuvre accomplie, alors, en plein orgueil d'une primauté conquise surtout à Câteau-Cambrésis après les victoires de Renty et de Calais, à Vervins après Fontaine-Française, à Westphalie après Rocroy, Nordlingue, Summershausen et Lens ; alors, dis-je, il fallait être un peu versé en histoire pour savoir que, dans le premier quart du quinzième siècle, la France avait failli décidément devenir la proie d'une nation voisine, et sans doute aurait eu ce triste sort, s'il ne s'était trouvé dans son sein une fille du peuple, une bergère suscitée d'en haut, pour rendre, dans le royaume à moitié conquis, le courage aux vaillants, l'énergie avec la foi au Prince lui-même qui s'aban-

donnait, et pour commencer par des succès tenant du prodige la longue série de victoires qui contraignit l'envahisseur à regagner son île.

Jusqu'au XVIIe siècle la France, toujours en danger de périr, n'avait pas eu pour bien dire le temps de penser à celle qui était devenue à une certaine heure l'indéniable et providentiel instrument de son salut. Fidèlement, chaque année, mais isolément et comme dans son coin, Orléans commémorait, en une fête à la fois religieuse et civile, sa délivrance du 8 mai 1429, payant du même coup sa dette de reconnaissance envers sa libératrice. C'était tout. Ce fut absolument tout, avant le XVIIe siècle. Même la poésie n'avait pas pu et n'avait pas voulu s'occuper de l'héroïne : elle ne l'avait pu faire, des événements majeurs ayant trop vite comme effacé cette pure image de vierge guerrière, passée rapide comme un météore dans le ciel de la patrie ; elle ne devait pas le vouloir, en tout cas, pour deux raisons décisives.

Par tout ce qu'elle a accompli, par toutes les circonstances qui préparèrent et accompagnèrent son œuvre principale, Jeanne d'Arc est essentiellement un personnage épique, le plus favorable peut-être, pour une épopée, qu'il y ait eu chez aucun peuple ; il faut s'attaquer à ce sujet dans un de ces grands poèmes dont l'Illiade est le prototype, ou n'y point toucher. Le drame, on l'a bien vu de nos jours par plusieurs essais demeurés malheureux, le drame ne convient pas à une aussi grande matière : l'esprit souffre à voir rapetisser aux proportions qu'impose la scène le personnage légendaire, quoique réel, de l'héroïne inspirée ; le bûcher lui-même ne touche pas, ici, comme toucherait un autre bûcher, parce que le sens providentiel s'en dégage, et que dans la victime apparaît la bienheureuse martyre rachetant la patrie ; la moyenne banale où se traîne la tragédie d'un poète doué pourtant d'un grand souffle, d'Alexandre Soumet, atteste l'erreur, sans qu'il soit besoin de mentionner les autres œuvres du même genre, œuvres absolument médiocres, écloses chez nous en ce siècle. Donc, pour Jeanne d'Arc, une épopée, ou rien. Or, si, en plein cœur du Moyen-Age, à la grande époque de pleine et ardente foi qui vit les Croisades, jusqu'au temps de Saint-Louis, la France eut le souffle poétique et le genre d'esprit qu'exige l'épopée, elle ne l'a plus retrouvé depuis, elle

ne l'eut surtout en aucune façon dans la période qui va de l'expulsion définitive des Anglais au temps de Henri IV et de Richelieu, au temps où, affranchie de toute crainte pour son existence, elle prit la première place entre les nations européennes, et commença de paraître redoutable aux autres. Pendant cette période, en effet, du milieu du quinzième à la fin du seizième siècle, pendant cette période dite de la Renaissance, ce fut, sous l'influence par surcroît de la Réforme qui semait le doute et l'indifférence, ce fut l'esprit sceptique et railleur, seconde face ou mauvais revers de l'esprit franais, qui prédomina dans l'éclosion des lettres et des arts dont notre pays se trouva le théâtre après l'Italie ; à tel point que Montaigne, nature droite et sincère, mais troublée par les contradictions dont l'époque était pleine, put se définir par le mot célèbre : *Que sais-je* ?... Avec un pareil état d'âme, comme on dirait aujourd'hui, toute poésie n'est pas impossible ; il peut y avoir place pour ce qu'on appelle la poésie légère, ou pour l'imitation artificielle de genres plus élevés, il y a place pour les Villon, les Marot, les Ronsard ou d'autres semblables ; il n'y a point place pour un Homère, non plus que pour une épopée : une épopée ne peut surgir qu'en un temps de foi vive et naïve, foi chez celui qui chante, foi chez ceux qui doivent écouter.

Quand s'ouvrit notre grand siècle, et quand naquit avec lui notre grande littérature, quoique la foi, une foi raisonnée et solide, fût rentrée dans les âmes comme l'ordre dans les choses, l'esprit français, qui parvenait à son plein épanouissement, restait, grâce aux secousses intellectuelles, morales, religieuses qu'il avait subies, trop positif et trop épris de réalité pour se prêter aux conceptions épiques. Dans la situation incomparable qu'elle occupait désormais en Europe, la France trouvait, avec la récompense de ses longues et intelligentes luttes, un motif de se glorifier elle-même pour les qualités qu'elle y avait déployées, et qui vraiment la distinguent ; et cela seul l'aurait détournée d'un sujet de poème où le grand rôle devrait être donné aux agents surnaturels. On ne refusait pas, au XVIIe siècle, de voir l'intervention de la Providence dans les affaires humaines ; mais il fallait, semble-t-il, que cette intervention eût pour objectif plus même que l'intérêt ou le salut d'un seul peuple ; il fallait qu'elle fut

montrée, soit par Bossuet en ce sublime *Discours sur l'Histoire Universelle*, où tous les événements des temps anciens paraissent converger vers la venue du Messie et préparer la diffusion du christianisme, soit par Racine en ce superbe drame d'*Athalie*, où il s'agit de savoir si avec Joas sera, ou non, anéantie la Maison de David, d'où le Sauveur du monde doit sortir, selon la promesse faite à Abraham et selon les prophéties. Hors de là, le sentiment de ce qu'il y a de puissance dans les facultés humaines, éveillé par la constatation de ce qui revenait à l'habileté des hommes dans la grande fortune de la France, porta l'esprit français à la contemplation et à l'étude spéciale, sous la forme du drame, des côtés intimes de l'homme. L'héroïsme même, que les grandes guerres avaient développé et entretenaient dans les cœurs, s'exprimait de préférence par le drame, qui fut, surtout avec Corneille, le spectacle de la lutte, dans l'homme, du devoir contre les divers autres sentiments humains.

Un écrivain, pourtant, un seul, Chapelain, au début de la grande période littéraire, entrevit ce que devait contenir de beau l'histoire de Jeanne ; mais s'il fut tenté par le sujet, il n'avait pas, pour le traiter, les facultés nécessaires ; et sous le titre hasardeux de *La Pucelle*, sous le nom ambitieux d'épopée, il composa une œuvre informe, où le poème que fournit la seule histoire est étouffé sous des accessoires ridicules, dont Boileau a eu raison de rire avec éclat. Et c'est là tout ce que le grand siècle offre sur la merveilleuse libératrice : le grand siècle comprit qu'il n'y avait pas à chercher dans ce sujet le thème d'une étude quelconque du cœur humain, un choc plus ou moins instructif et saisissant de passions contraires ; et ne pouvant lui consacrer le seul poème qui lui convînt, il laissa en paix, après Chapelain, l'héroïne sans tache de la France.

Le XVIIIe siècle s'en occupa moins encore que le dix-septième. Je me trompe, il s'en occupa, mais d'une façon infâme, et je dirais volontiers sacrilège. A une heure, il est vrai, où le sentiment national avait perdu beaucoup de sa force, comme les esprits de leur vigueur et les âmes de leur énergie, à une heure où l'on devenait chez nous, tout ensemble, humanitaire et cosmopolite, un humanitaire par pose et un cosmopolite ultra, Voltaire, eut le cœur de ciseler en vers licencieux

l'odieux libelle appelé *La Pucelle*, comme le poème manqué de Chapelain ; et Voltaire trouva des lecteurs pour cette œuvre, véritable crime de lèse-patrie aussi bien que de lèse-morale et de lèse-religion, qui restera comme un fer rouge sur sa mémoire. Il fallait que l'héroïne fût bien ignorée, ou bien généralement méconnue, pour que, rachetant les approbations ouvertes ou les délectations secrètes, pas une protestation de marque ne se soit fait entendre contre cet immonde travestissement, contre cette profanation écœurante.

Ce n'est point au milieu des tragédies de la Révolution, ni au milieu du formidable branle-bas de guerre qui suivit, accru encore sous le premier Empire, que le souvenir de la vierge rédemptrice pouvait renaître.

III

Si ce n'est au milieu, c'est pourtant à la suite, par suite de ce branle-bas et de ces tragédies, que se réveilla dans le pays lui-même le souvenir de Jeanne, si longtemps gardé par Orléans tout seul, comme le feu est gardé sous la cendre. Une fois sortie des coupes sanglantes de la Révolution, qui s'était efforcée de détruire sa religion comme elle détruisait ses institutions séculaires, la France se sentit prise d'abord d'un immense besoin de croire, et il fallut premièrement lui rendre son vieux culte. Puis, la chute du géant qui avait discipliné et, en quelque sorte, canalisé la Révolution, lui ramena pour un temps sa vieille monarchie, ou du moins sa vieille dynastie royale. De là un vif retour des esprits et des âmes vers un passé historique qui reprenait faveur d'autant plus que les tigres révolutionnaires auxquels on avait naguère échappé eussent voulu, par décret, en effacer la mémoire. La pensée de Jeanne d'Arc relevant le royaume de Charles VII et faisant sacrer le jeune Roi, vint sans effort aux artisans et partisans de la restauration nouvelle ; d'autant plus que cette restauration ne s'était pas faite sans que l'étranger eût foulé le sol de la patrie. Ainsi s'explique l'éclosion des tragédies dont j'ai parlé plus haut, et de quelques petits poèmes à forme lyrique, inspirés aussi par l'héroïne martyre.

La Révolution de 1830, recommençant celle de 1789 sans ra-

mener 1793, changea le courant des idées politiques, mais ne détacha point les esprits des époques lointaines qu'une sommaire étude faisait apparaître prestigieuses. Châteaubriand avait ouvert cette voie ; le Moyen-Age devint littérairement et artistiquement à la mode, il fut en particulier le champ de l'école dite romantique. L'histoire suivit les poètes ; elle ne se borna pas, comme eux, à prendre les choses par le côté brillant et pittoresque ; elle se mit à rechercher dans ce passé les origines du présent ; elle s'y mit avec une passion et un esprit de système qui la firent errer bien souvent et tirer des conclusions étranges ; mais elle découvrit et elle énonça beaucoup de choses vraies parmi beaucoup de choses fausses ou contestables. Nos historiens nouveaux trouvèrent naturellement sur leur chemin Jeanne d'Arc ; ils ne la virent certes pas telle qu'elle fut, en son rôle de rédemptrice providentielle, et ils la travestirent profondément, celui-là en héroïne ou instrument de l'affranchissement du peuple, celui-ci en druidesse chargée de cueillir le gui sacré ; mais ils s'entendirent pour la déclarer grande et digne de tous les respects.

Peu à peu, ainsi, les fêtes annuelles d'Orléans cessèrent d'être des fêtes exclusivement orléanaises ; le reste de la France vint à s'y intéresser. L'art, pendant le même temps, s'occupait à son tour de Jeanne ; des ateliers sortaient des statues de l'héroine, en marbre et en bronze, que l'on érigeait sur les places publiques, à Orléans, à Rouen, ailleurs encore ; une princesse de sang royal tirait de son cœur l'image la plus naïve et la plus vraie, peut-être, en tout cas la plus expressive, de la vierge missionnaire du ciel, qui ait été, jusqu'ici, taillée dans le marbre.

Les secousses de 1848 ne nuisirent pas au développement de l'espèce de culte qui se formait dans le pays, lentement, en l'honneur de la libératrice. Au siège épiscopal d'Orléans fut élevé sur ces entrefaites un évêque dont on a pu discuter certains actes, mais qui n'en fut pas moins un grand évêque comme un ardent patriote. Mgr Dupanloup donna tout de suite aux fêtes de Jeanne d'Arc un éclat et un retentissement qu'elles n'avaient pas eus encore. Plusieurs fois il y prononça lui-même le traditionnel panégyrique de l'héroïne, et il appela à le prononcer également les évêques ou prêtres qui se révélèrent successivement comme les maitres de la chaire contem-

poraine. En outre, pour avoir étudié à fond sa courte vie, il s'était convaincu que dans la vierge guerrière, miraculeusement parvenue à remplir sa mission de salut au profit de la France, et martyrisée par les Anglais en raison de ce crime, il y avait encore, certainement, une sainte ; et c'est lui, c'est cet évêque à l'âme française autant qu'épiscopale, c'est lui qui fut le promoteur de la procédure dont on vient de voir le premier résultat : Jeanne d'Arc déclarée vénérable par le Pape Léon XIII.

Vint la guerre franco-prussienne de 1870, vinrent nos inénarrables désastres. Tout le monde en France, parmi ceux qui vivent encore, et qui alors étaient d'âge à sentir, tout le monde peut se rappeler quelle désolation compliquée de stupeur gagna vite toutes les âmes, sous le coup de défaites foudroyantes et inattendues ; on n'y pouvait pas croire, on ne pouvait croire, surtout, à la défaite définitive ; on cherchait, on demandait, on attendait, on espérait presque un sauveur. Comme la pensée, alors, se reporta vers la libératrice du quinzième siècle ! et comme une seconde Jeanne d'Arc eût été acclamée, si elle eût surgi quelque part ! A défaut d'une Jeanne d'Arc nouvelle, qui ne parut point, la première vit tout d'un coup extraordinairement accrue la vénération attendrie et reconnaissante dont elle était déjà l'objet.

Le mouvement, depuis, est allé se développant tous les jours, en dépit de la politique anti-religieuse adoptée, dès après la disparition de l'assemblée de 1871, par les maîtres de notre République ; républicains et libres-penseurs, même, se sont comme jetés sur l'héroïne, les uns pour l'exploiter purement et simplement au profit de leur régime, comme naguère l'alliance ou l'entente russe, certains, nous voulons le croire ou nous aimons à le reconnaître, pour en faire sincèrement la personnification ou la sainte d'un patriotisme qu'ils conçoivent purement laïque, et qu'ils s'imaginent pouvoir exister sans une foi religieuse.

Les catholiques de France, pendant ce temps, ont continué de travailler à la glorification de celle dans laquelle ils ne cessèrent de voir le faible instrument dont Dieu s'est servi un jour pour arracher le pays de Saint Louis à la conquête étrangère, de celle qu'ils souhaitent ardemment de pouvoir invoquer

comme une sainte, et invoquer en faveur de la France. Grâce à deux évêques, dont l'un s'est fait, par la parole, l'éloquent apôtre de sa cause, Jeanne a maintenant, en outre de ses statues qui se multiplient, deux monuments dignes d'elle, un, au lieu qui la vit naître, un autre au lieu qui vit résoudre son entrée dans la voie devant aboutir d'abord au triomphe de Reims, puis malgré le bûcher de Rouen, au relèvement définitif et ausalut de la France.

Jeanne d'Arc est chez nous, désormais, universellement populaire ; elle crée l'accord entre nous tous, enfants de la France, entre royalistes ou monarchistes et républicains, entre catholiques ou chrétiens et libres-penseurs, entre tous les Français vraiment patriotes ; pour ne point la vénérer, il n'y a plus, et à peine, que ces quelques douzaines de dénaturés ou de déséquilibrés que l'on appelle les *sans patrie*. Jeanne d'Arc fait l'union et ravive, parmi nous, le patriotisme. Si, comme les catholiques le souhaitent de toutes leurs forces, l'Eglise vient à la proclamer sainte, on peut espérer que le jour de sa fête canonique deviendra, par une pente irrésistible, un jour de fête nationale, le jour d'une seule et grande fête officielle, remplaçant celle du 14 juillet, commémoration si mal choisie. Je sais bien que les libres-penseurs qui entendent l'accaparer, quoique les derniers venus parmi ses fidèles, et veulent surtout en faire une *sainte laïque*, cherchent à gagner l'Eglise de vitesse, proposant déjà de férier en son honneur, par une loi, un autre des 365 jours de l'année, et non pas même ce 8 mai, commémoration de délivrance. Mais j'ai la confiance aussi que ce qu'ils auront fait, s'ils le font, le peuple le défera, en fusionnant de force leur fête laïque avec la fête religieuse.

Ce sera un service de plus que nous aura rendu la chère mémoire de la Vierge vénérée. Car le patriotisme de tous y gagnera un surcroît de force, en s'imprégnant pour tous du sentiment religieux, comme il en est imprégné pour nous, catholiques.

ATTALE DU COURNAU.

LES CATALOGUES ÉPISCOPAUX

DE L'ANCIENNE GAULE

Réponse au Mémoire sur l'origine des Diocèses épiscopaux dans l'ancienne Gaule
De l'abbé Duchesne, membre de l'Institut de France.

(Suite.)

On cite bien à l'appui de la légende des saints Savinien et Potentien une homélie attribuée au temps de saint Aldric (829-841), mais il est probable que le texte est inachevé et l'on ne peut par conséquent lui donner une date certaine. Telle est l'opinion de M. Duchesne (1). « L'homélie prononcée à Sens, sous l'archevêque Aldric, l'embarrasse visiblement, car elle démontre l'antiquité de la légende. Le panégyriste n'y fait pas seulement allusion, il y puise positivement le fond de son récit et la mission savinienne qu'il rattache à saint Pierre et les voyages de ses généreux collègues et leur commun martyre. Il cite le volume où il a lu ces détails, il l'appelle un *vieux codex* qui a pour titre *la passion de saint Savinien*. Mais le but de son discours est manifestement de faire, après l'éloge des fondateurs, celui des plus saints évêques qui leur ont succédé. Or cette chaîne se déroule jusqu'à l'évêque (Aldric (829-841). Voici la phrase qui termine l'homélie : *Superest nobis Aldricus vir singulari sanctitate præditus et pastoralis curæ administrator industrius.*

(1) Bull. crit., du 15 mars 1885 et du 1er avril 1892.

Il *nous* reste Aldric, évêque doué d'une rare vertu, d'un grand zèle pastoral et d'un admirable talent d'administration.

« M. Duchesne dit au sujet de cette phrase :

« L'inspection du texte et du contexte démontre, *je crois*, que cette phrase est inachevée de même que l'énumération dont elle fait partie. » Tout porte à croire au contraire qu'elle est achevée et que l'énumération l'est aussi parce que l'orateur vivait du temps d'Aldric. Le contexte et le texte le prouvent ; le contexte, parce qu'il n'y est question que des successeurs les plus vertueux de saint Savinien... ; le texte, parce que le panégyriste se fût servi d'un autre verbe que *Superest*, si vivant à une époque plus rapprochée, il eût dû poursuivre son énumération ; car il y eut encore de grands et saints évêques après Aldric. Aurait-il omis par exemple Wenilon, son successeur, celui-là même qui a fait la première translation des reliques des saints sénonais ? *Superest* veut dire : il reste, il n'y a plus à compter qu'Aldric, et le mot *nobis* complète cette idée. *Superest nobis* suivi d'un éloge comme on le ferait encore de nos jours, signifient évidemment : c'est Aldric qui nous gouverne aujourd'hui, et il le fait admirablement. »(1) Le manuscrit copié sur l'original n'accuse du reste aucune trace d'œuvre interrompue ou inachevée. Ce discours est donc complet et prouve que déjà au IXe siècle la légende de saint Savinien était ancienne.

Une autre pièce qui vient démontrer péremptoirement l'antiquité de la *passion* des saints martyrs de Sens, c'est la légende de saint Sanctien et de sainte Béate, parents de sainte Colombe. D'après les Bollandistes, elle a été composée entre la première translation des reliques de ces martyrs qui eut lieu après les ravages des Sarrazins (732) et la seconde faite par l'évêque Anségise qui mourut en 883 (Acta SS. VI sept.) En effet elle parle bien de la première et ne dit rien de la seconde ; on peut donc en rapporter la composition au commencement du IXe siècle peut-être à la fin du VIIIe. Nous serions même porté à croire qu'elle fut rédigée peu après la translation de 732 ou peut-être à son occasion. Or cette légende après un long prologue où sont énumérés la plupart des martyrs de la contrée, relate clairement la mission de saint Savinien et de saint Potentien envoyés à Sens *par le bienheureux Pierre*, et l'auteur a soin d'invoquer leurs

(1) Suppl. aux Recherches historiques, etc. pp. 22, 23.

actes à l'appui de son dire, *ut in gestis passionis illorum reperitur*. Cette Passion était donc ancienne au IXe siècle. (1)

Voilà donc avant le VIIIe siècle plusieurs *revendications d'origines apostoliques ou quasi apostoliques*, en dehors de celles qui regardent saint Trophime et saint Eutrope. Elles avaient sans doute échappé aux consciencieuses recherches de M. Duchesne,... ou plutôt il ne les considère que comme des pièces de nulle valleur, créées par les religieux du Moyen Age ; car durant cette époque de ténèbres et de barbarie, notre savant, à la suite de Launoy et de toute son école, n'a vu dans les abbayes que des faussaires ingénieux fabricants de traditions, que, avec une audace inouïe et dont on a maintenant quelque peine a se faire une idée, ils faisaient accepter au peuple grossier et ignorant. Bien vite oublieux des vraies traditions, consignées dans Grégoire de Tours, le peuple en prenait de neuves qui flattaient davantage son amour-propre national. Pauvres moines, comme on vous fait payer cher le travail et les peines qu'il vous en a coûté pour sauver de l'oubli les lettres, les écrits des Pères de l'Église et les vénérables témoins de nos traditions !

CHAPITRE II

APOSTOLICITÉ D'ORIGINE DES ÉGLISES D'ARLES ET DE VIENNE

Aux prétentions de l'Église d'Arles et de celle de Saintes il n'a pas confiance du tout. Il est vrai que « Grégoire de Tours prononce le nom de saint Clément à propos du premier évêque de Saintes, mais la façon dont il en parle montre bien qu'il n'a derrière lui aucune tradition écrite ou orale mais une simple conjecture. Cette conjecture néanmoins prouve que *dès ce temps-la* les têtes étaient *déjà* travaillées par la manie des origines antiques » (2).

Voilà bien une singulière façon d'expliquer les choses : « Ce que nous regardons comme une tradition, un héritage, un dépôt

(1) M. Blondel: *Vies des Saints du diocèse de Sens et d'Auxerre.*
(2) *Mém. sur l'orig. des dioc.*, p. 77.

sacré, M. Duchesne, à son point de vue particulier, l'envisage comme une manie, manie des origines antiques » (1).

D'après ce que nous venons de voir, il faut convenir que cette manie était suffisamment répandue en France dès avant Charlemagne et même avant le XVIIIe siècle. Et nous n'avons point parlé d'une vie de saint Austremoine rédigée au XVIIe siècle par saint Priest, évêque de Clermont, l'un de ses successeurs qui rapporte à l'apôtre saint Pierre la mission du premier pasteur de son Église.

Que Grégoire de Tours montre de l'hésitation à affirmer la mission donnée à saint Eutrope par saint Clément, la chose nous paraît plus que douteuse. Nous en demandons pardon à M. l'abbé Duchesne, mais nous ne sommes pas de son avis ; qu'il relise le passage dont il nous parle, peut-être y verra-t-il comme nous :

« On rapporte que saint Eutrope, martyr de la ville de Saintes, fut envoyé vers les Gaules par le bienheureux évêque Clément. C'est de lui aussi qu'il reçut la consécration épiscopale Eutropius quoque martyr santonicæ urbis a beato Clemente episcopo fertur directus in Gallias, ab eodem etiam pontificalis ordinis gratiâ consecratus est. » (2).

Il n'y a là conjecture ni hésitation. Eutrope fut sacré évêque par saint Clément et l'on rapporte qu'il fut dirigé par lui vers les Gaules : fertur, voilà la tradition. Comment peut-on soutenir après cela que Grégoire de Tours n'a derrière lui aucune tradition écrite ou orale ?

Mais nous prierions M. Duchesne d'abandonner au sujet des légendes de nos saints, un sentiment contraire à la vérité historique et de ne plus nous dire qu'elles sont « toutes postérieures et quelques-unes de beaucoup à l'avènement de Charlemagne. » Nous croyons avoir suffisamment prouvé que ce n'est pas une opinion soutenable en bonne critique.

« Bien avant Grégoire de Tours, ajoute notre savant, vers le milieu du Ve siècle, les évêques des environs d'Arles, écrivant à saint Léon pour obtenir le rétablissement de leur métropole, se fondent sur cet argument que la ville d'Arles fut la première de toutes les

(1) M. Arbellot : *Saint Eutrope de Saintes et saint Trophine d'Arles* dans l'*Univers* du 27 juillet 1892.

(2) De Gloria martyrum, LVI. Patr. lat., t. LXXI, col. 756.

cités des Gaules à posséder un évêque, et que cet évêque saint Trophime, aurait été envoyé par saint Pierre en personne. Déjà sans doute au temps du pape Zosime (417-418), saint Trophime avait été invoqué en faveur des prétentions de l'Église d'Arles; mais on ne disait pas alors qu'il eût été un disciple de saint Pierre. Les évêques signataires de la lettre à saint Léon *paraissent* avoir été les premiers patrons de cette idée. Ils ne parvinrent pas à la faire accepter du Pape, qui, dans sa réponse ne lui fait pas même l'honneur d'une allusion, et fonde la décision qu'il donne sur des considérations tout à fait étrangères à saint Trophime, à sa mission, à son antiquité. « (1).

Voilà dix-neuf évêques peu soucieux de la vérité. Du reste, ils ne sont pas les seuls qui aient employé le mensonge au profit de vues intéressées et ambitieuses. « Au milieu des épaisses ténèbres de cet âge de confusion, il n'est pas facile d'entrevoir les lueurs qui peuvent conduire à mettre la vérité dans tout son jour, il n'est pas aisé de débrouiller ces fils confus qui se croisent dans tous les sens, de découvrir ces trames habilement préparées et artistement ourdies. On conçoit que quand une grande métropole comme celle d'Arles ou une puissante abbaye comme celle de Saint-Denis entreprennent de faire remonter leur généalogie, l'une à saint Trophime compagnon de saint Paul, l'autre à saint Denis l'Aréopagite, les conceptions les plus ingénieuses, les moyens les plus adroits, les subtils arguments, les pièces de tout genre ne doivent pas leur manquer » (2).

Et la cause est jugée : on ne dit pas carrément que ces évêques ont menti, mais on le fait comprendre : *ils* paraissent avoir été les premiers patrons de cette idée, les pièces de tout genre ne leur ont pas manqué pour appuyer leurs prétentions ! Ce jugement n'est pas seulement sévère, il est injuste ; mais il n'est pas sans appel, et nous en appelons à une saine critique.

« Comment, dit le P. Quesnel, ces dix-neuf évêques auraient-ils osé assurer devant le Pape avec tant de confiance comme chose manifeste et, connue de tous, ce qui n'aurait pas été certain pour tout le monde ou ce dont ils auraient même bien connu la fausseté ? A cette époque où l'on pouvait bien mieux connaître l'origine des Églises de la Gaule leur mensonge découvert par

(1) Mém. sur l'orig. des dioc., pp. 77 et 78.

(2) Tailliar : *Essais sur les origines du christianisme dans les Gaules*, p.55.

saint Léon n'aurait pu que lui inspirer une juste colère contre eux et une opposition invincible aux privilèges qu'ils revendiquaient pour l'Église d'Arles. Or saint Léon ne leur reprocha rien de pareil. S'il donna à l'évêque de Vienne droit de métropole sur Valence, Tarentaise, Genève et Grenoble, ce fut par indulgence.

« Nous avons même sur ceci le témoignage de Symmaque qui occupa le siège après saint Léon (Epist. IX ad episc. gall). Rappelant cette décision de son prédécesseur, il reconnaît formellement les anciens droits de la métropole d'Arles, en déclarant que saint Léon laissa à cette Église les huit autres villes en raison de ses vieux privilèges et de l'honneur dû à son antiquité ce à quoi l'évêque d'Arles consentit pour l'amour de la paix et pour entrer dans les vues de saint Léon exprimées dans sa lettre LXVI aux dix-neufs évêques de Provencre. Cet appel du Pape saint Léon à la charité de l'évêque d'Arles et à son amour de la paix montre assez que le souverain Pontife était convaincu des droits de cette métropole et que si Vienne devenait métropole de Valence, Tarantaise, Grenoble et Genève, c'était par condescendance de la part de Ravennius, évêque d'Arles. » (1)

L'étude de l'histoire de la rivalité qui surgit alors entre les Eglises de Vienne et d'Arles suffira pour convaincre les esprits non prévenus de la légitimité des prétentions de cette dernière.

De temps immémorial, l'Église d'Arles exerçait la juridiction métropolitaine sur toute la Narbonnaise. Elle ne devait pas cette haute prérogative à son rang dans l'administration civile, puisqu'elle ne devint jamais métropole civile, pas même lorsqu'aux IIIe et IVe siècles, les empereurs romains augmentèrent le nombre des provinces de la Gaule. Dans les premiers temps de l'Église il n'y avait que deux sources à ce privilège, l'antiquité du siège et le choix fait par les évêques de la même province. Or c'est à la première de ces causes qu'il convient de rapporter le droit de métropole ecclésiastique dont l'Église d'Arles jouissait dans toute la Narbonnaise.

Arles avait la possession tranquille de son privilège, lorsque la Narbonnaise fut divisée en provinces. Narbonne devint métropole civile de la première Narbonnaise ; Vienne,de la Viennoise,

(1) Quesnel : Dissert. V, Apologia pro S. Hilar, Arelat., pars. I, cap. IX, 8 et XII, 7. Patr. lat. t. LV, col. 463 et 473. Cf. L'abbé Do ; Origines chrétiennes du Bessin, p. 46.

Aix, de la Narbonnaise seconde ; Tarantaise de la province des Alpes Grées et Embrun des Alpes-Maritimes. Et la métropole ecclésiastique de la Narbonnaise était restée simple *civitas*. Mais la coutume s'était établie que l'évêque de la métropole civile fût investi de la dignité de métropolitain dans sa province, ce qui multiplia le nombre des métropoles ecclésiastiques. Les conciles d'Elvire, en 305, et d'Arles en 314 avaient fait prévaloir cette habitude, et celui de Nice en 325 la sanctionna de son autorité. Mais le nombre des métropolitains n'avait pas été déterminé, on n'avait pas décidé s'il varierait avec celui des provinces nouvelles créées par les empereurs et chacun se jugea le droit d'interpréter les décrets des conciles à son avantage.

L'évêque de Narbonne prétendit s'arroger le droit de gouverner les Églises de la première Narbonnaise, celui de Vienne réclama le même droit dans la Viennoise, et le métropolitain d'Arles dépouillé de ses antiques honneurs allait être réduit à n'être plus que le suffragant de l'évêque de Vienne. Sur ces entrefaites, l'évêque de Marseille, Proculus, transformait son Église en métropole en s'arrogeant de faire les consécrations épiscopales réservées aux métropolitains, et se soustrayait à son autorité. Vienne et Arles portèrent leur différend devant les Pères du Concile de Turin en 397. L'évêque d'Arles avait également à se plaindre de Proculus de Marseille. Guidés par un esprit de malveillance évidente à l'égard de l'Église d'Arles, les juges rendirent les deux sentences contre elle.

Proculus fut maintenu dans le privilège de régir les Églises dont il avait ordonné les évêques, *car il ne fallait pas déroger aux droits des Églises matrices* ; quant à ce qui regardait le différend des églises d'Arles et de Vienne, le droit de la première fut indignement violé par la décision qui permettait à la ville devenue civilement métropole de le devenir ecclésiastiquement.

Patrocle qui succéda au bienheureux Héros, en appela au pape saint Zosime de la sentence ambiguë du Concile de Turin, en s'appuyant sur l'antique tradition de l'Église qui ne veut pas qu'on prive *les Églises matrices de leurs droits*, mais il exagéra tant ses prétentions qu'il obtint plus de privilèges qu'il n'en avait été enlevé à son prédécesseur. Le Pape lui rendit le droit d'ordonner les évêques dans la Viennoise et dans la Narbonnaise, droit que ses prédécesseurs avaient possédé (sicuti semper

habuit), en défendant sous peine de suspense à qui que ce fût d'être sacré évêque ou de prendre part à une consécration épiscopale sans la permission de l'évêque d'Arles. Il ordonna même à tous les évêques des Gaules de demander à Patrocle des lettres de communion lorsqu'ils voudraient faire leur voyage *ad limina Apostolorum*.

« Il convient, disait-il, de ne pas déroger à l'antique privilège de la métropole d'Arles vers laquelle le souverain Pontife a envoyé l'évêque Trophime, *le premier qui vint en Gaule* ; c'est en effet de cette source que toutes les Gaules reçurent les ruisseaux de la foi. Voilà pourquoi nous voulons que cette Église possède avec une autorité égale à celle qu'elle avait autrefois toutes celles de la Gaule même celles qui sont situées en dehors des trois provinces (1). »

Ce décret du Pape saint Zosime blessait bien des privilèges, aussi vit-il s'élever contre lui des récriminations de toute parts et les papes saint Boniface et saint Célestin durent abroger une partie des faveurs qu'avait obtenues Patrocle.

Cependant, malgré les restrictions apportées par ces deux Pontifes aux privilèges accordés par saint Zosime à son prédécesseur, saint Hilaire d'Arles voulut exercer son prétendu pouvoir sur toute la Gaule. Il la parcourut sous prétexte de réformer les abus, mais n'ayant en réalité d'autre but que de s'essayer dans l'exercice des droits illimités qu'il s'attribuait sur l'épiscopat gaulois. Les excès qu'il commit dans l'exercice d'une juridiction illégitime lui attirèrent bien des désagréments. Il déposa le métropotitain de Besançon, Célidoine, pour satisfaire quelques mécontents, et lui donna un successeur. Le Prélat dépouillé en appela au Pape qui était alors saint Léon. Un autre acte arbitraire du même genre porté aussi au tribunal du Pape l'indisposa définitivement contre l'évêque d'Arles et lorsque saint Hilaire mourut, le siège d'Arles était suffragant de la métropole de Vienne. Tristes suites de l'ambition !

(1) Sane quoniam metropolitanæ Arelatensium urbi vetus privilegium minime derogandum, ad quam primum ex hac sede Trophimus, summus antistes, ex cujus fonte totæ Galliæ fidei rivulos acceperunt directus est; idecirco quascumque *parochias* (*diocèses*, *églises*) inquibuslibet territoriis etiam extra provincias suas, ut antiquitus habuit, intemerata auctoritate possideat. Datum XI Kal. April., Honario Aug. XI et Constantio II. coss. (417). S, Zozim. Ep. I.

Ravennius qui lui succéda réclama les prérogatives dont avait été frustrée son Église. Dix-neuf évêques de la même province, prenant en considération la cause de la métropole dépouillée, s'unirent pour demander au Pape de revenir sur le jugement trop sévère rendu contre saint Hilaire, et de remettre l'Église d'Arles en possession de ses vieux privilèges.

« Toutes les provinces de la Gaule savent bien, disent-ils, et la sainte Église romaine n'ignore pas, que, la première des Gaules, la ville d'Arles a mérité de recevoir pour évêque saint Trophime envoyé par le saint Apôtre Pierre, et que de là le bienfait de la foi s'est répandu dans le reste de la Gaule. Il est également manifeste que ce ruisseau de la foi déposé chez nous par l'institution apostolique a fourni des évêques aux autres cités, et non la ville de Vienne qui vient aujourd'hui avec impudence revendiquer une suprématie à laquelle elle n'a point de droit.... Les prédécesseurs de Votre Béatitude ont du reste admis cette antique origine de nos Églises et l'ont confirmée par des décrets, persuadés qu'il était juste et raisonnable que, semblablement à la sainte Église romaine qui par saint Pierre jouit de la primauté sur celles du monde entier, l'Église d'Arles devait par saint Trophime qu'elle a reçu des Apôtres avoir le droit d'ordonner les évêques dans les Gaules.... Aussi, vos prédécesseurs ont-il décidé, en considération de saint Trophime, que l'évêque d'Arles, non seulement ordonnerait les évêques dans la province Viennoise, mais encore étendrait sa surveillance sur les trois provinces ; à ces honneurs, ils avaient même ajouté cet autre privilège que l'évêque d'Arles, en vertu d'un mandat apostolique, était chargé de veiller dans toutes les Gaules à l'observation de la discipline ecclésiastique (1).

(1) Omnibus etiam regionibus notum est, sed nec Sacrosanctæ Ecclesiæ Romanæ habetur incognitum quod prima intra Gallias Arelatensis civitas *missum à beatissimo Petro Apostolo* sanctum Trophimum habere meruit sacerdotem, et exinde aliis paulatim regionibus Galliarum bonum fidei et religionis infusum... Quam quidem antiquitatem sequentes, predecessores Beatitudinis Vestræ... auctoritatibus confirmarunt ; credentes plenum esse rationis atque justitiæ ut sicut per Beatissimum Petrum Apostolorum principem sacrosancta Ecclesia Romana teneret super omnes totius mundi ecclesias principatum ita etiam intra Gallias Arelatensis Ecclesia quæ sanctum Trophimum ab Apostolis missum habere meruit, ordinandi pontificium vindicavit... Unde factum est ut non solum provinciæ Viennensis ordinationem sed etiam trium provinciarum contemplatione sancti Trophimi... Arelatensis Ecclesiæ sacerdos, ad sollicitudinem revocavit auctoritas prædecessorum vestrorum... Léon, Magn., Epist. LXV, 2 et 3. — P. lat., t. LIV, col. 880-883.

Sans aucun doute le pape saint Léon devait être peu disposé à écouter les réclamations en faveur de l'Église d'Arles, après avoir terminé lui-même d'une façon si défavorable à cette métropole sa querelle avec Vienne. Certainement si les revendications des dix-neuf évêques n'avaient pas été appuyées sur des motifs sérieux et d'une vérité inconstestable, il les aurait repoussés pour toujours en reprochant à ces prélats leur audace à venir attester la tradition des Gaules et la croyance de l'Église romaine de la vérité d'une assertion *dont ils auraientété les premiers* patrons et qui par conséquent ne serait qu'une audacieuse invention de leur part.

Or telle n'est pas la conduite de saint Léon dans cette occasion. L'Église de Vienne elle-même qui avait tout intérêt à nier les affirmations de ces évêques ne le fait pas, et Ravennius rentre paisiblement dans son titre de métropolitain. Si le pape ne lui rend pas toutes les prérogatives légitimement attachées à son siège,c'est par motif de convenance pour ne pas frustrer l'Eglise de Vienne de tous les avantages qu'il lui avait accordés et pour favoriser la paix entre les deux églises. Le pape laisse à Vienne la juridiction sur quatre sièges épiscopaux ; mais impressionné par le souvenir de saint Trophime envoyé par saint Pierre vers la ville d'Arles, il rend à cette vieille métropole une partie de ses antiques prérogatives (1).

Qu'on vienne répéter maintenant que « les évêques signataires de la lettre à saint Léon *paraissent avoir été* les premiers patrons de cette idée et qu'ils ne parvinrent pas à la faire accepter du Pape ! »

Saint Zosime n'attestait-il pas que saint Trophime était métropolitain (summus antistes) et que c'était de son Eglise que toutes les Gaules avaient reçu les ruisseaux de la foi ? Or ce Pape n'ignorait pas que l'Église de Lyon avait subi une cruelle persécution sur la fin du IIe siècle. Il admettait donc que saint Trophime avait été envoyé vers la ville d'Arles avant la fondation de l'Église de Lyon, c'est-à-dire au premier siècle,par Saint Pierre lui même comme l'attestent les dix-neuf évêques appuyés sur son témoignage et l'ancienne tradition de l'Eglise d'Arles

La métropole de Vienne n'a pas une origine moins illustre que sa rivale du Ve siècle. Comme cette dernière, elle a reçu

(1) S. Léon. Magn., Epist LXVI. — Patr. lat., t. LIV, col, 884-885.

la prédication de l'Evangile d'un disciple de saint Paul, saint Crescent.

Nous lisons dans la seconde Épître de saint Paul à Timothée : « Demas m'a quitté pour aller à Thessalonique; Crescent est parti pour la Galatie ; Titus pour la Dalmatie. Demas abiit Thessalonicam : Crescens, in Galatiam ; Titus, in Dalmatiam. » (1) N'oublions pas que saint Paul était de l'Orient, et qu'en Orient surtout dans la langue grecque on emploie le même mot Γαλατία pour désigner la Gaule et la Galatie. Ainsi dans sa *vie de César* Plutarque emploie toujours le mot Γαλατία pour désigner la Gaule.

Si l'on se rappelle en outre que tous les manuscrits ne portent pas « Κρήσκης εἰς Γαλατίαν » que dès l'origine il existait une variante, et que des manuscrits très anciens comme le Sinaïtique et celui de saint Ephrem désignent expressément la Gaule, Γαλλίαν, on pensera avec justesse que c'est bien probablement de la Gaule qu'il s'agit ici.

Mais ne voulant pas nous contenter de cette probabilité, nous avons demandé à l'histoire d'éclaircir nos doutes, et de fixer notre jugement à cet égard. Le père de l'histoire ecclésiastique, Eusèbe de Césarée, vient confirmer ce témoignage du manuscrit sinaïtique. « Des autres disciples de saint Paul, dit-il, Crescent fut envoyé dans les Gaules comme l'Apôtre le déclare lui-même (2) ».

Et cette assertion d'un écrivain de l'Orient plus ancienne de deux siècles que le texte erroné de Grégoire de Tours n'est pas sans valeur dans la question présente, car Eusèbe était à même, en consultant les traditions de la Galatie, de savoir si c'était à elle ou à la Gaule que s'appliquaient les paroles de saint Paul.

Mais l'évêque de Césarée n'est pas seul à professer que saint Paul nous envoya saint Crescent. Saint Épiphane archevêque de Salamine en Chypre est encore plus affirmatif : « Le ministère de la prédication ayant été confié à saint Luc, il l'exerce, dit-il, en prêchant dans la Dalmatie, dans la Gaule, dans l'Italie et la Macédoine, *mais principalement dans la Gaule* (3), comme

(1) II Tim. IV, 9, 10.

(2) Ex reliquis Pauli comitibus, Crescens quidem ab eo missus in Gallia Pauli ipsius testimonio declaratur. Hist. eccl., III, 4. — Ed. Valois, 1746, p. 82 ; P, gr., t. XX, 221-2.

(3) Cf. Tillem., Mém. pour serv. à l'hist. eccl. t. IV, p. 441, « Nous ne

saint Paul l'assure d'un de ses disciples : « *Crescent, dit l'Apôtre, est en Gaule,* » car il ne faut pas lire *en Galatie*, comme quelques-uns le croient par erreur, mais en Gaule (1). »

Et saint Épiphane, dans l'île de Chypre qu'il gouvernait n'était pas si éloigné de la Galatie qu'il n'ait pu s'assurer de ce qu'il affirmait; de plus, il taxe d'erreur l'opinion contraire à celle qu'il soutient, et une telle affirmation ne se lance pas à la légère, lorsque la mémoire des faits est encore vivante et que chacun peut s'assurer par lui-même de sa valeur.

Peut-on venir nous opposer la fameuse formule par laquelle on récuse tous les témoignages que nous ont légués nos aïeux de l'apostolicité de nos origines chrétiennes ? Nous ne le croyons pas. *Is fecit cui prodest*, ne s'applique pas ici. A quoi en effet eût bien pu servir à saint Épiphane de dépouiller la Galatie d'un de ses saints pour l'attribuer à la Gaule? Eût-il obtenu autre chose que des récriminations de la part des Galates ses voisins ?

On ne viendra pas davantage, pensons-nous, alléguer que dans l'Orient comme en Gaule « dès ce temps-là les Gaules étaient déjà travaillées par la manie des origines antiques ». Le témoignage des évêques de Césarée et de Salamine est désintéressé aux yeux de tous les critiques ou bien nous ne savons plus quelles sont les règles auxquelles on doit s'en remettre pour le jugement des textes.

Ces témoins illustres ne sont du reste pas les seuls sur lesquels nous ayons droit de nous appuyer dans la question présente. Saint Sophrone, évêque de Jérusalem, dans son étude sur saint Jérome disait aussi : « Crescent a prêché dans les Gaules (2) ».

(*a suivre*)

L. Trouet

voyons rien qui empêche absolument de croire que saint Luc et saint Crescent ont prêché la foi dans les Gaules. »

(1) Huic igitur (sancto Lucæ) prædicandi evangelium munus est creditum, idque ipse primum in Dalmatiâ, Galliâ, Italiâ et Macedoniâ præstitit, sed in Galliâ præ ceteris ut de nonnullis comitibus suis Paulus in epistolis testatur : Crescens, inquit, in Galliâ. Non enim in Galatiâ legendum est ut quibusdam immerito placuit, sed in Galliâ, Epiphan., Adv. Hæres., II, I, 51. Patr. gr., t, XLI, col. 910.

(2) Crescens in Galliis prædicavit Evangelium. In Hiéronym, seu De script eccl., n. 19, Patr. lat., t. XXIII, col. 721.

LES FRANÇAIS AU CONGO

(*suite*)

Aux danses des hommes sans souffle, déjà singulièrement abandonnées, succèdent les danses féminines qui déconcerteraient les vertus les moins austères.

Au Congo, comme dans toute la région occidentale de l'Afrique, l'indigène est fétichiste. Les fétiches et les pratiques cultuelles varient selon les tribus. Cependant ces diverses familles ethnologiques ont des traits religieux communs. Ainsi l'usage du *poison d'épreuve*, qui rappelle certaines de nos pratiques du moyen âge. Lorsqu'un roi est mort ou lorsqu'un événement grave et malheureux est survenu, le féticheur de la tribu satisfait ses rancunes personnelles en accusant de cette mort ou de cette catastrophe quelque indigène qui ne lui a pas fait des cadeaux assez généreux. L'infortuné doit alors avaler le poison qui le tuera, s'il est fautif et, s'il est innocent, le fétiche le protégera. Le poison administré est généralement un composé de strychnine dont la victime échappe rarement.

Pour se préserver des malins génies, les noirs mangent les pieds et les mains des morts qu'ils doivent inhumer.

Leurs fétiches, d'après leur croyance, sont surtout dans le lit des fleuves et sur les cimes des montagnes, dans les lacs transparents et les forêts ténébreuses.

On penserait que Juvenal songeait à eux, lorsqu'il écrivait sa satire acérée contre les divinités égyptiennes. Ils adorent le crocodile, le léopard, l'hippopotame, le serpent. Selon une grossière métempsychose, ils s'imaginent descendre des requins et ils espèrent devenir singes, oiseaux ou papillons.

Les okandas ont le culte des morts et ont foi que ceux-ci les protègent et les inspirent. D'après eux, leurs ancêtres continuent une existence d'outre-tombe, où ils éprouvent les mêmes désirs, les mêmes affections, les mêmes besoins et les mêmes plaisirs que durant leur vie terrestre. Exhumer un cadavre et prendre son crâne est une profanation punie de mort. Certaine tribu jette ses morts dans les rivières pour qu'on ne puisse dérober leur tête et faire des fétiches. Avant d'entreprendre un acte de la vie publique ou bien avant de commencer une expédition, on consulte les mânes des guerriers illustres. Ils ont aussi pour fétiches de rudimentaires sculptures en bois, peintes en rouge, en noir, en blanc, en bleu et ornées de dents effroyables. On en peut voir d'intéressants spécimens originaux dans les collections ethnographiques du musée du Trocadéro à Paris. Les idoles ont certains noms et des attributions spéciales. C'est Pangée et sa femme chargés de protéger le roi et son peuple ; Numda, dieu célibataire, sorte de Mercure ou de Neptune, Malambi et son épouse Abiala, toujours armée d'un pistolet. «L'idée du surnaturel, disait le P. Augouard, est tellement enracinée chez ces peuples qu'ils inventent immédiatement des fables pour expliquer les événements quotidiens. »

Le personnage que l'on décore du nom de *Roi* parmi les tribus noires n'est qu'un être grotesque, d'une autorité très circonscrite. La royauté est le plus souvent élective et conférée par les anciens et par les principaux chefs. D'ordinaire, c'est le sorcier, le Docteur de la tribu, qui désigne aux suffrages le candidat agréable aux fétiches. Leur costume royal est inénarrable : Boïa, roi des okandas, portait pour couronne le casque de pompier offert à son oncle Avélé par MM. Marche et de Compiègne ; le souverain de Banane majestueusement se couvrait la tête d'une barrette ornée de griffes de panthère et de caïman. En manière de diadème, le souverain Mangué était coiffé d'un bonnet de coton surmonté d'un chapeau de haute forme, inséparable attribut des roitelets du fleuve. Ils ont les vices de leurs sujets, aggravés par l'indépendance suprême et leur plus vive préoccupation c'est de satisfaire leur insatiable cupidité (1).

(1) Des caractères communs aux noirs, à tous les degrés de leur vie sociale, c'est qu'ils sont intelligents, rusés, fourbes, paresseux mais surtout cruels soit à cause de la traite, soit en raison des supplices atroces que leurs parents leur infligent souvent, dès l'âge le plus tendre.

*
* *

A l'extrémité inférieure de l'échelle, nous rencontrons le noir esclave dans son abjection, sa détresse, traité avec moins de douceur souvent que la bête de somme.

De grandes choses ont été tentées, en notre siècle, pour l'affranchissement des esclaves. Les souverains européens, en des assises que l'histoire de l'humanité enregistrera, naguère décrétaient l'abolitionisme et s'engageaient à prendre toutes les mesures efficaces à cette fin. Qu'il reste encore à faire ! Car si la traite se fait clandestinement elle n'en existe pas moins encore.

« Au Pool, dit M. Trivier dans son remarquable ouvrage, on pratique la traite des noirs ; les batékés ou régionaux s'y livraient jadis carrément à l'achat de la chair humaine. Si la marchandise a bon aspect, on lui regarde les dents, on lui relève les paupières, on la fait marcher, courir, soulever des fardeaux et on discute les prix. Si l'on n'arrive pas à s'entendre, les bayensis ou riverains du Congo achètent les esclaves mais uniquement pour les manger.

On vend des enfants 25 fr. la pièce, le prix d'un mouton français ! Et ces horreurs se passaient et se passent encore peut-être sur le territoire de l'Etat libre, sur la terre de France, si vibrante pour les grandes causes, si amoureuse de la liberté !...» (1)

« Il m'est arrivé, dit M. Dunod, d'arracher une petite fille hurlante à une femme qui lui avait lié les pieds et les mains et essayait de lui injecter une décoction de piment dans les yeux et dans les endroits les plus sensibles du corps. Dans les ménages orageux des pahourins, le mari brûle ses femmes et ses esclaves avec de la résine enflammée. »

(1) Les *Missions catholiques* publient une lettre de Mgr Augouard au cardinal Ledochowski, préfet de la Propagande. En voici une courte analyse :

Le R P. Allaire a visité en septembre dernier les villages de la rive droite de l'Oubanghi. Ces tribus sauvages détestent les Européens (Belges pour la plupart) dont les razzias et fusillades ne sont pas faites précisément pour les attirer à la prétendue civilisation européenne.

Toutefois, grâce à une protection évidente du ciel, le voyage s'est accompli sans accident. Le P. Allaire a pu constater chez ces peuplades la pratique de l'anthropophagie à un degré effroyable.

On amène les esclaves sur le marché, et celui qui ne peut se payer le luxe d'un esclave entier, achète seulement un membre qu'il choisit à son goût. S'il choisit le bras, le client fait une marque longitudinale avec une sorte de craie blanche, et le propriétaire attend qu'un autre client choisisse l'autre bras et lui fasse la même marque. Chacun choisit ainsi les bras, les jambes, la poitrine, etc. ; et lorsque tous les membres ont été marqués,

Le *Hamburger Echo* publie aussi une lettre d'un médecin allemand, qui occupe aujourd'hui une situation en vue dans une Université allemande et qui, en novembre 1891, était chargé de procéder à l'inspection médicale des indigènes expédiés au Congo. Cette lettre est du 7 novembre 1891 :

Comme je vous l'ai déjà dit, nous devions prendre à bord, à Whyda, cinq à six cents prétendus « travailleurs libres » à livrer au gouvernement du Congo pour la construction du chemin de fer. L'envoi se fait aux frais de la maison hambourgeoise Wœlber et Brohm, qui m'a requis pour l'examen médical des sujets, me recommandant de me montrer très difficile, la maison entendant ne livrer que de la marchandise de premier ordre (*Prima Waare*).

... Nous arrivâmes, avant-hier de grand matin, à Wydah, nous fûmes reçus par les chefs commandant le transport, ainsi que par un de nos officiers et par M. von E... Bientôt retentirent les cris et les vociférations par lesquels on est toujours accueilli dans les palabres nègres, lorsque ces « gaillards » ont conscience de leur force et savent qu'ils vous tiennent à leur merci. Enfin on nous amena auprès des « travailleurs libres ».

Le spectacle qui, là, s'offrit à nos yeux, devrait remplir de pitié tout cœur humain. Dans un réduit d'environ 25 mètres de longueur sur 6 à 7 mètres de largeur, se trouvaient entassés, dans les attitudes les plus incommodes, 201 hommes et 80 femmes. On ne distinguait tout d'abord qu'un assemblage de têtes, rasées à mi-hauteur, qui jetaient vers la porte des regards anxieux. Puis, je remarquai que chacun de ces infortunés avait le cou enserré dans un cercle de fer par lequel il était attaché à ses voisins ; ce cercle était muni sur le devant d'une charnière et fermé en arrière au moyen d'un cadenas. Dans un anneau fixé près du cadenas passait la lourde chaîne qui tenait liés les uns aux autres — par théorie de 50 — tous ces malheureux. Les femmes, sur deux rangées, étaient attachées les unes aux autres, non à l'aide de chaînes, mais au moyen de solides pièces d'aubier.

Les *esclaves* furent extraits brutalement de leur réduit pour être soumis à mon examen. Tous durent se mettre à genoux. Je fis observer que les chaînes devaient préalablement être enlevées, ce qui fut fait après de longs pourparlers entre les chefs. A cet effet, le premier de la théorie dut se coucher sur le flanc, puis, à l'aide d'un marteau et d'un ciseau, le bout soudé de la

on coupe tout simplement la tête du pauvre esclave, qui est immédiatement dévoré sur place.

En février, le P. Allaire avait eu la consolation de racheter plus de quarante esclaves ; cette fois, soixante-quatorze pauvres enfants ont été amenés à la mission de Saint-Paul des Rapides. (Mars 1894)

chaîne fut enlevé, non sans de grands efforts. On ramena alors la chaîne en tirant par l'autre extrémité.

Ce bruit de ferraille avait quelque chose de lugubre ; l'expression de souffrance des pauvres assujettis était navrante. Pendant l'opération, ils retenaient des deux mains le cercle de fer, pour mettre leur chair à l'abri des entailles et des écorchures produites par les arêtes métalliques. Les carcans enlevés, l'examen médical commença. Les esclaves furent ensuite transportés à bord, en canot, par série de vingt.

C'étaient, pour la plupart, des hommes jeunes : le convoi ne comptait que quelques vieillards ; mais tous étaient réduits par la faim. Plusieurs d'entre eux portaient à la tête, au cou et à la poitrine des traces de plaies.

(*Le Monde*, 7 décembre 1893). (1)

Mgr. Perraud, évêque d'Autun, a prononcé dans sa cathédrale, le 6 janvier, solennité de l'Épiphanie, un magistral discours sur « *l'abolition de l'esclavage* ». L'éminent orateur y retrace, en ces termes, les horreurs de la traite des noirs :

...Il est difficile, sinon impossible, de dresser avec une exactitude mathématique le bilan de cette dévastation sanglante de toute une race. Ici, les chiffres peuvent seulement être approximatifs. Mais, si l'on veut se rappeler ce qui se passe chaque jour dans l'organisation et la marche des convois d'esclaves, depuis le point de départ jusqu'au point d'arrivée, on arrive aisément à

(1) Pour la conquête belge, l'entretien de postes nombreux, les transports, l'administration générale du pays, il fallait un personnel énorme. L'indigène n'éprouve aucun des besoins de notre civilisation et se refuse donc à travailler. Les coolies importés, noirs ou jaunes, coûtent fort cher.

L'esclavage seul pouvait fournir sur place et à bon marché le personnel nécessaire.

Dès lors, l'officier belge, pour garnir les caisses, devint chasseur d'ivoire et pour faire transporter l'ivoire, j'ai le regret de le constater, trop souvent il devint chasseur d'hommes.

Il lui fut alloué sur les livraisons d'hommes comme sur les livraisons d'ivoire, une prime fixe, cinq francs par tête, qui constituait à la fois un encouragement et un bénéfice.

Des discussions engagées au Parlement allemand ont donné à ce sujet des révélations aussi précises que lamentables.

La saisie et la divulgation de la comptabilité de Behanzin, pour son commerce d'esclaves, sont venues les confirmer.

Enfin, s'il pouvait subsister encore quelques doutes, ils seraient dissipés par une réclamation pendante au quai d'Orsay, et formulée par un Portugais pourvoyeur de l'État libre et dont Dybowski aurait entravé le commerce, ainsi que par de prétendus contrats relevés à la charge d'un ancien maire de Dakar.

se rendre compte de l'effrayant gaspillage de vies humaines qu'entraîne chacune de ces expéditions.

Combien d'indigènes d'abord périssent dans les villages auxquels les négriers mettent le feu pour terroriser les populations et saisir tous ceux qui ne parviennent pas à se dérober par la fuite aux pièges qui leur sont tendus ?

Après l'incendie et le pillage, les féroces trafiquants s'empressent d'emmener leurs captifs et de prendre leurs mesures pour les empêcher de s'évader.

Aux hommes qui paraissent les plus vigoureux, on attache les mains et quelquefois les pieds, de telle sorte que la marche leur devient un supplice. Souvent même, par surcroît de précautions, on enferme un certain nombre d'entre eux dans des cangues à compartiments. Les têtes seules passent, et la machine qui porte sur les épaules rend tous ces malheureux solidaires des mouvements, des attitudes des plus robustes d'entre eux. Si la fuite est impossible dans de pareilles conditions, le sommeil ne l'est pas moins.

Ceux qui tombent en route et ne paraissent plus avoir de forces suffisantes pour aller plus loin, sont assommés sur place. A quoi bon les garder ? La très chétive pitance qu'on leur distribue par jour serait encore dépense perdue, et les marchands d'esclaves savent compter. Ils ont d'ailleurs l'expérience du déchet inévitable que subit chaque caravane, et comme l'humanité n'entre pour rien dans leurs calculs, ils ne se font aucun scrupule de se débarrasser de tous ceux des captifs que leur état de faiblesse empêche de pouvoir être amenés sur les marchés ou jusqu'aux ports d'embarquement, et dont il n'y a aucun profit à espérer.

Dans une des récentes relations écrites par les Pères Blancs qui évangélisent les régions de l'Afrique équatoriale, un d'eux raconte que l'on vit un jour passer dans un des villages de la mission un convoi d'environ deux mille esclaves.

En se dépouillant de tout ce qui ne leur était pas strictement indispensable, les missionnaires réunirent une certaine somme et entrèrent en négociations avec le chef de la caravane. Ils purent ainsi acheter trois cent cinquante et un esclaves qu'ils rendirent à la liberté. Dans le nombre se trouvaient quarante enfants dont la plupart portaient aux bras et aux cuisses des cicatrices de brûlures. C'était le châtiment dont les négriers faisaient usage pour punir les incartades des jeunes captifs ou réprimer leurs tentatives d'évasion.

Les nègres rachetés racontèrent aux Pères que lorsque la caravane avait commencé à se mettre en marche, les prisonniers étaient bien plus de deux mille. Mais le négrier en chef craignait sans doute d'être poursuivi et atteint par une de ces petites troupes belges ou françaises qui font dans ces régions des prodiges de vaillance pour arrêter et châtier les marchands

d'hommes. Aussi trouvant trop lente et compromettante pour sa sûreté la marche de son bétail humain, il profita du passage d'une rivière pour y noyer un grand nombre de femmes âgées et de petits enfants. Puis comme, malgré cet allègement de lest, les survivants, accablés par les fatigues, les privations ou les maladies, n'allaient pas encore d'un pas assez rapide au gré des chefs, ceux-ci en tuaient de dix à cinquante par jour (1).

Aussi, comme les requins suivent le sillage des navires, tout prêts à dévorer tout ce qui tombe à l'eau, les hyènes et autres animaux féroces fréquentent les routes suivies par les caravanes et trouvent abondamment à se repaître. C'est encore aux abords des villes où se tiennent les marchés que ces scènes sanglantes se multiplient Si, par les renseignements qu'il se procure, le marchand a lieu de penser qu'il y a déjà encombrement de la marchandise noire, que l'offre l'emportera sur la demande, et que de nourrir des esclaves dont il ne trouvera pas le débit sera dépenser de l'argent en pure perte, il les tue.

Un missionnaire demandait un jour à un Arabe trafiquant d'Oujiji (2) pourquoi tant de cadavres de nègres demeuraient amoncelés dans le cimetière de cette ville. L'Arabe lui répondit comme la chose la plus naturelle du monde : « Nous avions « l'habitude de jeter en cet endroit les cadavres de nos esclaves « morts, et, chaque nuit, les hyènes venaient les emporter. « Mais cette année, le nombre des morts est si considérable « que ces animaux ne suffisent plus à les dévorer. *Ils se sont « dégoûtés de la chair humaine* !»(1).

Il faudrait parler aussi des nègres que, en dépit de la surveillance récemment organisée par les gouvernements confédérés, les marchands parviennent à embarquer d'une façon clandestine pour aller les vendre dans quelque port d'Asie. Tout récemment, un steamer anglais réussit à capturer un navire arabe qui portait notre pavillon et emmenait au golfe Persique des esclaves du port de Zanzibar. Une écoutille ayant été ouverte, on s'aperçut qu'elle couvrait une chambre secrète de quelques pieds carrés Dès qu'on l'ouvrit, une cinquantaine d'esclaves, garçons et filles, étendirent leurs mains, suppliant qu'on leur donnât de l'air, de la nourriture et de l'eau. Il est vraisemblable que ces infortunés n'avaient été enfermés là que jusqu'à ce que le navire eût atteint la pleine mer. Mais, même alors, et la barque n'eût-elle pas été capturée, un grand nombre de ces esclaves auraient succombé à leurs terribles privations (4).

(1) Bulletins de la Société antiesclavagiste de France, n° 21.

(2) Ville située sur la rive orientale du lac Tanganika, un peu au-dessus du 3e degré de latitude Sud.

(3) Cité par le cardinal Lavigerie dans sa conférence de Sainte-Gudule, à Bruxelles.

(4) Rapport de M. Allen, secrétaire de la Société antiesclavagiste d'Angleterre (Bulletins n° 26 et 27 de la Société antiesclavagiste, p. 473). M. Allen

Mais, au témoignage des autorités les plus compétentes, pour un esclave libéré par les navires qui font la croisière et exercent le droit de visite, il y en a, au moins vingt que les négriers réussissent à emmener en contrebande. Ainsi, deux cents esclaves ayant été capturés en un mois, on peut estimer qu'il y en a eu environ quatre mille exportés de Zanzibar et des ports voisins, ce qui, pour une année, représente un chiffre de quarante à cinquante mille enlevés à l'Afrique (1).

Vous voyez, mes chers Frères, si j'avais raison, au commencement de ce discours, de répéter la mélancolique parole de Jérémie redisant « les lamentations, les sanglots, le deuil » « des mères qui ont perdu leurs enfants : « *Vox lamantationis et luctus et fletus Rachel plorantis super filios suos.*

Et encore, c'est à peine si j'ai indiqué les tortures morales infligées aux malheureuses créatures qui sont les victimes de l'esclavage. Comme nous, elles ont des âmes qui pensent des cœurs qui sentent et sont capables tout à la fois de joies et de douleurs. Essayez de vous représenter, s'il est possible, ce qu'éprouvent de désolation inconsolable ces époux que l'on sépare à tout jamais l'un de l'autre ; ces pères et ces mères sous les yeux desquels on tue leurs enfants ; ces enfants qu'on arrache violemment à leurs mères pour les vendre à des étrangers, et dites s'il ne faudrait pas la sombre muse du chantre de l'Enfer pour exprimer une telle accumulation de souffrances et de désespoir. « Un bruit terrible rompit le profond sommeil qui pesait sur ma « tête et je tressaillis comme un homme qu'on réveille en sur- « saut. Je me trouvais sur les bords de la douloureuse vallée de « l'abîme, d'où montent mille plaintes formant une clameur « immense. »

Oh ! oui! chrétiens, réveillons-nous ! écoutons ! compatissons à ces cris lamentables qui, des profondeurs du continent africain, montent vers nous, et prenons la résolution de faire quelque chose pour nos malheureux frères.

Mgr l'évêque d'Autun se demande quels peuvent être les moyens pratiques de leur venir en aide.

Premièrement, il est à souhaiter que les gouvernements signataires de l'Acte de Bruxelles ne se relâchent ni de leur surveillance ni de leurs démarches pour arrêter, réprimer, empêcher la traite des noirs et faire sentir aux trafiquants d'esclaves ce que c'est que la force au service du droit.

ajoute que, dans ce cas, toutes les dispositions de l'Acte de Bruxelles ont été loyalement exécutées par la France.

(1) Rapport de M. Allen.

Secondement, il faut que la générosité avec laquelle seront données les aumônes que le Pape a prescrit de solliciter et de recueillir dans toutes les églises de la chrétienté (1), permette de venir plus efficacement en aide, d'abord aux hommes intrépides qui luttent les armes à la main dans les régions exploitées par les marchands d'esclaves pour leur arracher leur proie et les décourager de recommencer leurs criminelles expéditions ; puis aux missionnaires qui rachètent des captifs lorsque leur ministère les met en contact avec les convois de nègres conduits depuis l'intérieur des terres jusqu'aux ports d'embarquements.

Troisièmement enfin, et c'est là le vrai nœud de la question, il importe de seconder par tous les moyens qui sont en notre pouvoir, l'évangélisation de la race nègre. C'est par là seulement que l'on aura définitivement raison de l'esclavage...

Dans le *Bulletin officiel* de l'État indépendant du Congo, publiant les Statuts de la Société anonyme du Katanga, nous rencontrons l'article 7 ainsi conçu : « La Compagnie prêtera son concours le plus actif à toutes les mesures destinées à supprimer la traite..... ». Est-ce encore lettre morte ?...

Il est vrai que M. Bernaert, chef du cabinet belge, exaltait en mai 1892, l'excellence des établissements antiesclavagistes et vantait leurs résultats, comme un ministre qui défendait la politique royale attaquée. N'y avait-t-il donc pas plus que exagération ? Il fit, en la même circonstance, l'éloge des vaillants officiers qui sont parvenus à rendre la tranquillité (?) à des contrées ravagées récemment encore par les chasseurs d'esclaves arabes. Le roi, affirmait-il, avait dépensé de ce chef 1,959,574 fr. en 1890 et autant en 1891. Est-ce suffisant dans cette œuvre de répression ?....

« L'esclavage sera aboli, on peut l'espérer, mais seulement lorsque le sol africain sera sillonné de *commerçants* qui répandront autour d'eux des idées pacifiques ». (2) Et nous ajoutons, nous : il sera aboli, si l'on fait observer les traités antiesclavagistes par les moyens diplomatiques ou par les armes ; il sera exterminé, lorsque notre langue l'instruction et la semence évangélique y seront répandues par des conquérants aussi pacifiques que dévoués à l'humanité noire.

M. Eugène Boré, ami et disciple de Lamennais, orientaliste éminent, mort supérieur général des Lazaristes, fut un des

(1) Lettres apostoliques du 20 novembre 1890.
(2) Trivier : *Mon voyage au continent noir*, Bordeaux, 1891, p. 16-17.

premiers et des plus ardents promoteurs de l'Œuvre si française des Écoles d'Orient. Il disait, un jour, cette parole profonde : « *Les écoles ou l'enseignement sont la meilleure préparation évangélique.* » (Léonce de La Rallaye : *Eugène Boré*, Paris, 1894, in-8° p. IV).

Quant à la religion chrétienne, l'histoire impartiale nous apprend à travers tous les siècles, qu'elle a été la maternelle émancipatrice des opprimés. Tout le monde convient, aujourd'hui, que l'égalité dont la Révolution veut faire *sa propriété* n'est chez elle qu'un article très clérical d'importation.

« Le cardinal Lavigerie, dit M. Trivier avec un scepticisme plutôt sympathique, a trouvé des fonds et une petite armée pour sa croisade évangélique. Mais que feront ces hommes dans un pays, nouveau pour eux, sous un soleil de feu, au milieu des marigots pestilentiels, et devant se contenter pour nourriture de quelques racines de manioc ou d'un peu de farine de millet ? »... (Op. cit. p. 16).

Au moment où écrivait ces lignes le courageux explorateur, il aurait pu jeter un regard sur les missions des Pères Blancs au sein de l'Afrique. Il aurait vu cette armée en froc qui avait déjà envahi l'Afrique méditerranéenne jusqu'aux rives du Niger et au lac Tchad (*Préfecture apostolique du Sahara et du Soudan*); ils avaient aussi établi le royaume du Christ des bords du Haut-Congo jusqu'aux sources du Nil autour des lacs équatoriaux (*Provicariat apostolique du Nyanza Provicariat du Tanganika, Provicariat de l'Ounianiambé, du Nyassa, du Haut-Congo*) (V. *Missions d'Afrique*, n° 87, 1891).

Le siège du Vicariat apostolique du Congo est à Loango (1). Mgr Carrié y a assaini et fertilisé des marais pestilentiels avec les noirs convertis. Il a défriché des forêts pendant vingt ans; il y avait même établi un chemin de fer Decauville. Il existe, à Loango, une école des sœurs de Saint-Joseph de Cluny, fréquentée par des centaines de négrillons.

A 1,600 ou 1,800 mètres de Libreville, du côté de l'estuaire, les Pères du Saint-Esprit ont une mission florissante. Ils ont 200 noirs tout jeunes, venant des tribus voisines et choisis ordinairement avant l'âge de sept ans, qu'ils instruisent et une cinquantaine d'autres qu'ils appliquent aux travaux agricoles.

(1) Voir, pour les limites nouvelles, l'Appendice I.

Leur apprentissage terminé, ils s'en retournent dans leurs villages, emportant, avec l'amour de la France, leur patrie adoptive, les espèces européennes les plus utiles et les mieux adaptées à la qualité du sol et les instruments perfectionnés de leur profession.

M. de Brazza a tenté d'amener à la mission du Saint-Esprit des garçons de l'intérieur du Congo et, autant que possible, des fils de chefs indigènes. Agissent aussi semblablement, pour l'instruction des noirs, les curés desservants de Lambaréné, de Fernan-Vaz, de Lastourville, de Loango, de Brazzaville, de Liranguay, etc. (1)

Devenus hommes, ces jeunes gens, après leur vie avec des français, iront répandre dans leurs pays d'origine des idées nouvelles, progressives; ils enseigneront ce qu'ils auront appris : l'amour du Dieu de la France généreuse avec les autres connaissances acquises à ces foyers de civilisation. Ils seront considérés de leurs compatriotes et contribueront, la plupart, au développement de l'influence française.

Avec quels encouragements effectifs, avec quels sacrifices pécuniaires l'Etat a-t-il aidé l'expansion de ces œuvres aussi patriotiques que chrétiennes ? On se le demande, au regard de tant de gaspillages, en ces régions lointaines.

Les protestants sont aussi allés répandre leur zèle salarié dans ces contrées. Mais quelle différence avec nos missionnaires ! En 1892, la Société des missions évangéliques de Paris décidait la création d'une station dans le Congo français. MM. Allégret et Teissères, dans ce but, remontèrent l'Ogôoué et se mirent en relations avec les tribus pahouines pour revenir ensuite par les hauts plateaux d'Akoukouya au Stanley-Pool et, de là, rejoindre Loanda. C'est à Talagouga, au-dessus de Lambaréné, à 400 kilom. de la côte, dans le haut Ogôoué et au pied des grands rapides, que la Société résolut de fonder cette station évangélique.

« C'est une situation, dit M. Trivier, d'être missionnaire an-

(1) De vives félicitations viennent d'être adressées par le Comité de « l'Alliance française destinée à propager notre langue dans les Colonies » aux Sœurs de la Charité dirigeant une école de filles à Brazzaville, à cause des succès dont ont été couronnés leur zèle et leurs efforts.

Une certaine somme a été mise en même temps à la disposition de nos vaillants compatriotes pour leurs œuvres bienfaisantes.

glais ou américain. Je reconnais bien que ces révérends ne font pas fortune, que beaucoup même meurent à la peine ; mais ils sont assurés d'un certain bien-être pendant qu'ils exercent leur ministère, et, en ces temps difficiles, c'est à considérer. Lorsqu'ils ne sont pas mariés, ils touchent « une somme annuelle de 3,000 fr. Ont-ils une femme ? la solde s'élève à 4,500 fr... En Afrique, cette paie est suffisante. » (p. 65).

*
* *

Nous devons mettre en jeu tous les moyens de francisation, de colonisation.

Les troupes, qui occupent nos postes, nos stations, défendent nos convois de ravitaillement, sont le plus souvent des indigènes, commandés par un capitaine, un ou deux lieutenants ou sous-lieutenants dont un est indigène. Il faut, comme au Soudan, développer l'école autour de nos soldats blancs. Il faut qu'ils soient pour leurs subordonnés, comme pour le pays, des soldats instituteurs.

Depuis quelque temps, on a créé au Congo, à Obock, des pénitentiers de 100 à 200 transportés. Ils rendent déjà de réels services pour la voirie, l'agriculture, la maçonnerie, etc.

Il existait un projet de création de petits pénitentiers dans le Sahara algérien. Où en est l'exécution ?

D'après les lignes principales dudit projet, tandis qu'une section des condamnés feraient des routes bordées d'arbres ; l'autre section creuserait des puits, planterait des oasis où pourraient être envoyés plus tard des colons. Dès que ces oasis seraient colonisées, les pénitentiers seraient reportés plus au sud et le chemin de fer pourrait venir relier progressivement les centres récents de population. En renouvelant plusieurs fois cette opération, on arriverait, dit le projet, à faire le *Transsaharien* : la vie, l'avenir, la richesse de nos colonies françaises qu'il relierait ainsi, depuis le Congo jusqu'à la mère-patrie.

Nous aurons, à cette heure, le courage de dire jusqu'au bout la vérité sur la situation de la France au Congo, sans détours sans passion autre que l'amour ardent de notre pays. Nous prenons position entre les haineux, les esprits chagrins, qui poussent leur pinceau au noir et les gouvernementaux flat-

teurs — les colonistes systématiques — regardant la colonie avec des espérances roses ou dorées.

Le Congo, on le sait, est d'une étendue du double supérieure à celle de la France ; elle s'est encore accrue par les explorations dans les régions de l'Oubanghi et de la Sangha (1). C'est un des plus riches territoires que nous possédions. Bien administré, largement ouvert à la libre initiative de l'exploitation privée, il suffirait aisément à ses besoins, sans recourir aux subventions de la métropole.

Comme on est loin encore de ce beau résultat !

Chaque demande de concessions de terrain se heurte aux lenteurs, aux difficultés de toute sorte ; les prix exigés sont exorbitants. Le gouvernement local s'excuse par la nécessité de se créer des ressources. Comme s'il y avait, pour une colonie, d'autre manière de s'enrichir que de développer la colonisation.

Depuis plus de dix ans, le pays est pourvu d'une administration régulière exagérée et possède un budget de 2 millions, y

(1) Il est très important, au point de vue géographique, que cette région du Haut-Congo, de l'Oubanghi au Chari, soit fixée. La ligne de partage des eaux des bassins du Congo, du Tchad et du Niger occidental, grâce aux levés de la mission, est à peu près définie. Sur le vaste triangle formé par les pays compris entre la rivière Kemo, le Chari et le Logone, et laissé en blanc sur les cartes les plus récentes, M. Maistre rapporte des renseignements ehnographiques, topographiques et économiques des plus intéressants.

Quant aux résultat politiques, grâce aux traités conclus par M. Maistre, ils peuvent être considérables.

Sans doute, M. Maistre n'a pas réalisé complètement l'œuvre que poursuit le *Comité de l'Afrique française*, puisqu'il ne lui a pas été possible de remonter le Chari jusqu'au lac Tchad et de traiter au nom de la France avec les chefs du Baghirmi. De nouveaux efforts devront être tentés pour empêcher les Allemands ou les Anglais de s'y installer ; nous sommes certains que d'autres courageux Français ne laisseront pas la tache inachevée.

Mais ce qui reste l'honneur de M. Maistre, c'est d'avoir établi d'une façon indiscutable l'influence française dans le Haut-Congo jusqu'au Chari et son affluent le Lagone, et dans l'Adamaua. La possession allemande du Cameroun est aujourd'hui limitée par les possessions françaises au Nord et à l'Est et par les territoires anglais à l'Ouest.

Que les Allemands en éprouvent quelque contrariété, cela est naturel. Mais si les Gravenreuth, les Zintgraff et les Morgen ont échoué dans leurs tentatives de pénétration par l'Adamaua vers le Tchad, nous n'en sommes pas responsables.

L'influence française, par des traités passés avec les chefs indigènes des régions de la Bénoué, du Logone et du Haut-Chari, est désormais assise dans le Haut-Congo et l'Adamaua : voilà les résultats acquis.

compris la subvention métropolitaine de 1.300.000 fr. Voilà donc plus de 20 millions absorbés par l'administration ! En quel état sont les moyens de communication pour le commerce ? Nous l'avons exposé. Mais le Congo français est au point de vue de la multiplicité des fonctions rétribuées sur le budget, une de nos possessions les plus richement dotées. En dehors de la direction de l'intérieur constituée sur les mêmes bases que celles des autres colonies, il jouit d'une organisation spéciale, avec des cadres particuliers, administrateurs, chefs d'exploitation, chefs de station, chefs de poste, agents auxiliaires, ouvriers d'administration, etc.

Le cumul, à cause de la rareté des logements habitables pour les européens, est fort en faveur. On pouvait même citer, à la date du mois de juin 1893, le cas d'un chef de milice à Libreville et d'un administrateur principal qu'on n'a jamais aperçus et qui émargeaient au budget colonial.

Les traitements des fonctionnaires et employés de tous degrés absorbent à peu près l'intégralité de la dépense totale. Car, si dans le budget local où la fantaisie règne en souveraine, figure un chapitre intitulé : *plan de campagne* (?) et doté de deux cents mille francs sur deux millions deux cents mille francs de crédit annuel, ce plan de campagne n'est jamais exécuté et, comme le virement fleurit admirablement sur le sol congolais, c'est encore en frais de personnel que ces deux cents mille francs sont absorbés.

Avec ce luxe de fonctionnaires, dont les légions touffues font involontairement songer aux nuées de locustes qui dévorent l'Afrique, il n'existe aucune sécurité nécessaire pour attirer le commerçant et le colon. Les représentants de l'autorité perdent de plus en plus, chaque jour, leur autorité sur les populations. Il y a quelques années, ils pouvaient se présenter sans crainte, désarmés, dans n'importe quel village, conférer avec les chefs, règler les différends de tribu à tribu. Aujourd'hui, ils ne peuvent y pénétrer qu'avec des armes et une escorte de tirailleurs sénégalais et l'accueil qui leur est réservé ne laisse aucun doute sur l'hostilité des noirs.

Les indigènes sont redevenus presque aussi insoumis qu'au commencement de notre conquête ; ils attaquent nos pirogues, les pillent et tuent ceux qui les montent. Et il faut peut-être s'attendre d'ici peu à ce que la nouvelle nous parvienne que plu-

sieurs d'entre nos agents ont été assassinés. Alors ce sera, sous peine de perte de la colonie, une vraie expédition qu'il faudra entreprendre, auprès de laquelle celle du Dahomey ne sera que jeu d'enfant.

Nos agents sont incapables de maintenir la sécurité s'ils n'ont aucune autorité, s'ils sont insuffisants, comme cela se trouve. Par ailleurs, M. de Brazza, commissaire du gouvernement, est presque toujours absent. Fauchons, dans cette forêt de fonctionnaires incapables et trop nombreux. Le budget sera allégé d'autant. (1)

(1) Dans chaque colonie anglaise, existe ce que l'on nomme un conseil de législation qui est chargé de gérer et d'administrer les affaires. Les hommes qui composent ces conseils connaissent à merveille les pays qu'ils administrent ; ils sont au courant des besoins, des coutumes, des mœurs de leurs habitants et peuvent, par conséquent, agir au mieux des intérêts communs. Lorsque surviennent des événements de quelque gravité, ils en savent les origines et sont parfaitement placés pour y porter remède. S'ils sont quelque peu habiles, ils les préviennent, les enrayent avant même qu'ils aient éclaté.

A mon avis, si l'on veut faire quelque chose, si en érigeant en ministère le sous-secrétariat d'Etat des colonies, on a voulu accomplir une réforme sérieuse, il importe d'abandonner le système de centralisation à outrance auquel nous sommes livrés à l'heure actuelle.

Il faut, en résumé, que le ministère des colonies ne soit pas un ministère administratif mais un ministère politique s'occupant avant tout des questions politiques et économiques et surveillant seulement *de haut* les affaires administratives.

Comment veut-on, véritablement, qu'un homme vivant à Paris, auquel il est impossible de connaître les besoins si divers et si multiples de nos colonies, puisse les bien administrer ? Est-il possible aussi d'avoir, pour ces pays si différents, une organisation uniforme ; peut-on indifféremment leur appliquer les mêmes règlements et les mêmes décrets? Traiterons-nous les Indo-Chinois civilisés, travailleurs, affinés même, de la même manière que certaines peuplades barbares d'Afrique, à demi sauvages et rebelles à tout travail? C'est là, n'est-il pas vrai, une énormité, une monstruosité qui saute à tous les yeux et c'est là pourtant que nous en arrivons avec la centralisation et notre manie de vouloir administrer d'ici des pays situés à des milliers de lieues, qui n'ont absolument aucun point commun les uns avec les autres, qui sont divers de tempérament, de caractère, de croyance, de civilisation et de mœurs. Telle mesure qui peut convenir au Sénégal ne conviendra pas à la Réunion ou à la Guadeloupe. Si l'on continue les vieux errements, si le ministère peut lui-même tout administrer, nous allons infailliblement, fatalement, à un gâchis épouvantable où nul ne pourra plus se reconnaître.

Enfin un Ministère des colonies vient d'être créé (17 mars 1894). Nous fondons beaucoup d'espérances sur cette heureuse et nécessaire innovation. D'abord quelqu'un aura la responsabilité effective et nous ne serons pas comme autrefois, en présence de responsabilités qui se dérobent, lorsque surgissent des difficultés ou arrivent des désastres.

Au point de vue politique ou diplomatique que d'erreurs ou d'insouciances désastreuses pour nos colonies. C'est un point indiscutable, il faut que nous ayons, sans solution de continuité, un empire africain qui nous permette de tracer sur nos terres, sur nos côtes, des routes pour nos possessions sud africaines. Examinons les habiletés de notre diplomatie et les résultats acquis.

Il y a trois ans, l'Angleterre et l'Allemagne se partageaient le sultanat de Zanzibar, sans tenir aucun compte de la France. Or un traité de 1862 établissait le triple protectorat de la France, de l'Angleterre et de l'Allemagne sur les territoires bordés par les eaux du golfe de Zanguebar. En 1890, l'Angleterre et l'Allemagne jugèrent bon de confisquer le tout : îles et continent.

Que fit le quai d'Orsay ? Il se lança, sans préparation suffisante, dans de pompeuses négociations avec la Grande-Bretagne pour la délimitation des zones d'influence respective des deux nations en Afrique. Loin d'obtenir une compensation bruyamment annoncée, nous cédions encore à l'Angleterre tout le Soudan central : la partie la plus riche et la plus fertile du continent noir. En retour, les cartes teintées aux couleurs de la France marquaient comme conquises toutes les steppes sahariennes.

En fait, l'acceptation de la ligne de Saï à Baroua, comme limites d'influences anglaises et françaises entre le Niger et le lac Tchad, c'était l'abandon des dépendances du pays de Sokolo, de

Il choisira son personnel spécial parmi les compétences de l'École coloniale, entre les agents auxquels leurs services éclairés, un long séjour auront donné une capacité coloniale.

Plus de fruits secs improvisés administrateurs ; plus de déplacements perpétuels de fonctionnaires ; plus d'inutiles et exubérants emplois salariés.

A l'avenir, il sera bon de laisser plus longtemps, dans les pays où ils sont placés, les gouverneurs des colonies et de ne pas les envoyer ailleurs au moment où ils connaissent le mieux le pays et où ils pourraient plus facilement et plus sérieusement travailler à son organisation et à sa prospérité.

Une autre réforme urgente ce sera la *décentralisation*, système déjà employé par les anglais avec succès.

Au contraire de ce que nous faisons en France, l'Angleterre, obéissant aux vues de lord Gray, a traité chacune de ses colonies comme une sorte de sous-royaume s'administrant lui-même, sous la haute surveillance du pouvoir central.

presque tout le Bornou. Mais enfin, il nous restait l'espoir et la possibilité de resoudre, à travers le désert, toutes nos grandes possessions africaines. L'œil sur la carte, en suivant les sables du Sahara, n'éprouvait aucune difficulté à rejoindre le Sénégal et l'Algérie. Il atteignait ensuite, sans plus d'obstacles, le lac Tchad au nord, tandis qu'il le contournait par le Baghirmi, l'Ouadaï, le Kanem. A travers les marches sahariennes du Soudan, le Congo et nos possessions au sud du Congo semblaient s'unir avec nos provinces du nord africain : l'Algérie et la Tunisie, comme avec nos territoires occidentaux groupés autour du Sénégal.

Pour que l'unité de l'empire français africain — découpé par une diplomatie peut-être plus vaniteuse que soucieuse de doter le pays de conquêtes facilement utilisables— devint une réalité, il fallait, après avoir traité avec l'Angleterre, s'empresser de traiter et de conclure avec l'Allemagne.

En effet, tandis que la Royale Compagnie anglaise, à qui nous avons si bénévolement livré nos établissements en pleine prospérité des bouches du Niger, menace, d'un côté, de couper en deux tronçons l'immense empire africain, le Cameroun allemand, doté à sa naissance, par feu M. Waddington, de 60 kilom. de bonnes côtes appartenant à la France sur l'Atlantique, travaille non moins activement, à l'instigation de l'Angleterre, à s'intercaler entre nos possessions, à disloquer nos territoires et à anéantir nos projets d'avenir. Il étend ses revendications sur le Baghirmi, l'Ouadaï et le Kanem qui enceignent le Tchad de trois côtés, tandis que la « Royal-Niger » veut le fermer de l'autre. (1) Enfin, la Société du Congo belge ne s'endort pas sur ses lauriers. On nous permettrait toujours, il est vrai, de toucher au lac Tchad, mais seulement en un point, où réduit à l'état de marécages dangereux, il est impropre à toute navigation ; le reste deviendrait le domaine exclusif de nos rivaux.

Et pour comprendre toute l'importance de cette tactique, n'oublions pas que le Tchad est la clef, pour nous, du centre africain, comme nous l'avons déjà longuement prouvé dans notre étude sur le Soudan.

Nous avons donc appris que la diplomatie de nos voisins ne s'arrêtera pas devant le scrupule honorable de violer les droits

(1) Voir l'appendice II.

ou de méconnaître les intérêts d'un tiers. Durant trois ans pendant lesquels l'Allemagne nous proposait des conditions avantageuses pour conclure, à savoir qu'elle nous laisserait le Baghirmi, se contentant du quinzième méridien de Greenwich, permettant même l'extension de la zone française à l'ouest de ce quinzième méridien, notre foreign office était plongé dans une béate léthargie. Il fut réveillé par une publication au *Journal officiel* allemand d'un traité en date du 15 novembre 1893, qui, sans tenir compte de nos droits ou de nos prétentions, des traités passés ou des missions en cours, partage tous les territoires du Benué et du Tchad entre la Grande-Bretagne et l'Allemagne.

Nous voilà encore considérés comme une quantité négligeable.

Nous avons formé *contre nous*, dans le centre du continent africain, une *triple Alliance* de la Belgique, de l'Allemagne et de l'Angleterre, tandis qu'il nous était facile d'avoir, pour auxiliaires éventuelles, deux de ces puissances contre la troisième et, en tout cas, de les neutraliser l'une par l'autre.

Aujourd'hui nous sommes amenés à traiter à Berlin, dans des conditions désavantageuses, ayant contre nous la coalition des jalousies et des intérêts.

La situation est gravement compromise et l'Angleterre nous fait jouer le rôle de dupes en nous poussant à nous incliner devant le fait accompli et à aller traiter à Berlin. La vraie ligne de conduite ferme, digne, c'eût été de nous récuser, et, puisqu'on néglige de tenir compte de nos droits et de nos intérêts, de continuer de marcher de l'avant, sans nous arrêter à des conventions faites en dehors de nous. Cette attitude résolue amènerait bien vite à composition nos rivaux.

Réduisons, sans aucune pitié, le personnel administratif, pas de cumul; que nos agents aient une autorité à se faire respecter et à assurer la tranquillité. Nous allègerons ainsi les charges du budget congolais. Il faut que ce pays rapporte et se suffise, comme beaucoup d'autres de nos colonies. Il faut y attirer les capitaux, le commerce et les colons. Ce ne sera qu'en améliorant le pays par de sérieuses économies budgétaires qui seront employées au développement du réseau routier, ferré, fluvial.

Non seulement comme devoir d'humanité, mais dans nos intérêts les plus vitaux, il faut battre en brèche l'esclavage. Le

noir, alors, assis à son foyer, paisible, s'attachera au sol, le cultivera, le défendra avec patriotisme.

Que l'État sache faire des sacrifices notables pour le développement de l'instruction, pour la propagation de l'Évangile, qui civilisera ces races brunes, leur donnera l'amour de la France émancipatrice.

Quel beau rêve ! Quelle influence féconde sur ces frères lointains tombés à la barbarie, brisés par les chaînes, si l'étendard du Christ des rebuts du monde et notre drapeau portant dans ses plis les souvenirs de tant de victoires étaient toujours unis dans l'œuvre d'élévation de ces races noires vers la lumière et la liberté !

« *Partout*, a dit un souverain, *où l'on voit le missionnaire, une grande cause le précède et un grand peuple le suit.* »

LOUIS ROBERT.
Du clergé de Paris.

APPENDICES

I

Par décret de la Sacrée Congrégation de la Propagande daté du 15 janvier, le Saint-Père a modifié les limites des vicariats apostoliques de l'Afrique centrale, de l'Oubanghi, du Congo indépendant, et des préfectures apostoliques du Cameroun et du Haut-Niger.

— Le vicariat de l'Afrique centrale ou Soudan est limité par une ligne qui, partant de la mer Rouge, se confond avec le parallèle passant par Assouan jusqu'à la rencontre des bornes occidentales de l'Égypte vers le désert de Lybie ; puis par les confins occidentaux de l'Égypte dans la direction du nord jusqu'à la rencontre des frontières méridionales de la Tripolitaine que la ligne suit jusqu'à l'est de Fezzan, en embrassant cette région jusqu'au 15° de longitude ; puis elle descend au sud jusqu'aux limites septentrionales de la préfecture du Haut-Niger, à l'intersection du 12° de longitude et du 15° de latitude nord.

De ce point la limite est tracée par une ligne droite menée jusqu'à Yola sur le Benué, prolongée ensuite jusqu'à l'intersection de l'Ouellé avec le 4° de latitude nord, puis se confondant avec ce parallèle jusqu'au 30° de longitude de Greenwich, dirigée de là sur le point de la rive nord du lac Albert Nyanza précisément à l'embouchure du Nil ; suivant d'abord la rive du lac jusqu'au fleuve Somerset Nil, puis la rive de ce fleuve jusqu'à Tauvera.

De là, la rive frontière se dirige sur les monts de Kaffa, puis remonte au nord jusqu'à la rencontre du Nil bleu aux confins de l'Abyssinie à l'endroit où ce fleuve coupe le 3° 15' de longitude. Elle va ensuite directement jusqu'à Tekeka, atteint les monts de Metbara et Kaltuma, laisse à la

mission d'Abyssinie les tribus Kedewai et Walkait, arrive au confluent du Selit et du Matapete (14° 10' lat.), passe à Farfour et au nord de Keren et se prolonge à l'est jusqu'à la mer Rouge, laissant à la mission d'Abyssinie cette ville et les possessions italiennes.

— Le même décret donne pour limite orientale à la mission du Haut-Niger une ligne tirée de Yola jusqu'à l'intersection du 15° parallèle nord avec le 12° de longitude.

— Les missions de Cameroun et de l'Oubanghi auront pour limites du côté de l'intérieur une ligne droite tirée de Yola aux confins du Congo indépendant.

— Pour l'Oubanghi il a été décidé que ce vicariat apostolique appuierait sa frontière orientale sur les rives des fleuves Congo et Oubanghi.

— Le Congo indépendant aura du côté du nord son ancienne limite du 4° de latitude septentrionale jusqu'à la rencontre de l'Ouellé; au delà de ce point ses bornes septentrionale et occidentale seront déterminées par les fleuves Ouellé et Oubanghi.

II

Texte de la *Convention franco-allemande relative à la délimitation du Cameroun*:

Les sousignés :

Jacques Haussmann, chef de division au sous-secrétariat d'État des colonies ;

Parfait-Louis Monteil, chef de bataillon d'infanterie de marine ;

Docteur Paul Kayser, conseiller privé actuel de légation, dirigeant les affaires coloniales au département des affaires étrangères ;

Docteur Alexandre baron de Dankelman, professeur ;

Délégués par le gouvernement de la République francaise et le Gouvernement de l'empire allemand à l'effet de préparer un accord destiné à régler les questions pendantes entre la France et l'Allemagne dans la région comprise entre les colonies du Congo français et du Cameroun et à établir la ligne de démarcation des zones d'influence respectives des deux pays dans les régions du lac Tchad.

Sont convenus des dispositions suivantes.

Article Ier

La frontière entre la colonie du Congo français et la colonie du Cameroun suivra à partir de l'intersection du parallele formant la frontière avec le méridien 12°40' Paris (15e Greenwich) ledit méridien jusqu'à sa rencontre avec la rivière Ngoko; la rive gauche de la rivière de Ngoko jusqu'à sa rencontre avec le parallèle 2°, de là en se dirigeant vers l'Est, ce parallèle jusqu'à sa rencontre avec la rivière Sangha. — Elle suivra ensuite en remontant vers le Nord, sur une longueur de 30 kilomètres, la rive droite de la Sangha ; du point qui sera ainsi déterminé sur la rive droite de la Sangha, une ligne droite aboutissant sur le parallèle de Bania à soixante-deux minutes (62') à l'ouest de Bania ; de ce point une ligne droite aboutissant sur le parallèle de Gaza à quarante-trois minutes (43') à l'ouest de Gaza.

De là la frontière se dirigera en ligne droite vers Koundé, laissant Koundé a l'est avec une banlieue déterminée à l'ouest par un arc de cercle d'un diamètre de 5 kilomètres, partant, au sud, du point où il sera coupé

par la ligne allant à Koundé et finissant, au nord, à son intersection avec le méridien de Koundé.

De là, la frontière suivra le parallèle de ce point, jusqu'à sa rencontre avec le méridien 12° 40' Paris (15° Greenwich). Le tracé suivra ensuite le méridien 12° 40' Paris (15° Greenwich) jusqu'à sa rencontre avec le parallèle 8° 30' ; puis une ligne droite aboutissant à Lamé, en laissant une banlieue de 5 kilom. à l'ouest de ce point ; de Lamé, une ligne droite aboutissant sur la rive gauche du Maya-Kebbi, à hauteur de Bifara. Du point d'accès à la rive gauche du Maya-Kebbi, la frontière traversera la rivière et remontera en ligne droite vers le nord laissant Bifara à l'Est jusqu'à la rencontre du 10e parallèle. Elle suivra ce parallèle jusqu'à sa rencontre avec le Chari, enfin le cours du Chari jusqu'au Lac Tchad.

Article 2.

Le gouvernement français et le gouvernement allemand prennent l'engagement réciproque de n'exercer aucune action politique dans les sphères d'influence qu'ils se reconnaissent par la ligne de démarcation déterminée à l'article précédent. Il est convenu par là que chacune des deux puissances s'interdit de faire des acquisitions territoriales de conclure des traités, d'accepter des droits de souveraineté ou de protectorat, de gérer ou de contester l'influence de l'autre puissance dans la zône qui lui est réservée.

Article 3.

La France, en ce qui concerne la partie du Maya-Kebbi et des autres affluents de la Bénoué comprise dans sa sphère d'influence.

L Allemagne, en ce qui concerne la partie des eaux de la Benoué et de ses affluents comprise dans sa sphère d'influence.

Se reconnaissent respectivement tenues d'appliquer et de faire respecter les dispositions relatives à la liberté de navigation et de commerce énumérées dans les articles 26, 27. 28, 29, 31, 32, 33 de l'acte de Berlin du 26 février 1885, de même que les clauses de l'acte de Bruxelles relatives à l'importation des armes et des spiritueux.

La France et l'Allemagne s'assurent respectivement le bénéfice de ces mêmes dispositions en ce qui concerne la navigation du Chari, du Logone et de leurs affluents et l'importation des armes et des spiritueux dans les bassins de nos rivières.

Article 4

Dans les territoires de leurs zones d'influence respective, compris dans les bassins de la Bénoué et de ses affluents, du Chari, du Logone et de leurs affluents, de même que dans les territoires situés au sud et au sud-est du lac Tchad, les commerçants ou les voyageurs des deux pays seront traités sur le pied d'une parfaite égalité en ce qui concerne l'usage des routes ou autres voies de communication terrestres.

Dans ces mêmes territoires, les nationaux des deux pays seront soumis aux mêmes règles et jouiront des mêmes avantages au point de vue des acquisitions et installations nécessaires à l'exercice et au développement de leur commerce et de leur industrie.

Sont exclues de ces dispositions les routes et voies terrestres de communication des bassins côtiers de la colonie de Cameroun, ou des bassins côtiers de la colonie du Congo français, non compris dans le bassin conventionnel du Congo tel qu'il a été défini par l'Acte de Berlin.

Ces dispositions, toutefois, s'appliquent à la route Yola, Ngaoundéré,(1) Koundé, Gaza, Bania.et *vice versâ*, telle qu'elle est repérée sur la carte

annexée au présent arrangement, alors même qu'elle serait coupée par des affluents des bassins côtiers.

Les tarifs des taxes ou droits qui pourront être établis de part et d'autre ne comporteront à l'égard des commerçants des deux pays aucun traitement différentiel.

Article 5.

En foi de quoi les délégués ont dressé le présent protocole, sous la réserve de l'approbation de leurs gouvernements respectifs, et y ont apposé leurs signatures.

Fait à Berlin en double expédition, le 4 février 1894.

Les délégués français :

HAUSSMANN.
MONTEIL.

Les délégués allemands :

KAYSER,
VON DANKEL MANN.

A cette convention se trouve jointe une annexe du traité, qui stipule les modifications que devrait subir la délimitation par lui établie, dans le cas où l'exigerait la connaissance plus approfondie de la région sur laquelle elle porte.

D'un autre côté la possession de Ngaoundere nous importe au plus haut point. C'est le point stratégique de toute la région. C'est la clef du nœud orographique d'où s'échappent le Logone, la Bénoué, les fleuves du Cameroun et du Congo français. Le point qui nous est offert en échange dans le bassin de la Bénoué Biffara, si je ne me trompe, porté sur les cartes de la guerre sous le non de Nabareg sur le Mayo-Kobbi, affluent navigable de la Bénoué, ne présente aucun intérêt.

Ngaoundere est une province presque indépendante de l'Adamaoua. C'est l'Etat musulman frontière des fétichistes, nos sujets incontestés, mais sur lesquels son influence s'étendra fatalement plus vite que la nôtre, car ses commerçants vont partout et les nôtres ne paraîtront guère d'ici à longtemps dans le cœur de ces régions.

L. R.

LA FAUTE D'UN PÈRE

(*suite*)

Elle prête l'oreille : ce sont des cris de douleur, des hurlements sauvages, mêlés au fracas des armes qu'au loin on heurtait avec emportement ; et une voix formidable, sonore comme la trompette guerrière, domine tout ce grand bruit, sème des ordres qu'on distingue, excite les combattants.

— C'est Rodrigue ! soupire-t-elle, respirant à peine. Il vient ! Ciel, donne-lui la victoire !

Et le tumulte s'éloigne, diminue, la voix aimée faiblit dans le lointain ; et le calme revient après l'orage.

— Vaincu ! et pour la première fois ! gémit-elle.

Et la malheureuse, défaillante, en sanglotant, invoque Dieu à genoux.

Nous avons vu que, renonçant à l'assaut qu'il jugeait périlleux, impraticable même, Rodrigue s'était retiré vers le château d'Alphonse où il espérait retrouver Zuléma.

De son côté, Almanzor, blessé, aussi bien couvert de son sang que du sang de l'ennemi, se tenait sur les remparts aux côtés de l'émir.

Comme tous deux voyaient les Chrétiens descendre la colline et déjà s'occuper à l'investir, Almanzor, outré de dépit, s'écriait avec colère :

— C'est encore la vipère qui se dresse contre nous !

— De qui parles-tu, Almanzor ? répond l'émir soucieux.

— De cet homme néfaste qui nous trahit et qui va nous livrer à Rodrigue.

— Quel homme ?

— Odila.

— Non, certes !

— Voyez donc la plaine où gisent nos morts, où Rodrigue commande en vainqueur !

— Je la considère, et puis ?

— Je veux dire qu'Odila, sain et sauf, honoré parmi nous, peut à son gré attirer les Chrétiens, nous livrer entre leurs mains.

— D'où te viennent ces soupçons ?

— Je ne sais : mais l'ombre de la félonie nous couvre ; la perfidie de cet homme nous perdra.

— Sa fille me répond de sa fidélité.

— Sa fille ! Un traître n'a ni honneur, ni cœur, ni fille ; il trafique d'autrui et il trafique des siens.

— Quel doute féroce !

— Je crains des coups voilés. J'aimerais mieux, pour ma part, vingt ennemis, honnêtes et fiers, libres parmi nous, que ce seul homme fut-il chargé de fers ! Un traître, qu'on soupçonne à tort, n'en est pas moins un être redoutable.

— Mais encore !

— Enfin à son endroit que m'ordonnez-vous ?

— Qu'il soit libre.

— Libre !

— Jusqu'au jour où, du gré de chacun, je serai l'époux de sa fille.

— Allah !

— Qu'ai-je à craindre de lui ?

— Tout mal.

— Flatté dans son orgueil par l'excès même de mes bontés, il se dévouera à ma fortune.

— Etes-vous bien sûr que votre faveur l'honore tant à ses propres yeux ?

— Si quelqu'autre que toi me tenait ce langage !...

— Je n'ai d'autre volonté que celle de vous servir. Vous voulez que je me taise, que muet j'obéisse aveuglément ?... Soit.

— Non ! Parle-m'en plutôt.

— Je pense donc que si, flatté par l'honneur que vous lui faites, il se donne à vous, vous aurez alors acquis un homme bien inutile à vos armes et très funeste à votre gloire ; mais si, au contraire, de l'horreur de sa fille il ressentait du déplaisir et s'il se ne taisait que pour complaire, il n'en deviendrait que plus dangereux.

— Nous le verrons bien.

— N'est-ce point lui que je remarque là-bas ? Regardez, seigneur.

Odila apparaissait, en effet, non loin de l'émir. Mais, de part et d'autre, on s'observait.

— Nous n'avons pas fini avec Rodrigue, continue enfin Almanzor. Il faudra combattre encore, ou ce soir, ou demain.

— Aujourd'hui, c'est impossible; et demain ce sera, je le crois, déjà inutile. Nos cavaliers montent la garde dans la plaine et recevront promptement de suffisants renforts ; et puis, tu sais bien qu'un parti Castillan avance pour nous prêter secours, pour nous aider à réduire ce Rodrigue, oublieux de ses devoirs et rebelle envers son souverain. Nous allons donc dormir tranquilles et ne veiller qu'à remplir de joies nos courts loisirs. Je m'en retourne auprès de Zuléma et quant au reste, cher Almanzor, je m'en rapporte à toi; commande, fais que des dehors pompeux répondent à mon immense bonheur.

Mahomet quitte Almanzor et descend des remparts.

Pendant qu'il traverse les cours, les examine tout remplies d'armes et de soldats, Zélinde accourt au-devant de lui, l'aborde pourpre, frémissante de fureur.

L'émir intrigué l'interroge au sujet de la jeune captive.

Zélinde, rapidement, compose sa face et pèse son discours. Avec un sourire qu'elle sait devoir irriter le maître, elle dit :

— Même pour le rare bonheur de vous appartenir, même en votre nom, seigneur, elle ne daigne pas m'écouter !

— Elle hésite jusqu'au bout ! elle me brave ! Va la trouver de ce pas, fais un nouvel effort. Je te suis, du reste, et qu'elle soit prête, entends-tu, à me voir avec faveur, à m'acceuillir avec respect. Va.

Zélinde s'éloigne triomphante.

Quand la duègne l'eut quittée, Zuléma résolue à résister, à défendre son honneur aussi bien que sa vie, scruta du regard la salle où elle se trouvait.

Là, le moindre objet, avons-nous dit, lui était connu, familier. On avait enlevé les armes des chevaliers défunts, suspendues jusqu'alors à la muraille ; mais, dans un coin obscur, cachée à tous les yeux et se fermant, invisible, par un tour de force d'un art admirable, se trouvait une armoire profonde remplie d'or,

d'argent, de pierreries, d'objet d'art d'une valeur inestimable, des souvenirs antiques d'un bonheur passé, ou d'exploits fameux que célébraient encore toutes les Espagnes. Alvarez lui-même, avant de mourir, la lui avait montrée vingt fois, et lui en avait confié le secret. Elle l'avait visitée, en avait examiné chaque objet dont elle connaissait et la valeur, et l'histoire. Elle se rappelait alors y avoir vu un couteau catalan don royal, dont le manche d'or ciselé était incrusté de pierres précieuses.

A cette pensée, un éclair joyeux mais effrayant, illumine son front pur, qui, peu à peu, retrouve sa sérénité.

Elle s'approche de l'armoire, se détourne pour s'assurer qu'elle est bien seule, puis met le doigt sur le bouton mystérieux.

Un roulement d'acier se fait entendre et, comme d'elle-même, la muraille s'entr'ouvre. Zuléma s'empare du couteau, referme le meuble mystérieux et vient d'un pas lent s'asseoir dans le vieux fauteuil de cuir, au coin du foyer.

Elle n'avait plus peur, ni de son sort, ni de cet homme.

Le couteau, qu'elle tournait et retournait dans sa blanche main, la rassurait étrangement. Déjà tous les Mahomets du monde, réunis et ligués contre elle, lui apparaissaient pauvres hères, gens après tout peu redoutables.

Elle entr'ouvrait sa robe légère, découvrait sa gorge et sa poitrine blanche comme le lys..., posait, pour l'essayer, la pointe de l'acier meurtrier sur son cœur ; et une gouttelette de sang apparaît, la fait sourire.

Et elle remet ses vêtements en ordre et continue de jouer avec l'arme terrible.

Rodrigue l'avait tenue plus d'une fois entre les mains, peut-être ne devait-il la revoir que sanglante, plantée d'une main chaste dans un sein virginal ou dans le flanc d'un tyran.

A cette pensée, les lèvres frémissantes, elle murmurait :

« Alors il comprendra mon amour, ma constance, et, trouvant que je suis un peu digne de lui, il voudra pleurer mon triste sort !»

Mais quelqu'un approchait.

Elle cache vivement le couteau dans son sein et attend.

C'est Zélinde qui pousse la porte, entre, s'avance vers elle et lui dit :

— La réflexion, ma fille, a-t-elle pu te rendre moins cruelle ou plus sage? Comprends-tu enfin l'honneur qu'on veut te faire?

Tu as dû reconnaître qu'il n'échoit pas à chacune autant de bonheur.

— Autant de honte !...

— Ma fille ?

— Sois brève, je t'en prie. Pourquoi viens-tu encore m'infliger ta présence ?

— Mahomet le veut.

— Que t'ordonne-t-il de m'apprendre ?

— Son tourment cruel et ses désirs pressants.

— Assez !

— Il t'offre sa main puissante et son cœur tout entier !

— Comme a tant d'autres ! Son cœur, s'il est noble, comme il est constant, saura aisément s'adresser ailleurs cent fois encore, et encore cent fois se ressaisir tout entier. J'ai tout dit, va-t-en.

— Cependant tout autre que toi recevrait cette annonce avec ivresse, à genoux ?

— Sans me dire ce que feraient tes pareiles en telle occurence, tu verras, vile esclave, ce que fera une chrétienne. Ah ? ne t'en flatte plus et n'essaie pas de ramener une espagnole en arrière, au niveau d'une femme païenne.

— D'où te vient cette arrogante fureur ?

— Mahomet connaît Rodrigue. Voilà l'homme de qui j'ai reçu la foi ; voilà en qui repose ma joie, d'où me vient ma fierté, en qui je puise mon assurance et mon espoir. Va-t-en, te dis-je; si Mahomet veut que je l'estime à sa juste valeur, qu'il aille se mesurer avec Rodrigue. Il s'en gardera bien ; c'est pour cette raison et mille autres que je le prise si peu, voilà pourquoi je repousse ce rare bonheur que d'autres, dis-tu, accueilleraient avec ivresse, à genoux. Va et dis à cet homme que tout le bien que j'attends de lui est qu'il daigne ne plus troubler ma douleur.

— Tant de rigueur...

— Assez de raisons ! Laisse-moi, je t'en prie, et s'il l'attend, va lui faire ton rapport.

— Mais que lui confier de ces injures ?

— Dis-lui tout le dégoût qu'il m'inspire ; je serais contente de tes services si tu trouvais assez de fiel en ton âme pour l'éloigner de moi.

— Ah ! fille insensée, âme maudite qu'un mauvais génie inspire et rend rebelle à la volonté sacrée de notre très noble, très

saint et très illustre émir. Songe donc, il en est temps encore, songe que de semblables propos te feront regretter bientôt une vaine rigueur. Dis-moi ? Connais-tu seulement le Grand Mahomet que tu juges avec tant d'amertume, avec une si téméraire injustice. Tu ne crains pas de le braver, de l'insulter ? Il ne m'appartient plus, hélas ! de reformer ton esprit et borné, ni d'attendrir ton cœur insensible. Mais il convient de t'apprendre que ton seigneur, que ton maître veut toujours jusqu'au bout son moindre désir, et j'ajoute, pour compléter ton plaisir, qu'il n'est d'impossible caprice qu'il ne sache satisfaire à son gré !

Zuléma ne peut l'écouter davantage et, d'une voix étranglée quoique vibrante d'aversion, elle réplique :

— Je n'ai pour dédaigner tes injures et pour combattre ton digne maître, vile esclave que la loi de l'honneur et la force de la vertu ; je vous le montrerai à tous les deux ! Ah ! va-t-en.

— Il n'y a pas que la stupide esclave, ni que la folle captive qui voudrait secouer ses fers aux pieds d'un vainqueur !

— Assez ! assez, et va-t-en, te dis-je ; que faut-il donc faire pour se débarrasser de toi ; pour échapper, mon Dieu ! à la vue d'une si profonde abjection ? Eloigne-toi ! de grâce; femme, va-t-en.

— Tu veux me pousser à bout, contraindre mon maître à user de violence ?

— Va-t-en ! Va-t-en !

— Il t'adore !

— Je le hais, va donc le lui dire, il t'attend !

Et Zélinde alors, le bras tendu vers la porte qui s'entr'ouvre soudain, répond avec une ironie cruelle.

— Il vient, le voilà, belle et vertueuse chrétienne ! mais le voilà, lui-même ! Viens donc, chaste captive, tenir à notre maître ces tendres propos !

Elle se dirige vers la porte faisant mine de se retirer.

Mahomet l'arrête au passage et lui dit :

— Eh ! bien, Zélinde, veut-elle m'écouter ?

— Vous n'êtes pas, puissant émir, pour une semblable captive un suffisant seigneur ! Il faudrait, pour la mériter, que mon noble maître aille d'abord se mesurer avec Rodrigue. Elle permettrait l'espoir si le grand Mahomet atteignait seulement de la tête les pieds de son rival !

— Zélinde !

— Elle l'a dit, peut-être qu'elle vous le répètera, seigneur.

— Mais...

— Croyez-moi plutôt : arrêtez-vous, écrasez-la ; n'allez pas, surtout sur cette fange répandre vos faveurs.

— As-tu fait les suprêmes efforts ?

— Mieux que cela ! Mais son cœur pour vous est rongé par la haine ; elle vous compare à son Rodrigue et vous dédaigne... naturellement.

— Me dédaigner, Zélinde ! moi !... moi ?

— Qui donc ? Après tout, voyez, cherchez, faites vous-même un dernier effort ; si, malgré tout il vous la faut, je souhaite encore à votre flamme inquiète ce misérable succès.

XVII

VAINCU PAR UNE FEMME !

Mahomet le front ridé, l'œil en feu, en proie à une violente fureur, s'avance et marche longtemps d'un pas saccadé ; il s'arrête enfin devant la captive.

Zuléma, assise dans le fauteuil d'Alvarez, ne daigne pas se déranger à son approche.

Cependant, à la vue de cet homme dont les barbares exploits l'avaient épouvantée si souvent, elle sent battre son cœur et une subite épouvante l'envahit. Ses mains instinctivement se croisent sur sa poitrine, tandis que ses doigts se crispent sur le poignard. Au contact du froid acier, elle se rassure peu à peu, attend la tête renversée contre le dossier du fauteuil en regardant le tyran. Elle remarque les sinistres lueurs de la noire prunelle de l'émir et voit son front se couvrir de plis profonds. Mais elle en impose à ses nerfs, elle commande à son cœur, et, malgré une persistante horreur, elle affecte une impassibilité complète.

Mahomet, debout devant elle, la fixait d'un regard farouche ; il s'attendait à la voir trembler et pâlir ; il espérait peut-être qu'elle tomberait à ses pieds, éplorée, repentante : elle ne bougeait pas !

C'est donc là, pensait-il, la femme aimée de Rodrigue, de Rodrigue, mon mortel ennemi ! Tant mieux ! le désespoir frappe

comme le glaive, qu'importe à celui qui tue, comment tombent un rival! Il faut réduire cette femme; et, sous l'effet d'un caprice cruel, accabler l'invincible Rodrigue!

Cela ne lui répugnait pas.

Prenant alors la parole :

— Est-ce vrai, dit-il, tout ce que m'apprend Zélinde ?

– Si ses discours sont cause de cette grande fureur, elle a dit vrai, sans doute ; et je suis bien près de lui savoir gré d'avoir osé traduire exactement toute ma pensée.

— Tu me hais véritablement ?

— De tout mon cœur.

— Et me méprises ?

— Sincèrement.

— Tu rejettes mes vœux ?

— Tous.

— Vas-tu braver ma colère, aussi bien que mon amour ! fille, l'oserais-tu ?

— Parfaitement.

— Ne crains-tu pas un regret tardif ?

— Point ! Je me garde de soupirs superflus comme du déshonneur.

— Mais ce grand déshonneur d'où donc te viendrait-il ?

— De tes vœux, de tes projets, de ta seule présence à mes yeux.

— Ainsi, malheureuse, tu t'imagines, lorsque je ne songe qu'à te soulever jusqu'à moi...

— Qu'en passant par la fange, alors je m'abaisserai vers toi.

— Allah ! Allah ! Fille altière, pour m'insulter ainsi, qui donc penses-tu être ?

— Zuléma !

— Eh ! bien, Zuléma, sais-tu que si un fragile amour ne retenait mon bras ?...

— J'irais, victime d'un infâme, au-devant du trépas !

— Me braver en chaque geste, en toute parole, tremble plutôt.

— Frappe ! c'est plus simple et plus digne de toi.

— Oui, c'en est trop ; je sens que ma patience outrée...

— Oh ! à quoi bon te contraindre ? mais, qu'un manant espagnol est plus fier que toi ! et que, mieux que toi, il soutient et

défend le rang qu'il occupe, l'honneur qui l'inspire toujours.

— Assez! tu le veux...

Il tire son cimeterre à demi, mais aussitôt le laisse avec bruit retomber dans le fourreau.

Il rugit de douleur et se mit à marcher à grands pas, passant la main sur son front baigné de sueurs, soulevant son turban qu'aussitôt il renfonçait sur sa tête. Il s'arrêtait, reprenait sa course furibonde, s'arrêtait encore et se remettait à battre le parquet de son pas lourd, cadencé par une hésitante fureur ; et puis, soudain, il parut se calmer.

Visiblement la résistance de cette femme exaltait ses désirs ; par un jeu, aussi cruel qu'inexplicable, sa passion contrariée, lui faisait trouver aimables, enivrantes même, ces paroles hautaines, qui révélaient le mépris d'une âme irréductible ; et il y trouvait un charme irritant qui le subjuguait et paralysait sa cruauté. Ce n'était pas une femme comme les autres assurément et il la voyait grandir sous ses yeux à mesure qu'elle se raidissait et le bravait davantage.

Il devient de plus en plus maître de lui ; et, déjà caressant, il dit :

— Oh ! je n'en veux pas à ton honneur, vaillante enfant ; et tes jours, que je désire rendre longs, riants et beaux, me sont plus chers que la douce lumière de mes yeux. Mon cœur était troublé, mon âme éperdue : grâce ! pitié ! pardon ! Je t'aime, je t'adore vraiment. Ma vénération, pour toi, est immense comme le vaste océan, elle est profonde comme lui. Est-ce donc un crime d'oser avouer que ton œil noir a blessé mon âme ? Mais alors mon crime est aimable et mérite moins de rigueur : pardonne, pitié ! laisse-toi toucher. Vois : je suis à tes pieds, à genoux ! Dis ; commande plutôt ; que me faut-il faire pour mériter l'oubli de mes offenses ? Par quels travaux arriverai-je à te plaire ? ordonne : rien ne m'arrêtera à la recherche du bonheur.

— Tu vas facilement de l'un à l'autre extrême. Va-t-en : je te méprise !

— Et moi, je t'aime !

— D'une tendresse qui va de l'injure à la menace naturellement. Tu pensais donc que l'épouvante allait me faire céder, sacrifier le devoir, la vertu ! Je te le dis une fois pour toutes : eusses-tu plus de pouvoir que le Calife même, et les richesses

de l'Islam tout entier, que je prendrais encore tes hommages pour un défi outrageant.

— Et voici ce qu'à mon tour j'apprends à la fille d'un traître : Oublieux de ma fierté, oublieux de ta bassesse, de gré ou de force et dès ce soir, je t'instruirai les devoirs de l'hymen ; à ses feux tu connaîtras l'homme dont tu mépriseras la foi peut-être, mais en subissant sa loi.

Maintenant je te laisse, seule, méditer sur mes paroles ; il n'est que temps d'apprécier mes faveurs. Je pars.

— Pars, et sans retour !

XVIII

UN TRAITRE MAL A L'AISE

A peine Mahomet venait-il de quitter la salle des ancêtres que la porte, violemment, se rouvre pour livrer passage à trois hommes.

C'étaient Almanzor, Odila, et l'autre, Zuléma n'osait en croire ses yeux, et pourtant le doute n'était pas possible, l'autre était Alphonse ! Le chevalier apparaissait tête-nue et la poitrine sanglante ; ses mains, ramenées sur le dos, étaient chargées de fers.

Alphonse, en voyant Zuléma, détourne d'elle les yeux.

Odila, qui les observe tous les deux, tremble et, contemplant sa fille, pour la première fois, il se trouble sous son regard limpide

Almanzor impatient, s'adresse à la jeune chrétienne, qu'il ne connaissait pas et lui dit d'un ton brusque, arrogant :

— Holà ! toi : veux-tu bien m'apprendre où se trouve Mahomet ? On dirait qu'un charme le rend invisible à mes yeux. Pourtant, il faut que je sache faire de ces gens...

Qu'as-tu, aimable enfant ! Je te vois trembler et soudain pâlir? Ces Chrétiens te font peur, que je m'en aperçois: rassure-toi. Sans doute, ce chevalier est un fier homme. C'est un lion, mais un lion dans les fers. Quant à l'autre, à ce chacal, contemple l'animal, bien en face, à ton aise : il est lâche autant que perfide, et tu n'as pas dans l'âme assez de dédain pour le répandre sur ce traître infâme, sur ce lugubre assassin.

Zuléma pâlit affreusement.

Semblable à la lionne qu'un trait perfide frappe au flanc d'une blessure profonde, elle se redresse et bondit sous l'insulte jetée à la face de son père ; la tête haute, le bras tendu vers le Sarrasin, elle s'écrie :

— Tigre féroce, impitoyable favori d'une indigne victoire, assez ! assez d'outrages pour le vaincu ! Arrête ! Ose me regarder et répéter encore qu'un lâche, qu'un perfide, qu'un assassin m'a donné le jour.

— Quoi ? qu'est-ce ? Comment m'expliques-tu celà ! Tu m'intéresses vraiment.

— Aussi haut que personne et sans rougir, entends-le bien, je porte la noblesse d'un sang pur, d'une vie sans tâche. Cet homme, sur qui tu fais peser l'insolence du vainqueur et ses brutalités, sur qui tu répands le mépris et appelles mes dédains, ah ! sais-tu, du moins, qui il est ?

— Oui, non, et que cela importe-t-il si j'ai vu ce dont il est capable, ainsi du moins je ne me trompe pas.

— Enfin, le connais-tu ?

— Et toi-même, furie ignorée qui encombres mon chemin et qui me braves ici, dis-moi, toi-même, me connais-tu ?

— Tu as l'air d'un tyran, tu en as l'insolence et, sans doute aussi toute la lâcheté.

— Ah ! cette audace extrême, ce comble d'impudence, dis donc d'où cela te vient-il ?

— Cette hardiesse qui brille en mes yeux et qui t'étonne dans mes paroles, de qui je la tiens ! le devines-tu ?

— Ma foi ce n'est pas ce qui m'intrigue, ni la raison qui m'amène.

— Avant de les insulter pourtant, il faudrait t'inquiéter du passé de tes victimes. Odila a pour lui l'honneur d'une longue vertu ; il est chrétien, il est mon père enfin ; c'est assez pour que je sois fière d'être ce que je suis, espagnole et chrétienne.

La tête haute, déjà pourpre autant que le bouton de rose qui vient de naître sous les tièdes rayons d'un soleil printanier, baignée de pleurs comme d'une rosée embaumée, elle se porte au devant de son père, se jette dans ses bras, enlace son cou, y reste suspendue, et, regardant Almanzor, elle semble le défier d'aller inquiéter son père jusque sur son cœur.

Le traître, tremblant et tout confus, n'ose répondre à ses caresses, ni la serrer dans ses bras.

— Mon père, continue-t-elle, mon pauvre père ! il vous accuse ; vous le voyez, Zuléma n'en croit rien. Je ne peux rien admettre de ce qui puisse vous abaisser, vous amoindrir dans mon cœur. Il est un juste Dieu, père ; oh ! il veillera sur nous.

— Sur toi, ma fille, je l'espère... Il le doit, si la justice a des droits, si l'innocence peut se reposer sur lui.

Almanzor les contemplait avec dédain.

Mahomet lui avait parlé de la jeune chrétienne, de ses vœux, de ses projets.

Ce n'était pas un tiède croyant que l'intrépide Almanzor. Il récitait, soir et matin, les plus beaux textes du Coran et aucun de ceux qui inspirent le mépris de l'infidèle, proclament les mérites de la guerre sainte, ne quittait sa mémoire fidèle.

Tournés vers l'Orient, exactement à l'heure de la prière, il saluait le soleil levant avec les formules sacrées, et quand, le soir, l'astre du jour s'inclinait, éteignait ses feux dans l'onde amère, il l'accompagnait de ses vœux fervents. La haine du Chrétien et de l'Espagnol, que le saint Coran semait, s'était ainsi développée dans son âme vaillante ; cette haine, chez lui, était agissante, vivace à l'excès. Il en ressentait une incessante inquiétude, un trouble saint, une fureur divinement aveugle, comme tout du reste, dans l'Islam ; et cette fureur, servie par un grand courage, n'attendait toujours qu'une occasion pour se produire d'une façon soudaine, implacable et terrible.

En ce moment, le féroce Sarrasin prenait plaisir à confondre la jeune captive, à accabler de mépris la future épouse d'un maître jaloux, qu'il haïssait.

Il fallait en convenir : Mahomet n'avait pour tout mérite que la faveur aveugle d'une naissance illustre et la grâce soupçonneuse d'un Calife craintif, qui honorait volontiers de sa confiance l'inoffensive médiocrité.

Almanzor pouvait-il, à la vue de sa poitrine déchirée par le fer ennemi, de son sang qui coulait, pardonner à ce courtisan de le suivre pas à pas dans le sentier de la guerre, de venir cueillir sous son glaive vainqueur tous lauriers, ne lui laissant que la responsabilité de revers immérités !

Almanzor ignorait la violence faite à la fille du traître, et,

pour se venger des injustices de son maître, il accablait l'innocence des crimes que, malheureuse, elle ignorait.

Après un court silence, après que Zuléma eut quitté les bras de son père, étonnée de n'avoir pas été, même un instant, retenue sur sa poitrine, le Maure lui dit :

— C'est ton père !

— Lui-même !

— Tu t'en fais gloire ?

— Faut-il en rougir ?

— Quelque pudeur ne nuirait point. Si le cœur le mieux doué n'était pas exposé à d'inexplicables défaillances, je m'étonnerais, assurément, de trouver mon maître soupirant à tes pieds.

— Garde-le ton maître, ce n'est point le nôtre.

— Vraiment ! L'habileté chez toi devance les années. Comment donc Mahomet ne s'en aperçoit-il pas ? il doit cependant apprécier peu la fille, connaissant trop le père.

— La haine des Maures honore les Chrétiens. Nous combattons pour notre patrie et nous souffrons l'outrage pour Dieu. Quant à moi, je n'ai pas à rougir autrement que mon père. L'honnêteté nous suffit; elle anoblit autant que la naissance, il me semble, et que la brutalité.

— Brutal ! qui le fut autant qu'Odila ! mais honnête, ton père, quand donc l'a-t-il été ?

— Toujours.

— Il ne t'approuve pas.

— Tu veux l'amoindrir à mes yeux, peine perdue ! il faudrait des preuves et tu ne peux en produire la moindre capable de le flétrir ?

— Oh ! ma fille !... soupire le traître.

— Et toi, continue Almanzor, sur quelles preuves fondes-tu ta fierté et son honneur ?

— Calomnier un père devant sa fille, on conçoit malaisément une pire cruauté, mais on imaginerait sans peine plus d'habileté et plus de grandeur.

— Qu'il se défende ! je l'accuse, veux-tu que je le confonde ?

— Parle ! si l'étonnement, si l'indignation le rendaient muet, je répondrais pour lui.

— Allons-y...

— Ma fille ! supplie le traître ; Zuléma ! ô Zuléma !

— Mon père ?

— Ah ! mon enfant !

— Ne craignez pas, mon père, que j'aille ajouter foi à ce

qu'on peut inventer contre vous. Qui, mieux que moi, a pu te voir partout, toujours, poussé par le seul honneur, restant l'esclave du devoir, un support pour la vertu ! N'ai-je pas cent fois admiré vos mérites constants ? Laissez donc parler cet ennemi. Il me montrera les limites de sa perfidie sans arriver à me convaincre de rien de ce qui pourrait vous diminuer dans mon cœur. Je vous aime, je vous vénère ; vous le savez, et, pour le prouver, vous verrez qu'aucune injure, qu'aucune calomnie ne couvrira mon âme de l'ombre d'un soupçon, n'affaiblira mon amour respectueux. Rassurez-vous ? Dans le danger pressant qui me menace, votre exemple seul doit me soutenir et régler ma conduite... Vous m'avez appris comment il faut, en toute occurence, ne songer qu'au devoir, qu'à l'honneur... Mais quoi ! Vous pleurez ? Je vous en prie, mon père, chassez loin de vous toute vaine alarme. Voulez-vous que ce Sarrasin s'imagine qu'il nous fait peur et que, prenant pour réelles d'apparentes terreurs, il aille se vanter des effets d'un langage qui ne m'en impose pas ? Père, étant sans crainte pour vous, soyez aussi sans inquiétude pour moi.

— Ah ! pauvre fille !

— Ne pleurez pas, vous dis-je ; du moins ne pleurez pas sur moi ! Je ne tremble pas ; voyez : je n'ai nulle crainte, J'ai confiance, au contraire. Vous demandez en qui, en quoi ? je ne sais trop ; si l'innocence ne pouvait espérer, pour qui donc serait l'espérance ?

— De mieux en mieux, ricana Almanzor ; pour le quart d'heure ils sont innocents !

— C'est moi, ma fille, poursuit le traître, c'est moi qui ai élevé les obstables qui entravent ton bonheur !

— Je sais ce que je vous dois : la vie, l'honneur, l'aimable vertu et par dessus tout, la parole de Rodrigue !

— Hélas ! ma fille.

— Vous en doutez, mon père ; cependant il m'aime, il me l'a juré ! A votre fidélité revient donc tout l'honneur de l'amour que j'inspire à Rodrigue. Sans vous...

— Sans moi !... Oh ! ne m'en parle pas !

— La joie de mon âme se répand partout et se manifeste ici tout d'abord. Q'importe la fureur de Mahomet et l'insolence des Maures, je suis aimée par l'invincible Rodrigue !

— Tu te trompes, ma fille ; t'aimer ! il ne le peut !

— Il m'aime et pensez-vous que sans l'éclat de vos vertus, Rodrigue aurait distingué, dans l'ombre et la roture, la timide Zuléma? Pensez-vous que cette nuit même il m'eût donné sa parole et promis le bonheur ?

— Que dis-tu ?

— La vérité. Mais, pourquoi ce grand étonnement, cette incrédulité ?

Alphonse avait écouté jusque-là dans un morne silence.

— Zuléma, interrompt enfin le chevalier, est-ce vrai ce que tu dis-là ?

— Je le jure, seigneur.

— Odila ! Odila ! rugit alors le prisonnier, en proie à une subite et profonde émotion, Odila me rendras-tu l'amitié, le bonheur, la liberté !

— Grâce, seigneur, gémit le traître... Non, Zuléma, Rodrigue ne t'aime plus, il ne peut plus t'aimer, il sait tout... il sait trop... Ah ! tous, maintenant, pourront me maudire ! Il faut rougir et trembler, et je mérite mon misérable sort ! Mais toi ! O Zuléma, Zuléma, mon enfant, que vas-tu devenir ! J'avais cru élever l'édifice de ta gloire, et voici le vent, l'orage ! Tout croule en un instant, tout est perdu : aujourd'hui l'illusion, l'espérance, l'honneur, et demain, hélas ! ta liberté et ta vertu !... Pardonne-moi, ma fille !

Et il éclate en sanglots.

— Que ce discours m'étonne et m'épouvante, reprend l'enfant toute déconcertée, que craignez-vous donc ? Que savez-vous que j'ignore ? Quels malheurs secrets venez-vous d'entrevoir ? En est-il qui vous pressent ? Oh ! je veux, je vais, à vos côtés partager toutes les douleurs ! Pourtant l'horizon est-il déjà à ce point couvert par l'orage qu'il faille déjà renoncer à tout, ne garder la moindre espérance ? Rodrigue veille, il viendra, je le sais ; il est là, je le sens

— Sa présence, je dois la craindre plus que la mort ! Comment soutenir son regard, entendre ses reproches ? Toutefois, je le sais, il vient, il viendra, ma fille... mais je ne le verrai pas.

Puis se tournant vers le chevalier.

— Alphonse, mon maître infortuné, quels aveux j'aurais à vous faire... Ah ! ciel, exauce le plus triste de mes vœux : la vie ne m'est plus qu'un fardeau ; vienne donc ma dernière heure, et que mon dernier soupir repousse vers l'enfer tout le mal que j'ai

fait ! Frappe-moi ! cieux, êtes-vous impuissants ? Ma tête est assez coupable ! frappez-la, mon Dieu ! j'attend !

— Oh mon père !

— Hélas !

— Odila, dit Alphonse, tu m'as donc trompé, vendu, trahi, toujours !

— Grâce, fait le traître, grâce pour elle ! Pour moi, il ne faut plus de pitié.

— Infâme ! quel affreux doute font naître en mon âme tes discours, tes craintes et tous ces aveux ! Pauvre Isabelle ! ô généreux Rodrigue ! Serais-je, moi, à ce point coupable ? Hélas ! je vais mourir, et, quoique innocent, je le vois enfin, juste Dieu, je l'ai trop mérité !

— Seigneur ! intervient Zuléma.

— Laisse-moi, digne fille d'un monstre odieux !

Almanzor avait la fierté, la brutalité d'un conquérant ; mais le fond de son âme était noble et franc, nullement dépourvu de bonté. Quant il vit l'effroyable effet produit par les paroles d'Alphonse sur la sensible Zuléma ; quand il la vit, défaillante, s'affaiser sous l'insulte comme le roseau sous le souffle de l'aquilon, il fut pris de pitié pour elle, et, dès lors, il fut accessible à ses charmes et à sa douleur, à son hardi et tendre langage. Il lui fallait déjà résister à l'émotion qui l'envahissait ; et il murmurait avec une sorte d'humeur complaisante :

— Vais-je, par hasard, gémir avec eux ! Voyons, Almanzor, debout et ferme avec cela ! ce sont des chiens et point des meilleurs ! Un croyant aurait-il donc pitié de chiens ! Par Allah ! Mais comment donc ces larmes sont-elles arrivées à mes yeux !... Voilà Mahomet. Qu'il s'en tire ; après tout, cela le regarde bien plus que moi.

— Almanzor ! exclame Mahomet en approchant.

— Glorieux seigneur ? répond le guerrier.

— Tu me cherches, me dit-on ?

— Je désespérais déjà de vous rencontrer. Voyez cet homme : c'est Alphonse lui-même. Que voulez-vous en faire ? Vous avez dit : qu'il périsse et tous les chiens d'Espagne avec lui. C'était une boutade, sans doute, et j'attends que cet ordre me soit renouvelé.

— Tu discutes mes ordres et te dispenses ainsi de m'obéir ? Prends garde, Almanzor. N'oublie pas que, bon ou mauvais, tout ordre venant de moi est toujours un ordre sacré. Qu'il

meure, ai-je dit. Je m'étonne qu'Almanzor mette à me céder de pareilles lenteurs !

— Tout est prêt, seigneur : le bûcher et le poteau ; commandez et j'emmène la victime.

— Sur l'heure !

— Faut-il à Alphonse innocent joindre le traître Odila ?

— J'ai décidé qu'il fût libre ! voilà mon bon plaisir.

— J'ose insister ; excusez-moi, seigneur ; depuis que vous avez usé envers cet infâme d'une extrême indulgence...

— Eh ! bien, depuis lors a-t-il démérité ?

— Seigneur, il vient d'acquérir à l'honneur du bûcher des droits tout nouveaux.

— Ah !

— C'est un traître, un assassin.

— Je le sais.

— Il nous trahit.

— J'en doute.

— Il nous livre à Rodrigue.

— Comment ?

— Il s'est vanté lui-même, et devant moi, d'avoir renseigné Rodrigue, de l'avoir appelé contre nous.

— Les preuves.

— Ses aveux pourraient me dispenser de les fournir ; et puis, suis-je l'accusé ? Faut-il me défendre au lieu de vous servir ? vous voulez des preuves, seigneur, écoutez : Comme vous me quittiez pour accompagner Zélinde, je continuais d'observer Odila ; c'était assez à mes yeux pour soupçonner son zèle que sa fille fut la maîtresse de Rodrigue.

— Et cela même m'importe peu.

— Excusez ma franchise ! cela n'en est pas plus rassurant. A vrai dire, en nous livrant ce château, Odila s'est joué de nous. Était-il dévoué à votre personne, sincère dans ses paroles, quand il venait nous parler de sa haine mortelle, de vengeance à tirer d'un maître dédaigneux, alors que ce maître détesté n'était que l'époux destiné à sa fille ! Il nous trompait, seigneur ; il nous tendait un piège grossier ; nous y voilà ; vous convient-il d'en sortir ? Inutile de fermer les yeux, de se faire une illusion : nous sommes acculés, assiégés, et déjà, grâce à ce traître, prisonniers de Rodrigue.

— Je suis libre, par Allah ! et je le prouverai bien.

— Hélas ! cela même ne vous est plus permis ; sur qui vous venger sinon sur l'homme désarmé que j'amène, ou sur le traître qui nous a vendus ? Pour le reste, impossible de tenir en ces lieux; et puis comment les abandonner? Libre, vous l'êtes encore, seigneur, dans les limites de ce château, mais demain ?...

— Demain ?

— Préparons-nous aux derniers sacrifices, aux suprêmes efforts ; le premier devoir à remplir est de supprimer les traîtres, et celui-ci tout d'abord ; puis, on pourra examiner comment il convient à des braves de mourir.

— Almanzor, je ne doute pas de ta sincérité : mais l'infortune, qui te trouble visiblement, te suggère des idées injustes et sombres. Odila est un serviteur dont je dois apprécier les services ; il m'a aidé, il m'est fidèle, et puis j'aime sa fille. Ceci excusera ma bonté.

— Qu'Allah vous approuve, qu'il vous garde surtout des craintes, des soupçons dont je ne puis me défendre ? Et vous-même, comprenez-vous pourquoi Odila communiquait avec l'assaillant et lui envoyait ses confidences en des lettres qu'il attachait à des javelots ? A ce sujet, seigneur, vous pourriez l'interroger.

— Des lettres, dis-tu ?...

— J'ai vu la manœuvre, mais trop tard pour la prévenir.

— Enfin, qu'a-t-il fait exactement ?

— J'ai dit, seigneur, que vous veniez de me quitter. Inquiet, voulant observer l'ennemi du dehors et celui du dedans, je fis le tour des remparts sans perdre de vue le traitre Odila. Il se tenait dans un coin obscur, dissimulé derrière une tourelle et regardait la plaine. Je suivis des yeux son propre regard et, au pied de la colline, je distinguai un parti ennemi qui approchait des remparts pour en étudier les abords et les défenseurs. Soudain, je vis cet homme s'approcher d'une meurtrière, se pencher et, à l'instant même, je l'entendis pousser un cri perçant.

Je m'élance sur lui. Il se hâte, me prévient et, poussant un cri encore plus pressant pour attirer l'ennemi, il jette un javelot. Je m'empare de l'homme ; loin de trembler, il ne fait que sourire; je l'interroge, et lui, tendant la main vers la plaine, me désigne un jeune infidèle, presque un enfant, qui se détache d'un groupe de Chrétiens, et vient, sous la pluie de traits qu'on lui lance, ramasser le dard perfide et la lettre qui y restait suspendue ; les gens de Rodrigue se retirèrent aussitôt.

Voilà pourquoi j'amène cet homme en même temps qu'Alphonse. Je trouve qu'on peut sans mal faire les sacrifier tous les deux.

— Votre témoignage est précieux, Almanzor, il me plaît surtout.

Puis, se tournant vers la jeune chrétienne :

— Zuléma, dit-il, tu viens d'entendre l'accusation et ton père ne s'excuse pas. Eh ! bien, noble fille d'un traître confondu, viendras-tu me redire, et l'honneur de ta naissance, et l'orgueil que ce père t'inspire. Le voilà le beau fondement de ta prude pudeur. On n'admettra pas qu'une onde pure puisse sortir des flots fangeux d'une source troublée. Depuis quand le chevreau dans la Castille ne ressemblerait-il plus à la chèvre qui l'a nourri ? et comment une fille ne serait-elle pas l'image fidèle du vertueux père qu'elle imite et défend ? Je connais Odila ; je te comprends toi-même. Viens maintenant m'insulter ; ose encore me repousser, et, menaçante, me dire qu'en m'abaissant jusqu'à toi, je veux qu'à travers la fange tu descendes vers moi ! Qui descendrait de nous deux, et qui devrait céder de bon cœur ? Regarde-toi et contemple cet honorable mortel, et ce front ténébreux, et cette tête penchée ! admire la cause de ta noble fierté, et va puiser en ses exemples l'amour de la vertu ! Conviens plutôt que rien en lui ne doit plus te contraindre et qu'il ne te revient pas, à mes pieds, de rougir sous ses yeux !

— Accuse, insulte mon père ! la force aveugle te permet d'opprimer l'innocence et le bon droit. Mais, malgré ce qu'un Maure puisse inventer et ose soutenir, quel que soit le fiel qu'il répande et quelque sanglants que soient ses outrages, jamais on ne verra le doute en moi se joindre à ces tristes injures. Prisonnier en ces murs, si mon père te trompe, dépasse-t-il le droit de défense que le vaincu n'abdique jamais ? Quand on lutte pour sa foi et pour sa patrie, chacun, comme il le peut, surprend son adversaire, l'attire, l'égare, et l'accable sans forfaire ; c'est alors la ruse qui sert un vertueux courroux. Si donc, Odila, fidèle à ses frères, à l'Espagne, te cause des soucis même dans les fers, quel mal y trouves-tu ?

— N'orne pas ton père, pour t'en prévaloir, d'une vertu qu'il n'a pas. S'il faut parler net, je le puis ; Odila est un perfide ; en voici les preuves : Il briguait pour toi la main d'Alphonse ou celle de Rodrigue. En dépit de ses vœux, Alphonse choisit Isabelle ; quant à Rodrigue, toujours insensible, il sem-

blait ne voir dans l'amour qu'un piège honteux. Et toi, paraît-il, tu aimais ce beau chevalier, tu pâlissais dans les larmes et mourais d'ennui.

Odila s'en aperçut et jura de te venger de ces dédains.

Puis Mahomet, lentement, froidement, avec un plaisir cruel, dévoile l'intrigue infâme qui coûta tant de sang et de larmes.

Quand l'émir cesse d'accuser le traître, Alphonse se tournant vers l'intendant infidèle :

— Voilà donc, lui dit-il, les fruits de mes bienfaits ! Vil ingrat, âme basse et damnée, c'est donc par ta lâcheté qu'Isabelle est perdue pour moi ! Mes yeux s'ouvrent enfin... O triste vérité ! aveuglement coupable, je vais, je dois tout expier aujourd'hui ! Le supplice m'attend et j'y vais sans regret, car il ne me resterait plus qu'à dérober mon front à la honte et mon cœur à la vie. Je veux mourir; cependant, avant de tomber sous les coups du vainqueur, et loin de Rodrigue ; avant de descendre dans le tombeau, Odila, puissé-je devant moi te voir périr ! Que l'enfer te dévore sous mes yeux qui vont s'éteindre, et que la vue de tes tourments adoucisse les horreurs de ma propre agonie : puisse, hélas ! notre malheur commun consoler nos malheureuses victimes !

— Assez ! seigneur, assez, supplie l'infortunée jeune fille ; assez je vous en conjure ! Le ciel n'a que trop de menaces pour nous tous, pourquoi chercher, par ces imprécations, à exciter encore son courroux ? Qu'il daigne plutôt n'écouter que mes vœux. Si le sang versé appelle du sang, si l'expiation rachète le crime, eh ! bien, je m'en vais au-devant d'elle, je m'offre à tous les coups. Toujours l'innocent eut le droit de satisfaire pour le coupable ; de tout temps un sang pur a coulé sur tous les autels. Je suis innocente, je puis donc porter la tête au pied du bourreau. Ah ! que le ciel me frappe sans pitié et que la tempête, déchaînée sur nous tous, fasse de moi sa dernière victime.

Mahomet qui l'écoutait lui dit alors :

— Si le ciel n'écoute pas ta prière, si Allah persiste dans sa vengeance, offre-moi ton sacrifice, écoute mes vœux ; puis demande-moi ce qui te plaît, et tu verras si ton époux saura combler tes souhaits aussi bien que les cieux !

Et se tournant vers Almanzor :

A suivre ARTHUR SAVAÈTE.

HORS DE FRANCE

I. Catholiques et Socialistes Belges. — II. Un gros échec du Socialisme d'état en Suisse.

Nous jetterons aujourd'hui un regard sur quelques faits sociaux qui viennent de se passer autour de nous, et tout naturellement, nous commencerons notre excursion par un pays voisin avec lequel nous avons de plus fréquentes relations qu'avec aucun autre. De frontières naturelles, il n'y en a point ; un grand nombre de ses habitants parlent la même langue que nous. Bien que, d'un caractère très tranché, il n'ait jamais accepté l'influence française de parti-pris, il n'en ressent pas moins le contrecoup de tous les mouvements d'opinion qui se dessinent parmi nous. C'est de la Belgique que nous voulons parler.

I

CATHOLIQUES ET SOCIALISTES BELGES

Les préoccupations sociales se sont peut-être éveillées plus tard parmi les catholiques belges que parmi nos compatriotes. Déjà en France, le grand génie de Le Play avait éveillé par ses monographies, chefs-d'œuvre d'analyse et d'observation, l'attention sur la situation défavorable à laquelle étaient condamnées, au point de vue matériel, et encore plus au point de vue moral, les familles ouvrières, par suite des exigences de l'industrie moderne. Elle entasse, sur un territoire restreint, une population considérable. Or celle-ci, vivant exclusivement du salaire, est soumise à toutes les crises industrielles et commerciales, et les erreurs répandues à la fin du siècle dernier ont émancipé les patrons des obligations morales qui jadis pesaient sur eux.

Beaucoup de gens aujourd'hui, fort échauffés pour les intérêts populaires, s'imaginent avoir découvert les premiers la question ouvrière ; il y a longtemps que ce profond penseur l'a

signalée comme une de celles qui jetteraient un jour ou l'autre une grande perturbation dans les états modernes, et surtout à cause des idées fausses répandues par les gens de bien auxquels elle inspire quelques soucis. Ce sont les événements de 1886 qui ont montré aux catholiques belges la nécessité de tourner leurs efforts de ce côté. Certes, la charité catholique avait multiplié, là comme ailleurs, ses œuvres bienfaisantes, mais les patrons semblaient imbus des vieilles théories de l'économie politique, en même temps que leurs ouvriers, malgré l'esprit d'initiative des vieilles provinces flamandes et wallonnes, se montraient singulièrement inhabiles à manier l'arme de l'association. Cette année donc, sous le coup de l'émotion qu'avaient causée les les grèves des verriers, les incidents violents auxquels elle avait donné lieu, le premier congrès de Liège se tint avec le concours de toutes les notabilités du pays catholique et aussi d'un grand nombre d'étrangers, sous la présidence de Mgr Doutreloux, évêque de Liège, entouré de plusieurs prélats.

L'année suivante, un second eut encore lieu, puis un autre trois ans après, en 1890. Nous assistâmes à ces deux derniers. Le premier surtout nous a laissé une impression qui ne s'effacera pas de notre esprit : il était beau de voir une assemblée de catholiques éminents, unis tout entiers dans une même pensée de dévouement aux familles ouvrières, reconnaissant les erreurs que beaucoup d'entre eux avaient commises de bonne foi, prêts à tout pour rendre à la classe ouvrière les biens qu'elle n'avait pas partout complètement perdus, mais qui avaient été, dans certains centres surtout, gravement compromis : la sécurité du pain quotidien , la stabilité du foyer , le respect de la loi morale. Sans doute, quelques légères divergences perçaient çà et là ; si l'on est toujours le jacobin de quelqu'un, il y a non moins fatalement dans une assemblée une gauche et une droite. Mais au moins ces divergences n'entamaient pas l'union, elle restait intacte ; chacun comprenait alors la nécessité de faire appel à toutes les forces pour guérir les maux qui s'étaient brusquement dévoilés.

Toutefois avec l'esprit l'initiative dont ils ont donné tant de preuves au cours de l'histoire, nos voisins se gardaient bien de compter sur l'intervention de l'Etat comme sur une providence infaillible ; ils mesuraient strictement sa portion en lui donnant, conformément à l'expérience, des fonctions dont l'initiative

privée ne pouvait pas se charger, et c'était surtout dans l'effort intelligemment dirigé des patrons, dans l'extension nécessaire de la liberté d'association, dans la diffusion des idées religieuses qu'ils voyaient le salut.

Trois ans après, au congrès de 1890, nous trouvions la situation modifiée ; les divergences s'accentuaient, des esprits extrêmes tenaient des discours véhéments, soutenaient des théories aventureuses, rêvaient une transformation complète de toute la société, et comme s'ils avaient des yeux pour ne pas comprendre l'histoire, ils s'en reposaient sur l'Etat du soin de réaliser leurs rêves : désormais le parti catholique était divisé. Deux écoles ou plutôt deux groupes se fractionnant chacun en plusieurs nuances, sont en présence et ceux qui ont amené cette fatale scission ont encouru une lourde responsabilité.

A la tête d'un de ces groupes, de celui auquel l'on pourrait donner le nom de socialiste chrétien, ou tout au moins d'ultra démocratique, si ces deux mots ne hurlaient pas de se rencontrer ensemble, se trouve un homme éminent, M. l'abbé Potier.

Il réunit à la fois les qualités de l'orateur et de l'écrivain ; l'ardeur, la passion qui l'animent, il sait les communiquer à son auditoire. D'abord condamné à rester un peu dans l'ombre, puisqu'il n'avait aucun organe à sa disposition, il a créé un journal : *Le bien du Peuple*, qui lui a donné une plus grande notoriété, et aujourd'hui il mène le combat avec une fougue qui ne s'effraie d'aucun obstacle, d'aucun adversaire et aussi malheureusement avec un oubli complet de la réalité des faits, comme de l'expérience. Il nous en coûte de le dire d'un homme aussi éminent avec lequel nous regrettons de n'avoir eu que des rapports trop rares, et que la Providence a traité en enfant gâté, il nous rappelle nos révolutionnaires français, les sincères, bien entendu s'imaginant, avec des mots, avec des descriptions enflammées des misères populaires, ramener la paix sociale et réaliser les réformes nécessaires. Ceux qui se laissent entraîner par un tel aveuglement ont vraiment un bandeau sur les yeux ; il est certes très séduisant d'entendre les applaudissements accueillir vos chaleureuses paroles, de se battre avec le courage chevaleresque du noble hidalgo de la Manche à tout propos et contre tout venant, mais, ce n'est pas ainsi que les sociétés se mènent, ce n'est pas ainsi qu'elles évitent les écueils et que dans des jours difficiles le bien s'ac-

complit. Nous autres, français, nous ne le savons trop que depuis un siècle.

Aucune action publique ne saurait se passer de l'esprit de mesure, si elle veut être efficace ; les questions sociales, nous ne saurions trop le redire, sont diverses et complexes. La prospérité d'une société ne résulte pas de la prépondérance d'un seul élément ; il n'y a pas dans un Etat que les classes populaires, et ceux qui ne voient qu'elles tombent dans une erreur aussi profonde que les esprits obstinés refusant de comprendre leurs légitimes revendications. De plus un tel langage enflamme les espérances des esprits simples dans les oreilles desquelles il tombe, et inconsciemment l'on se fait le complice des socialistes qui retrouvent dans la bouche des catholiques, c'est-à-dire des hommes les plus éloignés d'eux, quelques-uns des propos par lesquels ils ont eu l'art d'engluer les masses.

Nous ne saurions passer en revue toutes les propositions de ce groupe exalté ; quelques-unes ont paru fort extraordinaires et malheureusement encore une fois nous retrouvons là les traces de ce fâcheux esprit théorique dont nous souffrons tant en France, puisque c'est avec des théories que l'on a détruit tous les supports d'une société : familles, provinces, libertés locales, liberté de l'Eglise, stabilité du Gouvernement.

Bien entendu de telles doctrines ont suscité une vive émotion et de non moins vives résistances, quelques-unes peut-être de personnes heureuses de trouver un prétexte pour condamner tout le mouvement social, même légitime, ce mot seul troublant leur quiétude dorée ; mais d'autres proviennent de catholiques amis du peuple, aussi sincères que ceux qui se donnent une popularité facile par l'exaltation de ses droits, par des flatteries dont la démocratie se montre toujours aussi avide depuis que le monde existe. De là, une division déplorable, une scission complète, l'arrêt, la déviation d'un mouvement qui semblait donner de si belles promesses, une guerre à outrance entre les catholiques belges.

Monseigneur Doutreloux évêque de Liège, a cru nécessaire d'intervenir. Son ardente piété, ses vertus, son intelligence, l'initiative dont il a fait preuve lors la réunion du premier de ces congrès l'ont investi d'une haute autorité morale dans son vaste diocèse. C'est un évêque, et ce mot dit tout. Les plaintes qu'il recevait des catholiques ne lui permettaient pas de garder d'illusion

sur les tristes résultats de cette campagne faite avec trop peu de mesure, et il a donc écrit à son clergé une lettre qui dans sa pensée devait ramener la paix si compromise depuis quelque temps.

Au sujet des associations professionnelles, il reconnaît l'avantage des associations mixtes, comprenant à la fois les ouvriers et les patrons, mais si d'invincibles méfiances, de fâcheuses préventions ou toute autre cause en rendent la création impossible, il ne faut pas hésiter à créer des associations d'ouvriers seulement.

Le vénéré prélat recommande encore comme une institution appelée à rendre de grands services dans les industries de quelque importance les conseils d'arbitrage, composés de membres nommés moitié par les patrons, moitié par les ouvriers, bien qu'ils ne puissent être établis sur la base religieuse.

Au sujet de la conduite à tenir et des discussions si vives qui se sont élevées entre catholiques, Mgr de Liège écrit les lignes suivantes :

« C'est sur cette base de l'action et des faits que l'union doit se réaliser : que ceux qui, guidés par un sentiment de prudence, ont cru qu'il suffisait de maintenir, de développer et de propager nos œuvres anciennes, qui ont rendu et sont appelées à rendre encore tant de précieux services à la cause religieuse et à la cause sociale, ajoutent à leur action ce qui pourrait lui manquer pour atteindre plus complètement tous les besoins actuels de l'ouvrier ; qu'ils étendent aussi leur sympathie et leur protection aux autres œuvres ouvrières chrétiennes qui se sont inspirées de préférence de l'organisation professionnelle.

« Si on veut avoir une règle sûre pour apprécier ce que l'on doit aux ouvriers et la manière de le leur proposer, comme aussi pour apprécier la mesure ou l'excès, la prudence ou l'imprudence dans les écrits et dans les discours de ceux que l'on veut juger, qu'on observe ce que le Saint-Père a dit et comment il l'a dit. »

Il serait assurément téméraire de taxer la reproduction de ses paroles de langage excessif ou excitateur de mauvaises passions; mais d'autre part ce serait s'écarter de la sagesse que de répéter à chaque instant aux ouvriers les expressions énergiques par lesquelles le Saint-Père a dû stigmatiser certains abus ; ce serait s'écarter de la vérité que de généraliser ce qui dans la pensée du Pape ne doit pas être généralisé, ou de restreindre ce qui a une portée générale ; de présenter comme des droits rigoureux ce

qu'il ne réclame que de l'équité ou de la charité, ou de transformer en devoir de charité ce qui est un devoir de justice ; ce serait commettre une faute du même genre si, en parlant aux ouvriers de leurs droits, on ne leur parlait pas aussi de leurs devoirs ; si on leur montrait exclusivement ce qui est défectueux dans leur condition, sans attirer aussi leur attention sur ce qui a déjà été fait pour l'amélioration de leur sort ; par exemple, si on leur laissait ignorer que chez certains patrons des institutions bienfaisantes modifient ce qui chez d'autres peut laisser à désirer ; si, en traitant des lois à faire encore en faveur des ouvriers, on ne parlait pas des lois déjà faites et du désir évident de nos Chambres législatives d'avancer encore dans cette voie.

On peut animer les ouvriers à rechercher les moyens d'améliorer leur condition ; mais il faut le faire de façon qu'ils poursuivent leurs revendications avec calme, dans l'ordre et la paix, ne se dissimulant pas les difficultés que les patrons ont à vaincre, difficultés inhérentes aux modifications à introduire, difficultés résultant de la situation des affaires, etc. Eclairons, instruisons, dirigeons nos ouvriers, aidons-les de notre mieux à obtenir les améliorations légitimes et possibles de leur sort ; mais tenons un compte non moins dévoué et non moins charitable des intérêts légitimes et des difficultés des patrons. »

Toutefois, Mgr Doutreloux estime qu'il ne faut pas seulement entretenir les ouvriers de leurs devoirs, mais aussi de leurs droits.

Une autre question s'imposait à son attention, c'était celle des rapports avec les socialistes. Une fraction extrême du groupe dont nous parlions plus haut, fraction violente, emportée, poursuivant de ses invectives tous les catholiques qui refusent de les suivre dans ses dangereux écarts, les traitant en ennemis, n'hésitait pas à préconiser hautement l'alliance avec ceux-ci.

Cela en dit long sur leur inintelligence politique, sur l'accès du vertige auquel ils sont en proie. Dans une réunion de la Ligue démocratique, qui s'est tenue l'année dernière, il a fallu toute l'autorité de M. Helleputte, un des membres les plus distingués du parti catholique, pour empêcher qu'une alliance de ce genre ne fût votée. Un journal de la région de Liège n'y met pas tant de façons ; il salue ces adversaires de l'idée religieuse contre les doctrines desquels l'Eglise prononce une condamnation formelle comme des alliés.

« Un autre principe de prudence chrétienne qu'ils ont pratiquée et que nous devons pratiquer à leur suite, écrit Mgr Doutreloux, c'est d'observer vis-à-vis des ennemis de Dieu, de la religion et de la société, le « NE AVE EIS DIXERITIS » de saint Jean : pas de compromission, pas d'alliance avec les socialistes; s'ils poursuivent certains biens légitimes, ce n'est certes pas pour nous une raison de nous abstenir de les poursuivre aussi; mais laissons-les agir de leur côté et agissons du nôtre.

« Nos ouvriers ne pourraient que perdre à leur contact : l'horreur qu'ils doivent avoir des erreurs socialistes ne pourrait que s'amoindrir, les mobiles de leur action et le choix des moyens ne pourraient que s'altérer dans cette alliance. »

Tel est l'esprit de cette belle lettre épiscopale. Puisse-t-elle rétablir entre les catholiques une union nécessaire et malheureusement troublée ! Nous le souhaitons plus que nous ne l'espérons.

Dans cette lettre, comme nous venons de le voir plus haut, Mgr Doutreloux traite du langage qui doit être tenu aux ouvriers.

Faut-il leur parler sans cesse de leurs devoirs ou au contraire les entretenir de leurs droits ? Celui qui se concentrerait sur le premier sujet courrait le risque de tourner au sermon, et un tel langage convient peut-être plus à des ecclésiastiques. Mais des orateurs laïques doivent montrer à des auditoires populaires le rôle nécessaire du patron la part qui lui revient, la chimère d'une organisation sociale qui prétendrait supprimer un des éléments essentiels du travail. Qu'en même temps ils mettent sous leurs yeux leurs droits, cela est bien, mais les orateurs qui abordent ce dernier sujet, sont peu à peu entraînés à n'y ajouter aucun correctif. Les applaudissements grisent encore plus que l'alcool, facilement ils tournent la tête, et aussi des membres du groupe avancé sont-ils arrivés, sous le coup d'un entraînement qui leur ôtait la pleine possession d'eux-mêmes, à tenir un véritable langage de guerre civile ; ils provoquent les masses ouvrières contre les patrons et englobent toute une classe dans les reproches que méritent quelques-uns, procédé aussi faux que celui qui assimilerait tous les ouvriers aux types de *l'Assommoir*. Une lourde responsabilité encore une fois pèse sur les hommes qui, dans une folle pensée de popularité, se laissent aller à ces coupables excès de langage, c'est une tactique détestable. Si les patrons sont les premiers victimes de la guerre, les

ouvriers le sont encore plus ; car la plus sûre conséquence des troubles, c'est l'arrêt du travail.

A notre sens le premier devoir vis-à-vis des ouvriers est de les entretenir des questions sur lesquelles ils peuvent avoir par leur propre initiative une action directe et bienfaisante.

Par exemple des sociétés coopératives de consommation qui les émanciperont de la domination souvent pesante du petit commerce ; de l'alcoolisme, dont les ravages s'étendent chaque jour ; des sociétés de secours mutuels si fécondes pour adoucir les misères du chômage, des sociétés d'épargne, et surtout qu'ils revendiquent énergiquement la liberté d'association, qu'ils demandent la faculté pour les syndicats de posséder des immeubles. Tel est là le vrai terrain sur lequel doivent se placer les hommes qui ont quelque souci de l'amélioration morale et matérielle des familles ouvrières. Les Trade-Unions anglaises nous attestent les bienfaits de cette tactique et ce n'est pas par de grandes théories, par des excitations à la guerre qu'elles sont parvenues à ce résultat. Comptant sur eux seuls, leurs chefs ont dirigé leur action avec autant d'énergie que de sens pratique. Voilà un exemple qui se recommande à tous ceux qui se proposent d'entretenir des auditoires populaires. Mais qu'ils n'aillent pas emprunter aux politiciens, aux agitateurs de profession vivant de la guerre sociale leurs pires procédés.

Le parti socialiste belge continue sa campagne. Dans le dernier congrès qu'il a tenu à la maison du peuple à Bruxelles à la fin de l'année 1893, il a élaboré un programme, et l'article 2 de la déclaration de principe spécifie que « le droit à la jouissance des richesses en général et spécialement des moyens de production par des groupes ou des individus ne peut avoir d'autre but que l'utilité sociale » phrase vague, susceptible de nombreuses interprétations et qui éveille les idées les plus diverses.

Le congrès a successivement abordé les mesures générales, le terrain agricole et enfin un programme communal. Nous remarquons parmi les nombreuses mesures qu'il préconise au point de vue général :

Création d'un ministère du travail;

Préférence, à conditions égales, des sociétés coopératives aux patrons dans les adjudications publiques ;

Subsides des pouvoirs publics aux coopératives de consomma-

tion étant sociétés de secours mutuels, sans que ces sociétés soient placées sous le contrôle de l'Etat.

Il a encore voté l'abolition de toutes les lois restrictives du droit de coalition ; la réglementation du travail industriel, avec minimum de salaire égal pour les deux sexes ; l'inspection du travail, les inspecteurs étant nommés par les électeurs ouvriers des Conseils de l'industrie et du travail ; la réorganisation de ces Conseils et des Conseils de prud'hommes ; la réglementation du travail dans les prisons de manière à supprimer la concurrence au travail libre et à permettre au prisonnier d'amasser un petit pécule.

Imitant la tactique des socialistes français, les belges commencent à tourner leur action du côté des classes agricoles. Plusieurs des mesures qu'ils réclament n'ont pas une très grande portée. Comme leurs confrères de France, sentant le besoin d'être modérés pour rallier les habitants des campagnes, ils font patte de velours. Mais cette modération ne saurait toujours persister et ils nous rappellent quelque peu ces gens de manière douteuse qui, se trouvant dans un salon de bonne compagnie, s'efforcent de se mettre au niveau de la société ; pendant quelque temps, ils se tiennent fort bien, affectent un maintien grave, compassé, jusqu'à ce que, tout-à-coup, l'habitude reprenant le dessus, ils lâchent un gros mot qui trahit leur vieux naturel.

Le gros mot, ici, c'est la proposition suivante, déposée par M. Anseele au nom de la délégation gantoise : « Le taux du fermage sera rétabli dans toute la Belgique au chiffre moyen auquel il s'élevait en 1840. » Ce serait le moyen d'empêcher le propriétaire de profiter de la plus-value. La Commission a encore demandé que les écuries et dépendances de la ferme ne puissent rapporter plus de 3 0/0; que les arbres plantés autour de la ferme, ailleurs que dans les vergers, deviennent la propriété du fermier qui puisse les vendre à son profit.

Le naturel, on le voit, est revenu au galop, en dépit de l'affectation de modération. La proposition relative aux fermages est grosse de complications. Quelle autorité serait chargée de promulguer cette réduction des fermages ? La mesure serait-elle appliquée d'une manière générale, même quand il aurait été démontré que la plus-value résulte de dépenses faites par le propriétaire ? Comment encore calculer avec précision le rendement des écuries ? Faudra-t-il que dans un marché, un éle-

veur refuse un prix, pouvant lui procurer un revenu supérieur au chiffre prohibé ? Qu'entend-on par arbres plantés autour de la ferme ? Pourquoi deviendraient-ils la propriété du fermier ?

Dans le programme communal, nous remarquons l'entretien des enfants par la commune, proposition qui n'est suivie d'aucun commentaire. C'est l'application des maximes de l'antiquité.

Au point de vue politique, la réunion a voté le suffrage universel sans distinction de sexe à tous les degrés. Elle s'est aussi prononcée en faveur de la représentation proportionnelle que la très grande majorité des catholiques a rejetée.

Une des propositions qui reviennent le plus souvent sous la plume des écrivains socialistes, comme dans la bouche de leurs orateurs, c'est le gain effroyable réalisé par les actionnaires des compagnies de mines, la scandaleuse disproportion entre la part de ceux-ci et celle des ouvriers. Or une brochure sur *L'Industrie houillère en Belgique*, parue récemment à Bruxelles sous la signature E. Haveu, donne sur ce point les renseignements les plus précis, et la compétence toute spéciale qu'elle dénote laisse à supposer que l'auteur n'a pas voulu révéler son nom véritable peut-être pour conserver une plus grande liberté d'allures.

Le reproche de surproduction a été souvent lancé contre les compagnies de mines. On les accuse d'avoir ainsi avili le marché. Or, si l'on compare la période décennale 1851-1860 à la période 1881-1890, l'on voit que la production de la Prusse a augmenté de 57 0[0, celle de la France de 218 0[0, celle de l'Angleterre de 161 0[0 et celle de la Belgique de 125 0[0 seulement. Il est facile de concevoir, du reste, que les vieux pays houillers peuvent moins développer leur production que les autres.

Mais l'auteur renverse surtout de fond en comble la légende des bénéfices, et le tableau suivant montre l'augmentation de la part de l'ouvrier par rapport à la valeur produite.

	Part de la valeur produite revenant aux		
	ouvriers.	Frais divers.	Exploitants.
1851-1860.....	51	35	14
1861-1870.....	52	38	10
1871-1880.....	53	38	9
1881-1890.....	55	38	7

Ainsi de période en période, la part du patron exploitant

décroît ; elle se réduit à moitié ; — et la part de l'ouvrier croît, au contraire, d'année en année.

Dans des années exceptionnellement favorables comme 1891, la part de l'exploitant monte à 14 0/0, mais dès l'année suivante, la baisse des prix ramène la part du patron à 6 0/0 et, phénomène caractéristique, alors que la part du patron se réduit de 14 à 6 0/0, celle de l'ouvrier monte de 52 à 56 0 0.

« Ces chiffres montrent que le tantième de l'ouvrier croît en temps de crise, alors que le salaire diminue ainsi que le bénéfice. »

Une statistique précise portant sur quarante années (1845-1885) fait ressortir le bénéfice global des houillères belges pendant cette longue période à un peu moins de 485 millions de francs ; — tandis que le total des salaires distribués aux ouvriers pendant cette même période est d'environ 2 milliards et demi de francs.

Tels sont les chiffres réels, et trop peu connus, car beaucoup de gens, se laissant éblouir par les affirmations réitérées des socialistes, voient dans les mines de houille de véritables mines d'or. Le manifeste adressé aux ouvriers de Charleroi, au moment de la grève de 1890, considérait ce fait comme le justifiant à lui seul. Il dénonçait surtout en termes véhéments le haut cours des actions.

Relevant ces bruyantes affirmations, à propos de l'écart entre la valeur du capital nominal et la valeur actuelle des actions, l'auteur observe encore avec beaucoup de sagacité.

« Une remarque d'ordre général se présente ici. En industrie, il est nombre de Sociétés dont les commencements ont été difficiles. Beaucoup ont sombré, entraînant l'anéantissement du capital et de bonne partie des emprunts ; les autres, sauf quelques-unes, de prospérité immédiate et exceptionnelle, après avoir côtoyé maints écueils sans donner un sou aux actionnaires, sont enfin entrées dans la phase de dividendes de 3 à 15 0/0 du capital, ce qui a relevé au-dessus du pair la valeur naguère chancelante des titres. Dira-t-on que cette plus-value n'est pas légitime ?

Telle est, le plus souvent, l'explication de ces multiples de valeurs nominales, tant en Belgique qu'en France. Au lieu d'élever le capital de l'entreprise, l'actionnaire a sacrifié au développement de celle-ci le bénéfice d'une longue période d'années,

et ce sacrifice s'est d'ordinaire renouvelé aux époques de transformations nécessités par le progrès industriel. Aussi le capital nominal n'est-il fréquemment qu'une fiction. »

Un rapide résumé des grèves qui ont troublé les bassins houillers belges, de 1889 à 1893, et des maigres résultats obtenus par les ouvriers, permet à l'auteur de la remarquable brochure dont nous venons de parler, de démontrer que : « la grève est une arme à deux tranchants, dangereuse à manier », qui prive l'ouvrier des salaires en même temps que le patron des bénéfices, et, en amenant une désorganisation des chantiers et des galeries, entraîne des frais supplémentaires considérables, et prépare souvent une baisse de salaires qu'un travail régulier eût permis d'éviter.

En fait de remède pour éviter les grèves, l'auteur écarte tout d'abord la *nationalisation des mines*, qui n'a empêché ni la grève de 1889, ni celle de 1892 à Saarbrück ; il se montre plutôt favorable au système de l'*échelle mobile*, malgré la défaveur momentanée et sans doute injustifiée de ce système longtemps employé en Angleterre ; son attention se porte surtout sur la *conciliation* et, si besoin est, sur l'arbitrage. Les conseils de l'industrie et du travail n'ont sans doute contribué que dans certains cas à apaiser les conflits ; les conseils de conciliation d'usines (type Mariemont et Bascoup) n'ont pas toujours réussi à écarter les grèves : « Mais il n'est pas d'institutions, et même des meilleures, dit M. Haveu, qui ne comptent que des succès, et leurs échecs aident à leur perfectionnement. »

Comme conclusion, l'auteur se prononce en faveur d'une représentation ouvrière, assez largement organisée pour qu'elle ne puisse être usurpée et qu'elle ne dérive à la dictature.

La simple conciliation lui paraît d'ailleurs beaucoup plus susceptible de succès que l'arbitrage, « moyen délicat dont on ne doit user que lorsque la conciliation est en échec. »

Notre auteur examine ensuite une théorie chère à l'école socialiste : l'idée de la reprise des mines et de leur exploitation par l'État, et celle de la mine aux mineurs.

Il n'est guère opportun et probant d'invoquer l'idée qu'on arriverait par la première mesure à supprimer les grèves : les grèves des mines d'Etat à Saarbrück sont la négation de cet argument.

L'ouvrier mineur, devenu ouvrier de l'État, serait-il plus heureux ? Pourquoi le serait-il, alors que les ouvriers des ate-

liers de l'État (chemins de fer, arsenaux, etc.), sont actuellement, au dire des journaux ouvriers, « des serfs, des esclaves. »

Et si, de l'ouvrier, on passait à l'ingénieur, que constaterait-on ? « Fatalement, l'ingénieur se complairait à diriger bien plus en artiste qu'en industriel, sans se préoccuper grandement des résultats plus ou moins fructueux de l'exploitation, et le prix de revient ne manquerait pas de hausser, au grand profit de la concurrence étrangère ».

Obsédé de plaintes des industriels qui réclameraient tout à la fois un bas prix pour le charbon et pour son transport, « l'État se verrait forcé ou de tenir les salaires fort bas ou de revenir à l'impôt ».

M. Francis Laur avait été pendant longtemps un apôtre déterminé et théorique de la mine aux mineurs ; mais l'expérience a dissipé ses rêveries, et avec une loyauté que n'ont pas eu beaucoup d'auteurs de systèmes désillusionnés, il a reconnu qu'une pareille organisation était absolument impraticable. Les ouvriers n'ont pas su accepter la direction de l'un d'entre eux, et la mine est devenue une véritable pétaudière.

Aussi, revenu des avantages de l'exploitation par l'État, a-t-il dit avec une franchise méritoire, à l'État-contrôle, l'État-sécurité, oui, l'État-propriétaire si peu que ce soit et exploitant, jamais ».

Une étude attentive des faits renverse donc les affirmations des socialistes. De loin elles font illusion. De près, elles s'évanouissent.

II

UN ÉCHEC DU SOCIALISME D'ÉTAT EN SUISSE

Le 4 mars dernier le peuple suisse était appelé à répondre par oui ou par non à la question suivante :

« Voulez-vous accepter l'arrêté fédéral du 20 décembre 1893 tendant à introduire dans la Constitution fédérale un nouvel article ainsi conçu : *La Confédération a le droit de statuer des prescriptions uniformes dans le domaine des métiers.* »

155.590 voix ont répondu non tandis que 134.565 disaient oui, 14 cantons 1/2 l'ont rejeté, 7 cantons 1/2 se sont prononcés pour son adoption.

Un tel vote présente une grande importance. Car la réforme

proposée semblait, à considérer les défenseurs qu'elle avait réunis, sûre du succès. Dans le Conseil fédéral, dans le Conseil des Etats et dans le Conseil national, et c'est-à-dire dans le pouvoir exécutif, dans l'assemblee législative, dans la seconde chambre, elle avait obtenu une majorité considérable. Les journaux influents faisaient campagne pour elle, les associations populaires les plus nombreuses la recommandaient avec non moins de chaleur. Les socialistes bien entendu l'acceptaient, et avec eux marchaient les révolutionnaires de toutes nuances, toujours pressés d'accroître les pouvoirs de la Confédération au détriment de la souveraineté cantonale. Enfin ils avaient la bonne fortune de voir marcher avec eux un député catholique, M. Decurtins, entraînant à sa suite un groupe ouvrier. Ajoutons encore que le peuple avait accepté pareille proposition relative aux fabriques.

Ce scrutin est d'une grande portée ; aussi vaut-il la peine que nous nous y arrêtions. Une constatation intéressante d'abord, c'est celle des cantons qui ont repoussé l'article. Ce sont ceux de Berne, Lucerne, Uri, Schwyz, Unterwald, Bâle-Campagne, les deux Appenzell, Saint-Gall, les Grisons, Argovie, Tessin, Vaud, Valais, Neuchâtel, Genève. Parmi les cantons industriels seuls ceux de Zurich et de Bâle-Ville ont voté pour. Toute la Suisse romande a voté contre. Les cantons catholiques qui forment le premier noyau de la Suisse et qui ont constitué contre la domination des révolutionnaires l'association de Sunderbund, c'est-à-dire Lucerne, Uri, Schwytz, Unterwald, ont tenu à honneur de rester fidèles à leurs vieux principes de liberté cantonale ; ils ont repoussé le projet qui leur semblait une dangereuse machine de guerre.

Le canton de Fribourg s'est, malheureusement pour lui, séparé d'eux; 6.004 suffrages se sont prononcés en faveur de l'article, tandis que 4757 le repoussaient. Il faut ajouter que le chef du gouvernement fribourgois appuyait l'article et qu'il a fait une pression énergique pour obtenir une majorité conforme à ses vœux.

L'histoire nous présente bien des exemples d'aveuglement politique ; mais nous ne croyons pas avoir rencontré une aussi folle aberration, une aussi complète indigence de sens politique que chez le petit groupe de catholiques qui travaillent consciencieusement à fortifier le pouvoir et le gouvernement cen-

tral. Assemblage de nationalités diverses, de cantons n'ayant pas tous la même religion, la Suisse s'est constituée tout naturellement en confédération. Elle a vécu sous cette forme, et c'est grâce à elle qu'elle a pu, au milieu des remaniements de la carte de l'Europe, conserver ses libertés. Vouloir constituer un gouvernement central très fort, s'ingérant de plus en plus dans les affaires publiques et privées, c'est tourner le dos à la tradition, c'est méconnaître la condition fondamentale de la constitution publique du pays,

Mais combien cette faute devient plus grave, plus incompréhensible quand elle est commise par un catholique ? La majorité des cantons appartient à la religion protestante, et c'est parmi les fidèles de cette dernière que le parti radical recrute ses adhérents. Or, tout ce qui est donné à la confédération augmente les pouvoirs des ennemis des catholiques, et plus celle-ci ira en se fortifiant, plus ceux-là seront exposés à perdre les libertés qu'ils ont conservées. Les temps du Sunderbund ne sont pas tellement éloignés de nous que leur enseignement soit effacé de notre mémoire. La majorité révolutionnaire, qui a triomphé alors, n'a pas trouvé de moyen plus sûr pour abattre les catholiques, que de réduire la souveraineté des cantons au bénéfice de la souveraineté fédérale. Aussi comprend-on que les catholiques, jusqu'à ce jour, aient refusé de travailler à élever le pouvoir de leurs pires ennemis.

Il est triste de constater chez l'un d'eux une tactique différente. La masse a refusé de suivre ces nouveautés dangereuses, honneur à son bon sens ! elle a donné là une verte leçon. Il est fort à craindre malheureusement qu'elle ne soit pas comprise. La monomanie du suicide sévit chez certains partis politiques, et ce n'est pas seulement en Suisse que nous les voyons fourbir les armes avec lesquelles ils se sont frappés.

Une des causes qui a certainement amené le rejet de l'article 34 ter, c'est la crainte de voir promulguer une loi multipliant les mesures obligatoires. Quand il s'agissait des fabriques, il n'y avait qu'un nombre déterminé de personnes soumises à ces obligations, la grande industrie offre ensuite un caractère bien tranché. Il n'en est pas de même des métiers : le mot est très élastique. Où commencent-ils ? ou s'arrêtent-ils ! voilà un point qu'il n'est pas facile de préciser d'une manière sûre. Les Suisses ont craint d'être en butte aux investigations des agents du Gou-

vernement, et afin de conserver la liberté de la vie privée qui leur tient justement à cœur, ils ont repoussé cette machine législative, grosse de complications et d'ennuis.

Une autre cause explique encore le vote du 4 mars : c'est un sentiment de fatigue, et il faut le dire aussi, d'agacement contre les demandes des ouvriers. Il semblerait qu'eux seuls existent dans la Société, que celle-ci leur doit tout, et qu'ils n'ont qu'à faire un appel à l'intervention de l'Etat, pour que celui-ci fasse immédiatement passer en lois leurs moindres désirs, ou ce qui est plus vrai, les réclamations des meneurs qui trouvent le moyen de se tailler une popularité et par là de conquérir des sièges électoraux.

Tous ces solides paysans dont nous avons observé le mode d'existence et les fortes qualités dans les cantons d'Uri et de Schwytz, n'ont pas sans cesse les yeux tournés du côté de l'État : ils savent faire eux-mêmes leurs affaires. Charbonnier est maître chez lui, telle est leur devise, qu'ils s'y tiennent, car c'est celle des peuples libres et prospères : compter sur soi-même et ensuite sur Dieu, voilà comment doivent se conduire ceux qui veulent éviter la servitude.

Un autre trait à remarquer dans ce scrutin, c'est la diminution du nombre des votants. Jadis, les scrutins comprenaient près de 400,000 électeurs, et quelquefois même, ce chiffre était largement dépassé; aujourd'hui, 300,000 électeurs ne se sont même pas dérangés . C'est un fait observé dans toutes les démocraties, et qui contient un grand enseignement. Le peuple est considéré comme le souverain absolu : c'est à lui seul qu'il appartient de trancher toutes les questions, et les théoriciens de la souveraineté populaire déclarent qu'elle ne peut s'exercer d'une manière efficace qu'à la condition d'être consultée sur toutes les questions d'intérêt général. Il faut donc que les électeurs se dérangent sans cesse, pour donner leur avis : ce n'est pas une grande fatigue , semble-t-il , ni un rôle très pénible, que d'aller de temps en temps déposer un bulletin dans une urne. Eh bien, cependant, cette obligation si légère en fait, paraît bien lourde et bien pesante ; car à peine les scrutins se multiplient-ils que le nombre des électeurs diminue, et au bout d'un certain temps, il n'y a plus qu'un personnel peu nombreux qui se dérange. Ainsi une infime minorité agissant au nom du peuple souverain, devient la maîtresse absolue du pays.

Le fait a, du reste, déjà été observé et, notamment, lors de la Révolution : les députés de la Convention représentaient une infime minorité, et dans les sections, c'étaient quelques individus plus audacieux que les autres, qui, faisant un métier de la chose publique, conduisaient à la baguette leurs délibérations.

Le vote du 4 mars devait dans la pensée de ses promoteurs avoir pour but d'arrêter les progrès de la grande industrie. Or ce ne sont pas des articles de loi qui triomphent de la force des choses ; les méthodes de travail se transforment, se perfectionnent sans cesse, et les artisans devront attendre de leur initiative, de leur activité, et de leur faculté d'adaptation à des conditions nouvelles, un salut que la loi serait impuissante à leur donner. Cette tendance à vouloir maintenir par la force une situation favorable, plutôt que de chercher à faire quelque effort, nous la retrouvons par exemple en France dans la campagne du petit commerce contre les sociétés coopératives. Au lieu de réformer des procédés vicieux, de se syndiquer pour combattre l'ennemi, il n'a d'autre pensée que de faire appel au bras séculier, pour réduire au néant des citoyens coupables d'un grand crime : pensez-y, c'est à faire frémir ! Ils veulent se procurer à bon compte des produits non sophistiqués !

D'autres votes populaires doivent avoir bientôt lieu en Suisse, notamment au sujet de l'introduction dans la Constitution du Droit au Travail, de la gratuité des soins médicaux, gratuité qui sera payée par le monopole des Tabacs, accordé à la Fédération. Tous les médecins et Pharmaciens deviendront ainsi des fonctionnaires. Tel est du reste le dernier mot de nos réformateurs, l'augmentation du fonctionnarisme. Pauvres gens ! à cela se réduit pour eux la réforme sociale. Dans une opérette célèbre, un refrain connu disait :

> Ce n'était pas la peine assurément
> De changer de Gouvernement.

Franchement, pourrait-on dire, à ce propos, ce n'est vraiment pas la peine de faire des réformes et de se donner tant de peine. Le peuple suisse est entré là dans une excellente voie ; souhaitons qu'il y persévère. Le Socialisme d'Etat doit être énergiquement repoussé ; c'est un grand danger pour les sociétés démocratiques. Ne cessons pas de pousser contre lui le cri de *delenda Carthago !*

URBAIN GUÉRIN

SOUVENIRS

D'UN COMBATTANT DE L'ARMÉE DE LA LOIRE

(1870-1871)

PREMIÈRE PARTIE

DÉFENSE DU BASSIN DE LA LOIRE JUSQU'EN DÉCEMBRE 1870

CHAPITRE I

LA MOBILE APPELÉE SOUS LES ARMES ; TOURS CAPITALE PROVISOIRE DE LA FRANCE

On croit rêver quand on se rappelle dans quelles conditions le ministère Ollivier précipita la France dans les horreurs d'une guerre d'extermination.

Entreprendre une pareille aventure sans s'assurer aucune alliance constituait déjà une impardonnable imprudence ; se lancer dans l'inconnu sans posséder une armée de seconde ligne était un crime.

Ce crime était aggravé par la circonstance qu'on n'avait rien fait pour organiser la Mobile, dont le Parlement avait voté la création dès l'année 1868.

Il en résultait que quatre ou cinq cent mille Français allaient affronter dans des conditions d'infériorité numérique effrayantes, les innombrables légions allemandes, préparées de longue date à la lutte et puisant une force sans cesse renaissante dans l'existence d'une redoutable réserve.

C'était tenter la Providence et l'événement le prouva : les défaites se succédèrent, rapides, foudroyantes.

C'est alors que l'on procéda à l'organisation de la Mobile,

à l'époque même où il eût été nécessaire de la faire marcher à l'ennemi.

Tout manquait : pas d'armes, pas de vêtements. C'est tout juste si les arsenaux contenaient encore quelques fusils d'ancien modèle. Quant aux magasins ils étaient vides.

Il fallait donc, au milieu du désarroi universel, procéder à la fabrication de l'immense matériel nécessaire à l'armement et à l'équipement d'une nouvelle armée, parachever à la hâte un travail qui eut demandé plusieurs années.

Cette colossale entreprise ne pouvait s'effectuer dans de bonnes conditions, et, dès la fin du mois d'août 1870, la Mobile d'Indre-et-Loire dont je faisais partie en fit la triste expérience.

Quel misérable armement, quel piètre équipement, quel chétif habillement furent les nôtres !

De vieux mousquets à piston mis au rebut depuis des années, des vareuses et des pantalons qui se déchiraient lamentablement au bout de quelques jours ; des chaussures qui prenaient l'eau et se déclouaient après chaque marche, nous furent distribués.

C'est pourtant avec ces pauvres vêtements, avec ces souliers percés, que nous devions bientôt entreprendre une des plus cruelles campagnes dont l'histoire ait perpétué le souvenir.

Combien parmi nous, combien d'infortunés, ont perdu la vie ou contracté d'incurables infirmités, par suite de la félonie des trafiquants sans entrailles qui spéculèrent sur le sang de la France ! Autrefois, nos pères frappaient du châtiment suprême le crime de lèse-patrie. Après la guerre, ce fut tout juste si quelques timides poursuites qui aboutirent à des condamnations dérisoires, furent exercées contre certains fournisseurs dont la scandaleuse fortune insultait trop insolemment à la misère publique.

La postérité s'étonnera d'une semblable faiblesse.

Voilà de quelle déplorable façon on procèda à notre organisation. Et pendant ce temps, les événements se précipitaient avec une vertigineuse rapidité. La belle armée de Mac-Mahon, l'espoir de la France, avait capitulé à Sedan ; l'ennemi triomphant se répandait sur les deux rives de la Seine et pénétrait dans la Beauce. Paris était investi, la province allait rester sans direction.

C'est alors que le gouvernement de la Défense Nationale délégua à Tours trois de ses membres, Crémieux, Glais-Bizoin et l'amiral Fourichon, pour organiser la résistance dans les départements.

Ils ne purent y parvenir.

Incapables de conduire le navire de l'État au milieu des cyclones, bien qu'un marin fit partie de leur triumvirat, écrasés sous un fardeau manifestement au-dessus de leurs forces, les délégués du gouvernement parisien assistaient, pour ainsi dire en simples spectateurs, à l'effondrement du pays.

A tout instant la situation s'aggravait, et, dès le 13 octobre, l'ennemi pénétrait à Orléans après avoir repoussé à Ardenay les quelques troupes réunies à la hâte sous les ordres du général de la Motte-Rouge.

Tours était menacé, le gouvernement s'affolait, l'émeute grondait dans la rue.

Bien curieux était l'aspect offert par la capitale provisoire de la France.

La circulation était presqu'impossible dans la rue Royale sillonnée d'un bout à l'autre par des soldats de toutes armes marchant pêle-mêle avec des officiers de tous grades, par des francs-tireurs aux costumes étranges ou sinistres, armés de courtes carabines et de longs coutelas.

C'était à Tours une indescriptible confusion de personnes, un complet bouleversement de toutes choses. Les chemises rouges des Garibaldiens se heurtaient aux habits bleus des zouaves de Charette, tandis que l'israélite Crémieux et sa famille cohabitaient au palais archiépiscopal avec Mgr Guibert.

Continuellement, des manifestations s'organisaient sous un prétexte ou un autre, et aussitôt une foule bigarrée, hurlante, criant à la trahison et prête à tous les excès, assiégeait l'archevêché ou la préfecture, réclamant à grands cris les membres du gouvernement qui paraissaient au balcon et s'efforçaient d'apaiser sa colère par des phrases aussi vides que sonores.

Répartis en bataillons cantonnés aux environs de Tours où l'on nous permettait de venir de temps à autre, nous assistions stupéfaits à ces spectacles étranges.

C'était le désordre poussé à son comble, le gâchis dans le gouvernement, le désarroi dans les idées, l'anarchie dans

la rue, tandis que l'ennemi continuait sans relâche sa marche envahissante.

A ce moment apparut Gambetta qui, parti de Paris « dans une nacelle aérienne », comme on disait alors, arrivait à Tours le 9 octobre.

CHAPITRE II

DÉFENSE DU BASSIN DE LA LOIRE PAR LE GÉNÉRAL D'AURELLE DE PALADINES ; PARTICIPATION DE LA MOBILE D'INDRE-ET LOIRE A CETTE DÉFENSE.

Bientôt tout changea.

Assurément on peut critiquer la part prise par Gambetta dans le gouvernement, mais il serait injuste de ne pas reconnaître qu'il sut ranimer la confiance de la grande nation que la fortune trahissait.

Dès son arrivée, il imprima à la défense du pays une vigueur inattendue, et travailla sans relâche à activer l'organisation des deux corps d'armée dont le commandement devait être confié au général d'Aurelle de Paladines, et qui étaient en formation dans le bassin de la Loire, le 15e en Sologne, le 16e à Blois.

L'ennemi menaçait cette ville, et il était nécessaire de la couvrir par un rideau de troupes qui pût masquer nos apprêts.

La Mobile d'Indre-et-Loire réclama et obtint l'importante mission de protéger nos armées naissantes.

Dès le principe, la patrie eut confiance dans ses fils de Touraine et elle n'eut pas tort, ainsi qu'on le verra.

Nous ne possédions toujours, il est vrai, que de mauvais fusils à piston hors d'état de rivaliser avec des armes à tir rapide, mais que nous importait ? Nous avions hâte de nous rendre utiles et de marcher au canon.

Nous avions confiance dans nos chefs, d'anciens soldats pour la plupart. Qu'avions-nous à craindre avec des hommes tels que de Cools ou de Romilly, anciens commandants de la vieille armée, de Montlivault, de Vonne, de Pronleroy, Roger de Beaumont, ces gentilshommes au grand cœur qui avaient si brillamment porté l'épaulette ?

Que pouvions nous redouter conduits au feu par des vétérans comme Lafon, ce brave Lafon dont la poitrine était parsemée de décorations ?

Aussi, grâce à nos instances réitérées, dès le 12 octobre, une partie de notre effectif fut envoyé à Mer, et le lendemain l'avant garde prussienne arrivait à Beaugency.

On se touchait.

L'important était alors de persuader à l'ennemi qu'il avait en face de lui un corps de troupes considérable, en mesure d'opposer à ses efforts une action vigoureuse.

Pour parvenir à ce résultat, il fallait déployer autant d'habileté que de circonspection et d'énergie.

Le commandant de Cools se montra à la hauteur de cette lourde tâche.

Très adroitement, il multiplia les reconnaissances, plaça de tous côtés des grand'gardes, inquiétant sans cesse l'ennemi, harcelant ses éclaireurs.

Il fit tant et si bien que les Allemands n'osant s'aventurer au delà de Beaugency, laissèrent au 16e corps tout le temps nécessaire pour opérer sa concentration.

Le 20 octobre, l'organisation de notre armée était achevée et notre rôle terminé pour le moment.

Nous nous bercions bien, il est vrai, de l'espérance qu'en raison de la part déjà prise par la Mobile d'Indre-et-Loire à la défense nationale, on nous incorporerait immédiatement dans les troupes du général d'Aurelle, mais nos désirs ne purent être exaucés.

L'insuffisance de notre armement ne le permettait pas, et, en attendant le moment où notre organisation serait complète, on plaça les deux bataillons de la Mobile tourangelle en observation dans les régions du département d'Indre-et-Loire les plus directement menacées.

C'est là que, passant tour à tour des patriotiques colères aux plus décevantes espérances, nous apprimes successivement la reddition de Bazaine, la victoire de Coulmiers et la défaite de Loigny que le sang des volontaires de l'Ouest, si abondamment versé, n'avait pu conjurer.

La France reconnaissante conservera précieusement l'impérissable souvenir de ces petits-fils d'émigrés, qui surent mourir en héros pour l'honneur du drapeau tricolore.

Le 3 décembre, notre armée se repliait sur Beaugency, et, quelques jours plus tard, le gouvernement dépouillant le général d'Aurelle de son commandement, décidait qu'il y aurait dorénavant deux armées de la Loire.

La première, placée sous les ordres du général Bourbaki, devait opérer à gauche du fleuve ; la seconde, commandée par Chanzy, était chargée d'en défendre la rive droite.

On sait ce qu'il advint des troupes de Bourbaki obligées, quelques mois plus tard, de chercher un refuge en Suisse. Je n'ai à m'occuper ici que de la deuxième armée à laquelle nous fûmes incorporés. En effet, le 23 novembre 1870, la Mobile d'Indre-et-Loire, alors composée de trois bataillons et armée de carabines Remington malheureusement dépourvues de baïonnettes, était réunie en un régiment, le 88e, sous les ordres du baron de Cools. Le 1er bataillon était commandé par M. de Vonne, remplaçant de M. de Romilly promu colonel du génie, le 2e par M. Roger de Beaumont, le 8e par M. de Montlivault.

J'étais sous-lieutenant au 1er bataillon sous les ordres d'un ancien soldat d'Afrique, excellent militaire, le capitaine Gauthier.

On versa le 88e dans la colonne du général Camô, dite colonne mobile de Tours, mise à la disposition de Chanzy pour servir à renforcer, suivant les besoins du moment, l'un ou l'autre de ses corps d'armée.

Ces différents corps étaient le 16e, commandé par l'amiral Jauréguiberry, le 17e par le général de Colomb, le 21e par l'amiral Jaurès.

Les généraux faisant défaut, on avait été obligé de recourir aux cadres de la marine pour les remplacer.

DEUXIÈME PARTIE

LA 2e ARMÉE DE LA LOIRE ; LE 88 RÉGIMENT DE MOBILES

CHAPITRE I

BEAUGENCY

SECTION 1 — Dispositions prises par le général Chanzy dans les premiers jours de décembre ; notre arrivée à Beaugency

La deuxième armée de la Loire comprenait environ 100,000 hommes, armés de fusils de différents modèles, incomplètement instruits, pourvus d'une artillerie défectueuse.

Subitement sortie des entrailles du pays par un miracle du patriotisme, composée d'éléments hétérogènes, de jeunes conscrits, elle manquait nécessairement de cohésion, d'unité et d'expérience.

Très rapidement, le général Chanzy transforma ces éléments disparates ou insuffisants en une armée disciplinée et résistante. Il releva l'épée brisée de la France et la rendit redoutable.

Doué d'un sang-froid à toute épreuve, d'une présence d'esprit incomparable, il sut, par les profondeurs de ses conceptions, les ressources de son intelligence, réagir contre les infidélités de la fortune et s'élever à la hauteur des circonstances.

Le rôle qui lui incombait lorsqu'il fut mis à la tête de la 2e armée, était de protéger le cours moyen de la Loire et de couvrir le siège du Gouvernement.

Pour empêcher l'ennemi descendant d'Orléans de se glisser le long du fleuve, il fallait l'arrêter au moment où il chercherait à se frayer un passage dans la trouée d'environ 11 kilomètres qui existe entre la forêt de Marchenoir et la ville de Beaugency.

Chanzy disposa son armée de façon à relier solidement ces deux points stratégiques.

Le 21e corps fut chargé de garder la forêt, le 17e fut placé

au centre de la ligne de défense, et le 16e se concentra autour de Beaugency où devait, suivant toute vraisemblance, se porter l'effort principal de l'ennemi.

On dirigea donc la colonne mobile du général Camô, dont faisait partie le 88e, sur le 16e corps, et le régiment partit de Tours le 4 décembre, par les voies rapides, en destination de Beaugency.

Quel lamentable spectacle offrait à cette époque la gare de Tours encombrée par des familles affolées fuyant l'envahisseur, par toute une cohue de soldats en déroute qui présentaient l'aspect le plus répugnant !

La plupart de ces malheureux, recherchant dans l'ivresse l'oubli de leurs souffrances, absorbaient gloutonnement le vin et les liqueurs que des gens animés par un patriotisme mal compris leur apportaient.

Ils chantaient des refrains obscènes et insultaient les voyageurs, ou bien s'étendaient pêle-mêle sur les quais dans la plus dégoûtante promiscuité.

Nous avions hâte de fuir ce spectacle. Enfin nous partîmes.

En route, nous rencontrâmes des trains bondés de blessés qu'on évacuait sur Tours.

Entassés dans des wagons à bestiaux, ces malheureux poussaient des plaintes lamentables et répandaient sur leur passage le découragement et l'effroi.

Quand nous les croisions, ils se tournaient vers nous et criaient : « A l'abattoir, à la boucherie ! »

Cela faisait horreur.

Enfin, après un pénible voyage, nous arrivions à Beaugency le 4 décembre au soir, par une pluie fine et glaciale qui trempait les plus épais vêtements.

SECTION II. — Cravant et Meung

Le régiment fut envoyé camper à Messas non loin de la ville de Beaugency, alors que la compagnie dont je faisais partie était immédiatement détachée en grand-garde à Cravant où se trouvaient les avant-postes prussiens.

Bien que, par suite d'une grave maladie du lieutenant, cette compagnie ne comptât que deux officiers, le capitaine et moi, on l'avait néanmoins désignée pour ce périlleux service en raison de l'expérience militaire de son chef. Une ferme qui

commandait la route de Beaugency, en avant du village, nous servit d'abri.

Le 5 décembre, nous aperçûmes des groupes de soldats français poursuivis et traqués par des cavaliers ennemis qui tournèrent bride à l'approche de nos positions, mais revinrent en force le lendemain et tentèrent de nous surprendre. Il fallut ouvrir contre eux un feu nourri pour les empêcher de s'emparer de la ferme où nous étions retranchés.

Plusieurs furent atteints, mais, comme ils étaient fortement attachés à leur selle, leurs chevaux les emportèrent le corps pendant.

Bientôt un nombreux détachement d'infanterie, croyant sans doute se trouver en présence d'un corps de troupes important, marcha contre nous en opérant un mouvement tournant pour nous couper du reste de l'armée.

Conformément aux ordres reçus, nous nous repliâmes alors sur le régiment que nous rejoignions le même jour, 6 décembre, à Baulle.

Pour bien comprendre la suite de ce récit, il importe de se pénétrer de la configuration des lieux avoisinant la ville de Beaugency construite, on le sait, sur la rive droite de la Loire, un peu au-dessous de Meung.

Entre ces deux localités, est situé le bourg de Baulle appuyé au fleuve, puis, à gauche de Baulle, s'étendent les villages de Foinard, Langlochère et Beaumont.

Tels étaient les divers points stratégiques que nous avions mission de défendre.

Rangés en bataille dans une grande plaine en avant de Baulle, nous avions beaucoup à souffrir du froid qui était devenu très vif, et d'un vent glacial qu'aucun obstacle n'arrêtait.

Tout à coup, une vive fusillade éclate en avant de nos positions. L'ennemi, procédant en force, opérait une attaque contre la ville de Meung encore occupée par un de nos régiments de gendarmerie.

L'action fut des plus chaudes, mais, en raison de leur infériorité numérique, les gendarmes durent abandonner la ville et se replier sur nos lignes.

C'est alors qu'une seule compagnie du 88e, la deuxième du second bataillon, qui était la plus rapprochée du lieu de com-

bat, eut l'heureuse fortune de remporter un succès qui lui fait le plus grand honneur.

Il est vrai qu'elle était commandée par le petit-fils d'un Maréchal de France, le capitaine d'Ornano. Digne héritier des traditions de son glorieux ancêtre, cet officier n'hésita pas à se porter en avant, bousculant tout sur son passage, et pénétra dans la ville de Meung qu'il fit réoccuper par ses hommes.

Son attaque avait été si soudaine, si imprévue, que les Allemands stupéfaits d'une pareille audace, crurent à l'arrivée de tout un corps d'armée et se retirèrent précipitamment devant cette poignée d'hommes.

On le voit, le régiment débutait bien. Le jour suivant, il fit mieux encore.

SECTION III. — Foinard, Langlochère, Baulle.

Le 7 décembre, devait avoir lieu le premier acte du drame effroyable qui se déroula pendant quatre jours consécutifs autour de Beaugency, et qui porte dans l'histoire le nom de bataille de Josnes.

Dès la pointe du jour, l'ennemi avait attaqué le 21e corps à Marchenoir où un combat heureux pour nos armes avait eu lieu, mais son principal effort devait se porter sur Beaugency.

En effet vers midi, les colonnes prussiennes marchant en masses profondes, se montrèrent de ce côté et aussitôt on nous fit prendre position.

Le 2e bataillon adossé à la Loire resta à Baulle, tandis que le 1er reçut l'ordre d'occuper Foinard et que le 3e était envoyé à Langlochère.

Deux batteries d'artillerie appuyaient le régiment.

L'imminence d'une bataille avait affolé les malheureux habitants des villages environnants, et, de tous côtés, les routes étaient encombrées de paysans fuyant, éplorés, la mort et l'incendie.

Les femmes sanglotaient, les enfants s'accrochaient éperdus aux jupes de leurs mères, les hommes traînaient dans des petites charrettes ce qu'ils possédaient de plus précieux.

Malgré leurs lamentables supplications, on était souvent obligé de refouler sur l'ennemi ces malheureux qui gênaient les mouvements de nos troupes.

Au moment où le 1er bataillon arrivait à Foinard, mon ami

le capitaine Guérin du 3e défilait à la tête de ses hommes, marchant sur Langlochère. Je courus l'embrasser. Une canonnade furieuse nous arracha des bras l'un de l'autre : la bataille était commencée.

Tout homme qui pour la première fois affronte le feu de l'ennemi est nécessairement ému, et ceux qui soutiennent le contraire sont des gens d'une nature exceptionnelle ou des imposteurs.

Involontairement, la pensée s'envole vers le toit paternel où se sont écoulés les heureux jours de l'enfance. Peut-être ne reverra-t-on plus ce milieu tant chéri, et, en y songeant, le cœur se serre. Mais rapidement une réaction s'opère, les nerfs se tendent, l'odeur de la poudre grise, la vue du sang réveille la bête féroce qui sommeille au fond de tout être humain. Bientôt, l'ardent désir de satisfaire aux sinistres prescriptions des lois de la guerre s'empare exclusivement du cœur et de l'esprit.

A la première décharge d'artillerie, notre bataillon s'était déployé en tirailleurs dans les vignes en avant de Foinard, où s'engagea une vive fusillade que dominait la grosse voix du canon et le sinistre crépitement des mitrailleuses.

Un de nos hommes tombe, le ventre ouvert par un éclat d'obus. A travers ses horribles blessures s'échappent ses entrailles baignées dans les flots d'un sang noirâtre, et, de ses mains convulsées, il laboure le sol suppliant qu'on l'achève.

Bientôt, Français et Allemands furent tellement rapprochés que l'on se battait à coups de révolver.

Le capitaine Siéber, habile tireur, tua de la sorte plusieurs soldats prussiens.

Le sol était jonché de cadavres ; d'énormes taches de sang rougissaient la terre, une balle avait brisé le sabre du capitaine Gauthier.

Cependant, en dépit de la résistance des Allemands, nous gagnions du terrain, quand subitement une triste nouvelle se répandit parmi nous. Notre commandant, M. de Vonne, venait de tomber dans une embuscade ainsi qu'un certain nombre de nos camarades, et tous avaient été faits prisonniers !

Au même moment, les Allemands faisaient entrer en ligne un fort contingent de troupes fraîches appuyées par une grosse artillerie.

L'ennemi nous débordait de toutes parts, nous allions être cernés et subir le même sort que notre chef de bataillon.

La retraite s'imposait donc, rapide, impérieuse. Déjà l'infanterie prussienne, refoulant notre ligne de bataille, s'était avancée jusqu'au village de Foinard. Nous nous barricadons dans les maisons sur lesquelles pleut un ouragan de mitraillle

Les balles frappant les ardoises, produisent un crépitement comparable à celui d'une averse de grêle ; les obus traversent les charpentes et éclatent dans les habitations qui s'effondrent. De lourds caissons de munitions, fuyant à toute vitesse, écrasent sur leur passage les membres meurtris des malheureux blessés qui ne peuvent les éviter. On entend des gémissements, des supplications, des jurons, des cris épouvantables.

Et malgré nos efforts désespérés, les Prussiens continuent leur marche en avant, en poussant de sauvages clameurs.

Nous abandonnons enfin le village en flammes, et, sans cesser un instant de faire le coup de feu, nous rétrogradons lentement sur Baulle où nous arrivons à la nuit.

Pendant que le 1er bataillon luttait ainsi à Foinard, qu'était-il advenu des deux autres? Le 2e, posté à la hauteur de Baulle, n'avait pas eu à soutenir un choc bien sérieux.

De ce côté, tout s'était borné à des escarmouches, mais le 3e avait été engagé à fond en avant de Langlochère où il avait remporté un brillant succès.

Les forces en présence autour de ce village étaient tellement rapprochées l'une de l'autre, que souvent on se battait corps à corps.

On sait que nos hommes étaient dépourvus de baïonnettes, ce qui les plaçait à l'égard de l'ennemi dans un état d'infériorité sensible. Rien cependant n'arrêta leur élan.

Acharnés à l'attaque du village et du château de Langlochère, ils réussirent à en déloger les Allemands qui s'enfuirent en désordre laissant derrière eux un nombre considérable de morts.

Dans cette affaire, les jeunes soldats du 3e bataillon avaient fait preuve de la solidité de vieilles troupes, et la compagnie commandée par le comte de Pronleroy, parfaitement secondé par son lieutenant M. du Saussay, s'était particulièrement distinguée. A un certain moment, une décharge d'artillerie broyant tout sur son passage, avait, par le plus grand des

hasards, enveloppé le capitaine de Pronleroy sans l'atteindre. « Vous voyez bien mes gars, dit-il, que les Prussiens sont des mauvais tireurs. »

La lutte avait été aussi sanglante que terrible, mais le succès était complet.

Hélas ! il devait rester stérile.

Oui, à la fin du jour, nos braves camarades durent se résigner, la rage au cœur, à abandonner cette position de Langlochère qui leur avait coûté tant d'efforts, et avait été arrosée par le sang généreux d'un si grand nombre des leurs.

Effectivement, le général Camô craignant d'être coupé entre Messas et Beaumont, avait ordonné un mouvement de retraite.

Pauvres jeunes gens qui dormez votre dernier sommeil dans les plaines de Beauce, victimes infortunées de l'impéritie ou de la fatalité, votre sacrifice demeura inutile, votre sang coula sans profit pour la patrie !

Ce fut la mort dans l'âme que nos trois bataillons opérèrent leur jonction à la hauteur de Baulle dans la soirée du 7 décembre.

Soudain, près de nous dans les rues du village, éclate une vive fusillade : l'ennemi tentait de s'emparer de l'une des batteries d'artillerie qui nous avait servi de soutien.

Fusillés à bout portant, nos canonniers, manquant de cartouches pour charger leurs carabines, ne pouvaient riposter. Néanmoins ils n'abandonnèrent pas leurs pièces, et repoussèrent les assaillants à coups de crosse de fusil jusqu'à l'arrivée d'un certain nombre de nos hommes qui forcèrent l'ennemi à se retirer.

(*A suivre*).

CAMILLE DROUET.

CHRONIQUE SCIENTIFIQUE

Le XIe Congrès international de médecine à Rome. — Succès sans précédent. — 9000 membres présents. — Organisation défectueuse. — Situation hors les murs du *Policlinico*. — Difficulté des transports et de l'alimentation. — Réceptions, fêtes, réjouissances. - Communications. — Langues officielles. — Voyage Milan, Venise, Florence, Rome, Naples, Pompéï et le Vésuve, Gênes et l'hôpital Saint-André, Turin et l'hôpital Carlo Alberto Mauriziano, Milan, son grand hôpital et l'institut des Rachitiques. — Impression générale sur l'Italie. — Nos communications au congrès de Rome. — Le lysol dans le traitement des maladies infectueuses, surtout les fièvres éruptives et la fièvre typhoïde. — Le coryleux et la seringue aseptique. — Propriété de l'azotate d'aconitine cristallisée. — Le troglodytisme et l'alcoolisme dans l'étiologie de la tuberculose.

Le 29 mars dernier se réunissait à Rome, le XIe congrès international de médecine. Cette date était peu propice, à cause du grand nombre de malades qui abondent à cette époque de l'année Mais on avait dû la subir car à celle primitivement fixée, qui était le mois de septembre 1893, le choléra régnait en Italie. En outre, quelque temps avant le congrès on avait beaucoup agité en France la question de savoir si les médecins devaient assister à ce grand rendez-vous de la science médicale internationale. Les avis étaient fort partagés. Quelques-uns rappelant l'accueil fait aux pèlerins, d'autres relatant le fait d'un chirurgien de Paris hué à Naples par les élèves d'un professeur qui l'avait invité à assister à une de ses leçons, la plupart enfin, remettant en mémoire ce qui s'était passé à Rome en Italie à la suite des malheureux événements d'Aigues-Mortes, à Rome surtout où le palais Farnèse résidence de notre ambassadeur auprès du Quirinal avait été l'objet de manifestations hostiles et d'un commen-

cement d'incendie. La populace avait tiré avec des crocs les rideaux des fenêtres pour les allumer, etc. Bref, tous ces souvenirs encore récents ont certainement empêché le voyage en Italie de plusieurs médecins français qui ne s'expliquent pas pourquoi cette nation latine qui devrait être notre sœur et qui nous doit hélas ! son indépendance et son unité, se montre si hostile à notre égard et se trouve toujours prête à entrer en guerre contre un peuple généreux qui n'a aucune animosité contre elle et qui n'a aucune envie de lui ravir quoi que ce soit.

Pour ma part, je ne me suis décidé à aller au congrès de Rome que sur l'assurance d'un de mes amis qui va fréquemment en Italie et qui m'a dit qu'il n'y avait aucun inconvénient à faire ce voyage.

Parti par la ligne de Paris à Delle, j'ai traversé la Suisse, Bâle, Lucerne pour remonter la vallée de la Reuss et traverser le Saint-Gothard dont les tunnels hélicoïdaux, et les ouvrages d'art, qu'on voit mal en général, sont si curieux et si hardis.

Pour s'élever plus rapidement et dans un court espace, on a pratiqué dans la montagne des tunnels en hélice dont l'ouverture de sortie se trouve plus élevée que celle d'entrée.

A Gœschenen, à l'orifice du grand tunnel qui traverse le Saint-Gothard, nous avons eu un arrêt de vingt minutes suffisant pour absorber l'excellent déjeuner qui s'y trouve tout préparé et à des conditions convenables. La traversée du Saint-Gothard demande environ vingt minutes pour franchir les quinze kilomètres souterrains qui débouchent à Airolo dans la vallée du Tessin. La descente se fait par les mêmes procédés que la montée et on arrive bientôt à Bellinzona chef-lieu de ce canton suisse où on ne parle que la langue italienne. On ne doit pas oublier que le tunnel du Saint-Gothard est situé entièrement sur le territoire suisse. La gare frontière italienne est Chiasso où se trouve la douane et où j'ai pris un billet circulaire pour l'Italie. J'avais eu la précaution d'acheter à Paris du papier italien que j'ai payé un peu plus cher il est vrai, mais qui m'a permis de me libérer à la gare frontière dans la monnaie du pays et de profiter du change qu'un employé eut pu me refuser.

En route, on aperçoit la pointe nord du lac Majeur, le lac de Lugano et le lac de Come, on passe à Monza où se trouve la couronne de fer et on arrive à Milan après 20 heures de chemin de fer, je ne décrirai pas cette ville bâtie au milieu d'une plaine

fertile et bien cultivée et surtout bien irriguée. Encore moins parlerai-je de sa cathédrale, *il duomo*, tout en marbre avec ses innombrables statues, ses clochetons festonnés, etc. Je ne puis non plus évoquer les souvenirs de saint Ambroise, de Théodose, de sain-Augustin, de saint Charles Borromée. Plus bas seulement je parlerai des hôpitaux de cette ville.

De Milan je suis allé à Venise par cette plaine lombardo vénitienne où on aperçoit les villes de Brescia, Peschiera, Padoue, etc. C'est aux environs de Peschiera qu'on passe presque au pied du monument élevé à la mémoire des vaincus de Custozza et un peu plus loin on aperçoit le monument analogue qui rappelle la victoire de Solférino. Ceci me remet en mémoire qu'un médecin de Milan, m'a fait visiter, dans la cour intérieure d'un palais, la statue équestre de Napoléon III reléguée dans cet endroit en attendant que la partie radicale du conseil municipal ne s'oppose plus à son érection sur une place publique.

Voici déjà Padoue et un peu plus loin Venise. Il y aurait trop à dire sur cette ville unique, sans doute, en son genre, où on ne connait ni chevaux, ni voitures et où tous les transports se font dans des gondoles uniformes. Que de réflexions inspirent ces palais à l'extérieur plus ou moins délabré et dont le pied baigne dans une eau plus ou moins propre ! Que de grandeurs anciennes quelle décadence actuelle ! La Basilique de Saint-Marc où les Vénitiens ont entassé toutes les dépouilles de l'Orient, le palais des Doges qui rappelle les histoires de cette république oligarchique et enfin cette superbe place Saint-Marc avec ses pigeons et son Palais-Royal, dont une des grandes ailes a été bâtie par Napoléon I, forme un endroit ravissant. Que d'églises à voir avec leurs merveilles et leurs monuments funéraires érigés dans les chapelles latérales ou sur les parois.

Je tenais beaucoup à revoir Florence où j'avais pu passer deux jours, il y a seize ans, alors que j'ai eu le bonheur d'être le médecin du Cardinal de Bonnechose et de l'accompagner à Rome quand il allait au Conclave que nous a donné l'illustre pontife Léon XIII. J'ai revu avec un nouveau plaisir la cathédrale (*il duomo*) le baptistère, le campanile, le tombeau des Médicis, Santa Croce, Santa Maria Novella, les galeries des Uffizi et du palais Pitti, le Palais-Royal, etc. Enfin j'arrivais à Rome le jeudi matin, 29 mars, juste à temps pour assister à l'ouverture du congrès, au théâtre Costanzi, en présence du roi d'Italie et de la reine Margue-

rite. M. Crispi a ouvert la séance par quelques mots ronflants et sonores en italien. M. Baccelli, ministre de l'instruction publique et président du congrès nous a souhaité la bienvenue dans un latin pompeux. Les délégués des nations réprésentées au congrès ont alors pris successivement la parole, dans l'une des quatres langues officielles, italien, français, allemand, anglais. Par une délicate attention, le professeur Virchow de Berlin a parlé en Italien. C'était un peu la tour de Babel, mais il faut cependant reconnaître que le français a été la langue la plus employée et nous ne devons pas oublier que beaucoup de pays comme l'Espagne, la Russie, la Roumanie, la Turquie, l'Egypte, les républiques sud-américaine, etc. n'en emploient pas d'autres.

Le roi est resté debout pendant toute la durée de cette première séance qui a été fort longue.

Le soir, les sections choisissaient leur bureau, rédigeaient l'ordre du jour et le lendemain vendredi le congrès partagé en 20 sections commençait ses travaux.

Le succès était considérable. Environ 9,000 médecins étaient présents dont 700 français. Notre pays était dignement représenté par M. le professeur Bouchard, délégué du gouvernement, dont la correction a été parfaite dans ces circonstances où le moindre incident pouvait prendre de grandes proportions. Nous signalerons également MM. Cornil, Charles Richet, Lucas, Championnière, Péan, de Backer, Treille d'Alger, etc., etc. Le travail de ces huit jours a été considérable et beaucoup n'ont certes pas réussi à prendre la parole et à exposer leurs idées.

Malheureusement l'organisation laissait beaucoup à désirer et la réunion des sections au *policlinico*, nouvel hôpital, commencé en dehors du Castro prœtorio, non loin de la *porta pia*, obligeait à un déplacement d'autant plus considérable qu'à midi il était impossible d'y manger et qu'il fallait rentrer en ville. Et dire que personne à Rome n'a eu l'idée de mettre en mouvement des tapissières qui auraient gagné beaucoup d'argent à transporter les membres du congrès. Aucun de ces nombreux marchands de journaux et de vues de Rome qui nous assourdissaient de leurs cris et de leurs offres incessantes et importunes n'a eu la pensée de monter un restaurant en plein air où on aurait pu déjeuneravec un morceau de viande et un verre de vin !

Pendant le congrès il y eut quelques réjouissances publiques

et particulières. L'une des plus intéressantes a été l'illumination avec feux de bengale et lumière électrique de la *platea archeologica*, c'est-à-dire des ruines de la Rome antique : le palatin, le Colosseo (Colyséé) et le Foro romano. Ces masses imposantes, ces ruines monumentales prenaient un aspect fantastique accru encore par les souvenirs historiques. Je me suis plu à parcourir, à un moment donné, le petit cirque (stadio), découvert depuis mon précédent voyage à Rome. Un autre soir, il y avait illumination des Musées du Capitole. J'ai pu avec peine arriver au Capitolino où la Vénus du Capitole montée sur un socle tournant était éclairée avec un feu électrique rouge. Mais le flot humain m'en a empêché de visiter le Musée du Capitolio. La cour avait aussi organisé un garden party, réservé à un petit nombre de membres et surtout aux Allemands qui s'y sont rendus en grand uniforme et avec toutes lenrs décorations.

Le jeudi 5 avril, après la séance générale de clôture où il a été dé cidé qu le prochain congrès aurait lieu en Russie, en laissant au gouvernement le choix de la ville, il y avait un lunch aux Thermes de Caracalla.

Mais il est arrivé là ce qui se passe dans toutes ces grandes fêtes où on invite trop de monde et où le buffet est gratuit. Quoique les membres du congrès fussent relativement peu nombreux, il a été impossible à beaucoup d'avoir la moindre chose à se mettre sous la dent parce que les premiers arrivants avaient envahi toutes les places et qu'il n'était pas facile de les déloger.

Le soir pour terminer la fête, il y avait, à 10 heures, bataille de fleurs au Corso, mais c'était maigre comme projectiles. A 9 heures commençaient les illuminations dans lesquelles la jeunesse romaine a rappelé les principaux événements de la semaine. Le récent fiasco des auteurs dramatiques était simulé par des lanternes vénitiennes en forme de fiaschi portés à l'extrémité d'une longue perche. La sonnette des présidents de sections était représentée par d'autres lanternes en forme de cloches avec un long battant. Puis, venait la promenade archéologique où les illuminations figuraient des fûts de colonnes des chapiteux, des statues, etc. Venaient ensuite comme hommage aux congressistes des écussons illuminés aux noms et aux couleurs de chaque nation. Je ne parle pas des tonneaux et de la baignoire avec un malade. Il faut signaler encore les papillons

lumineux d'un effet fort gracieux. Tout a été très applaudi, car à Rome, en fait de réjouissances publiques, on se contente de peu. Le peuple est tellement calme qu'on ne se bouscule pas. Tout se passe tranquillement. Les voitures circulent même au milieu de la foule avec une aisance qui ne m'a pas peu surpris. (1)

Le soir même je partais pour Naples où j'ai bien employé les deux jours dont je pouvais disposer pour visiter un peu la ville, Pompeï et le Vésuve. L'ascension de ce volcan n'est pas difficile, surtout si on a recours à l'agence Cook qui en a pour ainsi dire le monopole. Quatre heures et demie de voiture suffisent à atteindre la gare du funiculaire, en passant par les premières pentes fort bien cultivées. On dirait un verger où poussent les orangers, les citronniers, les oliviers, la vigne, etc. Plus haut la route traverse les coulées de lave dont les contorsions simulent souvent des membres humains et toutes sortes de formes plus ou moins fantastiques. Le funiculaire met huit minutes pour atteindre la base du cratère où on arrive facilement à pied en quelques instants. Le spectacle est grandiose. On marche sur la cendre et après quelques pas, on aperçoit les fissures par lesquelles s'échappe de la fumée. En ces endroits la cendre est brûlante. Le sol devient jaune ou rougeâtre, grâce à une couche de soufre pulvérulent et fort mince.

Mais déjà s'entendent les grondements du volcan. On dirait le tonnerre ou mieux les détonations multiples de l'artillerie. Le panache de fumée qui de loin paraissait blanc, se montre plus foncé ; son odeur est exactement celle de l'acide sulfureux. Nous voici sur le bord de l'abîme. La fumée tourbillonne au gré du vent et selon les rafales, vous pénètre, vous cache tout. On est penché regardant fixement l'intérieur du cratère, dans l'espoir qu'un coup de vent dissipant la fumée permettra de voir la lave en fusion ou du moins les lueurs rougeâtres qui s'en dégagent. Mais les détonations redoublent de force et de puissance, la crépitation est incessante, des pluies de cendre impalpable vous assaillent, la fumée obscurcit tout et on recule forcément pour revenir admirer de nouveau ce phénomène naturel, l'un des plus

(1) Depuis quelque temps, l'Italie a adopté le méridien allemand connu sous le nom de *Mittel-Europa* dont la journée commence à minuit et compte 24 heures consécutivement de 1 à 2 heures. Ainsi 19 heures correspondent à 9 heures du soir. Le méridien du Mittel-Europa, avance d'environ 55 minutes sur celui de Paris.

saisissants qu'il soit donné à l'homme de contempler. Le guide nous propose de faire le tour du cratère, mais le vent soufflant alors de la mer avec assez de force chassait la fumée au ras du sol, et l'épaisseur à traverser était telle qu'il eût été plus qu'imprudent de le faire.

De temps en temps des morceaux de lave en fusion viennent tomber sur les flancs du cratère, et les guides se précipitent pour plonger dans cette matière molle et pâteuse une pièce de monnaie qui s'y imprime.

En descendant, on peut admirer tout le panorama de la ville et du golfe de Naples. Au nord, le cap Misène et Ischia, au sud, Capri et, et sur la côte Sorrente, Castellamare, etc. Au bord de la mer, se trouve Résina bâtie au-dessus d'Herculanum engloutie sous les coulées de lave et qu'on ne mettra jamais complètement à découvert comme Pompéi qui fut ensevelie sous une couche de cendres et de pierres ponces qui s'enlèvent avec la plus grande facilité. L'œil suit maintenant du regard les diverses coulées de lave qui forment l'histoire moderne du volcan. Celles de 1872 se distinguent à leur couleur plus foncée, presque noire. On dirait les taches produites par le renversement d'un encrier. Quand on a vu la grandeur de la marmite, on n'est plus surpris de l'abondance de ses débordemeuts quand le bouillonnement devient trop violent et chasse son contenu au dehors.

Deux heures et demie suffisent pour revenir à Naples, mais uous ne craignons pas de rentrer un peu tard pour visiter l'observatoire du professeur Palmieri situé à 600 mètres d'altitude (le Vésuve est à 1200 environ), et où se trouvent les appareils sismographiques destinés à indiquer les divers mouvements du sol, qu'ils soient horizontaux ou verticaux.

A Resina nous nous détournons également pour jeter un coup d'œil sur les portions découvertes de l'antique Herculanum. C'est la reproduction sur un très petit espace de ce que nous avons vu la veille et avec beaucoup de détails à Pompeï.

Le soir même, je reprenais la route de Rome où j'arrivais le dimanche matin à 6 h. 1/2. A huit heures, j'étais au Vatican ou j'assistais à la messe du Pape. Sa Sainteté que j'avais vue bien des fois au moment de son élévation au souverain pontificat, a très bonne mine. Le visage respire la santé, la voix est forte et sonore, mais le tronc est un peu incliné en avant et de

temps en temps l'auguste vieillard s'appuie sur le bras de ses aumôniers ou sur la table de l'autel.

Pendant la plus grande partie de la messe, la maîtrise pontificale fait entendre ces chants où dominent les voix de soprano et qui sont célèbres dans le monde entier. Mais on est saisi d'une profonde impression quand, vers la fin de l'office, commence le chant sublime et tout de circonstance ; *oremus pro pontifice nostro...*

L'affluence était grande, moins grande toutefois que celle du dimanche précédent où tous les congressistes qui avaient pu se procurer des billets étaient accourus au Vatican.

Les membres catholiques du congrès ont beaucoup regretté que le Saint Père n'ait pu leur accorder une audience publique. Ils auraient été heureux de dire à Léon XIII que s'ils étaient venus à Rome, ils s'y étaient décidés par amour de la science et par amour de l'Eglise, que la politique n'était pour rien dans leurs préoccupations et qu'ils se trompent fort ceux qui ont voulu voir dans le XIe congrès médical international une sorte de reconnaissance de Rome comme la capitale de l'Italie.

La messe papale était dite dans la salle du Consistoire. Près de la porte de sortie se tiennent un frère de Saint-Jean-de-Dieu et une sœur de charité de Saint-Vincent-de-Paul. Ils sont chargés de venir en aide aux personnes que l'émotion ou l'état de santé rendent quelquefois indisposées.

Ce même jour avait lieu à Saint-Pierre, la prise de possession de la Basilique, comme archiprêtre, par le Cardinal Rampolla, qui m'avait fait l'honneur de me recevoir quelques jours auparavant.

Mon retour s'est effectué par Civita-Vecchia et Pise où le chemin de fer passe tout près des principaux monuments, le dôme, le baptistère, la tour penchée et le Campo-Santo. On aperçoit même sur les bords de l'Arno, la jolie petite église construite exprès pour recevoir une des épines de la couronne de Notre-Seigneur.

De Pise on passe à la Spezzia, le grand arsenal maritime de l'Italie. A partir de ce point jusqu'à Gênes, le chemin de fer qui depuis Civita-Vecchia longe les bords de la Méditerranée, devient des plus ennuyeux je dirai même des plus irritants par la longueur et la multiplicité des tunnels dont l'intervalle est trop petit pour jouir un instant de la lumière du jour ou de la vue sur la mer et sur la campagne.

Je ne décrirai pas Gênes dont la situation en amphithéâtre autour du port en ferait une ville très saine si les rues y étaient plus larges, mais je parlerai assez longuement de l'hôpital Saint-André bâti par les soins de la duchesse de Galliera (de Ferrari Brignole Sale).

Commencé en 1880, l'hôpital Saint-André a été ouvert en 1888. Il est bâti près de la mer, à tel point que des fenêtres de quelques pavillons on aperçoit sur leurs affûts les grosses pièces de canon destinées à la défense de la côte.

Le plan général est particulier à cet hôpital. Un large bâtiment en arc de cercle donne accès à sept pavillons bâtis suivant la direction des rayons de ce même cercle. Une grille placée devant cet immense arc de cercle clôture du côté de la ville, une cour semi-lunaire, tandis que l'autre côté les pavillons se dirigent vers la mer.

Ceux-ci sont au nombre de sept avec sous-sol, deux étages et un grenier.

Deux magnifiques escaliers en marbre conduisent au premier étage. A l'entrée, au rez-de-chaussée, se trouvent les salles de garde et de réception des malades,etc. Plus loin est l'ambulance, sorte de policlinique avec distribution de médicaments destinés seulement aux indigents de la ville.

En parcourant le bâtiment en arc de cercle qui forme une vaste galerie, on accède successivement à chacun des pavillons. Celui du milieu possède un ascenseur ce qui permet de monter sans secousse au premier étage les malades et les blessés qui ne peuvent marcher. Ces pavillons sont au nombre de sept et forment par conséquent 14 salles dont 13 seulement sont réservées aux malades,car au premier étage le pavillon du milieu renferme la chapelle en avant et l'habitation des sœurs en arrière.

Disons de suite que les sœurs de l'hôpital Saint-André sont françaises et appartiennent à la congrégation de la Sagesse. C'est là un article d'exportation que les étrangers acceptent avec plaisir, soit dit en passant, pour avertir nos farouches laïcisateurs qu'ils font fausse route s'ils croient par leurs expulsions diminuer le nombre des vocations religieuses vouées aux soins des malades et des misères humaines.

Chaque pavillon est fort bien compris. En pénétrant, on se trouve dans une vaste chambre qui sert de réfectoire, de salle

de récréation et de salle de réception au moment des visites, pour les malades qui ne gardent pas constamment le lit. Sur la gauche est le palier de l'escalier qui relie les divers étages du pavillon, escalier rendu inutile par la fermeture des portes, car on ne veut aucune communication directe entre les diverses salles. A côté se trouve une petite cuisine destinée à la préparation de quelques aliments ou médicaments urgents.

Un corridor, le long duquel se trouve à droite une chambre avec bureau pour la sœur et le médecin, et à gauche une chambre d'isolement pour un malade. On arrive alors dans la salle proprement dite contenant vingt lits, dix de chaque côté.

A l'extrémité se trouve un autre corridor conduisant à un appendice où se trouvent les cabinets d'aisance. Le long de ce corridor, on voit à droite et successivement une chambre pour les pansements, une chambre d'isolement, une petite salle de bains avec baignoire à roulettes, ce qui indique qu'on la transporte près du lit des malades dans certaines circonstances spéciales. A gauche de ce corridor, on trouve d'abord deux chambres de malades, puis une plus petite avec lavabos et où se trouve, au deuxième étage, l'escalier qui mène au grenier.

On traverse un palier, on arrive dans l'appendice où sont situés les cabinets d'aisance qui se trouvent ainsi suffisamment isolés des malades. A droite, on a disposé une trémie où on jeté le linge sale qui tombe ainsi dans les sous-sols. Au fond quatre compartiments, ceux des extrémités pour les cabinets d'aisance, les deux du milieu contiennent l'un l'urinoir, l'autre, un lavabo.

Tous les pavillons sont semblables, qu'ils soient affectés à la chirurgie ou à la médecine.

Les sous-sols qui, en réalité, à cause de la déclivité du terrain, forment rez-de-chaussée, sont tous utilisés, pour la cuisine, la pharmacie, les salles de bains ou d'hydrothérapie, etc. La buanderie se tient en dehors des pavillons, du côté de la mer.

A l'extrémité du bâtiment en arc de cercle s'élève un pavillon séparé, mais plus petit, consacré au service des morts, comprenant salle des morts, salle d'autopsie, laboratoires d'anatomie, pathologique, de bactériologie et de photographie. Un médecin est attaché spécialement à ce service ; il est chargé de faire toutes les autopsies et toutes les recherches nécessaires pour vérifier le diagnostic reconnaître la nature des lésions et contribuer au progrès de la science.

Du côté du pavillon d'entrée, en dehors de l'hôpital mais sous sa dépendance, se trouve une maison de santé (*casa di salute*) destinée aux malades payants.

Je n'oublierai pas de mentionner la salle d'opérations chirurgicales, les différentes salles destinées spécialement aux laparatonies et surtout les salles d'électrothérapie. Ces dernières sont installées de façon à employer l'électricité sous toutes ses formes, statique, galvanique, faradique, en bains, douches, etc. Une section spéciale sert à la galvanocaustique. Outre les diverses machines et les appareils il y a un moteur à gaz pour le dynamo. C'est certainement une des installations électrothérapiques les plus complètes qu'il m'ait été donné de voir installées dans un hôpital. On m'a dit qu'elle avait coûté 50.000 francs. Un mécanicien électricien est constamment attaché à ce service qui réclame en effet un homme spécial pour s'y reconnaître au milieu de tous ces fils et diriger la distribution de l'énergie électrothérapique.

Telle est sommairement la description succincte de cet établissement fort bien conçu où les malades sont logés hygiéniquement et où on n'a pas craint d'installer tous les laboratoires et toutes les dépendances indispensables tant au soulagement de la souffrance qu'aux progrès de la médecine qui en a encore tant à faire. Car il ne faut jamais oublier que ces deux principes : guérison ou soulagement de la souffrance et progrès médical sont désormais le but à atteindre dans l'établissement d'un hôpital.

Pour aller de Gênes à Turin on est obligé de franchir les Apennins, ce qui nécessite le passage à travers un très grand nombre de tunnels, et rappelle la route ennuyeuse qui commence à la Spezzia.

Turin est une fort belle ville qui a tout perdu en cessant d'être capitale. Ses rues fort larges, toutes droites, souvent bordées de galeries, sont fort propres. Les monuments, les palais y sont fort nombreux. Le palais royal, ancienne résidence des rois de Piémont et de Victor-Emmanuel II est fort vaste et fort beau. La galerie des armures vaut une visite, etc. Mais quand on a peu de temps et qu'on est médecin, on court à l'hôpital, surtout quand on le sait bâti d'après les données modernes.

En effet, l'hôpital Carlo Alberto Mauriziano, bâti vers l'extrémité sud-ouest de Turin, presque en pleine campagne, va nous montrer une solution différente de la construction par pavillons

isolés et de leur mode de rattachement les uns aux autres et aux services généraux.

Le terrain a ici la forme d'un rectangle peu allongé. Un bâtiment large avec galerie règne sur trois côtés de ce rectangle. C'est ici le mode de jonction et de communication, car, perpendiculairement aux petits côtés du rectangle, débouchent trois pavillons isolés laissant un espace suffisant entre eux et à leur extrémité. Ceux de droite sont réservés aux femmes et ceux de gauche aux hommes. Ces pavillons n'ont qu'une salle immense, séparée en deux, au milieu, avec des avant-corps où on a placé les bains, les petites cuisines, les cabinets d'aisance, etc. Chaque pavillon renferme donc deux salles contenant chacune 20 lits.

Les pavillons de droite les plus rapprochés de l'entrée ne contiennent que des chambres à un ou plusieurs lits pour les malades payants. C'est une maison de santé.

Entre le 1er et le 2e pavillon, de chaque côté se trouve un petit bâtiment affecté à l'hydrothérapie.

Tout à fait à l'extrémité du petit côté droit du rectangle, se trouve un bâtiment aligné comme les pavillons, mais moins long, destiné au service des morts et à l'anatomo-pathologie ainsi qu'à la bactériologie. On y entretient les animaux destinés aux expériences. Ce service est ici d'autant plus important que Turin possède une université avec école de médecine et que les médecins et chirurgiens de l'hôpital sont professeurs. Les services sont suivis par les étudiants, tandis qu'à Gênes le chef de service est seulement accompagné par un assistant et un adjoint.

Comme pendant au bâtiment de l'anatomo-pathologie se trouve un petit pavillon affecté au service des maladies infectieuses.

Quand, par la porte d'entrée, on a pénétré dans la grande galerie, on a devant soi la chapelle, à gauche l'amphithéâtre pour les leçons des professeurs et, à droite, la salle d'opérations. Les cuisines se trouvent au rez-de-chaussée-sous-sol de ce grand bâtiment à l'intérieur duquel se trouve la galerie. C'est dans ce bâtiment qu'est logé tout le personnel administratif.

Les galeries latérales sur lesquelles débouchent les pavillons ont une grande utilité, on y fait manger les malades qui peuvent se lever et marcher, et ces mêmes malades y reçoivent des visites. En outre, c'est un lieu de promenade et de récréation quand il fait mauvais temps.

On voit donc à Gênes et à Turin deux solutions fort coquettes et fort appréciées de la disposition d'un hôpital moderne dans lequel la science, qui doit faire progresser la médecine, n'a pas été oubliée.

De Turin à Milan, rien à signaler dans cette plaine bien cultivée, entrecoupée de canaux et plantée de mûriers au pied desquels se trouve un cep de vigne rattaché à celui de l'arbre suivant :

A mon premier passage à Milan, j'avais visité le grand hôpital, le plus vaste du monde, dit-on. Il contient, en effet, trois mille lits. La partie ancienne est un monument d'architecture. On y a incorporé successivement les maisons voisines. Aussi est-ce un dédale de cours, de salles, de couloirs. Je n'en dirai pas plus sinon que ces immenses hôpitaux sont condamnés par l'hygiène et le bon sens. On le comprend d'autant mieux à Milan que cette ville possède grâce à l'initiative privée, un modèle de petit hôpital spécial, je veux parler de l'institut des rachitiques. (*Istetuto dei rachitici*) fondé par le docteur Pini et contenue avec le même courage par le docteur Panzeri, assisté des docteurs Ruffi, etc., lesquels nous ont montré avec amour ce bel établissement. On comprend, en voyant leur zèle, les succès obtenus.

L'institut des rachitiques est plutôt un établissement chirurgical destiné à redresser autant que possible toutes les défectuosités de la nature chez les jeunes enfants. On y soigne les bancals (*genu vulgum*), les cagneux (*genu varum*) les pieds-bots, les coxalgiques, les scolioses ou déviations de la colonne vertébrale, etc.

On y emploie les procédés chirurgicaux sanglants ou orthopédiques. L'établissement comprend quatre bâtiments. A l'entrée salles de consultations pour l'extérieur où on amène les contrefaits de la nature. On y voit exposées en très grand nombre les photographies de ceux qui ont été traités, avant et après le traitement. C'est le meilleur moyen d'encourager les parents et surtout les mères à confier leurs enfants à l'institut.

Un second bâtiment est l'hôpital proprement dit, c'est là que sont les petites salles avec lits pour les malades.

On y a installé des salles d'opérations, de pansements et de gymnastique. Ces derniers jouent un très grand rôle dans le traitement orthopédique. On y voit quelques appareils de Zander Il y a également un cabinet pour l'électrothérapie. Un troisième

bâtiment est la reproduction en petit du deuxième. Il est consacré à ceux qui peuvent payer. Les mères peuvent y demeurer avec leurs enfants. Enfin le quatrième bâtiment est une école adaptée aux infirmités physiques de ces enfants. On y reçoit non seulement ceux de l'institut, mais surtout ceux de la ville qu'amènent des voitures spéciales.

Les résultats obtenus sont des plus encourageants, au point que les villes, les municipalités, les associations charitables, les personnes riches tiennent à honneur de devenir bienfaiteurs de l'établissement et de fonder des lits.

Au rez-de-chaussée de l'hôpital est une salle avec bibliothèques, photographies et moulages en plâtre. On voit les *Archives d'orthopédie* (*Archivio di Ortopedia*) publiées par le docteur Panzeri avec la collaboration de beaucoup de spécialistes et rédigées par le docteur Luigi Bernacchi avec la collaboration des médecins de l'institut des rachitiques Milan.

A l'institut les rachitiques comme dans les hôpitaux de Gênes et de Turin dont je viens de parler, les salles de consultation contiennent toujours une baignoire dont l'eau est rapidement chauffée au gaz. C'est en effet un usage faire connaître et à imiter que celui de faire prendre un grand bain à tout malade entrant dans un hôpital, à moins de contre indication. Pendant que le malade est dans le bain on enlève tous ses vêtements qu'on peut alors faire passer à l'étuve de désinfection ou envoyer à la buanderie. On lui remet à la place les vêtements qu'il devra garder dans l'intérieur de la maison.

Comme impression générale de mon voyage en Italie, ou plutôt au congrès de Rome, je dirai que nous avons été suffisamment bien accueillis. La population s'est montrée sympathique à notre égard. Mais on ne peut cacher que le gouvernement ne soit tout à fait favorable à l'Allemagne et fasse tout ce qu'il peut pour laisser croire à ce pauvre peuple italien, aujourd'hui ruiné, que la France est la cause de son malheur. En causant avec les Italiens, on leur fait comprendre facilement que la France qui a versé son sang et donné son argent pour délivrer l'Italie du joug de l'Autriche, n'a aucun mauvais dessein à son égard. La France n'a rien à prendre à l'Italie, elle n'a aucun intérêt à lui faire la guerre. C'est l'Italie qui a dénoncé le traité de commerce. Hors la France, l'Italie n'a que peu de débouchés. On est peiné en voyant ce peuple qui, en somme, est

laborieux, cultive bien la terre, est sobre, se contente de peu pour la nourriture, en être réduit au point de n'avoir plus d'argent, et cela à un degré tel que les cochers refusent la monnaie divisionnaire par crainte qu'elle ne soit fausse. N'est-ce pas pitié de voir qu'un billet de cent francs de la Banque de France s'échange contre cent treize francs de papier italien. La cause de cette misère, c'est le gouvernement qui a voulu jouer à la grande puissance pour pouvoir menacer d'un voisin qui ne demandait qu'à vivre en bonne amitié avec lui.

L'Italie se meurt des dépenses nécessitées par l'armée et la marine. Elle ne peut plus les supporter. Il n'y a plus d'argent dans les banques pour répondre du papier-monnaie. J'obtiens d'un député au Parlement. Espérons que le voyage de tant de Français dans ce beau pays, chez cette nation latine qui a tant d'affinités avec la nôtre, ouvrira ses yeux et lui fera comprendre que nous ne nourrissons aucune mauvaise intention à son égard.

Que ce pays s'occupe surtout de faciliter aux étrangers la visite de ses beaux sites, de ses monuments, de ses chefs-d'œuvre si variés en tous genres et chaque année les nations voisines, la France surtout, lui porteront l'or qui lui est si nécessaire. Que le gouvernement favorise les pèlerinages à Rome. Qu'il comprenne, ce qui éclate aux yeux de tous, que Rome est la ville du Pape, du chef de la chrétienté dont les dons et les aumônes ont servi à édifier tous ces monuments qui font sa gloire. Rome est la ville universelle, en ce sens que l'Univers a contribué à sa splendeur et à ses embellissements.

Voici maintenant le court résumé de quelques-unes des communications que j'ai faites au XIe congrès international de médecine.

A la section de médecine interne, j'ai dit que le *Lysol* avec lequel j'ai obtenu tant de succès dans les affections chirurgicales, la diphthérie, etc., était également un bon médicament interne dans toutes les maladies infectieuses, telles que les fièvres éruptives, surtout la fièvre typhoïde. J'ai traité de cette façon tous les malades de la dernière épidémie qui vient de sévir à Paris, et je me suis très bien trouvé de ce médicament qui est un excellent antiseptique intestinal. Le Lysol agit heureusement dans les affections gastro-intestinales. Il combat efficacement la diarrhée. C'est même un excellent antidiarrhéique. Il rend les plus grands services dans la diarrhée des tuberculeux qu'il arrête ou modère suivant l'état des ulcérations

du tube intestinal. Le Lysol est donc un médicament aussi efficace à l'intérieur qu'il l'est à l'extérieur. Depuis ma communication, le professeur W. Mads, de Fribourg, a publié un travail qui corrobore ma manière de voir. Comme moi, il a recours à la menthe pour masquer suffisamment le goût du Lysol.

A la chirurgie, j'ai expliqué comme je l'avais fait déjà à l'odontologie, la manipulation et les avantages du Coryleur pour faire l'anesthésie locale et j'ai ensuite montré une seringue stérilisable construite par Gudendag, sans colle, ni pas de vis, ni disques de cuir. Le métal est à frottement sur le verre. Le piston est formé par un disque de caoutchouc réglable et pouvant supporter à l'autoclave une température de 200°. Les disques ou pistons de rechange sont conservés dans un cylindre en verre contenant de l'eau stérilisée. Les aiguilles sont en platine iridié qu'on peut chauffer au rouge, à la flamme d'une lampe à alcool, sans les altérer. Cette seringue est vraiment aseptique, aussi a-t-elle été adoptée en France par le ministère de la guerre, à l'exclusion de toute autre.

A la section de médecine interne j'ai fait connaître les propriétés thérapeutiques de l'azotate d'aconitine cristallisée. J'ai commencé par déclarer qu'aujourd'hui la thérapeutique scientifique ne doit plus employer que les principes actifs (alcaloïdes, glucosides, etc.) chimiquement purs et à l'état de solution. Un excellent dissolvant préconisé par M. A. Petit, est composé d'eau distillée, d'alcool et de glycérine en proportions telles que le mélange ait la densité de l'eau distillée. De cette façon, un gramme, un centimètre cube ou cinquante gouttes contiendront un milligramme de substance active. Telle est la solution d'azotate d'aconitine cristallisée employée dans mes recherches.

Les propriétés physiologiques m'ont conduit à employer ce médicament dans l'érysipèle de la face. Environ soixante cas traités ont eu des résultats toujours heureux et on peut dire aujourd'hui que l'azotate d'aconitine cristallisée constitue le principal traitement de l'érysipèle médical. Il en abrège la durée diminue la douleur et prévient les complications.

L'azotate d'aconitine cristallisée réussit très bien également dans certaines névralgies, surtout dans la névralgie faciale, pour laquelle il est en quelque sorte spécifique. Cependant les nombreuses et diverses névralgies dont souffrent fréquemment les chloro-anémiques, se trouvent mieux de l'exalgine contenue

dans la solution Blancard. Ce dernier médicament a encore une action spéciale chez les chloro-anémiques, celle de provoquer ou de ramener la fonction menstruelle.

Enfin l'azotate d'aconitine cristallisée réussit bien dans les laryngites, surtout dans l'aphonie qui résulte du refroidissement.

On administre l'azotate d'aconitine cristallisée à la dose d'un milligramme par jour, par fractions d'un dixième de milligramme. Il est à remarquer que dans les états fébriles on n'a jamais observé d'intolérance à cette dose. Dans les états apyrétiques, si l'intolérance se manifestait par des fourmillements, on en arrêterait immédiatement l'administration.

Cette méthode est générale et peut s'appliquer à l'administration de tous les alcoloïdes. La dose seule varie.

A la section d'hygiène j'ai communiqué une étude fort importante sur le troglodytisme et l'alcoolisme dans l'étiologie de la tuberculose.

Dans ce travail, je combats la mauvaise hygiène des habitations modernes dont plusieurs parties sont construites de façon qu'il n'y arrive ni air pur, ni soleil, et qu'on soit souvent obligé de recourir à la lumière artificielle pendant le jour, comme cela se passe dans beaucoup d'administrations, de grands magasins, banques, etc. Aussi les malheureux employés sont-ils dans de plus mauvaises conditions que les hommes préhistoriques qui habitaient les grottes et les cavernes. En sortant de son trou, le troglodyte voyait le soleil et respirait un air pur. D'où le nom de troglodytisme.

Je compare encore certaines habitations actuelles à une *mine aérienne*, dans laquelle les puits d'extraction et d'aération sont représentés par les escaliers et les courettes.

L'habitation dans de pareilles conditions défectueuses engendre la tuberculose et la scrofule. Le remède serait de bâtir les maisons modernes destinées à être louées, le long du périmètre d'un espace carré ou rectangulaire, de façon à laisser au centre une vaste cour ou jardin. De cette manière, la maison serait éclairée sur la rue et sur la cour et il serait toujours possible de voir le soleil.

Abordant ensuite l'alcoolisme, je montre que l'bus des boissons alcooliques, quoique n'allant pas jusqu'à l'ivresse qui mène à l'ébriosité, prédispose l'organisme à être envahi par la tuberculose. En effet, les boissons fermentées, surtout l'eau-

de-vie, les liqueurs, les apéritifs, etc., amènent des désordres dans tous les organes que l'alcool traverse. L'estomac et le tube digestif sont pris les premiers, ce qui entraîne la perte de l'appétit et développe la nécessité de boire davantage. Ensuite, l'homme qui boit un peu trop, dort mal, a des rêves pénibles, des cauchemars, etc. Donc l'alcoolique mangeant peu, n'ayant plus un sommeil suffisant et réparateur, s'affaiblit et se laisse souvent envahir par le bacille de la tuberculose. Je montre ensuite que l'alcoolique meurt par l'altération des organes qui servent de passage à l'introduction de l'alcool et à son élimination : le foie (cirrhoses), le cerveau (aliénation mentale), les reins (néphrites), et surtout les poumons (Tuberculose pulmonaire).

L'observation montre, en effet, que la tuberculose est une maladie très fréquente chez les alcooliques et ce qui prouve que l'alcoolisme en est bien la cause, c'est que cette tuberculose est spéciale, car elle se développe chez des individus ayant ordinairement dépassé l'âge de ceux qui succombent à celle qu'on appelle héréditaire. Ils sont, en effet, âgés de 35 ans et plus. La tuberculose qui est fréquente aujourd'hui chez les personnes âgées, peut s'expliquer souvent par l'alcoolisme. Enfin cette tuberculose se développe de préférence dans le poumon droit, au sommet et en arrière.

Quant au troglodytisme vient s'ajouter l'alcoolisme, il en résulte des tuberculoses plus fréquentes chez les adultes. La scrofule domine chez les enfants vivant dans un pareil milieu et engendre le rachitisme, le mal de Pott, la coxalgie et autres manifestations tuberculeuses.

Il est démontré que l'alcool est un poison stupéfiant. Il devrait donc être administré à dose médicinale, comme la digitaline, la stychnine, etc.,

Quand ils en seront convaincus, les gouvernements prendront peut-être les mesures nécessaires, surtout s'ils calculent que les dépenses occasionnées par l'alcool, (police, justice, prison, asiles d'aliénés, journées perdues pour le travail, etc., etc,) sont certainement supérieures aux recettes de l'impôt.

Enfin, je combats la théorie physiologique, surtout celle de Liebig, qui fait de l'alcool un aliment. C'est une théorie fausse et funeste.

Docteur TISON,
Médecin de l'hôpital Saint-Joseph.

LA BANNIÈRE DE JEANNE D'ARC

On sait quel rôle glorieux joua la Bannière de Jeanne d'Arc dans sa merveilleuse histoire.

C'était l'insigne du commandement que la noble Pucelle exerçait sur les chefs les plus aguerris et les plus vaillants soldats de France ; c'était surtout le gage visible de sa mission surnaturelle. *Ses voix* lui avaient révélé qu'elles en devaient être la couleur et la forme ; aussi « aimait-elle quarante fois plus son étendard que son épée ! »

Il fut bien pour elle, en vérité, l'étendard de la victoire ; il flottait à Orléans, à Jarjeau, à Beaugency, à Patay, à Troyes, à Reims, digne d'être à l'honneur, comme il avait été à la peine.

Et ce n'est pas sans une émotion profonde que, le dimanche, 22 avril, sous les voûtes de Notre-Dame, il apparut aux yeux de dix mille spectateurs, rappelant les gloires du passé et présageant, au milieu des tristesses présentes, un meilleur avenir.

Hélas ! ce n'était qu'une copie de l'original à jamais disparu.

L'image du moins est-elle fidèle ? Nous croyons pouvoir répondre affirmativement en toute assurance. On n'a rien omis pour reconstituer la fameuse bannière de Jeanne, telle que la virent les Français vainqueurs et les Anglais *bouttés* hors du royaume.

Le comité catholique de Paris, à qui revient le mérite de cette heureuse pensée d'offrir à Notre-Dame la reproduction exacte de l'étendard de la Pucelle, avait confié le soin de la réaliser à la Société de Saint-Jean. Celle-ci, parmi les nombreux artistes chrétiens qu'elle compte dans ses rangs, choisit

M. Emile Eude, architecte de profession, ce qui ne l'empêche pas d'être historien et poète à ses heures, comme le prouve un livre charmant tout à la gloire de Jeanne d'Arc (1). Son collaborateur, M. Etienne Azambre, mit au service de l'œuvre commune son pinceau habile et délicat, et tous deux profitèrent de l'érudition solide et étendue de M. Gabriel Martin, ancien sous-préfet, qui occupe les loisirs que le régime actuel lui a faits par l'étude et les œuvres de zèle.

Il importait tout d'abord de ne rien négliger pour distinguer le vrai du faux, et peser, par rapport à certains détails, les probabilités, là où l'on ne pouvait arriver à une pleine certitude.

Un fait malheureusement trop bien établi, c'est, nous venons de le dire, la perte irréparable de l'étendard primitif. Il y a plus; on ne connaît à son sujet ni peinture, ni miniature, ni dessin qui nous en ait gardé la représentation, sauf une tapisserie, *à peu près* contemporaine, conservée à Orléans, dans le musée de Jeanne d'Arc et qui représente l'entrée de l'héroïne à Chinon. C'est un travail allemand ou flamand, de la dernière moitié du XVe siècle.

Mais, si les monuments figurés font défaut, nous possédons en revanche de nombreux textes qui nous décrivent l'étendard de Jeanne. Outre ses réponses à ses juges, nous avons les écrits des témoins oculaires, par exemple, la chronique de Perceval de Clagny, d'Eberhard de Windecken, le *Journal du Siège*, la *Chronique de la Pucelle*, le *Mystère du Siège* d'Orléans. Tous ces documents, rapprochés les uns des autres, permettent, malgré certaines contradictions de détail, de reconstituer la bannière de Jeanne d'Arc.

Quant à la forme, c'était une longue flamme dont la queue était divisée en deux pans, fixée à la hampe par le côté, comme nos drapeaux actuels. L'étoffe était un tissu de fin lin, presque transparent, de couleur blanche, semée de lis d'or.

> Un estendart avoir je veuil
> *Tout blanc*, sans nulle autre couleur. (2)

Sur ce front blanc se détachaient des *figures peintes*. Ce point est établi par le compte du peintre « Hauver Poulnoir

(1) *Poèmes Johanniques*, Duret, éditeur de la Société de Saint-Jean.
(2) *Mistère d'Orleans.*

demeurant à Tours », qui s'acquitta de sa tâche dans le courant de mars et d'avril 1429.

Ici nos artistes ont cru pouvoir introduire un double changement : la bannière de Notre-Dame est en soie blanche, et les figures ne sont pas peintes, mais brodées.

Mais quelles étaient ces figures, qui, sans nul doute possible, ornaient les deux faces de l'étendard ? C'est là qu'une scrupuleuse exactitude était nécessaire, car « tout l'estendart, disait Jeanne à ses juges, estoit commandé par Nostre-Seigneur, par les voix des saintes Katherine et Marguerite... est tout le fis par leur commandement. »

L'endroit, ainsi que Jeanne l'affirme elle-même, était « semé de lis, où était figuré *le monde*, et deux anges à ses côtés, et où étaient écrits ces deux noms: JHESUS MARIA. » Par ce mot un peu vague : le monde, elle explique ailleurs ce qu'il faut entendre : « Ce qu'elle fist mettre en paincture là, c'est le Roi du ciel ». « C'est Dieu tenant le monde dans sa main. » — Dieu, le Verbe incarné, Notre-Seigneur Jésus-Christ et non pas le Père éternel, comme plusieurs le prétendent bien à tort. Jean Pasquarel, Augustin, le confesseur de la Pucelle, dit que « Jeanne fit faire un étendard où était peinte l'image de *notre Sauveur* assis dans le jugement sur les nuées du ciel». C'est ce que d'autres contemporains appellent « Dieu en sa majesté », ou simplement « une Majesté ». La *gloire* qui rayonne autour de Jésus triomphant est appelée *un soleil* dans le *mistère d'Orléans*.

Où dedans sera un souleil
Reluisant ainsi qu'en chaleur.

Au revers était, à n'en pas douter, une image de la sainte Vierge, — non pas une Vierge-Mère, mais une Annonciation. Le *Journal du Siège* le dit en termes exprès : « ... estoit peinte comme une Annonciation : c'est l'image de Nostre-Dame ayant devant elle ung ange luy présentant un liz. »

Comment eût-elle omis de mettre Marie sur son étendard, la « Jehannette », qui, dès l'enfance, avait pour la Mère de Dieu une spéciale dévotion qu'elle conserva jusqu'à son martyre ?

En outre, toujours au revers, on voyait « un *escu de France* tenu par deux anges, » dit Parceval. — L'écu de France, et non pas les armes de la famille d'Arc.

Et avec cela, dit le *Livre noir* de la Rochelle, « un escu d'azur et un coulon (colombe) blanc, dedans y celui estoit, lequel coulon tenoit un rôle (une banderolle) en son bec où étoit escrit : *De part le Roy du Ciel.* »

En résumé, la bannière primitive que nous n'avons plus, mais qui ressuscite dans sa représentation fidèle, porte, d'un côté, le Christ dans sa gloire, bénissant, et deux anges, aux côtés de *la gloire*, chacun une fleur de lis dans la main, avec les noms : *Jhesus, Maria*, sur un fond blanc semé de fleurs de lis d'or; de l'autre côté, une Annonciation, avec l'écu de France et les armes que Jeanne, au début de sa mission, avait choisies selon l'usage, comme chef de l'armée : un coulon portant dans son bec cette belle devise, qui résume sa merveilleuse vie : De *part le Roy du Ciel.*

Au moment où M. Keller, le vaillant défenseur de l'Eglise et de la Patrie, s'avançait, suivi d'un illustre cortège, portant la bannière de Jeanne la Lorraine, un héros de la dernière guerre, M. de Casenove de Pradines, inclina devant elle l'étendard de Patay. Le présent saluait le passé ; nos vieilles gloires couvraient de leurs splendeurs toujours rayonnantes les deuils de la défaite ; l'armée, représentée par bon nombre de ses chefs et de ses vaillants officiers, venait, aux pieds de Jeanne la Pucelle, renouer la chrétienne tradition des La Hire, des Xaintrailles et des Dunois, et chacun, le cœur ému, se reprenait à espérer des jours meilleurs, en redisant ces mots, écrits en flamboyants caractères, au-dessu de l'autel d'où *notre Sauveur dans sa gloire* nous bénissait : DIEU PROTÈGE LA FRANCE !

ANTONIN LIRAC.

SUCCÈS OBLIGE — A NOS LECTEURS

Depuis un an à peine que Mgr P. Guérin a pris la direction de la *Revue du Monde catholique*, environ 2500 abonnés nouveaux sont venus nous exprimer leurs sympathies, nous apporter leur concours. Nous voulons d'abord leur renouveler ici l'expression de notre vive reconnaissance et leur dire ensuite ce que nous avons fait, ce que nous voulons faire encore pour la cause catholique à laquelle ils s'intéressent à si juste titre.

Nous avons vu disparaître la *Société Générale de Librairie catholique*, dont le siège social était 76 rue des Saints-Pères ; les œuvres de cette librairie se sont éparpillées aux quatre coins de la France, on peut dire du monde, chacun s'étant empressé d'emporter une pierre du monument écroulé.

Quoique étranger, à quelque titre que ce soit, à cette Société qui certes (on doit tous égards au malheur) a eu de grands mérites et de beaux jours, c'est avec un sentiment de profonde tristesse que nous avons vu ce désastre qui pouvait porter une atteinte apparente à la cause qui nous est chère, et c'est avec ardeur que nous avons travaillé à le conjurer.

Quand tout espoir fut perdu, alors, encouragés par de nobles prélats, avec le concours d'hommes éminents, qui ont l'habitude de tenir ferme le flambeau de la foi, nous avons arraché aux protestants, émissaires de l'étranger, les monuments littéraires et catholiques qu'ils voulaient ravir à la France.

Nous avons acquis de la sorte les *Acta sanctorum*, La *Gallia Christiana*, L'*histoire littéraire de la France*, la *Revue du Monde catholique* et d'autres.

C'est un premier résultat ; il faut en obtenir de meilleurs encore ; et, pour que rien ne s'oppose à la réalisation de nos vœux, pour qu'aucun malentendu ne se produise, nous tenons à déclarer aussitôt que, quoique nous nous soyons en ces derniers jours installés dans une annexe du même local, notre maison n'est d'aucune façon la transformation ni la continuation de l'ancienne librairie catholique.

Nous sommes dans une situation nouvelle des hommes nouveaux, qui, désireux de bien faire, ne viseront qu'à l'utile sans prétendre à une ruineuse grandeur.

Nous avons fait appel à nos amis pour affirmer la vitalité de la *Revue du Monde catholique* ; notre appel a été écouté d'un si grand nombre que nous ne craignons point de le renouveler.

Une objection nous fut souvent faite : nous aimons la *Revue du Monde catholique*, mais comme elle ne paraît qu'une fois par mois !... disait-on.

Nous avons cherché le moyen, tout en complétant heureusement notre *Revue*, de donner satisfaction à ceux-là même qui la voudraient bi-mensuelle.

Les questions de l'Art chrétien étaient laissées un peu dans l'ombre par nos écrivains, la *Revue* n'accueillant ni portraits, ni gravures, aucune illustration, et cependant l'Art chrétien élève le cœur, éclaire l'esprit, passionne enfin : il faut donc le faire connaître, et nous le ferons, avec le concours de nos lecteurs, par la combinaison suivante.

La *Revue du Monde Catholique* telle quelle, sans changement aucun, ni dans son prix, ni dans son format, ni dans son volume, ni dans sa périodicité, continuera à paraître le premier de chaque mois. Elle donnera un article artistique, muni du sommaire de la *Revue des Notes d'Art* laquelle, paraissant le 15 de chaque mois, alternera avec la *Revue du Monde Catholique*, de façon à la rendre réellement bimensuelle pour tous ceux qui voudront s'y abonner.

Il est bien entendu que la *Revue du Monde Catholique* et les *Notes d'Art* auront une existence indépendante, une rédaction spéciale, et que, par aucune espèce de combinaison, les administrations ne créeront un enchevêtrement d'articles tel qu'il rendrait impossible l'abonnement à l'un ou à l'autre organe séparément.

La *Revue des Notes d'Art et d'Archéologie* est la publi-

cation mensuelle de la Société de Saint-Jean pour l'encouragement de l'art chrétien, reconnue d'utilité publique dès 1878. Son but est ainsi de fournir à un public d'élite tel que se présente la clientèle de la *Revue du Monde Catholique*, les renseignements si nécessaires à cette heure sur l'Art en général, et plus particulièrement sur l'Art Chrétien.

Etudes Esthétiques.

Etudes d'Histoire d'art.

Archéologie chrétienne.

Architecture, peinture, sculpture, gravure, musique ancienne et moderne, chant liturgique etc., etc....

Les rédacteurs principaux sont le baron d'Avril, le P. Ch. Clair, l'abbé Bouillet, le baron de Bernon, Henri Cochin, le comte Guy de la Rochefoucauld, Aman Jean, P. H. Flandrin, H. de la Tour, E. Belville, etc., etc.

La livraison du 15 mai, que nous enverrons à titre de spécimen à tous ceux de nos lecteurs qui en feront la demande, comprendra : 1° Une étude approfondie sur la bannière de Jeanne d'Arc, intéressante question dont nous n'avons pu donner dans la *Revue* de ce jour que les conclusions ; 2° Le rythme dans le chant grégorien, avec plusieurs morceaux traduits en notations modernes ; 3° A travers les musées d'Allemagne, par le comte Guy de la Rochefoucauld, etc...

Chaque fascicule des *Notes d'art* contient une chronique artistique à propos des expositions, des œuvres nouvelles, des exécutions musicales, etc.

En conséquence, nous prions nos lecteurs qui voudraient recevoir la *Revue des Notes d'art* régulièrement le 15 de chaque mois de vouloir remplir le bulletin joint à ce numéro et nous retourner, avec le montant de l'abonnement, soit 10 francs pour la France, 12 francs pour l'étranger.

L'éditeur :
ARTHUR SAVAÈTE.

A TRAVERS LES REVUES

I. *Etudes religieuses et philosophiques* : La conversion et l'évolution de l'Eglise.

II. *Correspondant*. 1° La femme au Japon; 2° la réaction actuelle contre le positivisme ; 3° M. le prince de Joinville et la marine française.

III. *Revue des Deux-Mondes*. Le dernier livre de Taine. L'Eglise et l'Ecole)

IV. *Forum* (New-Yorck) 1° La stabilité des confessions religieuses en Amérique ; 2° Un nouveau sauvetage social ou le programme du nationalisme. (Russie)

V. *Rousskaia mysl*. La propriété communale en Suisse.

1

I. Études religieuses. *La conversion et l'évolution de l'Eglise*. (2 article) Le R. P. Martin continue son intéressante étude sur la prétendue conversion à la démocratie que l'Eglise aurait opérée sur cette fin de siècle. S'il fallait en croire les écrivains qu'il a cités dans son premie article, dont nous avons rendu compte le mois dernier, cette conversion serait double: en politique, l'Eglise accorderait ses préférences à la forme républicaine ou démocratique, et, dans l'ordre social économique, elle irait au peuple, et prêcherait à son égard non pas seulement la charité, mais la justice. Pour les uns, cette conversion serait une affaire de cœur ; pour les autres tels que M. Spuller, ce ne serait qu'une question de diplomatie et d'opportunisme. Le R. P. Martin fait d'abord remarquer qu'on abuse étrangement des termes *démocratie* et *démocratique* et que cet abus finit par amener la confusion de deux questions très distinctes.

On se dit démocrate parce qu'on s'intéresse aux intérêts du peuple et qu'on adhère à la forme républicaine. Il y a là confusion. Par démocratie, on a toujours entendu un système politique et non l'expression d'une sympathie spéciale pour le peuple, sympathie qui peut être commune aux adhérents aux autres formes du gouvernement. Nous voyons bien les œuvres que l'Eglise et même la monarchie ont fondées en faveur des clas-

ses laborieuses, tandis que nous cherchons encore celles fondées par la démocratie. Pourquoi la démocratie aurait-elle, mieux qu'un autre régime, le droit exclusif de travailler à l'amélioration de l'état social des prolétaires? L'histoire n'établit pas encore le bien fondé de cette prétention et rien ne fait prévoir l'ouverture prochaine d'un paradis terrestre créé par la démocratie au profit des classes laborieuses. Quant au droit que s'arrogent quelques catholiques de baptiser la démocratie et de lui donner l'épithète de catholique qu'elle n'a pas d'ailleurs méritée jusqu'alors, il n'est pas plus justifié. La démocratie, parmi nous, a besoin de se faire une réputation de justice et de foi religieuse avant de pouvoir se dire catholique.

Il y a encore à cette alliance de mots un autre inconvénient plus grave, qui est de confondre la question religieuse avec la question catholique. Dites que vous êtes des catholiques et des démocrates, soit ; mais ne donnez pas à entendre que vous êtes, parceque vous aimez la démocratie, des catholiques autres que ceux qui ne s'enveloppent pas de ce drapeau. Il n'y a pas deux espèces de catholiques ; il n'y en a qu'une, et il ne convient pas d'ajouter à ce titre une épithète dont le moindre inconvénient est d'établir des catégories parmi les enfants de la même Église. Après avoir rejeté comme fausse et dangereuse une alliance de mots que rien ne justifie, le R. P. Martin examine ce qu'il y a de vrai et de faux dans le mouvement de l'Église vers la démocratie. Est-il vrai, comme le dit Mgr Yreland, que « le sourire de l'Église, que les empereurs et les rois réclamaient autrefois comme leur droit exclusif, se tourne maintenant vers la République ? Il est facile de prouver que l'Église a eu dans tous les temps des *sourires* aussi bienveillants pour les républiques que pour les monarchies, et que les Papes n'ont pas ménagé aux empereurs et aux rois les avertissements et les justes condamnations que méritait leur hostilité envers l'Église. Bien avant la naissance de la République américaine, l'Italie a eu une assez belle floraison de république auxquelles « le sourire » de l'Église n'a pas fait défaut quand elles le méritaient. Quand Mgr Yreland dit que la démocratie est « le gouvernement du peuple par le peuple, » on peut lui répondre d'abord que tout gouvernement, quel qu'il soit, s'il est digne de sa mission, cherche avant tout, non ses intérêts propres, mais le bien de ses subordonnés. Le gouvernement du peuple *par le peuple* ? c'est bien là ce qui est particulier à la démocratie, qui fait à la fois du sujet le souverain, et du souverain le sujet, véritable cercle vicieux quand cette formule est prise à la lettre. Il est sans doute de droit naturel que la communauté ou le peuple constitue un gouvernement. Le pouvoir initial ou la souveraineté en quelque sorte radicale existe dans la communauté tout entière. C'est donc le peuple ou la communauté qui, par son consentement exprès ou tacite, par voix d'élection ou de tout autre manière positive, désigne le sujet du pouvoir et la forme sous laquelle il veut être gouverné. Il peut confier le pouvoir à un seul, et c'est la monarchie ; il peut le remettre à une élite de citoyens, et c'est l'aristocratie ; il a enfin le droit de désigner des magistrats dont les fonctions sont temporaires, c'est alors la démocratie. Mais quelle que soit la forme adoptée par le consentement populaire, les princes ou les magistrats désignés possèdent l'autorité ordinaire et ne sont pas de simples délégués, ainsi que le voudraient les partisans de la souveraineté

nationale, incessible et inaliénable. En un mot, le peuple transmet le pouvoir, c'est-à-dire ce qui vient de Dieu seul, ce que Dieu, par les lois constitutives du genre humain, a voulu mettre à la tête de toute société complète. Telle est la théorie chrétienne du pouvoir d'après Suarez. Elle s'applique à la démocratie comme à la monarchie. Elle sauvegarde les droits de Dieu et les droits du peuple, et le droit du souverain ou des magistrats investis du pouvoir. C'est bien le gouvernement du peuple, choisi par l'élection du peuple, mais ce n'est pas le gouvernement du peuple *par le peuple*. Les encycliques *Immortale Dei* et *Diuturnum* de Léon XIII mettent en pleine lumière cette théorie chrétienne du pouvoir Aussi a-t-on quelque peine à comprendre que Mgr Yreland parle sans restriction aucune, « du gouvernement du peuple par le peuple ».

On n'est pas davantage autorisé à dire avec M. Spuller que l'Eglise évolue vers la république. Dans son encyclique aux évêques de France, Léou XIII écarte tout point de vue purement politique; il dit aux catholiques d'accepter le gouvernement qui de fait exerce le pouvoir, sans préjuger en rien de l'avenir. Il fait même remarquer que « quelle que soit la forme des pouvoirs civils dans une nation, on ne peut considérer cette forme comme tellement définitive, qu'elle doive demeurer immuable, fût-ce l'intention de ceux qui, à l'origine, l'ont déterminée ». L'acte pontifica[1] n'est donc pas un rejet dédaigneux de la royauté ou de l'empire, comme quelques uns se sont plu à le dire. On ne peut par dire non plus que l'Église a capitulé devant un pouvoir humain dont elle a éprouvé la force, et qu'elle a fait ainsi acte d'*opportunisme* comme l'a prétendu M. Spuller. Bien au contraire, dans la même encyclique, Léon XIII dit que « tous les gens de bien doivent s'unir comme un seul homme pour combattre, par tous les moyens loyaux et honnêtes, les abus progressifs de la législation... Jamais on ne peut approuver des points de législation qui soient hostiles à la religion et à Dieu; c'est au contraire un devoir de les repousser ». Non, l'Église n'évolue pas. Indépendante de tous les partis, elle les domine de toute la grandeur de son origine et de son but. Elle préfère évidemment Charlemagne et Louis IX à Frédéric Barberousse et à Philippe le Bel, Garcia Moreno à Jules Grévy mais ses bénédictions ou ses anathèmes vont à la personne plus qu'au régime.

II

1° M. l'abbé de Broglie continue dans le *Correspondant* son étude philosophique sur la réaction actuelle contre le positivisme et s'attache à établir que la raison a le pouvoir de démontrer l'existence de Dieu, et que l'au-delà véritable, le monde suprasensible n'est pas en dehors de son domaine. A côté des domaines spéciaux et réservés des sciences logiques, mathématiques, etc. où on ne pénètre que moyennant une longue préparation et des études spéciales, il y a le domaine de la raison générale, accessible à tous les hommes ; il y a le domaine du cœur et de la conscience, ouvert à ceux qui aiment le bien, et qui, par le bien, peuvent être con-

duits au vrai. Or la raison générale, le cœur, la conscience sont pour nous autant de révélateurs de l'existence de Dieu. Il y a trois grandes voix qui nous appuyent dans cette recherche de l'au-delà : la voix de la philosophie des siècles précédents, de cette longue série de penseurs qui, commençant à Socrate, Platon et Aristote, se prolonge en passant par saint Augustin, saint Anselme, saint Thomas d'Aquin jusqu'à Bossuet, Descartes, Leibnitz et Rousseau ; il y a la voix de la conscience populaire de tous les temps et de tous les pays, et enfin la grande voix de l'Eglise catholique, héritière des apôtres et interprète de la pensée du Christ. C'est sous la protection de ces grands témoignages que M. l'abbé de Broglie entreprend la recherche rationnelle de la cause suprême de l'univers.

2° M. Dronsart nous offre dans la même « Revue » une étude très intéressante sur l'état de la femme au Japon d'après des documents empruntés à deux ouvrages publiés à Londres par miss Bacon, qui a étudié sur place la vie de famille au Japon dans tous ses détails et principalement dans les classes élevées. D'après ces documents, on doit rendre cette justice aux Japonais, que, de tous les Orientaux, ce sont eux qui ont témoigné à la femme le plus de confiance et par conséquent de respect, en lui laissant une liberté inconnue partout ailleurs chez les Asiatiques. Elle va, vient, circule aussi librement que les femmes d'Occident ; elle s'enveloppe même moins que celle-ci pour sortir de sa maison. Mais en cela seulement il y a similitude entre leurs habitudes et les notres. Pour le Japonais, la famille est fondée, non pas sur l'amour de la jeune fille qui devient l'épouse, mais sur le devoir envers le père, la mère et les grands parents. L'idéal féminin tel que le christianisme l'a créé en Occident n'existe nulle part en Orient. La littérature japonaise glorifie les héroïnes : vaillantes épouses qui combattent avec ou pour leurs époux, les mères modèles et les filles pieuses qui sacrifient tout au devoir ; mais l'héroïne de sentiment n'existe pas plus dans la poésie et le roman que dans la société, où ce que nous appelons le charme de la femme est inconnu pour cette raison que la société japonaise est toute masculine. Parler de son affection pour sa femme et ses enfants, mêler la vie domestique à la conversation est, pour un Japonais, le signe de la plus mauvaise éducation. L'exhibition devant témoins de la moindre prévenance d'un mari pour sa femme équivaut à un aveu public de faiblesse morale. En toute chose, les grands-pères et grand'mères ont la préséance sur tous, puis viennent le père et la mère et les enfants. Mariée à 16 ans, la jeune fille n'a pas d'intérieur à elle ; elle passe sous l'autorité de sa belle-mère et n'est plus, jusqu'à la mort de ses beaux-parents, qu'une fille adoptive, obligée à la soumission la plus respectueuse. Le lien conjugal est facilement rompu au Japon par le divorce, qui, dans les classes inférieures surtout, est admis autant de fois que les époux le demandent. L'âge le plus heureux pour la femme japonaise c'est la vieillesse, car jusqu'à ce qu'elle ait perdu sa belle-mère où les grands-parents, elle est leur servante et sans autorité dans la famille, la première levée et la dernière couchée, pour les servir.

Devenue belle-mère à son tour, elle est la vraie maîtresse de la maison. Le respect pour la vieillesse est si grand, que même les veuves, si elles n'ont pas d'enfants, sont reçues chez leurs proches, et traitées presque à

l'égal de la mère et de l'aïeule. L'odieux sentiment qui, dans nos pays, fait si souvent considérer les parents pauvres comme des charges importunes, n'existe dans aucune classe de la population japonaise. On doit désirer que l'introduction des éléments étrangers n'affaiblisse pas ce sentiment si éminemment moral et civilisateur.

3° M. Thomas Froment nous offre dans la même Revue une étude très documentée sur la carrière maritime du prince de Joinville et sur les divers écrits de ce prince sur notre marine : « Plus que jamais, nous devons nous préoccuper de l'état de notre marine, et il est d'autant plus important de le faire que, sous de brillantes apparences, se cachent certaines causes de malaise et d'affaiblissement qui, si on n'y portait remède, menaceraient dans un prochain avenir d'avoir de désastreuses conséquences ». Ces lignes écrites en 1865 par le prince de Joinville sont encore vraies aujourd'hui, et l'enquête récente commandée à la suite de critiques graves concernant l'état de notre flotte en est la preuve. Dans les deux volumes de récits et d'études qu'il a publiés en 1870, M. le prince de Joinville a retracé d'un style rapide et lumineux l'histoire des progrès et des transformations de notre marine depuis la chute du premier Empire jusqu'aux dernières années du second, de 1815 à 1865. Il raconte la naissance et les débuts de notre escadre dans la Méditerranée ; il nous montre la marine à vapeur remplaçant peu à peu la marine à voiles ; après un regard jeté sur les ressources maritimes de l'Angleterre et des États-Unis, il signale l'accroissement progressif de la flotte russe et prévoit plus de trente ans d'avance les conséquences de cet accroissement « s'il arrivait que les forces russes se combinassent avec les forces françaises ». Les deux volumes sont remplis d'aperçus, de réflexions, de conseils pratiques qui sont aussi vrais aujourd'hui qu'ils l'étaient hier et qui témoignent de l'expérience de l'homme de mer, du coup d'œil du chef et de la clairvoyance du patriote.

III

Nous devons signaler dans la *Revue des Deux-Mondes* un compte-rendu très détaillé de M. le vicomte de Voguë sur le dernier livre de Taine : Le *Régime moderne*, formant le 6e Tôme des Origines de la *France contemporaine*. Mieux encore que ses aînés, ce volume laisse pressentir le jugement d'ensemble que Taine s'apprêtait à rendre sur le régime moderne, mais que sa mort imprévue ne lui a pas permis de libeller. Le plan de ce dernier tome comportait l'étude de l'Église, de l'École et de la Famille. Les deux chapitres de l'Église et de l'École composent à eux seuls le volume dont il est rendu compte. Le chapitre sur l'Église, sauf des réserves qui sont de rigueur, est très remarquable ; il est traité avec un tact si respectueux que l'auteur indépendant n'a pas un mot blessant pour la foi. Nous n'admettons pas, toutefois, que la science et la religion, reconnues par Taine comme toutes deux nécessaires et bienfaisantes, soient, comme il le prétend, incompatibles entre elles. De ce qu'une com-

binaison d'idées n'aurait pas encore réussi, il ne s'en suit pas qu'elle ne réussira jamais. Le classement des notions religieuses et scientifiques est-il donc si définitif qu'il faille écarter *a priori* tout espoir de coordination entre elles, et fermer arbitrairement l'horizon de la pensée humaine ? aucun positiviste intelligent et de bonne foi ne pourrait l'affirmer.

Le chapitre de l'École ne soulève pas d'objections. Taine, en enfant terrible de la science, juge et condamne les derniers résultats de l'instruction telle qu'elle est donnée en France. Il condamne cette prétendue égalité, de l'instruction qui tend à ne faire que des savants dans toutes les classes de la Société de manière à inspirer le dégoût du travail manuel et à en détourner. Il dit avec raison que la gratuité de l'École selon lui n'est qu'une fiction, car « en réalité, c'est avec notre argent que l'État fait ses cadeaux, et sa générosité est le beau nom dont il décore son exaction fiscale, une nouvelle contrainte ajoutée à tant d'autres et dont nous souffrons. » Taine est encore plus catégorique sur la laïcité telle qu'on l'entend chez nous, sur la double obligation imposée aux communes et aux pères de famille, « qui paieront deux fois, d'abord pour l'instruction primaire qu'ils repoussent, ensuite pour l'instruction primaire qu'ils agréent, » afin que la Raison laïque, qui siège à Paris, parle jusque dans ses moindres et plus lointains villages ; la Raison telle que nos gouvernants la définissent, avec le tour, les limitations et les préjugés dont ils ont besoin, « petite fille myope et demi domestiquée de l'autre, la formidable aveugle, l'aïeule brutale et forcenée qui, en 1793 et 1794, trôna sous le même nom à la même place. »

Ainsi parle le libre-penseur Taine, sur le seul sujet où il soit interdit aujourd'hui d'avoir une opinion indépendante, sous peine d'être livré au bras séculier comme réactionnaire, clérical, ennemi des lumières et de la patrie républicaine.

Le sophisme de l'égalité dans l'instruction est aussi chimérique que le sophisme de l'égalité dans la richesse. L'idée de procurer à nos concitoyens le plus large savoir possible n'est réalisable que si on nous enseigne le moyen de remplacer les ouvriers, ou de nous en passer. Nous ne concevons un peuple de bacheliers qu'avec l'esclave au-dessous... Quel homme voudra continuer le travail manuel quand on l'aura sacré candidat au travail du cerveau ? Et comment fournira-t-on des situations à tous les travailleurs du cerveau ? Est-ce que la diffusion de l'instruction secondaire n'a pas déjà multiplié le nombre des malheureux et des déclassés, et par là-même des mécontents ? Nous tenions à constater que Taine, comme Renau, a fait bonne justice du sophisme de l'égalité de l'instruction ainsi que de la gratuité et de la laïcité de l'Ecole.

IV

Quelle est la situation respective, à l'heure présente, des principales confessions chrétiennes qui se partagent l'humanité ? Chacune d'elles voit-elle augmenter ou diminuer le nombre de ses fidèles. M. Carroll répond à

ces deux questions dans le « *Forum* » pour ce qui concerne l'Amérique, en se basant sur la statistique des religions qu'il a lui-même effectuée pour le compte du gouvernement américain. Les Etats-Unis ne comprennent pas moins de 144 confessions différentes, non compris le mahométisme qui compte beaucoup de membres, et certaines autres sectes de peu d'importance ou qui ont perdu la plus grande partie de leur effectif. En général, dit M. Carroll, les principales sectes chrétiennes, par exemple les presbytériens et les méthodistes ne s'anathématisent plus; on se désintéresse généralement des confessions de Westminster et de Belgique ou des 39 articles; on ne méprise plus les symboles, on les tient même en vénération, mais personne ne se soucie plus de combattre pour eux comme autrefois lorsqu'ils représentaient la foi vivante de l'Eglise. Cette abdication de toute controverse confessionnelle indique manifestement un affaiblissement dans la foi des Eglises protestantes, car la foi est la vie même du christianisme. D'ailleurs, M. Carroll avoue franchement que beaucoup des membres les plus influents des Eglises protestantes agissent plus par philanthropie que par dévotion, mais il n'en conclut pas moins, malgré cet aveu précité sur l'affaiblissement de la foi, que cette foi grandit, que la vie spirituelle est en progrès et que la croyance en Jésus-Christ fils de Dieu et égal à Dieu n'a jamais été plus forte.

Il affirme aussi que les prédications, qui étaient autrefois plus rationalistes que spiritualistes, sont aujourd'hui plus chrétiennes. Il nous paraît difficile d'admettre le progrès de la foi dans des sectes chrétiennes qui se « désintéressent de leurs confessions de foi. »

Les éléments non évangéliques du protestantisme en Amérique comptent 828 groupements ou églises et 133.000 membres ; les évangélistes, 152 groupements et 13.870.000 membres.

Le groupe des catholiques tient aujourd'hui numériquement le premier rang. Les plus considérables exemples d'accroissement sont donc ceux des catholiques. Ainsi, au point de vue confessionnel et d'après le témoignage de la statistique officielle, l'Eglise catholique occupe le premier rang en Amérique, au point de vue du nombre et de son expansion.

2° *Un nouveau sauvetage social.*— L'Amérique était jadis le pays où l'initiative individuelle avait plus de chances de réussir. Il a suffi d'un progrès économique brusque et rapide pour compromettre cette situation. Ce qui règne aujourd'hui chez nous, dit M. Bellamy, c'est une sorte de gouvernement économique, ou plutôt, de plusieurs gouvernements économiques, ayant à leur tête quelques grands capitalistes qui monopolisent entre leurs mains et la direction et les produits du travail national. 31,000 personnes possèdent en Amérique la moitié de la richesse nationale de laquelle dépend le sort de 65,000,000 d'habitants ; 9 0[0 de la population des Etats-Unis possèdent 71 0[0 de sa richesse et dans le nombre de ces 9 0[0 il y a 4,074 femmes possédant à elles seules 1[5 de la fortune nationale, c'est-à-dire presque autant que les 91 0[0 du peuple tout entier. L'histoire ne connaît pas d'exemple d'expropriation aussi complète, aussi rapide, que celle qui s'est opérée en Amérique. Ce drainage de la richesse au profit de certains individus a créé une oligarchie financière pleine de périls, car elle a divisé la nation américaine en classes supérieure, moyenne

et basse, que les ancêtres ne connaissaient pas. Aujourd'hui, l'Amérique compte trois millions de Sans Travail, et la misère, qui y est toujours grandissante, ajoute au péril de la situation.

M. Bellamy espère y rétablir l'ordre compromis par l'application du système *nationaliste* qui compte, paraît-il, environ un million de partisans. Pour détruire l'oligarchie capitaliste de plus en plus menaçante, il propose la *nationalisation* de l'industrie et de la richesse américaine, dans ce sens que les affaires industrielles et commerciales du pays seraient transformées en affaires publiques, menées par les délégués du peuple et à l'avantage de tous les citoyens.

Le manifeste publié par M. Bellamy et de son parti a des affinités manifestes avec le socialisme. Il suffit d'en retrancher quelques phrases bien sonnantes pour découvrir qu'il a pour conséquence l'expropriation des capitalistes. Seulement, M. Bellamy a pour lui un atout incontestable: la couleur de sa bannière. Beaucoup de gens qui n'accepteraient pas le socialisme, pourront donner dans le mouvement nationaliste, et se ranger sous sa bannière.

V

Le *Century américain* nous offre une série de nouvelles et de voyages, entre autres celui de Lourdes. M. W. Gladden nous relève les intrigues protestantes contre le catholicisme en Amérique : « On reproche aux catholiques, nous dit-il, qu'ils ne peuvent pas être de bons américains, étant soumis au pape romain, et là-dessus, on les accuse de trahison..; on forge contre eux des accusations ineptes... Je fais appel aux pasteurs protestants pour combattre cette épidémie d'intrigues.. « Il est temps de nous séparer de cette sorte de patriotes.» Nous formons des vœux pour que la voix de M. Gladden soit écoutée.

VI

Le *Rousskaia Mysl*, Revue russe, renferme, entre autres articles intéressants, une étude sur la *propriété communale en Suisse*, de M. Doubskoi. Il paraît, d'après cet écrivain, que la petite république helvétique est soumise, comme la grande république américaine, à une crise économique qui tend à s'aggraver. Le paupérisme y ferait de tels ravages que, sur 3 millions d'habitants, il y en a environ 200,000 nourris aux frais des communes.

Dans les villes comme Bâle, sur 7 habitants, il y en a 1 nourri aux frais de la ville. Il est vrai qu'il y a dans cette ville de 75.000 habitants 1 18 millionnaires (1 sur 665 habitants) ! Voilà une oligarchie capitaliste qui caractérise d'une façon étrange l'*égalité* tant vantée des citoyens Suisses !

Ainsi, partout, la crise économique s'accentue, et l'Europe comme l'Amérique est menacée de voir dans un prochain avenir le collectivisme d'en haut représenté par l'oligarchie capitaliste, et le collectivisme d'en bas représenté par les prolétaires et les Sans Travail engagés dans une lutte formidable qui aboutira fatalement à une révolution sociale.

H. D'HESSERT

CHRONIQUE GÉNÉRALE

Heureux sénateurs ! Heureux députés ! Ils viennent de goûter pendant un long mois, les douceurs d'une villégiature printanière, par un temps vraiment exceptionnel où les chaleurs brûlantes d'un soleil de juin ont été tempérées par des pluies bienfaisantes, en sorte qu'ils ont vu la campagne fleurir prématurément et offrir déjà les prémices d'une riche récolte.

Heureux sénateurs ! Heureux députés ! qui connaissent encore à leur âge les charmes de ces traditionnelles vacances de Pâques, qu'ils ont l'avantage de partager avec les écoliers, pendant que le reste des citoyens, retenu par les dures nécessités du labeur quotidien, continue à travailler sans relâche ! Mais on ne les envie pas ces heureux ! On voudrait, au contraire, que leurs vacances fussent plus longues encore, que le chômage des affaires politiques, en leur absence, durât davantage.

Ils ne sont revenus que trop tôt, avec le 24 avril ! En voilà encore pour plusieurs mois de débats agités, de troubles parlementaires, de crises politiques. C'est d'abord le budget de 1895 à voter, et là se donneront rendez-vous toutes les discussions, toutes les rivalités, toutes les oppositions.

Le projet de budget déposé, cette année, par le ministre des finances, se présente avec un ensemble d'innovations qui sont de nature à provoquer de longs débats. Il y a là un commencement de refonte du budget, dans le sens des réclamations socialistes ; il y a de grosses questions à discuter, des intérêts contraires à débattre, des évaluations aléatoires à vérifier, des plans, des théories à examiner pour le présent et pour l'avenir. Car M. Burdeau a voulu faire du nouveau. Il a cherché à

se distinguer de ses prédécesseurs, à donner un cachet original à ces sempiternelles combinaisons de recettes et de dépenses qui doivent aboutir à l'équilibre budgétaire

Tout cela, au fond, n'est qu'un trompe l'œil. La réalité reste la même sous des apparences différentes. Les formes ont beau changer ; le fond est toujours le même depuis quinze ans.

Ce budget de 1895, quelle nouvelle mystification pour le pays qui attend toujours des réformes, c'est-à-dire des économies, et qui voit invariablement, chaque année, le chapitre des dépenses et des impôts augmenter. Et pourtant, on avait, cette année, le bénéfice de la conversion de la rente 4 1[2 en 3 1[2. Du coup, c'était une économie de 67 millions pour le Trésor. Avec une pareille ressource, on aurait dû pouvoir au moins équilibrer le budget. Non, malgré cette avance, il reste un déficit de 71 millions. Comment le combler?

C'est ici qu'apparaissent les ingénieuses inventions de M. Burdeau. Comme tous ses prédécesseurs, cet ex-ministre de la marine, devenu ministre des finances, a son plan, et quel plan ! toujours plus merveilleux que le précédent ? On va ainsi de nouveauté en nouveauté. Au demeurant, c'est toujours la même chose. Chacun des systèmes de budget expérimenté depuis quinze ans consiste invariablement dans une augmentation d'inpôts. Le plan de M. Burdeau suit la règle. Dans le projet de budget de 1895, l'impôt des portes et fenêtres est supprimé ; on diminue aussi l'impôt sur la propriété non-bâtie, champs,cours, vergers, prairies ; en revanche, on augmente l'impôt foncier sur la propriété bâtie. C'est une compensation qui plaira au paysan et qui est faite pour accroître son attachement à la république.

Mais là ne se bornent pas les innovations de M. Burdeau. Sans parler de la taxe de 3,20 p. 100 du revenu, qui se trouve portée à 4, le budget de 1895 inaugure une double taxe sur l'habitation et sur les domestiques. La taxe sur l'habitation est en raison de la valeur locative de l'appartement ou de la maison ; elle varie aussi selon les localités, et elle n'est pas la même à la ville qu'à la campagne. A Paris, ce serait environ 5 p. 100 de la valeur de l'appartement ; pour un château on irait jusqu'à 6 1[2 et plus. La taxe sur les domestiques sera corrélative à la taxe sur l'habitation. Pour une simple bonne à tout faire, elle sera de 20 p. 100 de la taxe d'habitation ; pour un

ou plusieurs domestiques mâles, valets de chambre, valets de pieds, cochers, etc., elle montera à 40 p. 100 et au-delà.

Avec cette plus-value d'impôts nouveaux on approche des 71 millions à trouver pour équilibrer le budget. M. Burdeau bouche le dernier trou en estimant à 6 millions et demi d'arriéré d'impôt, dit droit d'accroissement, exigé des congrégations religieuses par la loi de 1884, et en substituant, pour l'avenir, à cet impôt une taxe annuelle et obligatoire de 0 fr 30 0[0 de la valeur brute des biens, meubles et immeubles, possédés par ces congrégations, taxe estimée à 1,500,000 fr. d'après la valeur des dits biens.

C'est là le morceau de résistance du projet de budget de M. Burdeau. Les autres parties pourront prêter à la discussion, mais celle-ci aura l'approbation de tous les franc-maçons. Qui n'admirerait cette manière d'enrichir le budget de 6.500.000 fr. d'un côté, de 1.500.000 francs de l'autre, et ceux-ci à perpétuité? Le droit d'accroissement, inventé par M. Brisson, était tenu jusqu'ici en échec par la résistance des congrégations religieuses à un impôt arbitraire et exorbitant. Grâce aux jugements d'un bon nombre de tribunaux, elles avaient pu se dispenser de le payer, en tout ou en partie. Sans tenir compte des décisions de la justice, M. Burdeau inscrit d'office cet impôt à son budget et il n'aura qu'à le faire recouvrer par les voies ordinaires de la perception. Pour l'avenir, il le remplace par un autre qui ne sera plus légalement sujet à contestation et qui est l'équivalent de celui-ci. N'est-ce pas tout à fait ingénieux ? Et les sectaires n'applaudiront-ils pas tous ensemble à cette belle invention, qui enrichit si facilement le Trésor en ruinant les congrégations religieuses ?

Ceux qui ont cru aux belles déclarations de MM. Casimir-Périer et Spuller, ceux qui ont eu la naïveté d'attendre du ministère actuel la liberté de l'Église et la pacification religieuse, peuvent voir où en sont leurs illusions. Le ministère Casimir-Périer continue fidèlement l'œuvre franc-maçonnique. Il reprend la guerre contre les congrégations religieuses, la guerre par l'impôt, plus habile et plus perfide que la violence dont on avait commencé à user avec elles, par les expulsions à main armée.

Il y ajoute un nouveau genre de persécution qui va atteindre l'Église au vif.

C'est avec raison que les évêques et les conseils de fabrique en masse se sont mis à protester contre la nouvelle législation sur les fabriques. Tout y est exorbitant, en effet : le principe même de la loi, aussi bien que ses applications. Devant ces protestations fortement motivées, qui ont fait ressortir toutes les irrégularités, tous les vices de la nouvelle règlementation fabricienne, un pouvoir ami de la justice et soucieux de la paix, n'aurait pas hésité à reconnaître qu'il avait outrepassé ses droits et lésé des intérêts éminemment respectables. Il aurait été le premier à convenir que sa loi était illégale et inexécutable, comme le lui ont montré les consultations des jurisconsultes et les réprésentations des intéressés. Il se rerait rendu à l'équité, à la raison.

Qu'a fait ce ministère soi-disant modéré et pacificateur, ce ministère à l'esprit nouveau, dont on se plaisait à saluer l'avènement ? Il en a agi avec un oubli complet des dispositions concordataires. Entre tous les évêques coupables d'avoir protesté contre la nouvelle règlementation des fabriques, il a choisi, on ne sait pourquoi, l'archevêque de Lyon pour victime, lui supprimant brutalement son traitement et le déférant comme d'abus au Conseil d'Etat.

Cette mesure ne ne serait-elle que le commencement des rigueurs, et comme s'il n'était pas déjà assez informé, par lui-même, le ministre des cultes enjoint à chaque évêque, par une lettre circulaire, de lui faire connaître, dans la huitaine, le texte officiel des instructions adressées aux conseils de fabrique de son diocèse, au sujet de la mise en pratique du nouveau décret sur l'administration fabricienne. Le ministre y déclare hautement que le gouvernement ne saurait se désintéresser plus longtemps de l'application d'une loi votée par les pouvoirs publics et dont l'exécution doit être assurée au même titre que celle des autres lois. Car « personne, dit-il, ne peut être au-dessus de la loi, et le gouvernement qui a charge de son application, est fermement résolu à ne pas faiblir à son mandat. »

Ce sont là des paroles de menace. Elles s'étendent bien au-delà des premières mesures de répression prises contre l'archevêque de Lyon. Les réponses de l'épiscopat au ministre des cultes, si, à l'exemple de quelques-uns d'entre eux déjà, les autres évêques jugent à propos de répondre à sa circulaire, lui apprendront que la plupart ont parlé et agi dans le même sens que

Mgr Coullié. De notoriété publique, plus de quarante déjà ont protesté sous des formes diverses. Et, en vérité, sur les 87 évêques de France, il n'y en a que trois, comme on l'a dit, qui soient satisfaits, ce sont ceux d'Algérie, dans les diocèses desquels la nouvelle comptabilité fabricienne n'est pas applicable.

Le gouvernement aura donc à sévir contre la majorité de l'épiscopat ; et même cette majorité deviendra l'unanimité.

Car, devant les poursuites exercées contre l'archevêque de Lyon, devant les injonctions adressées à chacun des évêques d'avoir à faire connaître les instructions qu'il a données pour son diocèse. Il est à prévoir que tous vont se solidariser avec le vénérable inculpé et agir en conformité avec ceux qui ont déjà réprouvé la nouvelle loi comme attentatoire aux droits de l'Eglise et aux intérêts du culte ?

Les actes ne font que mieux ressortir l'inanité des paroles. Jusqu'à la veille des mesures prises contre l'épiscopat, M. Spuller protestait des bonnes intentions du gouvernement dont il fait partie. Au Congrès des sociétés savantes de la Sorbonne, il se plaisait à dire en parlant à d'invisibles auditeurs plutôt qu'aux modestes savants des provinces réunis devant lui : « Pourquoi refuseriez-vous de vous associer à l'œuvre d'apaisement et de réconciliation que le gouvernement de la République a entrepris dans notre pays, qui en éprouve un si grand besoin ? » A l'inauguration du nouveau lycée de filles de Versailles, il faisait encore l'apologie de la tolérance.

Qui faut-il croire du ministre qui parle ou du ministre qui agit ? Supposons les meilleures intentions de sa part. Alors il faudra admettre que ce ministre, si plein de bons sentiments, n'est pas maître de ses actes. Et, en effet, M. Spuller et ses collègues semblent avoir eu peur de paraître vouloir changer de politique. Parce que, pendant la session d'avril des conseils généraux, quelques membres, des plus violents, de ces assemblées ont manifesté leurs inquiétudes sur les manifestations de l' « esprit nouveau », parce que, deux ou trois journaux ultra-radicaux ont continué de prendre à partie le cabinet pour son attitude soi-disant conciliante à l'égard des cléricaux, nos fiers ministres ont pris peur ; ils se sont vus aux prises avec les interpellations d'un Pelletan ou d'un Ranc et ils ont tremblé pour leur existence.

Les poursuites commencées contre les évêques semblent bien, en effet, une garantie donnée d'avance au parti des intolérants, une réponse anticipée aux interpellations dont la *Lanterne* et la *Petite République française* menacent le ministère. Mais, vraiment, le ministère avait-il besoin de cet argument pour prouver que rien n'est changé depuis que M. Spuller a parlé d'esprit nouveau ?

Quelle modification a-t-on pu signaler dans la politique religieuse du gouvernement ? Quels ménagements ont été apportés dans l'application des lois votées par les chambres antérieures ? M. Casimir Périer et M. Spuller n'ont-ils pas assez dit qu'ils maintiendraient les lois sur l'école, sur l'armée, sur le divorce, sur les fabriques; qu'ils les considéraient comme le patrimoine, comme l'honneur même de la République, et qu'ils continueraient à les appliquer dans toute la rigueur de l'esprit laïque qui les a dictées ? Et, par le fait, aucune atténuation n'a été apportée à ces lois ; et même, on a pu signaler en maints endroits une recrudescence de laïcisation dans les écoles de filles restées sous la direction des sœurs. Plus d'une fois même, en ces derniers temps, ces écoles pour lesquelles la loi permettrait à l'administration d'user de délais, ont été laïcisées d'office contre le vœu des populations et malgré les délibérations des conseils municipaux, qui demandaient expressément le maintien des institutrices religieuses.

C'est la peur qui inspire la conduite du gouvernement. Combien ces ministres, si hardis à poursuivre les évêques et à menacer les conseils de fabrique, ces ministres si zélés pour la loi, qu'ils accusent le clergé de violer, se montrent pusillanimes et indifférents à la légalité devant des adversaires dont ils craignent les discours et les votes. Le député socialiste Toussaint a pu se faire fauteur de grèves et de troubles, violer la loi, commettre des violences sans que le ministre de l'intérieur, ou le ministre de la justice ait d'abord osé sévir contre lui. Ce n'est qu'à la rentrée des chambres qu'il s'est décidé à présenter contre lui une demande en autorisation de poursuites. Ce même gouvernement tremble devant les municipalités anarchistes de Saint-Ouen et de Saint-Denis. Il compte humblement avec le Conseil municipal révolutionnaire de Paris. Dans le conflit qui vient de prendre fin par l'installation définitive du préfet de la Seine à l'Hôtel de Ville, c'est lui, à n'en pas douter, qui aurait cédé,

si la fraction socialiste du Conseil n'était pas restée seule à vouloir s'opposer de toutes les manières, et, au besoin, par la force, à la prise de possession d'une partie de l'Hôtel municipal pour le logement du préfet. Et il n'est pas certain qu'il tienne tête au conseil général de la Seine qui, à son tour, vient de protester contre l'installatation du fonctionnaire du ministère de l'intérieur à la maison municipale. Tout le courage que le gouvernement a montré jusqu'ici consiste seulement à faire arrêter à domicile les individus suspectes d'anarchie, sans que les nombreuses perquisitions opérées à Paris et dans les principaux centres de population aient empêché la nouvelle explosion de dynamite du restaurant Foyot de se produire, et prémunissent la capitale contre de nouveaux attentats du même genre.

Le ministère sait qu'il n'a rien à craindre des anarchistes au Parlement, et c'est pour cela qu'il prend si bravement contre eux au dehors des mesures de répression. Il n'en est pas de même des socialistes et des radicaux.

C'est pour éviter des attaques de leur part qu'il a rouvert si misérablement l'ère des tracasseries contre le clergé et les congrégations religieuses. L'esprit nouveau n'arrête pas le vieil esprit de guerre au cléricalisme, renouvelé sous des formes différentes.

Et jusqu'où ne s'étend pas cette étroitesse de parti ! Quelques bénédictins de Solesmes, pour des raisons urgentes de réparations, avaient été admis officieusement à rentrer derrière les gendarmes, dans leur abbaye, fermée sur eux depuis l'expulsion à main armée du mois de novembre 1881, et gardée étroitement à vue. Quoi de plus naturel que des propriétaires, fussent-ils moines, rentrent chez eux, dès que la violence qui les a expulsés de leur domicile a cessé? Était-ce là une faveur particulière accordée à ceux de Solesmes ? Non assurément. Et cependant, le ministère a eu peur qu'on n'imputât cette rentrée de quelques moines dans leur maison à une bienveillance spéciale pour eux et qu'on ne lui en demandât compte. Sur la plainte de quelque feuille radicale de la localité, reproduite dans la *Lanterne*, il s'est empressé de retirer l'autorisation tacite, et de faire réexpulser ceux à qui il avait suffi de trouver la porte ouverte pour réintégrer leur domicile.

Et ce même gouvernement, s'il n'avait pas craint de mécontenter les francs-maçons, les libres-penseurs et les juifs de la

majorité parlementaire, est-ce qu'il ne se serait pas associé avec empressement à la fête célébrée dans l'église métropole de Paris, en actions de grâces du décret d'introduction de la cause de Jeanne d'Arc en cour de Rome? Est-ce qu'il n'aurait pas compris qu'il y avait là une heureuse occasion de rétablir la paix religieuse et de refaire l'union entre tous les citoyens, dans la participation à une même solennité en l'honneur de l'immortelle libératrice de la France ?

Il ne risquait que de mécontenter les plus radicaux et les plus violents, puisqu'il s'est trouvé, même à gauche, un groupe nombreux de députés pour s'associer à la proposition de M. Joseph Favre, tendant à faire déclarer fête nationale, le 8 mai, jour anniversaire de la reprise d'Orléans aux Anglais par la vaillante Pucelle. Et pour cette poignée d'intraitables sectaires qu'il aurait irrités, il se serait rendu favorable la masse des bons citoyens, qui auraient vu un signe non équivoque d'esprit nouveau dans ce rapprochement du gouvernement avec le clergé.

Il n'a manqué du reste, à la fête de Notre-Dame, que le concours du monde officiel. La présence de l'armée suffisait à faire oublier l'administration et la magistrature. Elle était dignement représentée par un grand nombre de généraux, amiraux, officiers supérieurs de terre et de mer, en tête desquels figuraient le général Février, grand chancelier de la légion d'honneur, le général Saussier, gouverneur de Paris, et les délégués du ministre de la guerre et du vieux maréchal Canrobert. Et à côté des chefs de l'armée, de nombreux sénateurs et députés, beaucoup de notabilités, de représentants de toutes les classes, de toutes les professions. La foule s'était portée avec empressement autour de la vieille basilique, trop petite pour contenir les deux ou trois cent mille personnes qui assistaient de cœur à la chrétienne et patriotique cérémonie.

Il y a eu un véritable élan populaire pour cette fête. Le vieux sentiment catholique et français s'est retrouvé pour célébrer Jeanne d'Arc. On a compris que les nouveaux honneurs décernés par l'illustre pontife Léon XIII à la vierge martyre, juste au moment où la situation devient plus critique pour la France, étaient un gage de protection et de salut pour le peuple que Jeanne a miraculeusement sauvé au temps de l'Anglais.

Il ne faut pas se fier, en effet, à ces bruits de désarmement qui ont cours en Europe. On aurait tort d'y voir des garanties

de paix pour l'avenir. Car, bien que tous les États, tous les gouvernements redoutent les effroyables conséquences de la guerre, bien que tous éprouvent les énormes inconvénients de la prolongation de cet état belliqueux qui les oblige aux plus lourds sacrifices, il ne dépend d'aucun d'eux d'assurer la paix, même avec les intentions les plus pacifiques. On attribuait au vieux roi de Danemarck, père et beau-père de plusieurs souverains ou héritiers de trône, l'idée de démarches officieuses en faveur d'un désarmement général. On le disait disposé à provoquer un congrès européen pour y traiter de la question de la paix. Ce n'étaient là que des suppositions. Et il n'est pas plus croyable que le chancelier de l'empire allemand ait préparé un projet dans ce sens, pour le soumettre aux puissances au nom de l'empereur.

L'Europe, cependant, prête une oreille intéressée à ces rumeurs. Les journaux dissertent sur la question du désarmement. Quelques-uns à Paris ont même recueilli les avis de philosophes, de publicistes, d'académiciens et de poètes. Ces sages se demandent gravement si c'est là une utopie ou non. Quelques-uns se bercent de l'espoir de voir la guerre bannie à jamais de la terre devant l'opposition des peuples.

Ce qu'il y a de plus sérieux que ces bruits et ces rêves de désarmement, c'est l'entrevue à Venise des souverains d'Allemagne et d'Italie, alliés pour la guerre. De quoi se sont-ils entretenus? Evidemment des choses d'intérêt commun, ou, sans cela, ils n'auraient pas cherché à se voir. Le roi Humbert a exposé à son allié ses embarras extrêmes, la situation périlleuse de son royaume, l'impossibilité de rester plus longtemps sur le pied de guerre, si un dénouement quelconque ne vient mettre promptement fin à la situation présente. De son côté, l'empereur allemand lui aura représenté la nécessité de continuer à se tenir prêt à tout événement, en lui faisant entrevoir d'heureuses éventualités. On ne sait pas ce qu'ils se sont dit; mais ils ont dû se parler de guerre plus que de paix.

Toutefois, quoique l'entrevue eût lieu en territoire italien, M. Crispi s'est abstenu d'accompagner le roi Humbert, peut-être pour prévenir de nouvelles suspicions de la part de la France, peut-être pour ne pas manquer à son poste, en face d'une situation parlementaire des plus critiques. Dans l'état de détresse où se trouve l'Italie, elle a intérêt à ménager la France, tout en restant la bonne amie de l'Allemagne. Elle voudrait

nous amener à modifier le régime de droits protecteurs qui a ruiné son commerce. Le roi Humbert essaie de jouer double jeu avec l'Allemagne et la France. Dans une entrevue ménagée à dessein avec un de ces journalistes de Paris, dont il est facile de surprendre la crédulité, en flattant leur vanité, Humbert Ier s'est déclaré ami de la France, partisan de la paix, mais désireux surtout de contracter avec sa voisine des traités de commerce qui permettraient à l'Italie de continuer ses armements contre elle sans se ruiner. Et le rapporteur du *Figaro*, tout pénétré de l'importance que lui donnaient les confidences royales, a raconté tout cela sérieusement à la France.

On croira sans peine que l'entrevue du roi Humbert avec l'empereur allemand, à Venise, avait un caractère un peu plus sérieux que son *interwiew* avec le journaliste parisien. Entre temps, le roi italien peut chercher à tromper la France par de belles paroles et essayer de mettre à profit la légèreté d'un peuple qui ne demande qu'à oublier, et la complicité d'un gouvernement qui n'est l'ennemi de l'Italie que malgré lui ; mais dans toute sa conduite, Humbert suit avec une obstination, que ne lassent ni les échecs d'amour-propre ni les sacrifices les plus ruineux pour son peuple, le programme tracé jadis par Cavini : « Victor-Emmanuel a fait l'Italie intérieure, Humbert fera l'Italie extérieure. » C'est le rêve, c'est l'ambition de ce roi de continuer l'œuvre de son auteur, l'œuvre de la Révolution, en assurant la situation internationale de l'Italie.

Aussi se rattache-t-il obstinément à la Triple-Alliance, qui est, pour l'Italie, la garantie de son intégrité. L'objectif de cette politique si coûteuse, c'est d'en arriver, à la faveur de circonstances propices, à entraîner l'Allemagne et l'Autriche dans une guerre, où il y aurait plus de bénéfices à recueillir que de dangers à courir pour l'Italie. Mais d'ici là, le roi et ses ministres ne négligeront pas de mettre à profit cette attente forcée pour regagner les sympathies de la France et attirer chez eux son or. Il est si facile aux hommes de la Révolution italienne de donner le change à l'opinion au-delà des monts ! La République française ne demanderait qu'à être l'amie de l'Italie. Le roi Humbert le sait et M. Crispi ne l'ignore pas. Avant d'essuyer les coups de canon du peuple de Machiavel et de Garibaldi, nous recevrons plus d'une avance, plus d'une flatterie de lui.

Pour le moment, l'Italie en est aux bonnes paroles, aux démonstrations d'amitié. M. Crispi ne parle pas autrement que le roi Humbert. Tous deux ont de véritables effusions pour la France et font des yeux doux à sa cassette. Que ne leur accordons-nous un bon petit traité de commerce, à la suite de cette convention monétaire qui va faire rentrer chez eux un peu de numéraire métallique !

Est-ce sur l'or de la France ou sur le fer de l'Allemagne que le successeur de Victor Emmanuel compte pour annoncer *urbi et orbi* que « la nation touche au terme de ses épreuves ? » Cette parole, il l'a dite en arrivant à Venise, aux autorités de la ville. Un tel optimisme contraste singulièrement avec la situation vraie de l'Italie. Comme suite de l'entrevue de Venise, M. Crispi a déclaré devant la commission des finances de la Chambre des députés italiens que, non seulement il ne sera fait aucune réduction sur les dépenses militaires, mais que des charges nouvelles seront imposées au pays. L'achèvement des forts de la frontière et l'entretien de la flotte sur le pied de guerre nécessiteront de nouveaux sacrifices : le ministre les réclame au nom du patriotisme et de la nécessité d'être prêt avant peu. Serait-ce aux éventualités mystérieusement visées par le président du Conseil, que le roi aurait fait aussi allusion ?

Il n'est peut-être pas vrai que M. Crispi ait dit, comme on l'a prétendu, dans ses confidences à la commission des finances de la Chambre italienne, que la révolution était en Italie et la France à ses portes ; mais il a fait un si pitoyable tableau de l'armée de terre et de mer que la Chambre, à la suite de sa commission, devra renoncer à toute idée de faire des économies sur le budget de la guerre, à moins de se laisser accuser d'indifférence pour l'existence du royaume italien. Du reste, le dilemme lui est nettement posé : ou le vote intégral du budget, ou la dissolution : « J'ai trouvé, en arrivant au pouvoir, a dit M. Crispi, l'armée à moitié détruite par l'œuvre des dernières administrations ; elle est dans des conditions encore plus malheureuses que celles dont l'Italie eut tant à souffrir en 1866 et en 1870. Si vous voulez la détruire complètement, faites-le. Mais si la Chambre vote des réductions sur les crédits militaires, d'autres, mais non pas moi, assisteront à la fin du royaume d'Italie. »

Ces menaces rendront, sans doute, le Parlement italien entièrement docile. Dans les circonstances actuelles un conflit

avec le gouvernement ouvrirait une crise des plus graves pour la Péninsule.

Les premiers votes de la chambre des députés, après la rentrée des vacances de Pâques, ont prouvé que l'opposition dont le ministère Crispi était menacé n'est pas irréductible. A la demande du président du Conseil, la chambre des députés a accepté l'ajournement au 15 mai des mesures financières proposées par le cabinet pour l'équilibre du budget de 1895, après avoir voté l'ordre du jour de confiance sur le budget de la marine. Ces dispositions écartent l'idée d'un conflit violent, dont l'issue eût été la démission de M. Crispi ou la dissolution de la chambre. On commence à croire que le Parlement accordera, de gré ou de force, à l'homme qui doit être le dernier ministre de la monarchie de Savoie, toutes les dépenses militaires, toutes les mesures financières réclamées par lui, avec les pleins pouvoirs qu'il demande en plus pour pourvoir à l'ordre intérieur et à la sécurité extérieure de l'Italie. Il est vrai que l'opposition peut compter, pour recueillir la succession de M. Crispi, sur M. Zanardelli, qui s'est séparé définitivement de lui pour voter avec l'extrême gauche. Mais M. Zanardelli fera-t-il mieux que M. Crispi ? L'Italie périt par l'argent. Mieux vaudrait pour elle une riche mine de ce métal que n'importe quel ministère et quel programme de gouvernement.

Avec un instinct de sagesse qui tient au sentiment de la conservation, la nation italienne s'est bien gardée de renouveler à l'égard des pèlerins espagnols, qui se sont rendus ces jours derniers à Rome au nombre de seize mille, les scènes d'outrage et de violence qu'elle n'avait pas épargnées naguère aux ouvriers et aux jeunes gens français conduits au Vatican par S. Em. le Cardinal Langénieux et M. Harmel. Elle est toujours prudente, cette Italie. Dans la circonstance elle a bien fait de se montrer réservée. Ses journaux et ses sociétés secrètes se sont abstenus d'exciter l'opinion et tout s'est passé avec calme, au cours de cette imposante manifestation dont la basilique de Saint Pierre a été, à deux reprises différentes, le principal théâtre.

C'est que, derrière ce pèlerinage national, il y avait le gouvernement espagnol. Avant le départ, et à la suite de quelques incidents tumultueux, bien vite réprimés, à Valence, toute l'Espagne, gouvernement, chambres, journaux de tous les partis, avait déclaré qu'elle serait en Italie avec ses nationaux et que la protection de la puissance publique les couvrait.

Un important discours du Saint Père a marqué le pèlerinage espagnol et caractérisé les magnifiques cérémonies de la béatification des vénérables Jean d'Avila et Diego de Cadix. S. S. Léon XIII a profité de la présence d'évêques et de notables des divers partis politiques pour donner aux pèlerins, et, en leur personne, à tous les espagnols des conseils de conduite inspirés par son désir de voir les bons rapports se continuer entre la cour de Madrid et le Saint-Siège, et la concorde régner entre les diverses classes et les divers partis de la nation espagnole. « Pour que nos soins et nos efforts, a dit Sa Sainteté, soient couronnés du succès tant désiré, il est nécessaire que tous les catholiques d'Espagne, sans exception, se persuadent que le bien suprême de la religion réclame et exige de leur part l'union et la concorde

« Il faut qu'ils fassent trêve aux passions politiques qui les déchirent et les divisent ; il faut qu'abandonnant à la Providence toujours attentive de Dieu les destinées de leur nation, ils travaillent avec le plus parfait accord, sous la conduite des évêques, par tous les moyens que les lois et l'honnêteté approuvent, à servir les intérêts de la religion et de la patrie, et résistent compacts aux attaques de l'impiété et des ennemis de la société civile.

« C'est aussi leur devoir d'être soumis aux pouvoirs constitués, et Nous vous le demandons à d'autant meilleur droit, qu'à la tête de votre noble nation est une reine illustre, dont vous avez pu admirer la piété et le dévouement envers l'Église. »

Ce discours a eu un retentissement immédiat en Espagne. S'il a causé quelque surprise, quelque émotion dans le parti carliste,il a procuré aussi des adhésions notables, entre autres celle du fils de l'illustre Nocedal, au gouvernement établi. Le Pape, du reste, n'a point préjugé la cause du droit, il a seulement engagé les catholiques espagnols, dans l'intérêt de la religion et de la paix publique, à reconnaître les pouvoirs constitués.

Une autre adhésion au gouvernement établi a précédé celle-là. Un des principaux chefs du parti républicain en Espagne, M. Castelar, s'est rallié publiquement à la monarchie régnante. Aucune conversion ne pouvait avoir plus d'éclat que la sienne. Ancien président des Cortès et président de la répu-

blique à la chute d'Isabelle, M. Castelar avait joué un rôle considérable dans les affaires politiques de son pays; il était resté en possession d'un grand crédit auprès de ses amis et de la fraction républicaine du peuple espagnol. Son passé, son prestige, son éloquence continuaient à en faire un personnage important.

A la mort d'Alphonse XII, M. Castelar avait commencé à se rapprocher du trône en donnant son concours au gouvernement de la reine régente. Sans abdiquer ni ses principes, ni son passé, il vient d'achever son évolution vers la monarchie établie, en invitant ses amis à s'y rallier avec lui. Il se déclare convaincu par l'expérience que la monarchie lui offre les garanties qu'il recherchait pour ses idées dans le principe républicain.

L'union catholique gagnera en Espagne à la trève conseillée par Léon XIII aux partis politiques et à l'adhésion du parti républicain modéré à la monarchie régnante. Ce sera un bien pour l'Eglise.

La paix religieuse vient aussi de faire un grand progrès en Allemagne par le rappel de la loi contre les jésuites et autres congrégations qui leur avaient été assimilées. Le Reichstag a définitivement adopté en troisième lecture la proposition de loi déposée par le Centre catholique pour l'abrogation de cette loi d'exception. Malgré la crise intérieure qu'il subit, et que la récente démission de son chef, M. Lieber, a encore aggravée, le centre s'est retrouvé tout entier pour livrer la dernière bataille contre les lois bismarckiennes de persécution. Il avait affaire au vieux préjugé protestant, que la *Ligue évangélique* s'est efforcée, jusqu'au dernier moment, de raviver, et à la raison politique des hommes d'Etat de l'école de l'ancien chancelier, qui prétendaient que la rentrée des Jésuites serait une cause de trouble pour la nation allemande. Le centre, aidé du groupe socialiste, a vaincu. Il a mis fin ainsi aux derniers restes de la persécution.

Sa résistance invincible est venue à bout du Kulturcampf, et de l'homme qui en avait fait la suprême loi de salut de l'empire allemand. C'est une grande victoire remportée par la force du droit et de l'opinion, alors même que le Conseil fédéral et l'Empereur, ce qui ne semble pas présumable, refuseraient de ratifier le vote du Reichstag et mettraient la volonté souveraine au-dessus des décisions de la représentation nationale.

L'Autriche, pour son malheur, marche au rebours de l'Allemagne. La guerre à la religion y devient l'auxiliaire des idées d'indépendance et de séparation qui s'agitent en Hongrie. C'est pour servir le parti Magyar séparatiste que le ministère Weckerlé a présenté le funeste projet sur le mariage civil, adopté, malgré l'opposition catholique, par la Chambre des députés de Buda-Pesth. L'empereur François a eu la faiblesse de ne point s'opposer à cette première des lois du *Kulturcampf* hongrois, comme il a eu l'imprudence de laisser s'organiser et grandir, autour du cercueil de Kossuth, l'agitation révolutionnaire, qui menace de devenir promptement fatale à la monarchie des Habsbourg.

Les bruits de désarmement répandus en Europe n'empêchent pas les combinaisons diplomatiques de suivre leur cours, tantôt à l'aide de traités de commerce, tantôt à l'aide d'alliances matrimoniales, chaque puissance cherchant naturellement à mettre le plus d'atouts possible dans son jeu.

Les fiançailles du Czarewitch avec la princesse Alice de Hesse sont présentées par les journaux de Londres comme le gage d'une union plus étroite entre les familles royales d'Angleterre, de Russie et de Cobourg, et la continuation de la politique de rapprochement commencée par le récent traité de commerce russo-allemand. Ils y voient aussi un indice du relâchement du lien noué à Cronstadt entre la France et la Russie. Mais à Saint-Pétersbourg, on n'apprécie pas l'événement au même point de vue. En réponse aux insinuations des feuilles londoniennes sur la caducité de l'alliance franco-russe, les *Novosti* déclarent que le congrès de Berlin de 1879 a trop bien montré à la Russie les torts de sa politique antérieure et la nécessité d'une France forte et amie, pour que la conclusion du récent traité de commerce avec l'Allemagne soit de nature à opérer un changement dans les dispositions du gouvernement impérial et à influer sur une alliance indispensable au maintien de l'équilibre européen.

Aussi n'a-t-on point, à Saint-Pétersbourg, pour l'Angleterre, les complaisances que celle-ci montrerait volontiers à la Russie, pour la détacher de la France. Son immixtion de plus en plus directe dans les affaires d'Egypte n'y est point vue favorablement. A propos des incidents qui ont amené la démission du ministère Riaz-Pacha et son remplacement par Nubar-Pacha,

de qui l'Angleterre semble attendre encore plus que de son prédécesseur, les *Novosti* déclarent nettement, sans souci des susceptibilités anglaises, que « le rôle de la Russie dans la question d'Orient, et son besoin toujours croissant de libre communication maritime avec l'Extrême-Orient, exigent que l'Egypte redevienne un pays libre et neutre, pour que la mer Rouge ne subisse pas le sort du détroit de Gibraltar. » L'Angleterre doit voir que l'Europe a l'œil ouvert sur ses menées tortueuses en Egypte, et qu'il ne lui sera pas facile de consommer par surprise l'annexion pure et simple des Etats du Khédive à son empire des mers.

C'en est fait de l'insurrection brésilienne. Après avoir été sur le point de réussir, elle a fini subitement par le double échec de l'amiral de Gama dans la baie de Rio et de l'amiral de Mello à Rio Grande, suivi de leur capitulation. L'opposition ouverte de l'Amérique a contribué surtout à faire avorter une entreprise où sa jalouse susceptibilité avait cru apercevoir une tentative de restauration monarchique. Pour le Brésil il est regrettable que ce généreux effort n'ait pas réussi à le débarrasser de la dictature révolutionnaire qui l'opprime.

ARTHUR LOTH.

TOURS, IMPRIMERIE E. SOUDÉE.

ÉTUDES BIBLIQUES

LE MONOTHÉISME MOSAIQUE
ET LES MYTHOLOGIES

Moïse est certainement l'un des hommes les plus extraordinaires qui aient jamais existé ; aucun autre, pas même Adam, n'eut avec Dieu des relations plus fréquentes ; aucun autre, si ce n'est saint Paul, n'exerça une influence aussi profonde sur les destinées religieuses de l'humanité.

D'une horde d'esclaves, Moïse fit un peuple autonome, indépendant. Les Hébreux étaient, avant lui, si bien façonnés à la servitude que, bien des fois, ils la regrettèrent avec les oignons et les viandes qui la leur rendaient supportable. Ils avaient assez longtemps vécu sous le fouet de leurs maîtres, pour perdre à peu près tous les instincts de la liberté. Moïse dut tout d'abord les arracher à cet avilissement, et les préparer ensuite à la conquête de cette terre « ruisselante de lait et de miel », qu'il leur montrait sans cesse en perspective, comme la récompense de leurs efforts.

Pour opérer cette transformation, le libérateur retint, pendant quarante années dans les déserts de la péninsule sinaïtique, cette peuplade revêche ; il la mâta et l'endurcit par des marches et des contre-marches qui recommençaient à l'heure où elles semblaient devoir finir. Ce temps fut surtout employé à détacher les Hébreux de l'idolâtrie égyptienne, à les mettre en défiance contre les cultes chananéens encore plus corrupteurs, à les prémunir contre des défaillances qu'il n'était que trop

facile de prévoir. Le moyen le plus efficace pour arriver à ces fins était d'attacher le peuple au vrai Dieu, de créer entre Jéhovah et lui des liens si nombreux et si forts, qu'il lui serait impossible de les rompre entièrement. C'est ce que fit le libérateur en promulguant, au nom du Dieu dont il n'était que le ministre, la loi que l'on appelle, de son nom, loi mosaïque. Les quatre livres où il l'a écrite, l'Exode, le Lévitique, les Nombres et le Deutéronome, furent, pour la nation judaïque, ce que les quatre Evangiles ont été pour les Chrétiens. Les Juifs en ont vécu de Moïse à Jésus-Christ; ils en vivent encore, en dépit des interprétations fausses qu'ils leur donnent, et d'une dispersion qui eut vingt fois anéanti tout autre peuple.

L'empreinte mosaïque demeure reconnaissable sur les débris d'Israël, tant était forte la main qui avait en quelque sorte, pétri les douze tribus, et les avait jetées dans ce moule qu'elles gardent toujours.

Moïse n'accepta qu'à contre-cœur la difficile mission dont Dieu voulait le charger. Dans sa première rencontre avec Jéhovah, au buisson ardent, il présente ses objections et ses difficultés. Cette scène fait songer à Paul terrassé sur le chemin de Damas. Paul et Moïse sont les vaincus de la grâce. Paul était de taille chétive et de misérable apparence ; Moïse ne savait pas parler et avait besoin d'un interprète. Mais que de forces et de ressources naturelles et surnaturelles se cachaient sous ces défaillances de surface ! L'un et l'autre avaient reçu une éducation brillante.

Moïse était initié à toutes les sciences et à tous les arts des Egyptiens ; Paul, à toutes les connaissances que l'on pouvait acquérir de son temps, au sein du judaïsme. Leur gloire incomparable est d'avoir si puissamment agi sur les destinées religieuses du monde, qu'ils en ont, en quelque sorte, modifié la direction.

On amoindrirait la mission de Moïse en la renfermant entre les confins d'Israël L'Humanité toute entière en ressentit le contre-coup.

Cette mission consistait à saisir le Monothéisme, la religion primitive du genre humain, au moment où elle allait être submergée par l'idolâtrie, et à la mettre en sûreté dans cette constitution théocratique que le Libérateur donna aux Hébreux. Si ce Monothéisme a survécu, s'est conservé intact au milieu des

religions polythéistes, pour s'étendre ensuite à toute la terre, c'est à la théocratie judaïque qu'il le doit. L'action de Moïse dans la création de cette théocratie est si extraordinaire, que je ne vois rien qui puisse lui être comparé, si ce n'est l'action de saint Paul, prédestiné par Dieu à arracher le Christianisme naissant à cette même constitution mosaïque devenue caduque, inutile, et à le lancer dans des voies nouvelles. L'admission des Gentils au sein de l'Église avait bien été juridiquement décrétée, en quelque sorte, par saint Pierre, lorsqu'il déclarait avant de baptiser le centurion Corneille que, selon l'axiome antique, Dieu ne faisait acception de personne (1). Mais cette sentence ne fut réellement exécutée que grâce aux efforts de l'Apôtre des nations. Ainsi ces deux hommes, Moïse et saint Paul, qui semblent agir en sens contraire, travaillent cependant à l'accomplissement d'un même dessein, et ne sont que les merveilleux et dociles instruments du Dieu qui conduit tout.

Pour pénétrer le Mosaïsme en ce qu'il a de plus intime, il suffit, je crois, de prendre les uns après les autres les éléments principaux du Monothéisme patriarcal, et de rechercher ce qu'ils deviennent dans l'économie nouvelle. Nous surprendrons ainsi les secrets de leur transformation, sa nature, et les causes qui la déterminèrent. Et pour finir, nous dirons quelques mots des livres où cette transformation nous est racontée, et de la date de leur composition.

I

L'élément premier du monothéisme patriarcal est évidemment le dogme de l'existence et des perfections de Dieu. La révélation mosaïque donna à ce dogme un éclat nouveau, un rayonnement plus étendu. Ce dessein s'accuse dès les premiers chapitres de l'Exode. Dans cette entrevue, au buisson ardent, dont nous parlions plus haut, Moïse interroge Dieu sur la réponse qu'il devra faire, lorsque les Israëlites lui demanderont le nom de celui qui l'envoie ». Je suis Celui qui suis, réplique Jéhovah. Voici ce que tu diras aux enfants d'Israël, Celui qui est me députe vers vous. »

(1) Acte X, 34.

Le Très-Haut commence par se définir lui-même et, aujourd'hui encore, cette définition est l'objet des spéculations métaphysiques les plus approfondies, au sein de nos écoles. Quelques exégètes rationalistes veulent voir dans cette réponse de Dieu une interpolation. Ils n'en donnent aucun autre motif que la profondeur même et l'exactitude de la définition qui y est contenue, et dont ils prétendent faire honneur au génie grec. C'est lorsque les influences helléniques pénétrèrent à Alexandrie, que l'on aurait ajouté au texte hébreux les versets treize et quatorze du livre III de l'Exode. La critique verbale la plus rigoureuse n'a trouvé jusqu'ici, à l'appui de cette hypothèse, aucune raison positive. On ne saurait évidemment appeler de ce nom le préjugé antidogmatique, allégué par la libre-pensée. Celle-ci du reste parvint-elle à démontrer cette prétendue interpolation, qu'elle n'avancerait pas beaucoup sa cause. La définition de Dieu, inscrite au verset XIV, a son équivalent dans bien des pages de l'Exode et surtout du Deutéronome. Les scènes dont l'Horeb fut le théâtre n'en sont qu'un commentaire grandiose. Pour s'en convaincre, nos lecteurs n'ont qu'à se les remettre en mémoire, ou mieux encore, à en parcourir de nouveau le récit.

Il n'est pas un seul écrivain rationaliste qui n'ait été frappé de l'incomparable grandeur de ces événements. Les préparatifs de l'apparition céleste inspirent un respect mêlé de terreur. Ces allées et venues de Moïse, ces communications préliminaires, la défense de toucher le pied du mont; puis, le jour venu, ces six cent mille hommes qui dès le matin, au commandement de Moïse, s'ébranlent, accompagnés de leurs femmes, de leurs enfants et de leurs serviteurs ; tout saisit et impressionne. On se représente ces masses compactes entourant la montagne sainte ; un silence profond régne dans les rangs ; tous les regards s'élèvent vers les sommets où Dieu va se manifester.

Voici que tout à coup les tonnerres grondent, les éclairs brillent ; une nuée épaisse descend des profondeurs des cieux, et il s'en échappe des bruits de trompettes guerrières. A la cime la plus élevée de la montagne fumante, Dieu se montre à son serviteur Moïse, il lui parle et Moïse lui répond.

Ce qui sortit de cette entrevue est très connu. Dieu lui-même en grava le résumé sur deux tables de pierre. Ce résumé s'appelle le décalogue où brille la notion si nette, si pure, si parfaitement spiritualiste, de l'Être et des perfections divines. Celui

qui se révèle au Sinaï, c'est bien le Créateur du monde, le Maître souverain de la terre et des cieux, le Dieu Providence qui règle et gouverne tout par sa sagesse, le Dieu juste qui récompense la vertu et punit le crime, le Dieu assez miséricordieux pour pardonner au pécheur qui s'humilie, et assez inexorable pour venger les iniquités des pères jusque sur leurs descendants ; c'est le Dieu dont les perfections infinies forment l'essence, celui qui se définissait : Je suis Celui qui suis.

Les prophètes ne firent que mettre, dans une lumière plus vive, ces perfections. Mais l'Évangile seul put apporter à l'idée de Dieu des éléments vraiment nouveaux. Et encore une observation préalable doit être faite : la révélation évangélique entrouvrit, en quelque sorte, l'Être même de Dieu et nous permit de saisir les secrets de sa vie intime, je veux dire sa triple personnalité, les relations essentielles du Père, du Verbe et de l'Esprit. Mais elle n'ajouta rien à la connaissance des attributs communs aux trois personnes, ni à la notion de la Providence et de ses relations avec le monde. Nous pourrions dire que pour célébrer ces attributs et cette Providence, l'Ancien Testament possède une poésie qui ne se rencontre point, avec la même richesse, dans le Nouveau. C'est incontestablement la révélation mosaïque qui a donné à l'idée de Dieu un éclat qui s'est à peine accru dans les siècles postérieurs. Ce dogme central parut dès lors ce qu'il a été depuis ; on peut le comparer à un astre qui arrive enfin à son Zénith pour y demeurer toujours et n'avoir jamais de déclin.

Ce phénomène frappe surtout, lorsque l'on examine le temps et le lieu où il se produit. Alors les derniers rayons du Monothéisme primitif s'étaient totalement obscurcis au sein des grandes civilisations environnantes. Le polythéisme était devenu de plus en plus triomphant dans la vallée du Nil. Les textes de la pyramide d'Ounas et du papyrus Prisse, où M. Félix Robiou essayait naguère de lire une certaine notion du vrai Dieu (1), étaient de moins en moins compris. C'était à peu près l'époque où les Aryas descendaient de la Bactriane dans l'Inde, n'emportant avec eux que ces débris informes de la révélation primitive, que Max Muller et Lenormant ont retrouvés dans les

(1) *Études rel.* mars 1892. Genèse et développements des religions polythéistes.

Védas. En Chine, Schang-Ti, le souverain du ciel, avait été déjà supplanté, dans l'esprit de ses adorateurs, par je ne sais quelle conception matérialiste du firmament. Un trop court chapitre de Mgr Meignan sur les *Cultes syriens* dans son dernier volume : « Les prophètes d'Israël » (1), nous aurait appris au besoin ce qu'était devenue l'idée de Dieu au sein de ces populations chananéennes auxquelles le peuple de Dieu devait succéder. Les dépravations monstrueuses que le vénérable auteur décrit, ou plutôt ne fait qu'indiquer, existaient déjà du temps de Moïse. Des cérémonies lubriques étaient célébrées en l'honneur d'Astarté, et et la statue de Moloch recevait, sur ses bras enflammés, de pauvres petits enfants dont les cris étaient étouffés par le bruit des cymbales sacrées et des tambourins. Les ténèbres du polythéisme étaient aussi opaques dans le bassin du Tigre et de l'Euphrate. Au milieu de cette nuit noire s'apercevaient à peine, semblables à de faibles étincelles sur le point de s'éteindre, les croyances religieuses de quelques tribus où s'était conservé un certain Monothéisme que nous avons étudié ailleurs.

C'est à ce moment, en plein désert, dans la partie méridionale de la péninsule sinaïtique, au milieu d'une horde de nomades fugitifs, traînant à leur suite leurs troupeaux affamés comme eux, qu'éclate la plus sublime révélation de ce Monothéisme partout oublié. Et la tribu isréalite qui en fut favorisée n'avait eu jusque là pour patrimoine intellectuel que des souvenirs précieux mais assez réduits. D'illustres ancêtres, les patriarches Abraham, Isaac et Jacob, qui, eux aussi, avaient erré des confins de la Mésopotamie septentrionale à ceux de l'Egypte avaient transmis à leurs descendants ces traditions qui, d'après toutes les vraisemblances, avaient été déjà consignées dans des documents écrits. Moïse, le chef actuel de la tribu, avait pénétré à fond il est vrai les sciences de l'Égypte. Cela lui servira pour confectionner l'arche et faire exécuter tous les travaux d'orfévrerie du tabernacle. Mais ce qu'il n'avait certainement point trouvé au fond des sanctuaires égyptiens, c'est cette idée monothéiste qui éclate à toutes les pages qu'il a écrites. Les étonnantes adjonctions qu'il fit aux traditions primitives, l'éclat incomparable qu'il donna à l'idée monothéiste, venaient directement de Dieu, qui tant de fois apparut à son serviteur et s'entretint si familièrement avec lui.

(1) *Les prophètes d'Israël*, p. 38.

Voici du reste en quels termes Moïse, presque à la veille de mourir, récapitulait son œuvre dans cette dernière promulgation, dite deutéronomique, qui fut comme son testament : « Tels sont, disait-il au peuple réuni pour l'entendre, les préceptes, les cérémonies et les ordonnances que le Seigneur votre Dieu m'a commandé de vous transmettre, afin que vous les observiez dans le pays où vous vous établirez bientôt, afin que vous craigniez le Seigneur votre Dieu, et que tous les jours de votre vie, vous gardiez ses commandements et ses préceptes que je vous donne à vous, à vos enfants, aux enfants de vos enfants ; et que vos jours soient longs sur cette terre.

« Ecoute, Israël ; aie soin de faire ce que le Seigneur ton Dieu te commande ; tu n'en seras que plus heureux ; ta descendance se multipliera, selon la promesse que Dieu a faite à tes pères, de leur donner une terre où couleraient le lait et le miel.

« Ecoute, Israel ! le Seigneur notre Dieu est le seul Seigneur. Tu aimeras le Seigneur ton Dieu de tout ton cœur, de toute ton âme et de toutes tes forces. Ces commandements que je te donne aujourd'hui seront gravés dans ton cœur. Tu en instruiras tes enfants ; tu les méditeras, assis dans ta maison, marchant dans le chemin, la nuit même et le matin à ton réveil. Ils seront attachés à ton bras et à ton front ; tu les écriras au seuil de tes maisons.

« Et lorsque le Seigneur t'aura introduit dans la terre promise avec serment à tes pères Abraham, Isaac et Jacob ; lorsqu'il t'aura donné des maisons que tu n'auras pas construites et qui regorgeront de richesses, des citernes que tu n'auras pas creusées, des vignes et des oliviers que tu n'auras pas plantés ; lorsque tu seras rassasié de tous ces biens, prends garde de ne point oublier le Seigneur qui t'a tiré du pays d'Egypte, séjour de la servitude (1). »

Je comprends que la lecture de cette page ait arraché à M. Maurice Vernes lui-même des aveux comme ceux-ci : « Le Deutéronome n'est plus seulement une législation remarquable, que distingue son esprit de mansuétude, ce n'est plus seulement un enseignement moral, éloquent, servant de commentaire et de préface à des dispositions rituelles ou civiles, utile pour fixer leur sens et leur intention ; c'est la réduction de l'ensemble de

(1) Deutéro... VI 1-13.

la vie morale et religieuse à un principe sublime, appelé à la dominer, à la pénétrer, à la transformer. La pensée intime de ce livre, insuffisamment apprécié jusqu'à ce jour, devra être alors rapprochée du sommaire de la loi, donné par l'Evangile, qui ramène toute la religion à l'amour de Dieu et du prochain. (1) »

La pensée intime de toute la législation mosaïque, le principe sublime qui la pénètre et la domine est tout entier contenu dans cette définition de Dieu : *Ego sum qui sum*, et dans ces autres paroles : Celui qui est m'envoie vers vous.

II

Outre le dogme de l'Être et des perfections divines, le Monothéisme patriarcal, nos lecteurs voudront bien s'en souvenir, contenait encore plusieurs autres notions, moins élevées sans doute, mais également nécessaires. Parmi ces vérités secondaires, nous remarquons la spiritualité de l'âme, qui se révèle jusque dans le procédé dont Dieu se sert pour la tirer du néant : *Inspiravit in faciem ejus spiraculum vitæ* (2). Cette âme apparaît dès lors douée de liberté. Le Créateur lui impose des commandements ; elle est par conséquent capable de mérites et de démérites. Si elle obéit, elle acquiert un droit certain à une récompense ; si elle se révolte, elle sera passible d'un châtiment qui, de fait, ne tarda guère, puisqu'il frappa Adam au sein même de l'Eden, immédiatement après sa chute.

Il est bien évident que le dogme de l'existence et des perfections de Dieu prit un éclat et des développements considérables dans le mosaïsme. Cela ressort de tout ce que nous avons exposé jusqu'ici. A première vue, on serait tenté de croire que les vérités secondaires, dont nous parlions tout à l'heure, auraient dû y recevoir un accroissement proportionnel. Il n'en est rien ; et même, on est obligé de reconnaître que dans les révélations consignées aux livres de l'Exode, du Lévitique, des Nombres et du Deutéronome, le dogme fondamental de Dieu et du souverain empire de sa providence attire toute l'attention, un peu au détriment des dogmes secondaires, mentionnés plus

(1) *Essais bibliques*, p. 216.
(2) Genèse II, 7.

haut. Ces derniers ne disparaissent point absolument, comme l'ont soutenu les rationalistes, mais ils demeurent dans une sorte de pénombre, et surtout ne se développent point. Je crois, cependant que le peuple lui-même les connaissait très bien. Un enseignement oral subsistait à côté des textes officiels, afin de les interpréter et d'y ajouter, au besoin. De plus la science ésotérique, qui était le privilège des prêtres et des écoles de prophètes, avait son rejaillissement sur tout l'ensemble de la nation. Or, les dogmes secondaires qui concernent l'âme, sa nature et sa destinée, devaient occuper une place considérable et dans cet enseignement oral et dans cette science ésotérique. Il n'en est pas moins vrai que, dans les révélations dont Moïse fut l'organe, ces vérités sont reléguées à l'arrière-plan.

Au cours de l'année 1873, des discussions fort intéressantes s'élevèrent au sein de l'Académie des inscriptions et belles-lettres entre M. Joseph Halévy, le savant interprète des inscriptions du Yemen et son collègue, M. Derembourg. Ce dernier prétendait que les Hébreux ne connaissaient ni la spiritualité ni l'immortalité de l'âme. D'après lui, « il n'existe dans les Écritures aucun texte d'où l'on puisse raisonnablement ou certainement tirer l'indication de la croyance, chez les Hébreux, à ces vérités » (1).

Ces contestations eurent du retentissement. M. Vigouroux crut devoir réfuter l'opinion de M. Derembourg ; il y consacra les derniers chapitres du second volume de son ouvrage : *La Bible et les découvertes modernes*. Il serait inutile de reprendre ce que le savant professeur a si bien fait. La question est résolue. Contentons-nous de citer un très court passage de la thèse de M. Vigouroux sur la nature de l'âme, d'après la conception hébraïque. « La distinction de l'âme et du corps, dit-il, et l'union étroite de ces deux substances, formant une seule personne, sont très clairement marquées dans la Bible. La psychologie hébraïque attribue aussi très exactement à la *nèfès* les facultés que nous attribuons nous-mêmes à la personne humaine : la sensibilité, l'intelligence, la volonté. Elle aime (2), elle croit (3), elle se réjouit (4), elle s'attriste (5). Les sensations de douleur (6)

(1) *Journal Officiel*, 16 avril 1873.
(2) Genèse, XXXIV, 3, Samuel, XVIII, 1, etc.
(3) Ps., XVII, 9 — Isaïe, I, 14.
(4) Ps., LXXXVI, 4.
(5) Job.
(6) Genèse, XL, 21.

et de plaisir (1), la faim (2), la soif (3) y sont rapportées aussi bien que les sentiments de la crainte (4) et de l'espérance (5), de la force (6) et de la faiblesse (7), les vices (8) et les vertus (9), les désirs (10) et les dégoûts (11), les bénédictions (12) et les imprécations (13). C'est elle qui connaît (14) et qui pense (15), qui se souvient (16) et qui oublie (17) ; c'est elle aussi qui veut (18) et qui ne veut pas (19), qui prend des résolutions (20) et les exécute (21) (22).»

L'auteur de la *Bible et les découvertes modernes* pousse plus loin ses démonstrations ; il examine l'idée que les Hébreux se faisaient des châtiments et des récompenses à venir, et aussi de la résurrection des corps, expressément enseignée dans le livre de *Job*. Nous devons maintenir en effet la traduction que le savant abbé Lehir a donnée du fameux passage, défiguré par les rationalistes : Oui, je sais que mon rédempteur est vivant... (23).

Tous ces dogmes secondaires étaient donc connus des Hébreux ; pour en retrouver l'origine, il faut même remonter jusqu'à la révélation primitive. Mais pourquoi la révélation mosaïque ne leur a-t-elle apporté aucun développement ? Pourquoi leur expression y est-elle comme atténuée au contraire ? La réponse à cette question nous est suggérée par l'histoire des

(1) Ezech. XXV, 6.
(2) Prov. X 3.
(3) Prov. XXV, 25.
(4) Isaïe, XV, 4
(5) Ps., LVII, 2
(6) Jud., V, 21.
(7) Ps., CVI, 15
(8) Prov., XXVIII, 45.
(9) Ps., LXXXVI, 4.
(10) Deut., XII, 15, Isaïe.XXXVI.
(11) Jud., XVI, 16.
(12) Genèse, XXVII, 4.
(13) Job, XXXI, 30.
(14) Ps., CXXXIX, 14.
(15) Sam., XX, 4.
(16) Lament, III, 20, Deut. IV. 9.
(17) Ps., III, 2.
(18) Gen., XXIII, 8.
(19) Job, VI, 7.
(20) Ps., XIX, 12.
(21) Job, V, II.
(22) *La Bible et les découvertes modernes*, T. II p. 399.
(23) Job, XIX, 23-27.

religions. Que l'on veuille bien se rappeler le triomphe des mythologies, à l'époque mosaïque, et la grande place qu'y tenait le culte des morts; l'une des sources les plus fécondes du polythéisme fut certainement le souvenir des trépassés, les respects exagérés qu'il provoqua et qui bientôt dégénérèrent en adorations. Presque tous les peuples divinisèrent leurs ancêtres. Dans les mythologies grecque et romaine, les ancêtres devinrent les Dieux Mânes. Les Védas nous parlent à tout instant des sacrifices que les Hindous leur offraient. Les superstitions du culte ancestral sont la partie la plus vivace de la religion des Chinois. Des idées et des pratiques analogues étaient accréditées, depuis des siècles, dans la vallée du Nil. Les Hébreux en avaient été témoins ; ils avaient vu de près ces momies que l'on embaumait et que l'on conservait avec tant de soin. Les plus cultivés d'entre eux auraient même pu lire les migrations des âmes dans ce *rituel funéraire*, rédigé depuis longtemps, au moins pour ses parties essentielles. Moïse le connaissait sans aucun doute.

Le sage législateur craignit que, s'il insistait sur le sort des âmes par-delà le tombeau et même sur leur immortalité, les Israëlites n'en eussent abusé, comme l'avaient fait les Egyptiens et tous les autres peuples. Qu'on eût représenté Abraham, Isaac et Jacob comme de puissants intercesseurs auprès de Dieu, que des honneurs spéciaux eussent été rendus à la grande mémoire de ces patriarches, vite les Hébreux les auraient divinisés, et leur culte aurait bientôt fait concurrence à celui de Jéhovah.

Tel est le motif qui empêcha Moïse, ou pour parler avec plus d'exactitude, Dieu qui l'inspirait, d'attirer l'attention des Hébreux sur l'état des trépassés. La loi ne veut pas qu'on leur fasse de trop splendides obsèques. Les prêtres n'y peuvent assister, ni même s'approcher d'un cercueil, sous peine de souillures légales. Lorsque l'heure sera venue, Moïse disparaîtra au sommet du Nébo, Aaron sur le mont Hor, sans qu'on sache ce que deviennent leurs restes, pourtant si précieux à la nation tout entière.

Tout cela contraste avec les habitudes patriarcales, avec les exemples laissés par Abraham qui ensevelissait avec tant d'honneur Sara, son épouse, dans la caverne de Mambré, où lui-même se couchait à son tour, où Jacob ordonnait à ses enfants de le transporter après sa mort.

L'explication que nous donnons ici de ces divergences de conduite, entre Moïse et les patriarches, se rencontre assez clairement indiqué chez plusieurs Pères (1). Jamais elle n'a été mise en une aussi vive lumière que par un savant d'une érudition aussi sûre que vaste, nous voulons parler de M. Th. Henri Martin, doyen de la faculté des lettres de Rennes. Il avait entrepris de répondre aux précurseurs de M. Derenbourg, le juif Salvador et Jean Reynaud qui, eux aussi, affirmaient que les Hébreux n'avaient eu aucune idée nette de la spiritualité et de l'immortalité de l'âme. La thèse de M. Martin, plus approfondie que celle de M. Vigouroux, remplit tout un volume(2) et est appuyée de nombreuses références qu'il serait hors de propos d'énumérer ici. Contentons-nous de citer Bossuet dans lequel, comme lui-même aimait à le dire de Saint-Augustin, on entend toute la tradition...

« Moïse, écrit-il, était envoyé pour réveiller, par des récompenses temporelles, les hommes sensuels et abrutis. Durant les temps d'ignorance, c'est-à-dire durant les temps qui ont précédé Jésus-Christ, ce que l'âme connaissait de sa *dignité et de son immortalité l'induisait le plus souvent à erreur... Le culte* des hommes morts faisait presque tout *le fond de l'idolâtrie.* Que dirai-je de ceux qui croyaient la transmigration des âmes, qui les faisaient rouler des cieux à la terre, et puis de la terre aux cieux, des animaux dans les hommes et des hommes dans les animaux ; c'est pourquoi la loi de Moïse ne donnait à l'homme qu'une *première notion de l'âme et de sa félicité* ; mais les suites de cette doctrine et les merveilles de la vie future ne furent pas alors universellement développées (2).

En résumé, le Mosaïsme eut pour but de sauver de l'invasion polythéiste le dogme de l'unité de Dieu et de ses perfections. Certaines vérités moins essentielles seraient devenues une pierre d'achoppement pour les Israëlites, toujours portés à l'idolâtrie. Elles sont laissées dans l'ombre. Ne suffit-il pas que le dogme par excellence soit préservé pour que, plus tard, dans des circonstances favorables, tous les autres revivent à sa lu-

(1) Saint-Augustin, — *De Gestis Pelagii* 6-5 Nos 14 et 16 — contrà Faustum, XV. epist. 140 — Saint Bernard, Serm XXX in cant. Théodoret sur le Deutéronome, quest. 39.

(2) *La vie future.*

(3) *Discours sur l'hist. univ.*, Deuxième partie, ch. XIX *passim.*

mière et prennent des développements qui eussent été alors tout à fait inopportuns ? Ainsi, tout bien considéré, le mosaïsme nous apparaît, jusqu'ici, comme une adaptation de la dogmatique révélée à des nécessités que l'histoire des religions nous aide à mieux comprendre (1).

III

Nous disions au début de cet article que les éléments constitutifs du Monothéisme patriarcal avaient subi dans le Mosaïsme une sorte de transformation, dont nous connaissons maintenant la nature, en ce qui concerne la dogmatique révélée. Mais le Monothéisme patriarcal avait encore établi, entre Dieu et la créature, des relations assez étroites, surtout chez les Hébreux. Jéhovah n'avait-il pas fait vers son peuple des avances miséricordieuses dont Abraham, Isaac et Jacob avaient été les témoins et les dépositaires ? Toutefois l'alliance n'était qu'ébauchée ; il nous reste à dire ce qu'elle devint. Sous le Mosaïsme, les liens entre Dieu et son peuple furent beaucoup plus étroits, et surtout plus nombreux. Jusque-là, les chefs des Béni-Israël avaient seuls traité avec Jéhovah au nom de la tribu toute entière. Celle-ci n'avait jamais été associée, même indirectement, aux théophanies antérieures. Au Sinaï, il n'en est plus ainsi. Tout le monde put voir les fulgurations électriques, et entendre les fanfares qui annonçaient la présence de Dieu. L'appel spécial que Jéhovah

(1) Nous avons entendu un esprit éminent donner à la question qui vient de nous occuper une solution plus radicale. D'après le très regretté père Théodore de Régnon, si cruellement arraché par une mort prématurée à l'affection de ses amis et à ses graves et importants travaux, Moïse n'avait parlé, directement du moins, ni de la spiritualité de l'âme, ni de son immortalité et de son sort futur, ni de la résurrection de la chair dans l'Exode, le Lévitique, les Nombres et le Deutéronome, parce que le sujet traité dans ces quatre livres ne le comportait pas. Que se proposait, en effet, l'écrivain sacré ? De formuler un code politique et social, pénétré dans toutes ses parties par le Monothéïsme. Qu'est-il besoin, dans un code, de mentionner l'âme, son sort, et celui des trépassés, etc... vérités qui toutes étaient parfaitement connues ? S'il y est si souvent question de Dieu, de ses droits, des devoirs à lui rendre, c'est que Lui-même était l'auteur de ce code. On ne pouvait donc trop rappeler sa puissance, la force obligatoire de ses commandements Les pouvoirs humains procèdent un peu de la même manière. Eux aussi se nomment et se définissent avant d'édicter leurs prescriptions.

adresse à Moïse parvint-il à l'oreille du peuple tout entier ? La Vulgate nous semble l'insinuer. Les principaux des douze tribus s'en allèrent ensuite prier Moïse de parler seul au Seigneur, dans la crainte que le son de sa voix ne les fît périr. Pourquoi ces terreurs, si déjà ils ne l'avaient entendue ?

Aaron, frère de Moïse, est admis en même temps que le Libérateur, aux entretiens avec Jéhovah. Le conseil suprême de la nation, les soixante-dix vieillards associés au gouvernement, fut convoqué à son tour et dut gravir la redoutable montagne.

Le texte sacré ne nous dit point la nature des relations que les vieillards eurent avec le Très-Haut ; mais ils en gardèrent sans doute un inoubliable souvenir. Tous ces événements se gravèrent dans l'imagination des foules, et Dieu lui-même eut soin d'en renouveler l'impression. A tout instant, le Pentateuque nous avertit que le peuple tout entier put voir la gloire du Très-Haut, *populus vidit gloriam Dei* ; mais aucun détail ne nous est donné sur les phénomènes physiques et surnaturels qui servaient à sa manifestation. Les communications de Moïse avec Dieu étaient beaucoup plus intimes et d'un ordre tout différent. Au reste, Jéhovah, n'habitait-il pas persévéramment la partie réservée du Tabernacle, derrière ce voile de pourpre enrichi de broderies, qui ne se levait jamais devant le peuple ? Là, au-dessus du propitiatoire, entre les ailes étendues des chérubins qui protégeaient les tables sinaïtiques, reposait la Majesté de Dieu. C'est de là que sa voix se faisait entendre et dictait ces préceptes, que Moïse n'avait qu'à transmettre à la peuplade tout entière.

Les regards d'Israël convergeaient à chaque instant vers cette Arche invisible et toujours présente, devant laquelle on offrait les sacrifices. Lorsque Israël levait le camp, l'une des familles lévitiques avait le privilège de la porter sur ses épaules. Les autres familles sacerdotales partageaient les différentes pièces qui composaient le Tabernacle. Tout autour, les tribus se disposaient par ordre. Que la peuplade fut en marche ou au repos, tout se rattachait à l'Arche ; l'existence nationale y était en quelque sorte suspendue.

Ces rapports généraux entre Jéhovah et son peuple ne suffisaient point. Il fallait des liens particuliers unissant chaque famille, et presque chaque individu, au Dieu qui avait élu domicile au-dessus du propitiatoire, entre les ailes des chérubins.

Trois dénombrements des Béni-Israël furent faits au désert, le premier, pour fixer la part contributive de chacun à la confection de l'Arche et du Tabernacle; le second, pour organiser l'armée; le troisième, à la veille d'engager l'action contre les Chananéens. En réalité, ces recensements avaient un but ultérieur et plus élevé, celui de resserrer les liens qui rattachaient chaque Israëlite à Jéhovah. Ce dessein se manifeste surtout à propos du second, sur lequel le livre des Nombres nous fournit de plus amples détails.

Longtemps auparavant, Moïse avait ordonné de consacrer au Seigneur les premiers-nés d'Israël, en souvenir du massacre des premiers-nés des Egyptiens et de la délivrance miraculeuse des mains du Pharaon. Dès l'origine se remarque un lien essentiel entre cette consécration et l'immolation de l'agneau pascal, qui avait lieu le même jour (1). Au temps du Monothéisme patriarcal, les fils premiers-nés eussent été les prêtres de leurs famille et de leur tribu ; c'est, sans doute, pour ce motif que Moïse ne voulut pas séparer leur consécration à Jéhovah du sacrifice par excellence, le sacrifice pascal.

Au moment de substituer au sacerdoce patriarcal un sacerdoce plus résistant et plus ferme, capable de défendre efficacement le Monothéisme menacé, Moïse parcourt les rangs des tribus israélites. Il compte tous les premiers-nés, auxquels il médite d'enlever, partiellement du moins, leurs pouvoirs sacerdotaux. Ces futurs chefs de famille se trouvèrent au nombre de vingt-deux mille deux-cent-soixante treize. Tous seront consacrés au Seigneur; toujours il sera vrai qu'au sein du peuple d'Israël, les prémices, *omne quod aperit vulvam*, devront appartenir à Jéhovah.

Cependant l'heure est venue d'établir d'autres prêtres, exclusivement adonnés à leurs fonctions, ce sont les membres de la tribu lévitique, au nombre de vingt-deux mille. Mais, pour bien marquer qu'ils ne seront que les représentants des fils premiers-nés des autres tribus, les deux-cent-soixante treize qui, parmi ces derniers, n'ont pu trouver de substituts dans la famille de Lévi, se rachetèrent par une offrande de cinq sicles chacun.

Ces vingt-deux mille lévites se groupent eux-mêmes autour d'Aaron investi du suprême sacerdoce. Cette éminente fonction

(1) Exode, XIII, 10 et suivants.

sera transmise à ses descendants par ordre de primogéniture. Quel qu'il soit, le grand prêtre, dans l'accomplissement de ses fonctions augustes, personnifie la nation tout entière dont les rangs se serrent autour du Tabernacle ; aussi portera-t-il sur ses épaules les noms des douze tribus, gravés sur deux pierres d'onyx. Ces mêmes noms seront répétés sur douze pierres précieuses qui orneront le pectoral ; ce sera l'expression énergique et renouvelée d'une espèce de concentration de la peuplade tout entière dans son sacrificateur.

Aux circonstances solennelles, comme la dédicace du tabernacle, les chefs de famille exerçaient encore, d'une certaine manière, leurs pouvoirs sacerdotaux. On leur réservait l'honneur de présenter eux-mêmes leurs offrandes et les victimes que les lévites immolaient en leur nom. « Telle fut, nous dit le texte des Nombres (1), l'offrande de Naasson, fils d'Aminadab... de Nathanael, fils de Suar... d'Eliseur, fils de Sedeur etc. etc. Outre ces sacrifices solennels, il en existait beaucoup d'autres qui se répétaient à tout instant.

Des prescriptions minutieuses réglaient presque tous les actes de la vie civile. Quiconque les enfreignait contractait une impureté légale, dont il ne pouvait se purifier que par un sacrifice. C'était là autant de liens, très étroits et très forts, qui rattachaient les six cent mille chefs de famille et, par eux, les familles entières, au Dieu invisible et toujours présent, au Dieu puissant et sage, au Dieu juste et bon, au Dieu créateur et maître du monde, au Père miséricordieux dont toutes les mythologies avaient altéré l'idée.

Cette notion de l'Être et des perfections divines, nous la retrouvons ici de nouveau dans toute sa pureté ; elle est vraiment le principe qui domine et anime tout. La constitution mosaïque l'enveloppe et la protège ; toutes ces mesures législatives se superposent, s'entre-croisent pour la défendre.

Moïse sut s'emparer de l'imagination et des sens d'une peuplade grossière et entraînée par tous ses instincts vers les cultes polythéistes, sans lui créer le moindre péril d'idolâtrie. « Au jour où le Seigneur vous a parlé sur l'Horeb, disait-il aux Juifs, vous n'avez aperçu aucune figure ni simulacre de Dieu ; c'était dans la crainte que, séduits comme les nations païennes,

(1) Nombres, VII, passim.

vous ne vous fabriquiez quelque image ou sculpture d'homme, de femme, de bêtes ou d'oiseaux, de reptiles ou de poissons pour les adorer. C'était encore dans la crainte qu'élevant vos yeux vers le ciel et y découvrant le soleil, la lune et tous les astres du ciel, vous ne tombiez dans l'illusion et que vous ne rendiez un culte d'adoration à des créatures que le Seigneur votre Dieu a faites, pour le service de toutes les nations qui sont sous le ciel (1) ».

Ne semble-t-il pas que, pour écrire ces lignes, Moïse a promené son regard sur tous les sanctuaires d'Égypte, de Phénicie, de Chaldée et du pays de Chanaan. Que de fois il nous rappelle les formes d'idolâtrie dont ces temples étaient souillés.

Ces quelques versets du Deutéronome éclairent à fond l'économie divine du mosaïsme, qui nous est désormais suffisamment connue.

(*A suivre*) J. Fontaine. s. j.

(1) Deutéronome IV, 15-19.

HISTORIENS ET PHILOSOPHES CONTEMPORAINS

H. TAINE

DEUXIÈME PARTIE (1)

I

Jusqu'en 1870, M. Taine ne s'était guère occupé de politique « En 1849, dit-il dans la préface de ses *Origines de la France contemporaine*, ayant vingt-et-un ans j'étais électeur et fortem-barrassé ; car j'avais à nommer quinze ou vingt députés, et de plus selon l'usage français, je devais non-seulement choisir des hommes mais opter entre des théories. On me proposait d'être royaliste ou républicain, démocrate ou conservateur, socialiste ou bonapartiste : Je n'étais rien de tout cela, ni même rien du tout, et parfois j'enviais tant de gens convaincus qui avaient le bonheur d'être quelque chose.» Quinze ans plus tard, il fréquentait chez la princesse Mathilde, mais sans être pour cela devenu impérialiste. Il continuait, je le crois bien, à n'être rien du tout. Après 1870, bien des choses étaient changées. Il lui parut que l'indifférence en matière politique était chose plus grave qu'il ne l'avait cru pendant longtemps. Persévérer dans cette indifférence n'était-ce pas manquer au devoir ? Il se rappela alors qu'en 1849 il s'était promis, s'il entreprenait un jour de chercher une opinion politique, de ne le faire qu'après avoir étudié la France. Le moment était venu pour lui de se livrer à

(1) Voir la *Revue* du 1er mai 1894.

cette étude. Sans doute il la circonscrira le plus possible, il la limitera à la France contemporaine. Mais comment comprendre notre situation présente, si nous ne nous rendons pas un compte exact de la crise par laquelle l'ancien régime a produit la Révolution, et la Révolution le régime nouveau.

Ancien régime, Révolution, Régime nouveau, tels sont donc les trois états que M. Taine va étudier et qu'il va décrire. Aussi les procédés qu'il compte étudier sont toujours ceux dont il s'est servi jusqu'ici. Il aborde un sujet nouveau, mais il y appliquera sa méthode ancienne. En devenant historien, il est bien décidé à rester naturaliste. Ce qu'il va faire, ce sera encore de la botanique ou de l'entomologie « On permettra, dit-il, à un historien d'agir en naturaliste : j'étais devant mon sujet comme devant la métamorphose d'un *insecte*. » Et ailleurs : « A la fin du siècle dernier, pareille à un *insecte* qui mue, la France subit une métamorphose. Son ancienne organisation se dissout ; elle en déchire elle-même les plus précieux tissus et tombe en des convulsions qui semblent mortelles. Puis, après des tiraillements multipliés et une léthargie pénible, elle se redresse.

Mais son organisation n'est plus la même : par un sourd travail intérieur, un nouvel être s'est substitué à l'ancien (1). » Patience, pourtant ! ne nous effrayons pas trop vite ! Peu à peu, à mesure que l'auteur avancera dans ses études et dans ses recherches, le naturaliste s'effacera devant l'historien. L'heure est proche où celui-ci saura se faire sa place.

Le premier volume des *Origines de la France contemporaine* parut en 1876 sous ce titre : *L'Ancien régime*.

L'auteur, disons-le tout d'abord, avait à revenir de loin. Certes, il était l'un des plus grands travailleurs de son temps. Dès l'école normale, il lit Kant et Spinosa, et sans doute aussi tous les autres philosophes ; comme c'est l'agrégation de philosophie qu'il vise, il ne s'inquiète guère des historiens. Plus tard, alors qu'il pourrait être maître lui-même, il redevient étudiant ; mais c'est aux sciences et surtout à la physiologie qu'il en a. Il suit les cours de l'École de médecine ou ceux du Muséum ; il fréquente les laboratoires ou pousse le plus avant qu'il peut l'analyse mathématique. Un jour, il est vrai, il se met à l'histoire romaine, aux *Décades* de Tite-Live. Lorsqu'il entreprend

(1) Préface *op. cit.*

son grand ouvrage sur la *Littérature anglaise*, sa théorie des milieux lui fait une loi de tenir grand compte de l'influence des révolutions et des événements politiques ; force lui est donc, ici encore, d'étudier l'histoire... l'histoire d'Angleterre. De même il sera conduit à étudier l'histoire d'Italie et celle des Flandres lorsqu'il composera ses leçons sur la *Philosophie de l'art en Italie et dans les Pays-Bas*. Quant à l'histoire de France, il n'apparaît pas qu'avant 1870 il s'en soit occupé à aucun moment. On trouve en effet, dans ses premiers écrits de singulières ignorances. Le Moyen-Age n'obtient de lui que de méprisantes paroles. Au besoin, il le supprimerait d'un trait de plume. Il écrit : « Par-dessus la procession des scolastiques encapuchonnés, des disputeurs crasseux, *ces deux ages adultes et pensants* (l'Antiquité et la Renaissance) *se rejoignent*, et l'homme moderne, faisant taire les voix enfantines ou nasillardes du Moyen-Age, ne daigne plus s'entretenir qu'avec la noble antiquité. *Il accepte ses Dieux ;* il les comprend du moins, et s'en entoure (1). » — M. Taine ne voyait alors dans les siècles chrétiens, dans ceux qui nous ont donné Charlemagne et saint Louis, saint Bernard et saint Thomas d'Aquin, qui ont produit la chevalerie et les croisades, qui ont vu sortir de terre et monter vers le ciel les cathédrales d'Amiens, de Chartres, de Paris, de Reims, de Cologne et de Strasbourg, M. Taine ne voyait alors qu'une halte ignominieuse dans les ténèbres et la barbarie. « On était arrivé, dit-il, aux mœurs des anthropophages de la Nouvelle-Zélande, à l'abrutissement ignoble des Calédoniens et des Papous, *au plus bas fonds du cloaque humain* (2). »

Il m'en coûte de reproduire ces lignes invraisemblables, mais elles doivent être citées puisqu'elles ont été écrites. Et pourtant celles qui vont suivre sont plus déplorables encore. « Le Christ maigre du Moyen-Age, le misérable ver de terre déformé et sanglant ! la Vierge livide et laide, la pauvre et vieille paysanne évanouie à côté du gibet, de son enfant, les martyrs hâves desséchés par le jeûne, les saints aux doigts noueux, à la poitrine plate, les touchantes et lamentables visions du Moyen-Age se sont évanouies » (3). — Le Moyen-Age n'est pas autre

(1) *Histoire de la littérature anglaise*, Tome 1.
(2) *Histoire de la littérature anglaise*, Tome 1.
(3) *Philosophie de l'art*, page 121.

chose qu'une *nuit affreuse*. La Renaissance est une aurore parce qu'elle est un retour au Paganisme, et que le Paganisme, c'est la nature, la beauté, la liberté et la vie, tandis que le Christianisme est l'Antinature, la laideur, la servitude et la mort. Mais ici encore il faut citer :

« Après l'*affreuse nuit* du Moyen Age et les douloureuses légendes des revenants et des damnés, c'est un charme que de revoir l'Olympe de la Grèce ; ses dieux héroïques et beaux *ravissent encore une fois le cœur des hommes*. Ils soulèvent et instruisent ce jeune monde en lui parlant la langue de ses passions et de son génie : et ce siècle de fortes actions, *de libre sensualité*, n'a qu'à suivre sa pente pour reconnaître en eux ses maîtres et les éternels promoteurs *de la liberté* et de la beauté... La Beauté (pour les honneurs de la Renaissance) est celle de la charpente osseusse qui s'emmanche, des tendons qui se tiennent, des cuisses qui font dresser le tronc, de la vaillante poitrine qui respire amplement, du col qui va tourner. *Qu'il fait bon d'être nu* ! Qu'on est bien en pleine lumière pour jouir de son corps florissant, de ses muscles dispos, de son âme gaillarde et hardie ! Les splendides déesses reparaissent dans leur nudité primitive sans songer qu'elles sont nues ; on voit bien à la tranquillité de leur regard, à la simplicité de leur expression, qu'elles l'ont toujours été, et que *la pudeur ne les a pas atteintes*. La vie de l'âme ne s'oppose point ici, comme chez nous, à la vie du corps; la dernière n'est ni abaissée ni méprisée ; *on ose en montrer les actions et les organes* ; l'homme ne songe pas à paraître tout esprit. » (1)

Décidément, n'en déplaise à Sainte-Beuve (2), l'Académie française a eu raison de ne pas couronner un livre où se rencontraient de telles pages.

Pas plus que le Moyen-Age, le dix-septième siècle ne trouvait grâce à cette époque devant M. Taine. Il écrivait : « Au XVIIe siècle, on compatit aux malheurs des gens de sa société ; quant aux autres, Fénelon seul, je crois, y pense » (3). Et le siècle dont M. Taine dit cela, c'est le siècle de saint Vincent de Paul ! Mais voici qui est plus incroyable encore : « La sympathie pour les pauvres a été *inventée par Rousseau* (4) ». Et l'Evangile ?

Ces injustices, ces erreurs, ces ignorances, M. Taine les a noblement réparées depuis. Dès qu'il a eu commencé d'étudier véritablement notre histoire, dès qu'il l'a connue, il a écrit, sur l'Eglise au Moyen-Age, cette page par laquelle s'ouvre son volume sur l'*Ancien régime* :

(1) *Histoire de la littérature anglaise*, T. I.
(2) *Nouveaux lundis*. T VIII, page 134.
(3) *Essais de critique et d'histoire* (1857), page 13.
(4) *Ibid*, page 10.

« Au commencement, pendant les quatre premiers siècles, le clergé avait fait la religion et l'Eglise... Dans un monde fondé sur la conquête, il avait annoncé la « bonne nouvelle », promis « le royaume de Dieu », prêché la résignation tendre aux mains du Père céleste, inspiré la patience, la douceur, l'humilité, l'abnégation, la charité, ouvert les seules issues par lesquelles l'homme étouffé dans l'ergastule romain pouvait encore respirer et apercevoir le jour : voilà la religion. D'autre part... il avait formé une société vivante, guidée par une discipline et des lois, ralliée autour d'un but et d'une doctrine soutenue par le dévouement des chefs et l'obéissance des fidèles, seule capable de subsister sous le flot de barbares que l'Empire en ruines laissait entrer par toutes ses brèches : voilà l'Eglise. — Sur ces deux premières fondations, il continue à bâtir, et à partir de l'invasion, pendant plus de cinq cents ans, il sauve ce qu'on peut encore sauver de la culture humaine. Il va au devant des barbares ou les gagne aussitôt après leur entrée : service énorme... — Jusqu'à la fin du douzième siècle, si le clergé pèse sur les princes, c'est surtout pour refréner en eux et au-dessous d'eux les appétits brutaux, les rébellions de la chair et du sang... Cependant dans ses Eglises et dans ses couvents, il conservait les anciennes acquisitions du genre humain, la langue latine, la littérature et la théologie chrétiennes, une portion de la littérature et des sciences païennes, l'architecture, la sculpture, la peinture, les arts et les industries qui servent au culte, les industries plus précieuses qui donnent à l'homme le pain, le vêtement et l'habitation, surtout la meilleure de toutes les acquisitions humaines, je veux dire l'habitude et le goût du travail... Avec ses compagnons le moine bénédictin défriche et construit ; il domestique les animaux demi-sauvages, établit une ferme, un moulin, une forge, un four, des ateliers de chaussure et d'habillement. Selon sa règle, chaque jour il lit pendant deux heures ; sept heures durant, il travaille de ses mains, et il ne mange et ne boit que le strict nécessaire. Par son travail intelligent, volontaire, exécuté en conscience et conduit en vue de l'avenir, il produit plus que le laïque. Par son régime sobre, concerté, économique, il consomme moins que le laïque. C'est pourquoi là où le laïque avait défailli, il se soutient et même il prospère (1). Il recueille les misérables, les nourrit, les occupe, les marie ; mendiants, vagabonds, paysans fugitifs affluent autour du sanctuaire. Par degrés, leur campement devient un village, puis une bourgade ;... ainsi se forment de nouveaux centres d'agriculture et d'industrie qui deviennent aussi des centres nouveaux de population (2).

« Au pain du corps ajoutez celui de l'âme, non moins nécessaire ; car, avec les aliments, il fallait encore donner à l'homme la volonté de vivre, ou tout au moins la résignation qui lui fait tolérer la vie, et le rêve touchant et poétique qui lui tient lieu du bonheur absent. Jusqu'au milieu du treizième siècle, le clergé s'est trouvé presque seul à le fournir. Par ses innombrables légendes de saints par ses cathédrales et leur structure, par ses statues et leur expression, par ses offices et leur sens encore transparent, il a rendu sensible « le royaume de Dieu » et dressé le monde idéal au bout du monde réel, comme un magnifique pavillon d'or au bout d'un enclos fangeux. C'est dans ce monde doux et divin que se réfugie le cœur attristé, affamé de mansuétude et de tendresse... Pendant plus de douze

siècles, le clergé a nourri les hommes de cette légende divine, et par la grandeur de sa récompense, on peut estimer la profondeur de la gratitude. Ses papes ont été pendant deux cents ans les dictateurs de l'Europe. Il a fait des croisades, détrôné des rois, distribué des Etats. Ses évêques et ses abbés sont devenus ici princes souverains, là patrons et véritables fondateurs de dynasties. Il a tenu dans ses mains le tiers des terres, la moitié du revenu, les deux tiers du capital de l'Europe. Ne croyons pas que l'homme soit reconnaissant à faux et donne sans motif valable ; il est trop égoïste et trop envieux pour cela. Quel que soit l'établissement ecclésiastique ou séculier, quel que soit le clergé, boudhiste (?) ou chrétien, les contemporains qui l'observent pendant quarante générations ne sont pas de mauvais juges ; ils ne lui livrent leurs volontés et leurs biens qu'à proportion de ses services, et l'excès de leur dévouement peut mesurer l'immensité du bienfait (1). »

Malgré la longueur, je n'ai pas voulu priver le lecteur de cette reproduction textuelle. N'est-ce pas Sainte-Beuve, le maître critique, qui a dit : « La bonne critique n'est souvent qu'une bordure (2). »

II

Certes ces pages, et beaucoup d'autres que je pourrais citer, témoignent que l'auteur était animé d'un grand esprit de justice, d'un vif désir de trouver la vérité et de la dire. Il me semble bien pourtant que, dans ce premier volume, M. Taine s'est souvent et gravement trompé. Il ne faut pas oublier qu'il abordait pour la première fois notre histoire. Subitement jeté au milieu d'une multitude de documents manuscrits, de correspondances, de mémoires, il en a été comme grisé, et il lui est arrivé plus d'une fois de s'exagérer l'importance de ses textes. Il était de bon ton, au XVIIIe siècle, dans le monde même des privilégiés, de parler comme les philosophes, d'attaquer l'autorité, de crier plus haut que personne contre les abus et de les grossir outre mesure. On court risque de se tromper en prenant leurs plaintes et leurs critiques au pied de la lettre. Alexis de Tocqueville, qui avait fait, lui aussi, vingt-cinq ans avant M. Taine, un livre sur l'Ancien régime (3), dit très justement, dans ses *Souvenirs*, à propos de la révolution de février : « Chez nous,

(1) *L'Ancien régime*, p. 4 à 9.
(2) *Portraits littéraires*, T. II, p. 166.
(3) Le livre de Tocqueville, l'*Ancien régime et la Révolution*, a paru en 1856.

quand le gouvernement devient impopulaire, il arrive que les membres de la classe même pour laquelle il se dépopularise préfèrent le plaisir de médire de lui avec tout le monde aux privilèges qu'on leur assure. L'ancienne aristocratie française, qui était plus éclairée que notre classe moyenne et pourvue d'un esprit de corps bien plus puissant, avait déjà donné le même exemple ; elle avait fini par trouver de bel air de blâmer ses propres privilèges et par tonner contre les abus dont elle vivait (1. »

Rien ne me serait plus facile que d'opposer des textes aux textes de M. Taine, mais il y faudrait un volume. D'autres le feront mieux que moi. Ou plutôt ce travail n'est plus à faire. Il a été entrepris et mené à bien par M. Albert Babeau, à qui nous devons sur ce sujet toute une série de livres excellents. J'ai plaisir à en consigner ici les titres : *Le Village sous l'ancien régime*, *la Ville sous l'ancien régime*, *la Vie rurale dans l'ancienne France*, *les Artisans et les domestiques d'autrefois*, *les Bourgeois d'autrefois*, *les Voyageurs en France depuis la Renaissance jusqu'à la Révolution* (2). Les livres de M. Albert Babeau sont la contre-partie, et la contre-partie victorieuse, de l'ouvrage de M. Taine. A ceux qui n'auraient pas le temps de lire ces six volumes, je conseillerai de lire au moins la remarquable Etude de M. Brunetière sur le *Paysan sous l'ancien régime* (3). Dans cette Etude, elle-même très documentée, M. Brunetière est amené à dire que M. Taine ne nous a montré que « l'envers de l'ancien régime ». Cela sans doute n'est pas tout à fait exact, car M. Taine a fait visiblement effort pour être juste, et il y est souvent parvenu. Mais il y a lieu de se défier de ses peintures et de ses conclusions.

Je voudrais, malgré le peu d'espace dont je dispose, montrer par quelques exemples combien cette défiance est légitime.

(1) *Souvenirs d'Alexis de Tocqueville*, p. 57.

(2) Parmi les nombreux ouvrages qui confirment ceux de M. Albert Babeau, il convient d'en signaler deux qui sont particulièrement remarquables : *L'Ancien régime dans la province de Lorraine et Barrois*, par M. l'abbé Mathieu, aujourd'hui évêque d'Angers — *La Vie agricole sous l'ancien régime en Picardie et en Artois*, par M. le baron de Colonne.

(3) *Revue des Deux-Mondes*, 1er avril 1883. — M. Brunetière a reproduit ce magistral article dans son volume intitulé : *Histoire et littérature* (Calmann Lévy, éditeur, 1883).

Dès la page 23, M. Taine accuse le clergé d'avoir possédé d'immenses richesses sans payer d'impôt. Il le montre rejetant sur les épaules des petits le poids que la justice sociale l'obligeait de porter lui-même.

« Par un chef-d'œuvre de diplomatie ecclésiastique, écrit-il, le clergé a détourné, émoussé le choc des impôts. Comme il fait corps et qu'il a des assemblées, il a pu traiter avec le roi, se racheter, éviter d'être taxé par autrui, se taxer lui-même, faire reconnaître que ses versements ne sont pas une contribution imposée, mais un don gratuit, obtenir en échange une foule de concessions, modérer ce don, parfois ne pas le faire, en tout cas le réduire à seize millions tous les cinq ans, c'est-à-dire à un peu plus de trois millions par an ; en 1788, c'est seulement 1,800,000 livres, et il le refuse pour 1789. Bien mieux, comme ils ont preuve pour y fournir, et que les décimes qu'il lève sur ses biens ne suffisent pas pour amortir le capital et servir les intérêts de sa dette, il a eu l'adresse de se faire allouer, en outre, par le roi et sur le trésor du roi, chaque année, 1,500,000 livres, en sorte qu'au lieu de payer il reçoit ; en 1787, il touche ainsi 1,500,000 livres. »

Cette accusation, M. Taine l'a si fort à cœur qu'il la renouvelle quelques pages plus loin, avec des saillies épigrammatiques :

« L'assemblée du clergé n'est un asile que pour lui, et, dans la série des transactions par lesquelles elle se défend contre le fisc, elle ne décharge ses épaules que pour rejeter un fardeau plus lourd sur les épaules d'autrui. On a vu comment sa diplomatie a sauvé les immunités du clergé, comment elle l'a racheté de la capitation et du vingtième, comment elle a changé sa part d'impôt en un « don gratuit », comme chaque année elle applique ce don au remboursement des capitaux empruntés pour son rachat, par quel art délicat elle est parvenue, non seulement à ne rien verser dans le Trésor, mais encore à soutirer chaque année du Trésor environ 1,500,000 livres : c'est tant mieux pour l'Eglise, mais tant pis pour le peuple (1).

Ces allégations sont absolument démenties par les faits et les chiffres; dans son beau travail sur *la Contribution du clergé à l'impôt sous la monarchie française* (2), M. l'abbé L. Bourgain, professeur à la Faculté catholique des lettres à Angers, a établi, pièces en mains, que, de 1715 à 1789, le clergé avait payé une contribution s'élevant au total de 457,806.000 livres qui fait 471,437,180 francs en valeur absolue (3), et 942,874.360

(1) *L'Ancien régime*, p. 78.

(2) *Revue des questions historiques*, 1er juillet 1890.

(3) Bien que l'on multiplie presque toujours par 1 fr. 20, M. l'abbé Bourgain a multiplié seulement par 1 fr. 03, parce que M. de Wailly donne un chiffre revenant seulement à 1 fr. 03, depuis 1715 à 1785. *Mémoires de l'Académie des Inscriptions*, t. XXI, p. 228.

francs en valeurs de nos jours (1) ; soit, en chiffres ronds, 950,000.000, c'est-à-dire, année moyenne de 1715 à 1789, 12,863.513 francs ; en chiffre rond : 13 millions.

Mais ce n'est là que la moitié des sommes déboursées. Le clergé, cédant toujours aux instances de l'Etat, qui voulait toujours jouir des décimes par anticipation, s'était engagé dans des emprunts ruineux (2), dont l'intérêt général, sans compter l'intérêt des dettes particulières des diocèses, était, en 1784, de 5,800,000 livres, c'est-à-dire de 5,974,000 francs en valeur absolue, et de 11,948,000 francs en valeur actuelle, qui, ajoutés aux 13 millions précédents, font 24,811,513 francs et, en chiffre rond : 25 millions.

A la fin du XVIIIe siècle, le clergé prélevait donc annuellement sur lui-même *vingt-cinq millions.*

M. Taine s'est beaucoup moqué du « don gratuit », et il affirme que, versé d'une main et retiré de l'autre, ce prétendu don se réduisait à rien, — à moins que rien — ; ici encore, quelques chiffres vont répondre.

En 1770, l'assemblée du clergé accorde à l'Etat, à titre de don gratuit, seize millions de livres (3).

En 1772, elle accorde dix millions (4).

En 1775, elle accorde seize millions (5).

En 1780, elle accorde trente millions, pour la guerre d'Amérique : « Touchée particulièrement, dit l'Assemblée, de la sagesse et de la bonté de Sa Majesté, qui a su jusqu'à présent suffire aux frais d'une guerre dispendieuse sans mettre de nouveaux impôts : pleine de cette espérance, si consolante pour les pasteurs des peuples, que, si leurs dons ne peuvent entièrement empêcher ces impôts, ils peuvent au moins en adoucir le poids, ou au moins en reculer l'époque (6). »

(1) Cette nécessité de doubler les francs d'alors pour avoir leur valeur en monnaie actuelle est établie par quantité de preuves évidentes (Note de M. l'abbé Bourgain).

(2) A l'Assemblée des notables, Calonne présenta un mémoire où il était dit que les dettes du clergé « grevaient l'universalité de ses biens d'une hypothèque éternelle. »

(3) *Collection des procès-verbaux du clergé*, VIII, 1646 et suiv.

(4) *Ibid*, 1942 et suiv.

(5) *Ibid.*, 2095 et suiv.

(6) *Procès-verbal de l'assemblée de 1780*, p. 1057.

En 1782, elle accorde seize millions : quinze millions de dons gratuits et un million de secours aux marins(1).

En 1785, elle accorde dix-huit millions (2).

Dans l'espace des cinq dernières années, de 1784 à 1788, l'ensemble des dons gratuits versés par le clergé au trésor royal s'élève à 64 millions de livres (3).

En 1789, à l'Assemblée des Notables, en apprenant qu'il existait dans le revenu un déficit annuel de cent quarante millions, le clergé se déclara prêt à renoncer à toute exemption pour supporter l'égalité de l'impôt : ce qui toucha si vivement le roi, que, dans une séance de l'assemblée générale, il remercia « les archevêques et évêques de l'empressement avec lequel ils avaient déclaré ne prétendre aucune exemption dans les charges publiques (4) ».

III

M. Taine insiste longuement sur ce fait que toute les grandes places ecclésiastiques étaient pour les nobles ; qu'en 1788 ils occupent tous les archevêchés et, sauf cinq, tous les évêchés. Cela est exact ; mais pourquoi l'auteur a-t-il omis de faire remarquer qu'à côté de ses inconvénients, assurément très réels, cette sorte de main-mise de la noblesse sur les hautes charges de l'Église, ne laissait pas d'offrir, pour l'Église elle-même et pour les peuples, des avantages considérables ?

Que le clergé fût le premier ordre de l'État, cela n'était pas chose indifférente, on me l'accordera bien ; son action et sa puissance s'en trouvaient singulièrement accrues. Or, la noblesse eût-elle consenti facilement à céder le pas au clergé ; la royauté elle-même se serait-elle montrée aussi disposée à lui reconnaître le premier rang, si l'épiscopat n'eût pas été recruté principalement parmi les gentilshommes ?

Il ne faut pas perdre de vue que plusieurs prélats — l'archevêque de Reims les évêques de Laon, de Langres, de Beauvais

(1) Picot, *Mémoires pour servir à l'histoire ecclésiastique pendant le XVIIe siècle*. T. V., p. 183.

(2) Picot, *ibid.*, T. V. p. 213.

(3) Mavidal, *Archives parlementaires*; T. I., p. 373.

(4) *Mémoires de Weber*, ch. II : *Collection Barrière*, T. VII, p. 93, 102.

de Châlons, de Noyon — étaient pairs ecclésiastiques, titre qui conférait à ceux qui le portait une sorte d'égalité avec le roi. Les archevêques de Besançon, de Cambrai, les évêques de Strasbourg, Metz, Toul, Verdun, Belley, étaient princes du Saint-Empire. Certains sièges faisaient leurs titulaires pairs de France ; d'autres les constituaient présidents d'Etats. L'évêque d'Autun est président né des Etats de Bourgogne; l'archevêque d'Aix, des Etats de Provence ; l'archevêque de Narbonne, des Etats du Languedoc, province dont l'administration égalait en importance celle de certains royaumes.

L'archevêque de Paris est duc de Saint-Cloud et pair de France. L'archevêque de Cambrai est duc de Cambrai. L'évêque de Sisteron est prince de Lurs ; l'évêque de Viviers prince de Donzère. L'évêque du Puy est comte du Velay ; l'évêque de Quimper, comte de Cornouailles; l'évêque de Dol, comte de Dol ; l'évêque de Mende, comte de Gévaudan ; l'évêque de Montpellier, comte de Mauguio et de Montferrand, marquis de Marquerose, baron de Sauve, Durfort, Salevoise, Brissac (1). Nous sommes loin, bien loin de tout cela. Il ne faut pas le regretter sans doute ; il ne faut pas s'en scandaliser non plus, ni méconnaître tout ce que ces situations et ces titres ajoutaient à l'influence des évêques.

Ceux d'entre eux qui n'étaient ni princes, ni ducs, ni marquis, ni comtes, ni barons, devaient du moins à leur qualité de gentilshommes, à l'élévation et à la puissance de leurs familles, d'être en situation de défendre avec succès les intérêts de la religion et ceux de leurs diocésains vis-à-vis des parlements, des intendants royaux ou des ministres. Je trouve que l'abbé Proyart ne se trompe pas tout à fait, dans son livre sur *Louis XVI détrôné avant d'être roi*, lorsqu'il dit de Boyer, ancien évêque de Mirepoix, ministre de la feuille : « Quoique personnellement étranger à la noblesse, ce n'en avait pas moins été parmi les nobles que ce prélat s'était appliqué à découvrir les sujets dignes de siéger au rang des premiers pasteurs, persuadé qu'il était qu'unir aux humbles et sublimes vertus de l'épiscopat une naissance distinguée leur donne plus d'élévation et de caractère, toujours du moins plus de cette considération extérieure utile à

(1) L'abbé Sicard, *Les évêques avant la Révolution*, un volume in-8°, 1893, chapitre III.

un premier pasteur, soit qu'il ait à imposer le respect à des coopérateurs, soit qu'il lui faille soutenir les intérêts de la religion auprès des grands. ou ménager ceux des peuples auprès du gouvernement (1) ».

Ces prélats avaient, pour la plupart, des revenus considérables et M. Taine s'en indigne. Encore eût-il été bon de dire qu'avant 1789 le budget de la charité incombait presque exclusivement à l'Église, et de rappeler que si les évêques étaient richement dotés, une grande partie de leurs revenus allait aux pauvres. M. l'abbé Sicard, dans son beau livre sur *l'Ancien clergé de France*, a mis ce point hors de doute. Il a multiplié les preuves. Je lui emprunterai seulement deux ou trois faits.

On a dit de Christophe de Beaumont, archevêque de Paris, que sa charité fut « une des gloires du XVIIIe siècle ». Le feu ayant détruit une partie de l'Hôtel-Dieu, les malades furent transportés à l'archevêché. Christophe de Beaumont venait de gagner un procès lui attribuant, en grande partie, le terrain de l'ancien hôtel de Soissons. Il en fit immédiatement l'abandon aux hôpitaux; c'était plus de 500,000 livres donnés aux pauvres. On découvrit à sa mort que plus de mille ecclésiastiques et cinq cents personnes retirées dans des couvents ou pensions vivaient du secours qu'il leur donnait.

Il avait été archevêque de Paris de 1746 à 1781. Son successeur, Mgr de Juigné, qui avait accompli déjà à Châlons des miracles de charité, les renouvela sur les siège de Paris, donnant jusqu'à 10,000, 20,000 livres à la fois à des pauvres honteux pour relever leurs familles, s'interdisant toute dépense de luxe comme un larcin fait à l'indigence, et répondant à ceux qui lui proposaient d'acheter les volumes en tranche dorée de la bibliothèque de Bourbon : « Des livres couverts d'or, tandis que mes pauvres ne sont couverts que de haillons, ne m'en parlez pas ». A la veille de la Révolution, pendant le grand hiver de 1788-1789, il épuisa toutes ses ressources et contracta, pour secourir les pauvres, un emprunt de 400,000 livres, qui fut garanti par son frère le marquis de Juigné.

Que d'exemples semblables en province !

L'archevêque de Besançon, Mgr de Durfort, avait d'opulents

(1) L'ouvrage de l'abbé Proyart parut en 1808. Il ne forme pas moins de cinq volumes et renferme des parties excellentes.

revenus, mais sa générosité était princière. Chaque jour, douze couverts sont mis dans son palais pour les officiers les plus pauvres de la garnison ; il leur fait servir des aliments gras, quand l'usage le permet aux militaires, pendant qu'il fait maigre. Il abandonne à un pauvre gentilhomme la résidence du château de Mandeure. Sa maison est un lieu d'asile, et tel peintre poursuivi pour dettes y trouve un refuge. Quand il officie pontificalement, les pauvres de la ville sont rangés sur son passage, du palais archiépiscopal à la cathédrale. Des serviteurs armés de grandes bourses précèdent le prélat et leur distribuent des aumônes qui atteignent chaque fois le chiffre de 1,000 livres.

L'évêque de Lescar, Mgr de Noé, donnait tous les ans aux pauvres ses 27,000 livres de revenu. Une année, en 1776, une épizootie terrible désola les campagnes. Il obtient un million de Louis XVI pour ses malheureux diocésains. Il ouvre deux caisses : l'une pour ceux qui peuvent donner, l'autre pour ceux qui peuvent prêter ; il verse 30,000 livres dans la première et 15,000 dans la seconde. Son exemple est suivi, et presque toutes les pertes sont couvertes.

« Il y a, dit M. Sicard, comme un besoin de donner chez ces prélats, qui ont le cœur aussi grand que leur naissance, et en qui l'instinct du gentilhomme correspond si bien au devoir le plus sacré de l'évêque ». Ils ne donnent pas seulement leur argent ; s'il le faut, ils donneront leur vie.

A Dijon, un enfant est resté dans une maison en proie à l'incendie et va périr au milieu des flammes. L'évêque Mgr d'Apchon, est présent ; il offre 100 louis à qui voudra opérer ce dangereux sauvetage ; personne ne répond à son appel. Alors, s'enveloppant d'un drap mouillé, il s'élance, arrive jusqu'à l'enfant, le rapporte et place sur sa tête les 100 louis qu'il vient de gagner. Dans le diocèse de Saint-Brieuc, en 1773, une inondation fournit à Mgr de la Ferronnays l'occasion de montrer le même courage. Un enfant est emporté par les eaux. Le prélat se précipite dans le courant, saisit l'enfant et le rend à sa mère. Ce trait est connu à la cour, et Louis XV dit que les La Ferronnays vont à l'eau comme au feu. M. Sicard, après avoir rapporté d'autres traits du même genre, ajoute: « On sent que ces prélats sont de la trempe de Belzunce, et qu'ils ne reculeraient pas plus devant la peste que devant l'eau et le feu. »

Il n'était pas un progrès pouvant améliorer la condition matérielle ou morale de leurs diocésains, que les évêques du XVIIIe siècle ne fussent prêts à provoquer, à appuyer de leur crédit et de leur bourse. Prêts gratuits, monts-de-piété, suppression de la mendicité, amélioration et dotation des hôpitaux, ateliers de charité, cours d'accouchement pour donner des sages-femmes aux campagnes, toute entreprise ayant pour objet le soulagement du pauvre, l'intérêt des humbles, la conservation de la vie, trouva en eux, des promoteurs, des protecteurs tout-puissants. C'est à eux, pour emprunter encore à M. l'abbé Sicard un fait généralement ignoré, que l'on doit le premier fonctionnement des assurances contre l'incendie, sous forme de contribution à une quête annuelle (1).

IV

M. Taine n'a rien dit de ces choses. Il n'a rien dit non plus, absolument rien, du rôle des évêques sur un autre terrain, celui de l'éducation et de l'enseignement.

Au XVIIIe siècle, l'évêque était le véritable ministre de l'instruction publique pour son diocèse. Il réunissait en sa personne les pouvoirs exercés aujourd'hui par le préfet et le receveur. Par ses archidiacres, par le grand-chantre capiscol, écolâtre ou chancelier de son chapitre, par ses curés ou par lui-même, il instituait, inspirait, dirigeait, inspectait tous les maîtres et maîtresses. L'Etat ne se contentait pas de lui reconnaître tacitement ces attributions ; les rois de France avaient tenu à les lui confirmer par de nombreuses déclarations. Au besoin, les prélats recevaient ordre d'établir dans chaque paroisse des écoles pour les garçons et pour les filles.

Leur ardeur n'avait pas besoin d'être stimulée. Les conciles provinciaux, les statuts diocésains, les recueils de mandements et d'ordonnances attestent leur sollicitude pour l'instruction de la jeunesse. Leurs libéralités sont sans nombre. Ils multiplient les fondations avec une générosité dont la lecture complète du livre de M. Sicard peut seule donner une idée. Je ne puis qu'indiquer ici les principales.

Mgr de Belzunce fonda à Marseille un collège qui porta son

(1) Pour les détails, voir l'abbé Sicard, p. 475 et suivantes.

nom et qui, en 1738, compta 600 élèves. L'évêque de Pamiers, M. de Verthamon, assure au collège de sa cité épiscopale une dotation permanente et lui élève à ses frais une belle église et une bibliothèque. A Bayonne, Mgr Druillat relève le collège en décadence. A Soissons, Mgr de Fitz-James n'épargne ni ses soins ni son argent pour son collège, étendant aussi sa sollicitude sur l'établissement fondé à Château-Thierry. Mgr de Bourdeilhes, son successeur, suit les mêmes traditions et dote largement l'enseignement secondaire. A Belley, deux évêques, qui remplissent presque à eux seuls le siège de cette ville au XVIIIe siècle, se signalent par leurs libéralités. Le premier, M. Jean de Gaulet, donne 54,000 livres pour l'établissement d'un collège et d'un séminaire; l'autre, M. de Balore, achève de pourvoir par des fondations à l'existence de ces établissements. Une mention spéciale est due à Mgr de la Marche, dernier évêque de Saint-Pol de Léon. Il bâtit à ses frais un vaste et beau collège, assez grand pour recevoir les élèves des contrées voisines, y ajoute un petit séminaire pour l'éducation gratuite des écoliers se destinant au sacerdoce, et dote les deux maisons de revenus suffisants. Il avait consacré à cette œuvre une somme de 40,000 livres.

La suppression des Jésuites en 1762 laissa vides les cent treize collèges qu'ils tenaient en France. La crise ouverte dans l'enseignement secondaire par cette déplorable mesure fut atténuée par les évêques dans la mesure du possible. Ce sont eux surtout qui conjurèrent la catastrophe. Grâce à leur intervention et à leurs sacrifices, la France comptait, en 1789, près de neuf cents collèges, qui ne demandaient rien au pouvoir, et dans la plupart desquels l'instruction était gratuite. L'abbé de Montesquiou, ancien député à la Constituante, ancien agent-général du clergé, qui avait eu en mains tous les éléments d'information, écrivait à M. Lainé, en 1820 : « La Révolution a pris au collège près de trente millions de revenus (1). »

L'instruction secondaire est tellement répandue, à cette époque de soi-disant obscurantisme, que de tous côtés des réclamations s'élèvent contre « ce torrent d'éducation qui entraîne tout, qui submerge les chaumières et dépeuple les campagnes (1). »

(1) Verlac, *Nouveau plan d'éducation pour toutes les classes*, 1789.

C'est un cri général contre le « trop grand nombre des collèges ; » les parlementaires, les philosophes sont les premiers à le faire entendre.

« Pourquoi cette fureur d'apprendre le latin et les langues ? s'écrie la Chalotais .. N'y a-t-il pas trop d'écrivains, trop d'académies, trop de collèges? Il n'y a jamais eu tant d'étudiants... Le peuple même veut étudier. Des laboureurs, des artisans envoient leurs enfants dans les collèges des petites villes où il en coûte peu pour vivre. » (1)

Un autre parlementaire, le président Rolland, tout en déclamant que « l'éducation ne peut être trop répandue », que « chaque classe de citoyens » doit être « à portée » de recevoir « l'éducation qui lui est propre », signale, à son tour, comme un danger, l'extrême multiplicité des collèges, qu'il voudrait voir remplacés, au moins en partie, par de simples pédagogies. « N'y a-t-il aucun inconvénient, ajoute-t-il, à laisser subsister cette multitude de collèges qui se sont établis successivement dans les petites villes du royaume et jusque dans les bourgades?... Les collèges de plein exercice sont trop multipliés. » Et le président Rolland citait à ce sujet la réclamation suivante de la municipalité de Thouars : « *Il s'est élevé depuis quelque temps un cri général contre la multiplicité des collèges*... La culture des terres en souffre et une ambition mal entendue des pères de famille enlève à l'agriculture et au commerce d'excellents laboureurs et de bons artistes... Ce jugement est presque universel (2). »

Après les parlementaires, les philosophes : Diderot se plaint que tant d'enfants sortis de leur condition soient voués « à l'inutilité, à l'oisiveté et au libertinage » (3). Mercier, dans son *Tableau de Paris*, écrit de son côté :

« Les collèges de plein exercice répandent dans le monde une foule de scribes qui n'ont que leur plume pour toute ressource et qui portent partout leur indigence et leur inaptitude à des travaux fructueux... N'est-il pas ridicule et déplorable de voir des boutiquiers, des artisans, des domestiques mêmes, vouloir élever leurs enfants ainsi que le font les premiers citoyens, se repaître d'une profession imaginaire pour leurs enfants, et répéter imbécilement d'après le régent de sixième : Oh ! le latin conduit à

(1) La Chalotais, *Essai d'éducation nationale*, 1763.

(2) *Recueil de plusieurs ouvrages du président Rolland*. Il était membre du Parlement de Paris.

(3) Diderot, *Œuvres complètes*, XVII, 360.

tout! — On les accoutume à faire plus cas d'un livre que d'une charrue, d'un marteau? »

Les hommes politiques parlent ici comme les philosophes et les magistrats. L'intendant de Flandre écrit, le 22 septembre 1768, au contrôleur général des finances :

« Je suis bien éloigné de croire que ce soit un bien pour l'Etat d'ouvrir des collèges aux enfants de la campagne ; la plupart ne deviennent que des sujets médiocres, qui, après avoir épuisé leur famille pour activer leurs études, n'en profitent que pour augmenter le nombre des religieux mendiants, beaucoup moins utiles à l'Etat que de bons ouvriers ou laboureurs » (1).

Sur tout cela encore, M. Taine est muet dans son premier volume. Un tableau de l'*Ancien régime*, où il n'est pas dit un seul mot de cette extraordinaire diffusion de l'instruction secondaire, n'est pas seulement incomplet, il est forcément infidèle. Une telle et si étrange lacune est d'autant plus fâcheuse qu'il s'agit là d'un fait d'une importance capitale, puisque aussi bien ce « torrent d'éducation » a fini par tout « submerger » et qu'il convient d'y voir une des causes de la Révolution française.

M. Guizot, dans l'un de ses premiers écrits, dans son *Essai sur l'histoire et sur l'état actuel de l'instruction publique en France* (2), paru en 1816, n'hésite pas à signaler comme l'*une des causes principales de la Révolution* l'instruction secondaire distribuée à *profusion* et *presque gratuitement* à une foule de jeunes gens ainsi déclassés. — C'était aussi l'opinion d'un homme assurément compétent dans la question, d'un témoin qui n'est pas suspect, l'abbé Sieyès (3). L'auteur anonyme d'un livre plein de vues élevées et judicieuses rapporte l'anecdote suivante :

« J'assistais à un dîner où tous les convives dissertaient sur les véritables causes de la Révolution française, à laquelle plusieurs d'entre eux avaient pris la part la plus active. Silencieux comme d'ordinaire, Sieyès se mêla enfin à la conversation en prononçant ces mots remarquables : *Ce sont les boursiers qui ont fait la Révolution.* Puis il entra dans le détail de tous les révolutionnaires fameux que l'ancienne monarchie avait élevés

(1) *Histoire de l'enseignement secondaire dans le Pas-de-Calais*, par M. de Hauteclocque.

(2) Un volume in-8, Paris, 1816, chez Maradan.

(3) *Tableau de Paris* (1781-1790), T. I., p. 263 ; T. III, p. 63 ; T. IV, p. 190.

pour sa ruine : lui-même en faisait partie, et dans le nombre figurait Robespierre » (1).

V

Dans son livre cinquième intitulé *le Peuple*, M Taine trace un tableau effrayant de la misère des campagnes pendant les années qui précèdent la Révolution. La France est inculte ; l'aspect de la campagne et des paysans est le même qu'en Irlande. Partout l'abandon, la solitude et la souffrance. C'est la nuit noire sans un seul rayon, c'est la *forêt sauvage* de Dante sans éclaircie :

> Ah i quanto a dir qual era è cosa dura
> Quest à selva selvaggia ed aspra e forte,
> Che nel pensier rinnova la paura (2) !

M. Taine avait pourtant sous les yeux les *Voyages en France* d'Arthur Young *pendant les années 1787, 1788 et 1789*. Il les cite même en quelques endroits ; mais pourquoi n'a-t-il pas voulu y voir les passages suivants :

« Nous nous trouvons tout à coup transportés, écrit Arthur Young en passant d'Espagne en France, et de la Catalogne dans le Roussillon, nous nous trouvons transportés d'une province sauvage, déserte et pauvre, au milieu d'un pays enrichi par l'industrie de l'homme. » — « *Pau, le 12 août 1787* : Quelques parties de l'Angleterre se rapprochent de ce pays de Béarn, mais nous en avons bien d'égales à ce que je viens de voir dans ma course de 12 milles de Pau à Moncins... Partout on respire un air de propreté, de bien-être et d'aisance qui se retrouve dans les maisons, dans les étables fraîchement construites, dans les petits jardins, dans les clôtures, etc. » — *Pont-l'Evêque, le 10 août 1788* : « Pont-l'Évêque est dans le pays d'Auges célèbre par la grande fertilité de ses paturages. Gagné Lisieux à travers la même riche contrée, haies admirablement plantées ; le sol est divisé en nombreux enclos et très boisé. » — *Le 20* :

(1) *De la population dans ses rapports avec la nature des gouvernements.* Un volume in-8, Paris, 1837, 2e partie, chapitre IV. — En 1890, au Tome I de son *Régime moderne*, page 216, M. Taine, à son tour, reconnaît que « cette extension rapide de l'instruction secondaire a beaucoup contribué à la Révolution. »

(1) *L'Enfer*, ch. I.

« Le chemin gravit une hauteur qui domine la riche vallée de Corbon... Elle est remplie de beaux bœufs du Poitou et se ferait remarquer dans le Leicester et le Northampton. » — « *Strasbourg, le 20 juillet 1789* : arrivé à Strasbourg en traversant une des plus belles scènes de fertilité et de bonne culture que l'on puisse voir en France. Elle n'a de rivale que la Flandre, qui la surpasse cependant. »

D'après M. Taine, pour le malheureux paysan, pas de répit dans la souffrance. Pas un jour de bonheur, pas une heure de contentement. Eh ! mon Dieu ! les paysans d'autrefois, comme les ouvriers, comme les bourgeois et aussi les nobles, avaient à porter comme nous le poids de la vie, et, pour eux comme pour nous, il ne laissait pas d'être souvent lourd. Ni les souffrances, ni les misères ne leur étaient inconnues ; ils étaient gais pourtant, gais comme nous ne le sommes plus.

A cet égard, tous les témoignages s'accordent, et en particulier, ceux des voyageurs de toutes nations, qui ont visité la France au dix-huitième siècle (1).

Olivier Goldsmith, qui voyageait à pied, de village en village, de ferme en ferme, a vu de près les petites gens des villes et des campagnes, il se plaît à signaler leur bonhomie et leur gaieté. « Heureux peuple, dit, de son côté, Laurence Sterne, qui, une fois par semaine au moins, est sûr de déposer tous les soucis ensemble, et de danser et de chanter et de secouer gaiement le fardeau des peines qui courbe jusqu'à terre le courage des autres nations ! » Un autre Anglais, John Moore, si prévenu qu'il soit contre notre nation, ne peut se défendre d'admirer son caractère « aimable et enjoué. » Sa vive gaieté lui est chaque jour un étonnement nouveau. En quittant la France pour entrer en Italie, le docteur Rigby écrit à ses filles : « Croyez-moi, j'ai quitté la France avec regret... J'ai été enchanté du peuple : travail, *contentement* et bon sens, sont les traits particuliers de son caractère ».

Après les Anglais, les Danois et les Allemands. Voici un conseiller de justice d'Altona, Jean-Pierre Willebrandt, qui semble fort disposé à se plaindre. Il reconnaît pourtant que « les Français sont supérieurs aux autres par la sociabilité, la

(1) Voy. *les Voyageurs en France depuis la Renaissance jusqu'au XVIIIe siècle*, par Albert Babeau, 1885.

serviabilité, l'affabilité prévenante. Il trouve chez eux *une inaltérable gaieté*. La vieillesse parmi eux n'est pas plus chagrine que la jeunesse ». Le Journal de Mme Laroche, femme d'un conseiller de Mayence, est de 1785. Elle aussi, remarque presque partout la gaieté des gens et combien tout ce peuple a l'air heureux. Ici, sur les bords de la Loire, les paysannes marchent la quenouile au côté, filant et chantant. Là, dans un village de la Beauce, où elle arrive un dimanche soir, femmes, enfants, jeunes gens, filles et hommes, sont tous dans la rue, bien vêtus, passant leur temps à babiller avec les voisins, à chanter ou à jouer aux quilles, aux billes et aux volants. Ailleurs, aux environs de Libourne, « il me semble, écrit-elle, que je n'ai rien vu de plus attrayant que les collines descendant en pentes douces dans les larges vallées couvertes de riches champs à perte de vue, ombragées de milliers d'arbres, avec leurs petits villages, leurs petites chaumières isolées, leurs bosquets, et des paysans *affables et gais comme il convient aux habitants de cet heureux coin de terre.*

Cependant, son voyage touche à sa fin, et voici comment elle résume ses impressions : « Je suis ici étrangère, j'aime ma patrie, mais je suis juste et je reconnais que la jouissance constante de l'amabilité, de la *gaieté*, de l'obligeance, est une des plus grandes parts d'une vie heureuse et ce bonheur la terre de France le donne surtout. »

Le paysan n'était donc ni aussi sauvage ni aussi malheureux que l'a cru M. Taine. Il possédait, lui aussi, sa part de cet inestimable trésor, la gaieté. L'auteur d'un bien spirituel et bien curieux pamphlet publié en 1791 sous ce titre : *Ann' quin Bredouille*, Jean-Claude Gorjy, ne pouvait se consoler de voir disparaître cette vieille gaieté chrétienne et gauloise, qu'il appelle de ce doux nom : *La pauvre chère dame de Liesse.* « Pauvre chère dame de Liesse, s'écrie-t-il, est-ce donc pour toujours que vous avez abandonné ce peuple, l'enfant de votre prédilection ? *Ce peuple auquel on ne pouvait penser sans que votre image vint se placer à côté de la sienne* ? » (1) Hélas ! oui, mon pauvre Gorjy, c'est pour toujours. La vieille gaieté française est morte : la Révolution l'a tuée.

(1) *Ann'quin Bredouille, ou le petit neveu de Tristam Shandy*, 6 petits volumes in-32, 1791-1792.

VI

Dans quatre ou cinq endroits de son livre, M. Taine cite les *Souvenirs manuscrits* de M. X... « Ne pouvant, dit-il, nommer l'auteur, je le désignerai désormais ainsi » (1). M X..., c'était le Chancelier Pasquier dont les mémoires ne devaient paraître que vingt ans plus tard, M. Taine, s'est borné à y prendre quatre ou cinq petits faits à peu près insignifiants. Et pourtant, dans ce manuscrit qu'il avait entre les mains, que de témoignages précieux, et qui jettent de vives lumières sur cette question de l'Ancien régime ! Je veux leur faire quelques emprunts. Parlant des années qui ont précédé 89, M. Pasquier s'exprime ainsi :

« Je crois fermement que, depuis le commencement de la monarchie, la France, à aucune époque, n'avait été plus heureuse qu'elle ne l'était alors... Ce qu'on appelle l'administration publique avait fait de constants progrès ; si l'Etat n'avait pas eu de grands ministres, les provinces avaient eu des intendants fort éclairés et très habiles. »

« Les communications s'étaient ouvertes sur beaucoup de points ; partout elles avaient été rendues plus faciles. Il est impossible de méconnaître que c'est au règne de Louis XVI que ce bienfait est principalement dû. Son plus important résultat avait été une amélioration progressive dans l'agriculture.

« Le règne de Louis XVI était venu favoriser cette heureuse impulsion que la guerre maritime entreprise pour l'indépendance de l'Amérique n'avait pas arrêtée. On avait vu s'élever de nombreuses filatures de coton ; l'impression des toiles avait fait d'immenses progrès. Il en était de même de la fabrication des cuirs et de l'acier.

« Ces progrès étaient d'ailleurs favorisés par ceux des sciences naturelles et exactes. Déjà la chimie faisait entrevoir le secours qu'elle allait incessamment donner à tous les arts utiles ; les Lavoisier, les Berthollet, les Fourcroy et leurs élèves entraient dans cette carrière où ils marchaient à pas de géant. La Révolution a tué Lavoisier, mais ses collègues, qui lui ont survécu et qui ont rendu de si grands services, s'étaient formés comme lui sous le règne de Louis XVI auquel ils appartenaient : ce monarque donnait une grande attention à leurs travaux ; il favorisait aussi l'agriculture de toute sa puissance ; déjà elle lui devait l'introduction des mérinos, de cette race si précieuse qui a tant enrichi nos cultivateurs et nos fabricants de drap. Il avait établi des fermes expérimentales ; il offrait donc à la fois la théorie et les applications. On construisait dans la capi-

(1) *L'Ancien régime*, p. 194.

tale, on bâtissait dans les villages. Les étrangers affluaient dans Paris; il y régnait un faste élégant qui n'a jamais été surpassé.

« J'ai vu les magnificences impériales, je vois chaque jour, depuis la Restauration, de nouvelles fortunes s'établir et s'élever, rien n'a encore égalé à mes yeux la splendeur de Paris dans les années qui se sont écoulées depuis la paix de 1873 jusqu'à 1879...

« Je suis loin de fermer les yeux sur ce qu'il y a de réel dans la prospérité publique dont nous jouissons; je sais ce que nos campagnes ont gagné... Je ne suis pas détracteur du temps présent (1), tant s'en faut, j'accorde ce que peuvent avoir d'avantageux, sous beaucoup de rapports, les résultats de la Révolution, cette division de la propriété, si souvent attaquée, et qui doit, tant qu'elle n'aura pas passé de certaines bornes, multiplier les richesses en portant l'aisance dans une foule de familles où elle était inconnue; mais toutefois, quand j'interroge ma raison et ma conscience sur ce que serait la France de 1789, si la Révolution n'avait pas éclaté, si les dix années de destruction qu'elles a enfantées n'avaient pas pesé sur ce beau pays, si Saint-Domingue, par exemple, avaient continué de verser sur lui ses trésors, si les améliorations progressives que j'ai décrites n'avaient pas été entravées par de grandes catastrophes, je reste convaincu que la France sans révolution serait, au moment où j'écris, encore plus riche, plus forte qu'elle ne l'est aujourd'hui.

« C'est Rivarol, si je ne me trompe, qui a dit des peuples dans la situation que je viens de dépeindre : « La maladie du bonheur les gagne. » On ne pouvait mieux dire (?)... »

La citation est longue, mais je me reprocherais de ne pas la continuer encore. Un tel langage, de tels jugeme nts, si modérés à la fois et si justes, sont trop rares pour que nous nous privions du plaisir de les reproduire tout à notre aise :

« Il faut reconnaître qu'en dehors de quelques personnes dont les actes étaient pour le gouvernement un sujet particulier d'irritation, le reste des citoyens jouissait de la liberté de fait la plus complète; on parlait, on écrivait, on agissait avec la plus grande indépendance, on bravait même l'autorité avec une entière sécurité. La presse n'était pas libre de droit, cependant tout s'imprimait, tout se colportait avec audace. Les personnages les plus graves, les magistrats mêmes qui auraient dû réprimer ce désordre, le favorisaient On trouvait dans leurs mains les écrits les plus dangereux, les plus nuisibles à toute autorité. Si quelque dénonciation était de loin en loin lancée dans le Parlement par quelques-uns de ses membres plus zélés, plus consciencieux, elle paraissait presque ridicule et demeurait le plus souvent sans résultat. Si on nie que ce fût là de la liberté, il faudra convenir au moins que c'était de la licence.

« *Quant à l'action journalière des autorités locales sur les citoyens*

(1) M. Pasquier écrivait cette première partie de ses *Mémoires* en 1822.

(2) *Mémoires du chancelier Pasquier*, T. I., p. 42 et suivantes.

action si irritante et dont nous avons tous, depuis trente ans, souffert tant de fois, *elle était insensible, presque inconnue*. Ce qui restait de la puissance féodale *n'était plus qu'un mot à peu près vide de sens*, elle était venue se fondre dans celle de la couronne.

« Il y avait bien encore des droits pécuniaires appartenant aux fiefs sur les domaines qui en relevaient, mais c'était *une propriété comme une autre, qui pouvait être possédée par des roturiers comme par des nobles* ; la puissance des seigneurs sur la personne des vassaux *n'existait plus que dans les romans* ; une sorte d'obligation de patronage envers ces vassaux était à peu près tout ce que les seigneurs avaient gardé de l'ancien pouvoir féodal.

« Louis XVI, lors de son avénement à la couronne, avait achevé de détruire ce qui restait encore d'exorbitant dans l'exercice de ce pouvoir. Il n'y avait donc plus entre la noblesse et les autres citoyens, comme entre ces citoyens et le clergé, qu'une question en débat, celle des privilèges pécuniaires et de l'avantage, pour ces deux premiers ordres, de n'être imposés ni pour forme ni pour la quotité comme l'était le dernier.

L'action du clergé ne pesait pas beaucoup plus sur les individus que celle de la noblesse; ce qui venait d'être accordé aux protestants pour leur état civil n'avait rencontré aucun obstacle dans la puissance ecclésiastique, rien ne prouvait mieux à quel point elle était devenue tolérante. *Le haut clergé partageait ce qu'on appelait les lumières du siècle. Quant aux curés qui agissaient sur le peuple, c'était pour leur prodiguer leurs soins paternels et la meilleure partie de leurs revenus.*

« D'où venait donc cette passion de réforme, ce besoin de tout changer qui se manifesta à la fin du dix-huitième siècle ! *Il tenait plus à un grand mouvement dans les idées qu'à des souffrances réelles* ; on avait tant écrit, tant disserté sur les questions politiques que tout avait été remis en question...

« L'esprit irréligieux, frondeur et philosophique, l'inexplicable engouement pour toutes les utopies, toutes les chimères, l'abaissement des mœurs, surtout la perte du respect pour les institutions séculaires, les vieilles traditions familiales, ont favorisé le développement des passions qui devaient entraîner bientôt et pour toujours la vieille société française, l' « ancien régime » (1).

Un tel *témoignage*, venant d'un homme comme M. Pasquier, si judicieux, si modéré, si dégagé de tout esprit de parti, est de ceux dont il est difficile de ne pas tenir compte. On s'explique mal que M. Taine l'ait passé sous silence. M. Brunetière avait-il donc plus raison que je ne l'ai dit, lorsqu'il écrivait : « Je crains fort que M. Taine ne nous ait montré que l'envers de l'ancien régime (2). »

Edmond Biré.

(1) *Mémoires de M. Pasquier*, t. I, p. 46 et suivantes.
(2) *Histoire et littérature*, par M. Brunetière, p. 295.

LES JÉSUITES

sont les premiers auteurs de la guerre de Trente Ans

(*suite*)

L'avertissement adressé le 26 octobre 1619 par les cinq électeurs, y compris ceux de Saxe et de Brandebourg, à l'électeur palatin, fait nettement ressortir le caractère exclusivement défensif de l'attitude des catholiques au moment où la guerre allait éclater. « La couronne de Bohême n'est pas vacante, disaient les électeurs. Les États de Bohême n'ont pas le droit de rejeter de leur propre autorité leur roi légitimement couronné et reconnu. Le Palatinat n'a pas eu à se plaindre de l'empereur. Ferdinand ne se laissera pas arracher des mains son royaume héréditaire, mais il mettra tout en œuvre pour le conserver. Les États de l'Empire ne le laisseront pas sans secours ; et plusieurs autres princes qui jusqu'alors ont laissé faire, ne voudront point favoriser cette entreprise à cause des conséquences dangereuses qu'elle peut entraîner; mais dans ce danger commun ils tendront la main à l'empereur. De tout cela il pourra *résulter une révolte aans l'empire et une guerre générale avec une telle effusion de sang et des ruines si effroyables que l'histoire en parlera dans toutes les générations et jusqu'à la fin du monde* » (1).

Lors donc que Frédéric eut accepté la couronne de Bohême et lancé une proclamation pour justifier cette acceptation, l'empereur publia une protestation dans laquelle il marque sa situation de légitime défense, et réfute catégoriquement le

prétexte de religion mis en avant par les rebelles. « C'est avec une profonde douleur que nous songeons à ce que, par la faute de quelques révoltés *qui couvrent leur abominable rébellion sous le manteau de la religion*, nos malheureux sujets vont avoir à souffrir dans leurs corps et leurs biens de la part des gens de guerre des deux partis. Nous protestons de même ici que nous ne sommes aucunement responsable de tout le sang innocent versé, de la pauvreté et de la ruine que cette malheureuse guerre a déjà amenés et pourra encore causer et dont personne n'aura plus à souffrir que nous puisque ces maux s'abattent sur nos provinces et nos peuples.

Nous sommes et restons innocent de ces calamités, attendu que nous pouvons dire sans aucune inquiétude devant Dieu et dans notre conscience de chrétien que nous n'avons rien fait pour les provoquer » (3).

Mais objectera-t-on, si pour les puissances étrangères, le palatin et les Bohémiens, la religion n'était qu'un prétexte, tandis qu'il poursuivaient des vues personnelles, comment l'empereur pouvait-il demander du secours au Pape, à la France et à l'Espagne au nom de la religion catholique menacée ? La réponse est facile. Si les rebelles étaient victorieux, c'en était fait, non seulement de la couronne de l'empereur, mais encore de la religion catholique dans ses Etats. C'était une suite nécessaire de leurs avides projets au sujet des couvents et des biens de l'Église qu'ils convoitaient « pour le service de Dieu et de son saint Evangile ». Sur ce danger les catholiques ne pouvaient se faire aucune illusion. C'est ainsi, par exemple, qu'à la nouvelle de l'élection de Frédéric au trône de Bohême, l'électeur de Cologne Ferdinand écrivait le 14 septembre 1619 à son frère Maximilien :

« Si l'électeur palatin persiste dans son entreprise et finit par arriver à son but, il n'y a plus à attendre que la complète extermination de la religion catholique en Allemagne et un changement complet dans tout l'empire. Les non catholiques s'empareront des couvents ». Les derniers événements montraient déja la justesse de cette assertion. Les exploits sauvages des icono-

(1) Sur l'impuissance de la ligue de défense catholique avant la guerre cf. Janssen *Histoire du peuple allemand* V. 681 seq.

(2) Londorp *Acta publica* I 718 — dans Klop p. op cit. I. 422 seq.

(3) Londorp id II 439.

clastes de Prague, l'exil de l'archevêque, le pillage des demeures des chanoines, le honteux assassinat du bourgmestre catholique d'Aussig, Ernest Schlosser, et du doyen catholique de Holeschau, Jean Sarkander (1) : tout cela faisait assez voir ce que l'Église catholique avait à attendre du triomphe des rebelles.

Un Bohémien luthérien, Wenceslas Meroschuwa s'est exprimé avec la plus grande franchise sur les mobiles qui faisaient agir les auteurs de cette guerre :

« Nous publions bien des apologies et des défenses ; mais personne ne croit à la justice de notre cause, et nous-mêmes ne saurions la justifier en conscience à nos propres yeux. Le Turc, le roi de France, l'électeur de Saxe, le beau-père de notre roi, le Roi d' Angleterre, tous nous voient de mauvais œil, quoique plusieurs soient assez disposés à favoriser notre révolte. Violant notre serment, nous avons précipité par la fenêtre des hommes considérables qui venaient à nous au nom de notre roi, sans leur laisser même le temps de faire une prière : c'est là un acte qu'il ne faut pas essayer de défendre. Pas une seule fois nous n'avons voulu entendre l'empereur Mathias ni le roi Ferdinand qui nous offraient la paix, le pardon, la tranquille jouissance de tous nos droits et privilèges, et un arbitrage équitable pour un accommodement. Nous avons évoqué tous les Etats voisins au dedans et au dehors de l'Empire, les Hongrois, les Anglais, les Hollandais, les Turcs, le diable lui-même. Nous avons assiégé Vienne, et autant qu'il dépendait de nous, ouvert aux Turcs et aux Tartares l'empire tout entier.

Berthlen Gabor dit qu'il ne cherche pas la justice, mais le pouvoir ; Anhalt, qu'il veut de l'argent. Tous les autres chefs et officiers en disent autant. Cela ne manque pas de franchise. Mais on voudrait pourtant faire taire la conscience, *et c'est pour cela qu'on met en avant la religion. En réalité la religion est dix fois plus libre en Autriche que chez les calvinistes.* Aussi l'électeur de Saxe et les autres luthériens se sont-ils sagement rangés du côté de l'empereur. Qu'a donc fait jusqu'alors notre nouveau roi ? Il a brisé les statues, absorbé le bien du pays dans la bière de Bohême et dansé avec les dames bohémiennes (2). »

(1) Cf. Hurter *Ferdinand II*, VIII, 106-125 ; Peschek, *Histoire de la Contre réformation*, I, 294 sq.

(2) Klopp. op, cit. I, 512.

Nous ne pouvons mieux résumer la plupart des développements et détails qui précèdent qu'en reproduisant quelques passages d'un des auteurs qui connaissent le mieux l'histoire de la guerre de Trente Ans et qu'on ne peut certainement pas taxer de partialité en faveur des catholiques, et surtout des Jésuites.

« La querelle religieuse, dit Gindely, (1) ne *fut que le prétexte* mis en avant pour la lutte. Les vraies *raisons* qui lui firent prendre de grandes proportions et la prolongèrent si longtemps étaient des *questions de possession*... Ajoutez à cela que beaucoup parmi les novateurs *convoitaient les biens de l'ancienne Eglise*... La question du mien et du tien se retrouvait sans cesse dans les luttes religieuses et continuait à attiser le feu... Si nous examinons de près les tendances des personnes qui *jouaient alors les rôles décisifs* et si nous pesons les circonstances qui rendirent possible une si terrible guerre, nous voyons que l'antagonisme religieux était presque toujours, il est vrai, *le prétexte saisi avec empressement* pour commencer les hostilités, mais n'était pas à beaucoup près le *motif vraiment déterminant*. Les raisons qui amenèrent la guerre en 1618, existaient déjà toutes en 1610, quoique la cause immédiate des hostilités ne se soit produite que plus tard et presque toutes ces raisons étaient fondées sur *l'égoïsme et l'intérêt personnel*. »

Les Etats autrichiens s'efforçaient « d'augmenter le plus possible leur puissance politique au détriment du pouvoir royal et au risque de ruiner tout ordre public.

« A ce moment déjà *l'électeur palatin* convoitait les possessions des Habsbourg, et son attitude à leur égard pouvait être taxée de *haute trahison*, tandis que les autres *membres de l'Union* voulaient faire table rase des principautés ecclésiastiques, et *et r'attendaient pour cela qu'une occasion favorable*. A ce moment aussi les princes allemands estimaient déjà que le moment était venu de revendiquer leur entière indépendance, soi-disant dans l'intérêt de la liberté allemande, et il *se refusaient à tout sacrifice pour défendre la constitution de l'Empire allemand*, parce que cela pouvait tourner au profit de la puissance impériale. Or, tous leurs actes tendaient à ruiner cette puis-

(1) Gindely *Histoire de la Guerre de Trente Ans* Prague 1880) IV, p. 3 et sq.

sance et si les protestants invoquèrent des motifs religieux pour attaquer l'empereur et le conseil aulique de l'Empire, ce fut presque uniquement *hypocrisie* de leur part, parce qu'à côté de cela il poursuivaient des buts politiques » (1)

Passant en revue chacun des principaux personnages, Gindely dit de Gustave-Adolphe qu'à la vérité il faisait grand cas de la religion, mais qu'il avait constamment en vue la fondation d'un empire qui devait s'étendre sur les deux rives de la Baltique. Dans ce but il *sonyeait à dépouiller son beau frère et coreligionnaire l'électeur de Brandebourg*, et à le chasser de la Poméranie qu'il convoitait pour s'y établir lui-même. Gustave-Adolphe exploitait sciemment l'exaspération qui régnait en Allemagne contre les troupes à la solde de l'empereur, pour établir sa propre domination sur les ruines de la puissance impériale. (2)

« Des autres personnages tel que Christian de Halberstadt, le margrave de Bade, Mansfeld et son antagoniste Wallenstein, nous ne dirons rien de plus, car leur attitude apparaît trop clairement au jour pour qu'on puisse l'expliquer *autrement que par des vues d'intérêt personnel*. Il est tout aussi peu nécessaire de

(1) Gindely continue : « L'attachement des catholiques aux Habsbourg n'*était pas plus sincère* : il n'avait pour cause que les besoins du moment. » Ailleurs il dit dans le même sens : « *De même* que les États protestants, à côté de la question religieuse, poursuivaient des visées politiques, *de même* aussi les Habsbourg ne perdaient pas de vue l'accroissement de puissance que devait leur procurer la recatholicisation de leurs Etats. » Il n'est pas possible de soutenir cette complète assimilation entre les agresseurs dont Gindely dit lui-même que leurs raisons ne reposaient que sur l'égoïsme et l'intérêt personnel, et les attaqués qui avaient avant tout à défendre leurs personnes et leur vie. Une telle assertion est démentie par les faits. De ce que les Etats catholiques étaient absolument forcés par les nécessités du moment de prêter à l'empereur un puissant appui, s'ensuit-il que cet appui était « aussi peu sincère » que « l'*hypocrisie* » des adversaires et leurs phrases pieuses ? On peut faire quelque chose sous l'impulsion des besoins du moment sans que pour cela cette action manque de sincérité et soit hypocrite. Il serait tout aussi logique et aussi juste de mettre sur le même pied, le voleur qui attaque et le propriétaire lésé qui se défend, et qui s'efforce de reprendre au voleur ce qu'il lui a enlevé.

(2) Droysen, le panégyriste du roi de Suède, en convient lui-même : « Il faut expressément noter que dans les délibérations avec ses Etats de Suède pas une seule fois Gustave-Adolphe n'a donné le salut de l'église évangélique en Allemagne comme le motif de la guerre qu'il voulait entreprendre. Cette guerre, il l'aurait entreprise, quand même il n'y aurait jamais eu d'*Edit de restitution*. » Gustave-Adolphe, Leipzig 1870, I. p. 96.

s'étendre sur les mobiles qui poussaient les Etats de Hongrie, et les princes de Siebenburgen, Bethlen Gabor et Rakoczy à la guerre contre les Hasbsbourg » (1).

Voici comme un célèbre historien protestant formule son jugement sur les origines de la guerre de Trente Ans : « En toute hypothèse, il n'y avait pas dans l'empire une seule cause de guerre, si cette guerre n'avait été *volontairement et méchamment* amenée. *Elle le fut par l'audacieuse révolte des Bohémiens et par la téméraire et injuste immixtion du parti palatin et étranger dans cette révolte.* » (2).

D'où viennent donc, en dépit du caractère politique de cette guerre, en dépit de l'agression évidente des Bohémiens rebelles et du Palatin les plaintes perpétuelles contre les Jésuites accusés d'être les auteurs de la guerre ? De tout temps il y a eu des hommes si exclusivement occupés des intérêts de leur cause que pris d'une sorte d'aveuglement, et sans même remarquer les torts les plus évidents de leur propre parti, il ne cessent d'injurier le parti adverse et de se plaindre bien haut et avec indignation des injustices qu'ils prétendent avoir eu à souffrir de sa part (3).

(1) Gindely, *Histoire de la Guerre de Trente Ans* IV. 8.

(2) Léo, *Histoire universelle* (3e édit.) III. 341.

(3) Aujourd'hui encore nous voyons pareille chose. En Prusse où l'on compte 10 millions de catholiques contre 18 millions de protestants, *tous* les ministres, à l'exception d'un seul, sont *protestants* : protestants aussi *tous* les sous-secrétaires d'État, *tous* les directeurs des ministères, *tous* les présidents des Cours supérieures, *tous* les onze présidents supérieurs, *tous* les préfets à l'exception de deux. Les ministres protestants nomment à tous les postes des Universités, gymnases et écoles, dont bon nombre cependant sont entretenus par des fondations catholiques ; le ministre protestant s'arroge même le droit de faire donner l'enseignement religieux catholique ; dans toutes les affaires publiques, provinciales et municipales, les catholiques sont tenus à l'écart. En Bavière où les catholiques sont en majorité dans la proportion de 70. 8 0/0 contre 28 1 0/0 de protestants, sur les 6 ministres la moitié sont protestants et parmi eux le premier ministre. Dans le grand-duché de Bade où la majorité est également catholique, presque tous les ministres et employés supérieurs sont protestants ou ennemis déclarés des catholiques. La majorité catholique est opprimée par les protestants, et l'on ne tolère dans le pays aucun religieux catholique, malgré les vœux réitérés du peuple catholique. Ce qui n'empêche pas de dire et de répéter sans fin que les protestants « se trouvent en état de légitime défense » ; qu'ils sont sans cesse « fortement inquiétés » ; qu'on « n'a aucun égard pour le peuple évangélique. » Les évêques et les Jésuites sont les éternels perturbateurs de la paix publique. Au mépris du droit de citoyen et du droit d'association, non moins qu'au mépris de tous

« Au moment même où les rebelles de Bohème, de Moravie, de Silésie de Hongrie levaient l'étendard de la révolte contre leur légitime souverain et allumaient l'incendie de la guerre civile, on accusait les jésuites d'avoir troublé la paix. De plus, tout comme le loup de la fable, leurs ennemis ne se contentèrent pas du reproche d'avoir troublé l'eau, ils passèrent aussitôt des paroles aux actes. Peu de jours après la défénestration de Prague, les chefs des révoltés de Bohême avec une audace inouïe chassèrent du royaume l'archevêque catholique, les abbés de Strahow et de Braunau, ainsi que plusieurs autres prélats..., et rendirent une ordonnance contre les Jésuites. Ceux-ci devaient quitter au plutôt leurs collèges de Prague, Krumau, Neuhaus (et Glatz) et sortir du royaume dans un délai de quatorze jours. Il leur était défendu sous peine de mort d'y rentrer, et quiconque oserait leur donner asile, ou s'entremettre pour eux devait être considéré comme un ennemi de la patrie. » (1).

C'est un auteur protestant qui parle, le pasteur Peschek, et plus loin il ajoute que « les Jésuites furent accusés par les rebelles d'avoir provoqué le soulèvement et la révolte, d'avoir excité les princes contre leurs sujets et ameuté les sujets contre leurs souverains, d'avoir permis à tout meurtrier de porter une main homicide sur les rois, les oints du Seigneur qui par crainte de Dieu et de leur conscience, avaient toujours eu horreur de suivre leurs perfides conseils. » (2)

Les « Directeurs » moraviens renchérissaient encore sur leurs frères de Bohême dans leur zèle contre les Jésuites. Le 6 mai 1619 ils ordonnèrent aux Jésuites « de déguerpir (hinwegpacken) du margraviat de Moravie, et de quitter pour n'y plus revenir le sol de notre chère patrie. Que si l'on venait à en

les droits de l'Église et du peuple catholique, des hommes et des femmes de nationalité allemande ont été bannis de l'Empire sans qu'on ait fourni contre eux la moindre preuve de culpabilité, et l'on demande que ces citoyens continuent à être traités pire que les fauteurs d'athéisme et de socialisme et les criminels de droit commun. — (Voir sur ce point les preuves historiques et juridiques dans l'ouvrage de Warnkœnig (Socialistes et Jésuites, Berlin 1891). — Si l'on devait écrire plus tard l'histoire de la seconde moitié du XIXe siècle d'après les plaintes et les exigences protestantes, naturellement ce seraient encore les Jésuites qui seraient les provocateurs et les perturbateurs de la paix.

(1) Peschek, *Histoire de la Contre réformation*, I. 340.

(2) Peschek *Histoire de la contre réformation* I. 342.

trouver un seul, il serait puni de mort sans merci et sans autre forme de procès. » (1) Lorsque Thurn arriva devant Vienne, un de ses premiers exploits fut de piller la résidence des Jésuites de Mauer et de la livrer aux flammes. Les princes et les Etats de Silésie qui avaient fait alliance avec les rebelles de Bohême publièrent le 24 juin un décret d'expulsion des Jésuites motivé sur ce que « leurs menées et le but qu'ils poursuivaient étaient clairement connus. » Les Pères reçurent l'ordre de quitter le pays sous peine de mort, et il fut défendu aux habitants de leur donner clandestinement asile sous peine de voir confisquer tous leurs biens. Leur situation n'était pas meilleure en Hongrie. Lorsque Bethlen Gabor s'empara de Kaschau en 1619, il se trouvait dans cette ville deux jésuites, Etienne Pongratz et Melchior Groteck. Sur l'ordre de Georges Rakoczy, qui commandait l'avant-garde, ils furent mis à mort dans les plus affreux supplices. (2) Les stipulations du traité d'alliance entre Frédéric, Bethlen Gabor et les autres pays révoltés furent définitivement arrêtées et conclues le 15 janvier 1620. Dans ce pacte on avait fait aux Jésuites l'honneur d'un article spécial — ainsi s'exprimait Senckenberg il y a un siècle — portant qu'on ne devait plus voir un seul d'entre eux dans tous les pays confédérés. « Le mot de Senckenberg est très juste. Il serait difficile de produire un témoignage plus honorable pour les Jésuites, que la haine de ces rebelles. » (3)

Telle était la situation des Jésuites au commencement de la guerre de Trente Ans, tout ce qui se passait, c'étaient eux qui l'avaient tramé pour leur propre perte !... Les Jésuites n'ont certainement pas excité les chefs bohémiens à la tentative d'assassinat commise contre les fonctionnaires impériaux, et après que ce crime odieux eut été commis, ils ne pouvaient pourtant prendre parti pour les meurtriers. Que dans l'intérêt du droit,

(1) Un détail nous montre ce qu'il faut penser de la prétendue oppression dont les protestants avaient à souffrir en Moravie. Les sujets établis sur les biens du collège des Jésuites de Brünn étaient contraints d'assister au service religieux protestant et de payer la dîme aux prédicants protestants. V. le rapport de la visite du P. Olivier Manare de l'année 1583, déposé à la bibliotèque impériale de Vienne. (manuscr. n° 11. 953, II. f. 5, B).

(2) Cf. Schmidl, *Historia Provinciæ Bolem.* II. 193 et seq. : « *Undeni Græcenses Academici suo sanguine purpurati* » Gratz 1727 p. 44 et seq.

(3) Klopp, op. cit. I. 472.

dans l'intérêt de l'empereur ainsi que dans le leur propre, ils aient désiré de voir s'organiser une résistance énergique aux rebelles, après tout ce qui s'était passé, qui donc pourrait leur en faire un crime?

On cite souvent une lettre du P. Rumer de Passau au P. Lamormaini, à Gratz. Cette lettre fut publiée dans une brochure imprimée à Prague sous le titre « Cloche des Hussites » et dans la Grande ou Seconde Apologie des Etats Bohémiens *sub utraque*» deux écrits parus en 1619. (1) Tanner répond dans l'*Apologia auctior* (2) qu'il ne sait pas si cette lettre est authentique, ou si elle n'a pas tout ou moins subi des interpolations. Mais quand même elle serait authentique, elle ne prouve pas ce que les adversaires prétendent en conclure. On y trouve seulement l'expression d'un souhait pour le succès d'une répression par les armes d'un ennemi qui a déjà pris les armes. D'ailleurs il n'y aurait là que des désirs personnels et l'appréciation d'une seule personne prétendant que les ennemis ont eux-mêmes fourni l'occasion de leur retirer des privilèges préjudiciables à la paix du pays. Enfin un point que Tanner fait ressortir avec raison : Comment les adversaires peuvent-ils justifier l'expulsion des Jésuites par une lettre qui ne fut écrite qu'après cette expulsion.

Le sentiment exprimé dans cette lettre qu'on ne pouvait rien espérer de bon pour les catholiques, et encore moins pour les Jésuites, d'un accommodement à l'amiable était certainement bien fondé. Mais entre l'expression de ce sentiment et le fait d'empêcher une solution pacifique, il y a sûrement encore un grand pas. En réalité on ne saurait trouver trace d'une preuve montrant que les Jésuites auraient fait obstacle à un accommodement. Le véritable et le seul empêchement était l'état d'esprit des insurgés résolument décidés à la guerre. Les dispositions des Jésuites au commencement de la guerre n'étaient rien moins que de l'arrogance. Cela ressort d'une circulaire du général Mutius Vitelleschi adressée le 15 juin 1619 à tous les provinciaux de l'ordre et demandant expressément des prières et des

(1) p. 394 et seq.
(2) p. 85 et 89.

pénitences pour conjurer les dangers qui menaçaient la Bohême et l'Allemagne. (1)

En tout cas, il est bien certain que le jésuite le plus influent d'alors, le P. Bécan, confesseur de l'empereur, était bien éloigné de toute intolérance haineuse, comme nous l'avons déjà indiqué plus haut. Nous en avons une autre preuve positive que nous donnons ici en citant les propres paroles de Gindely.

Gindely écrit à l'année 1620 : « Dans ces cruelles perplexités, pour savoir si et jusqu'où il devait accéder aux demandes des protestants, et jusqu'à quel point il pouvait compter sur l'alliance de l'électeur de Saxe, il convoqua plusieurs membres éminents de l'Ordre des Jésuites pour avoir leur avis. Il leur demanda de ne se laisser influencer par aucune considération d'ordre purement temporel. Dût-il, en suivant leurs conseils, perdre ses Etats, ses sujets et même sa vie, il aimait mieux sacrifier tout cela que d'offenser Dieu et de charger en quoi que ce soit sa conscience. Les théologiens parmi lesquels se trouvait le P. Bécan confesseur de l'empereur, crurent devoir lui conseiller de reconnaître la concession faite par Maximilien II relative avant tout à la confession d'Augsbourg.

« Parmi les conseillers de l'empereur, cet avis souleva la surprise et le mécontentement. Un des plus considérables d'entre eux, le président du conseil Impérial de l'Empire, comte de Zollern, ne dissimula point sa désapprobation ; mais on résolut toutefois de se ranger préalablement à cet avis. Ferdinand donna alors aux électeurs l'assurance qu'il ne songeait à aucune pour-

(1) Tametsi præsentibus Religionis catholicæ *necessitatibus, quibus affligitur premiturque Boemia simul et Germania*, studuerunt jampridem omnes nostri de Societate uti confido ea precum apud Dominum Deum ac sacrificiorum exhibere suffragia, quæ et caritas et Instituti nostri ratio postulabat ; et quidem juvi ego ut potui, qua exhortando, qua applicando valde magnum numerum earum orationum et missarum, quæ ad intentionem meam per universam societatem offeri consueverunt; quia tamen etiam num *majus apparet periculum*, credidi facturum me operæ pretium si commonerem omnes, ut peculiari spiritus ardore divinam exorent majestatem ut pro sua majore gloria bene ac feliciter omnia vertere dignetur. Idcirco R.V. per suam Provinciam commendabit nostris, ut *quamdiu tam gravis durabit hæc necessitas* præter ordinarias preces applicet quisque in eum finem aliqua insuper devotionis, pœnitentiæ ac mortificationis opera, quæ superius duxerit approbanda. Sic nos juvat bene sperare adeoque precibus omnium ac S. Sacrificiis commendare. Romœ, 15 julii an. 1619 R. V. Servus in Christo Mutius Vitellescus. (Vienne, Archives nationales. Arch. ecclesiast. n° 488).

suite contre les adhérents à la confession d'Augsbourg. » (1).

On lit dans la lettre du comte de Zollern du 7 juin 1620, dont il vient d'être question : « Malgré tout Sa Majesté n'aurait jamais consenti à faire aux protestants de telles concessions, si Elle n'en avait reçu le conseil de plusieurs théologiens distingués de la Compagnie de Jésus. S. M. leur avait proposé la question à discuter et à résoudre, s'en rapportant à eux en son âme et conscience, et protestant expressément qu'elle aimait mieux perdre son royaume, tous ses Etats, ses biens et sa vie même plutôt que de faire la moindre chose qui pût charger sa conscience et offenser Dieu. Parmi ces théologiens se trouvait le propre confesseur de S. M., le P. Bécan... Et ces théologiens n'ont pas seulement approuvé après coup les résolutions prises, mais ils les ont eux-mêmes inspirées et en ont formulé les termes exprès. Aussi, Sa Majesté et nous ses conseillers politiques, pensons avoir suffisamment sauvé notre conscience.

Le confesseur de l'empereur, le P. Becan, était donc plus tolérant que les conseillers impériaux, il va en cette question beaucoup plus loin et se montre beaucoup plus large que tous les théologiens protestants de ce temps, dont aucun n'aurait jamais conseillé à un seigneur protestant de tolérer d'une manière aussi libérale la religion catholique parmi ses sujets. Plus tard en 1646, lorsqu'il fut question de donner à la Hongrie une plus large tolérance religieuse, le P. Lamormaini consulté s'en référa expressément à l'opinion large et libérale du P. Bécan, qui connaissait fort bien l'état des choses en Allemagne et en Hongrie, et dont l'avis absolument raisonnable et très bien fondé pouvait être suivi en toute conscience par l'empereur. (3)

En résumé :

L'accusation si souvent formulée contre les Jésuites d'avoir provoqué la guerre de Trente Ans, doit donc être absolument re-

(1) Gindely, op. cit. 439.

(2) Gindely ib. III. 466. Le comte de Zollern poursuit en ces termes : « Ego quidem ut verum fatear, nunquam libenter vidi, et semper contrarium sensi, atque nos in prœsuppositis errare asserui ; cum autem deuo viderem me non solum nihil efficere sed etiam theologos ipsos aliter sentire, nolui amplius os ponere in cœlum, sed theologorum et melius sentientium judicio me libens submisi. »

(3) Voir le texte dans Dudik, Correspondance de l'Empereur Ferdinand II avec ses confesseurs. Archives d'histoire nationale d'Autriche 64e vol. II. 227. — Bécan fut confesseur de l'empereur de 1620 à 1624.

poussée. Les raisons sur lesquelles on veut fonder cette accusation ou bien ne sont que des raisons en l'air, ou bien ne peuvent être présentées et soutenues qu'en faisant violence aux faits historiques les plus certains. Or ces faits les voici : L'électeur palatin aussi bien que les Etats de Bohême, de Silésie, de Moravie et de Hongrie sont en rébellion ouverte contre leur légitime roi et empereur, et uniquement occupés de faire prévaloir leurs intérêts personnels qu'ils essaient de voiler sous le prétexte de religion, toujours saisi avec empressement. Pour faire croire au bien fondé de leurs prétendus griefs religieux, partout ils traitent les Jésuites comme les seuls et vrais rebelles et perturbateurs de la paix, et les persécutent sans pitié. Enfin le Jésuite le plus influent à la cour impériale, le confesseur du l'empereur se montre favorable à la tolérance du culte protestant dans les pays catholiques, dans ce temps même où aucun prince protestant n'accordait à ses sujets le libre exercice de l'ancienne religion de leurs ancêtres.

LES CATALOGUES ÉPISCOPAUX

DE L'ANCIENNE GAULE

Réponse au Mémoire sur l'origine des Diocèses épiscopaux dans l'ancienne Gaule.
De l'abbé Duchesne, membre de l'Institut de France.

Dans ses commentaires sur saint Paul, Théodoret relate la même croyance.« Crescent est en Galatie; ce sont les Gaules dit-il, que saint Paul a voulu désigner ici, elles étaient en effet appelées de ce nom autrefois » (1). Et il ajoute que de son temps on les désignait encore sous le nom de Γαλατία.

La chronique pascale nous donne le même témoignage de la croyance de l'Orient à la mission de saint Crescent en Gaule. (2)

Or une Église des Gaules, celle de Vienne, d'après une antique tradition, réclame saint Crescent pour son premier pasteur. Il est vrai que l'on ne doit point compter avec les traditions. Ce sont pour la critique des quantités négligeables. Celles surtout qui concernent l'envoi de nos premiers Apôtres « n'ont même pas ce degré inférieur d'autorité qui s'attache aux traditions populaires à quelques siècles des événements. Ce ne sont que des conjectures artificielles, des fictions de lettrés. »

Quoiqu'il en soit, on ne peut nier que la fondation de l'Église

(1) « Crescens in Galatiam. » Gallias sic appellavit, ita enim appellabantur antiquitus. Theod., in II ad Tim., IV 10. Patr. gr., t. LXXXII, col, 853.
(2) Patr. gr., t. XCII, col 609.

de Vienne remonte aux âges apostoliques. C'est du reste ce que concèdent la plupart des critiques modernes. A l'appui de cette antiquité, nous pouvons alléguer un monument dont l'authenticité a été contestée, mais qui semble être digne de l'attention des critiques de bonne foi ; nous voulons parler de deux lettres de saint Pie Ier à saint Juste évêque de Vienne, vers l'an 140. (1)

Baronius les tient pour authentiques, et une foule de savants, au nombre desquels Gallandi ont adopté le même sentiment. Au siècle dernier, elles avaient trouvé un défenseur plein de science et de critique dans le célèbre Fontanini,(2) qui, lié avec tous les savants de son temps, n'était inférieur à aucun.

De nos jours MM. le Hir (3) et D. Chamard (4) les ont justifiées contre les objections d'une critique outrée, par des raisons qui emportent la conviction.

Nous ne savons si l'autorité de ces savants suffit à M. Duchesne qui est, on le sait, d'une exigence outrée toutes les fois qu'il s'agit de nos origines chrétiennes.

Toutefois il nous semble que nous pouvons nous en remettre à leur jugement, et nonobstant le catalogue des évêques de Vienne, croire qu'à la fin de la première moitié du IIe siècle, avant l'arrivée de saint Pothin à Lyon, l'Église de Vienne était gouvernée par un évêque du nom de Juste, qui n'était pas le premier de ses pasteurs.

CHAPITRE III

VÉRITABLE VALEUR DU TÉMOIGNAGE DE THÉODORE DE MOPSUESTE AU SUJET DE LA SITUATION GÉNÉRALE DE L'ÉGLISE AUX PREMIERS SIÈCLES.

Monsieur l'abbé Duchesne invoque en faveur de sa thèse le témoignage d'un écrivain de l'Orient, Théodore de Mopsueste ; il forge une foule de « conjectures artificielles » pour en faire une autorité de son système. Son argumentation est trop intéressante et réflète trop bien les goûts de l'hypercritique, qui, réclamant des autres des preuves sans réplique, les condamne

(1) Mansi : *Concil.*, t. I, pp. 678-8.
(2) *Historia litter. Aquileiensis.*
(3) *Études bibliques*, t. I, p. 266
(4) *Les Eglises du monde romain*, pp. 413 et seq.

à se contenter d'hypothèses sans fondement ; nous ne saurions résister au désir de la reproduire tout entière :

« Théodore, évêque de Mopsueste en Cicilie, nous a laissé un commentaire sur les épîtres de saint Paul. Dans ce livre, écrit quelques années après son élévation à l'épiscopat (392-93), il est amené par le texte des pastorales à raisonner sur les termes de prêtre et d'évêque qui, dans le Nouveau Testament, se trouvent souvent employés pour désigner les mêmes personnes et les mêmes fonctions, mais qui de son temps se disaient de deux ordres hiérarchiques nettement distincts. Il explique ce changement de la manière suivante :

« Au temps des Apôtres, les chrétiens encore peu nombreux étaient dirigés, dans les villes où il y en avait, par des chefs ecclésiastiques dont les pouvoirs correspondaient à ceux qui sont maintenant confiés aux prêtres. On désignait indifféremment ces chefs par les noms de prêtres ou d'évêques. Au-dessus d'eux, dans chaque province, il y avait un supérieur que l'on appelait Apôtre.

« Les premières générations passées, les successeurs des apôtres primitifs ne jugèrent pas convenable de conserver un titre aussi élevé, ils se qualifièrent simplement d'évêques et réservèrent le nom de prêtres aux chefs des églises locales. Ainsi, il n'y eut d'abord qu'un évêque par province. Son rôle était surtout caractérisé par le pouvoir de célébrer l'ordination. A la longue on en vint à établir d'abord deux ou tout au plus trois évêques par province, « comme cela se pratiquait il n'y a pas bien longtemps dans la plus grande partie de l'Occident, comme on pourrait encore l'y voir pratiqué dans quelques provinces ; » enfin on mit des évêques dans toutes les cités et même dans des localités de campagne, où le besoin ne s'en faisait nullement sentir.

« Pour bien apprécier la valeur de ce témoignage il faut tenir compte d'abord *de la science étendue, de l'intelligence élevée de Théodore, des conditions particulièrement favorables où il s'était trouvé pour être bien renseigné sur les choses de son temps* (1). Élevé à Antioche, il avait exercé longtemps le

(1) On pourrait, par le même raisonnement, établir sur l'autorité de saint Cyprien, l'existence d'Églises constituées en Occident dans chacune des cités du monde romain.

ministère presbytéral dans cette grande ville dont les rapports avec l'Occident étaient continuels. Il fit lui-même la connaissance personnelle de quelques latins de distinction, même lorsqu'il fut éloigné d'Antioche et un peu confiné dans son petit évêché cilicien, il lui vint parfois des visiteurs occidentaux. — Ces visiteurs ne furent pas toujours des orthodoxes et l'on sait que la théologie de l'évêque de Mopsueste a soulevé beaucoup d'objections de son vivant et après sa mort. Mais ici, il ne s'agit pas de théologie (1), il s'agit de faits contemporains, de situations bien en vue, de choses d'organisation qui n'avaient ni directement ni indirectement, aucune attenance avec les dogmes de la grâce et de l'Incarnation. Du reste, la situation dont il témoigne n'était pas de celles qui se découvrent par de longues et minutieuses investigations ou qui exigent une enquête faite sur les lieux. Les nombreux conciles du IVe siècle, les ambassades épiscopales d'Occident en Orient et d'Orient en Occident dont il est si souvent question au temps de Constance, de Valens, de Théodose, permettaient en dehors de la notoriété publique de s'édifier d'une partie de l'Empire à l'autre sur des faits aussi apparents que la multiplicité ou la rareté des sièges épiscopaux. Il y a donc lieu de considérer Théodore comme exactement informé.

« D'autre part, il est sûr que les pays dont il parle, ceux où les évêques étaient ou avaient été peu nombreux, ne sont ni l'Afrique, ni l'Italie péninsulaire. Là, les sièges épiscopaux abondaient. Les conciles de Rimini (359) et de Capoue (391) avaient offert de solennelles occasions de le constater. C'est donc ailleurs, dans l'ancienne Gaule cisalpine, dans les provinces pannoniennes et dans les pays plus lointains, Gaule, Espagne, Bretagne, qu'il faut chercher la situation à laquelle se rapportent les informations de l'évêque de Mopsueste. On voit que ces informations concordent parfaitement avec ce que nous savons d'ailleurs. » (2)

Celui qui étudierait sans parti pris la situation de l'Eglise à

(1) Pour ce qui est des doctrines théologiques, il paraît que notre savant n'y regarde pas de si près. Il a en effet couvert de son patronage illustre une traduction publiée par un de ses disciples, M. l'abbé Hemmer, de l'*Histoire de l'Eglise* du Dr Funk, traduction fort libre qui a eu l'honneur d'une verte censure dans le n° du 31 mars 1892 des *Études religieuses* des RR. PP. Jésuites (partie bibliographique).

(2) *Mémoire sur l'origine des diocèses épiscopaux*, pp. 46-49.

l'époque à laquelle nous reporte le savant professeur, s'apercevrait que ces informations sont en désaccord avec tout *ce que nous savons d'ailleurs*, et c'est tout juste si, pour la Gaule, elles ne sont pas contredites par les fameuses listes épiscopales

On se tromperait fort si l'on prétendait s'en tenir à ce fameux témoignage de Théodore de Mopsueste pour juger de l'organisation ecclésiastique à son époque et durant les temps qui précèdent et appliquer à la Gaule, à l'Espagne et à la Bretagne insulaire ce qu'il dit exister encore de son temps dans certaines provinces de l'Occident.

Le texte qu'on nous oppose est en contradiction flagrante avec tous les monuments historiques, si on le prend dans le sens de M. l'abbé Duchesne.

Théodore de Mopsueste n'est, du reste, guère digne de confiance et toute la belle tirade que M. Duchesne apporte à l'appui de son autorité n'est que pure imagination.

Ces brillants rapports de l'évêque de Mopsueste avec l'Orient et l'Occident n'empêcheront point qu'on puisse dire que ce fut un triste personnage.

Religieux défroqué, ramené dans le droit chemin par saint Jérôme, on ne sait pas bien s'il lui pardonna jamais de l'avoir converti. Toujours est-il que, devenu évêque de Mopsueste, il tomba bientôt dans l'erreur et écrivit contre le grand Docteur pour soutenir la doctrine de Pélage. Ce fut lui qui séduisit Nestorius dont la funeste hérésie devait troubler l'Eglise durant tant de siècles. Il se fit le partisan de toutes les idées hasardées que l'on soutenait de son temps. Il attaqua la divinité du livre de Job, nia l'inspiration divine du livre de l'Ecclésiaste et du Cantique des Cantiques, rejeta la première Epitre de saint Pierre, et, ce qui est plus grave, *seul dans toute l'antiquité*, contesta la divinité du livre des Proverbes. Le commentaire sur lequel s'appuie M. Duchesne est un abus à peu près perpétuel de l'explication littérale de l'Ecriture mise en honneur par Diodore de Tarse.

Son Eglise de Mopsueste renia sa mémoire et son nom fut omis ou effacé des dyptiques de ses évêques, comme il en fut témoigné à l'empereur Justinien et au pape Vigile par les Pères d'un Concile de Mopsueste. (1) Les Pères du Ve Concile gé-

(1) Labbé, *Concil.*, T. V, p 449.

néral tenu à Constantinople en 553, trois ans après celui de Mopsueste, anathématisèrent Théodore et tous ses écrits dans leur quatrième séance. Tel est l'homme que M. Duchesne invoque en faveur de son système ; nous ne lui envions pas de pareilles autorités, elles ne sauraient honorer la cause qui se réclame de leur appui. Mais laissons l'illustre critique se complaire dans son évêque de Mopsueste et étudions les faits tels qu'il se sont passés.

L'Église venant établir son Empire spirituel sur le monde par la prédication des Apôtres, devait employer, pour s'en assurer la domination, les moyens dont les Romains avaient usé pour en conquérir l'Empire temporel ; car on s'imaginerait difficilement que l'Esprit-Saint eût négligé d'inspirer aux propagateurs de la vraie foi, la sagesse qu'il avait louée par la plume de l'historien des Machabées (1). Or le système des Romains consistait à prendre possession d'un pays vaincu, par la colonisation et l'établissement d'un camp militaire. Ce moyen, loin de ralentir la formation de l'Empire, n'avait servi qu'à le rendre plus solide sur ses bases et à affermir sa domination sur les nations voisines. Créer partout des cités sur le modèle de Rome ; y établir une organisation et une administration analogues ; sauvegarder la conquête en la couvrant partout de places fortes et en dirigeant l'opinion par l'influence des préfets et des gouverneurs de provinces : « tel fut, dit le R. P. Chamard, le but toujours poursuivi et admirablement réalisé par les Consuls et les Césars. »

Tel avait été le plan que le divin Maître avait recommandé à ses Apôtres, un jour où les ayant réunis autour de lui il les envoya prêcher le royaume de Dieu et guérir les infirmes : « N'emportez rien pour la route, leur dit-il, ... et demeurez jusqu'à votre départ dans la maison où vous serez entrés. » (2)

Le Seigneur avait donc voulu que les Apôtres ne se bornassent point à jeter en courant la semence du saint Evangile, et cette prescription fut accomplie. Ce n'est qu'après avoir évangélisé la Palestine que les Apôtres se dispersèrent par toutes les nations. (3) Mais ils n'abandonnèrent pas leurs premières

(1) Machab. I, cap. 8.
(2) Math., X, 11-14 ; Luc., IX, 1-6 ; Marc., VI, 8.
(3) Euseb., *Hist.*, lib. III, 1.

conquêtes. Avant de se séparer, ils établissent saint Jacques le Mineur évêque de Jérusalem (1). Saint Pierre fixe son siège à Antioche (2), et s'il le quitte, ce n'est pas sans se choisir un successeur, saint Evode qu'il charge de gouverner l'Église qu'il a fondée (3). Le Prince des Apôtres prépose également des évêques aux Églises qu'il établit dans le Pont, la Galatie, la Cappadoce, l'Asie et la Bithynie. Et dans sa lettre (4), dont Théodore de Mopsueste nie l'authenticité avec l'audace qu'il déploie d'habitude à soutenir ses opinions hétérodoxes, il recommande à ces Évêques de « paître le troupeau du Seigneur avec la douceur d'un bon pasteur. » L'Apôtre laisse partout sur son passage des Evêques chargés de gouverner les Eglises que, depuis la Judée jusqu'en Illyrie et en Espagne, il avait fondées dans les villes.

Nous ne connaissons pas les noms des pasteurs qu'il a préposés à celles d'Iconium et d'Ancyre, mais nous savons par l'histoire que l'Eglise d'Ephèse fut confiée par lui aux soins de Timothée (5), celle d'Athènes à Denys l'Aréopagite (6), celle de Thessalonique à Gaius (7), celle de Philippe à Epaphrodite (8), et celle de Smyrne à Polycarpe (9), Saint Barnabé, après avoir quitté saint Paul, devint évêque de Chypre sa patrie (10). Saint Tite disciple de l'Apôtre qui l'avait converti, fut évêque de Crète (11). C'est là qu'il reçut une lettre de saint Paul sur les devoirs d'un évêque. Silas devint évêque de Corinthe selon le témoignage de Dorothée et de saint Hippolyte martyr.

Et qu'on ne vienne pas nous dire que ces hommes placés par les Apôtres à la tête des Églises n'étaient, selon le témoignage de Théodore de Mopsueste, que « des chefs ecclésiastiques dont les pouvoirs correspondaient à ceux qui sont maintenant confiés aux prêtres », et en réalité de simples prêtres bien que

(1) Euseb., *Hist.*, lib. I, 23. — Act., XV, 13 ; XXI, 18. — Galat., I,19 ; II, 9.
(2) S. Grég. Magn., lib. VII, Epist. XI, ad Eulogium.
(3) Euseb., *Hist.*, lib. III, 22.
(4) Ep. I B. Petri, II, 25 ; V, 1-4.
(5) Eus., *Hist.*, lib. III, 4. — S. Chrysost. : In Epist. ad Tim. hom. V.
(6) Eus., *Hist.*, lib. IV, 23.
(7) Origen., In *Epist.* ad Rom., XVI, 23.
(8) Theodoret., In *Epist.* ad Philipp., II, 25.
(9) S. Ivenœi, contra Hœres., lib. III. 3. — Tertul., *De Prœscript.*, 32.
(10) Act., XV, 36-41.
(11) Cf. Tit., I, 6 7.

désignés « indifféremment... par les noms de prêtres ou d'évêques. »

L'exégèse de l'évêque de Mopsueste est ici, comme en bien des points, en désaccord avec nombre d'autres interprètes au moins autant et mieux autorisés que lui.

Il est vrai qu'elle favorise la doctrine qui tient pour la rareté des sièges épiscopaux à l'origine du christianisme et sert beaucoup la thèse que soutient M. Duchesne, mais cela ne prouve nullement qu'il a raison de « considérer Théodore comme exactement informé. »

Sa « *science étendue* » et son «*intelligence élevée* » ne l'ont pas empêché d'errer dans la foi, ni de se tromper dans ses affirmations concernant l'ancienne discipline de l'Église. Il a mérité d'être le docteur des protestants, ce qui n'est pas une grande recommandation en sa faveur aux yeux des catholiques.

Dans les Actes des Apôtres et dans les Épîtres, les mots πρεσβυτέρος ἐπίσκοπος prêtre et évêque, ne signifient point des personnages « dont les pouvoirs correspondaient, à ceux qui sont maintenant confiés aux prêtres. » Tous les commentateurs sont d'avis que le titre de πρεσβυτέρος, *senior*, fut attribué non seulement aux prêtres. mais encore aux évêques et, que, même au temps des Apôtres, il n'y eut pas seulement « un évêque par province ». Nous savons que si les évêques contemporains des Apôtres n'usèrent pas tous de leur droit de conférer l'ordination, ce fut plutôt par déférence pour leur autorité, mais il n'est pas moins certain que parmi les hommes des temps apostoliques, il y en eut un bon nombre qui reçurent la consécration épiscopale et les pouvoirs qu'elle confère. Saint Paul et saint Barnabé furent ordonnés évêques (1), et saint Paul investit de la même dignité plusieurs de ses disciples : « Ne négligez pas, écrit-il à saint Timothée, la grâce qui est en vous et qui vous a été donnée par l'imposition des mains *du corps presbystéral* (2). » Cette grâce n'est pas autre que celle de l'ordination épiscopale et nous en sommes assurés dans la même lettre de l'Apôtre lui recommandant de n'user qu'avec discrétion du pouvoir qu'il a reçu d'imposer les mains : *Manus cito nemini imposueris* (3). Quant à ce *corps presby-*

(1) Act., VIII, 3.
(2) I Tim., IV, 14.
(3) I Tim., V, 22.

téral, les exègètes sont généralement d'accord pour dire qu'il était composé d'évêques. Du reste, même pour la prêtrise, dans les temps anciens de l'Église, comme il est encore observé dans le rite grec, les évêques seuls imposaient les mains. D'où il résulte, selon saint Jean Chrysostôme, que le mot *presbysterium* employé par saint Paul, ne peut signifier ici qu'une *réunion d'évêques*. « *Non de presbyteris hic loquitur; neque enim profecto presbysteri ipsum ordinabant.* » (1)

Les Apôtres ne s'étaient pas même réservé le droit de conférer les ordres à l'exclusion des évêques : Je vous ai proposé en Crète, dit saint Paul à son disciple Tite, afin que vous acheviez l'œuvre que j'ai laissée incomplète et que vous établissiez, selon ma recommandation, *des prêtres dans les villes* . » Or, d'après tous les commentateurs, il s'agit ici *d'évêques* (2). Il entrait du reste dans le plan des Apôtres de multiplier les Eglises épiscopales, c'était en effet le meilleur moyen de fixer la foi dans une cité que d'y placer un évêque qui pouvait transmettre à d'autres après lui la charge du troupeau qui lui était confié, et ce n'était que par les évêques qu'il était possible de conserver le Sacerdoce. On comprend donc facilement qu'il valait mieux se montrer prodigue dans la dispensation de cette fonction que de la réserver et ne la conférer qu'avec parcimonie, dans un moment où l'Eglise qui se fondait avait besoin pour se développer de tous ses moyens de vitalité.

Aussi les Apôtres ne négligèrent pas celui-là, qui était, sans contredit, le plus puissant de tous.

« Après son exil de Patmos, lorsqu'il fut de retour à Éphèse, l'apôtre saint Jean s'empressa, dit saint Clément d'Alexandrie, de se rendre à l'appel des provinces voisines, soit *pour y ordonner des évêques*, soit pour y rétablir l'harmonie dans les églises qui n'étaient pas privées de leurs pasteurs, soit pour élever à la

(1) In I Tim., Homil. XIII, 1.

(2) S. Ignat., Epist. ad Magnes., n° 13 ; Theodoret., In Epist. ad Tit., I, 5 ; S. Hieronym., In Ep. ad Tit., I, 5 ; S. Chrys., In Ep. ad Tit., I, 5, et In Ep. ad Philipp., I, Homil. I. Cf. Thomass., Discipl. eccl., pars I, lib. I, cap. I, n° 8. — Le disciple n'oublia pas la recommandation de l'Apôtre ; il établit des Églises dans les principales villes et ces Églises avaient leurs évêques et elles étaient connues au milieu du IIe siècle, où saint Denys de Corinthe rappelait aux fidèles de Gortyne la mémoire de leur évêque Philippus et écrivait à Pinytus évêque de Gnosse. Eus., Hist., IV, 23.

cléricature ceux des jeunes gens que l'Esprit-Saint lui déterminerait. » (1)

Saint Paul près de quitter l'Asie, convoquait autour de lui les évêques et les prêtres d'Éphèse et des environs (2), et leur adressait, au milieu des larmes que leur arrachait la pensée d'une séparation prochaine, ses adieux touchants et ses recommandations paternelles : « Veillez sur vous-mêmes, leur dit-il, et sur le troupeau dont le Saint-Esprit vous a établis *évêques* pour gouverner l'Église de Dieu. » (3)

Saint Ignace martyr, disciple de saint Pierre, dont il fut le second successeur sur le siège d'Antioche qu'il occupa près de quarante ans (68-107), nous atteste à maintes reprises, dans les lettres qu'il adressait aux fidèles des Églises voisines d'Antioche, l'existence d'une hiérarchie ecclésiastique établie par les Apôtres et invariablement composée pour chaque Église de l'évêque, des prêtres et des diacres.

« Je vous ai déjà exhortés, dit-il aux Éphésiens, à vous unir en la sentence de Dieu : car Jésus-Christ est la sentence du Père, comme *les évêques répartis dans le monde* sont la sentence de Jésus-Christ et vous devez, fidèles (d'Éphèse), vous unir en la sentence de votre évêque, ce que vous faites, car le collège de vos prêtres, digne de Dieu, est uni et en harmonie avec l'évêque comme les cordes à la lyre. » (4)

Je vous félicite, ajoute-t-il, de vous tenir unis à votre évêque, comme l'Eglise l'est à Jésus-Christ et comme Jésus-Christ l'est au Père, afin que toutes choses soient dans le concert de l'unité, car si la prière d'un seul ou de deux réunis a une grande force, combien plus celle de l'évêque et de toute son Église. » (5)

Souvent il insiste sur l'importance qu'il y a pour le bien de l'Église, à ce que les membres des diverses hiérarchies soient respectés. Il en parle même dans sa lettre à saint Polycarpe, évêque de Smyrne (6), mais c'est surtout quand il s'adresse aux fidèles que cette recommandation se retrouve sous sa plume

(1) Clemens Alex., Patr. gr., t. IX, col. 647. — Eus., Hist., III, 22.
(2) S. Irenæi, contra hæres., III, 14.
(3) Act., XX, 28.
(4) Epist ad Ephes, n. 3 et 4. Cf. D. Gréa : De l'Eglise, etc., pp. 501 et seq.
(5) Epist. ad Ephes, n. 5.
(6) Utinam recreare possim eos qui subditi sunt episcopo, presbyteris et diaconis. Ep. ad Polycarp., VI.

avec plus d'insistance : « Obéissez à l'Évêque et au Collège de ses prêtres, écrit-il aux Éphésiens, dans un sentiment indivisible. » (1) « Ne faites rien séparément de l'évêque, écrit-il aux Philadelphiens... le Seigneur pardonne à ceux qui font pénitence dans l'union avec Dieu et la communion du sénat de l'évêque. » (2) « Soyez toujours attachés à l'évêque comme Jésus-Christ l'est au Père et au presbytère comme aux Apôtres, dit-il aux Smyrniens. *Il n'est pas permis de célébrer séparément de l'évêque ni le Baptême ni les Agapes.* » (3)

Ecrivant aux Magnésiens, il propose à leur imitation l'exemple de l'un des diacres de leur église : « Le diacre Sotion est soumis à l'Évêque comme à la bonté de Dieu et au collège des Prêtres comme à la loi de Jésus-Chrit. » Et il ajoute : « Comme le Seigneur n'a rien fait sans son Père,... ainsi ne faites rien sans l'Évêque et les Prêtres. » (4)

Partout où existe une église, il nous montre un évêque et un collège de prêtres qu'il appelle le presbytère πρεσβυτέριον. Il va même jusqu'à affirmer qu'une chrétienté privée de cette hiérarchie ne mérite pas même le nom d'Eglise : « Séparément de l'évêque et des prêtres, le nom d'Eglise ne peut subsister. » (5)

Nous voilà loin sans doute de cette théorie de l'évêque de Mopsueste, qui ne voit à l'origine « qu'un évêque par province » et des prêtres à la tête des *Églises locales*. Le témoignage du saint martyr Ignace d'Antioche, disciple des Apôtres saint Pierre et saint Jean, ne vaut-il pas bien les affirmations hasardées de l'hérétique Théodore éloigné de trois siècles des événements ? N'étaient-ce pas des *Églises locales* dépendantes de celle d'Ephèse qui avaient à leur tête les évêques Polybius, (6) Damas, (7) et Polycarpe (8) ? Et ce sont ces Eglises qui envoyèrent à saint

(1) Ep ad Ephes., n. 20.
(2) Ep. ad Philad., n. 7 et 8.
(3) Ep. ad Smyrn., n. 8. — Il renouvelle cet avis en termes presque identiques dans sa lettre aux Magnésiens, n. 13 : « Soyez soumis àl'évêque comme Jésus-Christ l'est au Père, comme les Apôtres le sont à Jésus-Christ » ; et dans celle aux Tralliens, n. 2 : Soyez soumis à l'évêque comme à Jésus-Christ, et aux prêtres comme aux Apôtres. »
(4) Ep. ad. Magnes., n. 8.
(5) Ep. ad. Trall., n. 3.
(6) Evêque de Trolles ; S. Ign., ep. ad Troll., n. 2.
(7) Ev. de Magnésie ; S. Ign., ep. ad Magn., n. 2.
(8) Ev. de Smyrne ; S. Ign., ep. ad Smyrn., n. 12.

Ignace sur son passage les unes leurs évêques, les autres leurs prêtres ou leurs diacres. (1)

Dans sa lettre au pape saint Victor, à la fin du IIe siècle, l'arrogant Polycrate ne se prévalait-il pas d'être successeur de l'Apôtre saint Jean sur le siège d'Ephèse et d'être en communion de sentiments avec Polycarpe, évêque de Smyrne, et Thraséas, évêque d'Euménia (2) ?

A la fin du IIe ou au commencement du IIIe siècle, Tertullien nous rapporte que « dès l'instant où les Apôtres eurent reçu la force de l'Esprit-Saint,... ils se répandirent d'abord en Judée prêchant la foi en Jésus-Christ et *fondant des Églises*. Puis s'élançant de là sur le monde, ils annoncèrent la même doctrine aux nations, *non sans établir* des Églises dans chacune de leurs cités. » (3) Et qu'on ne s'y trompe pas, ces Églises n'étaient pas gouvernées par de simples prêtres ; Tertullien lui-même va nous l'apprendre : « Que les hérétiques nous fassent connaître, dit-il, *les origines de leurs Églises*, qu'ils nous montrent la *succession de leurs évêques* se développant sans interruption depuis leur commencement, afin que nous sachions bien si le premier anneau de cette chaîne épiscopale se rattache aux Apôtres ou à des hommes apostoliques qui aient cependant persévéré dans leur communion avec les Apôtres. C'est ce que peuvent faire les Églises apostoliques comme celle de Smyrne qui nous présente saint Polycarpe ordonnée par saint Jean, celle de Rome qui remonte la série de ses pontifes jusqu'à saint Clément ordonné par saint Pierre, et les autres églises qui conservent la mémoire des *évêques préposés par les apôtres* pour leur distribuer la doctrine de l'Évangile. » (4).

Et lorsque l'illustre docteur africain vient affirmer aux hérétiques que les Églises catholiques peuvent présenter de son temps des chaînes de succession ininterrompues, depuis l'évêque qui les gouverne jusqu'à celui qui a été donné par les apôtres (5), et, qu'il leur oppose ce caractère comme preuve de la divinité de leur doctrine et de la légitimité du pouvoir

(1) Epist. ad Philadelph., n. 10. « Et quœdam proximæ ecclesiæ miserunt episcopos, nonnullæ presbyteros et diaconos. »

(2) Euseb., Hist. eccl., V, 24.

(3) De prœscript. hœretic, 20. — Ed. Rigalt., (1641), p. 237.

(4) De prœscript., 32. — Ed. Rig., (1641), p. 243.

(5) Parlant avant les deux dernières persécutions, Tertullien pouvait invoquer les annales de nos Églises qui n'étaient pas détruites et que tous connaissaient.

qu'ils exercent, il faut bien admettre que le système de ne vouloir compter à l'origine qu'un évêque par province, est par trop étroit et mal fondé.

Le R. P. Chamard dans son savant ouvrage « Les Églises du monde romain, » (1) a démontré l'existence d'un grand nombre de sièges épiscopaux dans toutes les provinces de l'Empire sur la fin de la période apostolique, c'est-à-dire au IIe siècle; or cette organisation des Églises gouvernées par des évêques dans presque toutes les cités et même dans des bourgs et des villages ne pouvant être attribuée aux décisions d'aucun concile, devra être reconnue comme existant au temps des apôtres, et par conséquent comme *étant d'institution apostolique*, « car, nous dit saint Augustin, ce qu'observe toute l'Église, et qui, sans avoir été institué par les conciles, est gardé partout, est avec beautoup de raison considéré comme *transmis par l'autorité apostolique*. Quod universa tenet Ecclesia, nec conciliis institutum, sed semper retentum est, non nisi *auctoritate apostolica traditum* rectissime creditur (2). »

Donc nous pouvons affirmer que l'Église a été établie par les Apôtres sur le fondement qui lui convenait, c'est-à-dire sur l'Episcopat, et non sur un Épiscopat *nomade et régionnaire*, mais sur un Épiscopat *stationnaire* établi dans tout l'Empire sans excepter la Gaule comme nous allons le voir.

CHAPITRE IV

LE TÉMOIGNAGE DE THÉODORE DE MOPSUESTE ET NOS ORIGINES CHRÉTIENNES

Le témoignage de Théodore de Mopsueste relativement à l'état de l'Église au premier siècle et durant les temps apostoliques est faux, et nous venons de le constater, il ne l'est pas moins pour les temps qui suivent et l'application qu'on en fait à la Gaule est fausse autant qu'arbitraire.

(1) PP. 91 et seq., nous avons fait de nombreux emprunts à ce livre pour ce chapitre et le suivant.

(2) Il aurait été à souhaiter que dans ses Etudes sur le Liber pontificalis, M. Duchesne se fût inspiré de ce principe qui l'aurait porté à respecter plus qu'il ne l'a fait, les antiques institutions de l'Eglise et l'histoire de nos Papes; malheureusement saint Augustin n'est pas à la hauteur de la critique moderne, elle ne lui connaît pas d'autorité dans ces sortes de questions. On y reviendra peut-être un jour.

« Jésus appela les Apôtres, dit saint Jérôme, et de pêcheurs de poissons, il les fit pêcheurs d'hommes. Ils prêchèrent alors l'Évangile à Jérusalem et de là en Illyrie et en Espagne, embrassant ainsi en peu de temps la vaste étendue de l'Empire romain. » (1) Mais ils ne se contentèrent pas de semer la Bonne-Nouvelle en passant et rapidement, « ils constituèrent chefs des Églises ceux à qui ils confièrent la charge de l'épiscopat après les avoir convertis. » (2)

Et cet épiscopat nombreux créé par les Apôtres à travers le monde dans les cités ne fit que se développer dans la suite. Vers le milieu du IIIe siècle, saint Cyprien, s'efforçant de déjouer les menées de l'antipape Novatien contre le pape saint Corneille, écrivait à son ami Antonianus: « L'Église du Christ est *une* bien que dispersée dans la multitude de ses membres par tout l'univers habité. Ainsi l'épiscopat est *un*, bien que divisé par l'harmonieuse multiplicité de ses *innombrables évêques*. Quant à Novatien, après cette tradition divine, qu'il essaie de fonder une Église,... qu'il envoie ses apôtres dans les nombreuses cités de l'univers déjà chrétien, pour y jeter les fondements de sa nouvelle secte. *Et comme déjà par toutes les provinces et par toutes les cités du monde il y a des évêques constitués*,.. qu'il ose leur opposer les faux évêques qu'il aura créés. » (3)

Saint Hilaire de Poitiers, l'une des lumières de l'Église au IVe siècle, attestait que les Apôtres avaient établi pour le vrai Dieu « des tabernacles innombrables, car bien que l'Église soit *une* dans tout l'univers, *chaque ville a son Église particulière* ; c'est l'unité dans la pluralité. » (4)

Ces *tabernacles* préparés au vrai Dieu par les Apôtres étaient des *Églises constituées* ayant chacune *son évêque* assisté d'un collège de prêtres. Ils étaient véritablement innombrables car les Apôtres avaient partout fondé l'Église sur la multiplicité des sièges épiscopaux. Ils ne faisaient en cela qu'obéir à la parole du

(1) Hieronym., In Isai., Lib. XII, 42. Patr. lat., t. XXIV, col. 424.

(2) Hieronym, In Isai., lib. I. 2. Patr. lat., t. XXIV, col. 41.

(3) A Christo una Ecclesia per totum orbem in multa membra divisa; item episcopatus unus, episcoporum multorum concordi mimerositate diffusus. Ille post Dei traditionem,... conetur ecclesiam facere, et per plurimas civitates novos apostolos suos mittat, ut quædam recentia institutionis suæ fundamenta constituat, cumque jampridem *per omnes provincias et per urbes singulas ordinati sunt episcopi*,... ille super eos creare alios pseudo-episcopos audeat. Epist ad Anton. ; Patr. lat , t. III, col. 790.

(4) S. Hil. Pict.; In Psalm. XIV, 3. Ed. bénéd., p. 61.

Maître qui leur avait dit : « Je vous ai choisis pour que vous alliez dans le monde et que vous y portiez des fruits, mais des fruits durables. » Or ces fruits de salut que les Apôtres avaient fait mûrir sur le monde n'étaient durables qu'à la condition d'être entretenus et protégés contre les entreprises qui devaient si violemment entraver la diffusion de l'Evangile par tout le monde. Les fondateurs de l'Église avaient bien, il est vrai, passé comme des astres errants, s'arrêtant quelquefois, se fixant rarement, mais leur prédication fut loin d'être sans résultats ; les fruits au contraire en furent immenses, le Seigneur travaillant avec eux et coopérant par des miracles à l'œuvre dont il les avait chargés (1). Des chrétientés furent fondées partout, et pour les défendre contre les séductions de la vie païenne et les maintenir dans leur foi, ils leur donnaient un pasteur chargé de leur rompre le pain de la parole divine et de leur distribuer le pain des âmes, la Sainte Eucharistie. Or ce pasteur, c'était l'Evêque, le seul qui eût le droit durant les premiers âges de célébrer publiquement les saints mystères et d'y faire participer les fidèles. (2)

Dans toutes les contrées du monde connu, on a gardé le souvenir de cette organisation apostolique, et l'Occident aussi bien que l'Orient peut attester de l'antiquité des Églises dont furent pourvues ses cités.

Lors de l'affaire des Quartodécimans, Théophile, évêque de Césarée en Palestine tenait un concile composé d'une multitude d'évêques (3). Selon le témoignage d'Eusèbe, l'Arabie était si abondamment pourvue en sièges épiscopaux que deux conciles du milieu du IIIe siècle réunissaient de nombreux évêques. (4)

Vers la fin du même siècle, l'hérétique Paul de Samosate entraînait dans son erreur *un grand nombre d'évêques constitués dans les cités et les bourgs voisins d'Antioche*, (5) et cependant le concile tenu contre lui à Antioche en 270 réunissait *des milliers d'évêques* (millia episcoporum) avec leurs prêtres et leurs diacres. (6)

Il y avait des Églises constituées dans la province d'Osrhoène

(1) Marc., XVI, 20.
(2) S. Ignati., épist. ad Smyrn., n. 8.
(3) Euseb., *Hist. eccl.*, V, 23.
(4) Eus., *Hist. eccl.*, V, 22.
(5) Eus., *Hist.*, VII, 30.
(6) Eus , *Hist.*, VII, 28.

dès les temps apostoliques, et Eusèbe nous rapporte qu'on possède encore à son époque les lettres que les conciles tenus dans cette région adressèrent au pape saint Victor en 197, au sujet de la célébration de la Pâque. (1)

L'Asie avait reçu ses évêques de la main de Saint Jean l'Évangéliste qui s'était fixé à Ephèse après son exil de Patmos (2), et nous avons vu précédemment que saint Paul avait convoqué à Milet les prêtres et les *évêques* de la ville et des environs pour leur faire ses adieux en quittant l'Asie (3). Le fameux Polycrate pour appuyer devant saint Victor la tradition des Églises d'Asie touchant la Pâque attestait qu'il avait autour de lui une telle multitude d'évêques qu'il lui en été difficile d'en donner la liste (4).

Les provinces voisines avaient également une organisation épiscopale remontant aux Apôtres. C'est d'eux qu'elles avaient reçu la foi. Saint Paul avait exercé son zèle dans toutes leurs cités et même dans leurs bourgs et villages, (5) et comme partout ailleurs il avait confié à des évêques les chrétientés naissantes.

Au IVe siècle, saint Basile, archévêque de Césarée, consulté par l'évêque d'Iconium métropolitain de la Lycaonie au sujet de l'établissement d'un métropolitain dans l'Isaurie séparée depuis peu de sa province, l'engageait « à placer des évêques *dans les petites villes qui ont été des sièges épicopaux*. Après quoi, dit-il, nous nous occuperons de donner un évêque à la nouvelle métropole. » (6).

Et saint Basile ne dit rien qui fasse sentir son étonnement d'une si grande multiplicité de villes épiscopales.

La Grèce n'était pas moins riche que l'Asie et dès le milieu du IIe siècle saint Denys de Corinthe nous affirme qu'elle avait « des *église constituées* dans chacune de ses cités » (7).

La situation de l'Egypte était à peu près analogue, et saint Athanase nous montre comme chose extraordinaire que les dix bourgs de la Maréote étaient gouvernés par de simples prêtres (8).

(*A suivre*) L'abbé Trouet.

(1) Eus., *Hist.*, V, 23.
(2) Eus., *Hist.*, III, 22.
(3) S. Irenæi, Contr. Hæres., III, 14.
(4) Eus., *Hist.*, V, 24.
(5) Act., II, 9; XVIII, 22-23.
(6) Epist. ad Amphilochium, n° 1.
(7) Eus., *Hist. eccl.*, IV, 23.
(8) Apologia contra Arianos, n. 85.

LA FAUTE D'UN PÈRE

(*suite*)

— Conduis Alphonse au bûcher, et près du gibet attends mes ordres ; laisse aller Odila, il faut qu'en toute liberté il me serve auprès de sa fille ; le salut d'Alphonse et de son père sera le prix de sa soumission. Allez !

XIX

LA TENTATION

On achevait les derniers apprêts pour le supplice d'Alphonse.

Autour d'une colonne de granit on rangeait en un cercle étroit cent fagots, et, dans l'espace vide, sur une sorte de tréteau, Almanzor entraîna le noble chevalier.

Le guerrier ne faiblissait pas à l'approche d'une épouvantable fin.

Sans la moindre résistance, il se laissa dépouiller de ses vêtements. On le mit, en effet, à nu jusqu'à la ceinture ; on lui retira ses fers pour les remplacer par des liens d'amiante avec lesquels on pouvait l'attacher plus étroitement au gibet.

L'infortuné, pendant ces lugubres préparatifs, gardait un morne silence ; cependant, aucun frisson ne courait sur ses chairs vouées à la flamme, aucun trouble n'obscurcissait son œil limpide ; seulement les dernières teintes qui empourpraient son mâle visage s'étaient évanouies sous l'action d'une souffrance morale effroyable. Il attendait la mort comme une délivrance, mais il ne pouvait s'empêcher de songer à la pauvre Isabelle, au vaillant et généreux Rodrigue. En ce

moment suprême, il ne retrouvait plus trace de fiel dans son cœur, ni pour les amis méconnus, ni pour les perfides qui l'avaient trahi. Il voulait expier sa part de tant de méprises et de forfaits, laissant à Dieu seul le soin d'accabler et d'absoudre.

Mahomet avait pris place sur une estrade élevée en face du bûcher.

L'implacable Sarrasin attendait, lui, moins le supplice d'Alphonse que la soumission de sa captive.

L'exécuteur, de son côté, un flambeau à la main ; avait l'œil sur l'émir pour deviner ses ordres. Il était prêt; au moindre signe, il promènerait sa torche sur le bois homicide.

Mais l'ordre tardait, on eût dit qu'il coûtait à l'émir.

Alphonse alors prit la parole :

— Je suis prêt à mourir, Mahomet, dit-il; l'es-tu donc moins à commander ma mort? Ne pense pas ajouter à mon tourment en me le laissant craindre davantage.

L'émir avait l'âme dure et son cœur farouche était aussi inaccessible à la pitié qu'à la clémence ; il dissimula la colère que les paroles de sa victime excitèrent en lui et se contenta de répondre :

— Ma vengeance est entre mes mains, je la hâte ou la retarde à mon gré ; chrétien, tu verras tantôt comment j'en dirige le cours.

— Il vaudrait mieux, pour toi, apprendre à diriger le cours de la victoire ! Tu y trouverais l'honneur qui te manque et payerais d'un peu de courage le plaisir d'accabler les captifs d'autrui ; le brave Almanzor, du moins, y trouverait son compte.

Almanzor tressaillit et son œil ardent s'arrête sur Alphonse avec moins d'aversion.

— Chien impudent ! clame Mahomet.

Et la colère du tyran éclate menaçante, terrible.

Désormais, il veut se hâter, rendre muette l'audace de l'Espagnol. N'est-il pas capable, cet homme, de le desservir, de jeter la défiance, la division parmi les siens ; ne pourrait-il entamer son prestige, ruiner son pouvoir, et, par des louanges perfides, soulever même Almanzor !

Il ne voyait pas qu'Alphonse, pour précipiter sa fin inévitable, excitait à dessein sa jalousie féroce.

Les désirs du malheureux allaient être comblés ; il allait périr sur l'heure.

En effet, debout, la main tendue vers le bûcher, Mahomet avait aux lèvres l'ordre funeste, quand une femme, Zélinde, se présenta soudain.

A sa vue, l'émir paraît encore se calmer ; il attend que l'esclave se soit avancée jusqu'au pied de l'estrade et il lui demande avec empressement :

— A-t-elle cédé ?

— Pas encore et cependant je la trouve mieux disposée. Odila est avec elle, il saura la rendre accessible à vos vœux.

Après avoir déchiré, en présence de la fille, le voile qui cachait les intrigues du père, emmenant Alphonse, les Maures avaient à dessein laissé face à face, seuls, ces deux êtres si étroitement unis jusque-là et tout à coup irrémédiablement divisés par le crime ; l'un de ces misérables, pour couronner une odieuse vie, devait exhorter l'autre à marcher résignée, sinon joyeuse, à la honte, à l'apostasie.

Pour mieux tenter la sensible Zuléma, Mahomet avait permis à l'intendant de disposer, au gré de sa fille, de la vie d'Alphonse et des biens de Rodrigue.

Le traître se trouvait donc seul avec sa fille ; mais ni l'un ni l'autre ne levaient les yeux, n'osaient se regarder ; ils avaient une égale crainte d'avoir à s'expliquer. Odila se faisait violence.

On pouvait le voir relevant timidement la tête, la rabaissant aussitôt, ouvrant la bouche et ne balbutiant que des sons confus.

Enfin il gémit profondément ; un sanglot, qui lui répond, l'émeut jusqu'au fond de l'âme.

Alors :

— Zuléma ! dit-il.

Elle pousse un douloureux soupir et ne répond pas.

— Zuléma ! insiste le malheureux ; Zuléma tu m'as donc déjà condamné dans ton cœur ; tu ne veux plus ni me voir ni m'écouter !

— Je souffre !

— Suis-je donc sur un lit de roses ? Je souffre aussi, j'endure mille morts ! Pardon ! pitié ! de grâce écoute-moi !

— Je vous écoute.

— Zuléma, tu sais..., le sort... ; enfin, ce qu'on attend de toi ?

— Oui.

— Que vas-tu faire ?

— Mourir !

La tête d'Odila se penche, et des larmes abondantes coulent sur ses joues ridées.

— C'est justice, murmure-t-il. Je t'ai trop aimée, et le châtiment m'arrive par où j'ai péché. C'est justice ! Il faut que ma propre enfant me tourne le dos, refusa de réparer le mal que j'ai fait pour elle, et me laisse traîner seul vers le tombeau tout le poids de mes crimes !

— Est-ce que je vous abandonne, père ?

— Tu veux mourir.

— Pour fuir la honte...

— ... Et l'expiation.

— Mais cet hymen ! Voudriez-vous !...

— S'il fallait !...

— Le faut-il ! Pourquoi ?

— S'il fallait pour sauver Alphonse, pour rendre à Rodrigue son ami, à Isabelle son époux..... Il m'est avis que tu dois vivre : car, seule, tu peux tenir tout en suspens..., arracher Alphonse du bûcher. Oh ! si mon maître périssait, sa douleur, ses tourments retomberont encore sur ma tête, pèseront sur ma tombe ; et, mes intrigues, couronnées malgré moi, rendront mon malheur parfait !

— Aller à cet odieux hymen ! tomber en tels bras ! je ne le puis, je ne le veux ; oh ! jamais. Père ne me le demandez pas !

— Je songe qu'il va mourir !...

— Tout, tout en moi se révolte à cette idée. J'adore mon Dieu, j'aime Rodrigue et je me livrerai à ce Sarrasin brutal ! Mais tout me répugne en lui, tout m'éloigne de lui : je le hais ! et il viendrait, joyeux et triomphant, mettre la main sur moi ! Comme le tigre qui emporte une proie dans sa gueule sanglante, il m'entraînerait ce soir et, dans l'ombre, il ricanerait au bruit de mes sanglots ! Quoi ! pendant que je gémirais, lui, au comble de ses désirs, irait rendre grâce à son dieu du mal qui m'arrive ! Le voulez-vous, mon père ? au demeurant, si vous le vouliez, moi, je ne puis, je ne dois pas y consentir. Pourrais-je dans un harem éteindre ma flamme et voudrais-je de mon cœur bannir mon Rodrigue !

— Tu te méprends sur mes projets et je ne puis les exposer ici ; mais Zuléma, sans vouloir pénétrer ma pensée, écoute-moi

attentivement ; il ne s'agit pas de céder, mais de gagner le temps nécessaire à mon dépit pour se calmer, à ma tendresse, à mes remords pour reconnaître le péril et préparer le salut. Tu l'as entendu : tu peux disposer de la vie d'Alphonse et des biens de Rodrigue. Mahomet y met ses conditions, je poserai les miennes, suffit.

Après un long silence l'infortunée répond en soupirant :

— Oui, je le sens, il faudrait subir ce sort ; en allant à l'autel, dites-vous, je délivre Alphonse ?

— Oui, ma fille !

Alors s'exaltant, elle s'écrie :

— J'irai, j'irai, vous dis-je, mériter la vie d'Alphonse et le repos de Rodrigue ; j'irai au milieu de nuages d'encens m'offrir... à la mort.

— Que penses-tu faire ?

— J'ai aussi mon projet.

— Oh ! ma fille, garde-toi de toute résolution fatale, d'un vain désespoir ! Moins que personne, je souhaite ta honte ; je n'accepte pas ton sacrifice ; ton sang ne doit point laver mon opprobre ; j'y suffirai malgré mon âge et mon indignité. Entends-le bien : je veux réparer le mal que j'ai fait ; aide-moi et c'est assez. Il faut gagner du temps, retarder le supplice d'Alphonse, prendre des mesures et laisser à Rodrigue le temps d'intervenir ; il faut surtout le seconder à propos. J'y veillerai, ma fille. Pour toi, épouse ma cause seulement, entre en mes projets, laisse dire, laisse faire le Sarrasin et ne cesse qu'un instant de le décourager.

— Peux-tu déjouer ses desseins ?

— Rassure-toi, rien n'est perdu ! Rodrigue te restera fidèle, pourvu que je disparaisse, et je sais... D'ailleurs, si j'ai fait le mal, ne puis-je aussi faire le bien ? On a vu, plus d'une fois un grand criminel finir par un coup plein d'éclat, couvrant toute l'horreur du passé sous la splendeur du présent : ma fille, je suis prêt à tout, si, oubliant mes erreurs, tu veux bien ne pas me maudire.

— Il est vrai, mon père, vos aveux m'ont fait souffrir. La douleur a troublé mon âme, quand j'ai dû baisser la tête sous des regards ennemis ; mais je ne vous reproche rien. C'est pour moi que vous fîtes tout ce mal ; c'est pour vous que je subis un pénible sort... ; mais, quoique résignée, laissez-

moi pourtant, avec mes larmes, répandre un peu de mes douleurs. Je n'ose plus rien espérer... Rodrigue me hait ! Adieu ! adieu, mes doux rêves, et vous, chers espoirs, qu'avait fait naître en moi l'amitié de Rodrigue ! Bonheur entrevu, plaisirs innocents, tout tombe, hélas ! tout m'échappe à la fois ! Ah ! maintenant je puis mourir !

— Espère.

— Je ne le peux.

— Encore un coup, ne conçois aucun projet funeste ! Si tu doutes de mon honneur, aie encore foi en ma tendresse. Je cours vers Mahomet...

Odila laisse Zuléma avec Zélinde, qui venait vers eux.

Il marche d'un pas rapide. Arrivé à la cour où s'élève le bûcher, il fend la foule des Infidèles, et, s'approchant de l'émir, lui dit d'une voix presque joyeuse :

— Elle consent, seigneur !

Mahomet, rayonnant, se penche vers lui, et à mi-voix :

— Enfin ! dit-il. Elle veut donc me voir elle entendra mes vœux sans colère, elle les comblera sans regrets ! Je n'osais espérer autant de bonheur !

Odila fléchit un genou, met la main sur son cœur, baisse les yeux avec un air craintif ou respectueux, et murmure :

— Que Dieu m'entende comme il vous couvre de ses dons. Seigneur, ma fille a cédé avec chagrin, et pourtant avec sincérité. Pour elle la volonté d'un père, quoiqu'elle veuille ou conseille, est un ordre sacré qu'elle exécute promptement. Elle obéit toujours sans effort, avec respect. Lorsque, en votre nom, je lui ai dit ce que votre main lui vaudrait d'honneurs et de gloire, et comment elle assurerait la liberté d'Alphonse ; quand je lui ai appris ce que j'osai attendre d'elle, je l'ai vue s'incliner, seigneur, tout aussitôt, et refouler une vaine pudeur. Exempte de sots préjugés et de craintes pusillanimes, elle a écouté mes discours, apprécié votre faveur ; déjà, elle regrette sa rigueur passée. Si vous daignez oublier ses emportements, elle n'aura plus désormais d'autre souci que celui de vous plaire.

Mahomet, visiblement satisfait, lui répond :

— Ce discours m'étonne et cependant mon âme en est toute ravie !

Puis, se redressant avec un air de triomphe, il murmure :

— Je puis enfin aspirer au bonheur de posséder cette chrétienne ! A moi donc, à moi tant de grâces ; à moi ces rares attraits, et ces charmes enivrants ; à moi la belle Zuléma, l'amante de Rodrigue ! Qu'il se réjouisse à présent du succès de ses armes ! Je le frappe en plein cœur, au sein même de ma défaite !

Élevant la voix, il ajoute :

— Et je te dois ce rare succès, fidèle Odila.

Ils parlaient ainsi ; et, au bas de la colline sous le couvert de la forêt ténébreuse, les Chrétiens se réunissaient. Des chevaliers couraient de groupe en groupe, jetaient quelques paroles et s'éloignaient les redire plus loin. Et les soldats, auparavant gais et bruyants, faisaient silence tout à coup et s'entre-regardaient. Une sorte de vague inquiétude était peinte sur tous les traits ; chacun serrait sa lance ou son arc, ou cherchait de la main un poignard à sa ceinture.

Soudain, deux guerriers maures, montés sur de superbes andalous, paraissent sur la lisière de la forêt. On les voit accourir avec une mâle assurance ; ils portent de riches turbans et ils ont jeté négligemment sur leurs épaules un manteau dont l'éblouissante blancheur tranche sur la robe sombre de leurs coursiers fougueux ; leurs cimeterres, leurs poignards, les housses de leurs chevaux, couverts de pierreries, étincellent sous les derniers feux du jour.

En face des troupes espagnoles qui, tout à coup, débusquent de toutes parts et leur barrent le chemin, les deux guerriers s'arrêtent, semblent se consulter ; puis, on les voit tirer leur cimeterre, et, tête baissée, lancer leur monture dans les rangs ennemis, les traverser et, finalement, gravir la colline.

L'immense et furieuse clameur, qui les avait accueillis, les suit. On se jette sur leurs pas en poussant mille cris, on lance vers eux un nuage de traits, tous impuissants.

A ce bruit, les Sarrasins abandonnent le bûcher, volent aux remparts ; de son côté, Mahomet envoie Almanzor voir ce qui se passe ; et tous, à la vue des vaillants inconnus poursuivis de cris vains et de traits qu'ils dédaignent, poussent un hourrah formidable, courent à la porte, baissent le pont et les reçoivent avec enthousiasme.

Mahomet, en ce moment, restait seul en compagnie d'Odila.

Alphonse, attaché à son gibet, les regardait avec dédain.

Quant à l'intendant, comme rassuré s'adresse à l'émir :

— Qu'allez-vous faire d'Alphonse, lui dit-il, à présent qu'elle a cédé ?

— Ce que j'ai décidé.

— Il est libre ?

— Non, il va mourir !

— Seigneur !

— J'ai dit.

— Vous aviez promis...

— Qu'importe à toi, Odila, ce que j'ordonne et ce qui me plaît ?

— Elle compte sur votre parole.

— Pense-t-elle que, pour ses beaux yeux, je m'en vais oublier ce que je suis, et ce que je dois faire ? J'irai, pour elle, relâcher cet ennemi, et rendre cette place à Rodrigue, mettre enfin la dernière main à ma propre défaite ! Y songes-tu, Odila ? Le peux-tu souhaiter seulement ? Zuléma, dis-tu, veut bien me plaire. Il est étrange que le premier vœu de sa flamme naissante soit la honte et la ruine de son futur époux.

— Elle doit à Alphonse vingt années de bienfaits ; elle veut les reconnaître en lui sauvant la vie : est-ce indigne d'elle, au-dessus de votre clémence ? Elle a votre parole, seigneur ; allez-vous la reprendre, et si tôt ?

— Un tel serment n'est pas un lien qu'il faille respecter. La femme rusée qu'on adore, l'arrache facilement à l'homme qu'elle tient sous son charme, avec la volonté de l'exploiter. La passion, à laquelle on ose tout demander, ne saurait tout accorder quoiqu'elle ait intérêt à paraître toujours céder. Elle flatte et promet, donne tout sans compromis, paie en beaux discours les plus aventureux désirs. Lorsqu'elle possède enfin, elle retrouve sa raison. Ainsi je fais à l'égard de ta fille que j'adore cependant, comme vingt autres douées, du reste, comme elle et moins exigeantes, crois-moi.

— Mais si, par ce refus, justement irritée...

— L'hymen est un frein qui permet de contraindre et de se faire obéir. Un homme avisé s'assure d'abord de ce qu'il désire et puis il commande à ce qu'il tient : c'est l'art de Mahomet. Va donc dire à Zuléma qu'elle vienne ici-même m'honorer de sa présence.

XX

DERNIER STRATAGÈME

Odila se retirait.

— Certes ! je t'ai compris, ricanait-il en s'éloignant. Nous verrons, tout à l'heure, si tu vas m'entendre aussi facilement. Le feu n'est pas encore au bûcher et si tu comptes sur ma fille, si tu crois la tenir déjà, vider la coupe d'un insolent plaisir.., ah, mais ! tu te trompes, beau Mahomet, et je jure bien que tantôt tu ne seras pas le moins étonné de nous deux. Au moins, dans la coupe où moussent tes désirs, je verserai tant de fiel et de sang... suffit, beau Mahomet !

Il avançait, absorbé par de noires pensées.

Vainement, les Maures arrivaient-ils des remparts, criant, applaudissant et brandissant leurs armes, portant les deux étrangers plutôt qu'ils ne les accompagnaient, Odila ne levait pas la tête, ne daignait point les regarder.

— Des Maures ! fit-il.

Et ses lèvres se pinçaient dans un sourire mystérieux.

Pourtant, l'un des deux inconnus, l'ayant remarqué, le suivit du regard jusqu'à l'entrée d'une galerie décorée selon le goût maure, c'est-à-dire avec une admirable profusion d'or, de stuc mêlé d'azur, de fleurs et d'animaux disparaissant en partie dans un feuillage épais.

Odila se rendait par là à la salle des ancêtres, où Zuléma se trouvait en compagnie de Zélinde.

Et la vieille duègne disait alors à la jeune captive :

— Je devais vous dire, aimable beauté, l'immense joie de Mahomet. Il respire depuis que vous lui permettez d'espérer. A la douce pensée qu'il pourra venir exposer son cœur aux traits de vos charmes, il entre dans un ravissement que, par aucune parole, je ne saurais vous décrire. Rien n'égale ses tendres désirs, ses doux transports. Que n'entendez-vous, pour votre propre bonheur, ses discours impatients ! Que ne voyez-vous sa belle et grande flamme se répandre en regards languissants, attendris ! Mais vous l'entendrez, vous le verrez : déjà tout se prépare, tout est prêt pour l'hymen. Ce ne sont plus partout que des fleurs à répandre sous vos pas, que des

couronnes, des guirlandes qu'ont tressées de mâles mains pour fêter l'heureuse épouse du plus fameux guerrier qu'ait vu naître Grenade. Bientôt...

— Ma fille, intervient Odila, entr'ouvrant la porte, Mahomet voudrait te voir. Cependant, attends que je vienne te prendre ou qu'en personne il te force à le suivre.

Et le traître disparut.

Il pressait le pas pour arriver à une voûte sombre, retirée, à l'écart de tout œil indiscret.

Là, on voyait une porte basse, toute d'airain ; c'était l'entrée des prisons souterraines.

Comme intendant de l'un et de l'autre château, Odila avait pénétré partout. Quand il livra ce fort, il en avait remis toutes les clefs ; mais, en homme prudent, il en avait pris des modèles pour s'en procurer d'autres parfaitement semblables ; et ces clefs, il les portait sur lui partout.

La porte s'ouvrit donc devant lui ; et, quoique la nuit la plus ténébreuse fût moins obscure que ce lieu, il s'y engagea pourtant d'un pas sûr. Il descendit l'escalier de pierre, arriva à une galerie large, qui s'étendait au loin. Quand il se sentit seul, libre enfin, il s'arrêta. Il étouffait, son cœur se serrait sous le coup d'une émotion profonde. Il était au milieu des réduits où les Maures ensevelissaient tout vivants leurs malheureux captifs. L'imagination se figure à peine la sensibilité du lecteur ne supporterait guère la peinture des horreurs qui se commettaient en ces lieux ; car, rien n'était négligé pour rendre ce séjour effrayant, odieux, soit qu'on se proposât d'obtenir promptement une forte rançon, soit qu'on eût en vue de pervertir plustôt, à force de privations et d'épouvante, de jeunes enfants, de faibles femmes ou des vierges rebelles aux caprices du maître.

Ah ! si ces murs, témoins indifférents aux misères de l'homme, avaient pu livrer les secrets, les mystères de ces tristes cachots, qu'ils auraient dévoilé de palpitantes horreurs, des forfaits terribles !

Mais les murs sont muets, et souvent on peut ne point le regretter, ne fût-ce que par respect de soi-même et pour l'estime dont on veut, malgré tout, honorer son espèce !

Odila était un initié ; il connaissait toutes les horreurs, toutes les contraintes, toutes les infamies dont peuvent se rendre coupables d'impitoyables bourreaux ; il s'était endurci à la longue,

un peu dans l'exercice de ses fonctions, beaucoup dans le développement de ses intrigues et dans la fréquentation de ces lieux, qu'il ne redoutait pas jusqu'alors. Aucun souvenir lugubre ne parvenait plus à troubler la sereine obstination de ses rêves ambitieux ; mais, en ce jour fatal pour lui, où Zuléma, son enfant, était menacée, où tous ses projets sonnaient creux et se perdaient misérablement ; en ce jour néfaste où il reconnaissait son erreur, ses injustices et l'odieux de ses crimes, la crainte l'envahissait et, avec elle, les cuisants remords. Ses genoux chancelaient, un froid frisson courait sur ses membres, le paralysait et un sourd bourdonnement remplissait ses oreilles. Il lui semblait que, là, dans l'ombre, dans le silence, en un entraînement vertigineux, volaient autour de lui, passaient et repassaient toujours plus menaçants, plus terribles des spectres grimaçants, hideux : c'était la haine nourrie d'injustes soupçons ; l'envie aux regards venimeux, la vengeance à la démarche oblique; c'étaient les inquiètes défiances enlacées aux noirs soucis et traînant après eux le sombre désespoir ! Il croyait être poursuivi, assiégé à la fois par tous les fantômes redoutés et par toutes les chimères qui personnifient le génie du mal, et cet effroyable assaut lui était livré en ce lieu sinistre ! Il voulait crier, appeler au secours ; mais, ainsi qu'il arrive à l'homme endormi en proie à un rêve pénible, sa gorge ne laissait entendre que des sons rauques, inarticulés, et sa bouche restait muette. Néanmoins, une abondante sueur inondait son front, tombait par larges gouttes sur le roc insensible.

Dans l'épouvante où ses esprits se trouvaient égarés tout à coup, il paraissait avoir oublié les motifs qui l'avaient amené.

Alors, dans un cachot près de lui, une voix sourde appelle :

— Juan !

— Enfin ! est-ce fait, Ruiz ? répond un captif du fond d'un cachot voisin.

— Juan ! Juan ! ah ! quel bonheur ! la chaine était rongée par la rouille. Je suis libre ! Et toi ?

— Pas encore.

— Y arriveras-tu ?

— Peut-être.

Puis, un court silence que trouble seulement le bruit d'une chaîne qu'on cherche à briser.

— Y êtes-vous ?

— Non.

— Et maintenant?

— Peine perdue !

— Que faire ?

— Attendre.

Il se fait un nouveau silence.

Puis :

— Ruiz ? Une idée.

— Laquelle ?

— Quand le geôlier arrivera, soyez prêt. Il faut l'assommer, prendre ses clefs, venir me délivrer.

— Parfaitement.

— Pour le reste nous aviserons.

Ces paroles, rapidement échangées, tirent Odila de son abattement.

Il s'approche aussitôt du cachot où l'homme, qui répondait au nom de Juan, avait parlé ; il frappe doucement à la porte :

— Juan ! fait-il.

Le prisonnier ne répond pas.

— Juan ! répète Odila.

Rien encore.

— Juan ! appelle-t-il plus fort.

— Qui est là? hasarde enfin le prisonnier.

— Un Chrétien.

— Que me veut-il ?

— Juan, voulez-vous être libre à l'instant même ?

Le prisonnier semble réfléchir.

— Dites-moi d'abord, réplique-t-il, qui vous êtes ?

— Odila.

— Odila est un traître. Il nous a livré d'abord, et maintenant, il nous espionne.

— Odila a été coupable. Il se repent. Voulez-vous être libre, l'aider; en un mot, voulez-vous sauver Alphonse qui est sur le point de périr ?

— Seuls, suffirons-nous à la tâche ?

— Vous viendrez et les autres aussi ; je vous délivrerai tous; voulez-vous ?

— Oui ! fait Juan.

— Oui, répète après lui Ruiz qui les écoutait.

Odila ouvre la porte du cachot, cherche, parmi tout un lourd

trousseau, la clef de la chaine rivée au mur et il délivre Juan.

Ensemble ils se rendent ensuite d'un cachot à l'autre, tirent des fers les vingt soldats valeureux qui formaient la garnison du château. L'intendant les réunit autour de lui et leur dit rapidement ce qui s'était passé et ce qui restait à faire. Deux hommes s'éloignent, suivant la galerie souterraine qui aboutissait dans un bouquet d'arbres au pied de la colline, à l'endroit même où, dans sa lettre, Odila avait prié Rodrigue de concentrer ses troupes.

Ces deux émissaires devaient amener du renfort par le souterrain.

Les dix-huit autres, en compagnie d'Odila, s'avancent alors jusqu'au pied de l'escalier donnant dans les galeries intérieures du château. Sans bruit, sans que rien trahisse sa présence et ses projets, l'intendant leur apporte les sabres et les poignards dont on les avait dépouillés la veille, et qui gisaient encore pêle-mêle sous la galerie.

Ils étaient prêts.

Odila, armé jusqu'aux dents, montait la garde, observait ce qui se passait, prêtait l'oreille pour entendre les cris que devaient pousser les gens de Rodrigue en revenant à l'assaut : c'était le signal convenu et il l'attendait avec impatience pour commencer l'attaque.

Cependant, les deux Sarrasins, entourés de tous les Maures que renfermaient alors le château de Rodrigue, arrivaient au pied de l'estrade, en face de Mahomet.

Ils étaient vêtus à la façon des Turcs; leurs armes étincelantes et ciselées, du plus fin acier, avaient été trempées à Damas. Quoique leurs visières fussent baissées, on devinait qu'ils étaient jeunes tous les deux, à la fleur de l'âge, beaux, pleins de force et d'ardeur ; ils portaient la tête haute et leur regard semblait assuré.

Ils s'arrêtent devant l'émir, fléchissent légèrement le genou et lui disent :

— Nous sommes sujets du puissant roi de Maroc. Nous traversions la mer, allant à Grenade, pour féliciter Mahomet, au nom de notre maître, de son heureux retour au trône, pour l'assurer de notre amitié et l'aider à soumettre les derniers partisans de Mahomet *le Rouge*, quand une subite et violente tempête s'éleva, rompit nos mâts, emporta nos voiles et finit

par briser notre navire sur les récifs qui bordent le rivage. Mon compagnon et moi avons seuls échappé à la mort. Nous avancions lentement à travers la campagne lorsque nous aperçûmes vos troupes fuyant de tous côtés. Nous nous informâmes auprès d'elles et l'on nous a dit que Rodrigue les avait dispersées, et que ce fier Castillan vous tenait assiégé en ce château, voulant vous y réduire par les armes ou par la famine. Notre parti fut pris aussitôt : nous résolûmes de forcer les rangs ennemis, de vous rejoindre et de combattre jusqu'à la mort cet arrogant Espagnol; oui, nous voulons mourir ici ou triompher avec vous des pires ennemis du royaume de Grenade.

Ainsi parlent les guerriers et les Maures couvrent leurs paroles de cris enthousiastes et d'applaudissements prolongés.

— J'accepte cette marque d'une amitié sincère, leur répond l'émir visiblement rassuré par leur mâle contenance, les services de héros tels que vous ne peuvent qu'augmenter ma confiance en la victoire. Soyez les bienvenus ! et tenez-vous pour assurés que, en vous conduisant à un ennemi aussi orgueilleux que redoutable, je vous fournirai une rare occasion de cueillir en Espagne des lauriers, dont l'éclat sera fait pour étonner l'Afrique.

Les étrangers jettent alors les yeux autour d'eux. Ils ne trouvaient partout que des couronnes de fleurs, que de vertes guirlandes. Des banderolles aux mille couleurs, aux franges d'or et d'argent, flottaient au milieu de pampres, de jeunes oliviers et de citronniers; ils remarquent aussi le bûcher et la victime attachée au gibet. Alphonse contemple ces étrangers, et quand ceux-ci le regardent enfin à leur tour, il baisse les yeux et pâlit; comme les larmes inondent son visage, levant les yeux au ciel, il exhale un profond soupir.

— Qui est cet homme, demande le plus fier des étrangers, celui qui paraissait commander au second.

— C'est Alphonse, l'ami de Rodrigue !

— Je fus l'ennemi de Rodrigue et c'est mon plus grand malheur ! intervient Alphonse d'une voix étouffée.

— Pour votre bien que ne sont-ils tous les deux attachés à ce poteau, poursuit l'étranger. Est-ce pour célébrer la perte de cet ennemi que je trouve partout cet air de fête ? Ou plutôt, pouvez-vous me dire, seigneur, s'il est vrai que l'amante de

Rodrigue soit tombée entre vos mains, et qu'il entre en vos desseins d'en profiter pour confondre ce rival, favori de la victoire ?

— Zuléma est à moi en dépit de Rodrigue ; cela est vrai, noble étranger.

— Allah l'a voulu ? bénissez-le... Vous l'épouserez un peu malgré elle, dit-on.

— J'en ferai à ma guise, assurément.

— Ah ! c'est parfait. Vous êtes aussi prompt que vaillant ; et puis, ce gage n'est pas à dédaigner ! Grâce à elle, à la faiblesse de Rodrigue, vous pourrez vous montrer exigeant. S'il voulait acheter la liberté de cette femme, quelles conditions lui feriez-vous ?

— Aucune ! on vous l'a dit : je l'épouserai.

— Cependant...

— Tout vaillant qu'il soit, ici je n'ai rien à craindre de Rodrigue. Je puis respirer derrière ces remparts. S'il le peut, qu'il vienne m'en déloger ; je l'attends, et ce n'est pas sa colère qui troublera mon bon plaisir.

— Ainsi, malgré lui, malgré elle !...

— ... J'épouse Zuléma.

— Mais son amour offensé ou contraint...

— Je l'avoue : il m'en a coûté pour la réduire. Elle repoussait mes vœux avec colère, jurant que Rodrigue régnerait seul sur son cœur. Elle refusait en m'outrageant ; mais j'eus l'idée de faire peser sur son cher Rodrigue, et ses insultes et son refus. Je jurai que le chevalier, maître de son cœur, aussi bien qu'Alphonse, étaient tombés entre mes mains et que je les ferais, ensemble et sous ses yeux, périr ; je lui déclarai, en outre, que nullement découragé par ses dédains, je l'amènerais fort bien, malgré elle, à combler mes désirs.

Elle pleura, fit mine de résister. Pour la mieux réduire et me venger, je fis dresser ce bûcher...

Alors seulement elle m'a fait dire :

« Grâce pour eux ! restituez leurs biens ; rendez-les à la liberté... ; puis, je m'en remettrai au Ciel du soin de me confondre, s'il ne veut pas me sauver... »

Voilà comment j'ai vaincu Rodrigue. Au surplus, vous le constaterez : Mahomet est déjà loin de déplaire à sa belle captive.

— On n'en saurait douter. Votre gloire et vos mérites sont

faits pour toucher le cœur d'une femme. Je bénis le Prophète saint de m'avoir conduit en ce lieu pour être témoin d'une si noble félicité.

— Et moi, je ne puis assez rendre grâce à Allah d'avoir bien voulu rehausser mon bonheur par l'éclat de la présence de deux héros tels que vous... Viens, Abderraman ; va vite et dis à Odila qu'il tarde trop à mon gré. Qu'il se hâte et m'amène sa fille à l'instant... Vous verrez, seigneurs, qu'elle est belle comme l'aurore ; ses yeux brillent comme l'astre du jour et son teint efface en éclat la rose qui se montre, le matin, humide de rosée, et le lys qui mire sa blancheur dans le clair ruisseau. Heureux l'homme dont le cœur repose sur tant de beauté : sa pensée flotte alors sur une mer de délices et son âme s'enivre à la source abondante d'un durable plaisir !

— Il nous tarde vraiment de vous voir assuré de tout ce bonheur !

— Vous le verrez, seigneurs, aujourd'hui même, ce soir.

— Ce bel espoir n'est pas encore une réalité.

— Pourquoi ce doute ?

— J'ai appris, seigneur, et parfois à mes dépens, qu'entre la coupe et les lèvres il y a souvent place pour le malheur.

— Mais encore...

— Il faut se hâter !

— Croyez-vous que Rodrigue tenterait...

— Peut-être ! L'amour c'est comme la foi de ces Chrétiens ; cela transporte, fait merveille souvent, et brise les plus grands obstacles.

— Il faudrait qu'il me brise tout d'abord.

— Est-ce donc impossible ? Qui sait s'il n'y travaille déjà ? Hâtez-vous, encore un coup.

Au demeurant, notre temps est précieux. Il nous faut promptement repartir pour Grenade. Pressez cet hymen, et quand vous aurez assuré votre bonheur, vous me permettrez de vous rappeler aux soins que réclame votre gloire. Vous avez été repoussé, vous voilà assiégé : ce sensible échec ne peut pas longtemps peser sur vos armes. Je me charge de vous montrer Rodrigue et, vous le voyant combattre sous mes yeux, j'emporterai d'ici une plus haute idée de votre bravoure, déjà si célèbre dans tout l'Islam.

En parlant ainsi, le fier Africain serrait son bouclier. Sa

main reposait fièrement sur son glaive étincelant et, par sa seule contenance, il effrayait jusqu'aux Maures, ses alliés.

Alphonse, mélancoliquement appuyé contre le poteau, ne quittait plus des yeux les étrangers, et ceux-ci, plusieurs fois, à la dérobée, lui avaient jeté un regard bienveillant.

Sur ces entrefaites, Zuléma arrive escortée de Zélinde et d'Abderraman.

En approchant de l'estrade, Zélinde dit à Mahomet :

— Nous avons tardé, seigneur, parce qu'Odila nous avait dit de l'attendre ; jusqu'ici il n'a point reparu.

Zuléma portait autour d'elle un regard triste, craintif, lorsqu'elle remarqua les étrangers. Un tremblement soudain la secoua tout entière ; elle pâlit, chancela, et Zélinde qui la vit faiblir, la soutint dans ses bras.

Mahomet, en voyant ce malaise subit s'élance vers elle et, lui prenant la main, s'écrie :

— De quel mal vous sentez-vous atteinte, belle Zuléma ? et pourquoi trembler en ma présence ? Que trouvez-vous ici qui doive vous troubler ?

Mais elle, semblable à la biche effarouchée qui fuit l'étreinte d'un reptile, s'arrache d'entre ses mains, vole vers les étrangers, tombe à leurs genoux ; elle joint ses mains frémissantes, les lève vers eux, et murmure en sanglotant :

— Seigneurs! seigneurs ! grâce ! pitié ! secours! délivrez-le! protégez-moi !

Le plus jeune des étrangers se penche vivement vers elle et, bien bas, lui parle rapidement.

Mahomet entrait en une folle fureur ; l'œil sombre, le front couvert de nuages et chargé de menaces, il clame avec emportement :

— Que veut dire tout cet émoi ? Zuléma ! Zuléma, levez-vous, je le veux ; Zélinde, emmenez donc la captive !

Zuléma ne se relève point, mais se retournant vers l'émir qu'elle montre aux étrangers :

— Ah ! dit-elle, qui voudra me soutenir contre cet homme, me délivrer de lui!

— Ai-je bien entendu ? rugit l'émir. J'ai célébré ma joie ici-même, devant ces nobles étrangers ! je vous appelais, malheureuse, pour que vos paroles confirmassent mes discours,

et vous voilà, suppliante à leurs pieds, occupée à les animer contre moi !

— Je veux, en présence de tous, dire l'horreur que tu m'inspires.

Et, se tournant encore vers les étrangers, les yeux baignés de larmes :

— Seigneurs ! poursuit-elle, c'est l'honneur, la justice, le courage qui brillent en vos yeux; voyez vous-même mes pleurs. De grâce, laissez-vous attendrir. Je succombe si vous ne venez à mon secours. Voyez ! tout se prépare, tout s'achève pour mon sacrifice : ces fleurs, ces guirlandes et ce bûcher. Chevaliers, que le ciel a guidés vers ces lieux, ah ! défendez-moi !

Mahomet écumait de rage.

— C'en est trop ! dit-il. Fille, ces guerriers méprisent vos pareilles, et c'est trop tard pour fléchir encore mon courroux. Vous périrez avec cet autre; il y a place pour deux sur ce bûcher. Abderraman, enlève la chienne, attache-la au poteau à côté de l'Espagnol.

Abderraman s'avance.

— Aidez-moi, seigneurs, supplie Zuléma; pitié !... Rodrigue, ah ! Rodrigue... quoi ! vous me laisserez périr !

— Attache-la ! Et quant à son Rodrigue...

— Rodrigue !... Lara !... continue l'infortunée.

— Appelle-les tous, rugit l'émir : tes amis, tes frères et tes amants ! ils sont loin ; qu'ils t'empêchent maintenant de subir ma loi. Ah ! tu m'insultes et, jusqu'ici, tu n'as pas craint de me braver : Allons ! Abderraman.

Le Sarrasin s'était emparé de l'infortunée et, auprès d'Alphonse attendri, il venait de l'attacher solidement.

— Bien ! poursuit l'émir; allume le feu de ma colère.

— Rodrigue !... Rodrigue !... gémissait la malheureuse.

— Finissons-en, ricane Mahomet.

Mais, faisant un pas vers l'émir :

— Un moment, intervient alors l'un des étrangers.

— Marche ! Abderraman, commande le Sarrazin.

— N'en faites rien, ordonne l'étranger.

— Quoi donc ! hurle l'émir, on n'empêcherait de châtier une infidèle ?

— C'est une femme qui m'implore, puissant émir, et jamais

femme ne m'a prié en vain. Veuillez surseoir à son supplice pour me permettre d'examiner sa cause, de la défendre au besoin.

— Je n'en ferai rien... Abderraman, qui commande en ces lieux : Mahomet ou bien cet étranger ?

— Ce devrait être la justice et l'honneur, toujours, poursuit l'inconnu ; mais, pour le quart d'heure, c'est moi. Abderraman, ne touche pas à cette femme, ni à ce chevalier chrétien.

— Qu'ils meurent, clame Mahomet ; malheur au misérable qui oserait me braver, ou leur porter secours.

— Ce misérable, c'est encore moi !

Et, suivi de son compagnon, l'étranger marche vers le bûcher, semble en vouloir défendre l'approche. Il a tiré son large cimeterre, soulevé son poignard ; intrépide, il attendait qu'on osât l'attaquer.

Les Maures le contemplent, stupéfaits par tant d'audace.

— C'est un ami du Calife, dit l'un.

— C'est le Calife même, dit l'autre ; quelle mâle assurance !

— Ou le prophète en personne, ou un ange protecteur accouru de l'Eden, font d'autres en chœur.

Mais Mahomet, ne se possédant plus, veut parler, commanmander à ses gens ; vains efforts, sa voix expire sur ses lèvres frémissantes ; une bave ensanglantée remplit toute sa bouche, il se lève menaçant et retombe comme suffoqué par la rage.

Alors, comme tous déjà redoutaient une issue tragique à cette querelle imprévue, des cris de guerre, arrivant avec le son clair du cor, éclatent par delà les remparts, sèment partout le trouble et l'épouvante. On se regarde, on s'interroge, on ne sait ce qui se passe dans le lointain.

Almanzor, cependant, accourt précipitamment : il vole jusqu'au pied de l'estrade en s'écriant :

— Ah ! seigneur, hâtez-vous ; que tous ici courent aux armes ! L'ennemi est partout, au pied des remparts et jusque dans nos murs. Odila nous a trahis ! Les Chrétiens, par ses soins introduits dans le château, se baignent dans notre sang s'enivrent de carnage ; tout cède devant eux ou tombe sous leurs coups. Hâtons-nous ! venez tous, tous ! et sans retard. Fuir n'est plus possible, mais nous pourrons encore combattre et bien mourir !

Et le féroce Almanzor s'éloigne, entraînant les Maures à sa suite.

Mahomet restait seul avec les Africains, en face du bûcher.

— Oh ! s'écrie-t-il en sa fureur, pourquoi irai-je combattre ailleurs, s'il faut mourir ! Quoi ? on est venu me braver jusqu'ici ! Qui êtes-vous ? Des traîtres aussi peut-être ? Téméraires, vous connaîtrez le poids de mon bras. Je ne veux point partir d'ici sans tirer raison de tant d'outrages.

— Sois sûr, beau Mahomet, répond l'étranger avec une sorte de ricanement tragique, sois sûr que, si tu avais tenté de t'éloigner, j'eusse mis mon épée en travers de ton chemin. En garde !

Parlant ainsi, il soulève sa visière et poursuit :

— Regarde ! Comment ! tu ne reconnais point Rodrigue ? Allons, ses coups, sans doute, arriveront à t'ouvrir les yeux. En garde, Mahomet !

— Ah ! fils de chien !

Et l'émir se précipite vers lui.

Rodrigue ordonne à Lara, son compagnon fidèle, de rester simple spectateur de ce combat mortel.

Alors les deux ennemis s'attaquent avec fureur, corps à corps ; ce ne fut même pas un combat tant la lutte fut de courte durée. Rodrigue, au second choc, d'un coup habile et terrible, désarme son ennemi, lui fait au flanc une large blessure et le jette comme une masse sur le sol ensanglanté.

Le Sarrasin furieux, déjà désespéré, s'écrie.

— Frappe donc ! frappe encore ! Pourquoi épargner le reste de ma vie ?

— Elle m'est chère, ô invincible Mahomet ! car un juste châtiment est dû à ta folie. J'estime qu'un bourreau suffit pour couper la trame d'une odieuse vie. Vois ce bûcher. Nous verrons s'il te plaira autant qu'à tes victimes... Veille sur lui, Lara, et qu'il n'aille pas par une lâcheté suprême se dérober à son sort.

Rodrigue, le glaive au poing, prêtait l'oreille ; alentour le tumulte croissait. Il y eut un instant des clameurs épouvantables auxquelles succédèrent bientôt des cris de triomphe.

Et les Espagnols victorieux, couverts de sang et rayonnant de gloire, accouraient en masse rejoindre Rodrigue.

Un chevalier s'approche du héros :

— Seigneur, lui dit-il, nos amis sont vengés, notre triomphe

est complet ; tous les ennemis sont couchés dans la poussière.

— Qu'est devenu Odila ? demande Rodrigue.

— C'est lui qui nous a tirés des fers ; il nous a aussi conduits à l'ennemi. Je l'ai vu sans cesse, partout et toujours au premier rang. On eût dit un lion désespéré cherchant la mort en la prodiguant. Il a commencé la lutte et seul il arrêta quelque temps la foule des Maures. Nous pûmes ainsi sortir du souterrain, aller le rejoindre. Mais encore trop inférieurs en nombre, nous allions succomber ; Odila veillait.

Il disparaît un instant, et, profitant de la confusion qu'entraînait la mêlée, il ouvre la porte à nos frères d'armes et revient à leur tête prendre les Sarrasins sur le derrière et sur les flancs, achevant ainsi leur défaite. Car, rassurés par ce nouveau renfort, on se rend sur divers points, on s'appelle, on se groupe, on entoure l'ennemi, on le serre en combattant dans un cercle de fer. Le sang coulait partout ; tout se rendait ou succombait ; alors un guerrier, dont rien n'égalait la furie, se jette au plus pressé de nos rangs, roule autour de lui des regards menaçants. Il cherchait Odila, il le découvre et fond dessus, plus prompt que la foudre, en lui criant :

— Traître ! voici ta récompense.

Avant qu'Odila, qui faisait face à vingt ennemis, pût parer le coup, il le frappe, l'abat expirant dans la poussière. Il allait l'achever quand nos guerriers l'accablent à son tour.

— Il est mort ?

— Ou à peu près.

Zuléma, qui les écoutait, gémit :

— O mon Dieu !... mon père ! mon pauvre père !

Et, quoique attachée au gibet, pour prier, elle fléchit le genou !

XX

L'EXPIATION

La victoire était complète.

Mêlés et confondus, obéissant aux mêmes chefs, les gens d'Alphonse et de Rodrigue avaient livré ce combat terrible.

On a vu parfois des héros jeter leur bâton de commandement, ou même leur drapeau, par dessus les murs ennemis, pour

entraîner leur troupe dans un effort suprême et décisif ; Rodrigue et Lara s'étaient jetés eux-mêmes dans la foule ennemie, pour aller, seuls, défendre de tristes victimes, pour enflammer la bravoure de leurs soldats.

Maintenant, tous sont réunis où tout à l'heure les Maures étaient assemblés.

A la vue du bûcher et des condamnés, il se fit un silence profond. On regardait Rodrigue.

Le héros, victorieux, se retrouvait en face de sa tristesse et de souvenirs pénibles. Et puis, au milieu de ces braves émus et attentifs, une angoisse indéfinissable pesait sur son âme ; son regard errait d'Alphonse et de Zuléma sur la foule des guerriers ; et, songeant à ceux que les coups ennemis avaient arrêtés en chemin, des larmes coulaient de ses yeux : il était le chef de ses soldats, il n'en était pas moins le père. Que faire en ce moment solennel, comment traiter Alphonse et la pauvre Zuléma ? Il semblait hésiter ; en réalité, il se livrait en lui une lutte cruelle. Mais tout à coup, cédant à un violent effort, il tire son glaive, marche au poteau et d'un seul coup tranche tous les liens qui y attachent Alphonse et Zuléma. Puis, présentant son arme à son ami d'enfance, il lui dit en découvrant sa poitrine :

— Vous vouliez vous venger de moi ; Alphonse, il n'est pas encore trop tard ! Je tenais à vous y inviter, ici-même, une dernière fois. L'honnête homme ne craint pas la mort ; si vous me croyez coupable, vengez-vous : voilà mon glaive et voici mon cœur.

Alphonse tombe aux pieds de Rodrigue qui le relève, le serre dans ses bras ; ils redeviennent en un instant les amis d'autrefois, heureux tous les deux de se reconnaître, de pouvoir s'aimer encore.

Rodrigue ensuite se tourne vers la fille d'Odila et lui dit, d'une voix émue, le plaisir qu'il éprouve de la délivrer de son ennemi.

Restait Mahomet confus, tout stupéfait, craignant les représailles du vainqueur. Rodrigue avait à lui faire expier mille infamies et d'innombrables forfaits ; l'émir était un malfaiteur de marque qu'il fallait supprimer. Rodrigue fait donc attacher le tyran au bûcher qu'il avait destiné à une femme.

Cependant, dans un endroit où la lutte avait été particulièrement acharnée, où il y avait des monceaux de morts et nombre de blessés, un vieillard, couvert de poussière et de

sang, la poitrine ouverte d'un coup effroyable, recouvrait ses sens, se trainait péniblement. Sans gémir, ni se plaindre, il promène un œil éteint sur les cadavres qui l'entourent et murmure :

— Ils sont plus heureux que moi ; ils sont morts, du moins ! et moi, je vis, je dois rougir encore !

Il s'arrête suffoqué ; puis il ajoute :

— ... Eh ! j'ai bien fait de survivre. Ils pouvaient mourir, eux ; mais moi, moi, Odila, puis-je en cet état descendre dans le tombeau ?... Quoi ! ai-je déposé le fardeau de mes crimes ?... réparé tout le mal !

Et, comme accablé sous le poids de souvenirs pénibles, il laisse retomber sa tête qui va choir sur un cadavre voisin.

Deux soldats passaient heureusement. Odila, qui entend leurs pas, se soulève avec effort, les appelle.

Ils s'approchent de lui.

— Sommes-nous vainqueurs ? demande-t-il.

— Oui, répondent les Espagnols.

— Dieu soit loué ! et Rodrigue ?

— Il est près d'Alphonse, au pied du bûcher où Mahomet va périr.

— C'était Alphonse qui devait mourir ; Alphonse innocent et ma fille qui allait expier les méfaits de son père ! Ah ! éternelle justice, que me réservez-vous donc à moi-même ? Mais mon enfant vit encore : je veux la voir, voir aussi Rodrigue, et son ami Alphonse. Soldats, ayez pitié d'un malheureux ; de grâce, aidez-moi ; il faut que je revoie Rodrigue !

Les guerriers se rendent à sa prière, le soulèvent avec des égards infinis, et, le soutenant chacun de son côté, ils arrivent dans la cour intérieure où l'armée était réunie. On s'écarte pour leur livrer passage.

Zuléma les aperçoit la première.

— O mon père ! s'écrie-t-elle.

— Ma fille ! répond l'intendant.

— Ah ! dans quel triste état vous revenez ici.

— Je vais mourir, ma pauvre enfant !

— Mourir !... Dieu, pitié pour lui !...

— Zuléma, Dieu est juste, laissez-le donc faire ; je vais, je veux et je dois mourir. Seulement, ne viens pas par des cris et des larmes redoubler les angoisses de mes derniers ins-

tants. Permets-moi plutôt d'avouer mes crimes, d'essayer de fléchir ce Dieu terrible qui m'attend ! Ah ! Rodrigue, ne dédaignez pas d'écouter un coupable ! Voyez ; mon sang coule, et quoique mon front déjà se couvre des pâleurs d'un prochain trépas, seigneur, je me traîne encore jusqu'à vos pieds pour reconnaître mes torts, les avouer en présence de tous. Je ne crains plus ces aveux; tout est fini ou, tout à l'heure, du moins, tout va finir pour moi ! Plaise à Dieu qu'avant de cesser d'être, je puisse réparer un triste passé, dissiper tous doutes en vos esprits.

Après une pause pénible, il continue :

— Dans toute cette intrigue nous étions deux coupables, Alonzo et moi. Alonzo vient de se faire à lui-même justice, et la mort à grands pas s'avance vers moi. Vous devez donc m'en croire... J'ai trompé Alphonse, et chaque effet de sa fureur fut un crime que lui conseillait ma haine.

— Je le sais, fait Rodrigue.

— Et savez-vous, seigneur, que Zuléma ne connut jamais mes perfidies ?

— Je ne les lui reprocherai point ; je l'aime malgré vous, malgré tout !

— Aveugle que j'étais... ô funeste fureur !... Alphonse !... pardon !... pardon !... ô mon Dieu ! Rodrigue !... Zuléma ! Zuléma !... Viens... viens donc !...

— Mon père, me voici à vos côtés.

— Retiens-moi, ma fille... ; tu ne vois donc pas... ; mais tout croule, tout s'abîme, je tombe...

— Mon père !...

— Non ! c'est la fin... Je sens mes pieds et mes mains qui se glacent ; je sens la froide mort arriver à mon cœur. C'en est fait ! Des ombres voilent mes yeux. Hélas ! il le faut, je m'en vais aborder le triste rivage où règne la mort !... Ah ! pardonnez-moi, seigneurs ; et toi, pour le plaindre, ma fille, songe parfois à l'indigne Odila. Adieu !... adieu...

— Ah ! mon père.

— Adieu !...

Arthur Savaète.

FIN

SOUVENIRS

D'UN COMBATTANT DE L'ARMÉE DE LA LOIRE

(1870-1871)

DEUXIÈME PARTIE

LA 2e ARMÉE DE LA LOIRE ; LE 88 RÉGIMENT DE MOBILES

(Suite).

SECTION IV. — Nos pertes ; la nuit du 7 décembre

Le calme une fois revenu, on fit l'appel. Quel moment solennel à la suite d'une bataille ! Quels seront les camarades, les amis, qui ne répondront pas à leur nom ? A cette question terrible nos cœurs se gonflaient.

Hélas ! les pertes des 1er et 3e bataillons étaient énormes. Certaines compagnies avaient été presqu'anéanties, et près de 250 des nôtres gisaient sur le champs de bataille.

Parmi les blessés, se trouvait le lieutenant Paulze d'Yvoy du 1er bataillon ; parmi les morts, le capitaine Guérin du 3e.

Pauvre ami qu'on avait vu quelques heures auparavant si plein de vie et d'entrain !

Transporté par ses hommes dans une maison où il fallut l'abandonner, Paulze d'Yvoy tomba bientôt entre les mains des Prussiens.

Après l'avoir menacé de son revolver, un lieutenant se mit en devoir de dépouiller notre ami de son portefeuille contenant 500 francs, puis il le fit porter en dehors de la maison dans un endroit ou il se trouvait exposé aux feux croisés des deux partis.

Fort heureusement, des personnes charitables transportèrent Paulze d'Yvoy à Meung où il fut recueilli dans une ambulance française et parfaitement soigné.

A peine en convalescence, il réussit à s'évader aux prix de mille périls, et revint aussitôt se mettre à la disposition de l'autorité militaire.

Notre courageux camarade représente actuellement le gouvernement de la République auprès du prince de Monténégro.

Quand au capitaine Guérin, il avait été tué en avant du château de Langlochère, au moment où il s'élançait, à la tête de ses hommes, à l'assaut de cette position.

Il marchait devant eux à quelques pas de distance, quand, tout à coup, on le vit chanceler. Deux balles l'avaient atteint, l'une à la tête, l'autre à la poitrine. Il porta à ses lèvres son mouchoir qui se teignit de sang, et s'affaissa en prononçant ces derniers mots : « Pour la Patrie. »

N'écoutant que son courage le caporal Rabion se précipite pour le relever. Une balle lui perfore le poumon et l'étend à côté de son capitaine. Il n'échappa que par miracle à la mort, et reçut plus tard la médaille militaire en récompense de son dévouement.

Quand la mère du capitaine Guérin, qui habitait Angers, apprit l'irréparable malheur qui la frappait, malgré son âge et ses infirmités, elle se mit en route avec une vieille domestique pour retrouver le corps de son fils.

A quelles angoissantes recherches il lui fallut se livrer au milieu des campements prussiens ! quelles poignantes émotions cette courageuse femme eut à surmonter, quelles difficultés de toutes sortes à vaincre !

Un grand nombre de corps avaient été enfouis à l'endroit où le capitaine Guérin était tombé. Ils avaient été entassés pêle-mêle à fleur de terre, de telle sorte que souvent on voyait un pied, une main, un crâne surgir du sol.

Il fallut exhumer nombre de ces malheureux avant de découvrir le corps de Guérin.

Enfin, on finit par le retrouver, et, bien que la décomposition eut fait son œuvre, on reconnut aisément notre malheureux ami à sa haute stature, à son uniforme, ainsi qu'à un scapulaire et à des médailles qu'il portait au cou.

Aujourd'hui, en avant du village de Langlochère, s'élève

une belle croix de pierre qui rappelle la mort tragique du capitaine Guérin, et sur laquelle sont gravés les vers suivants :

« Qu'à ce soldat tombé, tout soldat porte envie ;
Brave, loyal et bon, il mourut jeune encor.
Si sa mère, à bon droit, fut fière de sa vie,
Il voulut qu'elle fut plus fière de sa mort. »

Personne parmi ses anciens frères d'armes n'oubliera le capitaine Guérin. Nous perdions tous un ami, la France un de ses plus braves et chevaleresques défenseurs.

Le cœur serré par la mort de tant de nos camarades, désespérés de voir que, malgré tant d'efforts, nous reculions au lieu de marcher en avant, perclus par un froid intense, nous passâmes une nuit affreuse en arrière de Baulle.

Jamais plus tristes heures ne s'écoulèrent pour nous. Impossible de se chauffer, bien qu'il gelât à pierre fendre, car les imprudents qui tentaient d'allumer du feu pour se ranimer ou préparer quelques aliments, étaient immédiatement assaillis par une grêle de balles.

Malgré le froid la nuit était sombre, et seule la lueur des incendies allumés par les Prussiens dans les fermes environnantes éclairait l'horizon. Au milieu des ténèbres on entendait des gémissements, des voix plaintives, des cris, des appels déchirants.

C'étaient nos malheureux camarades, atteints par le feu de l'ennemi, qui gisaient sans secours sur la terre glacée et dont le froid augmentait encore les tortures.

Hélas ! nos ambulances étaient loin, et des ordres formels, dictés à nos chefs par une prudence nécessaire, nous interdisaient de quitter nos campements.

Progressivement le silence se fit, et la neige qui tomba bientôt à gros flocons ensevelit sous un blanc linceul nos frères infortunés.

Peu, bien peu de nos blessés reparurent plus tard. Combien d'entre eux devinrent la proie de ces hideux vampires qui, à la suite de l'armée envahissante, se glissaient la nuit sur les champs de bataille, dévalisaient les morts, coupaient les doigts des blessés pour prendre leurs bagues, et souvent les massacraient à l'effet d'étouffer leurs plaintes !

Jamais châtiment assez sévère pourrait-il atteindre ces monstres à face humaine ?

Heureux ceux qui, après avoir échappé à ces bandits, ne furent pas achevés le lendemain par la soldatesque allemande ! Celle-ci était malheureusement trop coutumière de ces lâches assassinats, pour que l'on puisse douter du sort subi par un certain nombre de nos blessés. Les exemples de sa férocité abondent.

Qui n'a entendu parler de l'effroyable spectacle auquel assista le général de Sonis gisant sur le champ de bataille de Loigny, alors qu'il vit un soldat prussien sortir des rangs de sa compagnie sous l'œil complaisant de ses chefs, s'approcher du commandant de Troussures, l'héroique officier de zouaves pontificaux dont les jambes avaient été fracassées par un éclat d'obus, et lui briser le crâne à coups de crosse de fusil ?

Bien réduit fut le nombre de nos camarades blessés qui vécurent jusqu'à l'après midi du lendemain, moment où ils furent secourus par les ambulances prussiennes.

Pendant cette nuit terrible, nos souffrances morales jointes à celles que nous ressentions physiquement, nous interdirent tout repos, et c'est avec la plus vive impatience que nous attendîmes l'heure où les ténèbres se dissipèrent.

Quelle devait être notre destinée pendant le jour triste et sombre qui se levait ? Serions-nous à même de venger la mort de nos amis, allions-nous enfin marcher en avant ?

Autant de questions qui tourmentaient nos esprits.

SECTION V. — Journée du 8 décembre.

Dès le 8 au matin, le régiment prit position sur la gauche de Beaugency.

Il avait pour mission de couvrir cette ville, et faisait partie de la réserve du 17e corps bientôt engagé à Cravant et à Villorceau.

Du haut d'un plateau qui dominait la plaine, nous suivions avec angoisse les phases de la bataille.

Beaucoup plus nombreuses que les nôtres, les forces ennemies furent néanmoins repoussées dans la première partie de la journée et durent même reculer jusqu'à Beaumont.

Ce ne fut que dans la soirée que les Allemands ayant reçu de puissants renforts, purent empêcher nos troupes d'avancer sans néanmoins parvenir à les faire reculer.

A ce moment la nuit était venue, et il était trop tard pour

que les Français pussent reprendre l'offensive. On nous fit donc replier en arrière de Beaugency.

Nous ne devions pas y rester longtemps, car bientôt une batterie d'artillerie ennemie, invisible à nos yeux, fit pleuvoir sur le régiment une grêle de projectiles qui le força à chercher un refuge le long du chemin de fer.

Nous ne pensions guère alors que les positions qui protégeaient Beaugency, et que le général Camô avait reçu l'ordre de défendre à outrance, avaient été évacuées sans combat.

Nous étions loin de nous douter que Beaugency était tombé aux mains de l'ennemi !

C'est pourtant ce qui était arrivé. Nous l'apprîmes bientôt à nos dépens, car un détachement du 88e, qui dans la soirée s'était avancé vers la ville, y fut reçu par une vive fusillade.

Ainsi l'armée était coupée de son principal appui sur la Loire, et risquait d'être tournée sur sa droite.

Dans quelles circonstances un fait aussi grave s'était-il donc produit ? Comment expliquer la conduite du général Camô ?

A l'en croire, en évacuant Beaugency, il n'aurait fait qu'obéir à des ordres formels directement venus de Tours. Cette assertion ayant été démentie par le ministre de la guerre, que faut-il penser ?

Une autre version de cet événement circula dans l'armée. Serait-elle la vraie ? Je l'ignore et je la donne pour ce qu'elle peut valoir.

L'ordre de rétrograder en arrière de Beaugency, aurait été apporté au général Camô par un capitaine du génie se disant envoyé par Gambetta, et qui, nanti de fausses références, n'aurait été autre qu'un agent de l'état major prussien. Le général Camô aurait été le jouet d'une ruse de guerre.

Cependant, même en admettant cette explication, on ne saurait comprendre qu'il ait obtempéré, sans en prévenir Chanzy, à des ordres d'une importance décisive donnés dans des conditions aussi anormales.

Dans cette hypothèse, l'état de santé du général Camô qui s'était assez grièvement blessé en tombant de cheval, pourrait seul excuser sa malencontreuse précipitation.

L'occupation de Beaugency par l'ennemi ne permettait pas au 88e de rester aux portes de cette ville, et vers

10 heures du soir, nous reçûmes l'ordre de nous établir un peu plus loin, sur les hauteurs de Rougemont.

Brisés de fatigue, tombant d'inanition, car on nous avait oubliés dans la distribution des vivres, nous commencions à déplier nos tentes dans l'espoir de réparer nos forces par le sommeil, quand, tout à coup, le canon retentit et une vive fusillade se fit entendre à quelques pas de nous.

Il nous fallut plier bagages et attendre le jour l'arme au pied, par une des nuits les plus glaciales de cet hiver exceptionnellement rigoureux.

Défense absolue nous était faite d'allumer du feu pour ne pas indiquer à l'ennemi l'emplacement de nos positions.

Que l'on juge de nos souffrances !

SECTION V. — Combat de Tavers; la retraite sur Vendôme

Le lendemain 9 décembre, l'effort de l'ennemi se porta sur Tavers, point stratégique important qui, en arrière de Beaugency, protège, le long de la Loire, la route de Blois.

Vers 4 heures de l'après-midi, un combat violent s'engagea à Tavers et le régiment reçut l'ordre de se porter de ce côté.

Malheureusement, par suite d'une erreur dans l'envoi des instructions du colonel, le 1er bataillon se porta seul en avant, tandis que les deux autres attendant toujours qu'on les prévienne, restaient en arrière.

Menacés d'être enlevés par l'ennemi, ils furent bientôts contraints de chercher un refuge dans la ville de Mer.

Pendant ce temps, le 1er bataillon poursuivait sa marche sur Tavers, mais son intervention était devenue inutile, l'ennemi ayant été vigoureusement repoussé.

A notre grand regret, nous n'avions pu prendre part à l'action, mais heureusement une compensation nous fut offerte.

On plaça le 1er bataillon en grand'garde en avant du village de Tavers. Nos avant-postes et ceux de l'ennemi se touchaient presque, de telle sorte qu'une collision était inévitable d'un instant à l'autre.

Dès le 10 au matin elle se produisit.

Dans cet engagement qui coûta la vie à un certain nombre des nôtres, un de nos meilleurs capitaines, M. Siébert fut grièvement blessé.

Cependant l'ennemi, intimidé par l'échec que l'amiral Jaurès venait de lui infliger à Villejouan et au Coudray, n'osa pas s'engager à fond contre le 16e corps que nous protégions.

Dans la soirée du 10, nous fûmes rejoints par les deux autres bataillons du régiment. Nous les croyions prisonniers ; que l'on juge de notre joie en les voyant arriver !

La nuit du 10 au 11, ne fut qu'une suite incessante d'alertes et d'escarmouches. On se fusillait au jugé sans se voir, mais non pas sans s'atteindre.

Ces combats d'avant-postes n'amenèrent d'ailleurs aucun résultat autre que l'effusion du sang.

Telles furent les journées du 9 et du 10 décembre.

Le 11, le général Chanzy pouvait constater avec satisfaction qu'il avait maintenu ses positions sur toute sa ligne de défense.

Cependant, malgré ce succès relatif, la situation de la 2e armée restait critique par suite de l'abandon de Beaugency et de l'extrême lassitude des hommes, qui étaient constamment sur la brèche tandis que les Allemands remplaçaient leurs soldats fatigués par des troupes fraîches.

Pour nous permettre de maintenir encore longtemps nos positions et peut-être de reprendre l'offensive, il eût été nécessaire que Bourbaki tentât une diversion en notre faveur.

Malheureusement ce général était hors d'état de nous porter secours, et il fallait nous résigner à ne compter que sur nous-mêmes.

Dans ces conditions, il était à craindre que l'ennemi, profitant de notre épuisement, ne finisse un jour ou l'autre par percer nos lignes et nous couper toute retraite. La 2e armée de la Loire eût alors été anéantie.

Ces considérations décidèrent Chanzy à se replier sur Vendôme, en abandonnant la défense de Tours que le gouvernement quitta pour s'installer à Bordeaux.

CHAPITRE II

VENDOME

SECTION I. — Difficultés de la retraite de Beaugency sur Vendôme

Le 11 décembre, commença cette fameuse retraite par échelons qui dura cinq semaines et nous conduisit de Beaugency à Vendôme, de Vendôme au Mans, et du Mans sur Laval, cette retraite que les Allemands ont appelée la *retraite infernale* à cause des souffrances qu'elle fit endurer aux deux armées.

Elle s'effectuait dans des conditions exceptionnellement difficiles, parce qu'il fallait traverser les plaines immenses de la Beauce où l'on ne trouve aucun abri, aucune position défensive.

Ce fut le régiment qui reçut la mission de former l'extrême arrière-garde de l'armée et de protéger son mouvement sur la droite.

Le 88e était lui-même couvert par une ligne de tirailleurs commandés par le lieutenant du Saussay.

Au bout de peu de temps, un fait remarquable se produisit de ce côté.

Un grand nombre de soldats isolés, retenus en arrière par la fatigue ou l'ardeur de la lutte, se replièrent sur nos tirailleurs, de telle sorte qu'au bout de quelques heures, du Saussay se trouva commander une sorte de petit corps d'armée composée de plusieurs milliers d'hommes.

Il en profita pour mettre en ligne une troupe nombreuse, qui ralentit considérablement la poursuite de l'ennemi.

Pendant ce temps, rangés en bataille à travers champs, nous n'avancions qu'avec lenteur, mouillés jusqu'aux os par une pluie torrentielle qui, faisant fondre la neige, défonçait les terres promptement transformées en abominables marécages.

Les hommes s'embourbaient profondément au milieu de ces terres détrempées, dans lesquelles leurs misérables chaussures s'engloutissaient et restaient enfoncées.

Si encore les habitants de ces parages s'étaient montrés hospitaliers à notre égard ! Mais non, terrorisés par la perspective de la prochaine arrivée de l'ennemi, craignant que

leurs maisons ne soient incendiées et leurs personnes maltraitées s'ils ne pouvaient déférer à ses réquisitions, ces indignes Français nous refusaient tout secours. Ce qui est pis encore, ils spéculaient sur notre détresse.

A Pontijoux notamment, ils nous firent payer au poids de l'or un morceau de pain ou une botte de paille.

Oui, ces paysans rapaces et sans entrailles, ces forbans indignes du nom français nous refusaient tout abri, toute nourriture, à nous qui versions notre sang pour eux, à nous qui mourrions de fatigue et de faim !

Alors qu'un important village s'étendait à nos côtés, il nous fallut, le 12 décembre au soir, rester sous la pluie, impuissants à fixer les piquets de nos tentes dans un sol boueux, incapables d'allumer du feu, tant l'humidité avait pénétré les maigres branchages que nous avions pu réunir.

Comment se fait-il qu'en présence de la félonie des habitants de ces régions, on ne nous ait pas fait cantonner de force dans leurs granges, et que l'on n'ait pas réquisitionné leurs vivres outrageusement conservés pour l'ennemi ?

Quels ménagements y avait-il donc à garder avec ces traîtres qui refusaient à de braves soldats, mourant d'inanition et d'épuisement, un morceau de pain et un refuge à l'étable ?

Dans de semblables circonstances, respecter la liberté des citoyens et l'inviolabilité de leur domicile est une faute que ne peut excuser une sentimentalité inopportune.

Toujours est-il que nous passâmes cette nuit du 12 vautrés sans abri, comme des animaux immondes, dans une boue épaisse de 20 centimètres, attendant avec impatience le moment de nous remettre en marche.

Le 13 décembre, la retraite recommença dans les mêmes conditions que la veille.

Combien des nôtres, vaincus par la fatigue ou la maladie, tombèrent épuisés pendant cette marche maudite !

Incapables de continuer leur route, des groupes de soldats se couchaient dans les fossés, et se laissaient capturer par l'ennemi sans même avoir la force de lui résister.

SECTION II. — Nos camarades prisonniers

Le sort réservé à nos camarades faits prisonniers fut terrible et le récit qu'ils nous firent plus tard de leurs souffrances est

navrant. C'est à coup de baïonnettes que les Prussiens forçaient les retardataires tombés de fatigue à se relever et à marcher avec eux.

Ceux qui ne pouvaient se remettre en route étaient assommés à coups de crosse de fusil sous les yeux des officiers. Souvent ces derniers les achevaient de la pointe du sabre, ou les écrasaient sous le sabot de leurs chevaux.

Parfois encore, quand les prisonniers devenus trop nombreux gênaient la marche des troupes, les Allemands faisaient mine de se relâcher de leur surveillance, et, au moment où leurs captifs trompés par cette indigne manœuvre cherchaient à s'enfuir, ils exécutaient sur eux des feux de peloton qui les faisaient périr par centaines.

Quelles tristes caravanes de bétail humain traversèrent alors la Beauce ! Jamais plus lamentables convois de galériens ne parcoururent les steppes glacés de la Sibérie.

On dirigeait ainsi nos camarades par petites journées jusqu'à Orléans, où on les enfermait dans les églises.

La cathédrale de cette ville contenait des milliers de prisonniers mourant de froid et de faim.

Une nuit, pour se réchauffer, ces infortunés allumèrent du feu avec les chaises et déterminèrent un commencement d'incendie.

Menacés d'être brûlés vifs, ils poussaient des cris affreux et cherchaient à s'enfuir. Baïonnette au fusil, les sentinelles les refoulaient dans le brasier, massacrant impitoyablement ceux qui s'obstinaient à forcer le passage.

Pendant que se produisait aux portes de l'église cette horrible scène, un Allemand monté dans les grandes orgues, faisait retentir les voûtes du sanctuaire des airs les plus connus de la *Grande Duchesse,* qu'il alternait avec le *Chant du départ* et la *Marseillaise.*

D'Orléans où le chemin de fer avait été rétabli par l'ennemi, on dirigeait sur l'Allemagne les prisonniers entassés comme des bestiaux dans des wagons découverts, sans abri contre les intempéries et le froid glacial de la nuit, en butte aux révoltantes brutalités de soldats presque toujours ivres.

Une fois arrivés au terme de leur douloureux voyage, nos camarades, nourris de pain, de son et de pommes de terre avariées, étaient parqués comme des bêtes dans des camps re-

tranchés, ou enterrés vivants dans d'horrible casemates.

Dans les camps, ils étaient livrés sans abri et presque nus aux rigueurs d'un abominable climat ; dans les casemates, on les ensevelissait au fond de couloirs humides et obscurs où ils étaient livrés en pâture à une vermine immonde.

SECTION III. — Défense de Vendôme

La retraite sur Vendôme qui coûta la liberté à tant des nôtres, se termina le 18 au soir.

Arrivés à 2 kilomètres de la ville, on nous fit camper dans une plaine boueuse, l'estomac vide.

Il existait un tel désarroi dans la service de l'intendance, qui cependant faisait son possible, que, malgré les instantes réclamations de notre colonel on ne nous distibuait de vivres que de la façon la plus irrégulière. Depuis deux jours déjà, nous étions réduits à dévorer les biscuits moisis contenus dans nos sacs.

Pendant que le 1er et le 2e bataillons installaient ainsi leur triste campement, le 3e, égaré dans les ténèbres, tombait dans une fondrière et se débandait.

Officiers et soldats ne purent nous rejoindre que le lendemain.

Le 13 décembre, toutes les troupes avaient opéré leur mouvement de concentration autour de Vendôme où nous espérions organiser sérieusement notre défense.

L'ennemi ne nous en laissa pas le temps.

Dès le 14, les Allemands commencèrent l'attaque sur notre aile gauche à Fréteval, et menacèrent bientôt l'ensemble de nos lignes.

Le 15 eut lieu la bataille de Vendôme.

Les principales positions qui défendent l'accès de cette ville, sont celles de Sainte-Anne au sud, et de Bel-Essort à l'Est.

La première de ces positions, vigoureusement défendue par le 16e corps, put être conservée, mais la seconde tomba au pouvoir de l'ennemi auquel la supériorité de son artillerie donnait une force irrésistible.

La perte de Bel-Essort rendait la défense de Vendôme impossible, d'autant plus que nos troupes étaient exténuées, découragées, décimées par le feu de l'ennemi et les maladies.

Sans cesse nos effectifs allaient en s'amoindrissant, alors

que ceux de nos adversaires venaient encore de s'augmenter, dans une proportion formidable, par la jonction de l'armée du prince Frédéric-Charles avec celle du grand duc de Mecklembourg.

Nous risquions donc d'être culbutés dans le Loir, si nous ne traversions au plus vite ce cours d'eau.

Il fallait encore reculer, toujours reculer, continuer la retraite infernale et chercher un refuge dans les positions défensives qui avoisinent le Mans.

On s'y résolut.

Le 16 au matin, Chanzy profita d'un épais brouillard qui dérobait ses mouvements aux yeux de l'ennemi, pour transporter l'armée de l'autre côté du Loir.

A 9 heures, une formidable explosion apprit aux Allemands que les ponts sautaient, et que l'armée française se trouvait sur le côté droit de la rivière. Au même moment le brouillard se déchirait, et nous apercevions les colonnes prussienees débouchant sur les hauteurs, qui couronnent Vendôme, et où s'élèvent les ruines du vieux château féodal construit au moyen-âge par les Chevaliers du Temple.

La retraite sur le Mans était commencée.

CHAPITRE III

LE MANS

SECTION I. — Retraite sur le Mans; l'ennemi repoussé

Le pays que nous allions traverser offrait le contraste le plus frappant avec la Beauce.

Au lieu de plaines interminables et nues, on avait devant soi un pays accidenté, coupé de haies et de talus, de telle sorte que les troupes, ne pouvant s'avancer à travers champs, devaient suivre les chemins.

Sans doute notre marche allait être moins pénible qu'auparavant, mais ne risquions-nous pas d'encourir des dangers encore plus redoutables que ceux de la précédente retraite ?

Une armée qui manœuvre de front peut encore se défendre, mais quels mouvements d'ensemble peut-on ordonner à des colonnes démesurément allongées sur un grand nombre de routes ?

L'événement prouva que ces craintes n'étaient pas chimériques.

Précisément, un des ponts que nous avions fait sauter sur le Loir ayant été insuffisamment détruit, l'ennemi en avait profité pour lancer à notre poursuite une nombreuse cavalerie.

Le 16 décembre, premier jour de la retraite, une batterie d'artillerie qui ne put remonter assez vite une côte rapide fut enlevée par les uhlans de même que tout un convoi d'approvisionnements.

Dans ce convoi, se trouvaient justement les voitures qui transportaient les vivres que notre régiment venait de toucher, après avoir été si longtemps oublié par l'intendance.

Décidément le 88e jouait de malheur, et nous fûmes encore obligés de marcher l'estomac vide.

Le second jour de la retraite, toute l'armée prussienne était à notre poursuite.

Néanmoins, en dépit de l'écrasante supériorité numérique de ses adversaires, malgré les obstacles matériels qu'il avait à surmonter, Chanzy, forçant tout à la fois l'admiration et la colère de l'ennemi, réussit à opérer son mouvement avec régularité, et à repousser les attaques dirigées contre lui. Ainsi, le 17 décembre, nos troupes remportèrent un important succès à Fréteval.

Le 18, le froid devint intense. C'était une fatalité !

Sous le climat tempéré de la France où les hivers rigoureux sont si rares, jamais depuis de longues années on n'avait vu pareils frimas.

Assurément, nous avançions facilement sur le sol durci des routes, mais quelles souffrances, la nuit surtout ! Le 18 et le 19 décembre, de nombreux soldats eurent les pieds gelés, d'autres contractèrent le germe d'ophtalmies qui les rendirent aveugles.

Ces souffrances exacerbaient les meilleures volontés, aussi ne doit-on pas s'étonner qu'un grand nombre d'hommes, invinciblement attirés par le voisinage d'une grande ville où ils espéraient goûter quelques heures de repos, quittèrent momentanément leur corps pour devancer l'armée au Mans.

J'ajoute avec satisfaction que le 88e ne cessa de donner l'exemple d'une parfaite cohésion.

SECTION II. — Préparatifs effectués par le général de Négrier pour l'arrivée de l'armée au Mans ; notre campement aux abords de cette ville.

Il était très important de rallier cette masse de fuyards, et de les ramener sur leurs corps respectifs dès que l'armée aurait pris position autour du Mans.

Il fallait, en même temps, effectuer tous les préparatifs nécessaires au séjour et à la réorganisation de l'armée aux abords de la ville.

Cette tâche n'était pas d'un accomplissement facile, mais, fort heureusement, la région du Maine était commandée par un militaire qui joignait à une grande expérience une indomptable énergie, et dont le nom seul est synonyme de bravoure chevaleresque et de patriotique dévouement.

J'ai nommé le général Ernest de Négrier, frère de cet autre général qui, en 1848, fut assassiné à Paris par les insurgés, et dont le fils, après s'être illustré au Tonkin, commande actuellement un corps d'armée à Besançon.

Chanzy confia au général de Négrier le soin de rallier les isolés, et de réunir les renforts en hommes et en matériel que le gouvernement dirigeait sur le Mans en destination de la deuxième armée.

Le général de Négrier, déployant, malgré son âge, l'activité d'un jeune homme, fit si bien que tout était prêt lorsque Chanzy atteignit les environs du Mans le 20 décembre.

Comme on le sait, cette ville, bâtie sur la rive gauche de la Sarthe, est entourée par une ceinture de collines qui peuvent servir à en défendre l'accès.

Le 21e corps occupa les positions du Nord, le 17e celles du Centre, le 16e celles du Sud.

Attaché à ce dernier corps, le régiment fut cantonné le 20 décembre à Changé au milieu d'une forêt de sapins.

Nous devions y passer quelques jours.

D'ailleurs il était temps que nous prissions un peu de repos, car nos forces étaient épuisées.

Nos malheureux soldats faisaient peine à voir, tant l'hiver avait douloureusement pénétré à travers leurs légers vêtements et leurs chaussures déchirées.

Leurs vareuses et leurs pantalons étaient en lambeaux ; beau-

coup d'entre eux marchaient pieds nus ou les pieds entourés de linges.

Les officiers n'avaient guère meilleure apparence, et c'est tout juste si l'on pouvait distinguer leurs grades tant leur tuniques et leurs coiffures étaient en piteux état.

Heureusement, on put faire une distribution de vêtements et de chaussures.

Malgré son insuffisance, elle nous fut d'autant plus utile que les rigueurs de la saison s'accentuaient encore.

Depuis notre arrivée à Changé, la neige était tombée avec une telle abondance qu'elle recouvrait le sol à une hauteur d'au moins vingt-cinq centimètres.

Tout était méconnaissable et changeait d'aspect.

Les seuls objets qui se détachaient du linceul qui nous ensevelissait, étaient les sapins qui nous entouraient, avec leurs funèbre verdure, leurs tiges noires, leur grande tristesse.

Mal abrités sous nos petites tentes, nous souffrions beaucoup du froid dans cette forêt maudite, d'autant plus que nous nous sentions à proximité d'habitations où nous étions certains d'être parfaitement accueillis par l'excellente population de ce pays.

SECTION III. — État sanitaire de l'armée

On n'osa pas d'abord nous cantonner chez les habitants, de peur que nous leur communiquions une abominable contagion, la petite vérole noire, qui faisait dans nos rangs de terribles ravages.

Cependant, on finit par nous faire coucher dans les granges et les étables du village de Changé et des fermes environnantes.

Dès qu'un homme tombait malade, on l'évacuait sur le Mans dont les hôpitaux et les ambulances regorgaient pourtant de blessés, de typhoïques ou de varioleux.

La mortalité était effrayante surtout parmi les blessés, presque tous atteints par la *pourriture d'hôpital*, sorte de gangrène qui amène promptement la décomposition du sang et la mort.

Le fléau sévissait principalement dans la catégorie de ceux qu'on était obligé d'amputer, et qui mouraient dans la proportion de quatre-vingt-quinze sur cent.

Cette effrayante mortalité n'empêchait d'ailleurs pas les chirurgiens de tailler avec rage dans cette chair humaine entassée dans les hôpitaux de la ville et les établissements privés.

Ce qu'on a coupé de bras et de jambes au Mans à cette sinis-

tre époque, est incalculable. Il n'était pas rare d'apercevoir dans les rues des chiens dévorant des débris humains.

On ne pouvait suffire à la fabrication des cercueils, et c'est par centaines qu'on entassait, le plus souvent à même la terre, dans la grande fosse commune bien garnie de chaux, les soldats morts pour la France.

Quel cœur épris de la Patrie ne pourrait assez haïr le César germanique et son ministre qui continuaient ainsi cette guerre sans merci, même après la chute de l'Empire, au mépris des déclarations qu'ils avaient faites au début de la guerre, au mépris des droits de l'humanité !

SECTION IV. — Exactions allemandes

Les positions occupées par la deuxième armée aux abords du Mans étaient assez fortes pour permettre d'espérer un peu de répit.

Effectivement l'ennemi n'osa pas nous attaquer immédiatement.

Il en profita pour se ravitailler en munitions et en vivres, et préparer ses mouvements.

En même temps, ces barbares se répandaient dans toutes les régions abandonnées par nos troupes, commettant toutes les exactions, tous les crimes imaginables, incendiant les villages, bombardant les villes ouvertes et sans défense, portant de tous côtés le pillage, le meurtre, le viol et l'incendie.

Le 20 décembre, ils bombardaient la ville de Tours et massacraient une quinzaine de personnes dans les rues. Qu'on juge de notre émotion en apprenant cette nouvelle à Changé, nous qui, pour la plupart, avions nos familles, qui tous comptions des amis à Tours !

Voilà comment les Prussiens traitaient les grands centres qui ne leur opposaient aucune résistance.

Dans les bourgs et les petites villes, c'était bien pis encore.

En entrant dans les rues, ils commençaient généralement par tirer au hasard des coups de feu dans les fenêtres pour terroriser les habitants, puis ils imposaient au pays une contribution de guerre.

Malheur aux villes ou aux bourgs qui ne pouvaient assouvir sur l'heure la rapacité du vainqueur en payant une coûteuse rançon ! Malheur aux cités ou aux villages dont les francs-

tireurs avaient défendu l'accès ! Les Allemands en tiraient vengeance par l'incendie, par l'arrestation des plus notables habitants du pays qu'ils prenaient comme otages et ne relâchaient que contre espèces sonnantes. Ainsi font encore les bandits de la Calabre ou les pirates du Tonkin.

D'ailleurs les Prussiens, agissant avec méthode et combinant froidement leurs crimes, déterminaient, eu égard à l'insuffisance de la rançon offerte ou à l'intensité de la résistance, le nombre des maisons qu'il convenait d'incendier.

Une plaisanterie que les officiers allemands considéraient comme excellente et qu'ils aimaient à renouveler, était de se faire servir un plantureux repas dans la principale auberge de l'endroit, et d'y mettre le feu au dessert, entre la poire et le fromage. Lorsqu'on a l'estomac plein et la cigarette aux lèvres, rien, paraît-il, n'est plus récréatif que ce spectacle.

Une autre bonne farce qui les faisait rire aux larmes, était de forcer les paysans chez lesquels on trouvait des armes et qui, pour ce motif, étaient condamnés à être fusillés, à creuser eux-mêmes leur fosse. Les étudiants des grandes universités allemandes raffolaient de ce genre de distraction.

Et non seulement les particuliers qui étaient soupçonnés d'avoir pris part à la défense de leurs foyers étaient impitoyablement exécutés, mais encore les francs-tireurs faits prisonniers subissaient invariablement le même sort.

(*A suivre.*) Camille Derouet.

UN NOUVEAU FRANÇOIS D'ASSISE

Avez-vous lu la *Vie de Saint François d'Assise*, par M. Paul Sabatier ?

— Non.

— Eh bien ? ne la lisez pas.

Je sais bien qu'un certain nombre de journaux catholiques et de revues religieuses se sont laissé prendre par le titre chrétien ou... par la monnaie sonnante, mais, croyez-moi, il y a erreur, ou c'est affaire de réclame. Or, si, par nature, la réclame est trompeuse, ici, elle descend presque jusqu'à l'hypocrisie.

Vanter comme un livre d'histoire définitive, qui efface toutes les œuvres précédentes et les fait justement oublier, un travail d'inspiration toute renanienne, n'est-ce pas exagérer la condescendance ou la louange ?

Ce livre, avec les allures de l'histoire sereine, est un mauvais livre. L'auteur, hanté par la *Vie de Jésus* de Renan, pense trop à ce maître de l'histoire pamphlétaire, en se mettant à l'œuvre, et il lui restera quelque chose du pamphlet.

C'est un travail de bonne foi, de sincérité, de critique, d'indépendance et de vérité, comme le fut le long travail de Renan; aussi l'auteur n'hésite-t-il pas à dire : « Je ne sais ce que Renan penserait de mon livre, mais je sais bien que l'esprit dans lequel il a été fait lui serait cher. »

En lisant ces quelques pages, le lecteur comprendra combien est juste le certificat de bonne volonté que se donne ainsi M. Sabatier.

La pensée rationaliste et l'idée protestante éclatent sans cesse dans cette œuvre de science, d'érudition et de bonne foi. Le langage a de réelles beautés; il y a de la chaleur et de la poésie,

de la coloration et de la vivacité, cela donne un vêtement agréable et précieux aux sévérités de l'histoire de la critique, mais l'auteur n'a-t-il pas trop pensé son histoire, avant de l'écrire ?

Et n'a-t-il pas proclamé que « pour écrire l'histoire, il faut la penser, et la penser c'est la transformer » ? Cela ira-t-il sans danger, et l'historien ne s'expose-t-il pas à « y mêler de la divination » ?

On écrit donc l'histoire pour la transformer, et on la devine quand elle n'est pas conforme à la transformation rêvée. Mais, dans ce cas, ne vous semble-t-il pas que l'érudition n'est plus qu'un masque jeté sur une idée préconçue ?

M. Sabatier affirme que les écrivains *officiels* de la vie du saint ont mal servi sa mémoire : « cette noble Figure embellie par leurs caprices sort de la réalité » ; ce serait pourtant dans la réalité que saint François serait le plus beau.

C'est pour nous donner un saint François réel que cette *Vie* nouvelle a été entreprise sur les documents que l'auteur cite ou signale avec une grande abondance. Il marche ainsi sans cesse appuyé sur la preuve historique maniée selon le procédé cher à Renan. Mais il y a loin de la coupe aux lèvres, et ce livre, à bon droit, reste suspect.

Des réserves s'imposent, en face de cette œuvre qui veut être sincère : réserves sur l'usage des documents, sur la méthode historique, l'état d'esprit de l'auteur protestant; réserves sur les assertions relatives à saint François ; réserves enfin au sujet de la conception religieuse prêtée au moine d'Assise.

Tout signaler est impossible dans les limites d'un article, mais ces quelques remarques suffiront à montrer dans quelle méprise sont tombés de charitables écrivains catholiques à l'occasion de la publication de M. Sabatier.

Pour un peu, on le verra, pensons-nous, le nouvel historien de saint François eût fait un protestant du patriarche de l'Ombrie.

I

Un jour que saint Thomas d'Aquin désirait voir saint Bonaventure, il trouva celui-ci occupé à écrire la Légende du séraphique Père, et, ne voulant pas l'interrompre, il dit : « laissons un saint écrire la vie d'un saint. »

Demander que tous les historiens des saints soient eux-mêmes des saints serait folie, mais demander à celui qui se donne la mission d'écrire la vie d'un saint de se pénétrer du véritable esprit qui le guidait, serait-ce trop ?

Considérer un tel personnage sous un aspect personnel à soi-même ou depuis longtemps préconçu, n'est-ce pas exposer son autorité d'observateur et compromettre son aspiration au titre d'historien ?

En se plaçant à un point de vue trop personnel, M. Sabatier a failli faire de François un saint de son Église, c'est-à-dire un lointain précurseur de la Réforme. Et cela il l'a vu dans des sources presque toutes utilisées avant lui, mais où personne n'avait su faire cette découverte.

Serait-ce simple affaire de lunettes divergentes ou grossissantes ? Le fait reste ; avec les mêmes matériaux, M. Sabatier a élevé une autre bâtisse. Évidemment, il a choisi ses pierres de construction, admettant ou repoussant, à son gré, celle-ci ou celle-là, louant ou rejetant, selon son idée, tel ou tel ouvrier de la première heure.

Que saint Bonaventure soit dédaigné, voilà qui va de soi, et du même coup on désapprouve vivement la détermination des Bollandistes qui négligent les documents postérieurs au Docteur séraphique, parce qu'il était « mieux placé que personne pour se renseigner et pour compléter l'œuvre de ses prédécesseurs. » Cette détermination « est aburde, dit M. Sabatier, car elle suppose que saint Bonaventure ait voulu faire œuvre d'historien ». Et vous voyez par là quelle catégorie de sources n'aura pas ses sympathies.

Elles iront vers les *Tres socii*, justement d'ailleurs, et vers les sources qui, d'après l'immense majorité des historiens, ne doivent être employées qu'avec de sages précautions.

Ses prédilections pour Ubertin de Casale sont marquées. Or, ce religieux, bouillant zélateur de la Règle, se trouva mal sous toutes les autorités, dans tous les couvents, dans tous les Ordres. Infatigable révolté, ses rechutes et les troubles qu'il provoquait lui attirèrent plusieurs mandats d'amener — *mandata ad capiendum et carcerandum* — ; relaps, il inventa des textes à sa décharge ; fou d'orgueil, il ne recula pas devant des inventions blasphématoires attribuées à saint François.

S'appuyer sur les premiers chroniqueurs de l'Ordre, rien de

plus juste, mais il faut parfois de la méfiance. Quand on tient saint Bonaventure en soupçon, il est indispensable de se tenir en garde contre les héros de l'esprit de parti, contre les violents et les exagérés qui se prétendaient seuls autorisés à transmettre la pensée originelle et le pur esprit du saint Fondateur. Il faut reconnaître que les *Tribulations* d'Ange de Clareno et les *Conformités* de Barthélemy de Pise sont écrites par des auteurs d'un mysticisme outré, emportés et aveuglés par une idée fixe et le parti pris.

Clareno, en particulier, mérite-t-il tant de confiance ? Si des admirateurs ont donné le titre de Bienheureux à l'ardent Clareno, il reste bon de se souvenir qu'il appartient au parti des *spirituels* à l'époque de leur plus grande ferveur. Mais peut-être cela constitue-t-il un droit à la vénération du nouvel hagiographe.

Quoiqu'il en soit, il est certain que M. Sabatier emprunte fréquemment aux écrits de ce religieux des textes, des paroles, des lambeaux de phrase propres à fortifier sa thèse et à lui faire atteindre son but; même il les aide un peu.

De telles citations, d'un auteur en somme mal placé pour être un excellent témoin de l'esprit du saint, exigeraient beaucoup de prudence ; il faudrait, en tout cas, par scrupule et par sagesse critique, n'accorder aux mots que ce qu'ils veulent dire et surtout éviter d'en tirer plus qu'ils ne contiennent.

Le récent historien du séraphique Père n'a-t-il pas quelques faiblesses sur ce point ?

Il admet l'authenticité du *Testament* de saint François, dont les écrits sont assurément l'une des meilleures sources à consulter, mais pourquoi faire un choix, pourquoi expliquer le texte évident par des suppositions de découragement, de lassitude et de dégoût chez le providentiel Fondateur.

Une chose plus délicate encore, c'est de supposer des sources qui contrediraient les sources actuelles. Par exemple, est-on autorisé à supposer l'existence d'une première Règle autre que celle désignée sous le nom de *Prima Regula* par Wadding ? Cette conjecture est gratuite, elle a seulement l'avantage de donner des coudées plus franches aux opinions mises à jour dans la nouvelle *Vie*.

Il y aurait d'autres réflexions à faire sur les sources et leur emploi, mais il faut au moins en faire une sur la conception que l'auteur se fait du temps où parut le Saint.

Le moyen-âge a l'heur de déplaire à M. Sabatier ; celui-ci semble même y mettre quelque passion. Gardons-nous donc de prendre à la lettre son chapitre sur l'*Eglise en 1209*. N'allons pas admettre par une confiance naïve que tel est le tableau historique ; en y regardant un peu et sans y voir bien clair il est facile d'y découvrir le germe d'un pamphlet.

L'histoire est un miroir qui montre les verrues, sans doute, mais qui ne cache pas la noblesse des traits. Si, à cette époque troublée, l'on peut dire en citant Léon XIII que « la contagion des vices communs avait atteint ceux qui, par leur caractère sacré, auraient dû être les modèles de tous, » il ne conviendrait pas de faire, de ces paroles pontificales, le sujet d'une thèse générale et excessive.

On devrait savoir que les accusations portées contre les riches et le clergé de ce temps émanent pour la plupart de gens intéressés, Cathares ou Patarins, Vaudois et Albigeois, heureux d'abriter leur rébellion doctrinale derrière les inculpations d'ignorance et de débordements lancées contre les ecclésiastiques et les moines. C'est l'œuvre naturelle de la haine et de l'envie de noircir l'adversaire, il appartient à l'histoire de faire le partage des torts. Et l'on sait si jamais l'hérésie a manqué de dresser une tête furieuse pour mordre le sein de l'Eglise.

L'auteur regrette quelque part que la Révolution religieuse du XIIIe siècle, en particulier ce qu'il croit avoir d'hérétique dans le mouvement franciscain, n'ait pas abouti : elle nous aurait donné le sacerdoce universel et la proclamation des droits de la conscience individuelle. Malheureusement, elle ne put pas réussir. Vint, plus tard, la grande Réforme, dont lui-même est un fils reconnaissant, elle ne fit guère mieux, en nous faisant tous rois, ni ne changea rien en substituant l'autorité d'un Livre à l'autorité d'un prêtre.

Que reste-t-il donc de ce siècle troublé ? des saints transcendants qui sont tout à fait catholiques et des géants de pierre qui sont nos admirables cathédrales. Il est vrai que M. Sabatier appelle ceci des *églises laïques*. Puisse cette trouvaille le consoler des échecs du schisme et de l'hérésie !

Laïques ou non, nous ne savons pas que ces cathédrales aient été bâties pour chanter et proclamer le triomphe des révoltés.

Non, il n'est pas aisé de faire la vie d'un saint quand on n'a pas sa sainteté... ni sa foi. On s'en aperçoit vite aux difficultés

de doctrine et de fait rencontrées par l'auteur sur sa route.

Ainsi le miracle qui tient à la fois de la doctrine et du fait n'est pas sans soulever quelque embarras. Même en admettant que « la thaumaturgie occupe, dans la vie du bienheureux, un rang secondaire » il n'en est pas moins indiscutable que les miracles abondèrent où passa saint François.

Parlant d'un tel saint on ne peut esquiver le miracle, doctrine et fait. On est contraint de faire une profession de foi et l'on dit « si, par miracle, on entend soit la suspension ou le renversement des lois de la nature, soit l'intervention de la cause première dans certains cas particuliers, je ne saurais l'admettre. Dans cette négation les raisons physiques et logiques sont secondaires : la vraie raison, — qu'on veuille bien ne pas s'étonner, — est toute religieuse : le miracle est immoral. L'égalité de tous devant Dieu est un des postulats de la conscience religieuse, et le miracle, ce bon plaisir de Dieu, ne fait que rabaisser celui-ci au niveau des fantasques tyrans de la terre... » Cela ne sent-il pas son Renan ? Et n'y sentez-vous pas aussi le bon plaisir de la critique rationaliste ?

Un horloger fait des montres : il les fait incontestablement dans le but d'avoir par le mouvement des aiguilles l'heure régulière. Est-ce qu'il ne peut pas, s'il lui plaît, laisser les aiguilles sans mouvement ? Et vous nieriez à l'horloger du monde, vous refuseriez à Dieu la liberté ou le pouvoir que vous accordez à ce fabricant de montres ! Et cela serait immoral ! Dites cela du mariage de Luther, c'est permis ; mais nous savons maintenant ce que l'on dira en présence des faits miraculeux de la vie de Saint François. « Ses miracles sont tous des actes d'amour ; c'est dans la guérison des maladies nerveuses, de ces troubles en apparence inexplicables qui sévissent aux époques de crise, qu'il accomplit les plus nombreux. Ses regards si doux, si compatissants et si puissants aussi, qui semblaient être les messagers de son cœur, suffisaient à faire oublier toute souffrance à ceux qui le voyaient. »

Je ne sais quel écrivain catholique, séduit par cette dernière phrase a écrit : « on ne saurait mieux dire ; cependant, que ce langage ne fasse pas illusion : M. Sabatier est loin de la doctrine catholique. Cela se comprend à la seule explication des miracles par les maladies nerveuses et la suavité du regard. » Le bienveillant critique pensait-il qu'on ne se méfierait pas de ces « regards

si doux » capable de « faire oublier toute souffrance à ceux qui le voyaient ? » Que la douleur se calme, si vous le voulez, sous ces regards « si compatissants et si puissants », soit, mais ne reprendra-t-elle pas ses droits, hors des regards du saint, ou de... l'hypnotiseur ?

Cette interprétation des miracles manque bien de quelque chose encore, mais c'est si peu : le témoignage des faits et des miraculés.

Quelle maladie nerveuse avait donc le loup si docile de la légende ? ou quelle était encore celle des roses qui suintèrent du sang ? Faut-il être nerveux pour guérir d'un affreux cancer au simple baiser du Saint sur la plaie hideuse ?

Et vraiment, ils avaient bonne vue, de pénétrer les regards si doux, si compatissants et si puissants de François, cet homme, noyé depuis quatre jours, que le Saint rendit à la vie, et cet enfant, écrasé sous des décombres, qu'il ressuscita !

Mieux vaut accepter simplement ces miracles et se fier à la puissance de Dieu, que se fier à la puissance du regard même de saint François.

Et nous nous garderons bien de citer d'autres miracles, nous aurions peut-être le regret de voir traiter le patriarche d'Assise comme saint Antoine de Padoue dont « les miracles sont un fastidieux catalogue, le prospectus d'un pharmacien inventeur de nouvelles drogues et non un appel à la conversion. »

Il est vrai que cela n'empêcherait ni saint François, ni saint Antoine d'augmenter le catalogue et le prospectus (1).

Si nous nous permettons de citer cette dernière malice de M. Sabatier à l'adresse des miracles, ce n'est pas que nous soupçonnions sa bonne foi, mais il est protestant, et s'il juge en rationnaliste les choses religieuses et les gens d'Église — qu'on veuille bien ne pas s'en étonner !

Ce qu'il pense du miracle, il le pense du sacerdoce : le miracle est de trop, le sacerdoce de même.

Pour lui, le vrai sacerdoce est celui que le XIIIe siècle se fabriquait — sans trop réussir toutefois — en même temps que ses « églises laïques », un « sacerdoce nouveau, réel, laïque, de

(1) En ce qui concerne les stigmates, M. Sabatier les accepte, il se contente de rejeter le miracle. Il fait même une thèse solide pour bien établir la réalité du fait, en attendant que la science explique cette chose... naturelle.

droit naturel » opposé à l'autre « sacerdoce officiel, clérical, de droit divin ». Et, comme il aime saint François, il le revêtira — autant qu'il lui sera possible — du premier sacerdoce, laïque.

De l'autre sacerdoce, il dira : « le prêtre au XIIIe siècle, (et qui sait si ces paroles ne porteront pas sur d'autres âges !) est l'antithèse du Saint; il en est presque l'ennemi. » sachez que ce prêtre, c'est le Pape, c'est l'Eglise.

Vous voyez clairement que les sympathies de l'auteur vont naturellement aux hérétiques; et c'est peut-être pour cela que, dans son admiration pour saint François, il tend à lui donner l'auréole de l'hérésie.

II

Si M. Sabatier tient saint François d'Assise pour un saint, ce n'est pas qu'il le considère comme un de ces saints qui plaisent aux prêtres. Il en fait un des plus hardis parmi ceux qui ont voulu inaugurer « au-dessus du sacerdoce officiel, clérical, de droit divin, un sacerdoce nouveau, réel, laïque, de droit naturel, celui des saints. »

Mais l'Eglise, pour dominer et diriger le mouvement qui commençait, a cherché à se l'approprier en se donnant les apparences de guider la voix du prophète (1) et en jetant sur ses épaules la chasuble sacerdotale : « quand le prêtre se voit vaincu par le prophète il change brusquement de méthode et le prend sous sa protection ; il introduit ses paroles dans le droit et il jette sur ses épaules la chasuble sacerdotale. » Par ce moyen, l'Eglise anéantit le sacerdoce des saints (laïques) du XIIIe siècle : « Apôtres, comme saint Paul, non par l'effet d'une consécration canonique, mais par le commandement intérieur de l'esprit, ils furent les témoins de la liberté contre l'autorité ». De tels saints, semble-t-il, sont bien près d'être rebelles, mais ne craignez rien, ils ne le sont pas plus que saint Paul qui malgré la vocation immédiate de Jésus-Christ, va trouver saint Pierre pour ne pas *courir en vain.* Et l'on sait que François fit de même en appelant la bénédiction et la consécration papales sur ses œuvres et sur sa règle.

(1) M. Sabatier se plaît à donner ce titre au saint.

Cependant, le sacerdoce l'effraya ; mais il y a bien quelque hardiesse à dire qu'il devinait la supériorité du sacerdoce spirituel, c'est-à-dire laïque ; ce qui l'effrayait, c'était la sainteté du sacerdoce ; on le sait : une vision céleste lui aurait montré que le prêtre devait être plus pur que le plus pur cristal. L'humilité, non pas l'orgueil, le faisait reculer devant le sacerdoce. Et voici ce qu'il pensait du sacerdoce clérical : « Notre Seigneur me donna et me donne une si grande foi aux prêtres qui vivent selon la forme de la sainte Église Romaine à cause de leur caractère sacerdotal, que même s'ils me persécutaient, je veux mourir à eux ».

Qu'on vienne après cela nous dire, nous déterminer à quelle famille de religion, appartient saint François, le plus que nous puissions faire c'est de nous amuser à l'entendre. « A y regarder d'assez haut, on voit qu'en dernière analyse les esprits comme les systèmes religieux se ramènent à deux grandes familles, placées pour ainsi dire aux deux pôles de la pensée. Ces deux pôles ne sont que des points mathématiques, ils n'existent pas dans la réalité concrète, mais on peut pourtant les marquer sur la carte de la pensée philosophique et morale. Il y a les religions qui visent la divinité et les religions qui visent l'homme (1). Encore une fois, la ligne de démarcation entre les deux familles est purement idéale et factice ; elles se mêlent et se confondent souvent si bien, qu'on a beaucoup de peine à les distinguer, surtout dans la zone intermédiaire où notre civilisation se trouve placée ; mais si nous allons vers les pôles, nous verrons leurs caractères s'accuser peu à peu ».

Et M. Sabatier part pour les pôles, et il les découvre après être sorti de la zone intermédiaire où se trouve placée notre civilisation ; il reconnaît enfin les deux points mathématiques de la pensée et marque, non sans beaucoup de peine, sur la carte de la pensée philosophique et morale, la place occupée par François, la religion du Séraphin d'Assise.

(1) La ligne de démarcation entre ces deux familles de religions cesse d'être idéale au moment où l'on a reconnu que les religions qui visent la divinité ont besoin — de la friperie du culte pour apaiser Dieu et acheter à force d'oraisons, de cierges et de messes la protection de la vierge et des saints ; plus nobles et vraiment saintes les religions qui visent l'homme portent leurs efforts sur le cœur et la conscience pour les transformer.

Ceci soit dit pour vous éclairer ; puissiez-vous dorénavant vous y reconnaître !

Comme il l'a prévu, l'auteur de la nouvelle *Vie* découvre aux pôles de la pensée que saint François professait la religion de Jésus, « le doux galiléen qui a laissé confisquer ses paroles d'esprit et de vie par une Église essentiellement dogmatique et sacerdotale. » L'union du prophète avec le Christ, avec la foi de Jésus, est telle que l'on aperçoit en lui une « soumission à l'Église singulièrement entamée », indépendante, de la théologie, du droit et du culte sacerdotal.

Voir cela dans le héros chrétien de la pauvreté n'est pas une chose difficile ; deux lignes citées par l'historien le prouvent suffisamment : « Personne ne me montrait, dit saint François dans son Testament, ce que je devais faire, mais le Très-Haut lui-même me révéla que je devais vivre selon la forme du saint Évangile. » Seulement, il est permis de recourir au contexte et on entrevoit que le Saint ne s'en rapportait pas unique à son inspiration divine, puisqu'il avait soumis au Saint-Siège cette forme de vie selon l'Évangile en l'abrégeant : « Je la fis écrire en peu de paroles (cette forme de vie ou règle) et le Seigneur Pape me la confirma. (1) »

On peut remarquer d'ailleurs que ces paroles se rapportent, non à la vocation première de François, mais à sa première Règle ; et encore, malgré cette citation incomplète, il est aisé de mettre en évidence le néant d'une conclusion qui voudrait aller jusqu'à détacher le Saint de l'Église.

Outre les principes de la vie spirituelle du séraphin d'Assise qui éclaireraient ce passage d'un tout autre jour, il est certain que l'Évangile est dans l'Église. C'est même dans l'Église et par l'Église que s'établit la vie selon l'Évangile. L'inspiration de suivre cette voie, la voie du conseil évangélique peut venir de Dieu plutôt que de l'homme, — il en est ainsi pour la plupart des Fondateurs d'Ordre, — mais dès que ces hommes inspirés voient des disciples se grouper en nombre autour d'eux, ils recourent à l'autorité de l'Église pour faire approuver et bénir leur vocation. Saint François ne fit pas autrement.

Malheureusement, par naissance et par éducation, M. Sabatier n'a pas vu ces détails. Il est tout entier à la genèse divine

(1) Voici le texte entier du patriarche : « *Et postquam Dominus dedit mihi curam de fratribus*, nemo ostendebat mihi quid deberem facere; sed ipse Altissimus revelavit mihi, quod deberem vivere secundum formam sancti Evangelii. *Et ego paucis verbis et simplicibus feci scribi, et Dominus Papa confirmavit mihi.*

et personnelle de la pensée de son héros. A ses yeux : la conscience individuelle proclame son autorité souveraine. Quand on parle ainsi (comme le saint), la soumission à l'Église est singulièrement entamée. On peut aimer l'Église, (1) l'écouter, la vénérer, mais l'homme se sent, peut-être sans oser se l'avouer, supérieur à l'Église. Vienne l'heure de la crise, et il sera hérétique sans le savoir et sans le vouloir.

Voilà comment on fait d'un saint un naïf illuminé ! Du reste, « les génies religieux ont d'ordinaire le privilège de l'illusion. »

Au moins saint François avait-il une illusion touchante, illusion d'amour qui le faisait croire à la possibilité d'imiter Jésus-Christ.

Quel bonheur pour lui de n'être pas savant ! Il se fût dit probablement, comme M. Sabatier, ce que nous connaissons de la vie du Christ est trop peu. Et son nouvel historien n'eût pas été obligé d'ajouter : nous ne pouvons pour cela ôter à saint François ce qui fait le caractère de son originalité ; la persuasion où il fut d'être un simple imitateur le préserva de l'orgueil et donna une force incomparable à sa mission.

Ainsi pense M. Sabatier, sans prendre garde à l'étendue qu'il donne au royaume de l'illusion. Illusionné le saint, illusionnés ses disciples, illusionnée l'Église. Et cette illusion est renforcée d'absurdité quand l'Église fait honorer François comme un parfait imitateur de Jésus-Christ. Mais ce n'est pas tout, il faut remonter plus haut, il faut aller plus loin.... jusqu'à saint Paul. Et vous ne vous attendiez pas à voir saint Paul en cette affaire, mais souvenez-vous de son enseignement : n'écrit-il pas que Dieu prédestine le chrétien à être conforme à l'image de son Fils ? N'exhorte-t-il pas les fidèles à être ses imitateurs comme il est l'imitateur du Christ ?

L'illusion pourrait bien ne pas être où l'on croit. Ne serait-elle pas dans la persistance à faire de saint François un révolté ?

On dit : si le saint avait connu la discipline ecclésiastique, il aurait été obligé de l'observer, mais grâce à son ignorance il put la violer bien des fois sans le savoir, et être hérétique sans s'en douter.

(1) Renan ne se reconnaîtrait-il pas ici ? N'y a-il pas quelque chose de ses conjectures hardies, de ses audacieuses divinations ? O science bouffie !

Plus loin, on dit aussi : Plus saint François se trouvera en contradiction avec le clergé de son temps, plus il se croira fils soumis de l'Église.

N'y a-t-il pas là une évidente et forte illusion ? L'écrivain rationnaliste n'aurait-il dit cela que pour ajouter : confondant l'Évangile avec l'enseignement de l'Église, il touchera longtemps à l'hérésie sans y tomber jamais. Heureuse simplicité qui le dispensa de se déclarer rebelle !

Est-ce que par hasard ces derniers mots ne cacheraient pas une confusion entre l'hérésie et le schisme ? Dans la pensée de l'auteur François est bien allé jusqu'à l'hérésie mais non jusqu'à la rupture.

C'est vraiment trop aimer le grand Patriarche que d'en faire un saint à tendances hérétiques et schismatiques pour le rendre aimable même à ceux qui ont rompu avec l'Église.

N'allons pas ignorer que pour M. Sabatier il y a des hérésies pures et honnêtes, celle des Vaudois par exemple, dont la cause est sainte et belle. Saint François pourrait même s'en être inspiré : les commencements de Pierre de Vaux sont identiques aux siens, la fin seule a été différente, l'un ayant tiré toutes les conséquences de son hérésie et l'autre s'étant complètement soumis à l'Église. « Les infiltrations du mouvement Vaudois dans la création de saint François sont nombreuses. »

Le Patriarche de l'Ombrie n'a pas assez d'un patron hérétique ; « il est évident qu'il a connu les belles espérances de l'abbé Joachim (condamné par l'Église), son vrai précurseur s'il n'est pas son véritable père spirituel. » Ainsi sont analysées et découvertes ses filiations hérétiques.

Il faut assurément la meilleure bonne foi du monde pour amalgamer de la sorte les saints et les hérétiques, sans distinguer dans les hérésies les éléments bons et communs à la doctrine de l'Église, des excès, des exagérations, des erreurs formelles qui retranchent l'hérétique du sein de l'Église.

Mais qu'y a-t-il d'étonnant quand on conçoit un saint, inspiré de Dieu, foulant courageusement aux pieds toutes les lois canoniques et défiant, pour ainsi dire, par son indépendance, toutes les censures de l'Église.

Par là, on établit que la règle de conduite de saint François était de ne prendre conseil que de lui-même et de Dieu. Ce fut sa force ; s'il eût hésité ou s'il se fût simplement soumis aux lois

ecclésiastiques, il se fut arrêté vingt fois avant d'entreprendre quelque chose. La réussite, dit-on, a été un si puissant argument, que les hagiographes semblent ne s'être pas aperçus de l'ignorance volontaire de François en ce qui touche aux lois canoniques. Lui, simple diacre, s'arroge le droit de recevoir les vœux de Claire et de lui donner la tonsure sans aucun noviciat. Un tel acte aurait dû lui attirer les foudres de l'Église, mais François était une de ces puissances auxquelles on pardonne beaucoup, même lorsqu'elles parlent au nom de la sainte Église romaine.

Tel est le raisonnement du nouvel hagiographe. Dans une note, il accentue, sous une forme plus saisissante encore, cette observation, lorsqu'il demande : « De quel droit avait-il commencé à prêcher ? de quel droit, lui, simple diacre, admettait-il à la profession une jeune fille de dix-huit ans à qui il coupait les cheveux ? c'est là une fonction épiscopale et qui ne peut être dévolue même à des prêtres, que sur commission expresse. »

Comme vous le voyez, M. Sabatier ne manque pas de preuves, au besoin il les répète pour les multiplier. Il cite des faits et invoque le droit. Qui pourra répondre à ces interrogations ?

Nous ne croyons pas qu'il soit nécessaire d'être si grand clerc pour cela ! Au moment de promouvoir les sous-diacres à la dignité du Diaconat, l'évêque célébrant leur en dit les charges: « Diaconum enim oportet ministrare ad altare, baptizare et prædicare ». L'une des fonctions du diacre est de prêcher. Mais, au Moyen-Age, était-il bien nécessaire d'être diacre ? Autres temps, autres mœurs ; tout chrétien, clerc ou laïc, pouvait alors, partout et toujours, sur une place ou au coin d'une rue parler à la foule des âmes ou de Dieu aussi bien que de tout autre chose. Qu'il y eût des abus, c'est possible, mais le fait est là dans une simplicité presque brutale. Mieux que cela ! Les *Tres socii* sur lesquels aime, avec raison, s'appuyer le récent historien de saint François disent : « Erat verus prædicator ex auctoritate apostolica corroboratus. En un mot, le saint prêchait sans violer le droit.

Discuterons-nous à présent la démarche simple et naïve de Claire venant de nuit à la petite église de la Portioncule pour se donner à Dieu et se faire couper les cheveux par François ?

Nous constaterons d'abord que le Saint était déjà Fondateur d'un ordre religieux reconnu par l'Église, sans restriction sur le

droit d'admission quant aux personnes. Et puis, a-t-il réellement admis sainte Claire à la profession ? François ne prétendait pas faire la consécration canonique d'une vierge, il voulait seulement exprimer, comme Claire elle-même, en un symbole touchant l'abandon du monde par celle qui devenait sa fille spirituelle. Il était le témoin d'un engagement personnel et privé, ce qui est tujoosur permis, et ne prétendait pas être le délégué de l'Eglise pour recevoir la profession de Claire et lui donner le caractère et les effets canoniques. Du reste, le saint Fondateur avait, comme tout Fondateur d'un nouvel Ordre, le droit de recevoir les vœux de la fille des Scefi et de ses premières compagnes, aussi bien qu'il avait eu celui de recevoir les engagements de ses propres disciples, en attendant la sanction de l'Eglise.

Mais pourquoi insister davantage, ne sait-on pas que personne parmi ses contemporains, personne jusqu'à nous, n'avait trouvé saint François répréhensible à ce sujet? Et n'y a-t-il pas quelque illusion à voir dans ces actes une preuve de la quasi rébellion du grand Patriarche de l'Ombrie ?

M. Sabatier, cependant, par une contradiction qui ne nous étonne plus, a dit : « Quant à son attitude vis-à-vis de l'Eglise, elle fut celle de l'obéissance filiale : cela peut paraître étrange à première vue dans un prédicateur sans mandat, qui venait parler au monde au nom de son inspiration personnelle et immédiate. »

Nous retenons ceci et nous disons : l'attitude de saint François vis-à-vis de l'Eglise fut celle de l'obéissance filiale. Nous ajoutons : il ne donna pas une autre règle à ses disciples.

III

N'est-il pas curieux d'entendre saint François, ce « prédicateur sans mandat », donner à ses disciples ce précepte explicite : « qu'ils ne prêchent dans le diocèse d'aucun évêque s'ils n'ont obtenu d'abord sa permission ? »

Et c'est bien conforme à l'esprit, à l'âme de la règle dont la prescription fondamentale est : révérence et obéissance entière au Seigneur Pape Innocent, de la part de François et de quiconque sera à la tête de l'Ordre confirmé par le Seigneur Pape.

La deuxième Règle qui n'est qu'un abrégé fidèle de la première sous une forme moins oratoire et plus législative dit avec une netteté que n'avaient jamais égalé d'autres fondateurs d'ordre : Fr. François promet obéissance et révérance au Seigneur Pape Honoré (Honorius III) et à ses successeurs canoniquement élus et à l'Eglise romaine.

L'obéissance au Pape, à l'Église, paraît comme l'assise de l'Ordre nouveau.

Pourtant cette clarté ne suffit pas au saint Fondateur, car nous lisons dans la première Règle : « que tous les Frères soient catholiques, qu'ils vivent et parlent en catholiques. Et si l'un d'eux, en paroles ou en œuvres, s'écarte de la foi et de la vie catholique et ne veut pas s'amender qu'il soit absolument chassé de l'Ordre. »

Mais si l'on n'oppose pas à ces textes une fin de non recevoir, on leur oppose du moins certaines paroles empruntées à des disciples plus ou moins fidèles du Saint.

Ainsi M. Sabatier invoque le témoignage de Clareno : « Saint François a promis d'obéir au Pape et à ses successeurs mais ceux-ci ne doivent rien ordonner qui soit contraire au bien de l'âme et à la Règle. (1) »

Il y a dans cette phrase une supposition fausse : que le Pape puisse ordonner une action contraire au bien de l'âme. Personne ne peut ordonner pareille chose, qui ne le sait ? Il y a aussi une erreur : que le Pape ne puisse rien ordonner de contraire à une règle monastique. L'autorité de la Règle vient du Saint-Siège, pourquoi le Saint-Siège ne pourrait-il pas la modifier, la suspendre, l'abroger ? Clareno commet donc ici une forte balourdise et une grosse erreur.

Mais ce n'est pas Clareno qui se trompe. Voici son texte intégral : « *Car* Fr. (François) promet obéissance *et révérence au Seigneur* Pape *Honorius* et à ses successeurs *canoniquement élus et à l'Église Romaine, et les autres frères sont tenus d'obéir au Frère François et à ses successeurs* qui ne peuvent ni ne doivent leur ordonner quoi que ce soit de contraire à l'âme et à la règle. » (2) Le sens nous paraît passablement

(1) Nous imitons l'auteur qui cite en note ce texte : « Promittit Franciscus obedientiam... Papæ... et successoribus... qui non possunt nec debent e

(2) Voici le texte entier : « Promittit *enim* fr. (Franciscus) obeditientiam

modifié par la distraction qui a fait omettre quelques mots.

Et maintenant M. Sabatier est-il autorisé à dire : « Pour lui et pour tous les Franciscains spirituels entre ce qu'ordonne la voix intérieure de Dieu et ce que veut l'Église, il faut obéir à la première » ? Ce serait la vraie révolte de l'esprit particulier contre l'autorité, mais Clareno ne pense ainsi qu'en soupçonnant le Pape capable d'ordonner quelque chose de contraire à la foi ou aux objets qui s'y rapportent, ce qui est faux et absurde. Au reste si nous lisons le texte complet de Clareno, il suppose l'autorité pontificale et la soumission au Saint-Siège.

D'autre part, s'il est vrai que saint François ordonne d'obéir à sa conscience, à Dieu plutôt qu'aux hommes, c'est-à-dire à l'inspiration personnelle plutôt qu'à l'autorité, comme le voudrait l'auteur de la *Vie*, comment le Fondateur a-t-il pu dire dans ses *Admonitiones:* « Quand l'inférieur voit certaines choses qui seraient meilleures ou plus utiles pour son âme, mais que son supérieur ne lui a pas ordonnées, qu'il fasse à Dieu le sacrifice de sa volonté. » Puis, pour expliquer cela d'une manière frappante et sensible, se plaignant du petit nombre de religieux qui obéissent parfaitement, il compare la véritable obéissance à un cadavre qui ne fait aucune résistance à quiconque veut le changer de place, ni ne murmure, ni ne gémit.

Et M. Sabatier que rien ne déroute ou n'ébranle, réplique : on pourrait croire à la simple lecture que François se met du côté de ceux qui font de la soumission à l'autorité ecclésiastique l'essence même de la religion. Mais non, ici encore son vrai sentiment parvient à se cacher, (il est si évident que saint François est un demi-révolté) il introduit, quoique timidement, au milieu de ses paroles des parenthèses et des incises qui révèlent le fond de sa pensée et désignent à la fin la conscience individuelle comme juge en dernier ressort. Ces timides parenthèses sont étalées dans une note et nous aurions du scrupule à ne pas vous les montrer. « Cum facit (subditus) voluntatem (prœlati) dummodo benefacit vera obedientia est. » Essayez de supprimer la parenthèse, le sujet fait sa propre volonté, ni plus ni moins, et c'est la parfaite obéissance.

et reverentiam Domino Papæ *Honorio* et successoribus ejus *canonice intrantibus et Ecclesiæ Romanæ et alii fratres tenentur fr. Francisco et ejus successoribus obedire*, qui non possunt nec debent eis præcipere aliquid, quod sit contra animam et regulam. »

De fait, faut-il voir là autre chose qu'une simple explication grammaticale ? Tant de malice nous étonne de la part du bon François que l'auteur nous montrait si naïf !

Mais l'affirmation de la conscience individuelle juge suprême a d'autres bases. On nous offre des textes positifs : « Si vero prœlatus subdito aliquid contrà animam prœcipiat, licet ei non obediat, tamen ipsum non dimittat, » ce qui veut dire à peu près : si le supérieur ordonne quelque chose de mal désobéissez... poliment. — « Nullus tenetur ad obedientiam in eo ubi committi tur delictum vel peccatum. » Nous ne voyons là rien à redire, mais si on interprète ces textes avec la liberté signalée plus haut par rapport à Clareno nous en appelons au sens naturel et aux explications déjà données.

Reste la formule *perinde ac cadaver* dont l'invention cesse d'appartenir à la Compagnie de Jésus. La formule est authentique et de la main de saint François ; plaignons l'infortuné prophète de l'Ombrie. Aussi M. Sabatier laisse-t-il percer sa douleur : il est des moments où le cœur blessé du prophète soupire vers l'obéissance passive ; ce sont les heures d'affaissement où cesse l'inspiration et où son âme apparaît désolée et fatiguée : c'est ainsi que dans le domaine moral il arrive une chose analogue à l'appel au néant qu'arrachent les grandes douleurs physiques.

Cependant, est-ce bien dans les heures d'affaissement, et n'est ce pas dans les heures de grand et saint exemple, qu'il avait coutume de dire qu'il obéirait à un novice d'une heure aussi aisément qu'au plus sage et au plus ancien de son ordre ?

Jusqu'où n'irait-on pas en appliquant un principe faux à un saint orthodoxe de l'Église catholique; la simplicité deviendrait je ne sais quelle ruse et l'obéissance un désespoir. On interprète l'amour de l'obéissance et les paroles de soumission comme des faiblesses échappées dans des moments de démoralisation et on les déclare contraires à la conviction véritable ; si ces témoignages de fidélité à l'Église, si ces paroles sont transmises en héritage comme un éternel monument de son cœur, c'est une preuve de plus de la puissance terrible du désespoir même sur les plus grands esprits. Et c'est ainsi qu'on arrive à prouver, en dehors de ce cas exceptionnel de faiblesse, que François continua toujours à considérer comme saintes les révoltes suggérées par la conscience !

Il est à soupçonner que l'écrivain de la nouvelle *Vie*, pour maintenir ce caractère de rébellion au Fondateur et à sa Régle, aura dépeint sous les moins bienveillantes couleurs ceux qui traitèrent avec le Saint, Papes et princes de l'Église surtout, au sujet des affaires de l'Ordre. Il les montre acharnés à détruire l'œuvre de saint François et y réussissant. O douleur amère !

Le Patriarche n'avait d'autre but que d'appeler la masse des fidèles à imiter Jésus-Christ (souvenez-vous de l'illusion !) Quand il vit des disciples se ranger autour de lui, il leur dit : Aimez, priez, soyez les derniers de tous. — Demeurez les époux fidèles de Notre-Dame la Pauvreté. — Embrassez en Dieu toute créature.

C'était simple, ne l'était-ce même pas un peu trop pour des hommes ? François le crut peut-être. Il fallut songer à l'organisation de l'œuvre et lui donner une consécration définitive. Malgré ses pensées d'indépendance et de révolte (au grand étonnement des historiens futurs si habiles à découvrir l'hérésie), le Fondateur dut se résoudre à rédiger une règle et il se rendit à Rome avec ses premiers compagnons. Le Pape Innocent III reçut les pélerins avec bienveillance, et, après quelque hésitation, il approuva leur esprit, leur permettant de prêcher et les recevant dans le for ecclésiastique.

Quels regrets cet acte si simplement conforme aux usages et aux règles de la discipline commune n'arrache-t-il pas au pieux auteur ? Les pauvres Frères ivres d'amour et de liberté se mettaient sous le joug sans réflexion. A quel prix ils vont se préserver de l'hérésie ! Comme ce joug va être lourd à ces âmes pures ! Quels regards ces malheureux vont jeter sur la vie des premiers jours, la seule vie vraiment conforme à l'Evangile ! — Pauvres Frères, n'est-ce pas ? mais aussi, quels naïfs ? Hélas ! tout était fini : l'œuvre profondément laïque de saint François devenait bon gré mal gré une institution ecclésiastique : elle devait bientôt dégénérer en institution cléricale.

L'auteur voit tout cela des yeux de sa foi, il le croit, il est convaincu, il s'échauffe, il se met à la place du Saint et il gémit poétiquement : le prophète abdiqua dans les mains du prêtre ; non cependant sans se souvenir. Car qui a régné une fois, c'est à-dire qui a joui de la liberté de penser ne peut être qu'un esclave médiocre ; quelque bonne volonté qu'il ait de se soumettre, malgré lui il relève fièrement la tête, secoue ses chaînes,

se rappelle ses luttes, ses tristesses, ses angoisses du temps de la liberté, et pleure.

Et voilà comment, malgré lui, dirons-nous à notre tour, un auteur de bonne foi peut faire tourner tous les faits et toutes les suppositions à l'avantage de ses idées.

Il lui devient difficile, considérant à sa manière le fait de l'établissement de l'Ordre, de comprendre le cardinal Hugolin, plus tard Grégoire IX. Ce cardinal est, en effet, un admirateur et un ami de François, il connaît sa pensée, il aide à son développement dans plusieurs circonstances, il le défend contre ses adversaires, mais voici qu'il sera « le pire ennemi de l'idéal franciscain. » C'est que, « l'Église personnifiée dans le cardinal Hugolin devait, sinon faire avorter le mouvement franciscain, du moins le faire dévier de telle sorte que peu d'années après il avait perdu presque tout son caractère original.

Quel est donc, selon M. Sabatier le caractère original de l'Ordre de saint François ? Vous l'avez entrevu depuis longtemps, c'est de former un groupe d'hommes pleins d'amour de Dieu, sans règle fixe, sans discipline commune, sans noviciat, etc.

Mais cela, si l'on veut bien ne point perdre de vue l'origine des autres Ordres religieux, se retrouve aux premiers jours de la plupart d'entr'eux. Il est clair qu'une telle vie devient moralement impossible avec l'accroissement, et tout esprit prévoyant doit craindre pour l'avenir un refroidissement de la ferveur primitive, un relâchement des premières ardeurs : la Règle intervient alors pour prévenir le mal. (1).

Alors aussi apparaît la nécessité d'écrire les constitutions de l'Ordre et de les faire approuver par le Saint-Siège ; de là l'intervention de l'Église dans les difficultés et les contestations qui pourraient provoquer le désordre. L'historien de saint François s'est-il suffisamment rendu compte de cela ? On en peut douter.

Aurait-il espéré démontrer que la Règle de 1223 approuvée par l'Église n'était pas vraiment franciscaine, qu'elle était une œuvre indirecte de l'Église, qui voulait par là s'assimiler le nouveau mouvement, le faire dévier et le transformer ? Aurait-il écrit : avec saint Antoine de Padoue la chute de l'Ordre est immense ; la distance entre lui et saint Francçois est la même qui existe entre Jésus et saint Paul ?

(1) Nous avons vu plus haut que saint François ne se faisait pas illusion à ce sujet, rappelez-vous la formule : perinde ac cadaver.

Soit! Mais saint Paul n'était-il pas le *vas electionis* de Jésus-Christ?

Tout s'explique par l'idée première de l'auteur, qui, avouée ou non, est celle-ci : faire de saint François un précurseur de Luther.

C'est pourquoi il montre le Fondateur, à la fin de son apostolat, comme un homme découragé, épuisé, sans inspiration, doutant de lui, en proie à la plus triste douleur. Ainsi le représente-t-il quand le Pape Honorius III publie sa Bulle fameuse, chose qui paraît toute naturelle à un catholique, approuvant la vie régulière de l'Ordre et introduisant un noviciat d'un an comme dans les autres Ordres religieux.

« C'était en réalité la main mise de la papauté sur les Frères-Mineurs », s'écrie douloureusement M. Sabatier. Et il nous représente le Saint sentant alors dans son âme que l'antique idéal (d'avant la Bulle) était le vrai et le bon; mais n'ayant pas la force de résister, comme quelques grands hommes désespérés, qui « pour éviter de s'affirmer trahissent leurs convictions », l'abattement le fit fléchir. Du coup, vous devinez quel motif lui fit abandonner la direction de l'Ordre.

Voilà comment ce qui, de la part de François, fut un acte de vertu profonde et d'humilité sublime, devient sous la plume d'un hétérodoxe une faiblesse de l'esprit et une lâcheté de l'amour propre. Cela suffit.

Quant à la Papauté, en confirmant, selon l'usage, le nouvel Ordre, elle lui donnait une autorité reconnue et le consacrait définitivement. Quoi qu'on dise il ne semble pas que saint François ait pensé autrement. Un trait de sévérité tiré de son Testament nous paraît faire quelque chose de plus que l'insinuer. Il veut que quiconque ne ferait pas l'office suivant la Règle (et la Règle prescrit de le faire suivant l'usage de l'Église romaine), quiconque ne serait pas catholique, celui-là « que les custodes soient tenus par obéissance de le mettre sous bonne garde, comme un homme aux fers, nuit et jour, jusqu'à ce qu'il soit remis par eux au jugement de l'Église. »

Remarquez la conséquence de cet ordre : s'il y eut parmi les héritiers de l'esprit du Maître des malheureux soumis à l'eau d'angoisse et au pain de tribulation, c'était par une application exacte du Testament du séraphique Père.

Comment se fait-il donc que M. Sabatier soit sympathique à

ce point aux zelanti et aux dissidents de toute, sorte. C'est la force d'attraction de l'hérésie ! Et cela, sans doute suffit pour l'empêcher de croire à l'absolue soumission du grand saint à l'Église, et à cette espèce d'adoration du prêtre, si fortement exprimée dans son langage si simple et si imagé, quand il disait à ses Frères : si vous rencontriez un ange et un prêtre vous devriez d'abord saluer celui-ci et dire à l'Ange : Attends que j'aie salué le prêtre, car il fait, lui, le mystère du corps et du sang d'un Dieu.

IV

En résumé, M. Sabatier sans avoir précisément découvert de documents nouveaux, a trouvé un nouveau saint François. Usant des documents utilisés par les hagiographes qui l'ont précédé, il en a usé d'une autre manière, non meilleure.

Il avait ouï parler d'un saint François plein d'amour pour l'Église et de déférence pour le Saint-Siège, respectant jusqu'au scrupule ses moindres décisions et ses plus petites prescriptions; il connaissait par ouï dire ou par ses lectures, un saint François se donnant aux hommes pour Dieu, bien près d'être sublime par l'expansive originalité de sa foi, par les élans poétiques de son brûlant amour pour Dieu et pour ses créatures ; il connaissait le saint François que l'Église offre à notre vénération et que sept siècles ne se sont pas lassés d'admirer.

Mais il s'est dit à lui-même, François ne peut être cela, puisque Renan a écrit que « nul homme sur la terre ne ressembla plus à Jésus que François. » Donc, le vrai François doit ressembler au vrai Jésus de Renan. Et, avec une vaillante résolution, M. Sabatier s'est chargé de refaire l'histoire du Patriarche et presque le Patriarche lui-même, d'après la méthode vieillie déjà du célèbre romancier des Saints Livres.

De là est sorti un saint François légèrement frondeur envers l'Église et suffisamment dédaigneux de sa hiérarchie ; un saint François presque toujours en lutte avec la Papauté dont la politique tendait à réglementer et à endiguer son idée géniale ; un saint François d'une piété radieuse mais insouciante, au fond, du dogme et du culte, inspirée et mêlée des hérésies vaudoises et des rêveries de Joachim de Flore ; un saint François aux

impressions poétiques et quelque peu nerveuses, bon comme poète plutôt que comme chrétien.

N'est-il pas profondément regrettable que M. Paul Sabatier ait cru devoir prendre saint François sous cet aspect si improbable et si contraire à l'histoire. Ses qualités littéraires, ses recherches sérieuses, son imagination riche, son étude approfondie méritaient une autre application. Son esprit pénétrant, son intelligence alerte, sont dignes de traiter de grands et nobles sujets ; malheureusement, il en a choisi un dans lequel il y avait pour lui le danger de se heurter à des questions en dehors de sa compétence et le péril plus grave encore, de se laisser entraîner à donner des explications arbitraires de faits très simples, ou de faire violence aux doctrines les plus obvies et les plus communes.

La question de bonne foi — protestante, hélas! — mise hors de doute, combien de déductions lâches et fausses depuis l'introduction jusqu'à la conclusion ; combien de jugements mal fondés ou absurdes — à cause même de sa foi protestante — lui semblent les plus naturels du monde. Et, par suite, quelles confusions! quelles équivoques! quelles altérations! quelles méprises !

Nous n'oserions dire toute notre pensée — surtout d'autres chrétiens catholiques l'ayant loué, — sur ce livre beau mais... malheureux ; cependant la voici telle que la donne la *civilta catholica* : « Dans la nouvelle *Vie de saint François d'Assise*, il ne s'agit pas seulement d'omettre quelques pages douloureuses pour les Frères, il faut fermer le livre entier, parce que, dans sa totalité, il est une injure à l'Eglise catholique et au Saint.

« Il ne nous reste qu'à déplorer qu'un beau et robuste talent, malheureusement éloigné de la foi catholique, tel que le montre M. Sabatier, se soit laissé aller à traiter un sujet catholique par excellence, et se soit mis sur une voie très difficile en elle-même, qui, pour lui en particulier, ne pouvait aboutir qu'au précipice. »

Louis Bascoul.

LE SALON DE 1894

CHAMPS-ÉLYSÉES. — CHAMP-DE-MARS

L'art est en décadence, disent les gens sérieux, et ils ont raison. On pourrait même dire qu'il n'y a plus de grand art !

Comment veut-on, en effet, qu'il n'en soit pas ainsi quand, depuis vingt ans, on a tout fait pour supprimer, tarir les sources du beau, du vrai, du bien ?

Dieu, la famille, la patrie ne sont plus que des mots vides et creux pour les nouvelles couches. Les artistes sont devenus opportunistes quand ils ne sont pas libres-penseurs ou mercantiles.

Ils n'ont plus maintenant pour travailler que leur main ; cette main est souvent habile, il est vrai, mais ne peut remplacer une tête qui pense, une âme qui croit.

Il y a un lien intéressé entre la négation de la science et le matérialisme de l'art.

L'art n'existe qu'à la condition que l'âme humaine croie au surnaturel; — « Avez-vous vu des anges, demandait Courbet ? »

... Eh ! bien, pourquoi faites-vous des anges !

Tout est dans cette boutade du maître d'Ornans.

« Otez Dieu de la création, dit un écrivain célèbre, et le beau n'aura plus de type essentiel ; l'art manquera de raison et de vie, il ne restera qu'un cadavre. Il s'évanouira au sein d'une unité incompréhensible ».

L'art pour vivre de sa véritable vie suppose trois mondes : la nature, l'homme et Dieu.

Le véritable artiste doit, pour s'élever au sommet de l'art, gravir avec courage et énergie, sans défaillance, ces trois degrés.

En effet, l'homme domine la nature et lui-même est dominé par Dieu.

L'art suit d'une manière intime nos mœurs, nos idées politiques et religieuses, nos malheurs et nos gloires. Il dévoile nos goûts et nos pensées les plus secrètes.

En étudiant l'art d'une époque, d'un pays, on sait quel est l'état moral de ce pays, de cette époque.

Ce qui est encore certain, c'est que, chez un peuple, le mouvement artistique suit toujours le mouvement littéraire.

Vous avez supprimé Dieu et vous vous écriez : « Il n'y a plus de grand art ! » Supprimez la cause et il n'y aura plus d'effet.

Supprimer la beauté humaine, supprimer la bonté divine, c'est ôter à l'art le sentiment et la vie.

Le jour où on n'aura plus les entrailles qui tressailleront au seul nom de Patrie, l'art sera mort et ne ressuscitera plus.

Nous allons suivre pas à pas dans l'étude des deux Salons la marche décroissante, retrogradante de l'art religieux qui est en réalité le sommet du grand art.

Mais avant de nous étendre sur les questions sentimentales et techniques, nous donnerons un aperçu des œuvres principales des Salons de cette année, nous réservant pour Juillet la philosophie de ces Salons.

Sur le palier du grand escalier, en tournant à droite pour entrer au salon d'honneur, la vue est frappée par une masse blanche cernée de noir. C'est le plafond de M. Bonnat.

Cette œuvre est magistrale. Pégase et Apollon vainqueurs des pygmées de la terre s'élancent vigoureusement vers l'Olympe. M. Bonnat est un grand artiste. Son œuvre mise en place déconcertera la critique qui ne lui a pas été bienveillante et donnera une leçon aux incapables des Champs-Elysées qui ont eu l'audace de nommer le maître simple juré supplémentaire, lui qui est président de leur société et qui veille sur cette société des Champs-Elysées avec zèle et amour.

Le « Chevalier aux fleurs » sujet inspiré par la légende de

Parsifal et exécuté par M. Rochegrosse est une merveille d'effet de lumière qui nous fait sortir des réalités du bitume et du macadam. C'est avec plaisir que nous quittons le pavé de bois, si cher aux bicyclistes des deux sexes.

Comme il est beau ce jeune chevalier marchant droit devant lui, poursuivant sa vision au milieu des tentations qui en combrent ses pas !

Comme elles sont belles pourtant, ces belles fleurs aux pétales variées, aux corolles excitantes ? Sourd aux appels du plaisir sur la vue de ces nuances délicates et brillantes, ni l'odeur des parfums énervants, ni les caresses d'un toucher velouté n'ont d'influence sur le jeune homme bardé d'argent.

C'est un vrai kaléidoscope que ce tableau et nous en faisons grand compliment à M. Rochegrosse qui est à la fois un véritable peintre et un lettré.

M. J. P. Laurens a commis une très grande faute. Quand on veut représenter Napoléon, il faut le bien représenter. Il faut réfléchir et considérer si l'on est de taille à aborder un pareil sujet.

Le « Napoléon », de M. Laurens n'a jamais existé. C'est tout au plus le cabotin de l'Ambigu ou de la Porte-Saint-Martin.

Les fonds de ce tableau sont mal peints ; ils n'ont pas de valeur. C'est plat comme le sujet principal. Il n'y a de vrai dans cette œuvre que ce qui appartient à David dont le portrait de Pie VII restera un chef-d'œuvre.

Dans la même salle que ce tableau nous avons admiré une belle toile de M. Munkaczy, deux bons portraits de Machard, de Morot et de M. Gérome. Cette dernière œuvre est d'une ressemblance frappante et d'un coloris très vrai.

M. Monginot nous charme avec ses chats et M. le Sénéchal de Kerdréoret avec ses marines.

A citer encore la « Sainte Anne de M. Léandre », le « Roden » de M. Guyon, « Les choux » de M. Henri Mosler et « Le benedicite » d'un peintre écossais, M. Sorimer. Cette scène intime de famille est rendue merveilleusement et avec une grande sobriété de lumière et de valeur ; tout est simple et grand par cela même.

Par ci, par là, nous trouvons encore de bonnes œuvres ; citons notamment un portrait de Doucet, une merveille de Jules Lefebvre sur laquelle nous reviendrons, puis la « Perle » de M. Bouguereau.

Saisissons l'occasion qui nous est donnée de dire ce que nous pensons du maître peintre de la Rochelle. Il est peu d'hommes plus aimables, ayant l'esprit plus développé. Sauf M. Lefebvre, je ne vois pas d'artiste dessinant aussi bien que M. Bouguereau.

Pourquoi ce peintre est-il si attaqué ?

M. Bouguereau est attaqué parce qu'il est un chef d'école. Ce maître est pourtant un des meilleurs représentants de la composition et du dessin, le dernier bastion que l'art facile et malhonnête nous a laissés.

Car, maintenant, sous prétexte de plein air on ne dessine plus. Le reproche qu'on fait à M. Bouguereau de ne pas être peintre serait bien vrai, s'adressant à ces faux artistes, luministes, pointillistes et autres fumistes.

Faisant de la critique d'art suivant notre conscience et d'après nos goûts personnels nous ne devons avoir aucune faiblesse et nous ne devons approuver et soutenir que ce qui peut contribuer à la conservation de notre merveilleuse école française.

Ce qui empêchera notre art national de tomber ce sont les dessinateurs, les maîtres tels que MM. Gérôme, Jules Lefebvre, Bouguereau, Luc Olivier Merson, Morot et quelques autres.

Si après David, Gericault a été nécessaire, il ne faut pas oublier que sans le premier qui a régénéré l'art, l'école française était perdue par les petits peintres du XVIIIe siècle. Géricault n'était-il pas l'élève de Guérin et le chéri de Gros, cet autre illustre disciple de David ?

N'en déplaise à nos confrères des lettres et des arts, M. Bouguereau restera un des peintres du XIXe siècle qui auront le plus contribué à l'éclat et à la sauvegarde de l'art en France.

Mme Juana Romani a un talent vénitien ; elle a emprunté sa palette plutôt peut-être à Vélasquez qu'à Véronèse. Mon Dieu, quel beau et merveilleux savoir-faire dans cette toile de « l'infante » !

Les « Bords de la Méditerranée » et « Le bois en hiver » sont deux excellents tableaux du charmant peintre Riou.

Très intéressantes les montagnes de Grimelund et bien savant le portrait de M. Pelpel par M. Doucet.

M. Delobbe et M. Munier sont toujours les artistes consciencieux et aimés des amateurs de bonne peinture.

M. Chaperon nous émotionne profondément par son envoi du « Maréchal Masséna à la bataille de Wagram. »

« Le petit chaperon rouge » de M. Gabriel Ferrier est mauvais c'est une image pour les enfants.

A citer les paysages de Dameron, les bébés de Lobrichon, les chiens de Mme Muraton.

Les œuvres de M. Albert Maignan ont un caractère tout particulier de mysticisme et de sainteté ; elles sont comme enveloppées d'une buée d'encens. Son histoire de Jeanne d'Arc, exécutée pour les vitraux d'Orléans, est un mélange du savoir faire classique moderne avec celui du moyen-âge.

La « Plage de Soulac » de M. Auguin, est d'une jolie nuance grise, très vraie dans ces parages et d'un curieux effet.

M. Demont-Breton nous envoie cette année une toile de très grande dimension. Ce tableau nous représente Jean-Bart, entraînant au combat les pêcheurs de Dunkerque. La teinte générale de cette œuvre est un peu monotone, mais l'action est bonne.

L'incomparable Jean Gigoux malgré ses quatre-vingt-deux ans, à fait, comme toujours, un excellent portrait.

En revanche M. Clairin, nous a brossé une « Fantasia » insensée où cavaliers, terrain et poudre se confondent.

Les « Vues d'Antibes et d'Avignon » de M. Dufour sont bonnes.

M. Desvalliers est un savant artiste et un intellectuel de premier ordre. Nous aimons beaucoup ce brillant élève de M. Gustave Moreau. Le portrait exposé par lui est bien ; son « Narcisse » est d'un savoir très fin, très serré.

M. Harpignies nous présente cette année des paysages qui sortent de la facture habituelle du Maître. Cet essai est intéressant et n'a pas surpris le public qui connaît et apprécie depuis longtemps le talent de M. Harpignies.

M. Gervais, qui a obtenu un très grand succès l'année dernière malgré la défense considérable qu'il a cherché à faire de son talent a un peu perdu la faveur du public. Son « Jugement de Pâris », ne donne pas ce que Gervais nous faisait espérer de lui.

M. Moreau de Tours avec son « Evocation » très brillamment exécutée nous procure un réel plaisir.

« Les moines servis par les anges » de M. Richemont paro-

dient d'une façon banale les tableaux religieux à cette société des Champs-Elysées où l'art commercial prime l'art !

Le maître peintre Roybet après avoir portraicturé M. Pretet, le très aimable placeur des toiles du Salon, nous donne cette année la bonne figure du secrétaire de la Société des Artistes Français. Peste, monsieur, il est précieux d'être à votre service!

M. Roybet est sans contredit un des plus grands peintres de notre époque. Quelle brillante coloration, quelle habileté, quel talent chez cet artiste !

De M. Piot « l'Adoration des Mages » est une toile très intéressante à étudier ; c'est une œuvre fort bonne et très mal placée.

M. Chartrain a fait S. M. Carnot. Le peintre est habile, la toile agréable à regarder, mais M. Carnot n'est pas ressemblant. C'est un nouveau Carnot, celui du second septennat.

Parmi les peintures étrangères qui abondent cette année dans les deux Salons, nous citerons « La jeune veuve » de M. Bacon. « La Page » de M. Stanhope Torbes, puis les toiles de M. Titcombe et Lorimer.

« La Fin de la Récolte » et « La Louchez à Courrières » sont les titres des toiles exposées cette année par le peintre des champs, M. Jules Breton, qui met autant de poésie dans ses tableaux que dans ses vers.

M. Henner nous montre une « Sola » charmante, délicieuse, exquise, adorable, mais nous la connaissons trop ! Depuis trente ans elle reparaît à chaque exposition du Salon.

Le grand effort de M. Lauth est récompensé par un réel succès. La « Mort d'Orphée » est bien rendue, le tableau est bon, la composition émotionnante.

Quel penseur, quel intellectuel est M. Henri Martin ! Sa « Douleur », son « Amour » sont deux fort belles toiles qui ne peuvent être comprises du commun des bourgeois qui encombrent le palais des Champs-Elysées.

Très beau le plafond de M. Quinsac et la « Légende de sainte Geneviève » de M. Motte.

Avec sa palette nacrée M. Nozal nous donne une idée exacte de la côte de Benzeval. Bien que représentant la fin du jour, l'œuvre est pleine d'une grande mais douce lumière. C'est une œuvre empreinte d'un immense talent.

Parmi les bonnes choses notons encore la « Jeanne d'Arc

devant le capitaine Baudricourt » de M. Gaston Mélingue, les « Puritaines » de M. Pille — ce sont là des tableaux bien composés.

Le portrait de M. Jules Simon par M. Chamer est très ressemblant et bien peint : il fait le plus grand honneur à l'auteur.

Comme toujours les sujets militaires abondent. C'est d'une part la « Défense de Bapaume » de M. Beauquesne, puis la « Soumission des Mamelucks à Bonaparte », la « Campagne d'Egypte » par M. Bourgoin, puis « Tilsitt » par M. Lionel Rozer, d'une autre part les « Pupilles et les grenadiers de la garde impériale » par M. Marius Roy et enfin beaucoup d'autres moins importants.

M. Jacquet, ce charmant peintre du XVIIe et du XVIIIe siècle nous charme toujours avec ses frais minois et ses riches étoffes si savamment traitées. Notre ami Guillemet est sans pareil pour nous représenter les ponts, les quais aimés de la capitale. Quelle belle et bonne couleur ! Comme les yeux sont satisfaits devant cette peinture habile et large du maître normand.

M. Brouillet est un excellent artiste, toujours très fin dans ses compositions. La croix de la Légion d'honneur qui l'a récompensé à Chicago est à la bonne place.

Le charmant talent de M. Baschet remporte tous les ans un succès très légitime.

Mais nous ne saurions assez dire combien les gloires lyonnaises nous ennuient. C'est en général mal peint, banal et prétentieux en diable ! M. Edouard Fournier a perdu son temps. Il devrait demander conseil avant d'exposer une œuvre comme celle qu'il expose, à M. Corimier.

M. Detaille est toujours l'excellent peintre que nous apprécions et ses « Victimes du devoir » ne font qu'augmenter sa réputation. Le portrait de M. Poubelle est énergiquement ressemblant.

La Bretagne ne saurait avoir de meilleur interprète pour rendre la mélancolie et la poésie de ses sites que l'habile et intéressant M. Bernier, dont nous constatons toujours avec plaisir le grand talent.

La toile immense intitulée « Venite ad me omnes » et exposée par M. Monchablon est une œuvre à tous les points de vue admirable et d'un sentiment religieux extrêmement grand. Le Christ entouré d'anges, de saints, de saintes, car nous sommes

au paradis, est bien traité. Ce tableau fait le plus grand honneur à l'artiste qui l'a exécuté.

MM. Yon et Vayson obtiennent eux aussi beaucoup de succès l'un avec ses toiles représentant « l'Ilot à Nesle-Normandeuse » et « L'étang de Camiers-sur-Mer », l'autre avec ses « Scènes de bergerie ».

Le virtuose de la peinture, le coloriste incomparable Jollon le père, vous fait venir l'eau à la bouche en regardant ses poires, ses pommes, ses fruits. Quelle merveilleuse marine que son « Port de Marseille. »

Mlle Abbéma nous envoie une jolie parisienne, vue à mi-corps et traversant la place de la Concorde que l'on voit en perpective — joli tableau.

Comme ils sont affairés les « Cuisiniers » de M. Bergeret et les « Forgerons » de M. Cormon ! que de feu, de fumée et quel grand talent !

(*A suivre*). A. Marquet de Vasselot.

LE STICK

CHAPITRE I

— Voici le compartiment des dames seules.

— Complet !... pas de chance !

— Celui-ci est vide, tu y seras bien.

— Seule ! Oh non ! J'aurais peur à chaque station de voir monter un rastaquouère... tenez, j'aperçois là deux vieilles têtes inoffensives.

— Mais les deux autres coins sont pris.

— Qu'importe ! adieu mon oncle et merci.

Elle releva sa voilette, offrit sa joue à la barbe blanche du vieux monsieur qui l'accompagnait, et monta lestement les marches du wagon.

— J'écrirai demain à ma tante.

— Nous serons contents d'avoir des nouvelles de ton voyage.

— Il n'est pas long, heureusement !

— N'oublie pas de t'arrêter encore à Amiens en repartant pour Paris.

— Certainement, c'est promis.

— Bien des choses à Vuillers.

Elle eut un petit rire malicieux :

— Je leur dirai que, malgré mes instances, vous n'avez pas voulu venir les voir avec moi.

— Méchante, tu sais bien que vouloir et pouvoir ne s'accordent pas toujours.

— Soyez tranquille, ils ne me croiraient pas si j'essayais de vous calomnier... maman m'étranglerait... adieu, à bientôt.

— Bon voyage, écris-nous demain.

— Demain sans faute, adieu, adieu, mon petit oncle.

Le train s'ébranlait, elle quitta la fenêtre où elle s'était accoudée pour causer, et murmura une excuse en frôlant les genoux du respectable ménage qui s'y faisait vis-à-vis.

— Acceptez ce coin, Madame; dit un voyageur en venant vivement prendre place au milieu de la banquette.

Un souriant : « je vous remercie, Monsieur » le récompensa de ce bon mouvement, elle escalada les pieds goutteux d'un gros Monsieur qui la séparait de l'extrémité du wagon à elle cédée si galamment, et s'assit en face d'une énorme dame dont la perruque rousse frisottait sous les roses écarlates d'un chapeau abracadabrant, un teint de tomate, une robe chaudron à galons d'or, un mantelet surchargé de passementerie et de jais clair de lune parachevaient ce type flamboyant de marchande à la toilette.

– Est-ce pour fuir cette caricature qu'il m'a offert son coin, pensa la voyageuse, l'autre ménage là-bas est l'antipode de celui-ci, il semble comme il faut, et ce jeune homme aussi, mais quand il cessera de m'épier par-dessus son journal j'en tirerai mieux l'horoscope.

Elle prit dans le fourreau de toile grise qui enveloppait ses parapluies et ombrelles un numéro de la *Revue du Monde catholique* et en jeta l'enveloppe à ses pieds après l'avoir froissée ; le jour baissait, il lui fallut bientôt se contenter d'en couper les pages sous le regard toujours furtivement inquisiteur de son voisin de biais.

— Qui donc est-elle ? se demandait-il, j'ai déja vu ses traits... où ?... quand ?... jolie... blonde, de beaux yeux expressifs, gracieuse, l'air si doux.. je la connais pourtant ! voyons donc ; elle ressemble à quelqu'un... non, à quelque chose... j'y suis ! à la grande photographie qu'Hermine a sur son piano, robe blanche décolletée ; oui, c'est cela, tout à fait, sauf la toilette ; elle est encore vêtue de noir et porte le bandeau de veuve, il y a cependant trois ans, quatre ans même que M. de Luson est mort des suites d'une fluxion de poitrine attrapée le jour même de son mariage. . si je pouvais ramasser l'adresse de sa revue je serais fixé ;... elle va à Vuillers... Vuillers, ce nom n'est-il pas celui de ses parents....

Ses inductions furent interrompues par les interpellations criardes que la dame mastodonte adressait à son gros mari.

— Dis donc, Eloi, tu n'as pas emporté tes pantoufles fourrées je parie ! et ton rapport sur les betteraves, ou l'as-tu mis ! Il faut le lire à Antoine tout de suite en arrivant, tu sais bien, car Julien n'en parlera pas, il est si occupé avec ses fourneaux économiques! belle invention, cette soupe populaire ! on ruine les bourgeois en souscriptions pour engraisser des anarchistes, appâter des dynamiteurs ; si on ne les nourrissait pas si bien ils s'en iraient ailleurs, nous en serions débarrassés. Au lieu de ça on réchauffe tous ces serpents dans notre sein et, pour remerciement, ils nous font sauter.

La jeune voyageuse ne put réprimer un sourire : le vaste asile qu'eussent trouvé les serpents dans le sein plantureux de cette grosse femme lui parut fameux !

Celle-ci prit au vol ce sourire pour une marque d'approbation et d'un air aimable :

— Y a-t-il aussi des fourneaux à Amiens, madame ?

— Je n'habite pas Amiens, madame, mais je ne doute pas qu'il y en ait.

— Certainement, car dans les grandes villes les mendiants et les vagabonds sont plus exigeants que dans les petites localités.

— Les fourneaux économiques, repartit la jeune femme, sont, je crois, organisés surtout dans le but de venir en aide aux nombreuses familles : le salaire d'un seul ouvrier ne peut pas toujours procurer à tous les siens pain, gîte, vêtements, chauffage, suffisant en hiver.

— Ils n'ont qu'à faire des économies l'été.

— Ce serait prudent, mais si, pour une cause ou une autre, ils n'ont pas de fonds de réserve, on ne peut pourtant les laisser mourir de faim.

— Oh ! ils savent bien s'arranger pour ne pas périr, je vous en réponds.

— Oui, quand on les secours à temps ! j'ai vu cet hiver à Paris une famille pauvre, qui à quatre heures du soir n'avait rien mangé depuis la veille.

La grasse rentière fit un geste incrédule.

— Ils étaient huit dans un taudis obscur, sans fenêtre, d'où la police leur avait signifié plusieurs fois d'avoir à déguerpir par mesure de salubrité publique ; là, sans meuble, sans feu, serrés les uns contre les autres pour se réchauffer, ils priaient Dieu en pleurant, le père sortait de l'hôpital, une de mes amies

avait causé avec lui, et par bonheur avait inscrit son adresse sur la liste des gens à visiter.

— Pourquoi ne restent ils pas dans leurs villages aussi !

— Les gros salaires des villes les attirent, puis la pauvreté règne à la campagne comme ailleurs ; je connais certains enfants de Vuillers...

Se reprenant : certains enfants de pauvres, veux-je dire, qui ne vivent que de pain sec, de pommes de terre et d'un peu de lait de chèvre ; leur mère, veuve, met le dimanche du saindoux sur leurs tartines faute de beurre, et peu de chose sur leur corps en guise de vêtements.

— Excepté les veuves chargées d'enfants, vous conviendrez, madame, que les gens ne sont pauvres que par paresse et désordre ?

— Ou par suite de maladie.

— Ceux-là vont à l'hôpital.

— Oui, mais chez eux plus de travail, par conséquent plus de paye et la gêne arrive au galop ! Rien de plus doux alors que de la leur atténuer autant qu'on le peut.

— Pourquoi tant discuter avec cette affreuse pastèque, pensait le jeune homme, c'est trop de bonté ma foi ! elle ne s'en fera jamais comprendre... Ah ! la voici de mon avis ! elle se pelotonne dans mon ex-coin et ferme les yeux, pour clore l'entretien sans doute !

Le réflecteur du wagon estompait l'ombre de ses cils châtains et affinait l'ovale de son visage dont les lignes gracieuses peu régulières à l'analyse conservaient au repos l'expression d'indicible douceur et de charme magnétique qui captivait de plus en plus le voyageur attentif.

La chaîne d'argent d'un rosaire noir qu'elle dissimulait dans ses mains s'égrenait lentement entre un pouce et un index révélateurs. Elle parut se réveiller à la station d'Albert et regarda, non sans une nuance d'inquiétude, le vieux couple muet s'en aller.

— Vous êtes bien jeune pour voyager ainsi toute seule, dit la grosse commère à qui rien n'échappait, allez-vous encore loin ?

— Je descends à Arras... pour prendre une autre ligne, répondit-elle évasivement.

— Une autre ligne, une petite ligne alors ?

— Oui.

— Oh! c'est bien pis ! la nuit sans défense, on entend parler de tant d'aventures ! il y a tous les jours des crimes sur le journal — visiblement ennuyée, la jeune femme se replongea dans un somme libérateur jusqu'à ce que ses obèses voisins commençassent leur remue-ménage de départ.

— A leur exemple, rassemblons nos affaires, se dit-elle, heureusement le tête-à-tête ne sera pas long, me voici bientôt arrivée.

Elle prit à la main son sac et son rouleau de parapluies, toute prête à descendre à la prochaine station. Dès que le train bruyamment évacué par le couple lourdaud eut repris son élan, le jeune homme vint s'asseoir en face d'elle.

— Madame, voulez-vous me permettre de relever cette vitre ?.. l'énorme Bouddha féminin qui nous tenait lieu de paravent empêchait l'air froid de pénétrer ici... ajouta-t-il en souriant.

— Un signe d'assentiment lui répondit seul.

— Ferme-t-il pour m'étrangler sans que je puisse me faire entendre, pensa-t-elle, cette contre-façon de Bouddha était-elle prophète !..... Non, il n'a pas l'air d'un assassin... faisons encore semblant de dormir et surveillons-le à travers cils par prudence.

Il jouait avec le galon de l'appuie-bras en monologuant à part lui :

— Est-ce Mme de Luson ?..... Mme de Luson était-elle bien Mlle de Vuilers ? Voilà ce qu'il faudrait savoir !... Je pourrais lui parler de ma cousine de Sauleville chez qui j'ai vu sa ravissante photographie : car c'est la sienne, évidemment, c'est la sienne, vue de près tous les traits sont les mêmes..... Le savoir-vivre me commande de ne pas interrompre ce simulacre de sommeil.. Ah ! qu'un déraillement serait le bien venu ! ! ! ! ! Son air sérieux, presque rigide à présent, n'est guère encourageant.... Mazette ! nous entrons déjà en gare d'Arras !

— La dormeuse se leva.

Il résolut de brûler ses vaisseaux.

— Madame, commença-t-il.

— Monsieur, est-ce par ici qu'on descend ?

— Oui, Madame, permettez. ..

Dans son empressement à lui éviter la peine d'ouvrir la portière, son assurance s'évanouit.

Elle, gentiment, avec l'aisance de quelqu'un qui reprend pied au port :

— Merci, monsieur,... et merci encore une fois de ce coin, elle ajouta avec un sourire de sirène :

Votre générosité est récompensée, vous en avez quatre au choix, maintenant, pour vous seul !

— Il ne m'en faut pas tant.... je regrette...

— Bonjour maman, bonjour Geneviève, quelle bonne surprise ! s'exclama-t-elle, joyeuse, en sautant à terre.

Les embrassades furent tendres.

— Nous avons pris prétexte de quelques commissions pour venir au-devant de toi.

— J'en suis ravie, papa va bien ?

— Très bien, il t'attend avec impatience.... le son de leurs voix s'éteignit.

— La voici en sûreté dans le giron maternel, avec Geneviève,.... sa sœur, jolie personne aussi, elles se ressemblent.

Il ramassa l'enveloppe tant convoité et, après l'avoir défroissée, lut :

« Baronne de Luson, 104, rue de Madrid. »

— Elle ! c'est bien elle, j'en étais sûr. Quel dommage de n'avoir pas osé lui parler ! Hermine ne manquerait pas de me traiter de jeune premier flappi, à bec jaune.... j'entends d'ici ses épigrammes, elle aurait raison, j'ai agi en serin ! — Mais la contrainte que vous m'avez fait subir aura sa revanche, Madame la Baronne, je vous intriguerai à mon tour, je vous retrouverai.....

CHAPITRE II

Deux jours plus tard Geneviève entrait en courant dans la chambre de sa sœur.

— Marthe, tes lettres, en voilà une recommandée, le facteur attend.

— Cette lettre est timbrée de Lille, j'ignore de qui elle peut venir, dit Marthe en ouvrant l'enveloppe ; tiens ! un billet de cent francs !... elle lut à demi-voix :

« Pour la famille pauvre de Vuillers qui ne mange que du « pain sec ; offrande confiée aux mains charitables de sa gra- « cieuse avocate. »

— Il n'y a pas de signature, fit-elle de plus en plus surprise.

— Qu'est-ce que cela veut dire ? demanda Geneviève intriguée à son tour.

— J'ai parlé de cette famille avant-hier en wagon à une grosse dame peu amie des malheureux, en paroles du moins, peut être est-ce une amende honorable de sa part... mais elle est descendue à Boisleux et l'envoi vient de Lille !

— Elle y est peut-être allée hier, dit Geneviève, ou d'autres voyageurs, ayant entendu votre conversation, veulent te donner une marque d'approbation ; c'est très flatteur, sais-tu !... cette idée te fait rougir !

Une teinte chaude montait en effet aux joues de Marthe tandis qu'un soupçon lui traversait l'esprit : Le jeune homme qui l'avait épiée à la dérobée continuait sa route vers Lille lui...

Ce don mystérieux défraya la causerie du déjeuner, il fallut que Marthe dépeigne tout le compartiment depuis le vieux ménage placide et le couple obèse jusqu'au Monsieur à la blonde moustache, à l'air martial et distingué dont elle avait accepté le coin.

— Tu as fait sa conquête, disait sa sœur, cette offrande est un hommage de lui assurément ! ta « Bouddha » mastodonte n'est pas capable d'une telle générosité.

Marthe repoussait trop vivement cette dernière hypothèse pour ne pas la partager tout en s'en défendant :

— D'abord il ne sait ni mon nom ni mon adresse.

— Quelqu'un de connaissance les lui aura dits à la gare d'Arras, ripostait Geneviève je regrette bien de n'avoir pas fait attention à lui quand tu es descendue !

— Enfin, concluait sa sœur, peu importe que ce soit de Pierrot, Colombine ou Ravachol, ce secours vient toujours plus ou moins directement de la Providence nos pauvres y feront fête.

L'aumône fut distribuée sans retard avec recommandation de prier pour le donateur anonyme — puis on n'en parla plus.

Seule, Geneviève taquinait encore sa sœur, quand une écriture étrangère ou une enveloppe bizarre apparaissait dans son courrier.

— Ceci est pour la famille au pain sec ! pas constant, ton inconnu, il devrait bien penser que son billet est dévoré maintenant. Qui sait ! il fait peut-être la navette entre Arras et Amiens pour attendre ton retour.

Ce retour s'effectua au début du carême. Marthe était rappelée

instamment à Paris par ses beaux-parents qui ne pouvaient s'en passer longtemps; elle leur avait adouci la perte de leur fille, son amie intime enlevée à 18 ans par une fièvre cérébrale et quand René de Luson mourut aussi sa jeune veuve maîtrisant son propre chagrin, se dévoua complètement à eux en s'efforçant de remplacer leurs deux « invisibles ! »

Ce double deuil accroissait la haute dévotion de M. et Mme de Luson; l'âme ardente et pure de Marthe les suivait dans cette ascension religieuse et les devançait parfois sur le terrain catholique mis par sa jeune ardeur au-dessus de tout, y compris les antiques et royales préférences de son beau-père : une amicale escarmouche à ce sujet ou un ingénieux rappel des souvenirs de Frosdforf le déridait toujours quand de funèbres pensées menaçaient de l'assaillir; il avait la passion de la musique et jouait même du violoncelle ; elle le contraignit de s'y remettre sous le prétexte de lui procurer à elle le plaisir de l'accompagner sur le piano. Lui et sa femme avaient aimé le monde autrefois; elle réorganisa leurs whists intimes, et réunit quelques-unes de ses amies le soir pour exécuter des morceaux d'ensemble. Enfin elle était l'âme de cet intérieur désert qui retombait dans le silence et la désolation dès qu'elle s'en éloignait.

Son arrivée fut donc une vraie résurrection rue de Madrid, bientôt elle voulut recommencer les petits thés des années précédentes. Elle mûrissait ce projet en se rendant un jour chez Durand Schenwerck pour y prendre de la musique nouvelle. Parvenue devant le café de la Paix, voulant traverser le boulevard, elle s'engage dans l'enchevêtrement des voitures qui fourmillent en ce vaste et dangereux carrefour. Déjà elle est à mi-chemin d'un refuge, quand un Monsieur venant en sens inverse la salue vivement, elle tressaille.

— Lui !... le voyageur d'Arras ! de Lille !

Cette seconde de surprise manque être fatale à la jeune femme : un tilbury arrive au trot, la vapeur tiède des naseaux du cheval l'effleure elle se sent perdue..... Mais celui-ci se cabre au choc d'une canne qui en lui cinglant le poitrail se brise contre un des brancards; une brusque impulsion porte Marthe sur le refuge où le bras qui l'a enlacée l'abandonne saine et sauve.

— Excusez-moi, j'ai dû vous donner une forte secousse... voulez-vous, Madame de Luson, que je fasse avancer une voiture ?

Elle, très pâle, répond par un signe affirmatif. Le voyageur, car c'est lui-même, hêle un fiacre qui passe, elle, y monte machinalement.

— 104, rue de Madrid, dit-il au cocher.

— Merci, murmure-t-elle faiblement.

Il sourit, s'incline, ferme la portière et disparaît pendant que les curieux rassemblés sur le refuge regardent la voiture s'éloigner.

— Elle l'a échappée belle !

— Avez-vous vu le coup de temps ?

— Le cheval allait la renverser !

— Si le Monsieur ne s'était pas retourné si vite elle serait en miettes à l'heure qu'il est.

— Ce serait dommage, elle est gentille.

— Le Monsieur a raté le coche il aurait dû monter à côté d'elle.

— Surtout la voyant pâle à se trouver mal.

— On pâlirait à moins !

— C'est sûr.

Marthe chemin faisant fondit en larmes, ses nerfs ébranlés se détendaient, puis elle fit un signe de croix et dit tout haut :

— Merci, mon Dieu! merci de m'avoir sauvée!.. Lui n'a été que votre instrument pour cela et... n'est-il pas cause du danger que j'ai couru ? suis-je étourdie.. c'est impardonnable ! cette seconde distraction pouvait me coûter la vie. J'ai eu bien peur! moi qui croyais ne pas craindre la mort !..... Bon je ne lui ai pas même demandé son nom. Comment sait-il le mien ? et mon adresse ici ? Quelle rencontre extraordinaire ! Je ne me vanterai de rien à la maison on ne me verrait plus sortir sans appréhension redoutant que je me fasse écraser !

Quand son fiacre s'arrêta devant le n° 104 un gamin essoufflé lui présenta un pommeau d'or au bout d'un morceau de stick cassé.

— V'la le manche de la canne qui a arrêté le cheval... je l'ai ramassé par terre... les voitures m'ont empêché de passer avant que la vôtre ne file... alors j'ai couru après pour vous le donner, car le Monsieur était parti.

Très émue, Marthe examinait ce tronçon brisé où étaient gravées les initiales J. S., surmontées d'une couronne de vicomte.

— Merci, mon ami, voilà pour ta peine.

Les yeux de l'enfant brillèrent au reflet du louis de dix francs qu'elle lui remit!

— Ecoute, ajouta-t-elle, peut-être aurais-je des commissions à te confier, dis-moi ton nom et ton adresse.

— Charles Bonjon, carrefour des Petites-Ecuries.

— C'est là que demeurent tes parents ?

— Oui, Madame.

— Tu vas à l'école ?

— On ne m'y envoie pas, je travaille pour p'pa, j'fais ses courses.

— Quel métier fait ton papa ?

— Il est corroyeur.

— Fabrique-t-il des courroies pour couvertures de voyage ?

— Oh oui ! de toutes sortes.

— Eh bien, dis-lui de m'en faire une en cuir noir. Attends, je vais expliquer cela sur ma carte... Cocher, je vous garde à l'heure. Elle écrivit quelques lignes et les donna au petit garçon.

— Quand tu m'apporteras cette courroie il faut demander à me parler, tu entends ?

— Oui Madame, fit-il enchanté.

— Cocher, menez-moi chez Verdier, le grand marchand de cannes sur les boulevards. Au revoir, mon petit Charles.

— Cet enfant semble intelligent et honnête, se dit-elle en le voyant s'éloigner d'un pas joyeux, cette canne, ramassée par lui dans le ruisseau, me servira de ligne pour l'en repêcher, s'il plaît à Dieu... Vicomte J. S., vous m'avez sacrifié ce beau stick, il est juste que je vous le rende réparé... lorsque votre incognito aura pris fin.

CHAPITRE III

Chère Marthe,

« Je t'enlève à trois heures pour l'Hippique, tiens-toi prête et surtout pas de « mais » ni « d'impossible ». Personne ne m'accompagne aujourd'hui ; je m'adresse à ton bon cœur pour ne pas m'y laisser aller seule ! et je meurs d'envie de passer cette journée avec toi, ma chérie. A tout à l'heure ».

« Hermine ».

— Acceptez, Marthe, il faut vous distraire un peu, dit Mme de Luson, votre existence auprès de nous est trop sérieuse pour votre âge.

— Ici, j'ai une douce vie d'affection et de paix, fit-elle, en embrassant sa belle-mère, là-bas règne l'égoïsme, l'agitation d'un monde que je ne connais plus, dont je ne veux plus..... cependant, je serai fâchée de désobliger Hermine ; elle fera du tapage si je refuse, elle est tenace et viendra trente-six fois à la rescousse..... mieux vaut céder tout de suite de bonne grâce....

Quand les deux jeunes femmes traversèrent l'arêne, pour se rendre à la tribune des sociétaires, les gradins combles semblaient de vivantes murailles aux millions d'yeux, étagères bondées de bustes mouvants où s'alignaient des nuées de têtes cravatées de jabots multicolores, collerettées de plumes ou de joaillerie miroitante, collection de chevelures frisées ou ondulées, coiffées d'une variété d'invraisemblables chapeaux, chaperons, toques, capotes, turbans, coquilles, choux, tuiles, corbeilles, sans compter les crêtes, les papillons, les couteaux en plumes, les aigrettes, les ailes de moulin en dentelles, les bérets méconnaissables cabossés en tous sens, les barques avec bouquets à la proue, les galettes de paille entrouvertes d'un côté et fourrées de fruits ou de fleurs en guise de frangipane, ou bien pour toute coiffure un pavot ou une orchidée aux larges pétales. Hermine, dans une élégante robe chamois pailletée d'aciers à reflets joignait une note gaie à ce clavier chatoyant dans lequel tranchait comme un bémol noir la jaquette à broderies mates de sa compagne, mais un léger chapeau de tulle formait avec les cheveux blonds de celle-ci un ensemble vaporeux qui adoucissait l'aspect sérieux de sa sombre toilette.

Ses anciennes relations s'empressèrent de venir la saluer comme autrefois, effaçant peu à peu de son esprit ses quatre dernières années de retraite et de deuil.

Hermine pointait son programme avec un sérieux dont on ne l'eût pas crue capable.

— 32, s'écria-t-elle ! on met le numéro 32, c'est Jean de Sauleville, surveillons-le ?

Mais en disant cela, elle attachait sur Marthe son regard curieux : et la vit tressaillir à l'apparition du cavalier.

— Tu connais Jean, n'est-ce pas ?

— Oui, c'est-à-dire non, de vue seulement, j'ignorais son nom.

— Jean de Sauleville, cousin germain de mon mari.

— J. S. ses initiales ! pensa Marthe sans remarquer dans son trouble les yeux espiègles d'Hermine toujours rivés sur elle, pendant que le lieutenant de chasseurs franchissait les obstacles avec une aisance merveilleuse ; son bel alezan, d'un bond prodigieusement allongé, parut même planer une seconde au-dessus de la rivière, mais, émoustillé ensuite par le tapage des applaudissements, il perdit sa franchise d'allure au second tour et toucha la barre dont la chute retentissante fit sursauter les deux amies.

— Maudite poutre ! elle m'a fait peur, mais Jean eût fait moins de bruit qu'elle en tombant dit Hermine. Voici le tour des haies maintenant.... hop ! une.... deux, bravo ! un dernier effort pour le mur..... très bien. Une faute en tout : c'est dommage ! ! ! nous lui verrons monter Lisette sans accroc tout à l'heure, excellente, pur sang tout à fait mise, comme tu es sérieuse, Marthe, est-ce que tu t'ennuies ?

— Avec toi, méchante, au contraire.

On étouffe ici, reprit Hermine. Le soleil chauffe ce grand vitrage au-dessus de nous, c'est intolérable.. Allons prendre une tasse de thé, veux-tu ? je meurs de soif !

— Il ne faut pas te laisser mourir ni devenir hydrophobe, allons, dit Marthe en souriant. Elles s'installèrent à une petite table en arrière des gradins supérieurs.

— Nous sommes ici dans le royaume du flirt, chuchotait Hermine, les gens à marier peuvent y apprendre l'art de faire des conquêtes, vois donc cette clownette rousse comme la rouille ; yeux cirés, lèvres d'andrinople et les joues en coquilles d'œuf émaillées ; faut-il être bête pour adorer de pareilles faïences ! Marthe sourit :

— De pareilles défaillances, tu peux dire ! mais ne parle pas si haut on te regarde...

— Qu'est-ce que ça me fait ! je ne crains pas les femmes de cette clique, ni les hommes de cette trempe... ou de ce détrempage-là. Ah ! voilà Jean, bonjour, mon cher, vous avez été superbe tout à l'heure. Little Yellow a pris un élan à franchir la Seine, en sautant la rivière, il planait comme une mouette.

— Le choc de la barre a enrayé son ardeur, fit modestement le jeune homme.

— Marthe, je te présente le vicomte de Sauleville... pour la forme, ajouta-t-elle à part.

— Je suis bien aise d'apprendre votre nom, Monsieur, j'aurais dû vous le demander hier...

— Vous vous connaissez donc ! s'exclama Hermine, en jouant l'étonnée.

— Monsieur de Sauleville a subitement arrêté un cheval qui frolait déjà mon épaule. Préserver un obstacle, si près d'être renversé, est chose plus difficile que de sauter la barre, je crois, continua-t-elle gracieusement, d'autant plus que la stupeur me pétrifiait, j'étais inerte et muette comme un mannequin, je me reproche de vous avoir si mal remercié, Monsieur.

— Madame, trop heureux que cet accident n'ait pas eu de suites fâcheuses pour vous ; je me proposais d'aller prendre de vos nouvelles ce soir, votre présence ici est de bon augure.

Une question vint aux lèvres de Marthe : « Comment connaissiez-vous mon nom et mon adresse ? » mais elle n'osa la formuler devant sa rieuse amie et répondit simplement :

— Je suis très sensible à cette aimable intention.

— Voyez donc quelle gracieuse petite culbute vient de faire M. de Tapelaire, s'écria Hermine, le pan de son habit rouge est resté accroché à la haie... pour appeler les grenouilles de la rivière, sans doute. Ah ! un soldat le lui rend... il l'accepte, c'est impayable.

— Il n'a qu'une demie veste, puisqu'un pan lui reste, dit gaiement Jean de Sauleville.

— Oui, mettons charitablement qu'il n'en a qu'une demie ; votre ami de Leton, par exemple, l'a eue toute entière, au figuré, vous devriez bien lui donner le conseil de ne pas s'exhiber en spectacle ici ; a-t-il été assez pitoyable, tout à l'heure ! Il communiquait son ignorance à son cheval et l'empêchait de sauter en s'enlevant lui-même de sa selle comme d'un fer rouge et y retombant lourdement à l'instar du marteau sur l'enclume !

— Il ne monte pas mal, habituellement, mais certains chevaux s'affolent devant les spectateurs, le sien est du nombre.

— Il a transmis cet affolement à son maître, alors ! répliqua Hermine et grâce à l'influence néfaste qu'ils ont exercée l'un sur l'autre, ce pauvre M. de Léton était vraiment lamentablement floche parmi tant de cavaliers consommés ! somme toute,

jamais l'hippique ne fut aussi brillant que cette année. Plus on augmente les difficultés, mieux vous en triomphez.

Le jeune lieutenant esquissa un salut.

— Vous nous brodez des écharpes, dit-il, en riant.

— Des écharpes d'honneur, pourquoi pas, on assortirait à leur nuance les flots de ruban pour le fronteau des chevaux, ce serait d'un pschutt !!! Elle accepta le bras de Jean de Sauleville en voyant son mari offrir le sien à Marthe. Ils allèrent visiter les écuries. Les deux couples s'arrêtaient fréquemment pour échanger leurs réflexions; cette conversation primesautière émaillée de joyeux propos, les éclatantes fanfares qui résonnaient avant chaque course, tout ce mouvement de fête replongeait Marthe dans l'ancien tourbillon de ses débuts mondains et elle se prêtait avec une âpre jouissance à l'illusion de ce rêve fantasmagorique.

Lorsque Jean de Sauleville montant sa fameuse Lisette eût terminé son deuxième parcours sans une faute elle ne dissimula plus son enthousiasme.

— Je te garde à dîner ce soir, nous n'avons que toi et Jean, lui dit Hermine.

— Impossible, merci, nous attendons justement quelques personnes.

— Pour un whist, n'est-ce pas ? ils le feront aussi bien sans toi.

— Non, non je ne puis pas, vrai, je t'assure.

— Allons je suis bonne, je cède et vais te reconduire chez toi mais à une condition : après-demain pour le *Prix des dames*, tu reviendras ici avec moi.

— Je ne sais si.....

— Si six scies scient six citares six cent six scies scient six cent six citares et toi tu me scies les oreilles avec un fil d'archal.. bref je te prends à trois heures, je t'enlève et voilà.

En voiture, Hermine demanda négligemment :

— A propos, comment trouves-tu Jean ?

Un masque d'indifférence éteignit l'épanouissement de Marthe sa voix baissa d'un ton :

— M. de Sauleville... il est très bien.

— Oui, charmant garçon, un cœur d'or, de l'esprit plein la tête et pas mal d'argent en poche, trente mille livres de rentes et plus tard le château de son oncle, c'est un joli parti.

— Certainement, fit Marthe, de plus en plus froide.

— Il veut se marier, si tu connais quelqu'un je te le recommande.

— Tu vois plus de monde que moi, d'ailleurs mon aide ne lui porterait pas bonheur.

— Honnis soient tes papillons noirs, Marthe, voyons trois cents jours de mariage qui représentent dix mois d'infirmerie, ça ne compte pas : tu n'as été que garde-malade, tu n'es pas une vraie veuve. A vingt-quatre ans...

— Ne parlons pas de cela, je t'en prie, il vaut mieux rester sur les riants souvenirs de cette bonne journée dont je te remercie; nous voici rue de Madrid.

A après-demain tu sais ?

— Oui, peut-être.

— Pas de peut-être, c'est entendu.

— Adieu et merci.

Marthe en rentrant aperçut dans sa chambre un paquet long et mince posé sur la table.

— Ah ! le stick sans doute, se dit-elle en le développant... il est bien réparé, l'or reluit : J. S. Jean de Sauleville, je ne veux pas le garder une heure, il l'aura ce soir même, chez Hermine.

Elle écrivit en ronde sur le paquet : « Vicomte Jean de Sauleville, lieutenant de chasseurs », puis, accoudée sur la table, le front serré dans ses mains jointes, elle regarda immobile et rêveuse les mots humides qu'elle venait de tracer.

— J'ai été coquette aujourd'hui... j'ai trop désiré lui plaire... et dans quel but ?... me remarier ? Oh non ! jamais, jamais. Comment mettrais-je en parallèle les joies éphémères de ce monde avec le trésor invisible de la vie cachée où j'ai déjà puisé tant de douceurs !!! Mon trouble est un piège, une perfide tentation, étouffons vite ce... sentiment, qui n'est encore qu'un caprice, une curiosité sympathique, rien de plus. Il faut le fuir sans délai, lever un bouclier entre lui et moi... si je... pourquoi pas ?... Oh c'est cela ! paix reconquise pour moi et bonheur pour eux du même coup.

Elle ouvrit son buvard, traça rapidement quelques lignes et sonna sa femme de chambre.

— Laure, vite courez à la grande poste, faites partir cette lettre, il est encore temps avec une surtaxe, puis vous porterez

ceci chez le concierge de l'hôtel Sauleville pour le remettre ce soir même au destinataire ; le bureau de la Madeleine est sur votre chemin, dépêchez-vous, ça presse, qu'est-ce que vous tenez là?

— Madame, c'est une courroie de voyage que vient d'apporter un gamin pour la deuxième fois aujourd'hui, il n'a pas voulu la laisser, disant que madame désire lui parler.

— Quel à propos ! il portera mon paquet. Allez seulement mettre cette lettre à la poste au plus vite.

Marthe fit appeler Charles Bonjon, lui montra le stick réparé et, tout en causant avec lui, constata son ignorance complète des choses religieuses. C'est en herbe l'Emile de J.-J. Rousseau, pensa-t-elle.

— Serais-tu content de t'instruire, d'apprendre à connaître et à aimer le bon Dieu ?

— Si ce n'est pas trop difficile et si le maître n'est pas méchant, répondit l'enfant, inquiet devant cet horizon inconnu.

— Le maître sera moi-même ; je te donnerai une petite leçon tous les dimanches.

— Vous ! fit-il joyeux puis, baissant la tête il ajouta embarrassé : mon père ne me donne pas de dimanche.

— Vous travaillez tous les jours, tous les jours ?

— Oh non ! on s'est reposé pendant le carnaval, et puis il y a des fêtes : le 14 juillet et d'autres.

— Marthe regarda l'enfant avec une affectueuse compassion.

— Eh bien, mon ami, dis à ton papa que je l'attends dimanche à onze heures pour lui commander une courroie spéciale.

— Oui madame.

— Maintenant, va porter cette canne à son propriétaire. S'il t'interroge tu répondras : « C'est moi qui l'ai ramassée, mais la personne qui l'a fait raccommoder m'a défendu de dire son nom, et tu ne me nommeras pas, tu entends ?

— Non, puisque vous me le défendez.

Marthe, rassérénée, se montra plus aimable que jamais pour ses beaux-parents et pour les visiteurs qui vinrent le soir.

Cette phrase de Mme de Luson à une vieille amie : « Marthe est notre ange consolateur, » la fit sourire ; elle se dit in petto : « Je garderai mes ailes d'ange abritées sous mon voile de veuve... fidèle ! »

(*A suivre*). VICOMTE FLOCEL DE MERLIMONT.

LE CHANT GRÉGORIEN

Nous faisons de temps en temps d'étranges découvertes. Il y a une cinquantaine d'années, quelques hommes d'esprit se sont tout d'un coup aperçu que nos vieilles cathédrales étaient des monuments admirables et que ce qu'on appelait, depuis la Renaissance, avec un certain mépris, le style gothique, c'est-à-dire barbare, ne laissait pas d'avoir quelque mérite, et qu'à tout prendre, Notre-Dame valait bien le Panthéon ou la Madeleine.

Or, voici qu'un revirement semblable est en train de s'opérer par rapport au chant d'église. Jusqu'ici, ce qu'on nomme assez improprement le plain-chant, à en croire la plupart de nos artistes, ne méritait pas le nom de *musique*. La musique vraie était, disait-on, d'invention toute moderne et datait tout au plus du XVIIIe siècle. Le plain-chant, héritage des siècles de ténèbres, ne valait pas la peine qu'on s'en occupât, bon tout au plus à exercer le rude gosier de quelques rustres dans les églises du village où l'on laisse

A des chantres gagés le soin de louer Dieu.

Mais voici que, dans une de leurs vieilles abbayes, des moines bénédictins, hommes de science et de goût, reprennent les traditions antiques, ouvrent les vieux antiphonaires, y découvrent des merveilles, et pour les faire comprendre et admirer, prennent le plus sûr moyen : ils chantent.

Ils chantent, et l'on vient de toutes parts les entendre à Solesmes. En vain M. de Freycinet, un ingénieur qui, évidemment, a l'oreille aussi fausse que l'esprit, fait garder l'entrée de l'église abbatiale par cinq gendarmes ; les moines ne se taisent pas pour si peu. Comme les oiseaux du ciel, ils s'envolent, sans cesser

leur chant et vont apprendre un peu partout les graves et douces mélodies grégoriennes.

D'illustres maîtres, parmi lesquels il faut citer Gounod, s'éprennent de cette musique si vieille et qui leur paraît si nouvelle. Ils y trouvent un charme pénétrant, une simplicité souvent sublime, des accents si purs qu'on les dirait empruntés aux anges. Le plain-chant est enfin réhabilité, et ce qu'on nomme *le public*, gent d'ordinaire assez frivole, suit le mouvement et n'est pas loin de s'engouer aujourd'hui de ce qu'il méprisait hier.

Il n'était pas sans intérêt d'en faire, en plein Paris, l'expérience. La société de Saint-Jean, se souvenant qu'elle a été fondée pour promouvoir l'art chrétien sous toutes ses formes, a eu l'audace de le tenter.

Le mercredi, 23 mai, cinq à six cents invités se pressaient dans la vaste salle de la rue des Saints-Pères, 76, pour entendre la *Conférence-Concert* qu'elle avait organisée dans ce but. M. Boyer d'Agen, qui, le lendemain même, faisait paraître un beau volume sur ce sujet (1), voulut bien exposer, en termes éloquents, *la thèse* ; mais il importait qu'elle fût confirmée par des *exemples*. Un de nos plus grands artistes, dont le nom a été rendu populaire par les magnifiques concerts d'orgue du Trocadéro, M. Guilmant, développa d'abord, avec un art consommé, une *offertoire* tirée du Graduel : musique grave, pieuse, tout à la fois simple et savante, sans rien de commun avec ces pitoyables ritournelles que d'autres s'amusent à nous jouer aux moments les plus solennels du saint Sacrifice, *improvisations* qui ne sont souvent que des réminiscences d'opérettes. J'en connais au moins un qui trouve tout naturel de prendre pour thème de ses variations telle bouffonnerie d'Offenbach !

M. Auguez, de l'Opéra, est avant tout un chanteur d'église. C'est une exception, soit ; il n'en a que plus de mérite. Or, le grand artiste s'est surpassé l'autre jour. Il a fait entendre d'abord un *Ave verum*, d'un sentiment très religieux, il est vrai, en musique moderne, puis, immédiatement après l'*Ave verum* en plain chant. Eh bien, le public a surtout applaudi le chant liturgique ; on a *bissé* le morceau, et le succès a été plus complet encore la seconde fois que la première.

(1) « Considérations sur le génie du Christianisme ». — « Beaux-Arts ». — « Introduction aux Mélodies grégoriennes ». Paris et Poitiers, H. Oudin.

Parmi ceux qui suivent avec intérêt les progrès de la vraie musique religieuse, qui ne connaît M. le chanoine Poivet, directeur du Petit-Séminaire à Versailles ? L'habile maître a fait de tous ses petits élèves d'habiles interprètes de la Mélodie Grégorienne, et il n'est guère de dimanche et de jour de fête où des prêtres, des religieux, des artistes, des journalistes, des membres de l'Institut ne viennent assister à la messe ou aux vêpres pour entendre ces chers enfants.

M. l'abbé Poivet a bien voulu couronner cette soirée si intéressante en donnant à la fois le précepte et l'exemple : je veux dire qu'il a pris une antienne, en a expliqué le sens, puis l'a chantée lui-même, en faisant ressortir les beautés cachées dans une de ces phrases musicales que tant de chantres inconscients mettent à la torture.

Quelques mots chaleureux de M. Henri Cochin, président de la Société de Saint-Jean, vivement applaudis par le nombreux auditoire, ont constaté la victoire du plain-chant qui, nous l'espérons bien, reprendra dans nos églises la place qui lui revient à tant de titres — la première, la place d'honneur.

Antonin Lirac

SOMMAIRE DES « NOTES D'ART »

Livraison du 15 juin

M. O. Martin : *La Bannière de Jeanne d'Arc à Notre-Dame* (fin).
P. Ch. Clair : *A propos de deux portraits de Jeanne d'Arc.* — Réponse à quelques objections.
P. Dechevrens : *Le rythme grégorien.*
Comte de La Rochefoucauld : *A travers les Musées d'Allemagne.*
Biliographie. Chronique artistique.

UN GRAND DUCHÉ

I

LUXEMBOURG STADT

Le grand duché et la *grande Duchesse* : interrogatoire d'un Parisien. — Une page de Gœthe à Luxembourg. — « Un état très particulier ». — Les rues de *Luxembourg-Stadt*. — Conversation avec un factionnaire : l'armée grand-ducale. — M. Pescatore. — Etymologies. — La légende de Mélusine. — Où je prends en défaut un officier prussien. — Le sabre du grand duc. — Petite histoire pour rire. — Organisation politique, judiciaire et administrative du grand duché.

Un grand duché ! Le mot nous fait sourire, nous autres Français ! et nous pensons immédiatement à l'opérette d'Offenbach. C'est que voici : nous en sommes arrivés à un tel point de légèreté — il n'y a pas à dire, c'est vrai ; — que nous avons tout oublié et pas grand chose appris. Tandis qu'il y a à huit heures de Paris, des gens qui vivent les yeux et le cœur fixés sur le glorieux passé de leur pays, sans pourtant négliger rien de ce qui constitue le progrès moderne, notre caractère, notre histoire tourmentée et nos malheureuses divisions nous empêchent de voir plus loin qu'à deux pas devant nous. Demandez donc à un Parisien du boulevard, ce que c'est qu'un grand duché.

— Sais pas ! vous répondra-t-on avec un haussement d'épaules, quelque vieillerie sans doute, quelque bibelot à mettre sur l'étagère historique.

— Mais encore, voyons ! cherchez bien.

— Je cherche : La *Grande Duchesse* ! Je connais çà. C'est tout de même joliment vieux et passé de mode...

Là ! quand je vous le disais ; mais je ne lâche pas mon Parisien.

— Cher Monsieur, un nouvel effort ; allons, courage !

— Oh ! c'est une persécution ! Est-ce qu'il n'y a pas le grand duché de Bade quelque part ?

— Oui monsieur, oui ! et un grand duc qui a brûlé Strasbourg, sa voisine, qui la gênait ; depuis cette époque les Français ne vont plus à Baden, ni dans le grand duché pour y dépenser leur bon argent. Voilà pourquoi vous ne connaissez plus la géographie.

— Attendez donc, monsieur le bourreau, il y a des grands ducs plus aimables ; le grand duc Michel, le grand duc Wladimir, le grand duc Alexis.

— Je vous donne un bon point, mais un tout petit bon point, car ce sont des grands ducs, sans.... grands duchés.

Au commencement du mois d'avril 1894, je me trouvais dans un grand duché que mon Parisien avait totalement négligé. Une pure merveille que cette ville de Luxembourg ! le pittoresque dans ce qu'il y a de plus achevé.

Un plateau rocheux, qui descend par trois côtés dans la vallée par une pointe rapide de soixante quatre mètres et remonte à l'opposé par une pente tout aussi escarpée. Deux rivières coulent au fond de ce trou, la Petrusse et l'Alzette, dont on aperçoit les eaux brillantes du haut de gigantesques viaducs et qui alimentent les tanneries de Pfaffenthal, de Grund et de Clausen.

Autrefois avant le traité de Londres en 1867, avant l'évacuation par la Prusse qui occupait la ville depuis 1815, au nom de la Confédération germanique, les fortifications de Vauban n'étaient pas rasées comme elles le sont aujourd'hui, et cela devait offrir un formidable spectacle, car telle que Luxembourg est à cette heure, elle cause déjà une impression puissante, quand on la regarde du dehors. Elle a beau être couverte de jardins et de bouquets d'arbres, caressée par le soleil et égayée de chants d'oiseaux, c'est encore et toujours un château fort ; les Français l'ont pris en 1684, l'ont repris en 1795, l'ont gardé vingt ans et on ne leur en veut pas de cette conquête ; les Prussiens l'ont gardé plus longtemps ; on les déteste et on n'a qu'une peur, c'est qu'ils reviennent un jour.

L'impression que je signale avait été ressentie déjà à la fin du siècle dernier par le grand poëte Gœthe :

« Celui qui n'a pas vu Luxembourg, dit-il, ne peut se faire une idée de ces constructions de guerre enchevêtrées et superposées. L'imagination se trouble quand on veut se rappeler l'ensemble varié et étrange, avec lequel l'œil du visiteur passager parvient à peine à se familiariser. Il sera nécessaire d'avoir sous les yeux les plans horizontal et vertical, pour comprendre tant soit peu ce qui va suivre.

Un ruisseau, nommé Petrus, d'abord seul, puis réuni à une rivière, l'Else (Alzette), qui vient à sa rencontre, contourne la ville en méandres rocheux, en suivant un cours tantôt naturel, tantôt artificiel. Sur une hauteur unie de la rive gauche, s'étale la vieille ville ; avec ses ouvrages de défense à côté de la plaine ouverte, elle ressemble à d'autres villes fortifiées. Après avoir pourvu à sa sécurité vers l'ouest, on remarqua qu'il fallait la garantir aussi du côté de la déclivité profonde où coulent les eaux ; avec les progrès de l'art de la guerre, cela même ne suffit plus ; sur la rive droite de la rivière, vers le sud, l'est et le nord, sur les angles rentrants et saillants de rochers irréguliers, il fallut construire de nouvelles redoutes, servant de défenses l'une à l'autre. Il en résulte un enchaînement à perte de vue de bastions, de redoutes, de demi lunes et d'un fouillis inextricable de fortifications, comme l'art de la défense n'en peut produire que dans les cas les plus rares.

Rien ne peut donc offrir un aspect plus bizarre que cette vallée étroite avec sa rivière serpentant au milieu de ces constructions : les rares surfaces unies, les pentes douces et rapides sont transformées en jardins, taillées en terrasses et parsemées de pavillons d'où le regard se porte en haut, à droite et à gauche sur des rochers abrupts, sur un entassement de murs gigantesques. On trouve ici une telle réunion de grandeur et de grâce, de gravité et de douceur, qu'il serait à désirer que le Poussin eût employé son magnifique talent à reproduire un pareil paysage. Quelqu'un qui possédait au Pfattenthal (vallée des moines) un joli jardin en pente m'en céda volontiers et gracieusement la jouissance. Non loin de là, l'église et le cloître justifiaient le nom de cet Élysée et apparaissaient à la population bourgeoise comme un gage de repos et de paix, quoique chaque regard jeté en haut rappelât la guerre, la violence et la ruine (Campagne de France, 1792, 15 octobre).

..... Je passai plusieurs jours dans ces labyrinthes où le roc

naturel et l'art fortificatoire semblent s'être jeté le défi dans l'entassement des défilés les plus bizarres, d'où cependant la végétation sauvage, la culture d'arbres et d'arbustes d'ornement n'étaient pas exclus : après les avoir parcourus solitairement, pensif et réfléchi, je commençai, de retour à la maison, à marquer sur le papier les images telles qu'elles s'étaient empreintes dans l'imagination ; si imparfaites qu'elles fussent, elles suffisaient cependant à fixer le souvenir d'un état très particulier (19 octobre) ».

Un état très particulier, c'est vraiment le mot qui caractérise l'impression ici, car Luxembourg ne ressemble à aucun autre endroit. Le soir, je parcourais des rues zigzagantes, des impasses et des culs de sac, je passais sous des arcades enjambant des ruelles et jetant des ponts entre les maisons vermoulues, je foulais aux pieds parfois un pavé inégal et raboteux, repassais encore sous des voûtes longues, à peine éclairées par de rares lanternes, et je ne sais pourquoi, je pensais à Jérusalem ou aux villes de l'Orient. D'autres fois, j'admirais des maisons curieuses, avec un large perron devant et des balustrades en fer forgé, des auberges juchées très haut, avec de petites fenêtres, laissant voir derrière les brocs et les pichets, les tables massives et les antiques horloges qui sonnent l'heure depuis des siècles et ont vu tant d'événements, de vicissitudes, de triomphes, de défaites, de drapeaux et de couleurs. Je me suis dit alors que Gœthe avait raison : il avait constaté comme moi un état très particulier.

Cependant, dans la nuit, j'arrivai au milieu d'un quartier plus neuf, plus ouvert, plus rempli de monde, je passai près d'un semblant de monument et vis un factionnaire, un soldat tout noir, tenant nonchalamment son fusil entre les bras, comme une nourrice tient un marmot.

Qu'à cela ne tienne ! pensais-je, je crois qu'on peut causer au factionnaire ; les factionnaires doivent joliment s'ennuyer ; un bout de conversation est une bonne aubaine pour eux.

— Bonsoir ! mon ami, dis-je, à voix haute.

— Bonsoir, monsieur, répondit-il, en bon français. Une belle nuit, Monsieur !

— Ma foi, oui, des étoiles à ramasser à poignées. Excusez-moi, je suis étranger, qu'est-ce que ce monument-là ?

— La Recette générale, Monsieur.

— Ah ! je comprends ! Mais il y a donc des soldats, une armée luxembourgeoise ?

— Oh ! si peu ! nous ne sommes que deux cents volontaires commandés par un capitaine, deux lieutenants et un sous-lieutenant ; on n'admet dans le corps que des hommes de choix. Et puis il y a une bonne musique militaire, savez-vous ?

— Je saisis. Et qu'est-ce que vous faites, tout le long du jour ?

— Des gardes, des exercices. Mais savez-vous ? le corps sert de pépinière pour le recrutement de la gendarmerie et du service des douanes.

— Ah ! bien ! il y a beaucoup de gendarmes ?

— Oh ! encore assez. Cent trente cinq avec un capitaine et un lieutenant lequel demeure à Diekirch : il y a des brigades dans les chefs-lieux de canton, puis à Bettembourg, à Eich, à Larochette, Mondorf, Wasserbilig, Beaufort, Ettelbruck, etc.

— Et le commandant en chef est un général, un colonel ?

— Un major, monsieur !

— Merci, vous êtes bien gentil, vous parlez bien français ; voulez-vous un cigare ?

— Ce n'est pas de refus, savez-vous ?

— Bonsoir ! mon brave !

— Bonne nuit ! monsieur.

L'intérieur de la ville n'a rien de bien curieux : deux places, une médiocre cathédrale, deux ou trois édifices insignifiants et un beau parc. Parlerai-je du musée *Pescatore* ? — Oui, à cause de Pescatore lui-même.

C'était un enfant de la ville de Luxembourg ; il avait fait à Paris dans les opérations de banque une fortune considérable, dont il légua une partie à sa ville natale ; il donna d'abord une somme de 500,000 fr. qui devait être capitalisée jusqu'à ce qu'elle fut doublée et servir à fonder sous son nom un asile pour les vieillards. On voit depuis peu cette magnifique construction, tout près du parc, à l'ouest. De plus, J.-B. Pescatore a légué à la ville sa galerie de tableaux et d'objets d'art qui comprend une centaine de tableaux assez remarquables de l'école française et hollandaise. Avec la collection Lippmann, c'est probablement tout ce qu'il y a en fait de musée d'art dans le grand duché.

D'où peut bien venir ce nom de Luxembourg ? Peut-être de

lux, lumière, Lucisburgum. Certains étymologistes disent qu'on aurait adoré autrefois ici Phœbus, le dieu de la lumière, pendant qu'à Arlon on honorait Phœbé ou Diane, sœur de Phœbus, d'où *Arlon*, *ara lunæ*. D'autres disent que le nom vient d'une tribu celte, *Lœtorum burgum*; d'autres du mot allemand du moyen âge *lützel*, petit, petit bourg. Du temps de Sigefroi, et cela date de loin, on écrivait *Lucilinburhut*; on a dit aussi Lucelburg, Lucemburg, Lucebor; le peuple actuellement dit Letzeburech. On sait que le peuple ici parle un affreux patois allemand, où les Saxons ne verraient rien. Enfin on a dit *Melusinenburg*.

Avec Sigefroi et Mélusine nous sommes en pleine légende.

Le fondateur de la maison de Luxembourg fut Sigefroi, contemporain d'Othon le Grand, en Allemagne et de Lothaire II en France. Sigefroi descendait de Charlemagne par sa mère, nièce de Charles le Simple. Le bonheur constant dont il jouit dans ses guerres, l'agrandissement de ses domaines et surtout la hardiesse avec laquelle il avait construit sur des rochers les forteresses de son castel frappèrent tellement l'imagination populaire, qu'on ne put expliquer ses succès qu'en supposant qu'il avait vendu son âme au diable. On ajoutait que la cause déterminante de son pacte avec le diable avait été le désir immodéré d'épouser la belle Mélusine, nixe ou ondine de l'Alzette qu'il avait aperçue en chassant dans les bois de la contrée. Il réussit à épouser Mélusine après avoir consenti aux conditions qu'elle lui imposait de ne le voir que six jours sur sept et de lui laisser le septième liberté absolue de rester chez elle sans chercher à la voir ni à troubler sa solitude. La curiosité ou la jalousie peut-être fut plus forte chez Sigefroi que le respect de la parole donnée; il regarda à travers les fentes de la porte et vit avec horreur que sa femme était dans une vaste cuve pleine d'eau où elle nageait — comme un poisson — car toute la partie postérieure de son corps se terminait en queue de poisson. Au cri poussé par le comte, Mélusine disparut pour jamais, elle se retira dans les profondeurs du grand Bock cet énorme rocher relié à la ville par un superbe pont à hautes arcades.

Elle apparaît parfois à la lueur de la lune, errant dans les anfractuosités des rocs. On entend ses lamentations, puis, on la voit s'asseoir sur une saillie et faire un point à une chemise. Tous les sept ans, elle fait un point; quand elle fera le dernier la ville et les rochers s'effondreront dans l'abîme. »

Cette légende et quelques autres ont été publiées en 1841 par un officier prussien alors en garnison à Luxembourg. Il faut croire qu'à cette époque ces messieurs de l'état-major avaient plus de loisirs que maintenant et qu'ils ne passaient pas leur temps en exercices, schlagues et contorsions, roulant des yeux furibonds, du haut de leur hausse col et s'efforçant d'acquérir la raideur et l'élégance des manches à balais. Après tout, l'Allemand est tendre et sentimental et puis chercheur et ergoteur. Un livre auquel il pourra donner un titre dans ce genre-ci : De quelques très anciennes légendes... *Uber einige altertümliche Legenden beobachtet*, etc. etc. publié en in-octavo de 800 pages, chez Brickhaüs à Leipzig, en caractères elzéviriens. Une telle œuvre tente violemment un cerveau teuton. *Gott im Himmel ! das ist Colossal* ! Et allez donc ! en avant pour le pays du rêve ! Tant pis si l'on porte une sabretache et un casque à pointe ! J'imagine que de nos jours les choses n'iraient pas aussi facilement. Le sévère Guillaume II, le premier sous-lieutenant de son royaume, mettrait ordre à de pareils écarts.

Voici les deux dernières strophes de la légende de Mélusine :

La nixe là se tient assise
Tant que Luxembourg est debout,
Pensive, elle ourle une chemise,
Qu'elle étale sur son genou.
De vert mousse est tapissée
La roche : elle a produit le lin,
Dont la blanche toile est tissée,
Qui doit un jour couvrir son sein.
Captive, au sommet de la roche,
Tous les sept ans de loin en loin,
Au voyageur qui s'en approche
Elle apparaît et coud un point

Si la chemise un jour s'achève
Luxembourg s'écroule en débris;
Sur la ville un grand feu s'élève
Et bientôt l'abîme a tout pris, (1).

(1) Nun sitzt sie so lange, als Luxemburg steht
Und nahet ein Hemd auf dem Schootse ;
Den Flechs gab der Bock wo nur selten gerath
Ein Blümlein ein Schimmerden Moose.
Das siebente Iahre stets erhebet sie sich,
Erscheint auf dem Felsen, und macht einen Stich.

Et délivrée alors l'ondine
Eternellement dormira.
Et Luxembourg à Mélusine
De sarcophage servira (1).

Parions que jamais les promeneurs de notre splendide jardin parisien, là-bas, rivegauche, derrière le Sénat, n'ont jamais pensé à Mélusine, quand ils passaient près de la fontaine Médicis. Et cependant le nom de ce jardin vient d'un descendant collatéral de l'antique famille de Luxembourg, et qui sait si Mélusine trompée par la consonance ne vient point le soir au clair de la lune, prendre ses ébats dans la fontaine, puisque c'est là aussi Luxembourg ?

Au surplus l'officier prussien, selon moi, n'a rien inventé. Mélusine est une fée célèbre dans les romans de chevalerie et dans les traditions de notre histoire ; elle descendait selon les légendes, d'Elenas roi d'Albanie ; elle épousa un seigneur de Lusignan, d'où *mère des Lusignan* ou *mère lusine*; elle était changée tous les samedis en serpent et prédisait les malheurs de la famille. Son mari l'ayant un jour aperçue dans sa métamorphose, l'enferma dans un souterrain de Lusignan où elle est depuis restée emprisonnée.

Vous voilà bien attrapé, monsieur l'officier chercheur !

... Dans le grand duché, j'ai eu le plaisir de voir le grand duc. On pourrait courir longtemps en France, du Nord au Midi, et de l'Est à l'Ouest sans rencontrer le Président ; mais le grand duché n'a que 200,000 habitants et la capitale 20,000 ; on voit quelle peut en être l'étendue, et il est bien difficile dans ces conditions de ne point se heurter d'un moment à l'autre à ce souverain.

Le chef heureux de ce peuple fortuné se promenait, les mains derrière le dos, les lunettes sur les yeux et le cigare aux lèvres, tout simplement, sur le quai de la gare, flanqué à droite d'un monsieur qu'il venait reconduire au train et à

(1) Und wenn sie dies Hemde vollendet einst hat,
Dann stürzet die Feste zuzammen,
Dann sinkt in den Abgrund der Erde die Sadt,
Verschlungen von riesigen Flammen;
Zur Ruhe geht endlich die Hexe dann ein,
Es müssen die brümmer ihr grabhügel sein.
(Sagen von Luxembourg
par Th. Von Cederstolpe).

gauche d'un jeune lieutenant. Il portait sur son dos voûté une tunique qui lui allait horriblement mal et sur la tête une casquette noire genre américain qui ne l'avantageait guère plus : un sabre recourbé à la Mameluck s'entortillait dans ses jambes, à chaque pas qu'il faisait.

J'avisai un beau chef de gare décoré et lui dis :

— Pardon, Monsieur, pourquoi donc le grand duc porte-t-il ce sabre turc si recourbé ?

— Je ne sais pas trop, répondit-il.

Il sourit et ajouta d'un air fin :

— C'est peut-être parce que le fourreau est recourbé...

Quoiqu'il en soit de cette imitation servile des généraux qui avaient fait la campagne d'Égypte, comme Kléber et Bonaparte, Adolphe de Nassau paraît aimé : on le saluait respectueusement sur son passage; comme il s'attardait on ne le salua même plus. On sait que le grand duché de Luxembourg fut rattaché de 1839 à 1890 au royaume des Pays-Bas, comme appartenant en propre au roi Guillaume III; il a passé depuis par héritage au grand duc actuel qui se trouve être élevé au trône pour la deuxième fois, car avant 1866, il régnait sur le duché de Nassau. On raconte que le gouvernement prussien, lors de l'annexion de ce duché lui offrit la somme de 40 millions de marcs et qu'il ne la refusa pas, mais il alla vivre à Vienne. La famille de Nassau est une des plus riches d'Allemagne.

Ce n'est pas la première fois que je rencontrais cet illustre personnage, je l'avais précisément déjà vu à Kœnigstein, dans le Taunus, où il a sa résidence d'été, dans l'ancien duché de Nassau, où on n'aime guère plus les Prussiens que les Alsaciens ne les aiment. Pas de chance ! les Prussiens !

Le grand duc Michel de Russie est, paraît-il, venu dernièrement rendre visite à Adolphe de Nassau; il était accompagné de sa femme, magnifique princesse à la prestance presque virile et dépassant de la tête le petit souverain luxembourgeois. Celui-ci, très hospitalier, emmène ses hôtes dans je ne sais quelles ruines de vieux schloss : on arrive à un endroit où les pierres croulantes nécessitent un véritable exercice de gymnastique; le grand duc offre la main à la princesse pour sauter; mais celle-ci ne fait pas semblant de voir; elle calcule le danger, saisit le petit souverain, l'enlève comme une plume et

le dépose à terre sans casse. On en rit encore à Luxembourg.

Le grand duc, dit le docteur Glœsener, (1) exerce son pouvoir par l'intermédiaire d'un gouvernement composé d'un ministre d'état, président du conseil et de trois directeurs généraux ; ces membres responsables du gouvernement se partagent les divers services publics et sont assistés dans leurs fonctions par trois conseillers de gouvernement.

Le grand duché de Luxembourg est représenté par des chargés d'affaire, auprès des gouvernements français et allemand. Il y a en outre des consuls généraux à Paris, Bruxelles et Amsterdam et un consul à Vienne. La Belgique a un consul à Luxembourg.

Un conseil d'État composé de quinze membres dont sept forment le comité du contentieux, délibère en assemblée générale sur les projets de loi et les questions administratives.

Les membres du conseil d'État sont nommés par le grand duc.

Il y a une chambre des députés qui sortent par élection directe du suffrage des électeurs payant 30 francs et plus de contributions directes. Ils sont nommés par scrutin de liste et par canton dans la proportion d'un député par 5,000 habitants. Leur nombre est actuellement de 42, répartis comme suit :

Luxembourg, campagne : 5.
Esch sur Alzette : 5.
Diekirch : 4.
Capellen : 3.
Clervaux : 3.
Echternach : 3.
Grevenmacher : 3.
Luxembourg ville : 3.
Mersch : 3.
Redange : 3.
Remich : 3.
Wiltz : 3.
Vianden : 1.

(*à suivre*). Lucien VIGNERON.

(1) *Le grand duché de Luxembourg historique et pittoresque.*

A TRAVERS LES REVUES

I. Etudes Religieuses. 1° Opinions du jour sur la nature et la durée des châtiments d'outre-tombe. Universalisme, Conditionnalisme, mitigation des peines. 2e Deux poëmes et deux poëtes : M. Jean Richepin et M. Déroulède : 3° Approbation par le Souverain Pontife des résolutions votées par le onzième congrès catholique italien ;

II. Les questions actuelles (28 avril) Consultation de M. Brac de la Perrière, Doyen de la Faculté de Lyon, sur le nouveau décret des fabriques.

III. La Revue des Deux-Mondes. 1° Les théories nouvelles de la croyance ; 2° L'assistance par le travail.

IV. Le Correspondant. Les vieux souvenirs du prince de Joinville.

I. Toute affirmation et toute négation sur la réalité ou la nature des peines réservées au crime après cette vie, doit avoir sur l'existence humaine et sur la moralité en particulier un considérable retentissement et une influence incontestable. Chez un grand nombre d'auteurs, les hypothèses d'une science incertaine, les inspirations d'une sensibilité mal-réglée ont altéré et obscurci, de nos jours, le dogme de l'éternité des peines et de leur rigueur. Les uns ont admis l'*universalisme* ou la réconciliation future de tous les reprouvés avec Dieu ; d'autres, à qui cette hypothèse paraissait, à bon droit, inconciliable avec la liberté humaine et les droits de Dieu, ont préféré le *conditionnalisme*, système selon lequel tous les méchants incorrigibles seront anéantis. En Angleterre, le chanoine protestant Farrar s'est fait le défenseur de l'universalisme. Le R. White repousse ce système auquel il reproche d'imaginer « un enfer » qui diffère *toto inferno* de l'enfer traditionnel, et il lui oppose une théorie aussi risquée, qui est le conditionnalisme, ou la doctrine de l'anéantissement des méchants ; d'autres enfin, admettent la mitigation des peines de l'enfer. C'est ainsi qu'au sein du protestantisme anglican le vieux symbole, déjà si maltraité depuis trois siècles, s'en va en lambeaux et se trouve altéré par plusieurs Révérends, même sur la croyance traditionnelle des peines éternelles que le paganisme avait respectée :

..... Sedet, œternumque sedebit,
Infelix Theseus .....!

Un professeur catholique, M. Mivard, cédant aux influences ambiantes de ces nouveaux systèmes, nous a dépeint un enfer qui diffère peu de l'enfer des écrivains protestants. Lui aussi prétend que les tourments des damnés doivent cesser et que leur condition morale s'améliore par degrés dans une large mesure. A côté de ces hypothèses qui sont pour le moins téméraires, M. Mivard en émet d'autres qui, sans être mieux prouvées, n'offrent pas les mêmes dangers, mais qui ont avec elles quelques traits de ressemblance. L'opinion de la mitigation des peines, en effet, offre bien des variantes, comme la gamme indéfinie de la douleur qui lui sert de base. A quel degré le doute sur la doctrine de l'éternité des peines est-il permis? Ou cesse-t-il d'être légitime et devient-il téméraire ? Autant de questions complexes auxquelles le R. P. Tournebise répond. Il réfute l'hypothèse conditionnaliste et prouve, par de nombreux témoignages de l'Ecriture et des Pères, que le texte de saint Mathieu : *Allez, maudits, au feu éternel*, doit être entendu dans ce sens qu'il s'agit d'un feu dont la durée ne doit pas avoir de fin. C'est bien ainsi que l'entendait saint Paul : « Dans la mort même, dit-il, les pécheurs endureront de perpétuels tourments : pœnas patientur in interitu sempiternas » (II Thess. 1. 9) Le docte théologien cite d'autres textes de l'Ecriture, ou la peinture du sort des damnés a pour dernier trait la perpétuité dans le malheur.

Les limites dans lesquelles nous sommes resserré ne nous permettent pas, à notre grand regret, de résumer l'étude magistrale du R. P. Tournebise sur les malheureux et imprudents systèmes qu'il réfute. Nous nous bornons à reproduire un de ses arguments, qui ruine par sa base tout l'échafaudage d'hypothèses des conditionnalistes. Plus l'ordre que sauvegarde une sanction est élevé, plus cette sanction doit être efficace. Or, s'il est une sanction importante, c'est bien celle qui donne son complément indispensable à la loi morale. Si vous reculez par delà les horizons de la vie terrestre, au delà de nouvelles épreuves, la sanction définitive du bien et du mal, vous énervez, vous affaiblissez cette sanction. Elle cesse d'être un frein suffisant pour le vice, et un aiguillon tout puissant pour la vertu. La loi morale ne sera plus pour la foule qu'une formule sans efficacité. On s'attachera sans crainte et sans remords aux biens de la terre, on en jouira sans scrupule, dès que l'on saura qu'on est toujours à même de se repentir, même après la mort, et de conquérir les biens éternels. Ces funestes conséquences se dégagent forcément du *conditionnalisme*. Partout où ce système et ses congénères ont prévalu, comme dans quelques parties de l'Amérique, l'état des mœurs a singulièrement empiré. Et ce qui prouve le lien étroit qui rattache ce progrès d'immoralité aux systèmes dont nous parlons, c'est qu'un grand nombre de criminels ont prétendu justifier leurs méfaits en s'autorisant de cette croyance. C'est bien le cas d'appliquer à ces systèmes le verdict prononcé par le Sauveur contre les fausses doctrines et les faux prophètes : « a fructibus eorum cognoscetis eos. »

2° Le R. P. Delaporte nous rend compte de deux poëmes et de deux poëtes qui se ressemblent peu ; on peut dire même qu'en les accolant sous un même titre, il a hasardé, à dessein, une forte antithèse, figure chère d'ail-

leurs aux poëtes. Ces deux poëmes sont *Mes Paradis* de M. Jean Richepin qui font suite à ses *Blasphèmes*; et les *Chants du Paysan* de M. Paul Déroulède, faisant suite à ses *Chants du Soldat*. Les *Paradis* de M. Jean Richepin n'ont rien de commun avec le *Paradiso* de la Divine Comédie. Ce poëte, devenu réaliste autant que Zola, ne paraît même pas croire au véritable paradis; il croit même et il dit que le diable seul peut offrir « un paradis possible », (p. 23), et il le demande à ce triste maître. On dit même que M. Richepin avait annoncé son gros livre sous ce gros titre : *Le Paradis de l'athée*, mais il a eu peur sans doute d'offenser le diable qui, lui, croit en Dieu, et a des raisons péremptoires pour y croire. Au demeurant, je croirais volontiers que le diable est bien l'inspirateur du poëme. De nombreuses citations faites par le P. Delaporte ne nous permettent guère d'en douter. En outre, les alexandrins boiteux, le réalisme grossier et impie, et la philosophie matérialiste du poëme permettent même de supposer que le diable, qui l'a inspiré, n'a fait preuve ni d'esprit, ni de goût, ni de tenue. On peut en juger par ce dernier mot de la philosophie de *Mes Paradis* :

Vivre en animal,
Sans distinguer le vrai du faux, le bien du mal (p. 40).

Or, pour mériter le paradis Richepin, l'heureux animal est soumis à une loi, à l'article unique du code de M. Richepin. Il faut qu'il croie, « de plein cœur », qu'il fait bien, quelque chose qu'il fasse ; et quelque chose qu'il fasse, il est innocent comme la fleur qui vient de s'épanouir. L'homme n'est autre chose qu'un « singe barbu », p. 124. Un singe et de la barbe, et avec cela certaines aptitudes à chercher des rimes, et tout est dit : voilà un animal parfait. Le diable qui souffle ces choses, ressemble fort au diable de Guignol. Aussi, nous ne nous attarderons pas à suivre le R. P. Delaporte dans sa spirituelle critique ; elle est suffisamment justifiée par ces citations et par d'autres, dont nous faisons grâce à nos lecteurs.

Un de nos artistes français disait autrefois qu'après avoir lu Homère, il s'imaginait grandi d'une coudée ; la lecture des *Paradis* de M. Richepin produit d'autres effets. Après les avoir lus, on adresserait volontiers à l'auteur le mot de Voltaire à Jean-Jacques : « Vous donnez l'envie de marcher à quatre pattes ».

Le R. P. Delaporte nous fait sortir de cette *cloaca maxima* sans jour ni soupirail, remplie d'odeurs puantes, pour nous inviter à écouter les *Chants du Paysan* de M. Déroulède, qui, après avoir chanté les soldats de France, chante les campagnes de France qui donnent des soldats à la Patrie. Là, nous respirons l'air pur du pays, et nous entendons des chants dont les refrains ont une allure franche et qui disent quelque chose d'élevé ; là, on sent une âme. Le poëte chante à pleine voix, et, uniquement, les paysans de France, ces paysans trop oubliés. Tandis qu'on parle sans cesse et comme à tue-tête, des ouvriers d'usine, des travailleurs qui encombrent les villes, M. Deroulède aime ses « vieux métayers », dévoués à leur tâche féconde, fidèles à leurs maîtres ; il voit l'humanité d'un autre œil que ne la voit M. Richepin. Tandis que celui-ci enseigne que ses semblables sont des singes barbus, tandis que M. Laurent Tailhade, un rimeur décadent et anarchiste,

déclare que le bourgeois « c'est de la viande de cochon », M. Déroulède relève les paysans ; il défend ces « croyants des vieilles croyances », contre les sophismes des sots, contre les rêves des gens d'esprit, qui regardent de très haut et de très loin les faiseurs de pain ; pauvres sots et pauvres gens d'esprit. Il termine ses stances à l'*Ecolier* par un conseil qui vaut toutes es leçons de choses et tout ce qu'on apprend dans les écoles sans Dieu.

D'autres voudront dans leur orgueil facile,
Effacer Dieu de ton cœur obscurci ;
Ils railleront ta prière docile.
Petit garçon, cite-leur l'Évangile :
La vieille Eglise est une Ecole aussi.

Citons encore le *Credo* du poëte, cet acte de foi par lequel il proteste contre les blasphèmes, les hontes de ce *siècle mauvais*; et cet acte d'espérance dans le réveil de la France chrétienne !

Je crois en Dieu. Le siècle est mauvais, l'heure est trouble ;
Un souffle de blasphème égare les esprits ;
L'honneur contre l'argent se joue à quitte ou double ;
Le mal est sans danger et l'homme sans mépris.....
Je crois en Dieu. La France attristée, abattue,
Laisse opprimer son âme et forcer son aveu ;
La grande nation dort d'un sommeil qui tue.
Mais l'heure du sursaut viendra. Je crois en Dieu.

Voilà qui console du matérialisme grossier des prosateurs et poëtes de cette triste fin de siècle. Pour tous les français qui savent lire et comprendre, et qui ont conservé le culte du courage, de l'honneur et du patriotisme, mieux vaut un de ces petits poèmes du « druide » de la Charente, qu'une charretée de prose de Zola ou que *Mes Paradis* de M. Richepin.

Quels *Paradis*, grand Dieu ! Point d'enthousiasme, pas une émotion saine et pure, pas de cœur. Voilà bien la poésie de notre époque, correspondant à ce cahos d'idées, à cette frénésie de jouissance, à cet égoïsme, à cette « passion de l'ordure » qu'on étale comme, en d'autre temps ; on eût étalé des vertus. Dans *Mes Paradis*, le désespoir ne chante ni ne pleure ; pour employer le style de Richepin, il « glouglotte ». En fait de morale, c'est du scandale jusqu'au cynisme et sans ombre de repentir.

3° La même Revue publie un Bref dans lequel le Souverain Pontife déclare approuver les résolutions votées par le onzième congrès catholique Italien, qui s'est tenu à Rome. en février dernier. Voici les parties principales du programme d'études sociales approuvées par ce Bref :

« Le socialisme est l'expression d'un malaise réel, général et de longue durée, qui, à son tour, est le produit d'une série prolongée de violations de l'ordre social chrétien fondé sur la justice et la charité. En ce sens, la cause du peuple souffrant est la cause même des catholiques... il n'y a plus de milieu entre la révolution socialiste et la restauration sociale chrétienne. » Voici maintenant un résumé du programme qui a été approuvé par le Souverain Pontife : 1° La loi du devoir chrétien doit commander à

toutes les classes sans exception. Dans l'ordre économique, cette loi se résume dans le travail sans en excepter personne ; 2° En fait de propriété en général et de propriété foncière en particulier, il faut qu'à son caractère individuel et privé s'ajoutent *des caractères qui justifient sa fonction sociale collective*. Il est nécessaire de restaurer la conscience du devoir moral chrétien conformément auquel l'usage de la propriété privée, une fois que sont satisfaits les besoins relatifs de la classe qui possède, doit servir à l'avantage commun et spécialement des pauvres ; 3° Il faut recomposer, si possible, les patrimoines collectifs des êtres moraux légaux, des œuvres charitables, des corporations religieuses de l'Eglise, patrimoines qui ont toujours été regardés comme le trésor réservé du peuple ; 4° Il faut favoriser l'extension de la petite propriété, en la défendant contre les dangers du fractionnement à outrance et contre les charges hypothécaires. « Quant à la grande et à la moyenne propriété, il faut généraliser le métayage, le petit fermage à long terme avec droit d'indemnités pour les améliorations apportées. Pour ce qui regarde la propriété industrielle, il faudrait que l'on transformât le capitaliste qui prête à l'industriel en un associé qui partage avec lui tous les risques de l'entreprise.

5° On recommande aux classes supérieures les syndicats mixtes avec les classes inférieures ; on conseille d'admettre l'ouvrier à une *participation aux profits*, et plus tard *au capital de l'entreprise*, par la voie des actions nominatives ; 6° on doit se défendre contre le monopole du crédit, s'exerçant au profit d'un petit nombre de spéculateurs et au détriment de la grande majorité des citoyens ; réprimer l'usure et soumettre à une loi sévère les opérations de Bourse ; fonder une institution de crédit autonome et ayant un patrimoine impersonnel, administré à un point de vue d'utilité publique.

7° Mais la garantie la plus solide de cette restauration du droit social chrétien consiste dans la reconstitution des Unions professionnelles ou corporations au milieu des populations des campagnes comme parmi celles des villes. Ces Unions tendent à la constitution organique de la société, aujourd'hui pulvérisée par l'individualisme. Le Bref laudatif adressé à S. E. le cardinal Parocchi, président du Congrès catholique italien, est ainsi conçu :

« Nous approuvons les vœux exprimés à cet effet, les moyens d'action proposés dans ce but, avec d'autant plus de satisfaction qu'ils Nous semblent bien choisis et imprimeront efficacement dans les âmes ce que Nous-même avons souvent et prescrit et recommandé sur ces mêmes questions. »

II. Les Questions actuelles du 28 avril publient une consultation de M. Brac de la Perrière, Doyen de la Faculté de Lyon, sur le nouveau décret des Fabriques, qui a si douloureusement ému les catholiques et provoqué, de la part des évêques, de nombreuses protestations. La consultation du docte jurisprudent met à nu les empiètements regrettables du pouvoir civil sur la juridiction de l'Église. Nous ne pouvons nous dispenser de résumer cette remarquable consultation.

1° L'article de la loi de finances relatif aux Fabriques viole le concorda

consenti entre le Saint-Siège et le gouvernement francais, contrat synallagmatique qui lie les deux parties contractantes. Dès que la disposition de cet article de loi n'a été précédée d'aucune entente avec le chef de l'Église catholique, il devient par là même inadmissible, car il est en opposition avec l'article 1 du Concordat, qui stipule que la religion catholique sera librement exercée en France ; avec l'article 12, par lequel le Pape et ses successeurs n'aliènent en rien les droits de l'Église sur les biens non aliénés par la Révolution de 1793, et à plus forte raison sur ceux qu'elle pourra posséder en France.

2° Les attributions et l'étendue des pouvoirs des Fabriques ont été fixées par l'article 1er du décret du 30 décembre 1809, et cela conformément aux principes concordataires ; or la loi de finance de 1892 et les art. 4 et 5 du décret du 27 mars 1893 enlèvent aux Fabriques leur caractère propre et transforment en établissement public ce qui, par le consentement des deux parties qui ont consenti le concordat, est un établissement particulier, spécial à un culte, doté d'une indépendance qui lui est indispensable et qui, depuis plus de 80 ans, jouit sans conteste des droits qui lui ont été conférés. Il est évident que l'assimilation, par la seule volonté de l'État, de la comptabilité des Fabriques à celle des autres établissements publics, enlève aux Fabriques le caractère propre qu'elles ont reçu dès l'origine, en vertu du concordat intervenu entre l'Eglise et l'Etat. Cette assimilation est donc anticoncordataire et doit être repoussée comme telle.

3° Il est également évident que la loi de finance de 1892 n'a pas seulement voulu améliorer la comptabilité des Fabriques, mais qu'elle a voulu surtout imposer un régime nouveau qui permette la mainmise sur les biens des Fabriques. Ce qui le prouve, c'est : 1° la création d'un comptable substitué au trésorier marguillier, et, pour le cas ou celui-ci remplirait les fonctions de comptable, l'obligation de prêter serment, ce qu'on n'exige pas du percepteur remplissant les mêmes fonctions En outre, on déclare le trésorier marguillier passible d'hypothèque légale dans certains cas, en sorte qu'il devient ainsi fonctionnaire de l'État et son agent vis-à-vis de la Fabrique ; 2° la mainmise de l'État résulte encore de l'obligation imposée de faire apurer les comptes de Fabrique, tantôt par les conseils de préfecture, tantôt par la Cour des Comptes (art. 26 et 27); 3° elle résulte de la création d'un comptable qui peut être un receveur spécial, mais aussi un percepteur avec des remises fixées par le décret de 1893 (art, 13) ; 4° enfin cette mainmise est encore caractérisée par l'obligation d'avoir un comptable, sans que cet agent soit astreint à présenter les garanties de catholicité exigées de la part des membres du conseil de la Fabrique par les articles 3 et 4 du décret du 1809.

4° Il n'est même pas vrai que l'on ait voulu assimiler la comptabilité des Fabriques à celle des autres établissements publics : on a créé pour les Fabriques un régime exceptionnel, spécial de comptabilité et de règles, auxquelles ne sont pas astreints les autres établissements publics. Ainsi : 1° les comptables de bureaux de bienfaisance ne sont pas astreints à produire toutes les pièces justificatives énumérées dans les annexes de l'instruction du 15 décembre 1893 ; 2° ils ne sont pas tenus de prêter un serment par lequel ils s'engagent à se conformer aux lois et ordonnances qui ont pour

objet l'inviolabilité des deniers et leur application. Il existe d'autres différences notables qui prouvent qu'on a voulu appliquer aux Fabriques un régime exceptionnel, spécial, attentoire aux droits qui leur ont été concédés par le concordat, régime d'une application difficile, et entraînant des frais considérables en registres, fourniture de bureau, timbres et remises, difficultés et frais de bureaucratie telles que l'immense majorité des Fabriques serait dans l'impossibilité de l'appliquer.

Il nous paraît, en effet, que, pour la plupart des Fabriques, l'application du nouveau régime leur impose un luxe de formalités inutiles, ou difficiles à observer, ou même contraires à la liberté de l'Église et, enfin, préjudiciables aux intérêts des Fabriques que l'on prétend protéger.

1° Les oblations pourront être perçues par le curé ou par un prêtre délégué mais à la condition de délivrer aux parties une quittance détachée d'un registre à souche, et de verser au comptable tous les mois les deniers d'après la répartition constatée par un état dressé par le curé et approuvé par le président du bureau des marguilliers. Toutes ces formalités semblent avoir pour unique but de mettre le curé en suspicion sans rien ajouter aux garanties que les fidèles peuvent désirer.

2° Les *quêtes* seront encaissées tous les mois par le comptable. Mais si la quête se fait tous les dimanches, ou sera déposé le produit de la quête jusqu'à l'encaissement mensuel ? A l'appui de l'encaissement on devra produire au comptable un état constatant la reconnaissance immédiate, après chaque quête, des fonds obtenus, reconnaissance qui sera revêtue de la signature du quêteur ou de la quêteuse, et qui devra être certifiée sincère par le receveur du bureau des marguilliers. Est-ce praticable ? Les quêteurs et quêteuses consentiront-ils à fournir ces reconnaissances ? Et comment pourront-elles être certifiées sincères par le président du bureau des marguilliers ? devra-t-il se tenir en permanence à la sacristie pendant chaque quête et en vérifier le *quantum* avant qu'on ait pu le modifier ? Et si les quêteurs sont le curé ou les vicaires ou les fabriciens ou d'autres personnes notables, n'est-il pas étrange et même injurieux de leur demander des reconnaissances signées ? Même observation pour le produit des chaises et bancs. On transforme le rôle d'un catholique honorable et dévoué, remplissant des fonctions gratuites, en celui d'un agent de finance. En résumé, complications gênantes, inutiles, et charges inacceptables par le président du bureau.

3° Les conseils de préfectures *jugeront* et approuveront les comptes des comptables de la Fabrique. Ils auront donc à juger si le luminaire est exagéré ou suffisant, si le vin pour les messes n'est pas trop abondant, si les ornements ne peuvent pas suffire sans nouvelles acquisitions, etc., etc. Est-il admissible que des conseillers de préfecture, juifs, protestants ou athées soient des appréciateurs compétents de ce qui est utile à l'exercice du culte catholique dont ils sont les ennemis, et dont la direction a été attribuée par le concordat exclusivement aux évêques et aux curés (Loi du 18 germinal, an X, art. 9) ?

4° D'après le décret de 1809 (art. 3), les trésoriers marguilliers doivent être catholiques ; ils sont choisis parmi les membres de la Fabrique ; ils remplissent gratuitement leurs fonctions ; ils sont soumis au contrôle de

la Fabrique et de l'évêque. Voilà le droit tel qu'il a été établi conformément au Concordat.

Cela posé, les trésoriers marguilliers peuvent-ils s'engager par serment à se conformer aux lois et ordonnances et décrets de l'Etat en matière de Fabrique? Leur conscience de catholiques le leur permet-elle? Élus par des catholiques, pour remplir des fonctions catholiques, doivent-ils laisser amoindrir leur honneur et porter atteinte à leur légitime indépendance, par un serment de cette nature? Le docte jurisconsulte dont nous résumons la consultation répond à ces questions par la négative.

5° Les remises aux comptables sur les revenus de la Fabrique impliquent une atteinte de l'Etat sur des biens qui ne lui appartiennent pas, et causent un préjudice, sans compensation, pour le plus grand nombre des Fabriques. Il en est de même des quittances avec timbres de 0 fr. 25 pour les sommes reçues par le comptable. Et que dire des douze annexes de l'instruction ministérielle du 15 décembre 1893? Celles qui sont relatives aux budgets, au compte du comptable et au livre de caisse, sont utiles; mais les modèles 3, 4, 5, 7, 8, 10, 12, sont des écritures de luxe. Il y a là un outillage de registres et de livres très dispendieux sans être d'une utilité réelle. Ajoutons que le maniement de semblables écritures sera impossible pour la plupart des Fabriques, car il exige des connaissances en comptabilité que ne possèdent pas la plupart des trésoriers marguilliers.

Au demeurant, la loi de finances de 1892 et le décret de 1893 placent les Fabriques dans la situation de quelqu'un qui aurait joui jusqu'à ce jour de l'administration de ses biens, et à qui, tout à coup, sans interdiction préalable motivée par la prodigalité ou la démence, l'Etat enlèverait cette administration pour la confier à ses agents, ajoutant à cela l'obligation de rétribuer ceux-ci, pour un service dont le propriétaire de ces biens ne veut pas et qui, en outre, blesse ses intérêts, son caractère, et viole son droit de propriétaire.

Quand on part d'un mauvais principe, on est entraîné à une foule de conséquences également mauvaises. Tel est le résultat de la loi de finance du 26 janvier 1892, interprétée par le décret du 27 mars 1893 et appliquée par l'instruction ministérielle du 15 décembre 1893.

Ainsi il est démontré : 1° que la loi précitée est nulle, parce qu'elle est anticoncordataire; 2° que la prétendue assimilation de la comptabilité des Fabriques à celle des autres établissements publics est fausse au fond, car elle n'existe pas, attendu qu'on a créé un régime exceptionnel, au lieu de se borner à assimiler la comptabilité des Fabriques à celle des autres établissements publics; 3e enfin, qu'au fond, on a fait prévaloir, au détriment des Fabriques, un système de défiance, mauvais, préjudiciable et impraticable sur plusieurs points.

III. La Revue des Deux-Mondes nous offre un exposé des Théories nouvelles de la croyance qui nous démontre l'impuissance des systèmes multiples mis au jour pour trouver un fondement et un critérium de certitude aux sciences morales. Ni Spencer et Harrison, ni William James, ni Paulham ni de Roberty, ni Secrétan, ni Clay, qui tous ont cherché une base à la morale en dehors de la foi religieuse, n'ont réussi dans leur entreprise.

Nous regrettons de ne pouvoir résumer cet intéressant article, car bien que l'auteur se soit mis en dehors des données de la foi, il est obligé de constater l'impuissance des systèmes qu'il expose à expliquer et à démontrer l'obligation morale. Nous ne pouvons, non plus, que mentionner un remarquable article de M. d'Haussonville sur l'*assistance par le travail.*

IV. Le Correspondant, après avoir rendu compte des *Etudes et Récits* du Prince de Joinville, nous offre, par la plume de M. Froment, un intéressant travail sur les *Vieux souvenirs* du prince, qui viennent de paraître. Ce nouveau livre nous montre ce prince « en sa façon simple, naturelle, ordinaire, sans estude et sans artifice », comme dirait Montaigne. C'est l'homme qui se peint et se raconte en toute franchise, avec sa fine bonhomie et sa spirituelle cordialité. Le livre débute avec la vie de l'auteur.

H. d'Hessert.

CHRONIQUE GÉNÉRALE

Au milieu des tristesses et des obscurités de l'heure présente, un rayon d'espérance et de joie a lui pour la France. Jeanne d'Arc, son antique libératrice, semble revenue. Le nom, le souvenir de la Pucelle d'Orléans ont brillé de nouveau d'un doux éclat au sein des populations chrétiennes. Partout des fêtes ont été célébrées en l'honneur de la vierge martyre, dont l'Eglise vient encore de rehausser la gloire, en la déclarant vénérable Partout l'enthousiasme public a répondu à la voix de Rome. Chaque ville a voulu avoir ses fêtes. Paris a donné le signal et l'allégresse s'est prolongée un mois durant dans toutes les parties de la France. Il y a eu un empressement général à glorifier cette fille du ciel venue jadis pour sauver la patrie.

On eût dit, selon le mot d'un éloquent orateur, que la céleste héroïne était en train de reconquérir la France, ville par ville, pour le roi du ciel, comme elle l'a reconquise, au xve siècle, pour le roi de France. Partout, dans ces pieuses et patriotiques solennités célébrées en son honneur, et non seulement à Orléans où la fête traditionnelle du 8 mai, rehaussée par la présence de vingt-cinq évêques, a eu un éclat extraordinaire, mais dans toutes les villes qui ont rivalisé d'ardeur avec elle, il y a eu comme un réveil du sentiment chrétien et, dans cette union de la piété avec le patriotisme, symbolisée par le concours empressé des chefs de l'armée aux solennités religieuses, on a pu saluer un gage d'espérance pour l'avenir. Il semblait que la France chrétienne, dans ce rapprochement significatif de ses évêques et de ses généraux allait se retrouver et reprendre possession d'elle-même, en dépit de

l'abstention des représentants du gouvernement à ces fêtes et de l'opposition de l'esprit de secte.

Il s'était même trouvé dans le parti républicain des hommes assez libéraux et patriotes pour vouloir réaliser l'union des esprits et des cœurs par une nouvelle fête nationale qui aurait pu, à la date mémorable de la libération d'Orléans, rapprocher tous les Français dans un même culte de Jeanne d'Arc. M. Joseph Favre et plusieurs de ses amis avaient déposé au Sénat une proposition dans ce sens, et la majorité de la Commission nommée pour la question s'y était montrée favorable.

Il y avait dans toutes ces manifestations un indice significatif pour le gouvernement. C'était l'occasion pour lui de montrer cet esprit nouveau, proclamé par M. Spuller, et qui devrait être avant tout un esprit de concorde et d'apaisement, s'il était autre chose qu'une velléité inconsistante de libéralisme, ou une boutade de charlatanisme ministériel. Loin de là, Jeanne d'Arc elle-même est devenue pour le gouvernement un prétexte de tracasserie et de vexation. Au lieu de profiter de l'élan du pays vers la vierge libératrice, pour sortir de la voie étroite des divisions et des haines religieuses, le gouvernement a pris ombrage de ces manifestations de la piété française, et ne pouvant les interdire absolument, il a cherché à leur enlever leur caractère public en défendant aux officiers et aux fonctionnaires de tout ordre d'y paraitre.

Il est vrai qu'il n'a point agi en cela de lui-même. Comme toujours, le gouvernement n'a fait qu'obtempérer aux injonctions de la franc-maçonnerie. Avant qu'il ne se fût avisé que les cérémonies célébrées dans nos églises en l'honneur de Jeanne la Vénérable, tendaient à prendre un caractère politique, les Loges avaient déjà dénoncé dans ces pieuses manifestations des entreprises royalistes et sommé les pouvoirs publics d'y mettre fin. C'est un ordre du jour de la Loge *La Clémente Amitié* de Paris, une des principales de la haute franc-maçonnerie, qui a dicté la conduite des ministres.

La loge a signifié de haut, au gouvernement, qu'elle ne voulait plus de ces cérémonies où l'armée paraissait unie au clergé, comme en Jeanne étaient unis la foi et le patriotisme. Elle lui a signifié aussi, au nom de toute la franc-maçonnerie, qu'elle était opposée à l'institution d'une fête nationale de

Jeanne d'Arc, qui ne serait plus une fête révolutionnaire et maçonnique, et qui ruinerait celle du 14 juillet, dont l'idée et l'origine lui appartiennent. Et si la franc-maçonnerie se prononce contre l'établissement de cette seconde fête, qui deviendrait bientôt la vraie fête de la nation, comment le gouvernement pourra-t-il appuyer la proposition de M. Joseph Favre, dont le Sénat est saisi ?

Il ne peut qu'obéir. C'est son rôle. Du reste, en combattant tout ce qui est religieux, tout ce qui touche au passé chrétien de la France, le ministère Casimir Périer servait le parti dont il est le représentant, et il servait sa propre politique et son intérêt. Sans doute, en frappant de prohibition les fêtes de l'héroïne de Domrémy, il aura voulu répondre indirectement à la dernière lettre de M. le Comte de Paris à la jeunesse royaliste de Bordeaux, lettre où le prince, tout en félicitant ces jeunes gens d'unir le culte de la vierge guerrière à leur fidélité à la cause monarchique, déclarait pourtant que Jeanne d'Arc appartient à tous les Français.

Et ce n'était pas là, assurément, transformer le culte patriotique de l'héroïne en une affaire de parti. Mais le gouvernement a cherché surtout à frapper l'archevêque de Lyon ; il a voulu empêcher que les fêtes qui se préparaient dans sa ville épiscopale ne devinssent pour le prélat l'occasion de manifestations aussi sympathiques que la réception des ministres à Lyon, lors de l'ouverture de l'Exposition internationale de cette ville, a été froide. Là, comme dans les autres villes, l'armée se serait fait un honneur et même un devoir de prendre part aux cérémonies religieuses présidées par Mgr Coullié et la présence de ses chefs eût paru un blâme pour le gouvernement qui a privé l'archevêque de son traitement et l'a traduit devant le Conseil d'Etat.

Toujours on retrouve les préoccupations, ou pour mieux dire les passions anticléricales dans cette politique qui, en changeant de mains, reste toujours la même. Chacun des ministères qui se succèdent semble n'avoir pas d'autre but que de se faire l'instrument d'une persécution dissimulée sous les dehors d'un système de laïcisation légale Cette affaire des fabriques, qui a pris de si grandes proportions, est la suite du programme maçonnique dont tout l'objet est d'asservir de plus en plus l'Eglise à la domination de l'État

et de réduire la religion catholique à la condition d'un simple service administratif relevant du ministère des cultes. Le conflit sorti de là entre le clergé et le gouvernement est uniquement l'œuvre des pouvoirs publics, qui ont concouru à la confection et à la mise en pratique d'une législation absolument contraire aux droits de l'Église et même aux dispositions législatives des Articles organiques et du décret de 1809 sur les conseils fabriciens.

De son côté, l'Eglise a fait preuve d'une condescendance, dont on aurait pu s'étonner, en raison des intérêts si graves qui étaient en jeu et de ses droits les plus certains si audacieusement méconnus. Tout le monde sait aujourd'hui que si les protestations des évêques contre une législation absolument pertubatrice du culte n'ont été ni plus promptes, ni plus nombreuses, c'est à cause des conseils de patience et de modération venus de Rome, qui ont arrêté l'action de l'épiscopat. Et lorsque obligés de sortir de leur réserve, devant l'application imminente d'une loi dont il n'était même plus permis d'espérer la moindre atténuation, les évêques et, à leur suite, la grande majorité des conseils de fabrique, ont commencé à protester, Rome est encore intervenue pour modérer, sinon pour arrêter, un mouvement irrésistible et essayer de rentrer dans les voies d'un arrangement.

C'est dans ce sens que le nonce du Saint-Siège à Paris, adressait dernièrement aux évêques une circulaire confidentielle, tombée dans la publicité par une indiscrétion dont on ignore la source. Mgr Ferrata leur faisait part du désir que le Saint Père avait que l'épiscopat gardât une attitude uniforme dans la question des fabriques, afin d'éviter des conflits dangereux. Et en même temps qu'il les informait que le Saint-Siège n'avait pas omis de soutenir, vis-à-vis du gouvernement, les droits de l'Eglise, affirmant que cette question était au moins mixte et devait être résolue par un accord des deux pouvoirs, il leur exprimait le désir du Pape que les évêques, dans leurs réponses au gouvernement évitassent de se mettre en opposition directe avec la loi, tout en formulant les réserves nécessaires et opportunes et en faisant tous leurs efforts en vue d'obtenir la modification des règlements et la réforme de la loi sur la comptabilité des fabriques.

C'était bien là le langage d'une extrême modération. Que

cette communication du nonce à l'épiscopat français ait irrité certains journaux radicaux et qu'elle ait provoqué à la Chambre de la part d'intransigeants, tels que les Goujat et les Pourquery de Boisserin, une interpellation, ce n'est pas de quoi l'on pouvait s'étonner. Mais alors que le public sérieux appréciait la sagesse des conseils du Saint Père et l'esprit de haute conciliation dont ils étaient inspirés, comment, pour une question de forme, et parce que le mode de communication directe du nonce avec les évêques pouvait paraître contraire aux Articles organiques, le gouvernement a-t-il épousé la cause des interpellateurs et, au lieu de ne voir dans la démarche du nonce qu'une heureuse tentative pour la solution du conflit des fabriques, la plus conforme aux désirs des partisans du calme et de la paix, s'est-il joint aux radicaux et aux intransigeants pour accuser le nonce d'avoir violé la loi française, en s'immisçant dans la direction de l'épiscopat, et pour faire hautainement la leçon au pape dans la personne de son représentant ?

Une telle attitude n'était pas le fait d'un pouvoir désireux, comme l'avait dit M. Casimir Périer, d'arriver sur le terrain religieux, comme sur tous les autres, à la pacification. Car, à quelles conditions voulait-il la paix ? A la condition d'abord que le nonce du Saint-Siège cessât de servir d'intermédiaire entre le pape et les évêques pour les communications de Rome, et, ensuite que les évêques et les conseils de fabriques commençassent par faire « une soumission complète et absolue » à la loi illégitime et inacceptable sur les fabriques. Moyennant cette abdication des droits et des fonctions propres des nonces, devant les prétentions de l'État à l'omipotence, et cette soumission absolue du clergé et des fidèles à l'arbitraire législatif, M. Casimir Périer consentait à examiner ultérieurement, s'il y avait lieu, les doléances des intéressés au sujet, non du principe de la loi, mais de son application, et à rechercher, comme il le jugerait bon, quelque solution aux difficultés pratiques soulevées par la mise en œuvre de la nouvelle réglementation.

On comprend que sur de pareilles déclarations, qui affirmaient si insolemment la suprématie de l'État sur l'Église, et consacraient le triomphe du principe laïque, la majorité de la Chambre, comprenant quelques membres de la droite

ralliée, se soit empressée de donner à un cabinet si méritant un vote de confiance, par 334 voix contre 142 !

Et cependant, même après cela, le cabinet Casimir Périer et Spuller restait suspect de cléricalisme auprès des ultra-radicaux. M. Camille Pelletan et ses amis n'étaient pas suffisamment édifiés sur les intentions du gouvernement dans la question religieuse. Plus d'équivoque, disaient-ils. Le mot d'esprit nouveau laché par M. Spuller ne leur paraissait pas encore assez désavoué ni par les déclarations ultérieures du président du conseil, ni par les commentaires même de son auteur, qui avait eu soin d'en effacer tout ce qu'il pouvait en allant à Poitiers, pour l'inauguration des nouveaux bâtiments des Facultés de l'État, à Loudun pour l'inauguration de la statue de Renaudot, le fondateur du journalisme, à Chaulnes, pour la célébration du centenaire du grammairien Lhomond, répéter à satiété que la République devait tenir à honneur de conserver intacts les droits qui appartiennent à la puissance civile ; que les lois scolaires et militaires étaient acquises, et que non seulement il fallait s'y soumettre, aussi bien qu'à la loi des fabriques, mais qu'il était interdit de soutenir ou d'insinuer qu'elles ne sont pas définitives et parfaites.

Que fallait-il donc de plus pour contenter les instransigeants ? Dans la discussion sur la lettre du nonce aux évêques, document confidentiel malencontreusement publié, auquel M. Casimir Périer répondait par la divulgation d'un autre document confidentiel, la lecture des instructions adressées par le gouvernement à son ambassadeur auprès du pape, presque au lendemain de l'éclosion de l'esprit nouveau de M. Spuller, pouvait-elle laisser le moindre doute sur le sens de cette expression de fantaisie et sur l'intention de M. Casimir Périer et de ses collègues de maintenir intact le régime de laïcisation créé par l'ensemble des mesures oppressives prises, depuis quinze ans, à l'égard du clergé et de la religion ?

Qu'est-ce qu'aurait pu être la nouvelle interpellation projetée par MM. Pelletan et Millerand pour obliger le gouvernement à dissiper tout équivoque ? Et qu'aurait pu dire de plus le cabinet, après tout ce qu'il a déjà dit, à moins de s'engager à pousser plus avant la persécution, à faire des lois plus tyranniques encore et à menacer le clergé de la prison et de l'exil ?

Avec les exigences croissantes des ultra-radicaux sur la

question religieuse, la situation du cabinet devenait difficile. Et après la question religieuse, il y avait aussi la question sociale sur laquelle le groupe compact des socialistes se proposait également de pousser à bout M. Casimir-Périer et ses collègues. Il est possible que le cabinet ait reculé devant les difficultés qui l'attendaient et où, en particulier, le crédit personnel de son chef risquait de sombrer. Car ce n'est plus un secret que M. Casimir Périer vise plus haut que la présidence du Conseil des ministres. Le moment a pu lui paraître venu de se retirer, avant de s'être aliéné tout à fait, soit les radicaux, en refusant de les suivre jusqu'au bout, soit les modérés du centre et les ralliés de la droite, en accordant trop au radicalisme.

Toujours est-il que la crise dans laquelle le cabinet Casimir Périer a disparu inopinément, le 22 mai, aurait pu être évitée, si l'occasion ne lui avait paru bonne pour se laisser tomber du pouvoir.

La question n'était pas de celles pour lesquelles un ministère doit vaincre ou mourir. Il s'agissait simplement du refus opposé par les Compagnies de chemins de fer aux demandes de congé de leurs employés et ouvriers pour assister au congrès de la Fédération des Syndicats de chemins de fer. Le Ministre des Travaux publics, M. Jonnart, avait promis d'intervenir favorablement auprès des Compagnies. Rien n'avait été fait et M. Salis questionnait le ministre à ce sujet. M. Jonnart n'a pu s'en tirer heureusement.

La question s'est changée en interpellation avec MM. Jourde et Millerand, et le ministre ne s'en est trouvé que plus embarrassé. C'était la loi de 1884 sur les Syndicats qui était en cause. Les Compagnies des chemins de fer pouvaient-elles refuser d'accorder des demandes de congé à leurs employés syndiqués ? Les chefs d'industrie, disait le ministre en faveur des Compagnies, doivent observer la loi de 1884, mais pas au détriment des services publics. Quant à l'Etat, le ministre ne croyait pas que la loi en question pût s'appliquer à ses agents et il prétendait assimiler les employés et ouvriers de ses lignes de chemins de fer à des fonctionnaires, pour justifier ses refus de congé.

Que devenait donc la loi sur les syndicats, avec une pareille théorie ? Que devenait la liberté des syndiqués ? N'admettant

pas le syndicat de ses agents, était-il étonnant que l'Etat fût intervenu si mollement auprès des Compagnies de chemins de fer en faveur de leurs ouvriers ? N'était-ce pas la preuve que les ministres actuels n'étaient que les représentants des grands monopoles et intérêts financiers du capitalisme, qui sont en contradiction avec les intérêts des travailleurs ? Et enfin, pouvait-on admettre, en droit, l'assimilation des employés des chemins de fer de l'Etat à des fonctionnaires ?

Voilà ce que MM. Jourde et Millerand, à gauche, M. de Ramel à droite, ont dit sur le fond du débat. Bonne ou mauvaise, il est certain que la loi de 1884 sur les syndicats était méconnue par le gouvernement. Deux ordres du jour motivés, à peu près semblables pour le fond, l'un de l'extrême gauche, l'autre de l'extrême droite, l'ont signifié au cabinet, en l'invitant à faire respecter la loi par les compagnies de chemins de fer et à commencer par la respecter lui-même pour son compte. M. Casimir Périer a déclaré hautainement qu'il repoussait l'un et l'autre et réclamait l'ordre du jour pur et simple. Il eût pu tout arranger ; il a mieux aimé laisser la Chambre voter sous ses propres inspirations. Et la Chambre, laissée à elle-même, et sans se rendre bien compte de ce qu'elle faisait, tant il y avait eu de surprise dans cette séance, a rejeté l'ordre du jour pur et simple par 265 voix contre 225. C'était une crise ministérielle, rendue définitive par la sortie hautaine de M. Casimir Périer, quittant la salle suivi de ses collègues, sous les applaudissements de triomphe de l'extrême gauche, au milieu des cris de *Vive la Révolution sociale, vive la Commune.*

Et ainsi, ce ministère que l'on croyait destiné à vivre longtemps, ce ministère qui disposait d'une majorité mieux assurée qu'aucun des précédents cabinets, qui avait pour lui non seulement l'autorité du nom de son chef, et des actes de vigueur et de résolution propres à inspirer confiance aux amis de l'ordre, mais la complaisance d'une partie de la droite elle-même, est tombé inopinément, sur un ordre du jour de la Chambre le blâmant de n'avoir pas respecté la loi, lui qui, dans la question des fabriques, avait rappelé si arrogament au respect de la loi les évêques et les catholiques.

Le remplacer était une affaire difficile. Avec une chambre divisée en groupes aussi marqués que ceux des opportunistes, des radicaux, des socialistes et des conservateurs, et qui n'offre

pas de majorité homogène, toute combinaison ministérielle se heurte à des inconvénients graves, tant au point de vue de la direction de la politique qu'au point de vue de la stabilité du cabinet. Après sept jours de démarches et de négociations, aucun essai n'avait encore abouti. En dernier lieu, M. Charles Dupuy semblait désigné pour former le nouveau ministère. Quel que soit celui-ci, ce sera nécessairement le même ministère « de concentration », que l'on voit depuis tant d'années, ou « de conciliation », comme on a voulu l'appeler, pour changer de nom. Ce sera surtout le même ministère de l'incohérence, de l'instabilité et de l'impuissance.

Au milieu de tous ces incidents politiques, le siècle va son train. L'esprit qui l'anime et qui le dirige continue à s'exalter dans l'admiration de ses propres œuvres, comme si ce siècle des lumières et du progrès n'était pas aussi le siècle de toutes les catastrophes et de tous les crimes publics. C'est par une ironie des événements que l'Ecole Polytechnique, en qui l'on se plaît à glorifier la pépinière de la « science moderne », célébrait le centième anniversaire de sa fondation, la veille du jour où le jeune anarchiste, Emile Henry, qui faillit compter parmi ses élèves, allait expier sur l'échafaud l'attentat du Café Terminus. L'Ecole Polytechnique a fait autant d'anarchistes, dans tous les genres, que de savants, et si elle peut revendiquer pour elle quelques-unes des inventions et des découvertes scientifiques dont s'enorgueillit le XIXe siècle, elle a aussi sa large part dans toutes les erreurs sociales et religieuses qui ont troublé ce temps et engendré le désordre des esprits, d'où procède le désordre des faits. Elle a produit Auguste Comte, elle a produit Vanneau ; elle n'a pas à désavouer Emile Henry.

Il est, toutefois, à espérer que les influences religieuses qui ont pénétré, depuis un certain nombre d'années, à l'Ecole Polytechnique et dont on a eu une belle manifestation dans la messe célébrée, à l'occasion du centenaire, pour ses membres défunts, sur l'initiative prise par un groupe important d'anciens élèves, modifieront heureusement l'esprit de l'institution polytechnicienne et lui feront porter de meilleurs fruits pour la société.

Cet esprit de libre examen et d'indépendance, sur lequel est fondée la société moderne, s'est malheureusement répandu dans toute l'Europe et il inspire la politique aussi bien que la

science. Les idées de laïcisation, qui ont déjà reçu de si tristes applications en France, en Belgique, en Suisse, en Italie viennent de là. En Hongrie, le projet d'établissement du mariage civil, qui agite tout le pays, est un commencement d'exécution du programme de sécularisation dont le parti magyar s'est fait l'apôtre. Pour le moment il se trouve arrêté. Le projet de loi du ministère Weckerlé sur le mariage civil obligatoire a été heureusement repoussé par la Table des Magnats. Et c'est là un succès d'autant plus notable qu'on n'y comptait presque plus, après le vote par lequel la Chambre des députés avait adopté le projet du gouvernement, à une majorité qui dépassait toutes les craintes, et après les menaces dont certains orateurs gouvernementaux avaient esssayé d'user sur la Haute Chambre.

Ce n'est peut-être qu'un répit. M. Weckerlé avait dit en présentant son projet de prétendue réforme religieuse, qu'il resterait au pouvoir avec son projet ou qu'il tomberait avec lui. Le projet est tombé ; mais M. Weckerlé est resté et il a essayé même d'agir sur l'empereur d'Autriche pour l'amener à ses fins.

Avec l'appui du trop faible Souverain, et après lui avoir persuadé qu'il y allait de l'intérêt de la couronne de favoriser l'adoption du mariage civil, pour éviter que le parti révolutionnaire de Kossuth ne s'en fasse une arme auprès du pays libéral, il pouvait espérer que la Table des Magnats se déjugerait dans un second vote et finirait par accepter ce qu'elle avait d'abord espéré. Mais l'empereur François-Joseph a pu voir où étaient les vrais sentiments du pays dans les imposantes manifestations de piété qui ont précédé le vote de la Haute Chambre et dans les actions de grâces qui l'ont suivi.

Ces prières publiques célébrées au milieu d'un concours immense de peuple, dans toutes les églises du royaume hongrois, où le Saint-Sacrement était exposé sans interruption, puis, ces magnifiques cérémonies des *Te Deum*, le pavoisement et l'illumination des maisons et des églises ont dit assez haut que, à part le clan judéo-maçonnique des politiciens et des libéraux, le peuple hongrois en masse était unanime à repousser le projet impie du mariage civil et à se féliciter de la chute de M. Weckerlé.

La Table des Magnats votera la seconde fois comme la première. Le ministre néfaste sera vaincu. Malheureusement, par suite de la prépondérance magyare, l'élément révolutionnaire

domine en Hongrie, et rien n'est fini par le rejet du mariage civil. Le dualisme hongrois favorise toutes les agitations politiques, toutes les entreprises de l'ambition et de l'esprit de parti. L'apothéose de Kossuth et la résurrection de son parti avec ses fils, comme la politique anticléricale de M. Weckerlé en sont des effets. Un jour ou l'autre la Hongrie est appelée à traverser une crise politique où l'on ne sait, en raison de la faiblesse de l'empereur François-Joseph, qui l'emportera de l'ordre ou de la Révolution.

Les prétentions magyares à la domination universelle en Hongrie viennent de s'affirmer avec éclat dans le procès de Klausenbourg. Réunie en 1848 par Kossuth à la République dont il s'était fait le dictateur, et définitivement incorporée à l'État magyare en 1865 par un rescrit impérial, malgré sa fidélité à la dynastie des Habsbourg pendant l'insurrection hongroise, la Transylvanie avait obtenu, comme compensation, dans la Constitution dualiste de 1867, certaines garanties pour ses nationaux roumains, slaves et autres annexés non hongrois.

La Hongrie créée par M. de Beust s'engageait à maintenir leur langue dans les tribunaux et les écoles, à leur assurer des représentants en nombre suffisant pour défendre leurs droits à la Diète de Pesth. Mais bientôt l'orgueil magyar ne put tolérer ces restrictions à son omnipotence. Avec M. Tisza, toutes les promesses constitutionnelles de 1867 furent violées, tellement que les Roumains de Transylvanie qui, d'après leur importance numérique, devaient envoyer quatre-vingts membres au Parlement hongrois, n'y comptent plus, à l'heure actuelle, un seul représentant.

Lasses de ces violations du pacte constitutionnel, les populations roumaines de Transylvanie finirent par protester en 1892, en confiant à vingt-cinq patriotes le soin de rédiger un mémoire à l'appui de leurs griefs. A Vienne pas plus qu'à Pesth la délégation roumaine chargée de présenter les doléances de ses concitoyens ne fut accueillie. Ce mois-ci même, les vingt-cinq auteurs du réquisitoire étaient traduits en justice par le gouvernement de Pesth, pour crime de haute trahison.

C'est le procès de Klausenbourg, qui vient de se dénouer par la condamnation à la prison de trois des accusés. Leur seul crime à tous était d'en avoir appelé de M. Weckerlé à l'empereur, en lui demandant justice, au nom de la Constitution de 1867.

Mais là était la trahison pour le cabinet de Pesth, qui avait vu dans les légitimes réclamations des plaignants une arrière-pensée de sécession, une menace de dislocation pour l'Etat hongrois.

C'est la Hongrie qui se disloque elle-même par la tyrannie du magyarisme. Et cette action funeste ne s'exerce pas seulement à l'intérieur par l'oppression qu'elle fait peser sur les populations non hongroises, mais aussi par sa connivence avec le germanisme. Il y a là un double élément de dissolution dont l'effet s'étend sur tout l'empire. La Hongrie joue un rôle funeste dans la monarchie autrichienne. Le système dualiste perdra l'Autriche, si le Souverain ne ressaisit pas le gouvernement et ne modifie pas une constitution qui n'a servi qu'à assurer aux Magyars une prépondérance destructive de l'unité monarchique et nationale.

Du côté de la Serbie, voilà peut-être des difficultés nouvelles qui surgissent pour l'Autriche à moins qu'elle ne soit complice elle-même des événements survenus en ce pays. Le retour de l'ex-roi Milan à Belgrade n'a pas tardé à produire les résultats qu'on pouvait en attendre. Le petit royaume serbe est de nouveau troublé, par suite du coup d'Etat du jeune roi Alexandre qui a remplacé la constitution de 1888 par celle de 1869, malgré le serment de fidélité prêtée à la dernière.

La constitution de 1888 se rattache aux luttes soutenues par le parti radical, qui représente en Serbie le parti des libertés publiques, contre le gouvernement personnel rendue plus odieux encore par le divorce de Milan et les infortunes de la reine Nathalie. Cette constitution avait été imposée au roi par les radicaux à la veille de son abdication, qui lui fut payée à prix d'argent. Elle était libérale, elle limitait les pouvoirs de la royauté et soumettait le ministère au contrôle effectif de la Skouptchina. Par là-même elle était devenue intolérable à l'ex-roi qu'elle écartait définitivement de la politique.

A vrai dire, elle n'existait plus depuis le jour où le jeune roi Alexandre, sous l'inspiration de son père, se déclara de lui-même majeur, avant l'époque légale. A partir de ce moment, l'arbitraire reprit tout son empire.

L'engagement pris par le roi déchu de ne plus rentrer dans ses Etats fut enfreint par son retour à Belgrade. La Constitution était violée en fait ; elle le fut bientôt en droit par l'ukase, qui rétablissait l'ex-roi et tous les membres de sa famille dans leurs

dignités antérieures, moins la couronne. Et ici la violation était si flagrante que la cour de cassation n'avait pas craint d'invalider l'édit royal. Dès lors, il ne restait au jeune souverain et à son père qu'à recourir à la mesure violente qui vient de substituer à la nouvelle Constitution l'ancienne. Celle-ci confère à la couronne de nombreux droits et privilèges, notamment celui de faire quarante-quatre députés, de nommer au Conseil d'Etat, aux hautes cours de justice, de décréter l'état de siège, de suspendre la liberté de la presse et le droit de réunion. Avec cela le roi se trouve à peu près muni de pleins pouvoir contre le Parlement et les partis politiques.

Il fallait un prétexte à ce coup d'Etat. La vieille lutte entre les deux dynasties rivales du Kava-Georgewitch et des Obvénovich fournit toujours un prétexte en Serbie aux mesures d'exception prises par le pouvoir régnant. Dans l'arrêt de la Cour de Cassation, dans certains articles de journaux, dans les agissements de certains hommes du parti radical, il ne fut pas difficile de trouver la preuve d'une conspiration ayant pour objet un changement de dynastie. Et c'est ainsi que la Serbie se retrouve en révolution. Une grande agitation règne dans le pays. Le jeune roi Alexandre et son père s'appuient sur l'armée qui étant surtout une milice politicienne, est toujours prête à jouer un rôle politique et à affirmer sa prépondérance sur l'élément civil. Peut-être aussi comptent-ils sur l'Autriche auprès de laquelle l'ex-roi Milan avait trouvé un accueil favorable. A la faveur du mécontentement qui règne dans une grande partie de la population et surtout parmi les paysans et le clergé indigène une insurrection pourrait éclater un jour ou l'autre dans les districts montagneux où dominent les idées de liberté et les sympathies panslavistes. De là l'agitation gagnerait facilement la Bosnie, où elle ne manquerait pas d'exciter les susceptibilités de l'Autriche. C'est une de ces portes toujours entrebaillées par où pourrait toujours se rouvrir l'éternelle question d'Orient. Aussi les événements de Serbie tiennent-ils l'Europe attentive.

L'insurrection brésilienne a des conséquences inattendues. Les relations diplomatiques ont été rompues entre le Brésil et le Portugal. C'est une question de droit qui est en jeu. Obligés de cesser la lutte, faute de ressources, l'amiral de Gama et ses officiers, plutôt que de se rendre au dictateur du Brésil, avaient demandé et reçu asile à bord des deux vaisseaux de guerre por-

tugais, stationnés dans la baie de Rio de Janeiro. Immédiatement le général Peixoto somma le représentant du Portugal de lui livrer ces réfugiés, comme de simples pirates, qui n'avaient pas été reconnus comme belligérants par les puissances européennes. Le gouvernement portugais objecta le droit commun des nations civilisées qui tient le droit d'asile pour sacré; il s'engageait seulement à emmener à Lisbonne les réfugiés et à les interner en lieu sûr pour leur ôter la possibilité d'aller reprendre la lutte au Brésil.

Rien de plus correct que la conduite du Portugal. Mais pendant qu'ils étaient conduits par mer, les réfugiés brésiliens purent, en débarquant à Buenos-Ayres, tromper la surveillance de leurs gardiens et gagner le territoire argentin ; de là ils peuvent passer dans la province de Rio-Grande où l'insurrection a repris avec de nouvelles chances de succès. Malgré les explications loyales et les excuses mêmes du gouvernement de Lisbonne, le général Peixoto s'est déclaré forcé et a fait remettre ses passeports au représentant du roi Castor à Rio-de-Janeiro.

C'est une injure au Portugal. Le conflit, toutefois, ne saurait aller plus loin.

L'arbitrage de l'Angleterre, accepté de part et d'autre, arrangera l'affaire en établissant qu'il n'y a rien eu de contraire au droit international dans la conduite des commandants de vaisseaux portugais et dans celle de leur gouvernement.

Il n'en sera peut-être pas de même du conflit qui s'élève actuellement entre la France et l'Angleterre au sujet du traité nouveau conclu en cette puissance et la Belgique pour le Congo.

Peu à peu, ouvertement ou subrepticement, l'Angleterre envahit l'Afrique, de manière à réaliser le plan gigantesque de domination universelle conçu par l'imagination britannique. Par le traité du 12 mai dernier, elle accapare le Congo belge qui, au centre du continent noir, forme une immense séparation entre ses possessions du Sud et celles du Nord. L'acte international de création de l'État neutre du Congo, sous le gouvernement personnel du roi Léopold de Belgique, assurait à la France le droit de préemption pour le cas où la Belgique se retirerait. C'est cette clause que l'Angleterre vient d'éluder au moyen du traité par lequel elle prend à bail le Congo belge. Le subterfuge est manifeste. Par ce bail de territoire la Grande-Bretagne se crée un titre à l'occupation du Congo, qu'elle détiendra indéfiniment

comme l'Egypte, sous le nom du roi des Belges, le propriétaire apparent.

Mais la France est directement lésée. Le traité la dépouille d'un droit effectif qu'elle ne peut plus exercer. En vain, l'Angleterre prétendra-t-elle que les territoires qu'elle s'est fait céder à bail au Congo sont dans la sphère d'influence britannique, telle qu'elle est délimitée par l'accord de partage des territoires limitrophes entre elle et l'Allemagne ; en vain dira-t-elle que l'accord congolais ne porte aucune atteinte au droit de préemption de la France, puisque les effets de cet accord ne subsisteront que tant que le roi des Belges ou ses successeurs resteront souverains du Congo : il est évident que ce bail aura pour effet de perpétuer la souveraineté de la Belgique destinée à masquer l'occupation anglaise, et ainsi d'annuler à jamais le droit de la France.

Si l'Angleterre avait vu à la tête de la France un gouvernement sérieux et durable, jamais elle n'aurait entrepris une usurpation aussi audacieuse ; mais elle sait ce qu'elle peut se permettre avec un pays qui avant longtemps sera tombé sous la domination du parti socialiste.

ARTHUR LOTH.

UNIVERSITY OF ILLINOIS-URBANA
3 0112 102082796